

16955-

HISTOIRE APOLOGÉTIQUE  
DE  
LA PAPAUTÉ

## OUVRAGES DE M<sup>GR</sup> FÈVRE.

---

<b>Le Budget du Presbytère</b> , brochure in-8° . . . . .	1 f. »»
<b>Du Gouvernement temporel de la Providence</b> , 2 vol. in-12.	5 »»
<b>Du Mystère de la souffrance</b> , 1 vol. in-12. . . . .	3 »»
<b>De la République et des Bourbons</b> , 1 vol. in-12. . . . .	2 »»
<b>Henri V, l'Eglise et la Révolution</b> , 1 vol. in-12. . . . .	3 50
<b>La Mission de la Bourgeoisie</b> , 1 vol. in-12. . . . .	2 50
<b>De la Restauration des Etudes philosophiques</b> , br. in-8°.	1 »»
<b>De la Restauration de la Musique religieuse</b> , br. in-8°.	1 »»
<b>L'Eglise catholique et les Journaux impies</b> , br. in-8° . .	2 »»
<b>Du Réalisme dans la Littérature</b> , br. in-8° . . . . .	1 »»
<b>Les Constructions d'Eglises</b> , br. in-8° . . . . .	» 50
<b>De l'Education des Enfants</b> , 1 vol. in-18. . . . .	1 »»
<b>Vie et Œuvres de M<sup>GR</sup> Darboy</b> , 1 vol. in-8° (2 <sup>e</sup> édition). . .	3 »»
<b>Histoire de Louze</b> , 1 vol. in-12. . . . .	1 »»
<b>Le Tabac</b> , opuscule de propagande, in-12. . . . .	» 25
<b>Vignettes romaines</b> , br. in-8° . . . . .	1 »»
<b>Le Clergé de France et la Philosophie</b> , br. in-8° . . . . .	1 »»
<b>La Liberté de l'Enseignement supérieur</b> , 1 vol. in-8° . .	3 »»
<b>Du Devoir dans les épreuves de la France</b> , in-32. . . . .	» 50
<b>Du Devoir dans les épreuves de l'Eglise</b> , in-32. . . . .	» 50
<b>Le Protestantisme devant le peuple français</b> , in-32. . .	» 50
<b>Petite Grammaire allemande à l'usage des Français</b> , 1 vol. in-12. . . . .	1 »»

### M<sup>GR</sup> FÈVRE A ÉDITÉ :

<b>Les Actes des Saints</b> , d'après les Bollandistes, Mabillon et autres hagiographes, 10 vol. grand in-8° à deux colonnes, sur papier vergé à la colle animale. . . . .	100 »»
<b>Bellarmini opera omnia</b> , 12 vol. in-4°. . . . .	120 »»
<b>Histoire universelle de l'Eglise catholique</b> , 15 vol. in-4° (2 <sup>e</sup> édition). . . . .	110 »»

---



HISTOIRE APOLOGÉTIQUE  
DE  
LA PAPAUTÉ

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A PIE IX

PAR

M<sup>GR</sup> FÈVRE

Protonotaire apostolique

Les Papes n'ont besoin que de la vérité.  
(J. DE MAISTRE, *Du Pape*, liv. II, ch. XIII.)

---

**TOME PREMIER**

LES ORIGINES DE LA PAPAUTÉ



*Simard  
11.30.92*

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—  
1878

3

L'auteur se réserve le droit de traduction et de  
reproduction à l'étranger.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES  
10 ELMSLEY PLACE  
TORONTO 6, CANADA.

JAN 4 - 1982

3731

BQX  
103  
.F4

PIO NONO

PONTIFICI MAXIMO;

THOMÆ GOUSSET

S. R. E. CARDINALI;

PETRO LUDOVICO PARISIS

LINGONENSI EPISCOPO,

NOSTRIS IN CHRISTO PATRIBUS ET ANGELIS SACERDOTII

JURIS FAUTORIBUS ET SCIENTIÆ

IN DEI PACE ET GLORIA

FIDUM PIETATIS VOTUM.

JUSTINUS FÈVRE,

Protonotarius apostolicus.



## PROTESTATION DE L'AUTEUR.

---

Si, dans ce livre, j'ai donné le nom de saint à quelque personnage non officiellement canonisé, je déclare, conformément au décret d'Urbain VIII, avoir parlé en historien et sans vouloir empiéter sur le domaine de la juridiction pontificale.

De plus, s'il se trouve, dans cet ouvrage, quelque mot ou quelque phrase d'un sens obscur, équivoque ou peu exact, je proteste que mon intention est qu'ils soient pris dans le sens le plus orthodoxe et le plus conforme au sentiment de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises. L'auteur de ce livre, prêtre par la grâce de Jésus-Christ et prélat par l'autorité du Saint-Siège, déclare être catholique, apostolique, romain, et adopter sans réserve les conséquences de cette déclaration. Enfin, nous soumettons notre ouvrage et toutes nos paroles, ainsi que nos œuvres précédentes et notre personne, à la censure de la sainte Eglise, dont le chef visible et infallible est le Souverain-Pontife Pie IX, le pape de l'Immaculée-Conception, du Syllabus et du Concile.

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique.

Louze (Haute-Marne), ce 4 janvier 1878.

P.-S. — Si quelque dévot défenseur du Saint-Siège découvre, dans cet ouvrage, comme nous le présumons volontiers de notre faiblesse, quelque faute ou quelque lacune, il est humblement prié d'en faire part à l'auteur.

5



## INTRODUCTION.

---

La publication d'une *Histoire apologétique de la Papauté* éveille dans l'esprit une question préalable : A quoi bon, dit le lecteur pieux, et dans quel but ? Le vicaire de Jésus-Christ, le dépositaire et le propagateur de la lumière et de l'amour divins, aurait-il besoin d'apologie ? Et l'histoire de ses bienfaits séculaires ne porte-t-elle pas en elle-même sa justification ? — Pour le croyant, sans doute, pour le lecteur chrétien, la Papauté n'a pas besoin de défense ; plus on la défend, plus on doit même craindre de paraître donner raison à l'accusateur et d'ébranler la foi des bons catholiques. Cependant, si vous allez au fond des choses, si vous pénétrez le mystère de l'institution pontificale, vous verrez disparaître ces délicatesses et vous comprendrez non-seulement qu'il n'y a pas péril à défendre les Papes, mais qu'il y a devoir de les défendre s'ils sont attaqués, et que cette apologie, si elle est aussi décisive que nécessaire, doit être, pour les esprits fatigués ou troublés, un rayon de grâce et de salut.

I. L'Eglise est, ici-bas, suivant la grande doctrine de Mœhler, l'incarnation de Jésus-Christ en permanence, et le Chef de l'Eglise est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le représentant, non pas du Dieu

de gloire, mais du Dieu de Bethléem et de Nazareth, du Cédron et du Golgotha, le continuateur mystique de l'Homme-Dieu, humilié, persécuté, crucifié pour racheter l'homme du péché originel et le rétablir, autant que l'exige l'économie du salut, dans l'ordre surnaturel de la grâce.

Ces exigences du péché, d'une part, et, d'autre part, cet objectif sublime et difficile de la Rédemption, nous pronostiquent la destinée du Souverain-Pontificat.

Si je me reporte au berceau du genre humain, je vois d'abord l'homme placé dans un jardin de délices; puis je vois le paradis perdu, l'homme exilé sur la terre, descendant la pente d'une dégradation continue, et enseveli sous les eaux vengeresses du déluge. Aussitôt que le genre humain renaît du sang de Noé, il oublie le châtement providentiel, revient à sa corruption, tombe dans l'idolâtrie, à ce point que, pour empêcher la dissolution des établissements humains et la destruction de l'espèce, Dieu est obligé de choisir un petit peuple qu'il soumet à la verge de la loi mosaïque, tandis qu'il abandonne le reste au fouet des conquérants, aux fureurs de la guerre, aux duretés de l'esclavage, à toutes les avanies de l'abjection. L'homme est créé pour les splendeurs de la lumière, et il n'aime plus que l'obscurité des ténèbres; il est appelé à l'honneur des vertus, et il se délecte dans les bassesses du vice; il doit vivre en vue des béatitudes éternelles, et, renonçant à l'espérance, il ne veut plus que les joies éphémères et trompeuses du temps. Son péché lui devient comme une seconde nature qui étouffe la première; sa dégradation lui paraît préférable à toutes les



grandeurs. Or, le Pape est, sur la terre, le dispensateur souverain des mystères de Dieu; il ne doit pas seulement veiller à l'intégrité et à la pureté des moyens de salut; il doit encore les faire pénétrer jusqu'aux dernières profondeurs de la vie intellectuelle et morale de l'espèce humaine, pour régénérer la nature déchue, la sanctifier dans toutes ses relations et toutes ses œuvres. Ce ne serait pas connaître la dégradation primitive et ses conséquences formidables que de n'y pas découvrir une source d'opposition permanente à la mission des Souverains-Pontifes. La mission du Pape est d'appliquer, comme chef suprême de l'Eglise, à l'humanité dégradée, le mérite et la lumière de la Rédemption. De son côté, le monde est toujours disposé à la rébellion contre la vérité et la grâce; il se commande d'incessants efforts pour qu'on n'impose pas une limite aux écarts de sa raison et un frein aux faiblesses de sa volonté. Plutôt être souillé que de revivre : voilà le sentiment secret, souvent le cri public du grand nombre. Des passions attaquées dans leurs derniers retranchements et conjurées pour se maintenir en possession, naît la guerre à la sainte Eglise. Telle est la source première de la lutte contre le Pontificat; il n'en faut pas rechercher plus haut l'origine. L'homme est comme un cheval indompté qui rejette le frein; la société est comme un malade qui refuse la guérison; et, dans les faiblesses comme dans les excès de vigueur, il y a toujours un sentiment de haine, un éclat de colère, un projet d'attentat contre le bienfaiteur du genre humain, trop heureux quand l'attentat ne va pas jusqu'au crime.

Ce crime, qui paraît confondre les desseins de Dieu, en assure, au contraire, le miséricordieux accomplissement. Pour le salut du monde, il a fallu une victime; pour garder intacte la lumière de la révélation, pour préserver de la corruption ce pauvre monde, il faut ajouter de nouveaux noms au martyrologe et offrir de nouvelles victimes à l'autel. Le Pontificat est la continuation de Jésus-Christ; or, le Sauveur a racheté l'humanité, et, s'il est élevé en gloire, c'est après s'être constitué le principe et la fin de la Rédemption en mourant sur la croix. Il n'y a pas de rachat ni de triomphe sans crucifiement. La vie, la destinée sublime, l'auguste mission des Papes, sont une vie de luttes, une destinée de sacrifices, une mission de douleurs mortelles et d'angoisses sans fin. Les Pontifes romains ne sont élevés si haut qu'afin de dominer, du faite de la grandeur, l'horizon immense au milieu duquel ils ont, à chaque pas, une lutte à soutenir contre les ennemis du Christ. S'ils ne se voyaient pas, à toute heure, combattus par l'erreur d'enfants égarés et par les passions de fils corrompus, ils ne seraient pas au même degré reconnaissables comme vrais vicaires de Jésus crucifié, pour accomplir la mission qu'il avait reçue du Père céleste. Un Pape méconnu, persécuté, crucifié, voilà le vrai Pape.

C'est dans ce dessein profond que Jésus-Christ n'a établi l'apôtre saint Pierre son vicaire ici-bas qu'après lui avoir offert en spectacle le grand exemple du Calvaire, et qu'il n'a confié à sa garde les brebis et les agneaux qu'après avoir obtenu trois fois la protestation de son amour. Il y avait réciprocité : Jésus-Christ

demandait à Pierre de lui prouver qu'il avait les forces nécessaires pour souffrir; de la part de Pierre, il s'agissait de protester, qu'aimant Jésus-Christ, il saurait épuiser jusqu'à la lie le calice de la tribulation. Le Pontificat est donc vraiment le martyre ou le chemin du martyre; c'est le combat ou un lieu fortifié toujours prêt à soutenir le combat; c'est la mort ou une disposition continuelle de l'âme à braver la mort. Pourquoi tout cet éclat de gloire, toute cette grandeur de respect avec lequel le monde prononce le nom des Souverains-Pontifes? C'est pour que le monde sache bien que le Pape est la seconde victime du Calvaire, toujours prête à souffrir et à mourir, quand il sera utile qu'un homme se dévoue jusqu'à la mort pour le salut du peuple. L'Eglise et le monde catholique veulent entourer de grandeur et de gloire le trône, ou, pour mieux dire, la croix des Souverains-Pontifes. Car ce n'est pas ici un trône de grandeur mondaine qu'érige au successeur de saint Pierre l'affection des peuples; c'est un témoignage de vénération et de gratitude pour le sang d'un martyr de l'âme. Le Pontificat, du reste, n'est pas anéanti parce qu'il souffre persécution. La plus grande preuve, au contraire, de son existence nécessaire et reconnue, forte et immortelle, c'est la série non interrompue d'attaques qui, autrefois d'une manière, aujourd'hui d'une autre, s'élèvent contre le Saint-Siège, sans que le Pape s'effraie, dans sa longue et glorieuse carrière, ni des passions auxiliaires toujours empressées, des idées fausses, ni des idées même à demi-vraies qui acceptent le concours des passions.

Assurer, comme on le fait aujourd'hui, que l'homme

déchu n'a pas besoin de la direction et de l'enseignement des Papes, et que la société publique peut anéantir le Souverain-Pontificat, sans se faire tort, n'est pas d'une parfaite logique. Je trouve même ces affirmations vulgaires et puériles. En rejetant les Papes, au nom de leurs idées propres et de leurs passions personnelles, les hommes montrent au contraire la nécessité d'une direction suprême ; et en déclarant au Pontificat une guerre implacable, la société civile découvre mieux l'insuffisance de ses lois, l'impuissance de ses forces et le besoin d'un centre fixé par Dieu. Au simple point de vue du bon sens, il n'est pas logique de dire, parce qu'un vigoureux coursier rejette son frein, que ce frein est inutile ; ce frein, qu'il rejette avec force, lui est plus nécessaire encore. Ce que l'on nomme, dans la société, besoins pressants, vœux généraux, fatalités de circonstances, peut s'admettre dans une société purement humaine et variable, pourvu qu'il réponde à des intérêts légitimes et soit susceptible d'une formule d'application. Dans les institutions divines, ces raisonnements ne sont pas applicables. Qui a plus besoin de l'autorité d'un père que le fils qui rejette cette autorité ?

Malgré ces illusions puériles et ces luttes incessantes, le Pontificat se maintiendra, et non-seulement il se maintiendra, mais l'éclat de ses triomphes se mesure à la grandeur de ses combats : à chaque victoire, le Pontificat paraît plus catholique et son influence devient plus universelle. Nous n'éprouvons aucune inquiétude sur le sort de la Chaire apostolique, ni de la part des persécuteurs parce qu'ils s'appellent Néron,

ni de la part des philosophes parce qu'ils s'appellent Celse, ni de la part des hérésiarques parce qu'ils s'appellent Luther ou Jansénius, ni de la part des poètes parce qu'ils s'appellent Voltaire ou Béranger, ni de la part des socialistes parce qu'ils s'appellent Mazzini ou Proudhon, ni de la part des politiques parce qu'ils s'appellent Cavour ou Bismarck. Pauvres créatures, qui ont cru, avec des mains de chair, arrêter le char de feu d'Ezéchiél ! Le char les a écrasés avec le poids de sa force et éclipsés par le rayonnement de sa gloire.

Non-seulement je ne m'inquiète pas des clameurs, je ne m'effraie pas des attentats qui s'élèvent contre le Saint-Siège, mais, à ce spectacle, je ressens dans mon cœur je ne sais quelle allégresse. Si le Pontificat romain n'était pas une grande institution, une institution plus grande que le monde, il ne serait pas décrié par les passions terrestres, attaqué par les ambitions qui conjurent sa ruine.

Pourquoi donc ces cris de rage ne s'élèvent-ils point contre les surintendants du protestantisme, contre les rabbins de la Synagogue, contre les interprètes du Coran, contre les pouvoirs religieux des faux cultes ? Parce que ces mêmes idées, ces mêmes passions qui combattent le Pontificat, le regardent comme une institution puissante, comme le seul ennemi à redouter, elles oublient naturellement tout le reste ; il ne leur inspire aucune crainte. D'ailleurs, si vous redoutez le Pontificat, vous qui vous proclamez les maîtres du monde, c'est que le Pontificat vous surpasse en puissance : ainsi le confesse votre cœur, ainsi le proclament vos efforts désespérés. Qu'obtiendrez-vous donc en

immolant un ou deux Papes? Vous ferez que la parole de Jésus-Christ se réalisera à la lettre; vous ôterez la vie à un homme, mais vous donnerez une force nouvelle à l'institution. Vous ferez du Pape un martyr, mais à la triple couronne vous ajouterez de nouvelles palmes : en d'autres termes, vous fournirez des preuves plus persuasives en faveur de la divinité de l'institution apostolique.

En deux mots; le Pape représente la réaction contre le péché originel et le principe de la Rédemption; l'individu et la société se montrent, à l'heure présente, ce qu'ils ont toujours été, dégradés et réfractaires. On peut toujours crucifier le Pape; les Juifs ont bien pu crucifier Jésus-Christ, et si la société européenne veut répandre le sang du juste, elle pourra le faire; mais ce sang retombera sur elle et sur ses fils : sur ses fils, qui erreront sans loi, sans autel dans le monde des prévarications, puis seront contraints de s'écrier, du fond de leur misère, au milieu d'interminables révolutions : « Le vicaire de Jésus-Christ était vraiment le sauveur et le père de l'Europe ! »

La persécution et le martyre sont donc bien la condition naturelle de la vie du Souverain-Pontificat. La force de l'institution pontificale ne vient pas moins de ce qu'elle a pris naissance sur le Calvaire, et que, de cette montagne arrosée de sang, elle répand la lumière sur le monde prosterné à ses pieds et demandant grâce.

C'est en esprit de foi et de piété que nous abrégeons, dans cette courte formule, l'histoire de la Papauté; premièrement, pour consoler les âmes qui se laissent

troubler par le bruit des tempêtes ; ensuite, pour montrer aux ennemis actuels du Saint-Siège qu'ils n'ont pas, dans la lutte, le mérite de l'originalité. Dans cette lice de la persécution, ils ne sont au contraire que des tard-venus ; ils soutiennent une cause perdue d'avance, et cette défaite infaillible, qui assure leur déshonneur dans l'histoire, ne prépare à la Chaire apostolique qu'un surcroît de gloire et de puissance.

II. Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, est le Sauveur du genre humain, et le Souverain-Pontife, successeur de saint Pierre, est, pour le salut des hommes, le vicaire de Jésus-Christ. L'œuvre historique des Pontifes romains est donc, à travers les siècles, le mystérieux prolongement de l'Incarnation du Fils de Dieu et de notre Rédemption par la croix : c'est un phare élevé sur la montagne pour éclairer les peuples ; c'est une institution de grâce pour les régénérer, partant un signe d'éternelle contradiction. La guerre à toutes les passions de l'humanité est la consigne que les Papes ont reçue d'en haut ; la résistance souvent offensive et gratuitement agressive de toutes les passions contre le Saint-Siège, est la réponse ordinaire de l'humanité. Des bienfaits célestes, des bienfaits méconnus : voilà, en deux mots, l'histoire de la monarchie pontificale.

Dans son évolution vingt fois séculaire, cette guerre des passions contre le Saint-Siège a parcouru trois phases : phase des persécutions sanglantes, phase des hérésies et des schismes, phase des hypocrites oppressions de la tyrannie. Nous traversons, depuis trois siècles, cette dernière phase.

Le but que se proposent les ennemis de la Papauté,

c'est son anéantissement. Il est écrit qu'ils ne prévaudront pas ; ils veulent non-seulement prévaloir, mais tout dominer, et, bien qu'ils n'y réussissent jamais, ils essaient toujours. Leurs attaques embrassent et embarrassent toute l'histoire depuis l'ère de grâce, dit Rohrbacher, mais l'embarrassent seulement en ce sens qu'elles ajournent l'octroi et l'épanouissement de grandes bénédictions. Or, dans cette longue guerre contre le Saint-Siège, ses ennemis forcenés, ont suivi quatre plans distincts ; ils ont voulu : 1° le renverser par la violence ; 2° l'avilir par les humiliations ; 3° le priver de tout appui extérieur pour le laisser seul en face de la révolte ; 4° l'asservir à Rome ou l'en éloigner, pour le confiner à Avignon ou à Jérusalem.

Le projet de destruction par la violence date de Néron, qui fit crucifier le premier Pape. Les chrétiens, voués à l'extermination, ne purent trouver un abri, dans les catacombes. Les successeurs de saint Pierre, même pourchassés jusqu' dans ces souterrains, se virent arrachés de l'autel où ils consacraient le pain de vie et de la chaire d'où ils épanchaient des paroles d'immortelle espérance. L'anéantissement de leur œuvre et de leur pouvoir fut poursuivi avec le même acharnement par les Trajan et les Domitien, les Dioclétien et les Marc-Aurèle. La haine de la Chaire apostolique n'exaspérait pas moins les hommes d'Etat du Palatin et les jurisconsultes du Forum que la vile multitude des amphithéâtres et les bourreaux du cirque. Il était même passé en axiome qu'il valait mieux tolérer un rival sous la pourpre qu'un Pape à Rome. Dioclétien alla même jusqu'à négliger la défense de l'empire pour exter-



miner plus sûrement les chrétiens. Malgré l'énergie de l'attaque, l'étendue de ses ressources et les emportements progressifs de sa fureur, que firent les Césars après deux siècles et demi d'une guerre à outrance? Une amende honorable, un acte éclatant d'hommage et de soumission à la Papauté, dans la personne de Constantin. Le temple du Vatican et la ville du Bosphore sont encore là comme deux trophées témoins de cette victoire.

Le projet d'avilissement par les humiliations succède au projet de destruction par la violence : c'est le système des successeurs dégénérés de Constantin, des rois barbares et des tristes Césars de Byzance. Durant toute cette époque, le caprice des empereurs prolonge les vacances du Siège apostolique. La Papauté est tellement esclave, que les Pontifes élus ne peuvent prendre possession sans un *placet* des gouvernements. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne rencontrent partout qu'entraves. On connaît les exploits de Constance et de Valens. Odoacre, après la mort de Simplicie, déclare nulle toute élection faite sans son avis. Théodoric fait mourir Jean I<sup>er</sup>, repousse une élection légitime et choisit de son propre mouvement Félix. Son petit-fils, Athalaric, est cause du schisme entre Boniface et Dioscore. Théodat fait accepter sous peine de mort son élu, le pape Silvère; Bélisaire et Théodora nommaient, en même temps, Vigile à Constantinople. Personne n'ignore aujourd'hui les attentats de Luitprand, de Rachis, d'Astolfe, de Didier, de Léon l'Isaurien et de Constantin Copronyme. On épuisa donc, pendant trois siècles, toutes les ressources de la brutalité et de la perfidie; pendant trois siècles, on tracasse les Papes, on les dé-

pouille, on les outrage, on les assassine. Certes, si ce projet n'a pas réussi, ce n'est ni manque de zèle, ni défaut de persévérance. Et le résultat! — Charlemagne mettant la dernière main à la constitution de la puissance temporelle des Papes.

Si le projet d'humilier la Papauté ne réussit pas mieux que le projet de l'anéantir, il faut l'isoler, la séculariser et laisser agir contre elle la révolution; c'est le système en vigueur à la chute de l'empire carlovingien. L'histoire de la Papauté n'a pas d'époque plus désastreuse. L'Italie est attaquée de toutes parts, par les Madgyares, les Normands et les Sarrasins. La ville éternelle n'est plus qu'une agglomération de places fortes garnies de tours. Les Stéfaneschi dominant le Janicule, les Frangipane le Palatin; ici les Conti, là les Massimi; partout des retraites redoutables munies de bastions. Le môle d'Adrien, dominant le seul pont qui réunisse les deux rives du Tibre, est la forteresse des Cenci, pillards qui rançonnent sans pitié tous les passants. Autour de Rome, on ne voit que châteaux habités par des brigands et campagnes ravagées par des légions de bandits. Que devient la Papauté? En 965, Rodfred enlève le Pape et le jette dans un fort de la Campanie. Huit ans après, Benoît VI est étranglé. Un antipape pille le tombeau des apôtres. Donus II est assassiné. Jean XIV meurt de faim dans un obscur donjon. Jean XV est enfermé au Vatican. Un peu plus tard, les élections pontificales passent aux mains des empereurs allemands. Certes, jamais la barque de Pierre n'avait été assaillie d'une plus violente tempête; jamais elle ne s'était vue si près d'être engloutie dans ce sombre océan, couvert des dé-

bris des institutions humaines. « Age néfaste, s'écrie Baronius, où l'Épouse du Christ, défigurée par une affreuse lèpre, devint la risée de ses ennemis! » Age doublement néfaste, pouvons-nous ajouter, parce que la société voyait également tomber ses principes et s'évanouir ses espérances. Et le résultat? La Papauté relevée par Hildebrand, exerçant sur les nations chrétiennes et dans toutes les sphères de l'activité sociale, un pouvoir incontesté, depuis Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII.

Enfin, il reste un dernier projet, plus modéré que les autres, qui ne veut ni détruire, ni humilier, ni séculariser la Papauté, mais la porter hors de l'Italie : c'est le système choisi pendant le séjour des Papes à Avignon. Ce séjour, nommé par les Italiens eux-mêmes *captivité de Babylone*, n'a rien ajouté au prestige de la Papauté et a été un élément de durée pour le grand schisme d'Occident; Rome et l'Italie y ont-elles trouvé du moins la prospérité? Ughelli répond que « les malheurs des Italiens pendant l'absence des Papes surpassèrent de bien loin ceux qu'ils avaient endurés des hordes barbares. » En feuilletant Muratori, on voit, en effet, se renouveler et s'aggraver les malheurs des époques passées. De puissantes familles dominant ou se disputent dans les principales villes; des bandes de malfaiteurs dévastent les campagnes : c'est le dixième siècle avec des éléments additionnels d'impiété et de libertinage. Rome cependant est partagée entre les Orsini et les Colonna. La population diminue. La partie habitée de la cité présente un spectacle révoltant de négligence et de désolation; les rues sont encombrées de débris; les basiliques sont sans ornements, les autels

dépouillés, les offices sans majesté ; plus de voyageurs, plus de pèlerins ; partout des scélérats qui commettent des vols, des rapt, des meurtres et toute sorte de crimes. « Rome, dit Pétrarque, étend vers le Pape ses bras amaigris, et le sein de l'Italie, implorant son retour, est gonflé par les sanglots de la douleur. » Etes-vous contents, Romains ? Des ronces là où vos pères couronnaient les héros ; des vignes sur le champ de la victoire ; un jardin potager au Forum et les bancs des sénateurs cachés par du fumier : tels sont les monuments qui rappellent les triomphes des Colonna, des Arnaud de Bresce, des Brancaleone et des Rienzo.

Admirable attention de la Providence et loi mystérieuse de l'histoire ! A chaque épreuve de la Papauté, Dieu tire de ses trésors un grand homme, et le grand homme n'est tel que par son dévouement à la Chaire apostolique. Après les persécutions, Constantin ; après les humiliations, Charlemagne ; après les déchirements, Grégoire VII, Innocent III, Grégoire IX et Boniface VIII ; après la translation, Nicolas V, Pie II, Jules II, Léon X, saint Pie V et Sixte-Quint. Au contraire, ceux qui se heurtent contre la pierre fondamentale de l'Eglise se brisent dans leur puissance, et s'avilissent infailliblement aux yeux de la postérité.

III. L'histoire de la Papauté s'offre à nous sous deux aspects différents, l'un terrestre, l'autre céleste ; d'un côté les épreuves, de l'autre les triomphes. Le Pape est toujours persécuté, il est toujours vainqueur de la persécution. Deux forces, les seules dont les succès soient durables, l'aident à remporter cette perpétuelle victoire : la force de Dieu et la force de l'homme, l'assis-

tance d'en haut et la fidèle correspondance aux grâces qui fortifient la nature. Entre les qualités éminentes qui ont été pour le Saint-Siège le résultat de sa fidélité aux secours du ciel, il en est deux principales qui expliquent presque toute son histoire : une prudence consommée et un courage passif à toute épreuve.

Le monde va lentement et dans le développement de sa destinée il est soumis à une double loi : d'une part, la matière doit servir à la sanctification de l'esprit ; d'autre part, les événements de la terre doivent cultiver les germes de la création et de la grâce, de manière à glorifier Dieu. L'erreur et la faute des hommes qui sont à la tête des choses humaines est de méconnaître cette double loi et de vouloir précipiter le mouvement des siècles. Dans l'impatience de leur génie ou dans l'infirmité de leurs passions, ils veulent plier les faits au gré de leurs vues personnelles, concentrer sur le bien-être l'activité des peuples et créer, les uns la société, les autres la religion, ceux-là un parti, ceux-ci l'avenir. Travaillant au rebours de Dieu, tous ces hommes usent leur vie dans ce pénible labeur, et presque toujours, avant de mourir, voient les choses mêmes qu'ils ont arbitrairement régentées, se rire de leurs desseins. Lisez l'histoire : vous y verrez clairement cette perpétuelle contradiction entre la volonté de l'homme et le succès de ses efforts. Alexandre, César, Napoléon, les grands hommes et les grands peuples subissent tous les mêmes vicissitudes. La force peut leur assurer le succès d'un jour, mais la force n'est qu'une grande faiblesse quand elle n'est pas le bras de la vérité. Le conquérant disparaît, avec lui son œuvre.

Celui-là seul sait ce qu'il fait qui sert Dieu dans son Eglise et qui, tournant les choses passagères au triomphe des principes permanents, prend conseil non des intérêts qui passent, mais des lois qui demeurent : ç'a été là une vertu des Souverains-Pontifes et le principe de leur prudence. Durant les trois premiers siècles de l'Eglise, contents de leur pain et de leurs devoirs de chaque jour, ils vivent pauvres et meurent martyrs. Tirés des catacombes par Constantin, enrichis par la piété des fidèles et des empereurs, ils restent simples dans leurs désirs, l'âme humble et forte, les mains ouvertes. A la chute de l'empire, souvent menacés, emprisonnés, exilés, meurtris, ils soutiennent de leur majesté la confusion du Bas-Empire et amortissent le choc des invasions. Au neuvième siècle, l'affaiblissement de l'empire d'Orient, la protection des rois francs contre les attaques des rois lombards, et l'amour des Romains, élèvent le trône temporel des Papes. Enfin, toujours tranquilles sur les desseins de Dieu, toujours occupés à répandre la vie, la lumière et l'amour dont ils ont le dépôt, les Souverains-Pontifes ne font pas violence aux événements ; ils les reçoivent de la main de Dieu, qui les produit ou les permet, se bornant, lorsqu'ils sont accomplis, à se conduire envers eux selon les règles de la sagesse chrétienne. Ce n'est pas là le rôle qui plaît à l'orgueil, l'action qui frappe les regards distraits ; mais comme cette action et ce rôle sont conformes aux desseins de la Providence et à la nature des choses, ils assurent à la Chaire apostolique la situation qui est la sienne, incomparable en durée, en légitimité et en succès avec aucune autre situation.

Cette patience si méritoire envers le temps, cette sagesse si perspicace en présence des principes, sagesse et patience qui élèvent si haut la prudence pontificale, deviennent plus dignes d'attention, si l'on considère qu'elles n'exigent pas seulement une foi imperturbable dans l'avenir, mais réclament encore un courage héroïque pour tenir tête à la rapidité et à la violence des évènements. Le courage qu'ont à déployer les Pontifes romains n'est pas celui du soldat qui brave la mort en la donnant, courage estimable quand il est juste, commun du reste parmi les hommes. C'est un courage plus difficile et plus rare, qui supporte froidement les ressentiments ou les caresses des princes et des peuples; qui, étranger à toute exaltation, sans espérance humaine, sacrifie le repos à la conscience et affronte ces tristes morts de la prison, du besoin et de l'oubli. Surgit-il une difficulté? Les Papes négocient et, dans leurs négociations, ils poussent la condescendance jusqu'à ses dernières limites. Après avoir attendu, profité des conjonctures, joint la prière à la revendication du droit, si le persécuteur s'obstine, les Papes présentent leurs mains aux chaînes et leur tête au bourreau, offrant dans toute sa pureté le spectacle de la justice humble et dénuée aux prises avec l'orgueil de la force. De Néron à Dioclétien, ils tiennent dans la capitale de l'empire, avertis du genre de leur mort par celle de leurs prédécesseurs, et sauf un seul qui fut soustrait par la vieillesse à l'épée, tous eurent la gloire d'être frappés sur leur siège. De Dioclétien à Michel Cérulaire, en passant par Constance, Valens, Constantin Copronyme, Léon l'Isaurien

et toute cette cohue de princes lâches, de femmes viles et d'eunuques ambitieux, dont les ineptes bassesses ont donné leur nom à l'histoire de Constantinople, nous voyons les Papes repousser sans relâche les subtilités grecques, subir les avanies d'un préfet impérial, prendre le chemin de l'exil plutôt que de céder, et résister, s'il le faut, jusqu'à l'effusion de leur sang. Au moyen âge, les guerres des seigneurs, les liens de la féodalité qui tendent à embarrasser l'Eglise des charges du vasselage, l'ambition des Césars allemands, nous montrent dans Grégoire VII, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Boniface VIII, et bien d'autres, le courage des Papes toujours égal à lui-même. Enfin, de nos jours, les attentats de la révolution fournissent à Pie VI, à Pie VII, à Pie IX, l'occasion de s'élever à la hauteur des Léon, des Grégoire et des Innocent.

En résumé, depuis l'ère de grâce, la vérité n'a eu de perpétuel défenseur que l'Evêque de Rome. Les évêques grecs ont livré l'Eglise d'Orient aux théologastres couronnés de Byzance ; les évêques anglais ont vendu à Henri VIII les églises de la Grande-Bretagne ; une partie des évêques du Nord a remis à Gustave Wasa et à Christian les églises des royaumes scandinaves ; les évêques slaves ont abandonné les églises de Russie au czar Pierre : jamais un Pontife romain n'a rien cédé de semblable. Dans cette longue généalogie de la Papauté, il ne s'est trouvé personne pour laisser la puissance séculière empiéter sur l'intégrité du dogme, la pureté de la morale et l'indépendance du ministère apostolique. Il y a, dans le courage à subir le sort que l'on s'est attiré par son inexpérience, une noblesse qui



touche les cœurs et les dispose au pardon ; mais quand une prudence consommée a précédé un courage d'airain et que ces deux vertus viennent se réunir sur le même front avec l'auréole de l'innocence, la gravité des années et la majesté du malheur, cela produit un sentiment qui émeut les entrailles et dont nulle gloire ne peut contrebalancer sur les hommes l'infailible effet.

IV. Malgré ses bienfaits, malgré ses triomphes, malgré ses vertus, la Papauté n'a pas eu seulement à souffrir une persécution toujours prête à modifier sa stratégie ; elle a dû souffrir encore les injures du pamphlet et les mensonges de l'histoire. Depuis l'attaque des *Philosophumena* contre le pape saint Calixte jusqu'à la dernière brochure de sir Gladstone, depuis les écrits malpropres de Luther jusqu'à l'*Histoire des crimes de la Papauté* par Maurice Lachâtre, il y a contre les Papes une fidèle transmission d'ordures et une exécration de calomnie. La plupart de ces compositions n'ont eu, il est vrai, pas grand crédit, même de leur temps ; elles sont tombées, pour la plupart, dans un oubli où elles ne reçoivent guère que les indiscretes visites de l'érudition. Il s'est élevé cependant de ces fondrières, je ne sais quel nuage qui cherche à obscurcir le soleil de la vérité et dont l'épaisseur empêche toujours les rayons de lumière d'éclairer plusieurs pays. Il est curieux d'observer comment s'est formé ce nuage et utile de rechercher si nos apologistes ont su en dissiper les ombres ou en conjurer les foudres.

Il y a toujours eu, il y aura toujours une grande et

compacte coalition de toutes les erreurs, de toutes les discordes, de toutes les haines contre le Siège de Pierre, parce que là, et là seulement, est l'éternel fondement de toute vérité et de toute charité, de tout ordre et de toute justice. Quelle que soit la distance qui les sépare, *tous les ennemis de Rome sont amis*, a dit le comte de Maistre. Pendant quinze siècles toutefois le Pape régît l'univers orthodoxe, sans qu'il s'élevât, contre son autorité souveraine, un parti ayant chance de durée. On vit sans doute se fourbir toutes les armes de la lâcheté littéraire, les pamphlets anonymes, les satires piquantes, les bavardages historiques, les plaisanteries aiguës de l'épigramme, mais ces traits ne firent point de blessures : la foi et la piété unanimes envers le Saint-Siège ne permettaient pas de l'atteindre. C'est seulement à partir du grand schisme, et surtout depuis le seizième siècle, que des démons en chair et en os ont paru dans le monde pour aboyer, rugir, hurler contre le chef de l'Eglise. Jamais l'inférieure cohorte des apostats n'avait pu se produire en si grand nombre ; alors elle forma un parti qui alla toujours en s'augmentant et qui constitue aujourd'hui une armée.

Le premier qui arbora l'étendard du mensonge outrageux, est Luther. Ses œuvres sont un océan d'injures et d'invectives contre les Papes. Son imagination puissante, exaltée par la haine jusqu'au délire, créa des monstres jusque-là inconnus. Le burin et le pinceau des Callot, des Cranach, des Holbein de la réforme leur donnèrent un corps ; la plume des folliculaires sut donner à ces caricatures immondes une voix analogue. Les images impures remplacèrent, au

chevet du jeune homme et de la jeune fille, les images du Christ, de sa divine Mère, de l'ange gardien et du Pape régnant; les livres chargés de mensonges remplacèrent, dans les mains intelligentes, les livres de doctrine catholique et de dévotion envers le Saint-Siège. Ainsi procéda la réforme : les échelles que l'imagination et la raison chrétienne offraient aux âmes pour s'élever dans les régions de l'amour, elle les tourna vers le noir abîme où bouillonnent toutes les haines. La haine du Pape fut le premier dogme du protestantisme; il en est resté à peu près l'unique. Le protestantisme vit encore de cette haine, là où il conserve une ombre de vie. Les dogmes absurdes imputés à l'Évangile par les anciennes confessions de foi n'existent plus; mais les visions mal comprises de l'Apocalypse contre l'Antéchrist de Rome, contre la grande prostituée vêtue d'écarlate, paraissent devoir s'éterniser. Ces créations haineuses de la plume et du pinceau luthériens décorent toujours les boutiques et les salons des pays protestants. Ce sont des pays acquis à la haine de la Chaire apostolique.

Au seizième siècle, les pays protestants étaient seuls ennemis de Rome; en compensation, les pays catholiques offraient leur amour. Alors parut un second empoisonneur du genre humain, Jansénius. L'évêque d'Ypres avait composé de son vivant un gros livre, dont il avait lentement et insidieusement agencé le texte; l'auteur mitré, comme le chimiste qui manie des substances dangereuses, avait édulcoré ses formules pour mieux distiller son venin et tempéré ses mixtures pour dissimuler le poison. Sous le couvert du grand Augus-

tin, cette âme tendre et haute, toute d'amour et de lumière, Jansénius devait offrir aux âmes la manne de la vraie piété. Dans la réalité, il ne voulait mettre dans les cœurs que la haine ; il voulait, sous couleur de réforme pieuse, introduire dans l'Eglise l'anthropologie malsaine de Luther, irriter les cœurs catholiques contre Rome et tout empoisonner jusqu'à l'hostie. Mais l'apparence de ferveur trompa tout le monde ; les premiers disciples de Jansénius brillèrent d'un soudain et vif éclat. On les voyait aux postes les plus avancés parmi les défenseurs de la sainte Eglise. Dans leurs écrits, ils citaient avec respect les œuvres des Pères ; ils déclaraient s'en tenir aux décrets des conciles, aux constitutions des Papes, aux traditions catholiques ; et, dans la défense des dogmes sacrés, ils affichaient un grand appareil de doctrine. L'Eglise crut qu'ils la consoleraient des pertes que lui avait fait éprouver le protestantisme. Mais tandis qu'elle serrait contre son cœur ces fils de prédilection, elle remarqua, chez quelques-uns, le maintien le plus dissimulé à travers une conduite et un langage ambigus ; il ne lui fut pas difficile de comprendre qu'ils méditaient de lui porter un coup mortel. D'ailleurs, ils mettaient une prétention singulière à s'intituler *catholiques*, quelque démenti qu'ils donnassent à ce nom par leurs paroles et par leurs œuvres. Enfin le Souverain-Pontife les déclara hérétiques ; toute la catholicité s'inclina devant la décision du vicaire de Jésus-Christ. Tandis que de tous les coins du monde s'élevait l'anathème contre quiconque n'écouterait pas le successeur de Pierre, ils niaient avec un entêtement merveilleux l'existence même de

leur secte. Par là ils présentaient aux esprits irréfléchis — et c'est le grand nombre — le scandale d'une dissension dogmatique qui apparaissait au sein même de l'Eglise. Jusqu'à la fin, s'acharnant à tout nier, éludant tout, tergiversant sur tout, ils se présentèrent comme des catholiques opprimés pour leur vertu et ne réussirent qu'à inspirer, dans les pays catholiques, la haine du Saint-Siège. Le bataillon de Jansénius vint renforcer le bataillon de Luther.

Ce scandale égara promptement les esprits; la gangrène, qui gagnait la société européenne se développa avec une terrible rapidité. Du fiel amorti de Jansénius et de la haine enragée de Luther, naquit le Césarisme de Louis XIV. L'esprit parlementaire, espèce de protestantisme appliqué à la politique, s'était glissé dans les corps judiciaires, par des livres de droit partis d'Allemagne, comme le vrai protestantisme, suivant l'expression de Mézerai, en était venu *parmi quelques mots de grec et d'hébreu*; il ralluma partout les vieilles guerres du sacerdoce et de l'empire. Peu satisfaite de tenir la main de justice, la magistrature se donna la mission de défendre la royauté contre les envahissements de la Chaire apostolique, traduite en rivale dangereuse et en usurpatrice des droits de César. La royauté trompée, flattée, laissa faire, quand elle n'aida pas. En 1682, le clergé lui-même eut la coupable faiblesse de river à ses mains, en dépit des avertissements des Papes, la chaîne qu'on lui jetait. Dans tout ce qui touchait à la discipline, on peut dire que le roi s'était fait chef de l'Eglise; le parlement s'érigea en tribunal ecclésiastique. Les deux bataillons du gallicanisme

épiscopal et parlementaire vinrent se joindre aux deux bataillons de Luther et de Jansénius ; ils avaient, comme eux, sur leurs drapeaux : *Haine aux Papes*.

De la magistrature nationale le mal gagna la magistrature internationale et se fit admettre dans le droit public. Les Papes avaient été les génies constituants du moyen âge ; des rois, qui disaient ne tenir leur couronne que de Dieu et de leur épée, exclurent, à la paix de Westphalie, les Papes de l'ordre politique. Dès lors la paix devait dépendre de l'équilibre matériel des puissances ; la statique et la dynamique nous révéleraient les oracles du progrès. La plume de Luther, de Jansénius, de Pithou et de Fleury passa aux mains de la diplomatie. Nous ne rappelons que pour mémoire l'iniquité, la duplicité révoltante, l'insolence, la violence extrême des dépêches que les courriers partis de Versailles, de Vienne, de Florence, de Naples, de Madrid, de Lisbonne, allaient jeter chaque semaine à la face du Pape. Le vicaire de Jésus-Christ, environné des ministres de Pombal, de d'Aranda, de Choiseul, de Tanucci, de Léopold, de Joseph II, nous représente l'Homme-Dieu à la cour de Caïphe ou au prétoire ; Pie VI à Vienne, c'est le Christ chez Hérode, avec cette différence que la Passion du Christ ne dura qu'un jour et une nuit, tandis que la passion de son vicaire compte près de trois siècles. L'armée des ennemis du Saint-Siège s'augmentait d'escadrons d'artillerie et de cavalerie.

Les disputes de la controverse et les outrages de la diplomatie ne pouvaient que dégoûter de la religion quiconque ne s'appuyait pas sur l'ancre de l'autorité.

Bayle parut, Voltaire le suivit : ce fut l'ère du pyrrhonisme universel. Bientôt les limes des philosophes devenaient aux mains révolutionnaires des poignards. Une révolution satanique se précipita sur le monde : elle dure depuis près d'un siècle ; son mot d'ordre est toujours : Guerre à la Papauté !

Désormais qui n'est pas enfant pieux du Saint-Siège est son ennemi : tel est l'état présent du monde.

V. Il ne faudrait pas croire que la conspiration anti-pontificale ait suivi son cours sans opposition et recruté sans contradiction aucune les légions de l'apostasie. Les premières escarmouches s'engagèrent sur le terrain de la controverse théologique ; les sectaires, battus en détail sur ce terrain compromettant, se jetèrent sur le terrain de l'histoire. D'abord ils contestèrent l'authenticité des pièces et l'intégrité des textes. Nos érudits se virent obligés de parcourir les dépôts d'archives, de collationner les manuscrits, de vérifier phrase par phrase les passages douteux, de tirer enfin des variantes constatées une version définitive. De cette pénible enquête naquirent de victorieux ouvrages. Henri de Valois revit les historiens grecs, Papebrock dressa le Catalogue des Pontifes romains, Bianchini donna sa splendide édition du *Liber pontificalis*, Bolland recueillit les Actes des saints, Baronius composa les Annales ecclésiastiques, Mabillon créa la Diplomatique. La négation hostile enfantait des chefs-d'œuvre.

Lorsque les textes authentiques furent reconnus, s'engagea la grande bataille de l'érudition. Les actes et les droits du Saint-Siège furent vengés et, aux yeux du public instruit, obtinrent réparation. Même à

l'époque funeste où l'esprit de complaisance et d'aveuglement portait notre clergé aux plus fâcheuses concessions, Dieu ne permettait les égarements des novateurs que pour leur opprobre éternel et pour la gloire de son Eglise. Les plus grands docteurs faisaient justice des fanatiques qui voulaient attribuer à la France les sentiments de quelques particuliers; ils vengeaient nos doctrines, que la malignité voulait obscurcir ou rendre suspecte; ils nous restituaient la pureté de foi et de piété que nous semblions avoir perdue. Le ciel devait bénir leurs travaux; l'heure devait sonner où serait confondue l'œuvre de la fraude et de la perfidie. Honneur et gloire à ces savants hommes qui ont préparé par d'admirables travaux l'effacement définitif de cette époque fatale. Honneur aux Polus, aux Stapleton, aux Sfondrate, aux Roccaberti, aux Gonzalez, aux Bellarmin, aux Duval, aux Charlas, aux Serri, aux Soardi, aux Orsi, aux Bianchi, aux Muzzarelli, aux Marchetti, aux Cavalcanti, aux Zaccaria, aux Litta, aux Lamennais. La plupart ont vraiment compris l'esprit des Français, qui est d'être souverainement respectueux à l'égard des Pontifes romains et de défendre les prérogatives du Saint-Siège par tous les moyens que la Providence peut offrir. On a pu reconnaître enfin que la France avait vengé, en toute occasion, l'autorité pontificale, soit par la plume, soit par l'épée; qu'elle avait défendu ses décrets contre les attaques des faux frères; qu'elle avait voulu s'attacher à la tradition la plus pure et la plus universelle; qu'elle avait toujours partagé les sentiments des Papes, des anciens conciles et des plus saints docteurs. Gloire à Dieu et paix à la France!



En présence des glorieux monuments de l'érudition, il ne serait plus possible de ternir, par des commentaires ridicules ou de vains sophismes, la renommée religieuse de la France. Il ne faut pourtant pas le dissimuler, le triomphe n'a été enlevé guère que sur le terrain de la métaphysique, et si, dans la pratique, nous avons obtenu de précieuses réformes, il reste encore je ne sais quels ferments, quels vieux levains qui pourraient corrompre aisément toute la masse. Une révolte laisse toujours, au cœur d'un peuple, des traces redoutables. Les réfutations, mêmes les plus décisives, n'ont pu d'ailleurs atteindre la France à cet endroit sensible que l'Écriture appelle la *division de l'âme et de l'esprit*. Rocaberti, archevêque de Valence, qui écrivit contre les quatre articles trois volumes in-folio, fut arrêté à la frontière; bien qu'il s'agisse d'un grand inquisiteur d'Espagne, d'un vice-roi de sa province, d'un théologien de premier ordre, la police traita son livre comme un factum d'écolier. Le livre de Soardi fut mis au pilon, après condamnation par le parlement. L'ordre fut exécuté avec tant de rigueur que l'ouvrage n'était connu en France que par la sentence de condamnation; il fut réimprimé à Halle, en 1793, mais alors il tombait trop de têtes pour qu'il restât des yeux réservés à cette lecture. A supposer qu'ils eussent pu franchir les lignes de la douane, les écrits des théologiens étaient, au surplus, rédigés dans un style et une forme inaccessibles à la foule. Quant aux réfutations historiques des Espagnols, des Italiens et des Allemands, excellentes pour leurs pays, elles ne devaient se faire connaître par la traduction qu'au moment où l'on n'en pourrait plus obte-

nir de précieux redressements. Bref, l'immense travail dirigé contre l'erreur antipontificale resta longtemps, pour la France, lettre close. Les désaveux de la royauté et les condamnations des Papes n'étaient même guère que soupçonnés du public. Une muraille de Chine défendait les têtes gallicanes contre l'irradiation de la vérité et aussi contre ses foudres. Cependant notre parlement, tour-à-tour protestant, janséniste, frondeur, gallican et républicain, envoyait aux réfractaires le saint Viatique entre quatre baïonnettes, saisissait le temporel des évêques, et, sous prétexte de défendre les rois contre les Papes, livrait la France à Robespierre, Louis XVI à la guillotine.

La victoire était donc gagnée et le préjugé persistait. Au commencement de ce siècle, Lamennais le premier rompit en visière avec la tradition gallicane, mais il ne fit guère qu'agiter les esprits et se soutint d'ailleurs si mal qu'il trahit bientôt cette cause de Rome qu'il voulait faire triompher. Des disciples plus éclairés et plus pieux allaient descendre dans la tranchée. Il y avait, dans les esprits, ce moment d'incertitude où l'on ignore si l'on veut reculer ou avancer. Chose singulière, à cette heure d'indécision, une impulsion victorieuse nous vint du protestantisme. Les protestants avaient, les premiers, diffamé les Papes; les premiers, que ceci soit à leur louange, ils les réhabilitèrent. Sans autre lumière que celle de l'honnêteté, sans autre motif que leur savoir, Jean de Muller, Herder, Schœll avaient déjà rendu aux Souverains-Pontifes d'intelligents témoignages; mais ces témoignages portaient encore beaucoup la marque de leur origine et le caractère de leur date.

D'autres vinrent à leur suite, plus explicites dans leurs aveux, parce qu'ils avaient su se dégager plus entièrement des préjugés de secte et brillaient par une plus haute intelligence de l'histoire : je cite Raumer, Léo, Hock, Voigt, Hurter, Ranke. Le travail de Hurter fut même tellement accompli, qu'il ramena son auteur au giron de l'Eglise. Spectacle étrange ! Des Papes vilipendés par des catholiques et admirés par des protestants érudits d'Allemagne ! Le contraste frappa les esprits et changea la direction des pensées. Fleury cessa d'être un oracle, Tillemont ne garda pas entière son auréole de savant, Bossuet et La Luzerne purent être contredits sans que le contradicteur fût obligé de demander grâce. Puis de vaillants paladins, avec l'ardeur la plus résolue, battirent en brèche le gallicanisme et son frère jumeau, le jansénisme. Le cardinal Gousset les poursuivit sur le terrain de la science théologique ; dom Guéranger, sur le terrain de la liturgie. Cependant Montalembert, Veuillot, Parisis, Monnyer de Prilly, Clausel de Montals, portèrent la guerre sur le sol mouvant de la politique ; Affre et Sibour défendaient l'indépendance temporelle des églises ; Donnet et Giraud agrandissaient le cercle des influences épiscopales ; Lacordaire, Ravignan, Combalot illustraient, dans la chaire, les traditions de l'éloquence apostolique ; Pitra, Migne, Bonnetty, Glaire, Lehir ramenaient les esprits aux sources pures de l'érudition ; Rohrbacher, Villecourt, Doney, Gerbet, Salinis, Gaume, Ozanam, Blanc, Chavin, Jager, Darras, Christophe et vingt autres, reprenaient en sous-œuvre les questions obscures ou controversées d'histoire. Désormais, il n'y a plus, en

France, au nom du gallicanisme, du jansénisme, du libéralisme et du rationalisme (quatre mots pour dire la même chose), conspiration contre la vérité du droit pontifical. La trame d'erreur et d'iniquité est dogmatiquement rompue ; la chaîne des traditions du plus pur catholicisme est reformée avec de solides anneaux. C'est là une de ces restaurations où l'on admire ce que nos Ecritures appellent si justement les coups d'Etat du Seigneur : *Mirabilia Dei*.

Toutefois, si nous avons triomphé par la science, nous avons à achever nos réformes pratiques par la restauration diocésaine du droit pontifical et par la restauration des études canoniques nécessaires à l'application de ce droit. De plus, nous devons toujours combattre les trames de l'ambition politique et les ignares préjugés de la multitude : préjugés et ambition, servis chaque jour par une presse à gage, dont il faut démasquer les batteries. Enfin, malgré les réparations de la science, malgré les hommages rendus à la vérité, nous avons sous les yeux tous les attentats de la persécution, nous voyons sortir du sépulcre le spectre de Hohenstauffen. Nécessité donc de prendre en main la cause du Saint-Siège et de consacrer exclusivement nos efforts à la défense historique des prérogatives, des droits et des actes de la Chaire de Pierre.

VI. Il y a quelque vingt ans, un homme s'est rencontré, humble curé d'une humble paroisse, pour écrire, contre les coryphées du rationalisme, une défense historique de l'Eglise. A la chute de l'empire, une école s'était formée parmi nous, qui, niant l'intervention divine dans l'établissement du Christianisme, refusant

de croire au miracle, partant au surnaturel, avait par là même refusé de voir dans l'histoire de l'Eglise surtout ce qui doit s'y remarquer. L'un avait touché aux questions philosophiques, l'autre aux questions littéraires, plusieurs aux questions proprement dites de l'histoire, expliquant, tantôt par l'éclectisme, tantôt par la théorie des races ou l'antagonisme des classes, les grands évènements, mais, dès qu'il s'agissait de la religion, ne cédant plus qu'aux emportements de la haine ou aux aveuglements du préjugé. Ce qui était sorti de là, tout le monde le sait. On avait, en apparence, rendu à l'Eglise une scrupuleuse justice; dans la réalité, on avait méconnu ses héros et défiguré ses annales. L'apparence de justice avait séduit l'opinion; des iniquités trop réelles menaçaient de passer à l'état de chose jugée. Pourtant l'Eglise protestait, malheureusement sans trouver le David qui devait, avec sa petite fronde, frapper au front les nouveaux Goliaths. Or, un pauvre prêtre du diocèse de Bellay, criblé d'ailleurs des railleries de plusieurs confrères, poursuivi même par la disgrâce de son évêque, s'inscrivait en faux contre les sentences des maîtres, et en attendant que l'opinion, mieux éclairée, ratifiât ses jugements, fournissait la preuve matérielle du mal jugé. L'abbé Gorini — c'est de lui seul que je veux parler — donnait, en recourant aux sources, un irréfragable témoignage contre les mille erreurs historiques des Guizot, des Cousin, des Villemain, des Thierry, des Barante, des Michelet, des Ampère, des Martin, et d'une foule d'autres, qui s'étaient appelés jusque-là, modestement les maîtres de la science.

Ce que l'abbé Gorini a fait contre les rationalistes, pour la défense générale de l'Eglise ; ce que Bossuet, avec son grand génie, avait élevé, contre les protestants, à l'immortalité d'un chef-d'œuvre, nous avons tenté de le faire, pour la défense exclusive de la Papauté, contre tous les ennemis et les adversaires qui l'attaquent depuis quatre siècles. Nous voudrions prendre, l'un après l'autre, tous les faits d'histoire, où protestants, jansénistes, parlementaires, évêques et pseudo-philosophes se flattent de convaincre la Papauté d'erreur dans ses jugements ou d'excès dans ses entreprises et montrer que ce sont eux qui s'abusent. Nous voudrions ensuite, conformément aux bons usages de l'apologétique chrétienne, passer de la défensive à l'offensive, prendre un à un les actes doctrinaux, ou soi-disant tels, et les empiètements spéculatifs ou législatifs des adversaires, pour les convaincre qu'il y a excès dans leurs entreprises parce qu'il y a défaut dans leurs jugements. Nous voudrions enfin présenter une défense historique du Saint-Siège contre les protestants, tels que Flaccius Illyricus, Mosheim, Duplessy-Mornay, Malan, Bost et Puaux ; contre les jansénistes, tels que Duvergier de Hauranne, Quesnel, Ellies Dupin, Fébronius et Scipion Ricci ; contre les parlementaires, tels que Richer, Pithou, Dupuy, Camus, Portalis, le procureur Dupin, Isambert, Baroche et Cavour ; contre les évêques, tels que Pierre de Marca, Maimbourg, Bossuet, Fleury, Tillemont, La Luzerne, Maret, Dupanloup, Gratry ; contre les rationalistes, libéraux ou césariens, tels que Guizot, les Thierry, Michelet, John Russel, Gladstone, Minghetti et Bismarck. — En

inscrivant sur notre blason la croix pontificale, nous n'oublions pas qu'il ne suffit point d'inscrire la croix sur son écu pour porter des coups de lance enchantée.

S'il y a similitude entre l'ouvrage de Gorini et le nôtre, il y a différence dans le choix de la méthode. Gorini cite les textes par le détail et met, à côté des textes contemporains, les textes anciens qui les détruisent. Par le fait, il coule joliment l'auteur qu'il réfute, mais il édifie beaucoup moins qu'il ne démolit, et, par défaut habituel de science organique, son ouvrage tombe avec les ouvrages qu'il abat. Nous n'entendons certainement rien ôter au mérite personnel de Gorini : par sa modestie, sa science, son courage et sa persévérance dans la disgrâce, Gorini est le type de l'honneur sacerdotal. Mais son livre a été beaucoup plus loué que lu ; il a inspiré plus d'estime qu'il n'a formé de convictions ; il a dicté moins de résolutions qu'il n'a excité de sympathies. Pour nous, sans nous attribuer aucun mérite de clairvoyance, sur chaque point controversé, après avoir fait connaître les griefs ou les titres de l'adversaire, non par des citations, mais par l'exposé philosophique de l'erreur et son classement méthodique, nous discutons ensuite ou nous réfutons, par la production des textes, l'autorité des faits, ou le témoignage des maîtres. Nous ne saurions avoir la prétention d'écrire l'histoire positive de la Papauté ; nous ne nous bornons pas, non plus, à renverser ; nous voudrions, en écartant d'une main les faux titres ou les vains griefs, élever de l'autre l'histoire critique de la monarchie pontificale.

Dans la solitude, on ne cause guère qu'avec ses

idées, et si l'on est exposé à trop abonder dans son propre sens, on ne court point risque d'être incompris faute d'explications. Nous hasardons encore quelques mots, en demandant grâce.

Cet ouvrage a été composé d'après une double méthode : méthode de *réfutation* et méthode d'*exposition*. La réfutation directe et personnelle fait d'une question érudite un petit drame qui éveille aisément l'intérêt. Vous produisez l'adversaire sous les yeux du lecteur, vous présentez ses moyens d'attaque, puis, entrant en lutte avec lui, vous montrez que ses armes sont mal trempées ou que ses coups portent à faux. Le cœur humain se plaît à ces luttes pacifiques, et c'est toujours avec joie qu'il en voit sortir le triomphe de la vérité. Cependant, un livre dont les chapitres formeraient une invariable succession de pugilats littéraires pourrait amener, par l'uniformité de ses batailles, une certaine monotonie. L'emploi alternatif de la méthode d'exposition, éveille dans l'esprit d'autres goûts et procure d'autres plaisirs. Quant la question prête moins à controverse, nous nous bornons donc à en faire connaître les termes, à en déterminer les limites, les développements et la solution traditionnelle. Alors le lecteur, sorti de la lice des combats, se repose sur les sommets paisibles de l'histoire. L'attention passant d'une controverse belliqueuse à une exposition pacifique, il peut en résulter, si l'ouvrier n'est pas trop au-dessous de sa tâche, un agréable intérêt.

La matière de cet ouvrage devait être prise, pour la majeure partie, dans les faits et dans les autorités. Dans le champs clos de l'histoire, il n'y a guère place



pour un auteur qui argumente contre un auteur, pour une intelligence qui se heurte à une autre intelligence ; ce sont les évènements qui montent sur la scène et disent aux parties contendantes : « Vous prétendez que les faits motivent telle accusation ou autorisent tel titre, voici ces faits dont vous réclamez les oracles, jugez vous-mêmes s'ils impliquent telles visées ou comportent telles réclames. » Il nous a paru cependant que, sans déroger à l'ordre historique, nous pouvions placer les faits suivant certaines catégories, dont la connexité apporte quelque lumière, et nous avons cru pouvoir, pour mieux remplir notre programme, invoquer, de temps à autre, l'autorité des principes, les enseignements des théories orthodoxes et la déduction de légitimes conséquences. Ces questions très-difficiles à expliquer se résoudreont mieux par l'application.

Au surplus, voici le plan de notre ouvrage :

Dans le premier volume, nous expliquons les *origines* de la Papauté depuis saint Pierre jusqu'à Constantin ; dans le second, nous présentons les *prérogatives* de la Souveraineté pontificale, pour le commandement et le gouvernement, pour le pouvoir législatif et judiciaire, pour le prosélytisme de l'apostolat et l'indépendance d'exercice par la constitution du pouvoir temporel ; dans le troisième, nous étudions les rapports des Papes avec les Eglises d'Orient, depuis le pape Libère jusqu'à Photius et au concile de Florence ; dans le quatrième, nous défendons la *constitution pontificale* du moyen âge prise dans son ensemble ; dans le cinquième, nous reprenons en particulier les faits imputés aux Papes du moyen âge, depuis le pape Zozime jusqu'au grand schisme ;

dans le sixième, nous étudions avec un soin particulier, de Philippe le Bel à Napoléon, les rapports des Papes avec la France; enfin, dans le septième et dernier volume, nous parlons des Papes de l'ère moderne, depuis l'envahissement du protestantisme jusqu'à Pie IX. — Autant que notre travail l'exige et que les circonstances le permettent, nous donnons en appendice quelques discussions incidentes qui eussent pu entraver notre marche, quelques pièces justificatives qui permettront au lecteur de juger par lui-même, et quelques études où nous déterminerons mieux certaines questions de spéculation théologique ou de pratique pieuse.

Parfois, très-rarement, pour mieux faire toucher du doigt l'irrévérence de l'accusation, nous avons cité côte à côte les témoignages concordants des faux frères et des ennemis déclarés. Voltaire à côté de Bossuet, Petrucci della Gattina à côté de Gratry, Janus et M<sup>sr</sup> \*\*\* : tout ce monde, sauf le ton, parlant la même langue, n'est-ce pas un instructif rapprochement? Les impies nous offrent cet avantage, de ruiner par leur présence tout ce qu'ils honorent de leurs sympathies.

En répondant aux ecclésiastiques aventurés dans ces bagarres, surtout aux adversaires honorés de la prélatrice, nous n'avons point oublié ce qui se doit au caractère sacré et au génie. Le génie ne donne pas un bill d'indemnité; mais, en cas de dissentiment, il commande, envers un écrivain de mérite exceptionnel, un profond respect. L'huile sainte doit adoucir les coups portés sur les têtes qui en ont reçu l'onction. Même dans une défense légitime, on doit abonder en ménagements et entourer les sévérités nécessaires d'une sorte de

séduction de forme où la franchise des regrets et la sincérité de la vénération servent de passeport à tout ce qu'on est obligé de faire entendre. Nous nous sommes donc fait une loi de modération ; si, contre notre gré, nous en avons transgressé les rigueurs salutaires, nous rétractons d'avance tout excès de parole.

En répondant aux ennemis déclarés, nous n'étions point obligé aux mêmes ménagements. Avec eux, nous ne pouvons avoir que la guerre et nous leur appliquons les lois des Douze Tables : *Adversus hostem, æterna auctoritas esto*. Nous n'oublions certainement pas la sage maxime de saint François de Sales : « On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre ; » nous nous rappelons aussi que, quand le loup est dans la bergerie, c'est charité de crier : Au loup ! Nos catholiques libéraux ont discrédité la modération depuis qu'ils réservent tout leur miel aux ennemis de l'Eglise et abreuvent de vinaigre les défenseurs de la Chaire apostolique. « Le plus grand des fléaux du dix-neuvième siècle, dit le *Catholique* de Mayence, c'est la politesse. »

Ces trop longues explications ne cachent aucune arrière-pensée. Nous n'écrivons pas pour l'Académie. Nous n'avons pas le bonheur d'appartenir à cette savante école, qui peut appuyer chaque affirmation d'un texte, et motiver ses jugements par cent témoignages. Nous écrivons ce livre dans une cure de frontière, dans un pays perdu au milieu des marais, loin des savants, loin des bibliothèques, sans conseil, sans encouragement, sans rien de ce qui pouvait diminuer les difficultés de notre tâche. Les cruels obstacles qu'il

a fallu vaincre pour réunir quelques livres, pour écrire quelques ouvrages, pour les publier, nous ont fait connaître toutes les disgrâces de l'isolement et toutes les duretés de la misère. Nous devons, à cette expérience, de mieux connaître les ennuis des laïques pieux et de braves curés disséminés, comme nous, sur tous les points de la France, avec le désir et dans l'impossibilité relative d'approfondir les questions de temps. C'est pour eux que nous avons composé cet ouvrage : Dieu veuille qu'il leur donne une juste notion des choses et le courage qu'inspire une exacte science ! Que si cet écrit tombe, par aventure, aux mains des doctes, nous ne doutons point que nous n'ayons tout à gagner à leur critique : nous ne sommes pas un maître, mais un mendiant ; nous ne vivons que de miettes tombées des tables de l'opulence ou de quelques débris enlevés à de splendides festins.

. . . . .

Il est temps de conclure.

Naguère les frivoles docteurs du catholicisme libéral se pâmaient d'aise sur les progrès de la théorie qui promet de faire vivre côte à côte, dans une douce fraternité, le milan et la tourterelle, le loup et l'agneau, la chèvre et le lion. En vain nous répondions à ces docteurs, aveuglés par les illusions du libéralisme, que toutes les concessions n'auraient pour résultat que de museler les chiens et d'enchaîner les pasteurs ; que tout libéral était gros d'un révolutionnaire et d'un despote ; et que les libéraux, une fois les plus forts, mettraient de côté le libéralisme, pour asservir leurs libérateurs et

dévorer le troupeau du Christ. Aujourd'hui le cri de guerre retentit dans toute l'Europe.

Tout s'agite, tout roule autour de la Chaire apostolique. Il s'agit de savoir si elle sera ou si elle ne sera pas. Pour ou contre : il n'y a pas de moyen terme ; il faut se prononcer. Toutes les chances de succès sont acquises à l'ennemi : c'est l'heure de la bravoure ou de la trahison.

Dans cette guerre au Pape, le philosophe donne la main au politique ; le républicain suisse et le constitutionnel italien conspirent avec les chefs des vieilles monarchies. Guerre aux doctrines définies et aux pratiques chrétiennes, crie Renan, l'acolyte apostat comme Julien ; guerre au vaticanisme, hurlent, du haut des hustings, lord John Russell et sir Gladstone, fanatiques engraissés des biens de l'Eglise ; guerre aux légats du Saint-Siège, braillent les lâches radicaux de la triste Helvétie ; guerre à la mitre et à la tiare, exclame Othon de Bismarck.

Et avec ces violences ingrates, quelle hypocrisie ! Empêcher les catholiques de pratiquer librement leur culte, ils disent que c'est respecter la conscience, remplir le devoir moral de l'autorité et défendre les prérogatives du pouvoir ! Mettre les évêques en prison, vendre leur mobilier à l'encan, ils disent que c'est assurer le bien-être et la liberté des peuples. On crochète les églises et les presbytères, on vole le patrimoine ecclésiastique, on ouvre les portes de l'exil, on rouvre les bagnes pour les forçats de la croyance catholique : tout cela, bienfait de la réforme, grâce de la monarchie parlementaire, triomphe des idées libérales,

circonspection évangélique des Hohenzollern ! Le rossignol, voilà le sceptre de l'avenir ; les confiscations, la prison, l'exil, l'échafaud, voilà maintenant les formes du progrès.

Sous le couvert de ces hypocrisies, à la faveur des préjugés anciens, toutes les passions se coalisent, toutes les erreurs se donnent la main, et à l'heure présente, bien que Pie IX, prisonnier, comme Pape, au Vatican, n'ait plus d'autre liberté que la plainte, d'autre arme que la prière, tous les errants estiment qu'ils ont de lui tout à craindre, tant qu'ils ne l'aurent pas réduit à une entière inaction. Pendant que les anciens apologistes se taisent, que les politiques se croisent les bras, que les catholiques libéraux intriguent, une bouche folle devient à Genève occasion de l'exil du doux Mermillod ; de misérables prêtres entrent par intrusion dans les paroisses du Jura catholique ; Bismarck monte à l'assaut de tous les établissements ecclésiastiques de l'Allemagne, et conspire avec Minghetti pour supprimer pratiquement la Papauté, attendant la mort de Pie IX, occasion, espèrent-ils, de mettre la main sur l'Eglise de Jésus-Christ, de consommer, par suite, la dégradation et l'asservissement du genre humain.

Tous ces politiques professent une doctrine pour orienter leur conduite et, en apparence, motiver leurs attentats. Autrefois, les persécuteurs se disaient gallicans ; le gallicanisme n'était pas seulement une atteinte à la suprématie des Papes ; par ses tenants et ses abou-tissants, par ses idées particulières sur le dogme, la morale, la discipline, la liturgie, il présentait d'une part, une conception religieuse très-différente de celle

que représente l'Eglise et la tradition chrétienne; d'autre part, en admettant la légitimité du prêt usuraire et l'indépendance absolue des rois, il tendait à créer un ordre tout différent de l'ordre catholique. De part et d'autre, par la corruption commencée de la société civile et de l'ordre ecclésiastique, il revenait aux traditions païennes, nous précipitait vers la révolution.

Aujourd'hui, nos politiques se disent radicaux, libéraux, républicains, parlementaires, constitutionnels ou monarchistes : c'est là, si l'on nous passe l'expression, le titre pour décorer la devanture de la boutique. Sous des dénominations en apparence inoffensives et même soi-disant généreuses, ils ont tous, contre l'Eglise et le Saint-Siège, une doctrine commune. Gambetta et Thiers pensent là-dessus comme Gladstone, comme Minghetti, comme Bismarck : sous l'apparence des formes trompeuses, c'est toujours l'hypocrisie violente et l'oppression brutale. On revendique pour l'individu les franchises qui aident à la corruption, on refuse les franchises de la vertu; on veut pour la société certains droits qui tournent tous à la consécration de la tyrannie et aux latitudes de la persécution, mais rien qui tourne à l'avantage de la vérité et de la justice chrétiennes. Ce qu'ils préconisent tous sous des noms divers, en se parant des couleurs du bien-être et de la liberté, en défendant, comme ils disent, les immunités du pouvoir et les prérogatives de l'Etat, c'est l'exclusion sociale de la grâce de Jésus-Christ, l'oppression de la conscience catholique, l'esclavage de l'Eglise, la confusion de tous les pouvoirs dans la main du prince, et, pour tout dire d'un mot, le césaro-papisme.

Le césaro-papisme est l'aboutissement forcé, l'égoût collecteur de toutes les erreurs contemporaines, leur formulation doctrinale et leur application sociale ; le principe historique du césarisme, c'est le libre examen de Luther et le libre penser de Descartes ; son premier essai d'organisation, le gallicanisme de Louis XIV et de Napoléon ; son promoteur actuel, la franc-maçonnerie ; son exécuteur des hautes œuvres, la révolution démagogique ou couronnée ; son dernier terme, c'est César souverain-pontife, c'est le pouvoir dieu et bête, c'est la loi devenue l'instrument d'extermination du catholicisme, c'est le cri de guerre : « Les chrétiens aux lions ! »

Après avoir parcouru le cercle de l'évolution catholique, la civilisation est revenue à son point de départ : à la guerre contre l'Eglise et les Pontifes romains, aux persécutions des Césars.

Ce qui peut sortir de là, pour l'ordre public, un passé récent peut nous l'apprendre. Il y a cent ans, Louis XIV pouvait voir, du fond de la tombe, ses enfants sur la plupart des trônes de l'Europe ; le gallicanisme florissait partout à l'ombre des trônes des Bourbons. Où sont aujourd'hui les Bourbons du pacte de famille ? Le dernier descendant de Louis XIV vient de tomber du trône : c'était une femme, une reine constitutionnelle, réconciliée avec les ennemis de sa famille, et, dans tous les cas, d'après la théorie parlementaire, on ne pouvait lui imputer aucun tort. Le trône n'en est pas moins tombé ; malgré ce gallicanisme, soi-disant protecteur du pouvoir, la France, l'Espagne, le Portugal, Naples et la Toscane ont chassé les Bour-



bons ; l'erreur qui devait couvrir ces princes contre les empiètements du Saint-Siège, n'a servi qu'à leur créer des ennemis ; la civilisation a même suivi une direction contraire aux intérêts de ces Etats, et la révolution, qui menace tous les établissements humains, menace encore plus d'éviction les races latines.

Le monde traverse, à l'heure présente, une de ces terribles crises d'où peut sortir, pour la propriété et la souveraineté, un changement d'état. Mais cet enfantement est laborieux ; les factions peuvent tout détruire, les fausses doctrines peuvent gâter entièrement ce fastidieux ouvrage. Suivant les directions, ce mouvement peut tout relever ou tout abattre. Ce qui lui manque, c'est la lumière des enseignements catholiques, ce sont les bienfaits de la sainte Eglise, la sûre direction du Saint-Siège. L'Eglise libre s'approcherait de ce pauvre monde le cœur plein de miséricorde et les mains pleines de grâces, pour cicatriser ses plaies, diriger ses efforts, régler ses aspirations. La révolution d'en haut donne la main à la révolution d'en bas pour tout compromettre ; c'est à l'égaré qu'elle demande la science des solutions justes et le secret des œuvres progressives. Des catholiques même, je le dis avec douleur, des catholiques, parés des livrées du libéralisme, acceptent, en principe, les doctrines de la révolution, ce qu'ils appellent son bon esprit et ses heureuses conquêtes, la juxtaposition de l'Eglise et de l'Etat, le pouvoir constituant et souverain de la société civile. Contre ce catholicisme libéral, il est grand temps que la Chaire apostolique s'arme de la foudre.

En attendant, il faut faire face à la persécution. La

persécution ne peut ni surprendre, ni affliger des chrétiens. Le disciple n'est pas au-dessus du maître; le martyr aussi est une grâce, et quand Dieu permet que se déchaînent contre nous les hypocrisies et les violences de la persécution, il nous traite en enfants gâtés de sa Providence.

Mais la grâce attachée à la persécution, pour l'obtenir il faut combattre. Au milieu des luttes nouvelles, il faut remémorer la longue série des anciennes victoires; il faut rappeler les souvenirs qui nous soutiennent et les droits qui nous protègent; il faut être saintement avide des rigueurs hostiles, des prisons et des chaînes; il faut se tenir debout au pied de la croix, en attendant d'y monter. Nous aussi, quand nous serons sacrifiés, nous attirerons tout à nous par l'attrait du sacrifice et la puissance invincible des immolations.

Aux ennemis aveugles qui se coalisent pour nous écraser, opposons donc nos souvenirs et nos droits. Que cette proclamation arrête, s'il en est temps, la trahison d'aujourd'hui et prépare, en tout cas, le bénéfice des luttes de demain. Ce n'est pas nous qui nous écarterons jamais de la lice qui s'offre au courage. Nous avons du Ciel une consigne qui anime la bravoure et embellit tout, même la mort : *Confidite, ego vici mundum.*



# HISTOIRE APOLOGÉTIQUE

DE

# LA PAPAUTÉ.

---

## CHAPITRE PREMIER.

DE LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE DANS SES RAPPORTS AVEC LA  
VÉRITÉ RÉVÉLÉE.

Depuis le concile du Vatican, le fait qui caractérise d'une manière générale la situation de l'Europe, c'est la guerre au Pape, et le principe qui caractérise d'une manière plus générale encore cette guerre au Souverain-Pontife, c'est que tous les ennemis de l'Eglise s'appuient sur les vieilles objections du gallicanisme et du protestantisme, transformées par l'illusion ou la haine, pour servir les desseins de l'ambition et de l'impie.

Malgré ses infirmités, ses mollesses et ses fureurs, la nature humaine, lorsqu'elle suit l'entraînement des passions, veut encore sauver les apparences. De même, l'aveugle ambition des hommes soi-disant politiques, lorsqu'elle déchaîne sa colère contre la chaste Epouse du Christ, veut se donner les beaux dehors du droit qu'elle viole et de la vérité qu'elle trahit. La diplomatie ne permet pas de persécuter, comme Néron, pour tuer, ou comme Julien l'Apostat, pour abrutir. Au fond, c'est

bien là ce qu'on veut, c'est là le but : toute persécution de l'Eglise est un attentat contre le genre humain ; mais ce but, on se promet de l'atteindre avec une main gantée, en cachant sous le velours les griffes du monstre. Que dis-je ? Croyez-vous qu'on veuille seulement accepter la disgrâce des tracasseries diplomatiques ? Non, non ; Bismarck et tous les faquins sinistres qui se ruent aujourd'hui à l'assaut du Saint-Siège entendent bien ne pas attaquer, mais seulement se défendre. Le lâche imbroglio qui se déroule à l'heure présente sur la scène de l'histoire, c'est en grand la fable du loup et de l'agneau. Ce vieillard de quatre-vingts ans, qui porte si noblement le poids des années et l'épreuve du malheur, Pie IX, prisonnier au Vatican, voilà l'ennemi qui porte atteinte à l'unité de l'Italie, à l'unité de l'Allemagne, à l'indépendance de la Suisse, à la dignité de toutes les couronnes qui ceignent le front d'hypocrites persécuteurs. Ces tristes souverains, dont le flot révolutionnaire bat en brèche les palais, ils en sont là.

Il y a pire. « Il est plus facile, disait Papinien, de commettre un crime que de l'innocenter. » Nous n'en sommes plus à cette élémentaire probité du jurisconsulte romain. Historiens, journalistes, hommes politiques, plus ou moins que cela, par haine de la vérité révélée, s'attellent volontiers et de plein cœur au char de la tyrannie. Pendant que les uns assassinent, les autres empoisonnent. Le jour baisse en Europe.

Cette situation n'est pas nouvelle. Depuis la révolte de Luther, par la perversion graduelle des principes religieux et sociaux, on a *fait grand* partout, dès qu'il s'est agi de corrompre les sources de l'histoire. Dans un travail consacré à la défense de la Chaire apostolique, avant de répondre en détail aux accusations, nous voulons démasquer la stratégie de l'ennemi, traiter de la falsification des ouvrages historiques, montrer que ces falsifications ont pour objet spécial de déconsidérer les Papes, et indiquer, autant qu'il est en nous, le secret de conjurer ce mal et d'en écarter le péril.

I. Un fait digne de fixer l'attention des hommes graves, c'est la multitude d'ouvrages sciemment faux, tout imprégnés du

venin de la calomnie, que la presse a répandus dans une partie considérable de l'Europe. Il semble, à vrai dire, qu'une ardeur aveugle, une passion violente se soit emparée de l'esprit et du cœur d'un grand nombre d'écrivains, qu'elle inspire leurs travaux et les pousse à dénaturer les faits les plus connus, à ressasser sans vergogne des accusations que, par respect pour soi-même, on ne jugerait pas dignes d'une réponse.

Nous ne voulons point citer ici des histoires trop manifestement hostiles à la vérité ; nous ne parlons pas non plus des compilations vulgaires et sans mérite, et cependant ne voyons-nous pas l'histoire des Papes odieusement falsifiée : en Angleterre, depuis Burnet, Hume, Gibbon, Robertson jusqu'à Froude ; en France, depuis Duplessis-Mornay, Fleury, Voltaire, jusqu'à Lanfrey, Pressensé, Bost, Piaux et Merle d'Aubigné ; en Italie, depuis Giannone et Bianchi-Giovini jusqu'à Farini, Montanelli et Brofferio ; en Allemagne, depuis les Centuries de Magdebourg et Mosheim jusqu'à Gieseler, jusqu'à cette nuée infâme d'écrivains aux gages du trésor prussien. Les derniers évènements dont l'Italie et l'Allemagne ont été le théâtre, les derniers attentats que médite le premier ministre du roi Guillaume, ajoutent chaque jour à ces montagnes de livres menteurs, de plus âcres pamphlets, de plus fougueux réquisitoires.

Nous nous contentons de nommer ici les ouvrages les plus considérables et les moins frivoles ; car nous ne saurions nous résigner à descendre jusqu'à ces écrits renfermés dans quelques pages ou délayés dans d'insipides romans. A nos yeux, des écrits de ce genre ne méritent pas même l'honneur d'une citation.

Or, cette multitude d'histoires mensongères serait-elle par hasard le fruit d'une ignorance toujours croissante, ou bien ne sommes-nous pas obligés de l'attribuer à la fécondité préméditée d'esprits méchants ? Une seule réflexion suffira pour résoudre ce doute. Quel est le parti, quel est le principe contre lequel de semblables histoires dirigent constamment leurs attaques ? Et, d'un autre côté, quel est le principe, quel est le

parti dont elles cherchent à préparer le triomphe dans l'esprit des masses qu'elles fanatisent.

La réponse vous prend à la gorge. Au point de vue de la religion, qui ne sait que l'Eglise catholique et le Saint-Siège y sont sans cesse exposés aux plus viles morsures de la calomnie? En politique, leurs coups tombent toujours sur le pouvoir qui défend l'ordre social et contre les princes catholiques qui firent le plus noble usage de leur autorité. Et cependant, s'il est une vérité qui resplendit du plus vif éclat, c'est sans contredit celle qui fait de Jésus-Christ la base de l'Eglise, et, dans une juste proportion, de toute société humaine. De plus, s'il est une réunion d'hommes recommandables par la pureté des mœurs, la noblesse du caractère et la majesté des œuvres, c'est à coup sûr le sacerdoce catholique et son auguste Chef. Comment donc attribuer à une ignorance excusable le fait de ces écrivains qui ne voient, dans le clergé, que d'ambitieux desseins, d'ignobles perfidies, d'atroces cruautés, et, dans l'Eglise, que des préjugés, des erreurs, des fourberies ou des lâchetés? Non, ce n'est pas là un acte d'ignorance invincible; ce n'est peut-être qu'un raffinement de malice, l'effet d'un dessein préconçu de calomnier.

Et qu'on veuille bien croire que ce n'est point ici, de notre part, une simple conjecture, une conséquence déduite de quelques faits contemporains. Non, l'art de mentir toujours et de ne se rétracter jamais a été de tout temps le seul art des ennemis de l'Eglise et de l'ordre civil. Ce serait faire injure à la clairvoyance et au savoir du lecteur que de vouloir établir l'ancienneté de ce coupable dessein. Qui ne sait, en effet, que, dès le berceau du christianisme, la raison énervée et réfractaire des philosophes païens, Celse, Porphyre, Jamblique, inaugura ses attaques contre l'Evangile avec les armes du mensonge et de la calomnie; que ce furent là les moyens dont se servirent les hérésiarques, depuis Arius, pour grossir leur troupeau d'un plus grand nombre de rebelles? Quelles furent les causes qui séparèrent autrefois l'Orient chrétien de l'Occident? Quelles sont encore les causes qui maintiennent cette rupture

de l'unité catholique et éloignent du Saint-Siège tant d'âmes généreuses, sinon le mensonge et la calomnie ? Il ne pouvait, du reste, en être autrement, car la vérité ne saurait avoir d'autre ennemi que l'erreur, et la calomnie est seule capable d'obscurcir la splendeur de la vertu. La calomnie et le mensonge ont donc été, à toutes les époques de l'histoire, les armes favorites des perturbateurs de l'Eglise du Christ. Ces armes furent employées avec une recrudescence d'acharnement à l'origine de la réforme protestante, alors que, selon la juste et pittoresque expression du comte de Maistre, l'histoire devint une conjuration permanente contre la vérité, contre l'Eglise et contre la Chaire apostolique.

Que la calomnie et le mensonge aient été dès lors ouvertement mis en œuvre, c'est une accusation que nous ne saurions intenter, parce qu'elle manque de vraisemblance. Le préjugé suffit pour expliquer l'erreur. La perversité des conspirateurs n'avait pas atteint d'ailleurs ce degré d'avilissement où elle parvient lorsqu'elle embrasse par lâcheté le mal pour le mal et cherche, par tactique habile, à le répandre pour fausser les esprits et troubler les cœurs. C'est à cette dernière limite qu'arriva la conjuration encyclopédique du siècle dernier ; ce fut à ce moment que l'impie de Ferney osa jeter au monde ce mot d'ordre infernal : Ecrasons l'infâme ! Au nombre des moyens employés par l'illuminisme et la franc-maçonnerie pour gâter les mœurs et corrompre la foi, il en est un qui se trouve prescrit en termes exprès, celui de désorienter les intelligences en refaisant les histoires qui ne seraient point favorables au parti. Il y a quelques années, nous avons pu lire dans un journal soi-disant modéré, surtout sur le chapitre de la pudeur, ces paroles : « Désirez-vous le succès dans la lutte contre les cléricaux ? Abandonnez les citations de l'Ecriture, laissez de côté les arguments de raison, sacrifiez ce que la tradition offre de témoignages. Ce genre d'attaques n'a jamais réussi ; il est sans force et sans crédit. Nous l'avons tenté mille fois, et toujours nous avons trouvé en face de nous des ennemis aguerris dans ce genre de combat, qui réclame, d'ailleurs, des recherches

nombreuses et pénibles. Il nous reste encore trois moyens capables d'assurer la réussite de nos efforts : celui d'accuser au nom de l'histoire, celui de séduire par l'économie politique et celui d'éblouir par la statistique. Ces trois sciences jettent l'effroi dans les rangs des cléricaux, elles se traitent sans beaucoup d'efforts, présentent des arguments que la multitude saisit et laissent surtout de profondes impressions. Elles sont donc notre dernière ressource. Si nous permettons encore qu'on nous arrache ces armes des mains, notre défaite est certaine. » Projets insensés ! criminels et perfides conseils ! La religion catholique, à laquelle vous déclarez la guerre, sous la qualification insidieuse de cléricanisme, la religion est l'œuvre de Dieu. Ni vous, journalistes, avec vos ruses, ni le monde avec ses séductions, ni l'enfer avec ses puissances, séparées ou réunies, ne l'emporterez jamais contre elle d'une manière définitive. Vous irez augmentant le nombre des prévaricateurs insensés et des pitoyables victimes qui se brisent contre le roc de saint Pierre. L'Eglise, cependant, semblable au chêne vigoureux qui se dépouille d'un feuillage pâli et desséché pour vêtir une verdure pleine de sève et de fraîcheur, l'Eglise vous survivra et, par l'éclat de sa victoire, proclamera la honte de votre défaite. L'histoire, l'économie politique, la statistique, dès qu'elles parleront le langage loyal de la vérité, viendront tresser, elles aussi, leur couronne sur la tête de la divine Epouse du Rédempteur ; car la vérité, qui est le fruit des recherches de l'homme dans l'étude des œuvres de Dieu, ne saurait être en désaccord avec la vérité révélée de Dieu à l'homme. Pour forcer les sciences en question à paraître contraires à la révélation divine, il est nécessaire de corrompre leur témoignage ; quant à celle qui nous occupe spécialement, vos accusations soi-disant érudites ne peuvent avoir pour fondement que la calomnie qui abuse de l'histoire.

Donc, concluons-nous, le fait de cette multitude d'histoires mensongères qui paraissent au jour dans toute l'Europe n'est pas un fait accidentel et sans portée : c'est le fruit d'un dessein



préconçu, longuement médité et exécuté avec une perversité pleine d'astuce et de persévérance.

Avant d'aborder la réfutation spéciale des accusations calomnieuses élevées contre la Chaire apostolique, nous avons à examiner les raisons qui ont engagé nos adversaires à préférer ce genre d'attaques. Les réflexions qui vont suivre feront comprendre l'efficacité de ces tentatives. Trois considérations surtout ont dirigé le choix des ennemis de la sainte Eglise : la grande facilité de l'entreprise, le mal considérable qu'elle peut faire et la difficulté de réparer ce mal. Si nous parvenons à convaincre nos lecteurs des funestes effets d'un poison versé avec une telle abondance, nous aurons beaucoup gagné. Un homme averti en vaut deux, dit le vieux proverbe.

II. Rien n'est peut-être plus difficile à faire qu'une bonne histoire. Supposez, pour un instant, qu'un homme, ami de la vérité pure, entièrement dégagé de tout préjugé de caste et de parti, entreprenne de raconter l'histoire des événements d'une époque, l'histoire d'un Etat ou la vie d'un grand personnage.

Cette absence de passions malveillantes, cette résolution de ne point porter atteinte aux droits de la vérité, n'empêcheront point, à elles seules, l'auteur de déroger à la sincérité de l'histoire. Le plus souvent l'historien n'a point été le témoin oculaire des événements qu'il raconte. Il doit donc s'en rapporter au témoignage d'autrui, aux archives publiques, aux documents originaux. Sa relation portera le caractère de la vérité, s'il n'a point été induit en erreur par les personnes qu'il a consultées, s'il a eu entre les mains les témoignages authentiques qui peuvent l'instruire, s'il a débrouillé ces témoignages avec sagacité, s'il en a saisi la véritable signification. Quelle pénétration d'esprit, quelle sûreté de jugement ne lui faudrait-il donc pas pour discerner la valeur des témoins qu'il doit interroger, pour découvrir les raisons qui ont pu les engager à diminuer ou à corrompre la vérité. Après le témoignage des hommes, vient celui des écrits. Une critique modérée, mais sévère, sera appelée à discerner les pièces indignes des documents véridiques, les pièces frivoles des documents qui font

autorité. Ajoutez encore l'abondance de puissantes ressources, pour consulter ces dépositions conservées dans les archives publiques ou dans le secret des bibliothèques privées, avec tout le soin que réclament ces précieux trésors et que commande leur irréfragable décision.

Une fois que l'écrivain sera orné de toutes ces qualités, nanti de tous ces trésors d'une si difficile acquisition, il pourra s'abandonner à la légitime espérance de composer une histoire qui représentera la série des faits dans leur réalité objective. Mais aura-t-il formé dès lors une histoire véritable? Son travail sera véridique en partie, nous l'accordons; cependant il lui reste encore beaucoup à faire pour atteindre la perfection.

En effet, il est incontestable que l'action extérieure et publique de l'homme dépend tout entière de l'impulsion intérieure de la volonté; les déterminations de la volonté procèdent elles-mêmes d'un jugement pratique de l'intelligence; et ce jugement lui-même, sorte d'émanation mystérieuse du fond de l'être humain, a été dicté par les mille influences des circonstances de fait et des principes de droit. Or, s'il est vrai que tout jugement pratique a sa source dans un principe général, on peut affirmer sans crainte, que l'action extérieure de l'homme n'est pas toujours l'effet légitime aussi bien que l'indice adéquat du principe interne qui le met en mouvement. L'infirmité de l'homme déteint toujours sur ses actes, et ses passions, même lorsqu'il les combat, jettent toujours un peu leur reflet sur ses œuvres. Vous voulez que l'histoire devienne ce qu'elle doit être pour justifier son nom, la règle de la vie humaine, après en avoir été le glorieux produit? En ce cas, vous ne pouvez limiter son rôle au récit des événements extérieurs tels qu'ils se présentent à l'observation des sens. Les obligations de l'historien affectent un caractère beaucoup plus noble. Il lui appartient de rendre à la vie les événements passés, de ressusciter les personnages morts, de pénétrer, par conséquent, la raison interne des choses et de rapporter les faits à la source d'où ils découlent. C'est ici surtout que l'écrivain cesse le plus souvent d'être guidé par la lumière d'une in-

vestigation patiente, pleine de sagacité et de persévérance. Après être descendu dans les sombres hypogées des siècles, après avoir cheminé dans les sentiers tortueux et obscurs, il faut qu'il s'élève sur les sommets lumineux, qu'il voie, dans une vision conforme à la réalité disparue, les évènements passés, qu'il s'identifie aux héros qui ont joué leur rôle dans ces évènements, qu'il pénètre enfin si bien tous les mystères du dedans et du dehors, que les siècles évanouis n'aient plus, pour lui découvrir cette révélation, de temps éteints. Une étincelle de lumière ne viendra jamais l'éclairer, s'il n'a acquis préalablement la connaissance générale de l'homme, de ses vices et de ses vertus, de ses passions et de ses habitudes, s'il ne possède aussi une connaissance spéciale de l'homme concret, sous un nom illustre, dans tels ou tels tempéraments de caractère, de convictions, de vertu et de destinée. Il demeurera plongé dans les ténèbres, si la lecture, l'étude et une certaine divination ne l'ont point enrichi de connaissances étendues sur d'autres temps, d'autres évènements, d'autres hommes, s'il ne sait pas, enfin, sortir de lui-même et se dépouiller de sa personnalité pour juger autrui. Cette partie de la tâche d'un historien est laborieuse, hérissée d'inextricables difficultés, et les grands maîtres eux-mêmes ne s'en sont pas toujours tirés avec un entier honneur : témoin l'incomparable Tacite, qui pécha par excès de pénétration ; le véridique Théopompe, qui prononça contre les personnages historiques de trop sévères jugements ; le grand César, plus grand s'il n'eût eu en trop l'attention de se louer lui-même ; le profond Machiavel, qui fut méchant par caractère et par haine. Ce sont là pourtant des historiens qui dominent les autres par leur connaissance presque intuitive des temps, des hommes et des évènements.

Lorsque l'historien se sera rigoureusement acquitté de ses obligations sur ce point difficile, il devra encore porter son attention sur la liaison des faits entre eux, sur les causes directes qui les produisent, les résultats immédiats qu'ils entraînent et sur le plan providentiel que produit leur ensemble ; car présenter les faits avec le cortège discret des détails signi-

ficatifs et des circonstances déterminantes, voilà le premier devoir d'un historien. Le second consiste à découvrir leur raison d'être personnelle, le sens spécial qu'attachait aux actes leur auteur. Mais la réunion de ces qualités n'achève pas encore le véritable historien. Sans le talent de coordonner les évènements, de les disposer de manière qu'ils se déroulent sous la loi d'une causalité incontestable et d'une dépendance réciproque, dans un plan universel de la Providence, l'écrivain ne sera qu'un collecteur de mémoires, tout au plus un chroniqueur. Vous aurez les *Commentaires* de César ou les *Mémoires* d'Hérodote, non pas les grands ouvrages de Thucydide, de Plutarque, de Tite-Live, de Tacite et de Guichardin. Celui qui entreprend d'écrire l'histoire s'impose par là même la charge de raconter les actions des ancêtres à leurs arrière-neveux, et de les présenter soit comme des exemples à suivre, soit comme des fautes à éviter; il s'impose la tâche de révéler à une créature de Dieu le plan céleste d'une œuvre divine qui se déroule sur le plan fuyant de la durée, et d'en accuser les lignes providentielles pour dicter des convictions, soutenir les consciences et inspirer des vertus. Or, ce ne sont pas des faits isolés qui pourraient être capables de provoquer ou de détourner l'imitation et le dévouement. Cette force d'entraînement réside dans la coordination des faits, comme la conséquence tient au principe; car aucun exemple n'excite l'émulation et la piété, à moins d'avoir été une source d'honneur, un élément d'utilité, une matière à satisfaction pure, ou une occasion de sacrifice. Or, jamais un historien ne satisfera à ces rigoureuses exigences de la véritable histoire, à moins de faire preuve d'une grande habileté dans le discernement des relations que les faits ont entre eux, à moins d'une grande prudence dans la combinaison de ces faits, à moins d'une inflexible sévérité dans la déduction des conséquences proportionnées toujours à la force des principes, à moins enfin d'une religion haute et éclairée, qui fait voir toutes choses, même les plus disparates, dans l'unité d'un même plan et leur subordination à un même but.

Pour tout dire, en trois mots, on n'obtiendra jamais une histoire véritable, même d'un homme sans passion et d'une probité reconnue, si cet homme n'est pas en même temps profondément instruit des évènements qu'il doit raconter, parfaitement éprouvé dans la science de l'homme, possesseur d'une science complète des faits, des causes et des conséquences, qu'il éclaire encore des lumières de la philosophie chrétienne. Qu'une seule de ces qualités manque à l'historien, son absence est capable de gâter tout son ouvrage, de neutraliser en partie les autres mérites que la nature, l'étude et la vertu ont pu lui départir. Qui ne voit combien cette réunion admirable de qualités supérieures doit se rencontrer rarement dans un seul homme ? De là vient sans doute la rareté des histoires qui réunissent tous ces privilèges et emportent tous les suffrages.

Figurez-vous maintenant un écrivain qui réunisse tous ces mérites à un degré éminent, et qui joigne à ces avantages la consciencieuse volonté d'éviter l'erreur, ces magnifiques prérogatives, cette résolution généreuse lui seront encore d'une médiocre utilité dans le cas où les passions l'entraîneraient vers un parti et dans le cas où le faux préjugé occuperait son intelligence. La disposition intérieure de ses affections viendra troubler l'apparence extérieure des évènements. L'œil qui aperçoit la lumière à travers des vitres colorées, par exemple, n'attribue-t-il pas cette couleur, non-seulement au ciel et aux campagnes, mais aux édifices et à tous les objets qui les entourent ? Ceci arrive peut-être parce que la volonté distrait l'intelligence et l'empêche de considérer les choses à l'encontre d'une opinion préconçue ; peut-être aussi l'intelligence elle-même, tout imprégnée de cette image, croit-elle la voir dans tous les objets qui se présentent à elle ; peut-être, enfin, un jugement formé d'avance et tenu pour vrai ne laisse aucune place au doute sur l'opinion contraire.

Quelle que soit la cause de cette disposition, toujours est-il qu'on ne doit jamais attendre une histoire fidèle de la part d'un écrivain partial et préoccupé, fût-il même à l'abri de tout soupçon d'infidélité et de perfidie. Nous pourrions apporter à

l'appui de cette proposition des preuves imposantes : les écrits de tous les historiens attachés à des partis nous les fourniraient en abondance ; cette abondance même nous causerait quelque embarras, si l'évidence de cette vérité ne nous dispensait d'en multiplier les preuves.

Si la composition d'une histoire véridique réclame un si grand nombre de qualités éminentes, alors même que l'écrivain n'a point la résolution de mentir, jugez par là de la facilité de l'entreprise contraire. « Ecrire une histoire mensongère et calomnieuse, dit la *Civiltà cattolica*, est la chose du monde la moins pénible pour un homme pervers. Celui que ses inclinations portent à fausser la vérité, possède une mine inépuisable d'où il tire, sans la moindre fatigue, tous ses trésors. Son imagination seule lui est déjà d'un grand secours. La volonté de mentir lui suffira pour imaginer sans effort une fable pour pouvoir mentir. De plus, entre la modeste retenue d'un historien véridique et l'impudence d'un historien trompeur, il y a un abîme : pour celui-là, la moindre lacune est un obstacle qui arrête sa marche ; celui-ci, au contraire, tire des ressources nouvelles de l'absence même des pièces les plus importantes. Donnez à un écrivain la coupable volonté de remplacer la vérité par le mensonge, dites alors ce qui pourra l'arrêter dans la voie du crime et de l'infamie. L'ignorance, qui accepte comme vraisemblables les plus grandes invraisemblances, sera pour lui un aiguillon qui le poussera à donner place dans son livre aux vulgarités les plus décriées, pourvu que ces dernières s'attaquent au parti qu'il a l'intention de noircir. La difficulté d'avoir des documents certains est pour lui une raison suffisante de les nier ou de n'en pas faire mention, car il lui importe peu de faire briller la vérité ; il a intérêt, au contraire, à l'obscurcir à tout prix. Son aveugle crédulité lui fera saisir avec un empressement avide les assertions qui lui conviennent, et vous le verrez ensuite s'appuyer triomphant sur ces bases fragiles comme sur des monuments indestructibles. L'inanité de sa critique, quand il s'agit du discernement à faire entre les témoignages imposants et les autorités frivoles, lui donnera

une incroyable assurance pour rejeter les témoignages contraires à ses desseins, par cette seule raison qu'ils leur sont contraires; mais les autorités favorables à sa cause, il les acceptera sans examen, parce qu'elles sont favorables. Son esprit, dépourvu de la pénétration nécessaire dans la recherche de la raison intime des événements, lui laissera toute liberté de donner à ceux-ci les interprétations malignes et forcées qui favorisent sa calomnie. S'il a peu de pratique des choses du monde, s'il ne connaît ni le maniement des affaires, ni les relations commerciales, ni l'organisation des services publics, peu lui importe. Son jugement, circonscrit dans les limites étroites de la malveillance, l'amènera à juger des autres d'après lui-même. Il attribuera, sans le moindre remords de conscience, aux hommes qui passeront devant lui, la scélératesse qui se trouve au fond de son propre cœur. En un mot, tous ces défauts et tous ces vices, qui peuvent entraver et gêner le travail d'un historien désintéressé et incorruptible, viendront aider, renforcer et étendre l'œuvre d'un historien malveillant et partial<sup>1</sup>... »

Une autre considération fera toucher du doigt cette pernicieuse facilité de la corruption en matière historique. Savez-vous ce qu'il faut pour écrire une histoire malveillante et calomnieuse? Tout autant que pour troubler le cristal limpide d'un vase d'eau pure. Une poignée de poussière en fera sur-le-champ une espèce de borbier. Il en est de même d'une histoire perfide : il suffira de s'emparer du travail consciencieux d'un honnête homme, de le souiller d'indignes soupçons et de jugements iniques, de le défigurer, enfin, au moyen de suppositions adroites et de perfides additions.

Y a-t-il donc lieu de s'étonner si chaque jour voit éclore de nouvelles histoires où s'évalent sans retenue l'ignorance et la

<sup>1</sup> Cette citation, modèle d'analyse démonstrative, est empruntée à la *Civiltà cattolica*, et reproduite d'après la traduction de l'excellente revue belge *la Vérité historique*, t. VI, page 305, par Ph. van der Haeghen. En faisant à cet article d'autres emprunts, nous avons voulu, toutefois, accentuer davantage le caractère providentiel et le côté surnaturel de la question.

calomnie? Pourquoi serions-nous surpris en voyant le nom vénérable et sacré d'historien usurpé par des écrivains imbéciles, qui ont quitté depuis hier les bancs de l'école, si tant est qu'ils aient jamais suivi les leçons d'un maître? Toute leur science, ils l'ont puisée, soit dans les cafés, entre la lecture d'un journal insipide et la fumée d'un cigare, soit au sein de ces réunions où l'on devise d'intrigues amoureuses, de négociations politiques et de religion, avec une égale légèreté. Pourquoi serions-nous étonnés en voyant des vieillards qui s'obstinent à suivre les sentiers battus d'une jeunesse frivole? L'expérience de la vie et la leçon des longues années ne leur ont appris qu'à déshonorer les cheveux blancs en méprisant les choses saintes. Ce serait merveille que l'impiété n'eût point saisi, pour atteindre l'objet de ses criminels désirs, une arme facile à forger, et qui produit partout de si funestes blessures.

III. On devrait croire que ces histoires, œuvres légères d'une facile corruption, ne sauraient produire de funestes effets. Du moment qu'un travail historique, pour être digne de foi, exige de l'historien des qualités si rares et si difficiles à acquérir, il semblerait juste de présumer que l'on accordera peu de croyance, non-seulement aux compositions dépouillées de ces prérogatives, mais bien plus à celles qui portent l'empreinte honteuse de la passion, et qui chargent leurs récits des compromettants poisons de la calomnie. Présomption très-légitime, s'il s'agit de ce petit nombre de lecteurs intelligents qui joignent à une sagacité réelle une science profonde et une érudition variée. Une histoire inspirée par le préjugé et faussée par la calomnie ne leur fera jamais grand mal, si tant est qu'elle puisse leur en faire. La vérité des événements, connue d'avance ou suffisamment soupçonnée, leur permet de redresser l'écrivain menteur ou de mettre à propos en doute sa sincérité; mais nous voulons parler ici du mal causé par ces histoires perfides aux lecteurs vulgaires; nous affirmons qu'il n'est point d'armes qui fassent à ces pauvres âmes, mal défendues par le défaut de savoir ou de culture morale, des blessures aussi promptes, des plaies aussi envenimées que celle de la



perfidie et de la calomnie en histoire. Quelques réflexions très-courtes pourront démontrer à nos lecteurs la vérité de cette assertion.

Généralement, les personnes qui lisent une histoire, bonne ou mauvaise, ne suivent pas ses récits comme ferait un juge qui reçoit la déposition d'un témoin, et qui attend, avant de prononcer sur la nature du fait, la défense de la partie adverse. La plupart des lecteurs, au contraire, acceptent les jugements de l'histoire comme la sentence définitive d'un juge vénéré. Je dis comme la sentence d'un juge, parce qu'ils supposent qu'avant de s'adresser au public, l'historien a recherché, avec une sagacité laborieuse et fidèle, et le détail des évènements, et la succession régulière ou brusque de leurs péripéties, et les causes vraies d'où ils procèdent, et les résultats sérieux qu'ils ont produits, et le pour et le contre des opinions qu'il professe à cet égard. Je dis comme la sentence d'un juge vénéré, car l'antique respect que l'on avait autrefois pour l'auteur d'un ouvrage est tellement enraciné dans l'esprit du peuple, que les fourberies de livres notoirement connus pour falsifiés à dessein, que les désordres et les ignominies de la presse ne sont pas encore suffisants pour l'en extirper. Comment voulez-vous que le vulgaire n'agisse pas en toute confiance avec l'historien ? Comment voulez-vous qu'il ne lui offre pas l'hommage spontané d'une aveugle créance ?

Ce n'est pas seulement la réputation dont jouit l'écrivain près des lecteurs qui rend ces derniers maniables ; en histoire, la nature même du sujet conseille une docilité prévenante. Dans un ouvrage de littérature, de science, de philosophie ou de religion, le sens commun dirige le jugement d'un lecteur ordinaire. Le goût en règle les décisions, et là où le bon goût et le sens ne suffisent pas, l'évidence propre de la question ou les lumières de la foi défendent contre les erreurs les plus pernicieuses et suggèrent, en tous cas, les réserves du doute. Mais, dans une histoire, quel est le rôle du sens commun, quel est celui du goût, de l'évidence philosophique ou des notions du catéchisme ? Il est donc impossible, le plus souvent,

que le commun des lecteurs vienne à soupçonner la bonne foi de l'historien, et, s'il n'a pas de soupçon, comment se mettrait-il en garde contre le mensonge ?

Mais ces raisons générales, qui démontrent la facilité avec laquelle le peuple donne sa confiance à une histoire quelconque, ces raisons acquièrent une force nouvelle, si l'on songe à la subtilité des moyens mis en œuvre pour séduire une intelligence peu élevée de sa nature, une intelligence qui n'est ni éclairée par le savoir, ni prévenue par la critique, ni défendue par les principes d'une sage éducation. Le poison, plus il est occulte et secret, plus il est versé avec profusion sous l'apparence d'un remède utile et plein de saveur, plus il arrive avec une entière certitude à produire la mort. Nous n'avons pas ici la prétention de signaler toutes les ruses employées par ces fabricateurs de calomnies; il nous suffira d'en indiquer un petit nombre pour faire comprendre combien il est difficile d'échapper au piège. Parmi toutes les ressources mises en œuvre pour faire violence à l'assentiment du lecteur, l'une des plus alléchantes, c'est le recours aux sources. Autrefois l'historien était un juge; aujourd'hui, c'est un magistrat instructeur, qui réunit les pièces d'un dossier et les coud avec le fil de sa narration. En apparence, il n'y a rien de plus sûr; en réalité, il n'y a là trop souvent que supercherie. Vous croiriez que, possédant les pièces justificatives, la facilité du contrôle écarte le péril du mensonge. Mais, outre que ces choix de pièces se font avec art et que souvent manquent les pièces décisives, souvent aussi, entre les pièces même produites et le récit historique, il y a divergence ou contradiction. Marie Stuart, par exemple, est l'un des plus beaux types de l'histoire; mais, malgré les sympathies qui lui sont dues, combien de livres, même érudits, n'ont pas diffamé cette pieuse reine! Froude, entre autres, Froude qui se vante d'être toujours allé aux sources, Froude a dit le contraire des documents, falsifié, menti et surpris la bonne foi de la Grande-Bretagne.

Un autre procédé fort en usage, c'est la découverte de l'inédit et la prétention à l'inouï. Parmi ces fouilleurs d'archives, il y

en a toujours un qui prétend avoir découvert ces pièces décisives que ses doctes confrères n'avait point aperçues. Mais, comme on ne recourt pas d'aujourd'hui seulement aux sources authentiques, et comme, sur beaucoup de points, il ne reste probablement pas grand'chose à découvrir, les inventeurs à outrance inventent tout bonnement des fatras qui ne méritent pas le brevet d'invention. Parmi ces antiquaires à la Dousters-diable, comme dit Walter Scott, l'un des plus faquins, c'est Michelet. Michelet a toujours mis la main sur la pie au nid. Il n'y a point de sujet où il ne pose en révélateur. Sur Louis XIV, par exemple, personnage, à ce qu'il paraît, peu connu en France, Michelet a mis la main, — faut-il dire sur ou dedans ? — le journal de l'apothicaire, la note des purges et la liste des selles royales. Son trépied, c'est un vase de chambre; il en a flairé les émanations et il va vous expliquer toute la politique du grand roi..... Vous riez ? mais c'est à la lettre. Michelet, avant d'écrire l'histoire, en fouille les ordures; il occupe, parmi les historiens, le rang qu'occupe, dans l'entomologie, un certain insecte aux ailes d'azur, mais aux appétits bas : Michelet est le stercoraire de l'histoire.

Parmi ces prétentions menteuses à l'exactitude parfaite, la plus perfide est, sans contredit, celle d'environner l'évènement de toutes ses circonstances; elles-mêmes prennent, sous la plume des historiens, un tel air de vraisemblance et de probabilité, qu'elles font admettre, pour ainsi dire aveuglément, la substance du fait dont l'invention tout entière appartient pourtant à l'auteur. Augustin Thierry, par exemple, raconte toujours avec une abondance de détails pittoresques qui piquent l'intérêt au plus haut point et offrent tout l'attrait d'un roman. Malheureusement, tous ces détails sont aussi romanesques pour le fond que pour la forme. L'historien s'en est attiré la grâce en dramatisant les faits et en les dramatisant, non pas, il est vrai, d'imagination, mais en copiant les chroniqueurs, en mettant en œuvre les formules de Marculf, en faisant de la fantaisie littéraire et historique, à peu près comme l'auteur d'*Ivanhoé* et de *Quentin Durward*. Et, cependant,

même pour un lecteur prévenu, l'attrait de ces récits est tel qu'ils enthousiasment comme une épopée et n'impriment aux convictions qu'une plus durable force.

Dans l'histoire de l'Eglise et de la Chaire apostolique, nous rencontrons beaucoup de faits ainsi inventés et enlumines de broderies fantastiques, mais vraisemblables. La fable de la magie du pape Sylvestre II fut, pendant de longues années, admise comme indubitable, grâce à la relation circonstanciée qu'en écrivit, en 1150, Guillaume de Malmesbury. Or, le fondement sur lequel cet écrivain avait élevé tout l'édifice de la calomnie, n'était autre que quelques frivoles indices qu'il avait recueillis dans les écrits de Sigebert de Gemblours et d'Hugues de Flavigny, auteurs d'une véracité très-suspecte et d'une évidente partialité. Cependant il environna son roman de circonstances si détaillées et si adroitement disposées, qu'on a, même aujourd'hui, de la peine à n'être pas ébloui par cette apparence de vérité. Une autre historiette, non moins ridicule, est celle de la papesse Jeanne, qui, prétendait-on, succéda à Léon IV, en l'année 855. Or, la croyance aveugle que l'on accorda pendant longtemps à ce récit n'avait pour elle d'autre autorité que la parole d'un copiste, qui inséra cette fable, revêtue des détails les plus précis et les mieux caractérisés, dans la chronique d'un écrivain du onzième siècle, nommé Marianus Scott. L'entrevue de Saint-Jean-d'Angély, entre Bertrand de Goth et Philippe le Bel, racontée si bellement par Villani, est un autre échantillon de ces mensonges, inventés avec une adresse qui les fait prendre infailliblement pour des vérités incontestables. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres exemples.

A côté de cette astuce, qui égare les intelligences imprudentes, marche d'ordinaire un autre genre de perfidie qui séduit les cœurs. L'historien déloyal proteste à chaque instant de son impartialité, et, pour y faire croire, il se garde bien de lancer trop souvent le venin de la calomnie. Pour cacher son jeu, il répandra de temps à autre les fleurs de l'éloge sur le personnage et sur l'institution qu'il veut avilir. Ses louanges,

il est vrai, seront énervées par des réticences ou par les sous-entendus affectés d'indulgence excessive, mais elles garderont toujours les beaux dehors de la louange. Quelque faibles qu'elles soient, elles atteindront toujours le but de conquérir la confiance en faveur du blâme et de l'outrage ; car elles font naître chez le lecteur la persuasion que l'historien n'accuse qu'à regret, à son corps défendant, et que, s'il pouvait, sans trahir la vérité, décerner toujours des couronnes, il n'assumerait pas le ministère pénible de l'accusation. Un érudit a signalé cette fraude dans Guichardin. Au milieu des reproches qu'il adressa aux Souverains-Pontifes, il avait surtout en vue d'atteindre trois Papes, contre lesquels il nourrissait une secrète rancune. Aussi s'est-il appliqué à voiler ses répulsions personnelles et à couvrir la médisance du manteau de la loyauté.

Que le génie spontané ou l'étude ait encore départi à ces auteurs les grâces de l'élocution, soyez persuadés qu'ils mettront au service de la malveillance l'arme toujours formidable d'un style enchanteur. Les charmes du langage, la beauté du récit, l'étalage de la science, les preuves de l'érudition, les ressources du savoir-faire, l'éclat de l'intelligence et les délicatesses du cœur, tout aide à enlacer le lecteur amoureux de la forme, et l'empêche de saisir la repoussante odeur du fond, cachée sous la douceur de la surface. La séduction de cet artifice est telle que tous les efforts des modernes falsificateurs de l'histoire tendent, pour ainsi dire, à ce seul but : donner à la forme littéraire toute la perfection possible, pour captiver le lecteur, escamoter son esprit, émouvoir ses sentiments et, comme disait Chateaubriand, « pour dorer la guillotine. »

Mais ces moyens de séduction exigent encore un certain mérite, une certaine habileté. Il en est deux autres plus grossiers et plus simples, d'un usage d'autant plus fréquent qu'ils ne réclament, chez ceux qui s'en servent, presque aucune dextérité ; mais ils ne sont pas moins féconds en tristes résultats. Le premier et le plus vulgaire de ces moyens, c'est l'audace de l'affirmation, l'assurance du récit, le ton haut et superbe de l'auteur. Or, ce qui n'est en soi qu'une audacieuse effronterie

et une impudence incurable, passe d'ordinaire, chez les lecteurs ingénus, pour le résultat de l'indubitable certitude de l'évènement et de la véracité du narrateur. Ce honteux mérite n'a manqué ni à Paolo Sarpi, ni à Fleury, ni à Ellies Dupin, ni à Tabaraud, pas plus qu'à Michelet, Quinet, Lanfrey et autres *ejusdem furfuris*.

A la suite de ce premier genre de perfidie vient le talent d'obscurcir la lumière de l'intelligence par les exhalaisons vaporeuses des passions que l'on s'efforce d'exciter. Cet infâme artifice est, par lui-même, assez facile à mettre en jeu. Vous racontez un évènement : rapportez-le à une doctrine qui persuade, qui conseille ou qui excuse l'affranchissement d'une passion qui exerce un puissant empire sur les hommes. Faites-vous le panégyriste officieux de la soif insatiable du bien-être, de l'amour de la liberté sans limite et sans frein, du libre examen, de la raison, de l'autonomie de la conscience, de l'indépendance des nations ou du progrès indéfini du genre humain, votre récit inspirera une confiance d'autant plus facile à vos lecteurs qu'ils seront davantage sous l'empire de la passion que vous préconisez ou qu'ils embrassent avec plus d'aveuglement l'opinion dont vous êtes le héraut. Ce sera la honte éternelle de cette école historique qui s'est hypocritement donné le nom d'école humanitaire, que cette sacrilège persistance à exciter la haine de l'ouvrier contre le capitaliste, du sujet contre le prince et du fidèle contre le Souverain-Pontificat. La postérité flétrira ces calomniateurs sans lumières et sans entrailles, qui, sous couleur d'humanité, ont été partout des patrons de révoltes impies, les promoteurs des guerres plus que civiles. Leur but véritable est de jeter les peuples dans l'hérésie ou dans le schisme ; que dis-je ! de les ramener à l'état sauvage, en avilissant dans l'esprit des chrétiens l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ. Dieu veuille que l'usage de ces artifices méprisables ne soit pas aussi fréquent qu'il l'est en effet, et qu'il ne produise jamais les résultats fâcheux que nous voyons parfois se produire !

Notre démonstration ne serait pas complète si nous ne ré-

pondions ici à un préjugé. Comment, dira-t-on, peut-il se faire que vous ayez assez peu de confiance dans l'honnêteté naturelle des hommes pour croire que la calomnie ne soit pas suffisante pour éloigner, à elle seule, des écrits imprégnés de son venin ? Notre plus vif désir serait que les choses se passassent de cette manière ; mais, hélas ! nous sommes forcé d'avouer qu'elles se passent autrement. Au fond l'humanité est imbécile et lâche. Les accusations et les calomnies trouvent plus facile croyance que les éloges et les réhabilitations. Pour peu que l'on ait quelque expérience des hommes, on devra constater que la raison secrète de cette faiblesse, c'est l'amour-propre. Les louanges données à autrui nous paraissent un blâme qui retombe sur nous, et le blâme qu'on déverse sur nos semblables nous semble un éloge indirectement décerné à nos mérites personnels. S'il en est ainsi, c'est que nous avons l'habitude de nous comparer à autrui et de nous croire quelque mérite lorsque nous voyons les autres au-dessous de nous. Nous avons donc une inclination naturelle à croire aux défauts des autres, parce que nous aimons à nous croire préférable à eux. Il y a plus encore : ce n'est pas le seul jugement comparatif que nous portons de nous-même, c'est encore un jugement d'analogie qui nous donne cette propension à admettre, avec une étonnante facilité, les vices plutôt que les vertus des hommes. L'homme formule son propre jugement sur autrui, d'après la connaissance qu'il a de son propre intérieur, et, comme il n'y a pas de bassesse dont il ne doive se tenir capable, il n'y a pas de monstruosité qu'il ne juge bon d'imputer aux autres. Oui, la plupart des hommes portent en eux-mêmes la conscience d'une profonde malignité. Leurs propres défauts, ils les donnent à leurs semblables avec une prodigalité magnifique, tout en se persuadant que ces infâmes largesses ne portent préjudice à personne. Mais, il s'agit de calomnies qui vont frapper ceux que la fortune, la charge ou la dignité placent au dessus de nos têtes, alors la calomnie n'aura aucune peine à se faire admettre, parce que l'on aime toujours à se soustraire à l'autorité, même lorsque l'on accepte sans regret son prin-

cipe. Or, comme les témoignages extérieurs de respect et d'obéissance à l'égard du supérieur sont une nécessité morale, nous nous plaignons à rabaisser au dedans de nous l'estime qui lui est due, afin de nous affranchir de la soumission intérieure, la seule qui, dans toute son étendue, soit libre et spontanée.

Nous avons donc raison d'affirmer que les historiens qui corrompent la vérité par la calomnie trouvent dans l'esprit du vulgaire un accès facile, et que, par une conséquence légitime, ils produisent sur la plupart des lecteurs les plus funestes effets. Encore si le remède était aussi facile à appliquer que le mal est prompt à se répandre ! Mais c'est précisément le contraire qui arrive : nous allons nous en convaincre.

IV. La difficulté de réparer le mal qu'engendrent les histoires pernicieuses naît de deux côtés à la fois : du côté de celui qui s'impose le devoir d'écrire une réfutation, et de la part de ceux qui doivent le lire. Nous allons expliquer notre pensée sur ce double objet.

« La calomnie qui outrage l'histoire, dit encore la *Civiltà cattolica*, n'exige autre chose qu'un certain fonds de perversité dans l'âme ; mais la vertu seule ne suffit pas pour détruire les allégations calomnieuses d'un historien. Que d'étude, que d'activité, que de labeurs une semblable entreprise ne réclame-t-elle pas ! Que fait, en définitive, l'historien faussaire ? Il énonce des assertions sans preuves ou appuyées sur des témoignages frivoles et déraisonnables. Mais quel est, au contraire, le devoir de l'écrivain qui entreprend de réfuter la calomnie ? Il est dans l'obligation d'apporter des témoignages d'une autorité telle qu'elles soient capables de détruire les assertions contraires. Il doit apporter des arguments qui dissipent par leur évidence les sophismes des contradicteurs. Or, que de fois un semblable travail ne réclame-t-il pas de laborieuses recherches dans les archives, dans les écrits, dans les livres, dans les monuments publics ? L'accusateur n'a besoin que de son impudence pour remplacer la vérité par le mensonge ; le défenseur, au contraire, ne réussira peut-être encore pas toujours, malgré ses veilles et ses fatigues, à assurer le triomphe de la vérité sur



la calomnie. L'accusateur trouve dans son imagination seule les moyens de substituer le fantastique au réel ; mais une maturité de jugement ordinaire, les études peu profondes, une médiocre connaissance des langues, ne suffiront pas au défenseur pour établir que l'accusation de son adversaire est le fruit d'une intelligence fourvoyée, et non pas le témoignage de la vérité. L'accusateur travaille sur son propre fonds, il tire sans peine de son esprit un récit qu'il invente ; mais le devoir du défenseur n'est pas seulement de détruire ce travail par la négation, c'est-à-dire en démontrant que le récit de son adversaire n'est appuyé sur aucune pièce authentique ; mais il devra montrer encore qu'il existe des témoignages ou tout au moins des conjectures en faveur du contraire.

» L'accusateur jouit de la liberté d'arranger à sa guise, sans fatigue aucune, les détails de son histoire ; sans tenir compte de l'évidence, il peut rendre son livre agréable et attrayant, tandis que les obligations d'une sévérité rigoureuse sont imposées au défenseur. Celui-ci n'a pas le droit de créer la moindre circonstance, dans le but de vaincre l'aridité de son sujet ; il ne peut inventer aucune nouveauté merveilleuse ; le plus souvent il est condamné à être sec, ennuyeux, étriqué, afin de démasquer la déloyauté des accusateurs, de les confondre, de les terrasser. C'est donc une entreprise pénible que celle de réfuter le travail historique d'un faussaire, c'est un fardeau pesant qui ne va pas à tous les courages et à toutes les épaules. Nous citerons un fait à l'appui de notre raisonnement, à savoir, celui de la réfutation des Centuries de Magdebourg. Ce fut, sans contredit, une œuvre laborieuse qu'entreprit Flaccus Illyricus et ses compagnons, lorsqu'ils recueillirent et publièrent cette histoire. Mais enfin, elle ne leur coûta que peu d'années de fatigue. Et les réfutations ? Des hommes d'un mérite éminent, reconnu, tels que Conrard Bruno, Guillaume Cysengreim, Alain Copus, Génébrard, Pierre Canisius, Panvinius et Turrianus, descendirent dans l'arène pour repousser les fables et les calomnies des Centuriateurs. Cependant, cette légion si nombreuse et si aguerrie ne réussit pas à terminer la lutte. Le cardi-

nal Baronius succéda à ces premiers athlètes. Il mit au service de la cause défendue par eux une vaste érudition et quarante années d'un travail opiniâtre. Après lui, d'autres écrivains illustres travaillèrent pendant à peu près deux siècles pour écarter les ténèbres qui voilaient l'éclat de la vérité obscurcie par ces faussaires. Ce fait est le plus remarquable entre tous, je l'avoue, mais il n'est pas le seul. Que de sueurs ne coûtèrent pas à un Pallavicini, à un Orsi, à un Marchetti, à un Bianchi, à un Foggini, à un Bolgeni, à un Zaccaria, les réfutations des œuvres écrites sans fatigue par leur déloyaux provocateurs ?

» Mais alors même que la réfutation sera faite, l'on n'aura pas encore remporté la victoire ; car c'est à peine s'il est permis d'espérer que les intelligences séduites par la calomnie renonceront à leurs erreurs. En effet, ce que nous avons dit précédemment de l'historien lui-même est également vrai lorsqu'il s'agit du lecteur. Pour admettre des accusations calomnieuses, l'ignorance seule suffit, il ne faut pas que la méchanceté vienne s'y joindre ; mais, pour les désavouer, pour renoncer à une opinion déjà formée, la science sans la vertu n'est point suffisante. Le simple récit d'un évènement a des charmes pour tout le monde ; tous les esprits, même les plus vulgaires et les plus grossiers, le saisissent, tandis que les raisonnements pénibles, longs et subtils d'une réfutation sont, pour ainsi dire, inaccessibles pour eux. Voici, rassemblé dans quelques pages, tout ce que la calomnie peut offrir d'infect et de venimeux. Un de Boni, un Bianchi Giovini, un Scarabelli ou d'autres auteurs tout aussi pauvres que ceux-là, poussent l'audace jusqu'à jeter ces noirceurs au visage de la majesté vénérable et auguste des Pontifes romains. Infortuné lecteur, entre les mains duquel un semblable livre vient tomber ! Que savez-vous de l'ineptie de ces ouvrages ? » C'est en vain qu'ont été écrites pour vous les plus magnifiques apologies des Souverains-Pontifes : *l'Histoire de l'Eglise de Rome, sous les pontificats des papes Zéphirin, Victor et Calixte*, par Cruice ; *l'Histoire de saint Léon le Grand*, par Alexandre de Saint-Chéron ; *l'Histoire de Sylvestre II*, par Hock, professeur de Gœttingue ; *l'Histoire du pape*

*Grégoire VIII*, par Voigt, professeur de l'Université de Halle ; l'*Histoire du pape Innocent III*, par Frédéric Hurter, président du consistoire de Schaffouse ; l'*Histoire de Boniface VIII*, par dom Luigi Tosti ; les *Histoires d'Urbain II, d'Urbain IV et de Martin V*, par Adrien de Brimont, l'abbé Etienne Georges et l'abbé Magnan ; l'*Histoire de Léon X*, par Roscoé et par Audin ; l'*Histoire des Papes du quatorzième et du quinzième siècle*, par l'abbé Christophe ; l'*Histoire des Papes du seizième et du dix-septième siècle*, par Léopold Ranke ; les *Histoires de Pie VII et de Léon XII*, par le chevalier Artaud ; les *Exercices sur les Papes allemands*, par Vangeseil ; l'*Histoire des Papes romains*, par Philippe Müller ; l'*Histoire des Etats du Pape*, par John Miley ; les *Révolutions dans les Etats de l'Eglise*, par Henri de Lépinos ; *Rome et les Papes*, par Tullio Dandolo ; enfin l'*Histoire populaire des Papes*, par Joseph Chantrel, ainsi que les grands travaux de Rohrbacher, de Darras et de plusieurs autres ; tous ces ouvrages, sévères et pleins de science, sont pour vous comme s'ils n'existaient pas et peut-être n'en saviez-vous qu'à peine les noms. Que savez-vous encore de ces éclatantes justifications du Siège apostolique, œuvres d'écrivains non suspects d'esprit de parti ou d'adulation, même d'adversaires déclarés, puisqu'ils sont protestants ? Avez-vous l'idée la plus légère des études profondes des Léo, des Menzel, des Troya, des Bartholdy, des Mœhler, des Liebner, ces grands défenseurs du trône pontifical ? Il s'en faut bien. Des ouvrages de cette force, alors même qu'ils parviendraient à la connaissance des hommes abusés par le mensonge, ne seraient pas facilement compris, encore moins acceptés. C'est un fait qui demande attention.

Au moment où l'accusation lui a été présentée, le lecteur n'avait aucune connaissance de la question, et s'il n'était pas prédisposé à l'erreur par ses préjugés ou par ses passions, il pouvait suspendre son jugement ou en maintenir la liberté. Maintenant qu'il s'est prononcé après avoir entendu une seule partie, s'il écoute la défense, ce n'est qu'avec prévention ; il est même persuadé du contraire de ce qu'elle avance, si toutefois

il ne tranche pas le nœud à la manière d'Alexandre, en refusant de prêter l'oreille à la réfutation, sous prétexte que ce peut bien être le plaidoyer jaloux de la gloire d'autrui ou le travail complaisant de l'esprit de parti. Que de préjugés populaires ont dû ainsi leur origine à la calomnie ! Combien n'en est-il pas qui demeurent debout dans l'esprit, prévenu, des masses populaires, malgré les réfutations savantes, vigoureuses, décisives, qui les ont pulvérisés plus d'une fois ! On nous parlera longtemps encore, avec la suffisance grotesque d'écoliers sans talents, et de la condamnation de Galilée, et de l'Inquisition d'Espagne et de la Saint-Barthélemy, et toujours avec l'arrière-pensée de reprocher à l'Eglise des assassinats gratuits, comme si l'Eglise n'était pas une mère, comme si l'Eglise n'avait pas horreur du sang, comme si elle avait quelque chose de commun avec ces agneaux de la Terreur et de la Commune, qui nous reprochent cela même qu'ils amnistient dans les brigands dont ils sont les fils, en attendant qu'ils agissent en dignes continuateurs de leurs pères.

Oui, le mensonge en histoire se produit sans peine, grâce à la perversité des calomniateurs. Oui, ce mensonge, une fois introduit avec habileté, engendre les résultats les plus funestes, et il est fort difficile, une fois qu'il s'est introduit dans les esprits, de l'en expulser.

Cependant ne croyez pas pour cela que cette difficulté soit tellement invincible qu'elle présente l'aspect d'une impossibilité sans appel. Sans doute, ils méritent d'être flétris ces hommes qui, sous l'inspiration maîtresse de la méchanceté, entreprennent une œuvre si funeste ; sans doute ils méritent des larmes de pitié, ces nombreux lecteurs entre les mains desquels de semblables histoires viennent à tomber, et dans l'âme desquels s'infiltrer le poison. Mais n'allez pas croire que le mépris soit, pour les premiers, un châtement qui suffit à leur crime, et que la compassion soit, pour les autres, un remède suffisant à leurs maux. Tout au contraire, plus la guérison de cette maladie présente de difficultés, plus aussi elle réclame de sollicitude, d'habileté et d'empressement dans l'application des

remèdes ; plus le poison se trouve distillé partout, plus il est cruel et homicide, plus il convient de déployer tous les genres de ressources pour en neutraliser immédiatement l'effet. Pour notre humble part, pressé que nous sommes par les devoirs de la charge pastorale, nous consacrerons avec zèle à cette œuvre d'apologétique le peu de forces que la Providence nous a donné. Mais avant de descendre dans cette lice pour combattre la calomnie et le mensonge sur tel ou tel point déterminé, nous voulons, de ces considérations générales sur la falsification de l'histoire, passer à des considérations spéciales sur la manière dont procède aujourd'hui cet art perfide pour décrier, dans l'esprit des peuples, la Chaire apostolique. Ce point est essentiel pour découvrir la stratégie de l'attaque.

Puissent nos paroles susciter quelques-unes de ces âmes nobles et généreuses qui joignent à la pureté de la foi l'élévation des sentiments et la puissance de la doctrine. Si ces braves soldats de l'Eglise militante prennent les armes, s'ils nous précèdent au combat comme de glorieux modèles, nous sommes d'avance assuré d'une victoire que nous promettent, avec l'aide de Dieu, la magnanimité du courage, l'efficacité de la discipline et l'excellence des armes.

## CHAPITRE II.

### DES FALSIFICATIONS DE L'HISTOIRE DANS LA GUERRE CONTRE LA PAPAUTÉ.

Il y a dix-huit cents ans, le Fils de Dieu disait à un pêcheur de Galilée : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Ces paroles, qui renferment à la fois une institution, une prophétie et une promesse, ne devaient pas recevoir la honte d'un démenti. L'Eglise est fondée sur saint Pierre vivant et se perpétuant dans ses successeurs ; le Pape et l'Eglise, c'est

tout un ; là où est Pierre, là est l'Eglise : telle est l'institution de Jésus-Christ. L'Eglise et le Pape, son chef visible, ont été continuellement en butte à la persécution : ce fait, plus éclatant que le soleil, est l'accomplissement de la prophétie de Jésus-Christ. Le secours divin n'a jamais fait défaut ni au Pape ni à l'Eglise : tel était l'objet de la promesse, et Jésus-Christ a dégagé sa parole. A la nature de l'épreuve on peut conjecturer la nature du triomphe, et à la grandeur des combats se mesure l'éclat de la victoire. Jamais l'Eglise n'est plus près de se relever avec force que quand elle paraît sur le point de succomber sous les efforts de ses ennemis ; c'est lorsqu'on la croit expirante qu'elle se prépare à de nouvelles conquêtes.

L'an 303, les maîtres du monde, Dioclétien et Maximien, ordonnaient la dixième persécution générale ; les temples devaient être détruits, les livres saints brûlés, les évêques jetés dans les cachots, les chrétiens mis à mort. Ces ordres furent exécutés avec une fidélité scrupuleuse et une rage savante ; des flots de sang coulèrent dans les provinces des deux empires. Dioclétien était satisfait, il crut avoir consommé ce que ses prédécesseurs avaient tenté en vain, la destruction de la religion chrétienne, et, pour perpétuer le souvenir de la victoire, il fit élever des trophées avec cette inscription : « Dioclétien, César-Auguste, le nom des chrétiens étant anéanti : » *Nomine christianorum deleto*. Dix ans après, les empereurs romains étaient convertis, le pape saint Sylvestre descendait des grottes cachées du mont Soracte pour prendre possession du palais de Latran, les chrétiens échangeaient les ténèbres des catacombes contre les splendeurs du Forum, les effigies des Césars étaient remplacées par les images du Christ et des apôtres, la croix s'élevait partout au-dessus des ruines de la superstition païenne.

Plus tard, les barbares envahissent de tous côtés le monde chrétien : Rome est détruite comme ville capitale, il n'y a plus d'empire romain. Mais Vitigès ordonne à ses Goths d'épargner les édifices religieux ; la fureur de Totila expire sur le seuil de la basilique de Saint-Pierre ; Attila et Alaric reculent devant la

majesté des Souverains-Pontifes. Bientôt l'Eglise arrête les hordes sauvages, les modère, les adoucit, les baptise et en fait ainsi le fondement des nations chrétiennes.

Quels dangers n'ont pas fait courir à l'Eglise le schisme et l'hérésie ! Vingt fois des antipapes sont venus troubler par leur intrusion la succession des Vicaires de Jésus-Christ, et il n'est pas de siècle qui n'ait vu éclore quelque erreur nouvelle : le récit de ces luttes se termine toujours par une victoire de l'Eglise. La longue épreuve qu'elle a subie dans les temps modernes ne devait pas avoir une autre fin.

Depuis trois siècles, l'hérésie, le philosophisme, les lettres impies et la science athée, semblaient avoir pris à tâche de méconnaître l'Eglise ou de l'insulter. Les vérités du Symbole, les préceptes du Décalogue, le culte liturgique, la discipline chrétienne, les livres sacrés, source de la foi, rien n'avait été épargné. C'était à se demander si, malgré les joyeuses prévisions de Léon X, l'invention de l'imprimerie n'avait pas été, pour la vérité révélée, moins un bienfait qu'un fléau. Après les crimes de la plume, on vint aux forfaits du glaive : la Révolution détruisit la religion en France et se répandit ensuite comme une lave brûlante sur toute l'Europe ; des généraux triomphants prêchèrent partout le mépris des choses saintes ; le Souverain-Pontife, arraché de son Siège, mourut dans les fers ; les missions étrangères, ne recevant plus les secours des anciennes chrétientés, s'éteignaient sans bruit. L'Eglise, humainement parlant, semblait toucher à sa ruine ; mais les puissances de l'enfer, cette fois encore, ne devaient point prévaloir : la persécution cessa, les églises se relevèrent, et la France, qui avait contribué le plus à tout renverser, fit les plus grands efforts pour tout reconstruire.

Or, les ennemis de l'Eglise avaient surtout pris la Papauté, depuis trois siècles, pour objectif de leurs attaques. C'est le point que nous voulons spécialement établir dans ce chapitre, en jetant sur l'histoire générale un coup d'œil synthétique, puis en analysant le travail d'hostilité depuis la Renaissance, et en caractérisant, pour conclure, l'enchaînement de

doctrines fausses qui aboutit de nos jours, par une espèce de fatalité, à une guerre générale.

L'histoire du monde, depuis Jésus-Christ, nous montre deux races civilisées appelées l'une après l'autre à la lumière de l'Évangile. L'une, en Orient, obéit à l'idée d'hostilité au Saint-Siège : c'est le Bas-Empire, l'empire des théologastres, des écuyers, des courtisans, le pays qui descend tous les degrés de l'abjection, et qui passe, de ses salles de controverses aux boucheries de Mahomet. L'autre, l'Occident, soumis à l'action directe et constante des Papes, subit d'abord l'échec terrible des persécutions sanglantes, puis traversa le terrible cataclysme des invasions, mais se prêta bientôt après, pendant mille ans, à tous les progrès de la civilisation chrétienne. — Ce contraste mérite explication en ce qui concerne l'Occident.

La Papauté avait eu beaucoup à souffrir depuis la chute de l'empire d'Auguste. Dans le dessein de conserver, d'accroître même, l'abondance de vie, au milieu de la société humaine, elle avait dû travailler, non-seulement à tirer les peuples de la barbarie, mais encore à les empêcher d'y retomber. Dans ce but, le Saint-Siège avait combattu victorieusement le double ennemi de la vie sociale, le despotisme de la force et le despotisme du droit. La noble et vigoureuse main des Pontifes fit la guerre à la force despotique et l'anéantit au sein même des peuples du Nord, qui l'apportaient dans leurs invasions ; elle fit ensuite la guerre contre le despotisme du droit, cette autre forme de la force brutale, qui, ne pouvant supporter la loi divine, se défiait elle-même, sous les noms vénérables de droits des princes et d'indépendance des nations. La première lutte fut difficile ; la seconde fut surhumaine, parce que le pontificat s'y trouva face à face avec le despotisme. La puissance qui adoucit les hordes barbares précipitées sur l'Europe, fut admirable ; mais celle qui éleva, comme un mur, le droit de Dieu contre l'absolue souveraineté du droit humain, fut divine. Si les fronts de ceux qui ceignaient les infules pontificales parurent quelquefois voilés comme d'un nuage par des pensées humaines, le pontificat marcha toujours vers le but que le



doigt de Dieu lui indiquait, investi de sa vertu, dirigé par le Saint-Esprit. Les saints droits de l'Eglise, l'absolue monarchie de la Chaire apostolique, ses immunités et ses libertés furent l'expression formelle de la loi de Dieu, qui traçait une limite aux droits des princes. Otez cette limite, le droit des princes sera injurieux à Dieu, comme rival de sa puissance ; il sera fatal aux hommes, en anéantissant la loi qui les protège. Quand la Chaire apostolique eut donc prononcé la sentence qui devait unir les hommes, par les liens doux et forts de la justice, quand elle eut consacré sur l'autel de Dieu cette liberté qui, en affranchissant les sociétés humaines, leur permet de marcher vers le bien, alors les générations adultes, dans leur gracieuse et forte jeunesse, s'élançèrent avec un admirable élan dans les voies lumineuses du vrai, du beau et du bon. Ce fut le grand, l'incomparable moyen âge ; ce fut l'ère des croisades et de la chevalerie ; l'ère des Charlemagne, des saint Louis, des Rodolphe de Habsbourg ; l'ère des Thomas d'Aquin, des Bonaventure, des Dante, des Giotto et des Christophe Colomb : l'âge mûr de l'Occident.

Depuis, l'ennemi extérieur de la société, la barbarie, et son ennemi intérieur, l'absolutisme du droit humain, ont repris l'offensive et nous menacent même de leur triomphe. D'un côté, l'islamisme, le schisme grec, l'hérésie protestante enveloppent la chrétienté comme d'un cercle de feu, et trouvent, au foyer toujours ardent, du cœur humain, d'audacieux complices ; de l'autre, la terrible difficulté de concilier l'ordre et la liberté, la dignité et le bien-être, qui déjà tourmentait lentement les peuples régis par les monarques absolus, fatigue d'une manière sanglante les démocraties. Le Pontificat romain continue la guerre contre ces deux légions, et il la poursuivra jusqu'à la fin, pour que l'Eglise reste la bienfaitrice des peuples régénérés par la grâce de Jésus-Christ.

Pour bien comprendre cette situation, il faut relever la lignée des erreurs et des mensonges historiques qui la préparaient depuis longtemps, et dénoncer ensuite la coalition de doctrines fausses qui produisent cet état flagrant de guerres

religieuses. L'Europe en est revenue aux saints combats des temps anciens ; il ne faut pas se le dissimuler, et il importe de savoir pourquoi.

Depuis le seizième siècle, la civilisation chrétienne du moyen âge a été attaquée par trois grands ennemis : le protestantisme de Luther, le rationalisme de Descartes et le césarisme de Louis XIV.

La guerre a éclaté d'abord dans les sphères religieuses, et cela devait être. La loi qui rattache l'homme à Dieu est la première loi du genre humain, et pour ébranler les choses humaines, il faut nécessairement porter atteinte à cette loi. Par l'institution de Jésus-Christ, le monde civilisé vivait de l'Evangile et il puisait à ses sources fécondes sous la direction de l'Eglise catholique, fondée sur le Saint-Siège. Le Pape était le chef spirituel de la chrétienté et, grâce à la prééminence nécessaire de la foi, son chef suprême, même au temporel. Luther vint briser cet ordre. Au lieu de reposer sur une Eglise l'économie de l'ordre surnaturel, il l'assit sur le libre examen de l'individu procédant à la lecture de la Bible. Dans l'hypothèse de Luther, il fallait donc considérer comme choses diaboliques l'institution ecclésiastique et la primauté pontificale. C'est à quoi Luther pourvut avec sa fougue saxonne, vomissant contre les successeurs de saint Pierre les flots de sa bile et de sa colère, accumulant, avec une rage chaque jour croissante, les sophismes, les injures et les ordures, jusqu'à ce que mourant, il se traîna, par un dernier effort, vers une muraille, pour charbonner sur la paroi d'une main déjà froide, cet anathème :

*Pestis eram vivus, moriens tua mors ero, Papa.*

La conséquence à tirer du protestantisme, par rapport à l'histoire, c'est que si le Pape était le suppôt du diable, il fallait reconnaître, dans la suite des siècles, à commencer par le prince des apôtres, les effets de cette possession démoniaque. Les premiers qui mirent la main à cette œuvre, ou plutôt à cet attentat contre l'histoire du christianisme, furent

les Centuriateurs de Magdebourg. Moins échauffés que Luther, mais entraînés par la force de leur principe, ils poussèrent à fond leur charge agressive contre les successeurs de saint Pierre. Puis vint Mosheim, plus modéré encore, mais toujours radicalement hostile à la Papauté. Enfin se succédèrent, dans tous les pays protestants, une foule d'historiens édulcorant la passion primitive, à mesure qu'ils s'éloignaient du berceau de la secte, mais enfin toujours forcés, par la fatalité de l'erreur, de voir dans les Souverains-Pontifes les précurseurs de l'Antechrist.

Au moyen âge, le Pape, chef suprême de la chrétienté, même au temporel, tenait sous la dépendance, non pas de sa personne, mais de l'Évangile dont il est l'interprète et le vengeur, même les rois. Le Pape avertissait les rois, les maintenait dans le respect de la propriété, de la famille et des libertés publiques, au besoin les corrigeait, et, en cas d'obstination dans le mal, les déposait. Louis XIV voulut renverser cet ordre. D'après les inspirations de ce Luther politique, le roi ne devait relever que de Dieu, sans passer par le Pape, et comme Dieu n'était plus représenté au contrat, il s'ensuivait que le roi ne devait plus relever que de lui-même. C'était, malgré le mensonge des formules, rétablir l'autocratie dans toute l'étendue de ses prétentions possibles. Or, dans l'hypothèse de Louis XIV, si le Pape n'avait rien à voir au temporel des rois et des peuples, tous les actes des Souverains-Pontifes, dans leurs rapports avec les sociétés civiles, devaient être flétris comme une dérogation à l'institution divine et un crime contre les nations. Par conséquent, il fallait remonter la suite des siècles, dresser l'inventaire des torts pontificaux, et telle fut, entre autres, l'œuvre ingrate de Bossuet et de Fleury. Puis vint une cohue d'historiens subalternes, mercenaires de l'absolutisme royal, dont tous les ouvrages sont, de parti pris, sans rime ni raison, un procès, que dis-je ? un verdict contre la Chaire apostolique.

Au moyen âge, l'ordre social, tant civil que religieux, reposait sur l'ordre divin des institutions humaines ; Descartes vint déclarer qu'il fallait intervertir cet ordre et tout asseoir

sur l'individu, déduisant son existence de sa pensée et subordonnant à sa souveraineté individuelle, aux actes de son autonomie et aux créations de sa puissance, tout l'ordre public. Descartes part du doute et ne procède à la conquête du vrai que par l'évidence interne de la pensée. La philosophie, il est vrai, par principe de religion et par effroi de bon sens, met dans la formulation de sa doctrine les plus méticuleuses réserves. Mais les réserves de sentiment ou de piété ne font rien à la nature des choses ; le *Cogito, ergo sum*, constitue l'homme créateur du monde, exclut Dieu des affaires, supprime le Pape et l'empereur, et livre la pensée comme la conscience, le mariage comme la propriété, l'Eglise comme l'Etat, au dissolvant infernal du rationalisme. Descartes, génie plus radical que Louis XIV et plus impie que Luther, place, par sa philosophie, le ver du doute dans le germe de l'âme humaine et déchaîne les vautours sur le monde énérvé par son scepticisme. Le monde, qui reposait autrefois sur le dévouement et le sacrifice, ne repose plus que sur l'anarchie des initiatives individuelles. Au fur et à mesure que la doctrine de mort se propage, vous voyez la révolution s'emparer du monde intellectuel et faire sentir au monde social le contre-coup de ses ravages. C'est aujourd'hui Pascal, arrêtant sur toutes choses son regard profond et décourageant ; c'est Voltaire, non moins convaincu du néant de choses humaines, laissant éclater l'ironie de son rire amer ; c'est Proudhon, légataire universel de la négation cartésienne, se ruant à l'assaut des débris ébranlés de toutes les institutions. Plus de propriété, la famille réduite à un contrat passager et toujours résoluble, le gouvernement ramené à l'état de délégation révocable à l'infini, la religion accusée de néant. Mais si Dieu n'est plus que le bourreau de la conscience, le Pape, son premier représentant sur la terre, est l'infâme qu'il faut écraser. Aussi voyez-vous tous ces historiens rationalistes guerroyer sans cesse contre l'Eglise, et tous les politiques de la secte, quelle que soit la modération relative de leur tempérament, faire la guerre, sourde ou officielle, à la Chaire apostolique.

Telle est l'origine des négations contemporaines. Tous les hommes de la négation ne vont pas au fond des choses et s'arrêtent volontiers à mi-chemin, par horreur instinctive du nihilisme. Mais, en écartant les préjugés pusillanimes, les paralogismes et les autres infirmités de l'esprit public, il reste debout, au sommet des trois derniers siècles, ces trois hommes dont les négations préparent et provoquent tous les renversements. L'un a ruiné l'ordre religieux et ecclésiastique; l'autre, l'ordre politique et social; l'autre, l'ordre moral et intellectuel, et par cette dernière ruine, motivé toutes les négations. Tous les trois sont les adversaires nés, les ennemis implacables du Saint-Siège, et du fond de leur poitrine, s'ils sont sincères, au nom du Pape, s'échappe ce cri réprobateur : « Ecrasons l'infâme ! »

« Une philosophie après Descartes, dit Proudhon, une théologie après Luther, un gouvernement après qu'on a posé en principe la souveraineté du peuple : triple contradiction. Sans doute, il n'était pas dans la nature du génie philosophique de proclamer, après le *Cogito, ergo sum*, sa propre déchéance. Et jusqu'à nos jours il a paru des systèmes de philosophie. Sans doute encore, il répugnait à la conscience religieuse, émue aux accents de Luther, de s'avouer antichrétienne et athée, et c'est pour cela qu'après Luther, il y a eu tant d'effervescences religieuses. Sans doute, enfin, l'esprit gouvernemental, dans la pensée même de ceux qui criaient le plus fort contre le despotisme, ne pouvait d'emblée accepter sa démission, et c'est pour cela que, depuis 89, nous en sommes à notre douzième constitution politique. L'humanité ne déduit pas avec tant de promptitude ses idées, et ne fait point de si grands sauts. Mais ce qui est certain, c'est que ce mouvement philosophique, politique et religieux qui s'accomplit depuis quatre siècles, en sens évidemment inverse du moyen âge, est un symptôme non de création, mais de destruction. La philosophie, en s'appuyant de plus en plus sur les sciences positives, ne conserve d'originalité qu'en faisant sa propre critique. La philosophie du dix-neuvième siècle, c'est l'histoire de la philosophie. La

religion, dépouillée de son dogmatisme, se confond avec l'esthétique et la morale ; la religion, pour nous, c'est l'archéologie de la raison ; la légende chrétienne n'est plus que la vision de l'humanité, ainsi que l'ont exposé tour-à-tour Kant, Lessing, Hegel, Strauss et, en dernier lieu, Feuerbach. Quant à la politique, qui fait la spécialité de tant de génies profonds, le travail de négation qui la dévore n'est pas moins visible ; en fait de gouvernement, après la royauté, il n'y a rien ; dans une démocratie, il n'y a lieu, en dernière analyse, ni à pouvoir, ni à constitution ; la politique, subordonnée à l'économie sociale, se réduit à un simple contrat de garantie mutuelle, variable dans ses articles suivant la matière et révocable à l'infini.

» Ainsi le progrès, en ce qui concerne les institutions les plus anciennes de l'humanité, la philosophie, la religion, l'Etat, est une négation continuelle, je ne dis pas sans comparaison, mais sans reconstitution possible. Tout ce que l'on entreprendrait à cet égard serait contradictoire et rétrograde ; il n'y a pas, au fond de la pensée humaine, de nouvel édifice ; la négation est éternelle.

» L'antidote du socialisme n'est que dans la théocratie pontificale<sup>1</sup>. »

Cette généalogie de destruction, si nous l'appliquons à l'histoire de l'Eglise, procède ainsi : Luther engendra les Centuriateurs de Magdebourg ; les Centuriateurs de Magdebourg engendrèrent Duplessis-Mornay ; Duplessis-Mornay engendra Maimbourg ; Maimbourg engendra Bossuet ; Bossuet engendra Fleury ; Fleury engendra Voltaire ; Voltaire engendra Gibbon et toute l'école impie de nos jours.

Maintenant, pour arriver à notre temps, il est difficile d'en saisir d'un coup d'œil tous les caractères. Mais si nous voulons, même en négligeant les faits actuels, qui, d'ailleurs, crèvent les yeux les plus réfractaires à la raison, pronostiquer les chances de guerre contre la Papauté, il n'est pas besoin de grands efforts. L'homme qui voit bien, doit voir longtemps

<sup>1</sup> *La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre*, passim.

d'avance. Sans nous attribuer le bénéfice de cet adage, voici ce que nous écrivions là-dessus en 1868, à une époque où l'on ne pouvait prévoir le coup de lumière que le concile du Vatican allait frapper sur nos ténèbres, et encore moins la persécution qui éclate en Prusse en se faisant une arme des principes gallicans de Bossuet. A cette date, les faquins de la Sorbonne et les intrigants de l'empire arrosaient les vieux champs du gallicanisme pour y faucher leur regain. Le regard attentif à leurs manœuvres, nous essayions de découvrir la conspiration antipontificale de ce néo-gallicanisme et nous dénoncions la guerre terrible qui pouvait, d'un instant à l'autre, éclater. La situation morale n'a pas changé sensiblement depuis, et les faits ont prouvé que nous ne nous abusions pas. Qu'on veuille donc nous permettre de reproduire cette page. Nous croyons qu'elle perce à jour toutes les manœuvres d'aujourd'hui.

Et d'abord qu'est-ce que le néo-gallicanisme ?

Les libertés de l'Eglise gallicane ne sont pas, comme pourraient le penser des esprits prévenus ou complaisants, certaines coutumes particulières, locales ou nationales, revêtues de toutes les conditions de la légitimité canonique, assignant, dans le concert de la chrétienté, un rôle propre à la France. Ces prétendues libertés sont moins encore le résultat historique de l'union séculaire qui reliait, en France, l'Eglise à l'Etat. Nos justes coutumes n'ont jamais été mises en cause par le Saint-Siège, ou si elles l'ont été, ç'a été pour de bons motifs, sous l'impression de la nécessité, dans les limites de la juridiction pontificale ; — l'union traditionnelle de l'Etat et de l'Eglise est l'objet des plus chers vœux du Saint-Siège, et, de ce double chef, il n'y a matière, entre catholiques instruits, à aucune contestation.

L'Eglise ne conteste pas davantage les droits naturels de la puissance civile. Sans définir dogmatiquement, la Papauté, par l'organe des grands docteurs, par la science des théologiens en quelque sorte officiels de l'Eglise romaine, a expliqué l'origine du pouvoir, déterminé son but, indiqué les limites morales de son exercice et reconnu sa pleine indépendance pour les

choses qui tombent sous sa nécessaire juridiction. L'Eglise a le sens de l'autorité ; elle respecte, honore et grandit le pouvoir.

Ni les coutumes de nos Eglises, ni les prérogatives de la société, ni les rapports de la société avec nos Eglises ou avec le Saint-Siège, n'éveillent dans la Papauté et n'excitent, chez les vrais catholiques, aucun ombrage.

Que si l'Eglise accepte, en France comme partout, et aujourd'hui comme toujours, ces trois points fondamentaux de l'ordre chrétien, elle n'accepte pas, elle n'a jamais accepté, elle n'acceptera jamais les soi-disant libertés du gallicanisme ; elle verra, au contraire, dans ces franchises malvenues, une conception fautive et une pratique inacceptable, tant des rapports de l'Eglise avec l'Etat que des relations de l'épiscopat avec la Chaire apostolique.

Le gallicanisme est une doctrine, pour le moins douteuse, qui consiste à dire : 1° Que le Vicaire de Jésus-Christ, dépositaire suprême de l'autorité spirituelle, n'a dans l'Eglise, comme Pape, aucun droit à exercer sur le temporel des nations ; 2° que le Souverain-Pontife ne possède pas, dans l'exercice de sa souveraineté religieuse, l'infaillibilité nécessairement inhérente au suprême gouvernement des âmes ; 3° que le successeur de saint Pierre, dépourvu d'infaillibilité personnelle, doit, dans l'enseignement dogmatique et dans l'administration de l'Eglise universelle, suivre de point en point et sans jamais s'en écarter, les canons des anciens conciles ; — et encore n'a-t-il droit à l'obéissance qu'autant qu'il obtient l'assentiment, j'allais dire l'approbation, des évêques dispersés sur leurs sièges ou réunis en assemblée.

Le gallicanisme n'est pas seulement une doctrine suspecte, c'est encore une pratique pleine de périls, qui consiste à prétendre : 1° Que le Vicaire de Jésus-Christ, dépourvu de toute autorité, directe ou indirecte, sur le temporel des nations, ne peut pas exiger du prince, même catholique, qu'il observe dans son gouvernement civil les vérités de la foi, la règle des mœurs et la discipline de l'Eglise ; 2° que le Pape, limité dans son action même sur le spirituel, ne peut pas commander au



prince, même catholique, de protéger ou de défendre la sainte Eglise, c'est-à-dire l'humanité régénérée par la grâce en Jésus-Christ; 3° mais, qu'au contraire, le Pape n'ayant aucun droit sur le temporel, le prince, même catholique, est entièrement libre de disposer, suivant ses convenances personnelles ou son droit politique, l'économie morale de la société, notamment le mariage, la famille, l'éducation et l'enseignement; 4° qu'enfin le Pape, déjà circonscrit dans le gouvernement de l'Eglise par le respect dû aux anciens canons et à l'autorité des évêques, doit l'être encore par l'autorité des rois et le respect dû aux lois civiles, notamment en ce qui concerne la propriété ecclésiastique, l'approbation des ordres religieux, la nomination des curés et des évêques, l'enseignement théologique des séminaires, l'envoi régulier des bulles, encycliques, brefs et autres pièces émanées de la chancellerie pontificale.

La doctrine erronée du gallicanisme introduit dans la société spirituelle la prépotence d'une aristocratie épiscopale, et inaugure dans la société civile le droit divin de l'autocratie; ses pratiques périlleuses mettent entièrement l'Eglise à la merci de l'Etat, et l'auguste Epouse de Jésus-Christ n'est que la servante de César.

A bien prendre, il y a là, suivant les paroles bien connues de Pie VII et de Pie IX, une hérésie en germe et une semence de schisme.

Ceux qui font du gallicanisme une hérésie en germe s'appelaient autrefois gallicans *épiscopaux*; ceux qui en récoltent une semence de schisme se nomment encore gallicans *parlementaires*. — Au dernier siècle, nous avons une troisième variété, celle des gallicans *jansénistes*, qui professait à peu près formellement le schisme et l'hérésie; elle s'est éteinte, ou du moins elle ne survit qu'à l'état de mauvaise habitude ou de mauvais esprit.

Cette graine de schisme et d'hérésie n'a pas toujours prouvé en France. Nos treize premiers siècles sont purs de toute excroissance vénéneuse; le sol de notre histoire produit presque toujours les meilleurs fruits de l'orthodoxie. Nos rois

s'appelaient alors, et avec quelque gloire, *Fils aînés de l'Eglise*; nous étions baptisés *le royaume très-chrétien*, et la Papauté, qui nous conférait ces titres et les ratifiait, proclamait ouvertement dans la chrétienté notre primauté d'obéissance et notre providentielle mission. Les semailles premières du gallicanisme remontent à Philippe le Bel; les jours plantureux datent de Louis XIV et de Louis XV; la parfaite efflorescence, la fructification définitive s'épanouit dans la Constitution civile du clergé; la décadence s'accuse, en principe, par le fait même du Concordat de 1801. Nous avons assisté à la décrépitude des anciennes formes; aujourd'hui, par un retour singulier, ce gallicanisme décrépiti, d'ailleurs incompatible avec nos usages sociaux et nos progrès religieux, tend à se relever sous une autre figure.

Pour connaître plus à fond encore l'erreur gallicane, il n'est pas inutile d'étudier sa provenance historique, son éclosion politique et ses sympathies doctrinales.

Le gallicanisme procède du même courant de passions et d'idées que le protestantisme. Le protestantisme applique à la religion le libre examen; le gallicanisme l'applique volontiers à l'Eglise; le protestant se sépare tout-à-fait de l'Eglise, le gallican se sépare volontiers du Saint-Siège. En général, les créateurs et sectateurs du gallicanisme sont des protestants pas assez convertis ou des catholiques qui se font protestants. Pithou était né dans le calvinisme: il en garda l'esprit toute sa vie; Dumoulin, le violent ennemi du Saint-Siège, était infecté des erreurs nouvelles; Marc-Antoine de Dominis, pour devenir bon gallican, se fit apostat; Louis-Ellies Dupin admirait les principes de l'anglicanisme; de nos jours, Isambert, gallican, pour être conséquent avec lui-même, embrassait le protestantisme. Depuis Guillaume de Nogaret et Pierre Flotte, bourreaux et calomnieurs posthumes de Boniface VIII, jusqu'aux avocats jansénistes qui rédigèrent la Constitution civile du clergé et votèrent la mort de Louis XVI, les légistes propagateurs ordinaires du gallicanisme font procéder le droit du principe protestant. Bien peu s'élèvent jusqu'à la conception des choses

divines et humaines, pour présenter, dans leurs écrits, l'ensemble harmonieux de tous les droits ; la plupart se bornent à nous ramener, avec Luther, à l'état de nature déchue et à encenser le type augustal des Césars.

Un autre fait qui montre les accointances originelles du protestantisme et du gallicanisme, c'est que le gallicanisme, pour justifier ses théories, s'appuie, en général, sur les mêmes griefs que le protestantisme. Ses adhérents aiment à épiloguer sur l'histoire des Papes. Si vous comparez, par exemple, Mosheim à Fleury, vous verrez que tout ce qui déplaît à Fleury choque également Mosheim. Leur point de départ commun, c'est le bel âge de l'Eglise primitive ; ils en font une espèce d'âge d'or, comme le modèle accompli et obligatoire de ce qui doit être à toujours. Les développements ultérieurs sont des nouveautés ou des attentats, qu'on attribue aux fausses Décrétales d'Isidore, à l'astuce ou à l'ambition des Papes. Dès lors il est non-seulement permis, mais nécessaire, de retrancher de l'arbre ecclésiastique tous les rameaux vigoureux poussés sur le tronc des premiers temps. La sève de l'Eglise, voilà son vice ; ses plus admirables fruits, voilà les crimes de la Papauté. A coup sûr, je ne veux pas mettre Fleury gallican sur le même pied que Mosheim protestant : je veux seulement dire que tous deux s'éloignent de la soumission et du respect dus au Saint-Siège ; l'un s'arrête à mi-chemin, l'autre va aux abîmes. Or, Fleury, c'est l'Hérodote du gallicanisme ; c'est le père de cette histoire hargneuse, toujours en quête des torts de la Chaire apostolique, toujours armée pour attaquer ces grands Pontifes qui sont certainement les vrais grands hommes de l'histoire.

Un autre point qu'il faut bien entendre, c'est que le gallicanisme, par son origine et ses prétentions, est une seule et même chose avec l'absolutisme. L'Eglise ne voit, dans tout ce qui se cache sous les couleurs gallicanes, qu'une conspiration de l'autorité temporelle quelle qu'elle soit, république, empire ou monarchie, pour dépouiller le Saint-Siège de ses droits légitimes et donner au prince tout ce qui se prend au Pape. Il suffit, pour le prouver, de rappeler que le gallicanisme

compte pour fondateurs principaux Philippe le Bel, le roi faux-monnayeur, Louis XIV, le grand destructeur de toutes les libertés nationales, et Napoléon, c'est-à-dire la révolution faite homme, sans cesser d'être la tyrannie. Les princes sages savent respecter dans leurs sujets ce qu'ils aiment à respecter dans l'Eglise ; au contraire, les princes brutaux ou ambitieux, qui ont d'abord méconnu dans l'Eglise le droit et la liberté, ne s'en inquiètent guère pour la nation. Suivant sa généalogie historique et politique, le gallicanisme ne se contenta pas d'asservir nos Eglises à l'absolutisme épiscopal et de rejeter la protection si bienfaisante du droit canonique ; il concourut encore pour asservir, — et il le devait en vertu de ses principes, — la nation, même au temporel. Les héros du gallicanisme ont détruit en France les privilèges des trois ordres, presque anéanti les libertés des provinces, renversé nos libérales coutumes, préconisé le droit césarien et inoculé au pouvoir, dans l'exercice de l'autorité, la prépotence du paganisme. Et par là même qu'il soustrait la nation à l'autorité doctrinale et au contrôle moral de l'Eglise, il doit chercher dans la société seule l'équilibre des pouvoirs, les règles du gouvernement, la gestion normale de tous les intérêts. Son idéal, c'est d'établir dans une personne royale ou dans une assemblée l'autorité suprême et universelle ; c'est de remettre aux mains du prince, comme au temps des investitures germaniques, la crosse à côté du sceptre ; c'est de commander aux convictions et aux consciences, parce qu'on régit les intérêts sociaux ; c'est enfin, en subalternisant l'Eglise, de déifier l'Etat.

Inspiré du protestantisme et allié de l'absolutisme, le gallicanisme devait plus tard se trouver assez de souplesse pour embrasser même l'anarchie. En 89, les gallicans donnaient la main aux novateurs pour bouleverser la constitution de l'Eglise, confisquer ses biens et supprimer les ordres religieux. En 93, les auteurs de la Constitution civile devenaient jacobins fervents ; en 97, ils festoyaient aux frairies du Directoire ; plus tard, ils furent favoris ou dignitaires de l'Empire : le sang, la boue et les broderies s'alliaient dès lors sous la cocarde gallicane.

Nos gallicans d'aujourd'hui sont plus réservés et plus corrects. Je remarque pourtant qu'ils hantent les salles académiques, les cercles libéraux, les tripots populaires et qu'ils placent des lettres, voire des discours, dans les assemblées de la franc-maçonnerie. Qu'ils soient là bien à leur place, je l'ignore, ou, pour parler net, je ne le crois point ; mais je me persuade que leur personne se produit là où leur conviction permet d'aller, là où les conduisent leurs secrètes sympathies. En cas de trouble sérieux, je ne serais pas étonné de voir, comme dans la première Révolution, quelque ex-carme, ex-dominicain ou ex-bénédictin, endosser la carmagnole et devenir un buveur de sang.

Il ne s'agit pas, au reste, d'émettre ici de tristes prévisions ; il suffit de constater des faits. Que si nos gallicans d'aujourd'hui sont, comme j'aime à le croire, pleins de répugnance pour nos erreurs actuelles, il n'est pas moins évident que les partisans de toutes les erreurs actuelles sont bienveillants pour les gallicans et favorables au gallicanisme.

A l'apparition d'un livre scandaleux du doyen de la Sorbonne, il y eut dans la presse française concert unanime d'éloges. Je ne parle pas des hérauts de la presse officielle, qui se reconnuent immédiatement dans cette théologie officieuse. Mais les rationalistes des *Débats*, les aventureux de la *Liberté*, les doctrinaires de la *Presse*, les grenadiers de Victor Hugo dans le *Rappel*, les républicains dans le *Réveil*, *Figaro* lui-même, avec sa robe de chambre de la gaudriole, tous eurent leur petit mot du cœur. Il n'est pas jusqu'aux protestants du *Temps* qui n'aient applaudi, et le *Times*, lui aussi, trahissant par ses ouvertures la cause qu'il voulait servir, proposait aux gallicans de s'unir aux anglicans, pour écraser le romanisme.

A ce propos, le *Times* rappelait que les Eglises séparées, en se réunissant, forment l'Eglise à peu près comme les branches détachées d'un arbre forment, par leur rapprochement, un arbre... mais un arbre mort. Le *Times* n'a pas vu qu'avec cette théorie des branches, on ne peut faire que des fagots..., où

nous trouvons toujours aisément des verges pour fustiger le gallicanisme.

En dehors de la circonstance, il est remarquable que toutes les cervelles brouillées et les bouches perverses sont, en matière de religion, fort dévotes au gallicanisme. Libéraux d'Académie ou révolutionnaires de clubs, matérialistes de l'École de médecine, panthéistes du Collège de France, athées de l'École des beaux-arts, spiritualistes de la Sorbonne, humanistes du ministère de l'instruction publique, dès qu'ils parlent de religion et craignent qu'on les en accuse, ils se donnent préalablement un gros vernis de ferveur gallicane. C'est comme un habit de chauve-souris, qui doit contenter tout le monde. On reste suffisamment velu pour les confrères de la libre-pensée ; on croit se montrer suffisamment ailé pour exercer prestige sur les honnêtes gens. On dit ici : « Voyez mes ailes ; » là : « Voyez mes griffes. » Vain calcul ; les rats, fort au courant de ces ruses, profitent de l'occasion pour vanter leur tolérance ; mais les oiseaux observent que l'habit de chauve-souris empêche de voir en plein jour et ils n'accordent aucun crédit aux opinions qu'inspire ou qu'entache cette infirmité.

Ces gens-là ont été baptisés ; seulement, pour se procurer sans apostasie une désertion effective, ils se font gallicans. Ce que c'est que le gallicanisme, ils n'y regardent guère ; ils savent à peu près qu'on ne cesse pas tout-à-fait d'être catholique là dedans, cela suffit. Particularité fort remarquable ! Les juifs et les protestants imitent ces catholiques de contrefaçon. Les juifs, pour affaires, se font protestants contre le Pape, afin d'être chrétiens le moins possible : « Allons chez Luther ou chez Calvin, disent-ils ; Jésus-Christ n'y est pas. » Les protestants, en politique, se contentent d'être parfaits gallicans, trop assurés d'atteindre par là le but de leur hérésie : « Allons chez Bossuet, disent-ils, le Pape n'y est pas. » Et dans les délibérations qui intéressent l'Église, les juifs et les protestants votent avec les gallicans, et les gallicans ... avec les révolutionnaires. — Ah ! si Bossuet sortait de la tombe, comme il lancerait contre eux ses terribles foudres !

Et tous ces gens-là ne se trompent point. L'erreur a un pressentiment judicieux des alliances naturelles et des futures complicités; toutes les erreurs peuvent compter sur le gallicanisme.

Le rationalisme lui-même a des espérances. — Le rationalisme est une erreur qui subordonne tout à la raison individuelle, au libre examen. Il se peut distinguer, dans cette erreur, beaucoup de nuances; elles reviennent toutes au principe qui défie la raison privée. S'il appartient à l'homme de tout soumettre à son contrôle et de se former même ses croyances, il s'ensuit que chacun est à soi-même, disait Pierre Leroux, *son pape*. Dès lors, il n'y a plus lieu, entre les hommes, à communion spirituelle. Le seul lien qui puisse désormais rattacher les âmes ne repose que sur la similitude des opinions et n'est guère qu'une affaire de goût. Avec des esprits imbus de pareils préjugés, quel respect voulez-vous qu'on professe pour l'Eglise. La religion paraîtra auguste dans ses mystères, pure dans sa morale, attrayante dans son culte, poétique dans toutes ses manifestations. Mais dès qu'on vient à considérer l'Eglise, si l'on consent, par équité érudite, à louer des œuvres de son histoire, on refusera de reconnaître le droit divin de son existence, l'entier exercice de son autorité. Peut-être voudrait-on l'envisager comme une des formes passagères du gouvernement des âmes; peut-être essaiera-t-on de l'approprier à l'état des esprits et aux exigences des temps. L'Eglise, il va de soi, ne se prêtera pas à ces rêves ridicules et à ces manipulations sacrilèges. Alors, dans le dépit des espérances avortées, vous verrez les libres-penseurs se rabattre sur les théories souples et complaisantes du gallicanisme.

Le libéralisme a plus d'espoir que le rationalisme. — Le libéralisme est une erreur qui veut séparer l'Eglise de l'Etat, à peu près comme l'erreur rationaliste veut exclure la foi de la science. Autrefois, en vertu du principe gallican de la séparation des deux ordres, on défiait l'absolutisme royal; aujourd'hui, en vertu du même séparatisme, on veut mettre les gouvernements en demeure d'octroyer les libertés absolues de

pensée, de conscience, de presse, de culte; et l'on exige que l'Eglise consacre cet état de choses comme l'idéal du progrès, ou du moins l'accepte, sans le poursuivre de ses censures, comme un droit social. L'Eglise peut subir le fait, non préconiser le droit. L'Eglise revendique toujours le droit, inaliénable et exclusif, de la vérité; en présence de la promiscuité du bien et du mal, elle ne peut que se résigner, non la proclamer juste et sainte. Le libéralisme, çà et là provisoirement victorieux, ne se contente pas de cette nécessité d'occasion : il faudrait lui créer une légitimité doctrinale. Et comme il ne peut l'espérer de l'Eglise, il se tourne vers le gallicanisme; il lui rappelle qu'ils sont nés du même sang, qu'ils ont reposé dans le même berceau. Qui sait si, pour établir entre l'Etat, où il domine, et l'Eglise, une similitude de situation, il ne voudra pas introduire dans l'Eglise les formes du parlementarisme politique, et, après avoir promis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, réclamer la supériorité du concile sur le Souverain-Pontife.

La révolution, conséquence extrême du libéralisme et du rationalisme, réclame, qui le croirait? le bénéfice de leur héritage. — La révolution est à la fois une hérésie et une erreur sociale : comme hérésie, elle nie de Dieu qu'il s'occupe du monde, et elle nie de l'homme qu'il soit souillé dans son origine. Sur le principe illusoire d'une nature immaculée et indépendante, elle bâtit l'espérance de lever, devant nos désirs, toutes les barrières, de réduire à néant la restriction sociale, de rendre l'homme absolument libre dans une société le plus réduite sur le chef du pouvoir. En attendant l'heure de trouble où elle pourra se livrer à ces essais de construction impossible, elle tourne à la destruction tous ses efforts; elle monte, en tapinois, à l'assaut des trônes, et, pour blesser l'Eglise par le seul côté qui puisse recevoir ses coups, elle s'est ruée sur le temporel du Saint-Siège. Or, de ses attentats contre ce pouvoir résultent de nouvelles chances de complicité dans les tentatives de résurrection gallicane.

La puissance temporelle des Papes est tellement nécessaire à l'indépendance spirituelle de la Chaire apostolique, qu'elle



est, de droit humain, indispensable, essentielle à l'exercice paisible et moral des fonctions du Souverain-Pontificat. Si le Pape n'est pas roi, il est inévitablement sujet d'un roi, et alors son prince va tenter de réaliser les rêves les plus impies du gallicanisme. Avec l'esprit qui souffle sur le monde et qui règne habituellement dans les cours, le Pape serait à chaque instant condamné, par les nécessités de sa condition subalterne, à ménager le souverain, à amnistier sinon ses opinions fausses, au moins les raisons de sa politique, même quand elles seront contraires aux intérêts de l'Eglise. Que si le Pape, n'obéissant qu'aux inspirations de sa conscience, flétrit ce qui mérite de l'être, on verra s'élever entre les deux puissances de terribles conflits, et le Pontife, en remplissant les devoirs de sa souveraineté religieuse, sera accusé de faire acte de révolte. Le Pape se verra dans l'inéluctable alternative de la complaisance ou de la persécution, et, persécuteur ou séducteur, son prince sera le type achevé de la royauté gallicane.

D'un autre côté, le Pape, sujet d'un prince, restera investi, sur toutes les nations catholiques, de la souveraineté spirituelle ; il leur enverra des légats ou des nonces ; il recevra près de lui des ambassadeurs ; par lui-même ou par ses représentants, il viendra exercer chez elles la plus haute juridiction ; il gouvernera les consciences, instituera les évêques, conclura les concordats. Et vous croyez que les princes et les peuples consentiront longtemps à respecter la suprématie religieuse d'un évêque sujet d'un prince étranger, peut-être ennemi ! Non, non ; les princes ne croiront pas volontiers à l'élection, même régulière, de ce Pape découronné ; ils ne croiront ni à la légitimité de son origine, ni à l'indépendance de ses actes ; ils trouveront toujours dans la raison d'Etat un prétexte pour lui désobéir ; et si le prince dont le Pape est le sujet s'arrogé tous les droits et privilèges de la royauté gallicane, c'est bien le moins que les autres princes courent sur ses brisées, pour en exagérer encore la coupable ambition.

Dans une Europe de plus en plus livrée à la révolution triomphante, après avoir dépossédé les Papes, nous entrons

donc de plain pied dans une ère de néo-gallicanisme et nous courons risque de voir les libérateurs renouveler contre l'Eglise tous les attentats des plus affreux tyrans. Le prince usurpateur consignera le Vicaire de Jésus-Christ derrière les portes du Vatican ; il lui mesurera l'air, le soleil et l'espace ; il surveillera par ses espions les lèvres destinées à rendre les oracles de la foi. Enfin, au Pasteur universel, mais déchu de sa royauté, il ne restera que la liberté de la prière et des larmes ... au pied d'une croix <sup>1</sup>.

---

### CHAPITRE III.

#### LES ORIGINES DE LA PAPAUTÉ D'APRÈS LE RATIONALISME.

Il existe, au sein des nations chrétiennes, une puissance dont le mystère se dérobe aux investigations de l'humaine sagesse. La foi catholique attribue à Jésus-Christ la création de cette puissance merveilleuse ; la théologie découvre dans l'Évangile les titres de son établissement ; l'histoire ne la voit grandir que sous le fer des persécutions ; et, comme, dès son berceau, elle atteint l'âge viril, elle se révèle au monde par des actes surhumains et une force invincible. Les lauriers pourtant n'ombragent point sa tête, son nom n'est pas écrit dans les fastes de la victoire, le prestige des grandeurs humaines ne vient point en aide à son autorité, les splendeurs d'une cour brillante n'illuminent point son front. Sans autre représentant qu'un pauvre vieux Prêtre que quelques autres prêtres ont élu Souverain-Pontife, sans autre garantie que l'amour et la foi de ses sujets, sans autres armes enfin que la justice et son droit, elle commande et l'on obéit ; elle parle, des milliers et des millions de fidèles recueillent religieusement ses moindres paroles. Telle est la grande institution connue des hommes sous le nom de Papauté.

<sup>1</sup> *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIV, p. 599, édit. Vivès.

La Papauté existe, c'est un fait ; la Papauté existe sans l'appui de la force, de la fortune et de la puissance humaine, c'est un second fait ; la Papauté, dans son existence, est sans cesse attaquée par les forces réunies de la puissance humaine, de la fortune, de la raison soi-disant philosophique et des passions se couvrant des futiles prétextes de l'hérésie, c'est un troisième fait ; enfin la Papauté, toujours attaquée par les puissances de l'enfer, ne les a point encore vues prévaloir définitivement contre sa puissance, c'est un quatrième fait. La Papauté vivant, depuis dix-huit siècles, dans ces singulières conditions d'existence, tel est, en abrégé, le mystère de son histoire.

En présence de ces faits, que l'assistance divine explique seule pertinemment, il y a, pour ceux qui n'admettent pas cette assistance, nécessité de fournir d'autres explications. Car enfin, si grand seigneur qu'on soit, il ne suffit pas de se placer en présence de la Chaire apostolique pour avoir le droit de déraisonner. Il faut même, quand il s'agit des Papes, déduire la raison de ses principes, donner les motifs de ses affirmations et la preuve des faits.

Nous devons nous occuper ici des origines du pouvoir pontifical. Or, il y a sur ces origines, à l'encontre de l'histoire catholiquement expliquée, l'explication du rationalisme et l'explication du protestantisme. Il s'agit de savoir si ces deux explications répondent aux données du problème.

Le rationalisme, pour donner raison de la monarchie des Papes, ne peut offrir et n'offre en effet que deux systèmes, dont le premier malheur est qu'ils se contredisent. D'après le premier système, la Papauté a été formée tout d'un coup, d'un seul jet, par une germination spontanée, par une ensemble de bonnes fortunes. D'après le second système, la Papauté, au lieu de se former tout d'un coup, s'est formée progressivement ; au lieu de germer spontanément, a été soumise à la loi d'évolution, et, grandissant avec les âges, s'est trouvée complète, armée de toutes pièces, prépondérante et victorieuse, les uns disent au cinquième, les autres au neuvième siècle. Nous devons réfuter ces deux théories.

1. Les historiens rationalistes qui admettent dès les premiers siècles la prééminence de la Papauté dans l'Eglise l'attribuent : 1° au souverain-pontificat des Césars ; 2° au souvenir de l'ancien gouvernement romain ; 3° à la fièvre de commandement inoculée par le spectacle des ruines de Rome ; 4° au partage de l'empire entre les fils de Théodose ; 5° au spectacle d'indépendance que Rome sut donner à l'Occident, occupé par les Germains ; 6° à l'ignorance des barbares ; 7° enfin à la richesse et au pouvoir civil de l'évêque de Rome. Nous passerons donc en revue ces différentes raisons et nous verrons si, prises séparément ou dans leur ensemble, elles pouvaient doter l'Eglise catholique de la monarchie des Papes.

1° Le souverain-pontificat des Papes fut-il préparé par celui des empereurs romains ? D'après plusieurs savants, le pontificat des Césars ne dépassait pas la banlieue de Rome. Se fût-il étendu à tout l'univers, sa juridiction ne pouvait tomber que sur les dieux de la mythologie romaine et sur les dieux qui avaient reçu à Rome des lettres de naturalisation. Or, la loi romaine proscrivait Baal, Sérapis, Teutatès, Odin, Jéhovah et plusieurs mystères. Mais quand les Césars eussent admis toutes les divinités, ce pouvoir de simple police n'eût touché qu'à l'ordre extérieur, et, s'il se fût étendu jusqu'aux consciences, il n'eût pu consacrer que la division.

Il y avait bien, à côté des Césars, le *Dialis*, prêtre de l'univers. Mais ce *dialis* n'était point le représentant de tous les peuples près de tous les dieux ; il était simplement le prêtre du dieu-monde, de Jupiter-Cosmos, dans le sens confus du panthéisme.

Au contraire, les païens, en se convertissant, se séparaient de leurs dieux et de leurs prêtres, et se raillaient autant des uns que des autres, et ne conservaient, par conséquent, aucune tradition du respect envers Rome païenne. De plus, les empereurs avaient fait couler trop de sang chrétien pour que l'Eglise n'abhorât pas leur dignité pontificale et pour qu'une habitude de vénération portât les chrétiens à accepter, dans les mêmes lieux, un semblable pouvoir.

D'autre part, la prééminence des Papes était contemporaine du pontificat des Césars ; elle ne pouvait donc pas en procéder par voie d'hérédité et sans autre mérite que l'imitation.

En droit, il n'y a aucune équivalence à établir entre le pontificat des Césars et celui des Papes ; surtout il est impossible de comprendre comment le dernier pourrait procéder du premier pour son établissement. Dans les sociétés modernes, le prince se réserve volontiers la police des cultes ; en Turquie, en Russie, en Chine, au Thibet, l'empereur est, comme les Césars du haut empire, souverain-pontife. On ne voit pas que ce titre prête beaucoup à l'établissement du christianisme, ni qu'il incline les sujets ou les princes à un sentiment de dévotion envers la Chaire apostolique.

2° La Papauté naquit-elle des glorieux souvenirs de Rome ?

Ces glorieux souvenirs, dont il est ici question, peuvent s'entendre de Rome encore debout ou de Rome tombée.

S'il s'agit de Rome debout dans l'éclat de sa puissance, il est impossible de lui accorder ce prestige. Rome domptait par les armes, elle n'attirait point par la persuasion. En suivant son plan de conquête et ses rêves d'agrandissement, elle conquiert l'univers et effaça dans le monde civilisé toutes les nationalités anciennes. Dans ce monde écrasé par sa lourde épée, quel pays pouvait se sentir attiré vers le centre d'où était venue sa ruine ? Est-ce que les Gaules pouvaient oublier les campagnes de César ; les Espagnes, la défense contre les Scipions ; l'Afrique, ses proconsuls ; la Sicile, son Verrès ; la Grèce, Mummius et Sylla ?

Deux plaies secrètes minaient sourdement dès l'origine l'empire romain : l'esclavage et la concussion. Qui ne connaît les exactions des prêteurs, des scribes et de cette nuée d'employés qui fondaient sans cesse de Rome sur chaque province, puis s'en revenaient gorgés de leur substance et de leurs dépouilles. La classe des petits propriétaires disparut peu à peu devant l'activité dévorante de Rome ; et leurs esclaves, dont le service manquait d'ailleurs d'intelligence et d'activité, s'usaient rapidement sous la main de fer des maîtres du monde. Dioclétien aggrava encore la puissance destructive de l'empire, en éten-

dant comme un réseau sur les provinces son système absorbant de fiscalité. Alors s'établit une espèce de guerre et de lutte entre le fisc affamé et la population impuissante, qui pouvait souffrir et mourir, mais non payer. La population décroissait, le désert s'étendait chaque jour; l'impôt seul, au lieu de diminuer, répartissait sur les survivants la part des morts et des fugitifs. Viennent les barbares! s'écriaient les populations découragées; l'invasion n'était plus une crainte, mais un espoir... Et l'on veut que le prestige de Rome ait pu attirer à l'évêque de Rome les populations de l'empire!

Le charme de Rome, inadmissible pour les peuples, l'est encore moins pour l'Eglise. J'avoue ne pas concevoir comment le pontificat des Césars, qui fit peser sur les chrétiens, pendant trois siècles, les mépris, les haines, les persécutions sanglantes, les opprobres, la ruine, comment ce pontificat exécrationnel aurait été, pour le Pontificat des successeurs de saint Pierre, une recommandation.

S'il s'agit maintenant de Rome tombant sous les pieds des barbares, il est plus difficile encore d'admettre son prestige. Voici les faits :

408. — Rome est obligée de se racheter pour éloigner Alaric.

409. — Ce chef des Goths s'empare de Rome, y place un empereur et exige une riche rançon.

410. — Les Goths rentrent dans Rome et la pillent.

452. — Attila est devant Rome, nouvelle rançon à payer.

455. — Cette fois c'est Genséric, ce sont les Vandales, qui arrivent d'Afrique et pillent, pendant quatorze jours, l'ancienne dominatrice du monde.

467. — Le Suève Ricimer, après avoir fait tuer je ne sais combien d'empereurs, pille à son tour dans Rome ce qu'ont laissé les précédents envahisseurs.

476. — Les Hérules s'emparent de l'Italie, et Rome obéit aux Hérules.

488. — Les Ostrogoths supplantent les Hérules, et Rome devient alors sujette des Ostrogoths pendant à peu près une cinquantaine d'années.

537. — Rome est cinq fois prise et reprise par les Goths et les Grecs.

567. — Incursion des Lombards.

On demande quel prestige pouvait exercer en faveur du Saint-Siège la malheureuse capitale du défunt empire, quand des races vengeresses fondaient partout des États indépendants et quand partout s'accusait le mouvement de décentralisation.

Rome devait desservir l'Eglise plutôt que l'obliger. Il a fallu toute la vitalité surnaturelle de la Papauté pour résister à l'entraînement de dissolution qui caractérise cette terrible époque.

3° Le spectacle des grandeurs de Rome dut-il nécessairement inspirer aux évêques de cette ville l'idée et l'ambition du Souverain-Pontificat ?

En réponse à cette question, il faut examiner deux hypothèses.

Veut-on parler des grandeurs de Rome, lorsque son Capitole était debout, lorsque César trônait au Palatin, lorsque la ville aux sept collines commandait au monde, lorsque l'empire s'étendait des colonnes d'Hercule aux pays des Parthes, des sources du Nil aux marais de la Frise ? Si l'on veut parler de ces grandeurs de la Rome impériale, on ne conçoit même pas, humainement parlant, que les Papes, réfugiés aux catacombes et martyrisés l'un après l'autre, aient eu, je ne dis pas l'espoir, mais seulement l'idée de renverser cet empire.

Veut-on parler de Rome renversée, ruinée, n'ayant plus d'autre grandeur que celle des souvenirs d'un passé qui contraste si fort avec les humiliations du présent ? On conçoit moins encore que l'évêque de Rome se croie monarque de l'Eglise, et puisse, sans être fou, caresser l'idée de relever l'empire romain.

En analysant, au surplus, cette proposition, il est difficile de la prendre au sérieux. Il ne suffit pas d'être évêque de Rome pour se croire chef de la chrétienté ; pas plus qu'il ne suffit à un rapin d'habiter Rome pour se croire un Raphaël ou un Michel-Ange. Il faudrait encore expliquer comment, après avoir conçu un tel projet, on a pu l'accomplir.

4° La primauté de l'évêque de Rome fut-elle le résultat de la division du monde romain en deux empires au quatrième siècle ?

Singulière question ! Des gens d'esprit qui choisissent, pour élever à Rome le trône des Papes, juste le moment de sa décapitalisation ! Rome perd sa toute-puissance, et le siège de l'empire est d'abord transféré à Constantinople. Ensuite le grand empire, impuissant à se défendre, se partage en deux et se crée quatre capitales. Rome n'est plus qu'une ville abandonnée.

Supposer que les Papes soumettent le monde parce qu'ils habitent Rome, le supposer quand le centre du monde se déplace, quand le charme de la domination romaine se dissipe, quand l'empire des Césars de Rome tombe dans l'opinion de l'Occident, en attendant qu'il succombe sous les coups des barbares, c'est multiplier naïvement les embarras et créer une impossibilité trop évidente. On concevrait l'établissement de la Papauté à Jérusalem, à Constantinople, à Alexandrie, à Nicomédie, à Ravenne, à Arles, partout plutôt qu'à Rome.

Mais, dira-t-on, c'est précisément parce que Rome n'est plus que l'ombre d'un grand nom, c'est parce qu'elle n'est plus qu'une ville abandonnée, que les Papes ont pu y élever plus facilement leur trône. — S'il suffit qu'une ville soit effacée pour qu'elle enfante un Pape, en effet, il n'y a rien à répondre. Alors pourquoi les moindres bicoques n'ont-elles pas chacune son siège apostolique dès qu'elles possèdent un évêque ?

Il est très-difficile de comprendre qu'on ait pu établir entre le partage de l'empire et l'exaltation de la Papauté la moindre analogie. La raison n'admet pas plus que la foi cette grandeur fondée sur une décadence, ce mouvement séculaire élevé sur des ruines et émanant d'elles par leur propre vertu.

5° La Papauté est-elle née des glorieux souvenirs de la liberté romaine ?

La liberté romaine est un des grands noms de l'histoire, mais autant son nom est célèbre, autant ses bienfaits sont peu visibles. Dès l'origine de Rome, il y a, je le sais, un travail intérieur, constant et ardent, pour établir un équilibre de toutes



les forces et à une certaine équivalence de tous les ordres. Toutefois, au-dessous de ces complications, règnent la servitude de l'esclavage et la dépendance de la clientèle. Bientôt les rivalités sociales, trop fréquemment confondues avec la liberté politique, amènent des guerres, des dictatures, des révolutions, à la fin le despotisme. A la naissance du christianisme, la liberté romaine n'a plus qu'une ombre d'existence : *stat magni nominis umbra*. D'Auguste à Augustule, on peut découvrir, dans l'histoire de Rome, tous les modes possibles d'oppressions ; il serait difficile d'y découvrir une trace de liberté. D'Alaric à Charlemagne, il reste encore moins de la liberté antique et de l'ancienne gloire. Rome a rencontré de temps en temps, sous le joug de ses maîtres, des moments de répit : elle n'a pas connu l'indépendance ; sa population, formant un peuple à part, trouvait peut-être sous les gouvernements barbares quelques occasions d'exercer sa liberté municipale, elle n'en avait aucune pour faire acte de gouvernement. Du premier au septième siècle de notre ère, il n'y a pas trace de liberté dans Rome.

Au commencement du huitième siècle, les Romains se lassent de la tyrannie des empereurs d'Orient ; en 730 éclate en Italie l'insurrection qui met fin à la domination de Byzance. Cependant c'est un fait local, sans intérêt pour les peuples d'Occident. Prendre de ce fait prétexte pour présenter la Papauté comme un grand pouvoir international, c'est exagérer plus qu'il n'est permis. A cette époque, l'évêque de Rome gémissait presque sans cesse aux pieds des seigneurs francs pour obtenir le secours de leur épée. Comment veut-on donc que les populations vaincues se soient attachées, comme à un pouvoir national contre les barbares, à ce vieillard du Vatican, incapable de se défendre et qui ne se soutenait qu'à l'aide des barbares eux-mêmes ?

En admettant d'ailleurs que Rome ait joui de l'indépendance qu'on suppose, qu'est-ce que cela fait à la prééminence hiérarchique de l'évêque de Rome ? Comment, pour remercier les Romains de l'indépendance politique à laquelle ils conviaient

l'Occident, l'Occident aurait-il sacrifié son indépendance religieuse ? C'eût été, dit Gorini, bien mal profiter de la leçon.

Enfin, cette indépendance admise, supposant gratuitement que les anciens sujets de Rome acceptèrent pour pontife suprême l'évêque de cette ville, il reste à expliquer que ce même évêque ait pu être accepté en même temps, au même titre, par les barbares. La raison qui attirait les vaincus vers le Souverain-Pontife ne devait-elle pas détourner de lui les vainqueurs, à moins qu'on ne dise qu'eux aussi payaient, par leur soumission, les leçons d'indépendance données contre leur propre gouvernement.

6° Est-ce l'ignorance des barbares qui fit la fortune spirituelle de l'évêque de Rome ?

L'idée d'une prééminence pontificale établie sur la superstition et l'ignorance est pour certains esprits une idée reçue, un lieu commun, presque un principe. Mais c'est une idée qui ne peut se soutenir pour deux raisons d'une évidence victorieuse : 1° parce que la Papauté a précédé tous les établissements des barbares dans l'empire romain ; 2° parce que ces barbares, presque tous ariens, très-violents du reste, ne se prêtaient aucunement à cette facile conquête, à cette soumission prompte, à cette alliance facile avec l'Eglise, qu'on se plaît à leur attribuer.

La prépondérance de la Papauté a précédé partout les invasions des barbares. J'emprunte en preuve, à Gorini, un tableau synchronique en présence duquel il n'y a pas possibilité d'objection.

En 409, les Alains et les Suèves entrèrent en Espagne ; mais déjà la prééminence du Saint-Siège s'était manifestée dans cette contrée par la correspondance du pape Sirice avec Himériorius de Tarragone, l'an 385, et d'Innocent I<sup>er</sup> avec les Pères d'un concile espagnol, l'an 403. Nous citerons bientôt ces deux documents.

En 412, la Gaule vit pénétrer sur son territoire les Visigoths ; en 413, les Bourguignons ; en 486, les Francs ; mais faut-il rappeler que dès le deuxième siècle saint Irénée avait instruit

les Gaulois de *la plus puissante primauté* de Rome, et de la nécessité pour toutes les Eglises particulières de se tenir unies de foi à celle qu'avait fondée saint Pierre ?

En 429, les Vandales partirent de l'Espagne, dont ils s'étaient emparés en même temps que les Suèves, et passèrent sur la côte d'Afrique ; mais il y avait longtemps que les Cyprien, les Optat, les Augustin, proclamaient dans cette partie du monde l'autorité supérieure des Papes.

En 476, les Hérules ; en 493, les Ostrogoths ; en 568, les Lombards dominèrent en Italie ; mais ne sait-on pas que, dès l'an 381, les Pères d'un concile d'Aquilée écrivaient à l'empereur Gratien : « Nous avons dû conjurer votre clémence de ne pas laisser troubler l'Eglise romaine, chef de tout l'univers, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres églises <sup>1</sup> ? »

En 638, les mahométans se rendent maîtres d'Antioche ; en 640, d'Alexandrie ; en 1453, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine. Les conciles n'avaient-ils pas déjà reconnu au quatrième et au cinquième siècle la primauté d'honneur et de juridiction dont le Saint-Siège est investi ?

La Papauté a donc vu naître tous les établissements des barbares dans l'empire, et elle a déjà survécu à la destruction de plusieurs d'entre eux. Ce n'est donc pas de l'ignorance produite par cette conquête qu'est née la croyance à la prééminence des Papes <sup>2</sup>.

Les barbares, fussent-ils venus plus tôt, ne se seraient pas appliqués davantage à élever le trône des Papes. Hérules, Ostrogoths, Visigoths, Suèves, Alains, Vandales, Bourguignons, Lombards, tous, excepté les Francs et les mahométans, étaient sectateurs fanatiques d'Arius et très-hostiles au Saint-Siège. Si donc leur grossièreté put s'élever jusqu'à l'idée d'une mission, ils ne purent s'imaginer qu'ils devaient l'accomplir de concert avec l'Eglise orthodoxe et à son profit, mais à la fois contre elle et contre l'ordre social condamné par la Providence.

<sup>1</sup> Labbe, *Concil.*, ad ann. 381. — <sup>2</sup> Gorini, *Défense de l'Eglise*, t. III, p. 392.

7° Le pouvoir civil des Papes dans Rome servit-il à établir leur pouvoir spirituel dans l'Eglise ?

Il est hors de doute que durant les premiers siècles les évêques en général, et en particulier le Souverain-Pontife, possédaient de vastes domaines, intervenaient avec autorité dans les affaires privées des chrétiens, avaient leur rôle dans le régime municipal et se conduisaient souvent en conseillers du pouvoir temporel. Sur cette base, dit-on, s'éleva dans les Etats naissants le pouvoir épiscopal ; l'évêque de Rome fut plus que tout autre à même d'en profiter.

Il y a dans cette prétention un mauvais raisonnement et une induction contraire aux faits.

Puisque l'empereur n'était pas le chef de l'Eglise, on ne peut admettre qu'une place dans ses conseils eût conféré à l'évêque de Rome le titre et les droits de Souverain-Pontife ; puisque le conseil municipal de Rome n'avait rien à voir dans le gouvernement de l'Eglise, on ne peut croire qu'une part d'influence dans ses délibérations puisse faire du membre influent une autorité spirituelle ; et, à supposer que des richesses puissent conférer à leur possesseur la dignité de représentant de Dieu sur la terre, on ne voit pas comment une égale possession puisse créer un avantage en faveur de l'évêque de Rome, au préjudice de métropolitains et de patriarches d'Orient, non moins puissants et non moins riches que l'évêque de Rome.

Même quand les honneurs et les biens du Saint-Siège eussent pu faire d'un simple évêque le chef de l'Eglise universelle, on ne pourrait pas encore conclure en fait qu'ils ont amené ce résultat. Au contraire, il est mille fois prouvé que le pouvoir spirituel des successeurs de saint Pierre a précédé leurs domaines temporels et leurs prérogatives civiles. C'est parce que l'évêque de Rome était le vicaire de Jésus-Christ, le chef suprême et universel de l'Eglise catholique, reconnu comme tel par les évêques et les chrétiens du monde entier, qu'il a reçu des empereurs romains et des chefs barbares tant d'hommages rendus à sa naturelle et surnaturelle prééminence.

En résumé, d'après les historiens rationalistes, d'après les

Guizot, les Villemain, les Thierry, les Michelet, les Quinet, les Martin et autres, nous ne pouvions manquer d'avoir des Papes, puisque tout conspirait à nous en donner. Nous n'avons pas à interroger ici, au sujet du pouvoir souverain des évêques de Rome, la société catholique, plus à même que les étrangers de connaître ses annales et celles de ses Pontifes. Si nous prêtons seulement l'oreille à ceux du dehors, si nous écoutons surtout les vaticinations des ennemis secrets de la sainte Eglise, ils nous diront que le régime monarchique de la Papauté provient de l'ignorance des barbares, des avantages terrestres du Siège romain, du partage de l'empire, du pontificat païen des Césars, des grandeurs de la liberté, le dirai-je, même des ruines de Rome, de tout enfin, excepté de l'Evangile. Le *Pasce oves*, le *Confirma fratres*, le *Tu es Petrus* ne seraient pour rien dans la principauté des Papes. La souveraineté des successeurs de saint Pierre serait l'œuvre, séparée ou collective, de sept ou huit circonstances heureuses. D'après les nouveaux docteurs, le Pape est un autochtone de l'histoire, un aborigène de la Rome impériale, le fruit mystérieux d'une gestation inconsciente, l'enfant nécessaire d'un destin caché jusqu'à nos temps. Et pour avoir découvert, d'un œil perçant, les secrets de ce destin, pour en avoir révélé, avec une froide élégance, les faciles mystères, on est devenu savant de premier ordre, membre d'Académie, ministre d'Etat, l'homme de son temps.

Seulement les sept ou huit circonstances heureuses d'où serait née la Papauté, lorsqu'on les cite au tribunal de la raison et de l'histoire, ou ne signifient rien, ou signifient le contraire de ce qu'on leur fait dire, et, dans tous les cas, ne peuvent résister à l'examen d'une sérieuse critique.

Assurément nous ne sommes pas assez fous pour dire que Rome, dominatrice de l'univers et veuve des Césars, ne fut pour rien dans l'histoire de la Papauté; nous croyons à la prédestination de Rome, nous croyons à l'accomplissement de cette prédestination par un long travail de la Providence; nous croyons que Rome, capitale de l'Eglise et principauté temporelle de la Chaire apostolique, assura l'indépendance des Papes

et rendit plus facile l'exercice de la souveraineté spirituelle des Souverains-Pontifes. Mais pour remplacer le trône de Néron par le Siège de saint Pierre, il fallait conquérir Rome, il fallait convertir le monde, il fallait verser son sang pendant trois siècles, il fallait donner la raison de ses croyances, il fallait des apôtres, des martyrs et des docteurs; il fallait surtout Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, mort en croix pour le salut des hommes, représenté dans tous les siècles, au milieu des peuples, par des pêcheurs de poissons transformés en pêcheurs d'hommes.

La mission surnaturelle des Papes explique seule, en faveur du Saint-Siège, les bonnes fortunes de Rome. On ne prouvera jamais que les avantages réunis de la ville impériale ait pu *créer* un Pape, *organiser* sa puissance et *assurer* son empire.

Le seul énoncé du problème en démontre l'impossibilité absolue.

II. La Papauté, au lieu d'être le fruit d'une germination spontanée, l'œuvre d'un seul jet, le merveilleux effet d'un concours de circonstances favorables, est-elle, selon une autre prétention du rationalisme, l'effet du travail progressif des siècles, une œuvre d'abord obscure et imparfaite, mais perfectionnée par le temps, mais rendue puissante par l'habileté des hommes, mais portée par quelques Papes de génie à la dignité de pouvoir souverain dans l'Eglise? C'est la seconde question que nous avons à examiner.

Pour répondre à toute question, il est nécessaire d'en préciser les termes et d'en définir les éléments. Dans l'espèce, cette tâche est assez difficile. On comprend jusqu'à un certain point que l'esprit d'un savant, appliqué à pénétrer les mystères de l'histoire pontificale, suive dans ses explications l'ordre naturel des conceptions humaines; qu'il raisonne, par exemple, du pouvoir ecclésiastique comme du pouvoir politique, et que, suivant les inductions de l'analogie, il donne raison de la monarchie des Papes comme de la monarchie des rois de France. D'abord vous ne voyez qu'un chef presque nominal, puis un chef militaire, puis un seigneur terrien, puis une principauté

féodale, enfin la monarchie des trois ordres et en dernier lieu l'absolutisme ; de même, vous croirez découvrir dans l'Eglise, d'abord la confusion du régime démocratique, l'accession des laïques au gouvernement, la prépotence électorale de la foule ; puis la constitution séparée des clercs, la hiérarchie des sous-diacres, des diacres et des prêtres ; puis encore le groupement des prêtres autour de l'évêque ; enfin la subordination des évêques au Souverain-Pontife et le triomphe de la monarchie pontificale sur l'aristocratie des évêques. Mais lorsqu'on invoque à l'appui de ces conceptions humaines le concours du temps, l'habileté des hommes, les bons offices du génie, on se place sur un terrain où les faits se déroberont aux exigences de la logique et viennent même tout-à-fait la contredire. Il ne s'agit pas de savoir comment les choses ont pu ou dû se passer ; il s'agit de savoir comment elles se sont passées. Ce n'est pas à la métaphysique à rendre les oracles de l'histoire, c'est à l'histoire à parler par la voix des événements. Des faits, non des rêves.

Nous voici donc en présence d'historiens qui disent la Papauté invisible aux quatre premiers siècles, au moins sous la forme de la suprématie, et qui la prétendent née, les uns au cinquième siècle, les autres au septième, les autres au neuvième, les derniers enfin au onzième.

Nous acceptons d'abord l'aveu. La Papauté, au plus tard vers le onzième siècle est visible en histoire même pour les aveugles de la libre pensée ; elle brille dans l'éclat d'une incontestable primauté, et, quoi qu'on en ait dit, il faut bon gré mal gré, à cette date, ne plus nier son existence.

En acceptant ce *nec plus ultra* du délai, nous nous prévaudrons, en second lieu, contre les rationalistes qui l'accordent, des termes moins éloignés. Tel autre rationaliste, par exemple, déclare incontestable la principauté des Papes dès le cinquième ou dès le septième siècle. Donc par le témoignage de ce dernier est attestée l'erreur de ceux qui reportent plus loin l'existence monarchique des Papes, ou, à tout le moins en présence de rationalistes qui se contredisent, si la question entre eux con-

traversée n'est pas résolue au bénéfice du Saint-Siège, elle est rendue certainement douteuse par le fait de la controverse.

En troisième lieu, pour la confusion des uns et des autres, nous établirons l'existence de la Papauté d'abord au septième et au cinquième siècle, et ainsi seront réfutés ceux qui reculent plus loin son existence ; ensuite nous établirons son existence pleine et entière durant les premiers siècles, et ainsi seront réfutés tous ceux qui nient son institution avant Constantin. Ce plan est mathématique et n'admet pas de subterfuges.

Les âges ne se comptent point par chiffres ronds : il faut suivre les haltes de la Providence, qui tantôt prévient, et tantôt dépasse les bornes astronomiques du temps. Pour distinguer avec exactitude la période où nous voulons montrer la prééminence du Saint-Siège, il faut la séparer de la période qui précède et de la période qui suit. Du cinquième au sixième siècle, c'est l'invasion, la débâcle générale, la mise à sac par les barbares de l'empire qui s'était promis l'éternité. De Charles Martel à la fin des croisades, c'est la reprise et la continuation de la guerre. Or, entre ces deux périodes agitées et sanglantes, se dessine un horizon historique, s'ouvre une époque de paix et de travail : c'est l'ère grégorienne, qui va de 590 à 730, l'aurore du moyen âge.

Il s'agit de savoir si, dans la période féconde qui sépare deux âges tumultueux, nous découvrons d'une manière certaine, irréfragable, la principauté des Papes.

Un seul nom peut répondre, c'est celui de saint Grégoire le Grand.

Voyez d'abord comme il parle haut et ferme à l'Orient. A Alexandrie, à Thessalonique, il étouffe des hérésies renais-santes, il favorise des tentatives pour la conversion des Perses et répond à des consultations familières venues des vallées du Caucase. Quand l'action s'engage, « il frappe, dit dom Pitra, d'abord tout autour de Byzance, casse une sentence de l'archevêque de Larissa<sup>1</sup>, soustrait à sa juridiction l'évêque de Thèbes,

<sup>1</sup> Ep. III, 67.



excommunie Jean de Prima Justiniana<sup>1</sup>, puis le replace sur son siège, malgré sa vieillesse devenue onéreuse<sup>2</sup>, maintient Némésien à Dioclée, chasse Maxime de Salone, malgré les légions impériales<sup>3</sup>; absout, aux portes de Constantinople, un prêtre de Chalcédoine condamné au tribunal du patriarche<sup>4</sup>; accueille du fond de l'Isaurie la plainte d'un moine outragé par un clerc de Sainte-Sophie<sup>5</sup>; enfin il prend à partie Jean le Jeûneur, s'élève contre son titre arrogant de patriarche œcuménique, et abandonne à la risée ce fameux jeûneur, « qui macère ses os et gonfle son esprit, couvre son corps de haillons et monte en son cœur sur la pourpre, couche sur la cendre et plane dans les hauteurs; humble docteur qui enseigne avec la superbe face de mouton, mais qui cache des dents de loup<sup>6</sup>. » Mal accueilli de Maurice, il en appelle au jugement de Dieu : Jean le Jeûneur, dans l'année même, eut à rendre compte de l'initiative d'un grand schisme (595). Peu après, Maurice périt misérablement; tout l'empire grec sembla fléchir sous le poids de ces prophétiques paroles du Pontife : « Vous aigüisez contre la république le glaive des barbares ! »

En même temps, Grégoire renouvelle la face de l'Occident. En Italie, il réforme toute la hiérarchie sacerdotale; il termine le schisme d'Aquilée, il convertit les Lombards, il évangélise les Barbariciens, tribu africaine reléguée par les Vandales dans les rochers de la Corse et de la Sardaigne<sup>7</sup>.

De l'Espagne lui vient la bonne nouvelle du retour à l'unité de Reccarède et des Wisigoths, convertis par ses légats, l'abbé Cyriaque et le vénérable Léandre de Séville.

Mais l'œuvre bien-aimée de Grégoire, c'est la conversion des Saxons et des Anglais, dont il avait failli être le premier apôtre. Avant de mourir, il put admirer la renaissance de l'*île des Saints*, les merveilles semées sous les pas des thaumaturges ses enfants, « l'*Alleluia* et les hymnes romaines répétées dans

<sup>1</sup> Ep. III, 7. — <sup>2</sup> Ep. IV, 20, 47; VI, 27, 29; IX, 80, 81. — <sup>3</sup> Ep. III, 45. — <sup>4</sup> Ep. IX, 59; III, 53; IV, 32; VI, 14, 66; VII, 34. — <sup>5</sup> Ep. V, 12, 18, 20, 43; VI, 60; VII, 27; VIII, 30. — <sup>6</sup> Ep. V, 20, 21. — <sup>7</sup> Procope, *De bello vandalic.*, lib. II.

une langue accoutumée aux chants barbares<sup>1</sup>. » C'est aux évêques gallo-francs qu'il confie cette œuvre ; c'est en partie par nos missionnaires qu'il l'accomplit ; c'est Brunehaut qui ouvre les voies et met son activité au service de la pacifique conquête ; c'est la même princesse qui recommande ses enfants à saint Pierre ; c'est le palais austrasien qui sollicite les privilèges et les honneurs accordés aux hospices et au siège d'Autun, et qui accepte une formule où Grégoire le Grand proclame un droit suprême, qu'invoquera un jour saint Grégoire VII<sup>2</sup>.

Durant ce pontificat, deux faits surtout se dégagent : la royauté commencée des Papes et leur paternelle mais incontestable suprématie.

A qui voudra supputer ce que nous pouvons inventorier du patrimoine de saint Pierre à cette époque, il sera manifeste que la liste civile de saint Grégoire l'emporte sur celle de son prédécesseur. Même en parlant à l'empereur, il défend Rome comme un héritage et appelle l'Italie sa terre. En préfet indépendant du prétoire, il amende une loi impériale qui ferme les monastères aux soldats. Comme s'il était déjà souverain temporel, il nomme des juges, des administrateurs et des chefs militaires. En Italie, il possède plusieurs villes ; dans les Gaules, une principauté ; en Asie et en Afrique, de vastes domaines. Ses royales largesses donnent la mesure de ses trésors ; ses aumônes coulent à flots, dans Rome, dans les contrées voisines, à Jérusalem et dans tout l'univers.

Cette humble toute-puissance des Papes pose son arbitrage entre les peuples et les rois. En 502, Grégoire clôt, par un traité avec les Lombards, vingt-sept ans de brigandages. En 595, il intervient entre Ataulphe et Maurice ; en 598, nouvelle trêve ; en 599, 601, 603, nouvelles interventions entre les Esclavons, les Lombards, les Grecs et la malheureuse Italie. La Papauté est la tutrice et la suzeraine des peuples opprimés ; le

<sup>1</sup> Ep. ix, 60 ; xxii, 8. — <sup>2</sup> Epist. ix, 108, 109, 110 ; xiii, 6, 8, 9 ; Grég. VII, Ep. iv, 2 ; voir aussi son histoire par Voigt et l'abbé Davin.

septième siècle le croit et la France en particulier le proclame.

La trace des pas de Grégoire le Grand marque l'invariable sentier de ses successeurs. Quels que soient leurs noms, leur origine, leurs précédents, la pensée est la même ; les apocryphes de Constantinople, Sabinien et Boniface, le sous-diacre romain Deus-Dedit, Théodore de Jérusalem, Conon de Thrace, Jean le Dalmate, les deux Syriens Jean V et Sergius, les deux Grecs Jean VI et Jean VII, créatures impériales, le grand thaumaturge Agathon, et saint Martin 1<sup>er</sup>, l'indomptable martyr, tous menés par une invisible main, s'en vont en la même voie, planant sur les deux mondes avec une même sollicitude et une égale majesté.

Pendant tous ces pontificats, l'Occident surtout se serre autour de Rome. L'Italie oublie Byzance. Le schisme de Ravenne et d'Aquilée finit sans retour. Venise, la fille aînée des Papes, sort des eaux, bénie par la main prophétique qui ouvre son avenir. L'Eglise anglo-saxonne surtout vénère, avec un filial amour, la Papauté qui l'a créée ; ses rois s'en vont au *limina* des apôtres ; ses Eglises s'imposent à perpétuité le denier de saint Pierre ; ses missionnaires passent par Rome pour aller plus droit à la conquête des peuples ; ses évêques y portent tous leurs débats avec les rois et les peuples ; et un concile de Latran décide que le seul archevêque de Cantorbéry, revêtu du pallium, sera chargé de conférer aux autres évêques l'onction et les pouvoirs canoniques. Une semblable institution régit l'Espagne. Au douzième concile de Tolède, tous les évêques demandent spontanément à relever immédiatement du Saint-Siège ; l'archevêque de Tolède est légat du Pape ; il y a même un acte des rois goths qui consacre, à la suzeraineté naissante de Rome, la catholique Espagne. L'archevêque d'Arles, dans les Gaules, a reçu une mission semblable à celle des archevêques de Tolède et de Cantorbéry. De Rome partent des évêques pour nos différents sièges, des missionnaires investis d'une juridiction apostolique, des privilèges monastiques qui limitent le pouvoir épiscopal et le pouvoir royal, des visiteurs pontificaux qui parcourent les monastères. Le monde entier

est sillonné par les députés des peuples, qui se croisent sur toutes les routes avec les légats, les défenseurs, les notaires, les apocrisiaires, les cartophylaces, chargés de porter à toutes les Eglises et à tous les palais les faveurs et les menaces, les *judicatum*, les *conclusum*, les anathèmes de Rome<sup>1</sup>.

Ainsi la Papauté, avant tout autre pouvoir, préside à l'œuvre civilisatrice et chrétienne qui s'accomplit du cinquième au septième siècle; elle la bénit et la dirige par ses vicaires apostoliques, ses missionnaires, ses mandements, par les nombreux conciles que ses instructions convoquent, que ses légats gouvernent, par l'inaltérable dignité de vingt et un pontifes, dont plusieurs sont des modèles achevés, et surtout par un homme qui a donné le branle à son siècle, et dont le nom a consacré la puissance, saint Grégoire le Grand.

Est-il plus vrai, suivant une autre prétention, que la Papauté n'a commencé qu'avec Constantin?

« Une foule de savants écrivains, dit le comte de Maistre, ont fait, depuis le seizième siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir, en remontant jusqu'au berceau du christianisme, que les évêques de Rome n'étaient point, dans les premiers siècles, ce qu'ils furent depuis, supposant ainsi comme un point accordé que tout ce qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or, je le dis sans le moindre esprit de contention et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait. La souveraineté dont je parle dans ce moment est née comme les autres, et s'est accrue comme les autres. C'est une pitié de voir d'excellents esprits se tuer à prouver par l'enfance que la virilité est un abus, tandis qu'une institution quelconque, adulte en naissant, est une absurdité au premier chef, une véritable contradiction logique<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Baron., *Annal. eccl.*, ad. ann. 740; Mansi, concile Rom. 679; Labbe, tome VI, concile Tolet. XII; Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, liv. II, ch. xxv; Mariana, *De reb. Hispan.*, cap. v. — <sup>2</sup> *Essai sur le principe*, etc., n° 23, p. 21.

« Rien dans toute l'histoire ecclésiastique, dit ailleurs le même écrivain, n'est aussi invinciblement démontré, surtout pour la conscience qui ne dispute jamais, que la suprématie monarchique du Souverain-Pontife. Elle n'a point été sans doute dans son origine ce qu'elle fut quelques siècles après, mais c'est en cela précisément qu'elle se montre divine; car tout ce qui existe légitimement et pour les siècles existe d'abord en germe et se développe successivement. Bossuet a très-heureusement exprimé ce germe d'unité et tous les privilèges de la Chaire de saint Pierre, déjà visibles dans la personne de son premier successeur<sup>1</sup>. »

Ces réflexions sont fort sensées, sauf la comparaison, peu juste, à notre gré, entre la souveraineté pontificale et les autres souverainetés. A notre humble avis, la monarchie des Papes existe complète, armée de toutes pièces, dès le commencement, dès l'Évangile. Seulement, pour manifester sa souveraineté originelle et exercer sa puissance, il fallut que la liberté de l'Église lui en fournît la *facilité* et que le mouvement des affaires chrétiennes lui en présentât l'*occasion*. Un pouvoir n'agit pas pour agir : il agit par nécessité et par devoir. La Papauté, comme toutes les autres puissances, a dû attendre du temps et de l'évolution naturelle des choses humaines l'occasion et la facilité de se produire. Lorsque les circonstances l'ont permis ou l'ont exigé, elle s'est montrée comme il sied à une puissance souveraine, et c'est en ce sens seulement qu'il y a eu *développement* du pouvoir pontifical.

Maintenant, pour venir à notre démonstration, nous aurons bientôt l'occasion d'établir l'existence, dès les premiers siècles, de la primauté du Saint-Siège. En parlant de la monarchie des Papes, quel spectacle magnifique l'histoire viendra nous offrir ! L'Occident, par la bouche des Irénée, des Ambroise, des Jérôme, des Pierre Chrysologue, des Bède, des Alcuin, s'écrie : *Où est Pierre, là est l'Église !* L'Asie répète d'âge en âge, avec les Athanase, les Eusèbe, les Socrate, les Grégoire de Nazianze,

<sup>1</sup> *Du Pape*, chap. vi. L'endroit de Bossuet que cite J. de Maistre est tiré du *Sermon sur l'unité*, première partie.

les Chrysostome, les Théodoret, que *la règle ecclésiastique ordonne de ne rien décréter sans le consentement de l'évêque de Rome!* Au nom de l'Afrique, Tertullien, Cyprien, Optat, Augustin disent que le successeur de Pierre est *l'évêque des évêques, la source, le centre du sacerdoce*, et que *sa sollicitude pastorale doit partout défendre l'Eglise attaquée, puisqu'il a été élevé pour cela même sur le Siège apostolique!* Toute l'Eglise, en cinq conciles œcuméniques, salue le Pape comme son chef et son guide, et de puissants patriarches implorent l'intervention de son autorité! A côté de ces voix solennelles, combien est étrange la voix qui nous dit : « Mais qu'est-ce donc que la Papauté? A Rome, ce que l'on trouve dans les premiers siècles, ce sont des empereurs, puis des ruines, mais non pas des Papes. » Pour nier la Papauté, les ennemis de cette divine institution sont obligés de nier l'histoire.

Aux faits et aux textes que nous citerons, nous ajouterons ici les textes et les faits qui suivent :

Saint Jean, apôtre, le fondateur des Eglises d'Asie, vivait encore lorsque, à Corinthe, des laïques osèrent prononcer la déposition de quelques prêtres. Pour réprimer cette sédition impie, l'Eglise de Corinthe recourut non au disciple bien-aimé, quoiqu'il fût apôtre, que sa résidence fût plus rapprochée que Rome, mais à l'évêque de Rome, à Clément, qui fut appelé à la Chaire pontificale par saint Pierre lui-même, s'il faut en croire Tertullien. Et l'évêque de Rome prononça avec autorité, et l'évêque de Rome notifia sa décision aux Corinthiens par une lettre très-puissante qui mit fin au schisme<sup>1</sup>.

Saint Ignace, évêque d'Antioche, disciple de saint Pierre et de saint Jean, écrivant l'an 107 à l'Eglise de Rome, avant son martyre, la nomme *l'Eglise romaine qui préside : Ecclesia quæ præsidet in loco romanæ regionis.*

L'an 145, un concile de Rome condamne Théodote, le Cor-

<sup>1</sup> Iren., *Potentissimas litteras, Adv. Hæres.*, lib. III, vi, 3; Clem. Alex., *Stromat.*, lib. IV, c. XII. Cette lettre de saint Clément a été publiée pour la première fois, en 1793, par Junius Patricius, à Oxford, sur un manuscrit venu d'Alexandrie.

royeur, de Byzance, et cette condamnation est respectée et suivie dans tout l'Orient.

En 157, Hégésippe vient à Rome pour s'instruire et dresse les catalogues des Papes jusqu'à son temps. Pourquoi, demande le protestant Pearson, dresser cette succession plutôt que celle des évêques de tout autre siège, si Rome n'est pas le centre de la communion chrétienne ?

En 160, saint Polycarpe vient à Rome voir le pape Anicet. Pourquoi ce voyage au sujet d'une tradition apostolique, s'il n'y a pas dans l'Eglise une autorité parlante ?

Vers l'an 173, le pape saint Soter adresse aux Corinthiens une instruction pontificale. Saint Denis de Corinthe, répondant au Pontife, compare sa lettre à la très-puissante épître du pape saint Clément, et ajoute que ces *deux monuments respectables sont en une vénération qui ne finira jamais*<sup>1</sup>.

Vers l'an 180, le pape saint Eleuthère envoie Fugatius et Damianus, premiers apôtres de la Grande-Bretagne. Déjà trente ans plus tôt, le pape saint Anicet avait envoyé des ouvriers évangéliques dans les Gaules et parmi eux saint Pothin à l'Eglise de Lyon. On reconnaît bien à ces missions, les unes envoyées spontanément, les autres pieusement sollicitées, le Pontife qui a la sollicitude de toutes les Eglises<sup>2</sup>.

Plus outre, c'est la grande question de la fête de Pâques, les controverses du temps de saint Cyprien, le jugement du pape Melchiade en l'affaire des donatistes et cette multitude presque innombrable de faits qui nous montre les Pontifes romains toujours à l'avant-scène de l'histoire. Voilà donc la Papauté établie, reconnue et invoquée de toutes parts, déjà dans le siècle des Pères apostoliques, dans le deuxième siècle, tout illuminé encore des paroles recueillies de la bouche même des apôtres ; la voilà universellement reconnue, malgré la violence des persécutions, malgré la distance des lieux, malgré la

<sup>1</sup> Euseb., *Hist. eccl.*, lib. IV, c. xxxii. — <sup>2</sup> Lamennais, *Trad. de l'Eglise sur l'inst. des évêques*, t. II, p. 51 ; Lingard, *Antiq. de l'Eglise sax.*, ch. I, p. 10 ; Rapin Thoyras, *Hist. d'Angl.*, liv. I.

difficulté des communications entre chrétiens et le peu de stabilité encore des Eglises naissantes.

Particularité très-digne d'observation, les hérétiques ne se conduisent pas autrement que les chrétiens fidèles. Marcion, chassé de Synope pour un crime honteux, vient à Rome pour être admis à communion. Montan, l'hérétique, envoie au Pape une déclaration de foi. Novat, repoussé d'Afrique, vient à Rome chercher un appui. Lorsque Constance persécute le pape Libère pour le faire adhérer à la condamnation d'Athanase, Ammien-Marcellin, païen pourtant, nous donne naïvement la vraie raison de ces rigueurs. « L'empereur, dit-il, n'éprouvait qu'un désir plus ardent de voir Libère confirmer cet acte, *en vertu de l'autorité qu'a sur les autres évêques l'évêque de la ville éternelle*<sup>1</sup>. » On dirait qu'une main invisible pousse les Césars persécuteurs et les hérésiarques à venir se briser contre le roc de la Chaire apostolique.

Même recours au Saint-Siège dans les simples controverses. Vers 259, le patriarche d'Alexandrie, saint Denys, est accusé d'avoir nié, dans un ouvrage contre le sabellianisme, la consubstantialité du Fils de Dieu. On le dénonce à Rome, un concile de Rome le condamne et l'évêque présente son apologie. Dans cette affaire, la supériorité du Pape n'est pas verbalement exprimée ; elle est indiquée du moins par cette exception que les accusateurs et l'accusé font en faveur de Rome, à la coutume de juger, sur les lieux, les causes des évêques.

Dans l'affaire du grand Athanase, le patriarche a été déposé, puis rétabli par un concile. Les eusébiens protestent contre ce rétablissement d'Athanase et consorts ; le pape Jules leur réplique : « Si, comme vous l'avancez, ces évêques ont réellement été coupables, il fallait que leur jugement eût lieu selon la règle, et non comme il s'est fait dans votre conciliabule ; il fallait écrire à nous tous, afin qu'alors tous décidassent ce qui aurait été juste..... Pourquoi ne nous écrivait-on pas, surtout dans une cause qui concernait l'évêque d'Alexandrie ? Ne savez-vous donc pas que c'est la coutume de nous écrire d'abord.

<sup>1</sup> *Rer. gest.*, lib. XV, cap. vii.



afin que l'on puisse d'ici (ou bien : afin que l'on puisse après cela) décider ce qui est juste : *Ut hinc quod justum est definiri possit*. Si donc il y avait de tels soupçons contre l'évêque, il fallait en écrire à notre Eglise<sup>1</sup>. »

A quel titre Jules réclamait-il pour l'Eglise de Rome ce privilège d'être avertie la première du moins des causes les plus importantes? Pourquoi se plaignait-il qu'on n'eût point demandé son avis pour savoir s'il était juste de traduire un tel évêque devant un concile? C'est que, selon l'historien Socrate, « il usait de la prérogative de l'Eglise romaine, » et que « la règle ecclésiastique ordonnait de ne rien décréter sans le consentement de l'évêque de Rome<sup>2</sup>. » D'après un autre historien, Sozomène, si le Pape rétablit dans leur droit tous ces évêques dépossédés, ce fut parce que « le soin de tous lui appartenait à cause de la dignité de son Siège, » et parce que « une loi de l'Eglise déclarait nul ce qui se faisait sans le consentement de l'évêque de Rome<sup>3</sup>. »

Au concile de Sardique on revient sur cette affaire, et le concile décide : « Il semblera très-sage et très-convenable que, *de chaque province*, les prêtres du Seigneur *en réfèrent au chef*, c'est-à-dire au Siège de l'apôtre Pierre<sup>4</sup>. »

Les macédoniens nient la divinité du Saint-Esprit. Le pape Libère, apprenant de quelles disputes l'Orient était agité, exposa la véritable doctrine, « et alors, selon le récit de Sozomène, la controverse se trouvant terminée par le jugement de l'Eglise romaine, tous se tinrent en repos, et la question semblait avoir pris fin<sup>5</sup>. »

Le silence toutefois ne fut que momentané, et une nouvelle sentence, prononcée dans un concile de Rome par le pape Damase, soit contre cette erreur, soit contre Apollinaire, qui n'accordait pas au Christ l'intelligence humaine, arriva bientôt à Antioche, où le légat qui l'avait apportée la vit signer par cent quarante-six évêques<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Labbe, *Ep. sec. Julii ad Orientales*; Athanasii *Apologia secunda*. — <sup>2</sup> Socrate, *Hist. eccl.*, liv. II, ch. xv et xvii. — <sup>3</sup> Sozomène, *Hist. eccl.*, liv. III, ch. viii et x. — <sup>4</sup> Labbe, *Concil. synod. Sardic. can. iii*. — <sup>5</sup> *Hist. eccl.*, liv. VI, ch. xxi. — <sup>6</sup> Fleury, *Hist. eccl.*, liv. XVI, n° 23.

Apollinaire et ses partisans n'ayant pas été nominativement désignés par Damase dans cette pièce, alors ou plus tard, à Rome, les Orientaux lui demandèrent de punir les novateurs, après avoir condamné leur coupable nouveauté. La réponse du Pontife nous prouve que Damase ne fut pas seulement un évêque parlant à d'autres évêques, ou même le patriarche d'Occident exposant sa croyance, mais un chef et un père. « Quand votre charité, dit-il, rend à la Chaire apostolique le respect qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorés fils.

» Car, quoique nous soyons obligé de tenir le gouvernail de la sainte Eglise dans laquelle le saint [apôtre] a siégé et enseigné, nous nous reconnaissons néanmoins bien au-dessous de cet honneur... Sachez donc qu'il y a déjà longtemps que nous avons condamné le profane Timothée, disciple de l'hérétique Apollinaire, avec son dogme impie, et nous espérons qu'il ne restera plus rien de la secte à l'avenir. Evitez-le comme une peste, en vous souvenant toujours de la foi des apôtres, surtout de celle qui a été écrite et publiée par les Pères de Nicée ; demeurez-y fermes et immuables, et ne souffrez pas que votre clergé et votre peuple prêtent l'oreille à des questions déjà résolues. Car nous avons précédemment donné la formule de foi... Pourquoi demandez-vous de nouveau que je dépose Timothée, puisqu'il l'a déjà été ici avec Apollinaire, son maître, par le jugement de la Chaire apostolique, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie ?..... Dieu nous conserve nos fils bien-aimés <sup>1</sup>. »

Nous pourrions multiplier à l'infini ces textes des Pères, mais il faut savoir s'arrêter : pour l'adversaire de bonne foi, nous en avons déjà trop dit ; pour l'adversaire de mauvaise foi, nous n'en dirions jamais assez.

Nous produirons toutefois encore, parce qu'ils sont peu connus, quelques aveux des hérétiques et des incrédules modernes.

Bucer, que Cranmer invita à venir l'aider dans la formation

<sup>1</sup> Théodoret, *Hist. eccl.*, liv. V, ch. x et xi.

de l'Eglise anglicane, s'exprime aussi fortement sur le même point. « Nous avouons, dit-il, que, dans l'*opinion des anciens Pères*, l'Eglise de Rome tenait *le premier rang*, parce qu'elle était regardée comme la Chaire de Pierre et ses évêques comme les successeurs du prince des apôtres <sup>1</sup>. »

Le savant Casaubon, qui confiait à son ami Witembogarst son trouble, en voyant la foi protestante différente de la loi ancienne, déclarait que, « aux yeux de tout homme instruit *dans l'histoire ecclésiastique*, le Pape était l'instrument dont Dieu s'est servi pour conserver le dépôt de la foi dans toute son intégrité, pendant *tant de siècles* <sup>2</sup>. »

Enfin, à ceux qui penseraient que la Papauté commence à la Nouvelle de Théodose II et de Valentinien III, qui nomme l'évêque de Rome *recteur de toute l'Eglise*, Hallam répond : « Longtemps avant l'époque la plus reculée à laquelle on puisse faire remonter l'histoire moderne, et même, à vrai dire, *dès les temps presque les plus anciens* sur lesquels nous ayons des documents ecclésiastiques, les évêques de Rome *avaient été considérés* comme *les premiers entre les chefs* de l'Eglise. La nature de cette primauté est, comme on peut le voir, un sujet très-controversé. Quelques catholiques modérés conviennent qu'elle ne consistait guère qu'en une préséance attachée au Siège de Rome, en raison de sa fondation par le chef des apôtres et de la dignité de la ville impériale. Ce Siège avait, comme attribut de cette primauté, une espèce de surintendance générale. Les évêques de Rome étaient autorisés *et même obligés* à censurer toutes les erreurs ou irrégularités qui venaient à leur connaissance, surtout parmi les Eglises d'Occident. Dès une époque beaucoup plus reculée, ajoute-t-il, Irénée et Cyprien avaient admis la primauté de Rome. Le premier la reconnaît assez vaguement ; le second d'une manière plus positive ; il paraît même avoir considéré cette Eglise comme *une espèce de centre de la catholicité*, quoiqu'il se soit opposé à toutes ses tentatives pour usurper un droit de contrôle général <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Moore, *Voyage d'un gentilhomme irlandais*, ch. xxiii. — <sup>2</sup> *Exercit.* xv in Annal. Baron. — <sup>3</sup> *L'Europe au moyen âge*, ch. vi.

Nous resterons sur ce témoignage d'un disciple de Gibbon. Un aveu de Hallam en faveur de la primauté romaine, cela vaut une confession de Voltaire en faveur de la divinité de Jésus-Christ, et un aveu de Proudhon en faveur de l'existence de Dieu.

De ces aveux des hérétiques et des incrédules, de ces témoignages des conciles et des Pères, de la conduite des novateurs et des chrétiens dès les premiers siècles, nous concluons, avec don Juan Gonzalez, que le Pape est *dans tous les temps*.

## CHAPITRE IV.

### LES ORIGINES DE LA PAPAUTÉ D'APRÈS LE PROTESTANTISME.

Les évêques de Rome sont Papes parce qu'ils sont les héritiers de saint Pierre, et que la suprématie de saint Pierre a été un privilège accordé par Jésus-Christ. Cette institution divine de la Papauté est le rocher fatal contre lequel viennent se briser toutes les erreurs. Si la Papauté est d'institution divine, en effet, tout est dit; le protestantisme est jugé, le rationalisme manque de base, et les fureurs de la révolution contre la Chaire apostolique ne peuvent aboutir qu'à l'exaltation du pouvoir qu'on veut renverser. Si, au contraire, la Papauté est d'institution humaine, le catholicisme ne repose que sur le mensonge, et il faut se hâter de l'abandonner pour n'être pas enseveli sous ses ruines, ou le battre en brèche pour servir la cause de Dieu dans l'humanité. Comme la supposition de l'institution humaine du pouvoir pontifical est le point de départ caché de toutes les erreurs, toutes les erreurs se déchaînent d'une manière plus ou moins directe contre le pouvoir des Souverains-Pontifes. Le point difficile est d'expliquer ce qu'on suppose et de prouver ce qu'on affirme. La monarchie des Papes est dans l'Évangile. C'est Jésus-Christ qui a dit le *Tu es Petrus*, le *Pasce oves*, le *Confirma fratres*, et qui a donné pour sanction à ses oracles le *Non prævalebunt*. Pour prouver le

contraire<sup>1</sup>, il faut donc d'abord s'inscrire en faux contre l'Évangile, ensuite essayer d'expliquer humainement ce qui n'est explicable que par la grâce de Jésus-Christ. *Hic opus!*

C'est sur cette terrible ignorance et sur cette base ruineuse que reposent les erreurs les plus vulgaires et par là même les plus funestes de notre temps. Le rationalisme veut expliquer les origines de la Papauté d'une manière purement rationnelle, et nous savons par l'histoire comment il réussit à ne pas les expliquer. Le gallicanisme veut donner raison de ces mêmes origines en croyant inefficace la prière de Jésus-Christ, en mettant des bornes étroites au sens obvie de ses paroles et en mutilant la tradition; mais aucun de ses arguments ne peut prévaloir contre la monarchie des Papes. En désespoir de cause le protestantisme, rejetant toute tradition et essayant d'allier le rationalisme avec l'Évangile, accepte la tâche impossible et presque ridicule d'expliquer par des faits d'ordre surnaturel les origines pontificales, mais en subordonnant toutefois ces faits surnaturels aux concepts de la raison pure. C'est, disons-nous, une œuvre incompréhensible, une tâche ingrate, impossible même, et nous devons ici en administrer la preuve.

Le protestantisme attribue la suprématie du Saint-Siège : 1° aux vertus admirables des premiers Papes; 2° à la politique astucieuse de ces mêmes Pontifes; 3° à la coopération des évêques favorisant l'ambition des Papes; 4° aux fortunes diverses des grands patriarchats; 5° enfin aux bons offices des princes. Nous n'avons pas à parler encore des fausses décrétales, de la papesse Jeanne et des prétendus crimes des Papes; nous ne nous chargeons même pas d'accorder entre elles les visées du protestantisme sur les origines pontificales. Nous

<sup>1</sup> Le sénateur Lanfrey, à la première phrase de son *Histoire politique des Papes*, déclare, *ore rotundo*, et sans preuve, qu'il n'y a pas trace dans l'Évangile de l'institution du Souverain-Pontificat et que, de droit divin, le christianisme est une république. Il nous est impossible de comprendre comment un homme qui n'est ni un ignorant, ni un impudent, ni un sectaire, peut se permettre une si étrange affirmation. Mais, sur une telle donnée, écrire une histoire de la Papauté, voilà qu'il est impossible de supporter.

voulons seulement établir que ces soi-disant explications n'expliquent rien et répugnent même à l'hypothèse.

C'est l'usage, parmi les catholiques libéraux, lorsqu'ils combattent les ennemis de l'Eglise, de demander pardon de la liberté grande, de s'excuser avec force prosternements et d'attester eux-mêmes, la main sur le cœur, la parfaite délicatesse de leurs sentiments fraternels. Pour nous, qui ne nous parons point de la frisure académique et qui n'usons pas des onguents frelatés du libéralisme, nous nous apercevons tardivement que nous avons négligé cette précaution oratoire. Nous nous hâtons de réparer cet oubli. Donc nous ne songeons point à diffamer les gallicans ni même à les troubler dans leurs belles espérances ; nous n'avons pas la moindre intention de couper la gorge aux rationalistes même les plus dangereux : nous leurs souhaitons même volontiers tout l'esprit du monde et une belle place à l'Institut ; enfin, s'il nous arrive de manger jamais le plus petit protestant, ce sera certainement sans le faire cuire dans son jus. Rationalistes, protestants, libéraux, nous les prions seulement de permettre qu'on les contredise ; nous leur demandons un seul droit, celui de prouver qu'ils ignorent l'histoire, et qu'ils l'ignorent au point de manquer même de bon sens. Après cela, s'ils crient qu'on les assassine, s'ils évoquent les bûchers de l'Inquisition, les balles de la Saint-Barthélemy et le fantôme du jésuitisme, tant pis pour eux. Il n'est au pouvoir de personne d'assurer le calme de ses adversaires, de leur donner, s'ils s'y refusent, la logique et le savoir, et de les empêcher, s'ils le veulent, de déraisonner passionnément.

1° Après avoir si longtemps dit et redit que l'étoile de la Papauté avait été profondément perdue dans la région des nébuleuses, après avoir épuisé contre la primauté des premiers Papes des carquois de métaphores, on nous dit donc que les cinquante premiers Papes, c'est-à-dire ceux qui soutiennent l'édifice de l'Eglise, ont créé, par l'éminence de leurs vertus, le pouvoir pontifical. Ces premiers Papes dont on prétendait ne connaître que l'absence, la nullité, le néant, ou tout au moins

l'apparition tardive pour nier le Christ par la bouche de Libère, ce sont maintenant des héros du monde moral. Leur sainteté est le principe du contrat social qui lie le monde au Saint-Siège.

Assurément nous ne contestons pas la vertu des Papes, mais nous ne pouvons admettre qu'elle ait présidé à l'établissement du Saint-Siège, qu'elle lui ait donné, à ses origines, la force de se produire et de croître. La sainteté, le zèle, le don des miracles, le martyre, tous les prodiges de l'héroïsme religieux étaient trop communs alors dans l'Eglise pour que les premiers chrétiens aient été stupéfaits de ce qu'ils voyaient sur le Siège épiscopal de Rome et se soient prosternés soudain comme devant le trône de leur souverain spirituel.

S'il en était ainsi, comme la plupart des évêques brillaient par la sainteté, les mêmes effets provenant partout des mêmes causes, rien n'empêchait les fidèles des autres Eglises d'exalter aussi leur évêque, et alors l'évêque de Rome ne pouvait plus dépasser le niveau commun.

Au surplus, nous ne pouvons pas prêter à la soumission des contemporains des premiers Papes d'autres raisons que celles qu'ils nous donnent. Alors, comme à présent, on tenait les Papes pour chefs suprêmes de l'Eglise universelle, non pas à cause de leur sainteté personnelle, mais à cause de leur Siège. C'est parce que ces pontifes étaient évêques de Rome, successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, c'est parce qu'ils étaient chargés de confirmer leurs frères et de paître le troupeau tout entier, c'est parce qu'ils devaient enseigner et gouverner le genre humain racheté par la croix, qu'ils étaient considérés, vénérés et obéis comme Souverains-Pontifes. Ce sont, du moins, les raisons que présentent saint Ignace, saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, les conciles de Sardique, d'Ephèse, de Chalcédoine. Et puisqu'ils n'en déduisent pas d'autres, nous croyons que personne n'est recevable à leur en attribuer.

2° Par une logique difficile à comprendre, mais dont nous ne refusons point d'admettre les objections, ces Papes, qu'on dit avoir été tout-puissants par leurs vertus, ont créé mainte-

nant leur toute-puissance par le vice, notamment par des envahissements continus et une persévérante ambition. Ces prétentions ambitieuses, qu'on dit exorbitantes dès le quatrième siècle, puisqu'elles étaient dès lors incontestées et universelles, devaient avoir dans le passé de profondes racines. Or c'est une supposition que le bon sens ne saurait accepter.

« Les premiers évêques romains qui trahirent la cause de Jésus-Christ et asservirent son Eglise, dit à ce propos un docte et sage successeur de saint François de Sales, ne purent donc être que ceux qui vécurent au temps des persécutions ; mais ici les impossibilités morales se pressent et s'accumulent. Les évêques étaient élus alors par le clergé et le peuple, et leur seul titre aux suffrages universels était leur expérience, leur sagesse, leurs talents et leurs vertus, c'est-à-dire l'âge et les qualités les moins propres au rôle d'usurpateur. Les trente premiers qui furent appelés au Siège de Rome depuis saint Pierre ne fournirent entre eux que la courte période de deux cent quarante ans, et versèrent presque tous leur sang pour Jésus-Christ. Le dévouement des traîtres ne va pas jusque-là. On n'est pas tenté d'usurper un pouvoir qui coûte si cher, et on est encore moins disposé à le conserver à ce prix. Leurs successeurs, pendant des siècles, partagèrent la plupart leurs dangers, beaucoup d'entre eux leur couronne du martyre, et tous héritèrent de leur éminente sainteté. D'ailleurs des hommes sensés ne forment pas des projets qui sont hors de toute proportion avec leurs moyens d'exécution : Or, quels moyens avaient les Papes pour fonder leur empire et pour étendre ses limites aux limites de l'univers ? Non, cette folle et coupable pensée ne serait point entrée dans l'esprit de ces vénérables pontifes, de ces martyrs ou confesseurs de la foi, dont plusieurs ne firent qu'apparaître sur leur Siège ; et ils l'auraient eue, qu'ils n'eussent pas même entrepris de la réaliser, eux ne siégeant encore que dans les catacombes, au milieu d'une Rome souterraine, et obligés de dérober sans cesse ou de présenter leur tête aux bourreaux <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> Magnin, *la Papauté considérée dans son origine*, p. 27.



Cette supposition invraisemblable ne repose d'ailleurs sur aucun fait. Les Papes sont nés souverains, comme dit M. de Maistre, ils n'ont jamais douté de leur puissance, et ils ont accusé dans tous les temps, par des actes, la foi qu'ils avaient à leur suprématie. A des faits certains, à une tradition constante, à une principauté aussi éclatante que le soleil, opposer des inventions chimériques et des déclamations banales, c'est se manquer à soi-même ou se prévaloir maladroitement des licences que permet l'imbécile opinion. Il ne suffit pas de supposer pour se faire croire.

3° Il ne suffit pas, au surplus, que les Papes aient prétendu à la domination sur l'Eglise universelle; il faut encore que l'Eglise y ait consenti et que les évêques y aient donné les mains. On sait que les évêques possèdent dans l'Eglise un pouvoir subordonné sans doute, mais enfin d'institution divine. Il faut donc d'abord admettre que les évêques ont immédiatement, tous, sans exception, consenti à se dépouiller de ce pouvoir. Comme si l'homme s'abdiquait ainsi lui-même, comme s'il sacrifiait spontanément son indépendance et son autorité!

A cette première invraisemblance s'en ajoute une autre, c'est que les évêques, en cédant à l'ambition des Pontifes romains, auraient renié leur foi et trahi leur mission. Jésus-Christ, en effet, avait reçu de son Père les nations en héritage et il était descendu vers l'humanité pour fonder un empire qui devait s'étendre jusqu'aux extrémités de la terre. A cet empire spirituel il avait promis, pour durée, la durée des siècles; il en avait donné pour gage son assistance personnelle et indiqué, comme signe de son efficacité, l'éternelle impuissance des portes de l'enfer conjurées contre l'Eglise. Et voilà qu'au mépris de ces promesses de développement et de durée, d'immortalité et d'assistance, les évêques chargés d'enseigner toutes les nations et de notifier à tous les peuples les saintes lois de l'Evangile, ourdissent contre Jésus-Christ et son Eglise une conspiration d'asservissement. Au lieu d'obéir à Jésus-Christ, l'Eglise obéira à un homme, et à la place de la religion

pure on mettra un vide et stérile hiérarchisme. L'évêque de Rome sera l'idole des chrétiens, le Grand-Lama des imbéciles d'Occident. Tous, prêtres et fidèles, pasteurs et troupeaux, évêques et docteurs, confesseurs et martyrs, tous, las du règne du Christ, auront proclamé cette nouvelle idolâtrie. Car, remarquons-le bien, si, comme on l'affirme dans l'hypothèse protestante, les chrétiens étaient originairement un peuple de frères immédiatement enseignés de Dieu, une démocratie spirituelle informée par le Saint-Esprit, cette chrétienté naissante mentit elle-même à son origine. L'institution de la Papauté consumma, mais ne commença pas cette œuvre d'iniquité. Les premiers coupables furent les évêques, les métropolitains, les exarques, les primats et les patriarches, vaste système de hiérarchie dont le Pape n'est que le couronnement.

« Ainsi, dit encore M<sup>sr</sup> Magnin, ainsi serait tombée, devant l'ambition de quelques hommes privilégiés se donnant un maître, et devant la lâcheté de tous les autres, cette Eglise qui avait reçu de si magnifiques promesses, cette Eglise couronnée de tant de vertus et des palmes de plusieurs millions de martyrs; elle serait tombée sous les coups unanimes du clergé et des fidèles qui élurent les prévaricateurs, des hérétiques qui ne reprochèrent jamais au pouvoir qui les frappait sa coupable origine, et sous ceux de tant d'illustres docteurs qui ont arrosé de leur sang généreux le champ de l'Eglise, mais qui vivent encore pour nous dans leurs immortels écrits. Si ces gloires de l'Eglise consentirent à une Papauté usurpée, ils montrèrent donc à la fois le caractère le plus noble et le plus vil; il y eut à la fois dans leur cœur l'amour le plus ardent et la trahison la plus perfide, le dévouement le plus héroïque et la lâcheté la plus basse. L'Eglise, changée ainsi, presque au sortir des mains du Sauveur, en une arène immense de luttes, d'intrigues, d'ambitions et de crimes, présenta donc le spectacle à jamais unique d'une société où la vertu la plus pure donnait la main à la scélératesse la plus consommée. Et lorsqu'eut été scellé le tombeau qui a tenu captif jusqu'à Luther l'Eglise du Christ, il se fit autour de ce nouveau sépulcre un silence de

mort : pas une âme repentante ne se rétracta, tous les successeurs des premiers coupables acceptèrent, des deux côtés, cet héritage d'iniquité<sup>1</sup>. »

Si ce n'est pas là un rêve ridicule, c'est assurément une dérision amère du christianisme. Quoi ! ce concours universel et constant de tant de personnes, de pays, de langues, de pensées, de préjugés et d'intérêts différents, cet accord unanime de tant de volontés pieuses pour un crime sans égal, au temps où l'Eglise brillait du double éclat de la science et de la sainteté, n'est-ce pas l'invention la plus contraire à toutes les lois de la morale et de la saine raison ?

Mais, dira-t-on, les évêques ne furent pas les complices du Saint-Siège : ils furent simplement ses dupes. — Alors ils ne connurent pas même le principe fondamental du christianisme ; ils ignorèrent entièrement les traditions d'origine que les protestants devaient, mille ans plus tard, retrouver et rendre à l'Eglise étonnée d'un si long aveuglement ; ils ne comprirent ni ce qu'ils faisaient ni ce qui se passait autour d'eux. Il n'y avait plus, sous la soutane et sous la mitre, qu'une incalculable accumulation de stupidité.

Et sur qui tomberait donc cette flétrissure ? Tout simplement sur les Tertullien et les Cyprien, sur les Hilaire et les Athanase, sur les Basile et les Grégoire, sur les Cyrille et les Epiphane, les Chrysostome et les Ambroise, les Jérôme et les Augustin. Eux, si dignes représentants de la foi de leur siècle ; avec eux, une foule d'autres, les plus saints, les plus savants et les plus illustres de leur temps : tous ces grands hommes furent les ignorants qui proclamèrent la principauté subreptice des Papes et les lâches que Rome somma d'accueillir les rêves insensés de son ambition.

Réfuter ces puérités serait leur faire trop d'honneur.

4° Est-il plus vrai que la principauté des Papes dérive de leur patriarcat sur l'Occident ?

Les protestants disent oui et donnent à l'appui de ce oui des raisonnements par analogie et des inductions en l'air.

<sup>1</sup> *La Papauté*, p. 30.

Quels bizarres raisonnements ils prêtent à nos aïeux dans la foi ! « Le Pape est notre chef, se seraient dit les évêques d'Occident ; or, notre Chef doit être le maître de la chrétienté ; donc le monde chrétien doit s'incliner devant l'évêque de Rome. »

De grâce, qu'ont donc fait aux protestants les premiers évêques de l'Espagne, de l'Italie et des Gaules, pour qu'on les suppose déraisonnant de la sorte ?

Les Occidentaux eussent-ils été si déraisonnables, il faudrait encore expliquer comment la contagion de ce vertige soumit à l'évêque de Rome l'Orient avec ses patriarches. Sans doute que, grâce au prestige de la distance et à l'excessif respect qui en résulte, l'imagination orientale sut donner à cet unique patriarche latin les gigantesques proportions d'un autre Atlas portant sur ses épaules le ciel chrétien.

Le malheur est que ces beaux effets d'imagination et de déraison ne sont fondés ni en fait ni en droit. Les évêques de Grèce, d'Asie-Mineure, de Palestine et d'Egypte n'étaient point si disposés à se laisser fasciner par la majesté solitaire du patriarche d'Occident, et, pour qui sait un mot d'histoire, il est clair qu'ils n'avaient point, pour une soumission même motivée, à plus forte raison pour une soumission sans motif, cette facilité merveilleuse. Vous ne voyez guère, entre l'Orient et l'Occident, que rivalités et mésintelligence. Il serait impossible, humainement parlant, d'expliquer comment, avec ces divisions éternelles, les évêques d'Orient eussent été si prompts à se forger un joug volontaire.

D'autre part, l'autorité patriarcale est très-inférieure à l'autorité pontificale, et il faudrait expliquer par quel artifice le *plus* a pu sortir du *moins*. Nous voici donc, en histoire, devant la théorie polygéniste de la molécule. De rien la molécule naît ; une fois née, la molécule s'enfle, se développe, se boursouffle ; à chaque renflement elle crée, à chaque développement elle s'augmente, et, à force de boursoufflures, elle est devenue l'univers. Ce rêve imbécile du matérialisme, les protestants voudraient l'appliquer à la genèse pontificale. Il ne reste plus

qu'à demander au divin Aristote l'explication catégorique de cette fantaisie.

Mais il y avait aussi, en Orient, des patriarchats. Déjà, dans les trois premiers siècles, certaines métropoles avaient joui d'une particulière considération. Le concile de Nicée signale, avec Rome, les métropoles d'Alexandrie et d'Antioche. Plus tard, Constantinople et Jérusalem furent érigées en patriarchats. Rome devait donc alors partager avec ces patriarchats sa suprématie. Au lieu d'attribuer au patriarchat la primauté romaine, ne devrait-on pas dire, au contraire, que les patriarchats d'Orient n'ont pu qu'y mettre obstacle ?

« Mais, nous répond triomphalement Merle d'Aubigné, quand l'envahissement de Mahomet eut fait disparaître les sièges d'Alexandrie et d'Antioche, quand le siège de Constantinople déchet et plus tard même se sépara de l'Occident, Rome resta seule, et les circonstances rallièrent tout, autour de son Siège, demeuré alors sans rival<sup>1</sup>. »

C'est superbe, mais cela ne se peut dire sans provoquer une facile et péremptoire contradiction. L'histoire atteste que les patriarchats ne prétendaient point à une égalité de droits avec Rome au sixième siècle et qu'ils s'accordaient à reconnaître sa juridiction universelle. Ces Eglises n'exerçaient pour leur part qu'une autorité locale, bornée à leurs patriarchats, dans lesquels elles ne pouvaient même rien statuer d'important et de relatif aux affaires générales, sans le consentement de l'évêque de Rome<sup>2</sup>; tandis que celui-ci ne reconnaissait, au contraire, aucune limite de lieu ni de prérogative. Dès le milieu du troisième siècle, saint Denys, bien que patriarche d'Alexandrie, était obligé d'envoyer au Pape, qui lui avait enjoint de se justifier, son apologie. Le pape Sylvestre, informé des troubles qui agitaient l'Égypte et l'Orient, envoie son légat Osius, convoque à Nicée ce concile que présida le grand légat, et le concile, tout en confirmant la juridiction déjà ancienne des patriarches et des métropolitains, reconnaît et proclame la

<sup>1</sup> *Histoire de la réformation au seizième siècle*, p. 33. — <sup>2</sup> Socrate, *Hist.*, liv. II, VI, VIII; Sozomène, II, VI.

primauté de Rome. Bientôt Athanase, bien que patriarche, en appelle à la suprématie de la Chaire apostolique. Le pape Jules ordonne aux accusateurs et à l'accusé de se présenter à son tribunal. Après un premier jugement, les ariens s'efforcent d'entraîner dans leur parti le pape Libère, à cause de l'autorité que l'évêque de Rome possède sur les autres évêques. On connaît les efforts du pape saint Sirice, en 391, pour terminer le schisme d'Antioche. Saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, interjette appel au Pape de la sentence du conciliabule du Chêne. Le pape Innocent I<sup>er</sup> cassa l'inique sentence, et son jugement fut respecté dans toute l'Eglise. Mais, pourquoi multiplier les citations, lorsque les deux conciles généraux d'Ephèse et de Chalcedoine sont là pour attester le respect et la soumission que professait l'Orient tout entier pour la primauté sans rivale de Rome ?

L'Orient, il est vrai, céda à l'esprit de subtilité et de division ; il laissa bientôt s'altérer la pureté de la foi. Les gnostiques, les ariens, les macédoniens, les nestoriens, les eutychiens, les monothélites et les mille sectes qu'enfantèrent ces grandes hérésies, livrèrent entièrement à l'esprit de vertige et d'erreur la terre natale de toutes les grandeurs. Lorsqu'au septième siècle, le torrent dévastateur des Arabes vint effacer des Eglises autrefois si florissantes, Mahomet ne détrôna point Jésus-Christ : il ne conquit que des ruines ; son triomphe fut celui de la chair là où l'esprit avait cessé de vivre à la vraie foi, et son épée fut l'instrument de la justice divine vengeant la perte des saintes traditions. Mais l'Orient avait montré, dès les premiers siècles, son attachement au centre de l'unité catholique. Rome perdit donc peu aux conquêtes de l'Islam, et il n'est pas plus conforme à l'histoire de dire que la chute des trois patriarches d'Orient fit sa grandeur, qu'il ne l'est que ces trois Eglises furent dans un temps ses égales et ses émules.

Merle d'Aubigné n'a pas trouvé le merle blanc.

5° Néron, bâtissant la Maison-d'Or et brûlant des chrétiens enduits de poix tout vivants, pour éclairer la course de ses chars : voilà l'homme assorti aux passions de tous les hommes

Nous autres bonnes gens, très-simples dans nos idées, parce que nous sommes à peu près corrects dans nos mœurs, nous nous disons parfois : Comment les Romains pouvaient-ils supporter un instant un monstre comme Néron ? Néron était aimé de Rome : il était l'idole des prostituées, des danseurs, des agioteurs, des littérateurs, de toute la canaille, dont ce bon prince était la foudroyante image. Le seul défaut qu'on lui trouvât, à lui et à ses pareils, c'était, en se faisant la part trop grosse, de diminuer d'autant la part d'autrui. Mais parmi ceux qui lui coupèrent la gorge, à lui le chanteur adoré, il n'y en avait pas un seul qui, à sa place, n'en eût fait autant. Le monde était corrompu, il avait des chefs à sa ressemblance.

A l'idéal païen, l'Évangile substitua l'idéal chrétien. La société n'était qu'une association de gens vicieux, une grande organisation d'égoïsme ; l'Évangile en fit une association de saints, une organisation d'universel dévouement. Le pouvoir n'était élevé que pour les satisfactions, souvent grossières, des princes ; l'Évangile fit du pouvoir un service public et une force subordonnée. L'Église fut dans le monde la grande puissance d'édification, l'organe de la lumière, le pouvoir spirituel, interprète et vengeur de toutes les saintes lois. Le monde se refit insensiblement sur ce patron. A l'origine, il n'y avait, dans l'empire de César, qu'un petit troupeau, encore était-il caché dans les catacombes. Mais il grandit, se montra, vint mourir au Colisée, et bientôt alla s'asseoir à la place naguère occupée par les Césars.

Constantin n'accorda rien au christianisme ; il constata seulement son triomphe et s'exécuta de bonne grâce.

Depuis, la puissance des princes, au lieu d'accepter le haut rang d'élévation que lui assura sa soumission à l'Église, n'a guère tendu qu'à se détacher et à déchoir. Même dans l'ère de grâce, l'histoire du pouvoir politique n'est guère que l'histoire de ses aveuglements dans le gouvernement des peuples, de ses révoltes contre le pouvoir religieux et de son retour au type augustal des Césars.

Sans doute nous avons eu des princes foncièrement chré-

tiens ; sans doute nous avons possédé un jour le pouvoir chrétien régulièrement constitué et unanimement accepté par des peuples chrétiens. Mais cette prééminence du christianisme dans l'organisation sociale n'a duré qu'une semaine de siècles. Même pendant les beaux jours du moyen âge, vous voyez, à côté de l'Europe chrétienne, la législation de Byzance, le Nomo-Canon, la tradition qui fait de la loi civile une loi religieuse et aboutit au despotisme des czars de Russie. Depuis, nous avons revu en France, par Philippe le Bel et Louis XIV, la résurrection du césarisme, frère cadet du czarisme, c'est-à-dire de l'asservissement de l'Eglise au temporel ; et par des assemblées démocratiques aussi bien que par des rois absolus, un grand fait s'est accompli partout, la négation de la liberté dans sa forme parfaite, la négation de la liberté de l'Eglise.

L'Eglise a seule créé le pouvoir chrétien ; le pouvoir chrétien n'a été pour l'Eglise qu'un serviteur subalternisé. Et quand le pouvoir a récusé ce service ecclésiastique, il a partout opprimé l'Eglise. La Papauté n'a rien reçu, pour sa constitution, du pouvoir politique, et, dans sa durée, elle n'en a guère reçu que des chaînes.

Les explications du protestantisme ne rendent donc pas compte des origines de la Papauté. La Papauté n'a été faite ni par les vertus, ni par les vices des Papes, ni par le concours des évêques et le coopération des patriarches, encore moins par les bons offices des princes.

Pour miner plus complètement cette théorie protestante, il faut l'attaquer dans les principes qui lui servent de base.

D'après les protestants, la religion n'a qu'une existence intérieure, spirituelle et mystique. Le seul lien qui unit ses enfants, c'est la foi vivante du cœur, foi par laquelle tous tiennent au Christ, leur chef unique. L'unité extérieure de l'Eglise n'est donc qu'une excroissance parasite, une forme qui s'est développée au préjudice du fond, et c'est par la prépotence absorbante de cette forme que les protestants croient expliquer la suprématie du Saint-Siège. Du moins les raisons qu'ils en donnent sont toutes empruntées à cet ordre de considérations.



C'est là un préjugé très-contraire à la raison et à l'Évangile.

L'idée même de religion a toujours impliqué l'idée de signes, de symboles extérieurs, de rites publics. Et dans le christianisme tout a pris une forme et un corps pour établir une société extérieure grande comme le monde et éternelle comme les siècles. Jésus-Christ, dont l'Église représente la rédemption et l'autorité, se fait chair; il enseigne par la parole, il fonde l'Église pas sa naissance, par la prédication, par les miracles, par l'institution de la sainte Eucharistie, par sa passion, par sa résurrection, par son ascension, par la mission et la prédication des apôtres. Le ministère sacré est l'organe de la vérité religieuse, le principe essentiel et le lien principal de l'unité. Les apôtres sont chargés de gouverner l'Église; Jésus-Christ est avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles par son Esprit et par la suprématie des Papes, pour les assister dans ce gouvernement du monde.

L'Église, ainsi constituée, répond à la double nature de l'homme et à la double nature de Jésus-Christ : elle est à la fois divine et humaine, visible et invisible, corps et âme en même temps. Elle répond à la nature de Jésus-Christ, en qui l'humanité et la divinité se réunissent et forment par leur union ineffable une seule personne; elle répond aussi à la nature de l'homme, qui, esprit et corps tout à la fois, ne saisit et ne perçoit l'élément spirituel qu'autant qu'il revêt une forme sensible. Ainsi, dans l'Église, le divin et l'humain, le visible et l'invisible se rencontrent et s'unissent, et forment, par une sainte et mystérieuse harmonie, un tout qui se consomme en l'unité. L'Église est ainsi l'image et la manifestation vivante de Jésus-Christ; elle est le mystère de l'Incarnation se perpétuant au sein de l'humanité jusqu'à la consommation des siècles. Elle est ainsi une, immuable et éternelle, comme Jésus-Christ est un, immuable et éternel. Or, elle cesserait d'être l'image vivante de Jésus-Christ, si jamais sa forme extérieure et visible venait à disparaître, de même que la vérité, qui a besoin d'un symbole pour être perçue par l'homme, cesserait d'être pour lui, le jour où elle perdrait sa forme sensible. L'Église doit

donc être par sa nature un fait perpétuel, éclatant et manifeste, elle doit avoir été vue descendant jusqu'à nous des hauteurs du Calvaire et du Cénacle des apôtres, couronnée de sa divine auréole, et sa perpétuelle visibilité doit être le gage et le symbole permanent de sa divinité.

Dans cette société, spirituelle par son objet, extérieure par la forme de son organisation, Jésus-Christ devait instituer et il a institué réellement un chef suprême. La nécessité et le fait de cette institution sont également certains; les raisons sautent aux yeux, et les textes sont si connus qu'il est superflu de les citer. Pierre est de droit divin, par l'institution de Jésus-Christ, la pierre angulaire de l'édifice, ou, pour parler sans figure, le pasteur souverain du troupeau, le chef chargé de confirmer ses frères. Lorsque des textes sont aussi clairs, lorsqu'ils sont conformes à tous les faits de la vocation et de la vie d'un homme, à ce que proclament les saints Pères dès les temps apostoliques, les conciles généraux et particuliers, les liturgies de toutes les Eglises, jusqu'aux protestants, les historiens ecclésiastiques les plus anciens, la voix de l'épiscopat entier, de tous les pays et de tous les âges, dans le temps et dans le monde, celle de deux cent soixante Pontifes, dont les premiers versèrent tous, pendant trois cents ans de persécution, leur sang pour Jésus-Christ; lorsque des textes sont ainsi dans un foyer où convergent tant de rayons de lumière; lorsqu'ils ne font qu'établir ce qui a été, pendant tant de siècles, la foi de l'univers chrétien, on est mal reçu à venir dire que ces textes ont été mal compris. S'il en était ainsi, s'il était vrai que la primauté de saint Pierre, ou la Papauté, car c'est tout un, n'a pas sa raison, son origine dans les pouvoirs immédiatement conférés par Jésus-Christ au premier Pape, elle n'en serait à nos yeux qu'un fait plus évidemment miraculeux. Car une institution qui ne montrerait pas une lettre divine de créance et qui aurait cependant pour elle une croyance ancienne et universelle comme le christianisme, une institution qui aurait dominé pendant bientôt deux mille ans la religion chrétienne, que les persécutions les plus atroces n'auraient pu

noyer dans le sang, qui aurait résisté à la civilisation et à la barbarie, à la prospérité et à l'adversité, à la paix et à la guerre, aux rois et aux peuples, aux sciences et à l'ignorance, une telle institution n'en serait que plus visiblement, à nos yeux, soutenue par la main du Tout-Puissant : *Virtute firmata Dei.*

L'institution de la Papauté est tellement dans la nature des choses, que des protestants même lui ont rendu hommage et que le protestantisme, tout en la niant, n'a pu s'empêcher de la contrefaire. Le protestantisme s'est levé au nom du libre examen, et il a rétabli partout l'autorité. Il ne se peut imaginer plus pitoyable contradiction et plus évident hommage au principe qu'on proscriit. Les réformés, après avoir nié l'Eglise catholique, rejeté sa mission surnaturelle, sa hiérarchie, la tradition, la forme du culte, parce que, soi-disant, la forme du culte, la tradition, l'autorité étaient des erreurs, se sont mis à relever leur *vraie* Eglise sur ce terrain déblayé. Et voilà qu'ils n'ont su que rétablir un ministère, un culte, une discipline, une hiérarchie, qu'établir des consistoires et des synodes, que faire des ordonnances et édicter des confessions de foi ; voilà qu'ils ont proclamé une telle Eglise fille du ciel et dit anathème à quiconque lui désobéirait. Certes, si jamais la main de l'homme fut visible à l'origine d'un établissement religieux, c'est bien dans l'établissement de la Réforme, et Dieu ne pouvait venger son Eglise d'une manière plus éclatante qu'en condamnant l'erreur à copier ce qu'elle réprouvait, à imiter, en le contrefaisant, ce qu'elle entendait proscrire. Le catholicisme en général, et en particulier la suprématie des Papes, étaient donc bien fondés sur la véritable base du christianisme, sur la nature même des choses, puisqu'il a été impossible d'édifier sans emprunter leurs formes, mais sans les remplir de la véritable vie : *Mentita est iniquitas sibi.*

---

## CHAPITRE V.

## LES ORIGINES DE LA PAPAUTÉ D'APRÈS LE GALLICANISME.

Le gallicanisme ne niait pas, comme le rationalisme et le protestantisme, les origines divines de la Papauté, mais il ne l'acceptait pas dans toute l'étendue du droit divin et la force de son institution. A ses yeux, le Pape, évêque de Rome, était le successeur de saint Pierre, et, comme tel, le chef visible de l'Eglise, et il l'était parce que Jésus-Christ a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise ; » et encore : « Pierre, m'aimez-vous ? paisez mes brebis ; » et enfin : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et quand vous serez converti confirmez vos frères. » Mais ce droit divin de l'institution de Pierre, le gallicanisme ne l'entendait pas dans le sens d'une souveraineté monarchique. D'après sa métaphysique, assez peu claire, il décomposait en plusieurs éléments la souveraineté dans l'Eglise, et par divers mélanges de ces éléments, faisait de l'Eglise tantôt une aristocratie, tantôt une démocratie. Mais, dans toutes ses théories, il découronnait le Chef de l'Eglise. De là, une certaine notion générale de l'histoire, et sur l'Eglise certaines idées très-faussees, effacées désormais sans retour. En rappelant sommairement ces idées et en rendant compte de cette notion générale, nous aurons exposé, d'après le gallicanisme, les origines divines de la Papauté.

Pour remplir ce double devoir, nous nous adresserons aux *Discours* de Fleury sur l'histoire ecclésiastique. Fleury est le type du gallican modéré et fidèle, assez fidèle pour maintenir toutes les prétentions du parti, assez habilement modéré pour ne rien pousser à l'extrême et maintenir, au contraire, toutes choses dans une parfaite mesure. On ne lit plus Fleury aujourd'hui ; on ne le trouve même plus guère dans les bibliothèques ecclésiastiques. Cependant on en parle volontiers, on le réfute même assez souvent, mais plutôt d'après les données générales de son système que suivant le détail qu'il en fait dans ses

écrits. Les réfutations sont aisément péremptoires ; elles laissent toutefois dans l'esprit du lecteur un certain doute. On ne peut plus s'imaginer que Fleury, le sage et judicieux Fleury, ait réellement dit les énormités que l'on combat. De là une disposition, à peine réfléchie, de croire que l'adversaire a réglé, suivant ses convenances, l'assiette du camp, pour mieux s'assurer la victoire, et si le lecteur ne conteste pas le bénéfice du triomphe, il croit qu'il n'est pas sans quelque tache d'exagération, peut-être sans quelque nuance d'injustice.

Nous demanderons donc à Fleury, abbé du Loc-Dieu, prieur d'Argenteuil, confesseur du roi, de nous expliquer, comme il les comprend, les origines de la puissance pontificale. Nous n'attendrons pas qu'il les cherche dans l'Évangile, qu'il découvre dans les premiers siècles les accroissements progressifs de cette puissance, et suive, dans tous les siècles, la manifestation chaque jour plus explicite de la principauté des Papes. Pour Fleury, la question ne doit pas se poser en ces termes. La Papauté est pleine et entière dans son *exercice*, dès le commencement. Sans action sur le temporel, borné pour le spirituel à l'enseignement dogmatique et à une certaine discipline morale, honoré d'une vaine préséance, inutile au Vatican, le Pape est comme le curé de la chrétienté, mais il doit laisser faire la besogne par ses vicaires. Les canons des cinq premiers siècles sont la loi du Saint-Siège ; les nouveaux règlements et les nouvelles décisions ne se peuvent porter qu'avec l'agrément de l'épiscopat, et si les évêques se réunissent en concile, le Pape, inférieur à leur assemblée, n'a plus qu'à en notifier les décisions. L'enfance de la Papauté, si l'on peut dire que la Papauté a eu une enfance, voilà, pour Fleury, la perfection. Les accessions de l'âge mûr sont des superfluités nuisibles et des envahissements coupables. L'âge d'or de l'Église se clôt à la chute de l'empire romain ; les trois siècles de persécutions et les deux siècles d'agitations stériles durant lesquelles s'accélère l'agonie de l'empire, c'est à ces beaux temps qu'il faut revenir pour en savourer éternellement les grâces et en subir à toujours les lois.

Qu'il y ait à prendre dans ces premiers siècles une part de biens solides et à recueillir un patrimoine de gloire, personne ne le conteste. Mais que, passé la période des commencements, il faille lier l'Eglise comme une momie d'Egypte et s'incliner devant les Papes comme devant des souverains asiatiques, en leur défendant de sortir de leur palais, voilà qui déconcerte la raison. Durant les cinq premiers siècles, la Chaire apostolique a fait face, avec la plénitude de sa puissance, à toutes les nécessités du gouvernement ; durant les quinze siècles qui ont suivi, elle a dû faire face, avec la même plénitude d'autorité, à des nécessités nouvelles et à des devoirs pressants. Dans tous les temps, elle a vu s'opposer à son action les éternels obstacles de l'humaine misère, variables suivant les circonstances ; elle les a combattus avec la même force et les mêmes succès, ne connaissant point de limites à son pouvoir, du moins point d'autres que ceux que suscite l'infirmité humaine ; tel est, sur le rôle de la Papauté, et abstraction faite de toute considération théologique, l'oracle du bon sens.

Sous le bénéfice de cet oracle, maintenant écoutons Fleury.

Ses deux premiers discours sur l'histoire sont consacrés : l'un, aux généralités sur l'histoire ecclésiastique, l'autre, au gouvernement de l'Eglise durant les cinq premiers siècles ; et, pour le dire en passant, ces deux discours sont, dans l'état actuel de la science, des études très-superficielles. Le troisième débute par ces paroles pleines de tristesse : « Les beaux jours de l'Eglise sont passés ; » après quoi notre auteur chevauche dans tous ses discours, battant l'estrade contre les abus, et frappant de son coupe-chou tout ce qui n'entre pas dans le moule étroit des cinq premiers siècles. Le premier abus qu'il dénonce, c'est la chute des études, l'oubli de la grammaire, la perte du goût. Ainsi des hommes comme Bède, Alcuin, Hincmar, Gerbert « se sentaient du malheur des temps : voulant embrasser toutes les sciences, ils n'en approfondissaient aucune et ne savaient rien exactement. Ce qui leur manquait le plus, était la critique pour distinguer les pièces fausses des véritables. Car il y avait dès lors quantités d'écrits fabriqués sous des noms illustres, non-

seulement par des hérétiques, mais par des catholiques, et même à bonne intention. Ainsi quand on n'avait plus les actes d'un martyr pour les lire au jour de sa fête, on en composait *les plus vraisemblables ou les plus merveilleux* que l'on pouvait, et par là l'on croyait entretenir la piété des peuples.

» On faisait aussi des titres, soit à la place des véritables que l'on avait perdus, soit absolument supposés : comme la fameuse donation de Constantin, dont on ne doutait pas en France au neuvième siècle. Mais, de toutes ces pièces fausses, les plus pernicieuses furent les décrétales attribuées aux Papes des quatre premiers siècles, qui ont fait une *plaie irréparable* à la discipline de l'Eglise par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugements des évêques et l'autorité du Pape. Hincmar, tout grand canoniste qu'il était, ne put jamais démêler cette fausseté : il savait bien que ces décrétales étaient inconnues aux siècles précédents, et c'est lui qui nous apprend quand elles commencèrent à paraître ; mais il ne savait pas assez de critique pour y voir les preuves de la supposition, toutes sensibles qu'elles sont, et lui-même allègue ces décrétales quand elles lui sont favorables.

» Un autre effet de l'ignorance est de rendre les hommes crédules et superstitieux, faute d'avoir des principes certains de créance et une connaissance exacte des devoirs de la religion... C'est pour cette raison que j'ai rapporté très-peu de ce nombre infini de miracles que racontent les auteurs de ces siècles moins éclairés. Il m'a paru que chez eux le *goût du merveilleux l'emportait sur celui du vrai* ; et je ne voudrais pas répondre (admirez ici la sainte-nitouche !) qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'intérêts, soit d'attirer des offrandes par l'opinion des guérisons miraculeuses, soit de conserver les biens des Eglises par la crainte des punitions divines.

» Je vois bien le principal motif qui engageait à relever avec tant de soins ces prétendus miracles. On voulait retenir, au moins par la crainte des peines temporelles, ceux qui étaient peu touchés des peines éternelles : mais *on ne s'apercevait pas* que c'était introduire une erreur dangereuse, en raisonnant

sur ce faux principe, que Dieu punit ordinairement les méchants en cette vie. » Et après avoir exposé cette grosse question comme il l'entend, Fleury ajoute : « Il semble qu'on eût oublié cette doctrine, quand les évêques et les Papes mêmes employaient si hardiment ces promesses temporelles pour engager les princes à les protéger. Ces promesses et ces menaces peuvent imposer quelque temps à des ignorants : mais quand ils voient qu'elles sont sans effet, elles ne sont propres qu'à ébranler leur foi<sup>1</sup>. »

Je reviens aux effets de l'ignorance et de la crédulité mal réglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande, à proportion, du jugement et de la précaution comme celui des miracles... Ce fut en Orient que l'on commença à transférer et à diviser les reliques, et ce fut l'occasion des *impostures*... Après plusieurs siècles, il fut plus aisé d'imposer, non-seulement au peuple, mais *aux évêques*, devenus moins éclairés et moins attentifs ; et, depuis que l'on eut établi la règle de ne point consacrer d'églises ni d'autels sans reliques, la nécessité d'en avoir fut une grande tentation de ne pas examiner de si près. L'intérêt d'attirer des *offrandes* et des *pèlerinages*, qui enrichissaient les villes, fut encore dans la suite une tentation plus grossière.

« Les pèlerinages furent une suite de la vénération des lieux saints et des reliques, principalement avant l'usage de les transférer... Il y avait sans doute plus à perdre qu'à gagner, et je regarde ces pèlerinages indiscrets comme une des sources du relâchement de la discipline.

» L'abus dans la vénération des reliques dégénéra en superstition ; mais l'ignorance du moyen âge en attira de plus manifestes : comme cette divination nommée le sort des saintes<sup>2</sup>.

» Un autre effet de la domination des barbares, c'est que les évêques et les clercs devinrent chasseurs et guerriers comme les laïques.

<sup>1</sup> *Discours sur l'Hist. eccl.*, éd. de l'abbé Goujet, p. 82 et suiv. — <sup>2</sup> *Discours de Fleury*, p. 87, 90.



» Indépendamment de la guerre, les seigneuries temporelles devinrent aux évêques une grande source de distraction.

» Depuis que les évêques se virent seigneurs, ils *crurent* avoir comme évêques ce qu'ils n'avaient que comme seigneurs : ils prétendirent juger les rois, non-seulement dans le tribunal de la pénitence, mais dans les conciles, et les rois, *peu instruits de leurs droits*, n'en disconvenaient pas. La cérémonie du sacre, introduite depuis le milieu du huitième siècle, servit encore de prétexte ; les évêques, en imposant la couronne, semblaient donner le royaume de la part de Dieu.

» Les Papes, croyant avec raison avoir autant et même plus d'autorité que les évêques, entreprirent bientôt de régler les différends entre les souverains, non par voie de médiation et d'intercession seulement, mais par autorité, ce qui était disposer des couronnes.

» Dans cette confusion des deux puissances, les séculiers empiétèrent aussi de leur côté. Souvent des seigneurs, sans la participation des évêques, mettaient des prêtres dans les églises qui dépendaient de leurs terres, et les rois, dès la première race, prétendaient disposer des évêchés.

» L'abus alla plus loin : on donna des monastères à des évêques et à des clercs, quoique, n'étant point moines, ils fussent incapables d'être abbés.

» Voilà l'effet de la richesse des églises. C'est dans tous les temps une tentation continuelle pour l'ambition des clercs et l'avarice des laïques, principalement quand le clergé ne s'attire pas, par sa conduite, l'amour et le respect du peuple, quand il paraît lui être à charge et ne lui pas rendre de service proportionné aux revenus dont il jouit.

» Ainsi, il s'est trouvé des hommes qui ont reçu sans vocation l'imposition des mains, et n'en ont pas moins été prêtres ou évêques, bien qu'ils l'aient été pour leur perte et souvent pour celle de leur troupeau... Il faut convenir qu'il eût mieux valu, pour l'Eglise, être toujours pauvre que d'être exposée à de tels scandales.

» Ils furent aussi en partie causés par l'ignorance, depuis

qu'elle eut jeté de trop profondes racines. Après la chute des études, les bonnes mœurs et les pratiques des vertus subsistèrent encore quelque temps, par la force de l'exemple et de l'éducation. Mais, l'ignorance croissant toujours, on se relâcha de ces saintes pratiques, dont on ne connaissait plus les raisons, et la corruption vint au point où vous l'avez vue vers la fin du neuvième siècle.

» Les trois vices qui ravagèrent le plus l'Eglise d'Occident dans ces malheureux temps, furent l'incontinence des clercs, les pillages et les violences des laïques, et les simonies des uns et des autres : tous effets de l'ignorance<sup>1</sup>. »

Tel est le profil que présente du moyen âge le confesseur de Louis XIV. Ignorance, corruption, démoralisation du clergé, décadence de la discipline : c'est à peu près tout ce qu'il a vu dans cette époque de renaissance et d'organisation. L'admirable travail par lequel l'Eglise fonde, pour quinze cents ans, la société chrétienne, Fleury ne le connaît pas. Cette ère de création est pour son esprit un chaos sans lumière. Certes, le chaos y est au lendemain de l'invasion, nous ne le nions pas, mais la lumière aussi y est, et si Fleury ne la distingue pas, c'est tant pis pour les lunettes de Fleury. Le voile qui couvre les yeux de l'historien, telle est la cause première des fameuses ténèbres du moyen âge.

Après ce premier coup d'œil d'un aveugle, nous entrons, au quatrième discours, dans la grande ère du moyen âge, dans la période qui va du dixième au quatorzième siècle. C'est le point culminant du travail ecclésiastique entrepris après les invasions. Fidèle à lui-même, Fleury ne voit, dans cette glorieuse expansion de l'esprit chrétien, qu'une continuation de décadence et une aggravation d'infidélité : il a des écailles sur les yeux ; son ignorance fait pitié aujourd'hui. A l'entendre, durant les cinq derniers siècles, la discipline de l'Eglise était véritablement affaiblie, très-affaiblie, mais ce n'était guère que par ignorance et par des transgressions de fait, que l'on condamnait aussitôt qu'on ouvrait les yeux pour les reconnaître.

<sup>1</sup> Troisième discours de Fleury, p. 95-107.

Après ces cinq siècles, les écarts de l'ignorance deviennent des égarements systématiques, une théorie raisonnée de perversion. Désormais l'on a bâti sur de nouveaux fondements et suivi des maximes inconnues à l'antiquité. Mais il faut entendre l'oracle à lunettes noires et à grande perruque.

« Après que l'Eglise eut gémi cent cinquante ans sous plusieurs indignes Papes qui profanèrent le Saint-Siège, Dieu, jetant un regard favorable sur cette pauvre Eglise, lui donna Léon IX, que sa vertu a fait mettre au nombre des saints, et qui fut suivi, dans le reste du onzième siècle et dans tout le suivant, de plusieurs autres Papes vertueux et zélés pour le rétablissement de la discipline, comme Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, Eugène III, Alexandre III. Mais les meilleures intentions, *destituées de lumière* (c'est l'abbé Fleury qui parle de la sorte d'un Grégoire VII, par exemple), font faire de grandes fautes, et plus on court vite dans un chemin ténébreux, plus les chutes sont fréquentes et dangereuses. Ces grands Papes, trouvant l'autorité des fausses décrétales tellement établie que personne ne pensait plus à les contester, se crurent obligés en conscience à soutenir les maximes qu'ils y lisaient, persuadés que c'était la plus pure discipline des temps apostoliques et de l'âge d'or du christianisme. Mais ils ne s'aperçurent pas qu'elles contiennent plusieurs maximes contraires à celles de la vénérable antiquité.

» Il est dit, dans les fausses décrétales, qu'il n'est pas permis de tenir de concile sans l'ordre ou du moins la permission du Pape. Vous qui avez lu cette histoire, y avez-vous rien vu de semblable, je ne dis pas dans les trois premiers siècles, mais jusqu'au neuvième. Je sais que l'autorité du Pape a toujours été nécessaire pour les conciles généraux; mais quant aux conciles provinciaux et ordinaires, les correcteurs romains du décret de Gratien ont reconnu que l'autorité du Pape n'y est pas nécessaire.

» Il est dit, dans les fausses décrétales, que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le Pape seul, et cette maxime y est souvent répétée. Toutefois, vous avez vu

cent exemples du contraire. Rien n'est plus fréquent, dans les neuf premiers siècles, que les accusations et les dépositions d'évêques : mais leurs procès se faisaient dans les conciles provinciaux, qui étaient le tribunal ordinaire pour toutes les causes ecclésiastiques. Il faut ignorer absolument l'histoire de l'Eglise, pour s'imaginer qu'en aucun temps ni en aucun pays on n'ait jamais pu juger un évêque sans l'envoyer à Rome ou faire venir une commission du Pape.

» Ce sont encore les fausses décrétales qui ont attribué au Pape seul le droit de transférer les évêques d'un siège à l'autre. Toutefois, le concile de Sardique et les autres qui ont défendu si sévèrement les translations, n'ont fait aucune exception en faveur des Papes, et quand, dans des cas très-rares, on a fait quelques translations pour l'utilité évidente de l'Eglise, elle s'est faite par l'autorité du métropolitain et du concile de la province.

» Il en est de même de l'érection de nouveaux évêchés. Suivant les fausses décrétales, elle appartient au Pape seul ; suivant l'ancienne discipline, c'était au concile de la province, et il y a un canon exprès dans les conciles d'Afrique.

» Quant à l'union ou à l'extinction des évêchés, je ne vois autre fondement de les attribuer au Pape seul que quelques autorités de saint Grégoire rapportées par Gratien.

» Dans les premiers siècles, les métropoles étaient rares, à proportion du nombre des évêchés, afin que les conciles fussent nombreux. Les Papes, depuis le onzième siècle, n'ont pas fait seulement des métropolitains, mais encore des patriarches et des primats : le tout sur le fondement des fausses décrétales.

» Une des plus grandes plaies que les fausses décrétales aient faites à la discipline de l'Eglise, c'est d'avoir étendu à l'infini les appellations au Pape. Il paraît que le faussaire avait cet article fort à cœur, par le soin qu'il a pris de répandre par tout son ouvrage la maxime, que non-seulement tout évêque, mais tout prêtre, et en général toute personne qui se voit vexée, peut en toute occasion appeler directement au Pape.

» Je vois bien qu'en étendant à l'infini l'autorité du Pape, on

croyait lui procurer un grand avantage et faire mieux valoir sa primauté. Il fallait donc ignorer absolument l'histoire de l'Eglise, ou supposer que les plus grands Papes, comme saint Léon et saint Grégoire, avaient négligé leur droit et laissé avilir leur dignité. Car il est bien certain qu'ils n'ont jamais exercé cette autorité marquée dans les décrétales d'Isidore. Ces Papes n'avaient-ils point de bonnes raisons d'en user ainsi? N'avaient-ils point des pensées plus hautes et une connaissance plus parfaite de la religion que Grégoire VII et Innocent III?

» Le décret de Gratien acheva d'affermir et d'étendre l'autorité des fausses décrétales, que l'on y trouve semées partout; car pendant près de trois siècles, on ne connaissait point d'autres canons que ceux de ce recueil, on n'en suivait point d'autres dans les écoles et dans les tribunaux. Gratien avait même renchéri sur ces décrétales pour étendre encore l'autorité du Pape, soutenir qu'il n'était point soumis aux canons; ce qu'il dit de son chef et sans en rapporter aucune preuve d'autorité. Ainsi se forma, dans l'Eglise latine, une idée confuse que la puissance du Pape était sans bornes; ce principe une fois posé, on en a tiré plusieurs conséquences, au-delà des articles exprimés formellement dans les fausses décrétales, et les nouveaux théologiens n'ont pas assez distingué ces opinions avec l'essentiel de la foi catholique, touchant la primauté du Pape et les règles de l'ancienne discipline.

» Outre ce qui regarde le Pape, Gratien a mis dans son décret de nouvelles maximes touchant l'immunité des clercs, qu'il soutient ne pouvoir être jugés par les laïques en aucun cas, et pour le prouver, il rapporte plusieurs articles des fausses décrétales et la prétendue loi de Théodose, adoptée par Charlemagne, pour étendre excessivement la juridiction des évêques.

» Léon IX et les Papes qui entreprirent de réparer les ruines du dixième siècle et de remettre l'Eglise romaine dans son lustre, voulurent aussi rétablir la puissance temporelle, qu'ils fondaient premièrement sur la donation de Constantin, puis

sur celle de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et d'Othon. Ce n'est pas qu'il ne soit permis aux ecclésiastiques, comme aux laïques, de posséder toutes sortes de biens temporels... Mais il fallait se souvenir de cette maxime si sage de l'Apôtre, que ce qui est permis n'est pas toujours expédient, et considérer, comme les anciens, que l'étendue de l'esprit humain est trop bornée pour suffire à exercer en même temps la puissance spirituelle et temporelle. Il fallait du moins respecter la conduite des anciens et penser que si la donation de Constantin était vraie, saint Léon et saint Grégoire l'auraient connue et auraient eu de bonnes raisons pour ne pas s'en prévaloir, comme il est certain qu'ils ne l'ont pas fait. L'expérience de six cents ans a fait voir combien leur conduite était sage.» — On voit que Fleury, prieur d'Argenteuil, se fût entendu parfaitement avec le gros Gigault de la Bédollière et le grand général Garibaldi.

« La puissance spirituelle du Pape s'étant tellement étendue par les conséquences tirées des fausses décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs, car il était impossible qu'il allât partout, ni qu'il fît venir à lui tout le monde. De là vinrent les légations, si fréquentes depuis le onzième siècle. Or les légats étaient de deux sortes, des évêques ou des abbés du pays, ou des cardinaux envoyés de Rome... Les légats-nés ne souffraient pas volontiers que le Pape en commît d'autres au préjudice de leurs privilèges ; mais le Pape avait plus de confiance en ceux qu'il avait choisis qu'en des prélats qu'il connaissait peu ou qui ne lui convenaient pas. Mais ce qui rendait les légats *à latere* plus odieux, c'était le faste, le luxe, l'avarice. Ils ne voyageaient ni à leurs depens, ni à ceux du Pape, mais du pays où ils étaient envoyés, et marchaient à grand train, c'est-à-dire avec une suite au moins de vingt-cinq chevaux, car c'est à quoi le concile de Latran les avait réduits.

» Le fruit le plus ordinaire de la légation était un concile que le légat convoquait au lieu et au temps qu'il jugeait à propos. Il y présidait et y décidait les affaires qui se présentaient et y publiait quelques règlements de discipline, avec l'approbation

des évêques, qui le plus souvent *ne faisaient qu'applaudir*, car *il ne paraît pas* qu'il y eût grande délibération. Ainsi s'abolirent insensiblement les conciles provinciaux.

» Voilà cependant un des plus grands changements qu'ait souffert la discipline de l'Eglise, la cessation des conciles provinciaux et la diminution de l'autorité des métropolitains. Ce bel ordre, si sagement établi depuis la naissance de l'Eglise, devait-il donc être renversé sans délibération, sans examen, sans connaissance de cause?

» Les évêques et les métropolitains ignoraient tellement leurs droits qu'ils recherchaient avec empressement les pouvoirs des légats, ne considérant pas l'avantage d'une autorité moindre, mais *propre et indépendante*, sur une plus étendue, mais empruntée et précaire. Il semblait qu'ils ne pussent plus rien par eux-mêmes, *si l'autorité du Pape ne les soutenait*, et le Pape leur accordait volontiers ces grâces dont ils auraient pu se passer, et qui étendaient toujours son pouvoir. Il en est de même à propos de l'usage, si fréquent alors, de faire confirmer par le Pape les conventions faites entre les Eglises et les donations faites à leur profit, comme si ces actes eussent été moins valides sans la confirmation. On *prend* droit par les grâces demandées sans nécessité, et l'on s'en fait des titres pour les rendre nécessaires.

» Les Papes furent souvent obligés de quitter Rome depuis le onzième siècle, soit par les révoltes des Romains, qui ne pouvaient s'accoutumer à les reconnaître pour seigneurs, soit par les schismes des antipapes. Ils résidaient ordinairement dans les villes voisines, et toute leur cour les y suivait. Ici, je ne vois point qu'avant ce temps on parlât de cour, pour signifier la suite du Pape ou d'un évêque; ce nom eût paru trop profane. Quelquefois les Papes ne pouvaient pas même demeurer en Italie, et alors ils se réfugiaient en France. Et alors ils étaient obligés à subsister par la libéralité des rois ou par les contributions volontaires du clergé. Ainsi commencèrent les subsides d'argent, que les Papes demandèrent souvent ensuite aux princes et aux Eglises, soit pour soutenir

leurs guerres, soit pour d'autres causes, et qui, ayant commencé par des secours charitables, dégénérent en exactions forcées.

» Il est triste, je le veux bien, de relever ces faits peu édifiants. Mais le fondement de l'histoire, c'est la vérité. » — Voyez-vous le bon apôtre !

« De tous les changements de discipline, je n'en vois point qui aient plus décrié l'Eglise que la rigueur contre les hérétiques et les autres excommuniés. » — Et le bon apôtre continue à fulminer contre l'Inquisition, établissant, selon sa méthode, le contraste entre les siècles où l'Eglise était persécutée et ceux où elle faisait justice du crime d'hérésie !

« Je finis ces tristes réflexions par le changement introduit dans les pénitences. On tourna les pénitences publiques en supplices et en peines temporelles. J'appelle supplices, ces spectacles affreux que l'on donnait au public, faisant paraître le pénitent nu jusqu'à la ceinture, avec une corde au cou et des verges à la main, dont il se faisait fustiger par le clergé.

» Pour rendre les pénitences plus sensibles, on y joignait des amendes pécuniaires, que l'on exigeait avant de donner l'absolution, et, *pourvu qu'elles fussent payées*, on passait facilement le reste de la pénitence. » — Entendez-vous, l'impie !

« Il est vrai que la multitude des indulgences et la facilité de les gagner était un grand obstacle au zèle des confesseurs les plus éclairés. Il était difficile de persuader des jeûnes et des disciplines à un pécheur qui pouvait les racheter par une légère aumône ou la visite d'une église. » — Accorde qui pourra cet article avec les précédents, et comprenez, si vous pouvez, tous ces rhabillages.

« Je conclus en faisant remarquer que les changements arrivés dans la discipline de l'Eglise n'ont point été introduits par l'autorité des évêques et des conciles, mais par négligence, par ignorance, par erreur, fondées sur des pièces fausses, comme les décrétales d'Isidore, ou par les mauvais raisonnements des docteurs scolastiques<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Discours sur l'Hist. eccl.*, quatrième discours, passim.



Ainsi parle Fleury, toujours avec la même inintelligence, léguaux aux futurs impies, aux ennemis forcenés de l'Eglise, la matière et la forme de leurs accusations. De Fleury à Voltaire il n'y a que la main, et de Voltaire à Gibbon ou Dulaure, la transition même est inutile. C'est là que vont recruter leur *farrago* ignare tous les petits messieurs de la grande presse.

Les cinquième et sixième discours sont consacrés aux écoles et aux croisades : Fleury condamne ces expéditions entreprises sur l'initiative du Saint-Siège pour la délivrance du saint Tombeau ; Fleury déclame contre la scolastique, toujours avec la grotesque assurance qui, de son livre, passera aux radoteurs de notre temps. Au septième discours, il revient sur les questions de discipline. *Ecce iterùm Crispinus.*

« Les fausses décrétales d'Isidore, qui parurent vers la fin du huitième siècle, apportèrent, dit-il, un grand changement à la juridiction sur trois articles : les conciles, les jugements des évêques et les appellations... Le décret de Gratien affermit et augmenta les changements introduits dans la juridiction, étant reçu pour unique règle dans les tribunaux ecclésiastiques ; ce qui a duré quatre cents ans. Or, Gratien a enchéri sur les fausses décrétales en deux articles importants : l'autorité du Pape et l'immunité des clercs. Car, il soutient que le Pape n'est point soumis aux canons, et que les clercs ne peuvent être jugés par les laïques en aucun cas. Enfin, il rapporte la fausse loi de Constantin, adoptée par Charlemagne, qui, sans parler des clercs en particulier, renvoie aux évêques toutes les causes de ceux qui les auront choisis pour juges, même malgré leurs parties adverses.

» Les évêques ainsi resserrés cherchèrent à étendre leur juridiction, aux dépens des juges laïques, par trois moyens : la qualité des personnes, la qualité des causes et la multiplication des juges... C'est ainsi que les ecclésiastiques s'éloignèrent de l'esprit de leur perfection. » — Voyez-vous le saint homme de chat : quelle fourrure soyeuse et quels coups de griffe !

« Les entreprises des ecclésiastiques sur la juridiction séculière excitèrent les juges laïques à entreprendre de leur côté,

comme nous voyons par les plaintes si fréquentes dans les conciles du treizième et du quatorzième siècle. L'animosité s'y mit de telle sorte que c'était comme une guerre ouverte. Aussi les laïques, irrités de plus en plus, en venaient aux voies de fait et aux violences ouvertes. Voilà les funestes effets de cette division, causée principalement par l'extension excessive de la juridiction ecclésiastique.

» Outre les causes que j'ai marquées de l'indignation des laïques contre le clergé, il en était survenu une nouvelle depuis environ cent ans, savoir le tribunal de l'Inquisition. On voit combien il était odieux, par la difficulté de l'établir, même en Italie et dans l'Etat ecclésiastique, et par les inquisiteurs mis à mort, comme saint Pierre de Vérone, compté entre les martyrs, le B. Pierre de Castelnau et tant d'autres. Or, l'Inquisition n'était pas seulement odieuse aux hérétiques, qu'elle recherchait et poursuivait, mais aux catholiques mêmes : aux évêques et aux magistrats, dont elle diminuait la juridiction, et aux particuliers, auxquels elle se rendait terrible par la rigueur de la procédure. Vous en avez vu des plaintes fréquentes, et grand nombre de constitutions des Papes pour modérer cette rigueur. Enfin quelques pays, après avoir reçu d'abord l'Inquisition, l'ont rejetée, comme la France, et plusieurs ne l'ont jamais reçue, sans que la religion chrétienne y soit moins bien enseignée ou pratiquée que dans les pays où l'Inquisition est la plus autorisée<sup>1</sup>. »

C'est là, pour Fleury, tout le moyen âge. Fleury n'a rien compris à cette grande époque ; il n'en a compris ni les idées, ni les mœurs, ni les institutions, rien, pas même ces fameux abus dont il parle tant. Fleury, comme l'Epiménide de l'histoire, s'est endormi aux invasions et ne se réveille qu'au dix-septième siècle. Invasion, ignorance, fausses décrétales, envahissements des Papes : voilà tout ce qu'il sait dire. Il n'y a rien de plus sot, de plus nul et de plus plat, et n'était le retour de justice qu'assure à l'Eglise le progrès des sciences historiques, nous ne saurions trop bafouer ces ignares impudences.

<sup>1</sup> Septième discours, p. 291.

*Enfin Malherbe vint*, je veux dire Louis XIV, qui, le premier en France et même dans tout l'univers, sut, avec les manigances de ses ministres, la plume diplomatique de Bossuet, et grâce au concours de son confesseur, le prieur d'Argenteuil, nous ramener à la pure discipline de la belle antiquité. C'est l'objet du douzième discours.

« L'Eglise gallicane, dit Fleury, s'est mieux défendue que les autres du relâchement de la discipline introduit depuis quatre ou cinq siècles, et a résisté avec plus de force aux entreprises de la cour de Rome. La théologie a été enseignée plus purement dans l'Université de Paris que partout ailleurs. Les rois de France depuis Clovis ont été chrétiens catholiques, et plusieurs très-zélés pour la religion. Leur puissance, qui est la plus ancienne et la plus ferme de la chrétienté, les a mis en état de mieux protéger l'Eglise.

» Les maximes des ultramontains que nous rejetons en France sont les suivantes :

» 1° La puissance temporelle est sous-ordonnée à la spirituelle, en sorte que les rois et les souverains sont soumis, au moins indirectement, au jugement de l'Eglise, en ce qui regarde leur souveraineté, et peuvent en être privés, s'ils s'en rendent indignes.

» 2° Toute l'autorité ecclésiastique réside principalement dans le Pape, qui en est la force, en sorte que lui seul tient immédiatement son pouvoir de Dieu, et les évêques le tiennent de lui et ne sont que ses vicaires; c'est lui qui donne l'autorité aux conciles même universels; lui seul a droit de décider les questions de foi, et tous les fidèles doivent se soumettre aveuglément à ses décisions, parce qu'elles sont infaillibles; il peut lui seul faire telles lois ecclésiastiques qu'il lui plaît et dispenser même sans cause de toutes celles qui sont faites; il peut disposer absolument de tous les biens ecclésiastiques; il ne rend compte qu'à Dieu de sa conduite: il juge tous les autres et n'est jugé de personne.

» De cette maxime jointe à la première, les ultramontains concluent que le Pape peut aussi disposer des couronnes, et

que toute puissance temporelle ou spirituelle se rapporte à lui seul.

» Ces maximes ont été avancées peu à peu depuis Grégoire VII, qui soutint le premier que tous les royaumes dépendaient de l'Eglise romaine, et que les princes excommuniés devaient être déposés. Quelques auteurs ont enseigné que l'Eglise pouvait absoudre les sujets du serment de fidélité, du moins en cas d'hérésie et d'apostasie.

» Le schisme d'Avignon donna occasion aux disputes de la supériorité du Pape sur le concile. Sous Jules II, on passa jusqu'à soutenir l'infailibilité du Pape.

» C'est pour obvier à ces nouveautés que le clergé, assemblé à Paris le 19 mars 1682, fit la déclaration contenue en quatre articles. Ces quatre articles se réduisent à deux principaux : 1° que la puissance temporelle est indépendante de la puissance spirituelle ; 2° que la puissance du Pape n'est pas tellement souveraine dans l'Eglise qu'il ne doive observer les canons, que ses décisions ne puissent être examinées, et que lui-même ne puisse être jugé en certains cas <sup>1</sup>. »

Dans son douzième discours, Fleury s'embarque sur ces deux maximes pour déduire la longue série des libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane. La puissance pontificale ne tombe que sur les choses spirituelles et concernant le salut éternel, et non sur les choses civiles et temporelles ; par conséquent, les rois, quant au temporel, ne sont point soumis par l'ordre de Dieu à la puissance ecclésiastique ; ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement, et leurs sujets ne peuvent être ni dispensés de l'obéissance ni absous du serment de fidélité. Dans l'exercice de l'autorité spirituelle, la puissance pontificale n'est pas d'ailleurs pleine et entière ; elle est assujétie aux anciens canons, inférieure au concile, et les décisions du Pape ne sont valables qu'autant qu'intervient le consentement de l'épiscopat. En d'autres termes, le Saint-Siège n'a aucune autorité sur le temporel soit pour la propriété des biens, soit pour le gouvernement civil, soit contre les droits

<sup>1</sup> Douzième discours, p. 413 et suiv.

que peut revendiquer le prince sur la police des cultes. La juridiction essentielle de l'Eglise ne voulait que le droit d'enseigner la vérité révélée, d'absoudre les pécheurs et d'établir des ministres pour les fonctions publiques. Tout le reste, tout ce qui s'est ajouté dans la suite des siècles à cette juridiction ecclésiastique, soit en France, soit ailleurs, n'est fondé que sur la *concession tacite ou expresse* des souverains. Ainsi, en France, nous n'avons point reçu l'Inquisition et nous ne recevons pas l'Index ni les décisions des Congrégations romaines ; nous ne reconnaissons pas au Pape le pouvoir d'ordonner sans dimissoire des évêques ; nous ne recevons les nouvelles bulles qu'après examen ; nous ne payons les annates que pour les bénéfices consistoriaux ; nous ne souffrons ni les augmentations de taxes, ni toute sorte de pensions ou de dispenses ; nous n'acceptons pas les clercs étrangers et nous ne laissons pas les nôtres aller à Rome ; nous ne voyons dans le nonce qu'un ambassadeur ordinaire et dans le légat qu'une autorité limitée à l'objet de sa légation ; nous n'admettons pas la franchise des Eglises, et refusons au Pape la jouissance du bénéfice des évêchés vacants. Telle est, d'après Fleury, la charte de nos libertés.

« Il est impossible, ajoute précieusement Fleury, *quand on veut raisonner juste*, d'accorder tous ces usages si différents et entre eux et avec nos maximes sur la puissance du Pape et sur l'autorité des conciles universels. Si le Pape *n'a pas un pouvoir immédiat* sur tous les fidèles, comment peut-il réserver tant de péchés et donner tant d'indulgences et de dispenses ? Comment a-t-il pu envoyer si longtemps partout des prédicateurs et des confesseurs. S'il n'a pas *un pouvoir immédiat* dans tous les diocèses sur les clercs et sur les biens ecclésiastiques, comment peut-il pourvoir à tous les bénéfices, admettre les résignations, créer des pensions, donner pour les ordres des *extra tempora*, des dispenses d'âge ou d'irrégularité, ou des réhabilitations ?

» A tout cela, je ne vois *d'autre réponse*, sinon de *convenir de bonne foi*, qu'en ces matières comme en toutes les autres,

*l'usage ne s'accorde pas toujours AVEC LA DROITE RAISON*<sup>1</sup>. »

En résumé, pour le gallicanisme, le pouvoir pontifical n'a de fondement que l'imposture des fausses décrétales et les usurpations vainement colorées par un faux titre. Les limites qu'on impose à sa soi-disant plénitude sont, il est vrai, déraisonnables ; mais il faut s'y tenir. Déraison chez les gallicans, indignité chez les ultramontains, le Pape consentant et complice : voilà, en deux mots, pour Fleury, l'histoire de l'Eglise. C'était bien la peine de l'écrire.

---

## CHAPITRE VI.

### DES ORIGINES RÉELLES DE LA PAPAUTÉ.

La Papauté est l'un des plus grands phénomènes de l'histoire. Le rationalisme avec ses accusations haineuses, le protestantisme avec ses hypothèses en l'air, le gallicanisme avec ses allégations convaincues d'erreur, ne rendent pas raison de ses origines et n'expliquent pas, d'une manière acceptable à l'esprit, la genèse de ses développements. Le catholicisme seul explique la Papauté, parce que, seul, il l'accepte dans toute l'étendue de son institution et la grâce de ses bienfaits. Par son dogme, il nous la montre fondée sur les Ecritures, promise, prophétisée, instituée ; par son histoire, il la fait voir manifester dès les premiers siècles, toute-puissante dès le berceau, s'étendant bientôt jusqu'aux extrêmes limites du temps et de l'espace. Nous verrons, dans la suite, comment la succession des faits et l'intelligence des évènements rendent hommage à l'autorité pontificale : prouver la non-valeur des accusations dont elle est l'objet providentiel est même le but de ce travail. Provisoirement, laissant de côté et les accusations et les faits qui y répondent, nous voudrions étudier les origines réelles de la Papauté, nous arrêter à ce que les géologues appelleraient sa constitution organique et découvrir,

<sup>1</sup> *Discours*, p. 463.

*en dehors de l'histoire et des Ecritures*, la formation divine de la Chaire apostolique.

En étudiant l'expansion prodigieuse de cette vitalité surnaturelle, on comprendra que la plus forte preuve en faveur de la Papauté, c'est son existence. Entre les temps où nous vivons et les origines du christianisme, il y a, pour le Saint-Siège, une certaine similitude de condition, une certaine correspondance entre les obstacles à vaincre et le besoin de la force céleste, qui seule peut en triompher. Alors comme aujourd'hui, la Papauté, réduite à ses seules forces, c'est-à-dire à rien, n'avait, pour grandir et se fortifier, que la force de Dieu. On a dit assez qu'au moyen âge les Papes avaient été les chefs spirituels et comme les rois de la chrétienté, parce qu'ils s'appuyaient sur le bras des princes, sur les richesses de la terre, sur les lois civiles, qui sanctionnaient et servaient leur pouvoir. A son berceau, la Papauté n'avait aucune de ces ressources, aujourd'hui elle en est dépourvue; si elle s'appuie encore sur quelque chose de terrestre, c'est comme aux premiers siècles, sur l'énergie de la foi et le dévouement de la charité. Et pourtant quelle n'est pas, à présent surtout, et quelle n'était pas alors sa puissance morale? Alors, elle civilisa le monde, maintenant elle s'apprête à régénérer pour la seconde fois cette Europe qui menace de retomber dans sa première, ou plutôt dans la dernière barbarie, la barbarie des peuples qui ont perdu leur foi et leurs mœurs, et que Dieu, en punition de leur infidélité, dépouille en même temps de tous les biens.

I. Le Verbe de Dieu s'incarna, non pour sanctifier seulement cette individualité humaine, impersonnelle, à laquelle il s'était uni, mais pour sauver, pour sanctifier l'humanité tout entière. Le premier auteur de notre perdition, Adam, avait inoculé à tous ses descendants le poison du péché; notre réparateur, Jésus-Christ, voulut prolonger ses souffrances et ses mérites dans sa postérité spirituelle, l'humanité régénérée.

Et, pour assurer à l'humanité l'application de cette grâce, il fonda, sous une forme visible, une société intellectuelle, morale, religieuse, que nous appelons l'Eglise catholique.

Cette Eglise est de sa nature immortelle; elle n'atteindra même le sommet de la perfection que dans le séjour de la gloire. Sous sa forme visible, elle est, en ce monde, le vestibule des cieux, une préparation à la vie future; elle embrasse, par conséquent, tous les siècles; elle est le Verbe incarné dans tous les hommes et toutes les nations, marchant, par la voie des souffrances et du sacrifice, vers l'unité béatifique et le repos éternel.

L'Eglise visible étant une institution divine et de sa nature perpétuelle, sa constitution devait être immuable. Le Sauveur, comme chef visible de cette société, devait donc avoir un successeur.

Jésus, en quittant cette terre, resta le chef réel de l'Eglise, la tête céleste de ce corps moral. Dans le gouvernement de l'Eglise, il se réserva les fonctions qui n'appartiennent qu'à la divinité : c'est Dieu seul qui éclaire, Dieu seul qui sanctifie, Dieu seul qui montre le but et y conduit par des voies ineffables. Dans une société d'hommes faillibles, lui seul conserve, immuable la vérité religieuse; dans une société d'hommes corrompus, lui seul conserve, dans sa notion intacte, la vertu surnaturelle. Le Verbe fait chair étant la tête, l'âme d'un corps mystique, il vivifie et gouverne ce corps par l'Esprit saint, qu'on peut appeler le cœur de l'Eglise.

Mais le Sauveur avait rempli d'autres fonctions. En enseignant aux hommes la doctrine du ciel, il avait consolé les pauvres et les malheureux, repris et converti les pécheurs, distribué les sacrements, encouragé et dirigé ses apôtres. Ces fonctions n'étaient point éphémères : l'Eglise en réclamerait le service tant qu'elle subsisterait; et comme Jésus, une fois retourné à son Père, ne pourrait plus, à moins d'un miracle permanent, s'en acquitter lui-même, il légua ses pouvoirs à ceux qui, dans la suite, devaient propager sa révélation et gouverner son Eglise. Dans la *prière sacerdotale*, parlant des apôtres, il dit à son Père : « Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Joan.*, XVII, 22.



A tous il donne la gloire, *claritatem*, ce qui rend illustre l'autorité.

Durant sa mission ici-bas, l'Homme-Dieu avait déjà communiqué à ses disciples son pouvoir ; c'était en lui, cependant, que résidait alors la plénitude de l'autorité ; c'était de lui que dérivait actuellement tout pouvoir en exercice. En montant aux cieux, il ne prétendit pas mutiler son œuvre ; il se choisit un successeur, un représentant, un vicaire, un autre lui-même ; et en communiquant son autorité aux apôtres, il en concentra la plénitude, il en plaçait la source dans le seul Pierre.

Car c'est une loi divine, invariable, éternelle que toute société organisée soit comme une sphère, où tous les pouvoirs rayonnent du centre à la circonférence.

C'est donc au seul Pierre, en présence de tous les apôtres, que le Sauveur, comme pour le récompenser de la profession de foi qu'il vient d'émettre, adressé ces paroles : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux<sup>1</sup>. »

Ce royaume des cieux, c'est l'Eglise, dans laquelle, par la foi, l'espérance et la charité, l'homme se prépare à la gloire éternelle. Les clefs furent, à toutes les époques, le symbole du pouvoir suprême ; ici, par la tradition des clefs, Pierre reçoit la primauté universelle, un pouvoir de juridiction illimité dans le royaume des intelligences.

Une autre fois, le Sauveur dit à Pierre : « Simon, Simon, voici que Satan a demandé de vous cribler comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et toi, à ton tour, affermis un jour tes frères<sup>2</sup>. »

Le chef de la société naissante reçoit ici, comme grâce attachée à la prière du Christ, la mission de confirmer ses frères dans la foi : les apôtres, les évêques, les prêtres, les fidèles, tous sans exception.

Dira-t-on que c'est par la prière seule qu'il doit accomplir ce devoir ? Ce n'était point nécessaire : le Sauveur lui-même avait prié pour ses apôtres ; aussi, après la descente du Saint-Esprit, aucun d'eux n'hésita dans la foi. Le chef du collège apostolique

<sup>1</sup> *Matth.*, XVI, 18. — <sup>2</sup> *Luc*, XXII, 32.

reçoit ici une faveur toute spéciale : en priant pour Pierre, Jésus-Christ prie pour tous ceux qui, dans les siècles à venir, seront assis sur la Chaire de Pierre : c'est la prérogative de l'infaillibilité dogmatique et morale conférée à l'Eglise, dans la personne du prince des apôtres.

On ne saurait, en effet, concevoir une société religieuse et divine sans que l'infaillibilité réside dans son chef. Une telle société doit être en rapport immédiat et constant avec Dieu ; sans cela, la foi divine *explicite* est impossible, parce qu'on peut toujours supposer qu'à un moment donné d'abandon, l'Eglise s'égare. La société judaïque avait ses oracles, dont le grand-prêtre était le dépositaire et l'organe ; la société chrétienne ne devait pas avoir moins : elle aussi a ses oracles, mais qu'elle obtient d'une manière plus simple et par conséquent plus parfaite.

Après la résurrection, à la veille de monter aux cieux, Jésus demande trois fois à Pierre s'il l'aime plus que tous les autres apôtres. La réponse est chaque fois affirmative, et chaque fois le Christ ordonne de paître ses agneaux ; la troisième fois, il dit : « Pais mes brebis <sup>1</sup>. »

Et voilà la monarchie spirituelle fondée, consolidée, perpétuée. Le troupeau tout entier est confié à la garde, aux soins de Pierre : ici encore, il n'y a d'exception pour personne.

Dans l'antiquité, le mot *pasteur*, appliqué métaphoriquement, s'entend toujours du pouvoir suprême. Les rois d'Homère s'appellent *pasteurs des peuples* <sup>2</sup>. Du reste, Pierre reçoit ici une dignité que Celui dont il devait occuper la place s'était attribuée lui-même en disant : « Je suis le bon Pasteur <sup>3</sup>. »

Cependant, dit-on, il est difficile d'admettre que les apôtres dépendaient de Pierre ; ils avaient même des pouvoirs bien autrement étendus que ceux dont jouissent actuellement les évêques.

Soit ! Mais de ce fait prétend-on conclure que tous étaient les égaux du chef ? qu'ils étaient entièrement indépendants ? que

<sup>1</sup> *Joan.*, XXI, 15. — <sup>2</sup> Voir les preuves dans le savant ouvrage d'Ad. Pictet : *les Origines Indo-Européennes*, t. II, p. 8 et 394. — <sup>3</sup> *Joan.*, X, 11.

leur épiscopat n'avait point sa racine dans l'épiscopat suprême et universel du prince des apôtres ? Le prétendre serait s'abuser étrangement sur la nature de l'Eglise et sur les intentions de son Fondateur.

Est-il probable que Celui qui posa pour fondement de la véritable grandeur l'humilité, qui exigea que le premier de tous se mit à la dernière place et confirmât le précepte de son exemple, commença son œuvre par établir une primauté d'honneur, et accorda à l'un des apôtres, sans mérite préalable et sans but pratique, une faveur de simple préséance, un titre sans réalité ?

La gloire dans l'Eglise est attachée à la hiérarchie, à la juridiction, à la sainteté, aux vertus et aux charges, enfin à quelque chose de réel, ayant son principe non dans l'homme, mais dans la grâce. Ainsi Pierre, étant le premier de tous, l'est, non pas pour une vaine prérogative d'honneur, mais par le vrai pouvoir de la juridiction universelle.

Après cela, pour peu qu'on réfléchisse, on ne sera pas surpris de voir les apôtres agir avec plus ou moins d'indépendance à l'égard de Pierre. Lorsque, de nos jours, on envoie des missionnaires dans les pays infidèles, on leur accorde des pouvoirs presque illimités ; on crée des évêques pour des contrées qu'il faudra d'abord convertir à la foi ; les besoins multipliés des nations nouvellement converties, l'impossibilité ou la grande difficulté de recourir au Saint-Siège rendent nécessaires ces concessions. Au temps des apôtres, le monde était à l'état de mission ; les différents services de l'Eglise n'avaient point encore reçu cette organisation qui rend facile l'administration de l'ensemble. L'institution divine était, sans doute, complète en soi, mais elle devait se développer et s'étendre. L'impulsion devait naturellement venir du centre et tout mouvement devait se ramener à son initiative ; or, cela était impossible pendant que les nations s'entrechoquaient et que l'on persécutait la religion naissante.

Les apôtres étaient donc ce que signifie leur nom, des *envoyés*, des *missionnaires* ; de plus, quoique inférieurs en dignité à Pierre, ils avaient reçu leur mission immédiate de Jésus-Christ,

ils étaient envoyés comme témoins choisis et ils pouvaient dire : « Nous avons vu, nous avons entendu, nous avons touché de nos mains, et c'est cela que nous annonçons. »

Tandis que les apôtres pénétraient jusqu'aux extrémités du monde, Pierre fondait l'évêché de Rome et s'asseyait lui-même sur son Siège. Depuis des siècles, Rome avait imposé sa loi à l'univers, et, sans s'en douter, aplani les voies aux prédicateurs de l'Évangile. Maintenant son rôle de cité conquérante est fini ; elle allait se transformer et devenir la capitale d'un autre empire. La *petite pierre*, la molécule génératrice d'une montagne, allait, suivant la prédiction de Daniel<sup>1</sup>, abattre le colosse romain, chasser du Capitole les maîtres de l'univers et de là étendre sur le monde entier sa domination. Rome, il est vrai, serait toujours la métropole, la maîtresse-ville ; mais ce qu'elle avait été par les armes, elle allait l'être par la grâce, par la doctrine, par la sainteté, par le pouvoir spirituel.

Ainsi, la primauté de Pierre ne devait point périr avec lui ; au contraire, elle devait s'accuser davantage, car c'est précisément après la mort des disciples du Seigneur que la nécessité d'une primauté se fera plus sentir. Dans ces temps primitifs de ferveur chrétienne et de révolutions formidables, il y avait impossibilité et il n'y avait nul besoin de soumettre à un contrôle sévère et régulier les apôtres, ces hommes qui avaient reçu l'Esprit saint au Cénacle, remplis des grâces les plus abondantes, investis du pouvoir surnaturel du miracle, brûlants de zèle pour le salut des âmes et la gloire de Dieu. Mais à mesure que la multitude entraît dans l'Église, que le christianisme s'étendait, que partout s'établissaient des évêchés, que les études sur le dogme rendaient nécessaire un symbole vivant et unique, et que l'ancienne ferveur se refroidissait, le besoin de recourir au centre de l'unité devint plus réel, plus pressant.

Le successeur de saint Pierre dans l'épiscopat se trouva donc en même temps investi de la primauté.

Ceux qui nous demandent des preuves de ce fait ne font

<sup>1</sup> Dan., II, 34.

point attention à la raison symbolique, aux fins providentielles de l'établissement du Siège primate à Rome.

L'empire romain fut un véritable essai de monarchie universelle. César était le maître du monde, cependant il ne gouvernait par lui-même que la ville de Rome. Les nations conquises s'administraient d'après leurs propres lois. Cet ordre de choses fut conservé en substance lorsque, de terrestre qu'il était, l'empire devint spirituel : car cet ordre entraînait visiblement dans le dessein de la Providence. « Une pensée toute chrétienne, dit un illustre historien, inspira la Papauté : elle sentit que, dans Rome, résidait l'unité du monde, que Rome était le centre marqué par le doigt de Dieu, auquel les peuples devaient se rattacher : la Papauté est restée dans Rome pour sauver l'Occident et le monde...

» Par la sagesse de son gouvernement, ou, pour mieux dire, par la toute-puissante parole du Christ, Rome est devenue une seconde fois la patrie commune, la métropole et le centre du monde, la cité libérale ouverte à tous, et qui donne à tous les peuples le droit de monter à ses dignités ; la cité hiérarchique dans laquelle tous les rangs sont réglés par une loi sainte, tous les ordres s'échelonnent et se répondent ; la cité catholique, hors de laquelle personne ne demeure, si ce n'est par sa faute, qui admet non-seulement l'étranger, comme l'admettait l'ancienne Rome, mais le barbare, non-seulement l'homme libre, mais l'esclave. C'est bien elle qui, non comme une maîtresse, mais comme une mère, a réchauffé le genre humain dans son sein ; c'est elle qui a nommé citoyens ceux qu'elle avait vaincus, c'est bien elle dont on peut dire : « Heureux les pécheurs de devenir ses sujets et ses captifs. »

» Et c'est ainsi que, depuis vingt siècles, la royauté du monde se continue sur les bords du Tibre<sup>1</sup>. »

Rome étant donc la métropole du monde catholique, l'évêque de Rome était, par le fait même, l'évêque universel, et les autres évêques partageaient la sollicitude du Pasteur suprême,

<sup>1</sup> Champagny, *les Césars*, t. III, p. 376, 78 et 79.

en gouvernant chacun une partie de ce vaste diocèse, qui n'a d'autres bornes que celles du monde.

II. Pourquoi donc nous demande-t-on des titres, des documents écrits? — Nous avons mieux que cela : nous avons la vérité et les prérogatives que nous défendons, écrites dans la conscience universelle de l'Eglise et révélées par les faits.

Exigera-t-on des décrétales, des décisions de conciles, des témoignages des Pères? — Mais, supposé que nous puissions montrer cela dès l'origine, ne nous contesterait-on pas l'authenticité de ces documents? Que n'a-t-on pas fait pour nous dépouiller d'un passage de saint Cyprien, d'une parole de saint Irénée? Une critique outrée ne nous a-t-elle pas enlevé quelques écrits très-précieux pour la connaissance et la défense de la tradition primitive, et cela sur des arguments qui ne brillent point par la valeur logique?

Mais déterminons mieux l'état de la question.

Autrefois, ceux d'entre les catholiques qui se contentaient d'un christianisme superficiel, ne contestaient pas à l'évêque de Rome une certaine primauté d'honneur, mais ils lui refusaient le pouvoir suprême et surtout l'infaillibilité dogmatique. A les entendre, nous aurions dû pouvoir exhiber un écrit primitif, un titre authentique, une espèce de charte où tous les pouvoirs et tous les droits du Pape fussent clairement définis.

A ces prétentions, nous répondrons que le christianisme naissant n'a rien défini; il a reçu la révélation et il a cru.

L'Eglise primitive avait conscience du fait que le Seigneur avait prédit par son prophète lorsqu'il annonçait la nouvelle alliance : « J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles et je l'écrirai dans leurs cœurs<sup>1</sup>. »

« Le Sauveur, en établissant son Eglise, dit le P. Servais Dircks, n'a rien écrit; ses disciples n'ont écrit que forcés par les circonstances : pour corriger les abus, pour lever les doutes, pour s'opposer aux hérésies, là où ils ne le pouvaient faire de vive voix.

» Les Evangiles ne sont que l'histoire de la prédication et de

<sup>1</sup> Jer., xxxi, 33.

la mort de Jésus. Les auteurs eux-mêmes ont soin de nous avertir que cette histoire n'est pas complète<sup>1</sup>; elle s'annonce plutôt comme un mémorial de la prédication apostolique que comme un code de lois. Voilà ce que nous apprennent les Pères de la primitive Eglise<sup>2</sup>.

» La société chrétienne n'eut d'abord que son Symbole, qui, apparemment, n'était point écrit; elle avait l'Ancien Testament, elle eut plus tard les écrits apostoliques avec les Evangiles, et les évêques expliquaient de vive voix la doctrine de ces livres. Lorsque, dans la suite, la philosophie humaine fit irruption dans l'Eglise et produisit, d'une part, les hérésies, d'autre part, les apologies de la religion, la foi, jusqu'ici implicite, se développa. Ce ne fut cependant qu'au sixième siècle que l'Eglise entreprit de fixer le dogme par l'Ecriture, lorsque, dans le concile de Nicée, elle proclama ses décrets contre Arius.

» La parole écrite n'est que le pâle reflet de la parole vivante. Celle-ci même ne rend jamais adéquatement l'idée qui vit dans l'intelligence<sup>3</sup>. A plus forte raison si c'est une pensée divine qu'il faut revêtir de paroles, comment l'homme s'y prendra-t-il pour exprimer ses idées de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit de ses auditeurs ou de ses lecteurs?

» Il y aura nécessairement des choses obscures, par conséquent des doutes, et il faudra la parole vivante pour faire jaillir la lumière.

» Nous avons dit que le Verbe vit dans l'Eglise, qu'il l'assiste, qu'il l'anime par son esprit : s'il veut parler, il parlera par celui qui tient sa place sur la terre, qui doit paître son troupeau, affermir les fidèles dans la foi. S'il fait écrire sa parole, cette Ecriture, quoique renfermant la pensée du Verbe, ne la rend cependant que par des signes sensibles, et, par conséquent, imparfaits; il y aura donc encore des obscurités, encore des doutes, et ce sera le représentant du Christ qui devra et qui seul pourra expliquer authentiquement ces Ecritures, parce que c'est par lui seul que le Verbe fait passer sa parole dans l'Eglise.»

<sup>1</sup> *Joan.*, XXI, 23. — <sup>2</sup> S. Hilar., *De Trin.*, lib. II, c. v; Chrysost., *In Matth.*, hom. I, 1. — <sup>3</sup> S. Aug., *De Trin.*, lib. I, cap. III; lib. XV, cap. X.

La société chrétienne étant donc la réalisation d'une pensée divine et fondée par Jésus-Christ en personne, elle ne pouvait avoir pour base une constitution écrite. Elle n'avait d'abord nul besoin de définir la forme de son gouvernement, puisqu'elle-même n'était que la hiérarchie développée, et c'était précisément la primauté qui lui servait de base.

Les premiers chrétiens savaient fort bien à quoi s'en tenir à l'égard de leur Chef suprême, et ils eussent été surpris, sans doute, si l'on eût exigé d'eux qu'ils missent par écrit ce qui concernait le gouvernement de l'Eglise.

Quand on est membre d'une société visible, on est censé ne point ignorer la chose essentielle qui crée la société, qui la conserve et la rend visible. A-t-on jamais vu qu'une nation se soit constituée sur une constitution écrite *à priori*? « Les nations, dit Joseph de Maistre, naissent des familles souveraines comme d'une souche commune, et ce qu'il y a de plus fondamental, de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation, ne saurait être confié à l'écriture. »

Après avoir développé ce principe de politique transcendante, l'illustre écrivain en fait l'application au pouvoir central de l'Eglise. « Qui ne croirait, dit-il, qu'une telle monarchie (l'Eglise catholique) se trouve plus rigoureusement déterminée et circonscrite que toutes les autres dans la prérogative de son Chef? C'est cependant le contraire qui a lieu. Lisez ces innombrables volumes enfantés par la guerre étrangère, et même par une espèce de guerre civile, qui a ses avantages et ses inconvénients, vous verrez que de tous côtés on ne cite que des faits, et c'est surtout une chose bien remarquable que le tribunal suprême ait constamment laissé disputer la question qui se présente à l'esprit comme la plus fondamentale de la constitution, sans avoir voulu la décider par une loi formelle; ce qui devait être ainsi, si je ne me trompe, à raison précisément de l'importance fondamentale de la question. La fameuse déclara-

<sup>1</sup> *Revue du Monde catholique*, n° du 10 août 1868, p. 401. Nous avons emprunté à cet article l'idée-mère du présent chapitre. A l'humble religieux en soit tout le mérite, à nos frères le profit et à Dieu la gloire!



tion de 1682 a décidé par écrit et sans nécessité même apparente (ce qui rend la faute plus grave), une question qui devait être constamment abandonnée à une certaine sagesse *pratique*, éclairée par la conscience *universelle*<sup>1</sup>.

Le concile du Vatican, forcé par les écarts des retardataires de 1682, a défini depuis ce que le comte de Maistre croyait ne devoir pas l'être. Cette réaction contre l'excès du mal était nécessaire comme répression, mais elle n'ôte rien en principe à la force de l'argument de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Ce qui démontre encore mieux l'excès et la légèreté de ceux qui voudraient trouver, dès le premier siècle, la constitution définitive de la Papauté, c'est l'absurdité même de cette prétention. Ce sont les circonstances qui font naître non le droit, mais les occasions de l'exercer; or, comme il est complètement impossible de prévoir toutes les circonstances imaginables, il était de même aussi impossible de déterminer tous les droits; c'est circonscrire le pouvoir, c'est le limiter, et Dieu seul peut limiter le pouvoir suprême.

Ainsi, par exemple, je possède le droit de répression: faut-il absolument que je l'exerce? N'est-il pas nécessaire que l'offense précède et réclame le châtement? Et de ce que je ne punis personne, s'ensuit-il que je n'en aie pas le droit?

Il y a des points qui n'eussent pu être définis dès l'origine que sans utilité et au péril des âmes.

La constitution hiérarchique, et par conséquent le pouvoir central, est soumise à la loi du développement tout comme le dogme; ce développement, l'homme peut en observer les phases nécessaires, les prévoir, les diviser, non les déterminer d'avance.

« Une foule de savants écrivains, dit encore le comte de Maistre, ont fait, depuis le seizième siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir que les évêques de Rome n'étaient point, dans les premiers siècles, ce qu'ils furent depuis, supposant ainsi comme un point accordé que tout ce

<sup>1</sup> *Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques*, n° 18.

qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or, je le dis sans le moindre esprit de contention et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient, dans un enfant au maillot, les véritables dimensions de l'homme fait. La souveraineté dont je parle en ce moment est née comme les autres, et s'est accrue comme les autres. C'est pitié de voir d'excellents esprits se tuer de prouver par l'enfance que la virilité est un abus, tandis qu'une institution adulte en naissant est une absurdité au premier chef, une véritable contradiction logique. Si les ennemis éclairés et généreux de ce pouvoir (et certes, elle en a beaucoup de ce genre), examinent la question de ce point de vue comme je les en prie avec amour, je ne doute pas que toutes ces objections, tirées de l'antiquité, ne disparaissent à leurs yeux comme un léger brouillard <sup>1</sup>. »

Ces objections même tournent à l'avantage des défenseurs du droit pontifical.

On a beaucoup exagéré la fameuse querelle entre saint Etienne et saint Cyprien, au sujet des *rebaptisants*, ainsi que la question de la Pâques, agitée entre le pape Victor et les évêques d'Asie. Nous les réduirons bientôt à leur juste valeur. Sous le bénéfice d'inventaire ultérieur, n'est-il pas plus qu'évident que la décision du Siège apostolique fit la loi dans l'Eglise ? Il y avait des évêques qui doutaient de la légitimité de certains droits du Pape, et se trompaient plus ou moins sur la portée de la juridiction épiscopale. Pareille erreur est trop naturelle ; nulle juridiction ne se développe sans avoir à surmonter des obstacles. Mais n'est-il pas certain aussi que, dans toutes les controverses des premiers âges, les Pontifes romains demeurèrent victorieux, non par l'ascendant du génie, non par la puissance matérielle, ni par la politique, mais par la simple force des choses indépendante de la sagesse humaine. La négation des droits pontificaux mène au schisme, à la division, à la ruine de l'Eglise ; si une partie du troupeau de Jésus-Christ, animée par l'esprit catholique, mais écartée par quelque

<sup>1</sup> *Essai sur le principe générateur*, n° 22.

faiblesse humaine, vient à se brouiller avec le Saint-Siège, elle finira toujours par se réconcilier avec lui, en reconnaissant ses droits d'abord méconnus.

Ainsi à l'origine, l'Eglise, n'écrivant rien, n'écrivit pas sa constitution plus qu'autre chose, et elle n'eut point, par défaut d'occasion, nécessité de manifester ses droits. Mais il y a une troisième chose non moins certaine et encore plus surprenante, c'est qu'il existait dans les trois premiers siècles *une règle ecclésiastique* non écrite, une espèce de droit pontifical que nous pouvons formuler ainsi :

« La juridiction du Siège apostolique de Rome est la source de toute juridiction épiscopale. — Toutes les causes majeures doivent être déferées au tribunal du Saint-Siège. — Surtout dans les matières concernant la foi, il faut qu'on ait recours à l'évêque de Rome, et qu'on se soumette à sa sentence. — Il n'est pas permis de publier un décret conciliaire ayant force de loi sans l'assentiment et la confirmation du Pape. »

Voilà de vrais *canons*, une règle *suprême*, une loi imprescriptible qu'on trouve partout et qu'on ne définit nulle part; les écrivains qui les rapportent les supposent toujours antérieurs, et les reconnaissent comme *une loi fondamentale* de l'Eglise, *non officiellement écrite*, cependant *universellement connue et observée*.

Voici quelques preuves.

Sous le règne de Constance, les ariens triomphèrent, et, dans un conciliabule tenu à Antioche, ils déposèrent saint Athanase et plusieurs évêques; ceux-ci en appelèrent à Rome. « Alors, dit l'historien Socrate, l'évêque de Rome, *usant des prérogatives* de l'Eglise romaine, renvoya les évêques exilés en Orient, les rétablit sur leurs sièges et les munit de lettres très-sévères, où il reprend fortement ceux qui avaient déposé ces évêques <sup>1</sup>. »

Sozomène dit à son tour : « Comme à cause de la *dignité de son Siège*, l'évêque de Rome *doit pourvoir à tout*, il restitua tous ces évêques à leurs diocèses <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Soc., *Hist. eccl.*, II, xvi. — <sup>2</sup> Sozom., *Hist. eccl.*, III, viii.

Le pape saint Jules, dans la lettre susmentionnée, parle ainsi aux Pères d'Antioche : « Ignorez-vous que c'est *la coutume* de nous écrire d'abord et que c'est nous qui prononçons la sentence selon l'équité ? » Plus haut il avait déjà dit que *la raison elle-même* exigeait le recours à Rome <sup>1</sup>. »

Nous voyons donc le Pape ici rétablir des évêques ; nous le verrons plus tard refuser de reconnaître pour évêques même des patriarches. C'est ainsi, par exemple, que saint Innocent I<sup>er</sup> exige une légation de la part d'Atticus, de Constantinople, afin que celui-ci, en se justifiant, reçoive des lettres de communion comme évêque. Le patriarche d'Antioche ne put obtenir qu'à la même condition la confirmation de sa dignité <sup>2</sup>.

Saint Léon rejette le canon du concile de Chalcedoine, qui accordait le second rang au patriarche de Constantinople. Ni les supplications du concile, ni les instances de l'empereur ne peuvent fléchir le Pontife, et Anatolius se voit forcé de laisser tomber l'affaire.

Pendant le schisme d'Acace, deux évêques de Constantinople, quoique orthodoxes et pieux, sont rejetés par le Saint-Siège à cause de leur obstination à conserver dans leurs diptyques le nom de l'hérésiarque.

Tout cela se passait en vertu du droit que rappelle en ces termes, à l'évêque de Constantinople, le pape Hormisdas : « Il était dans l'ordre, dit-il, que vous eussiez envoyé des députés au Saint-Siège dès le commencement de votre pontificat, afin que, d'une part, vous connussiez, sans pouvoir en douter, les sentiments que nous vous portons, et que, d'autre part, vous eussiez rempli régulièrement les *formes prescrites par l'ancienne coutume* : *Morem pristinum, regularum observantiam*. »

Le pape Innocent I<sup>er</sup>, répondant à la lettre synodale du concile de Milève, commence par ces remarquables paroles : « Dans l'étude des choses divines, que les prêtres et surtout un concile doivent traiter avec le plus grand soin, vous n'avez pas néanmoins prouvé l'excellence de votre piété en nous consultant, lorsque naguère vous prononciez ces décrets. En agissant

<sup>1</sup> S. Athan., *Apol. contr. Arian.*, xxv, 33. — <sup>2</sup> S. Innoc. I, epist. xxii.

ainsi, vous ne faites que suivre *les préceptes de l'ancienne tradition et la discipline ecclésiastique*. En effet, vous avez jugé devoir recourir à notre jugement, bien persuadé de ce qui est dû au Siège apostolique ....., d'où dérive l'épiscopat et toute autorité de ce nom. » Dans cette même lettre, le même Pape appelle le recours au Saint-Siège une manière d'agir conforme « à la *règle ancienne*, qui a été observée *toujours et dans le monde entier*. » Et il ajoute : « Surtout lorsque la foi semble être en danger, je suis d'avis que nos frères les évêques ne doivent recourir qu'à Pierre, l'auteur de leur nom et de leurs prérogatives <sup>1</sup>. »

Nous nous arrêtons au pontificat de saint Léon, car, dès lors, les preuves en faveur du pouvoir souverain dans l'Eglise abondent. Nous avons négligé une foule d'autorités que nous réservons pour le chapitre suivant ; nous avons voulu nous borner au passage des Pères où il est fait mention d'une règle ecclésiastique, d'une ancienne tradition, d'une loi supérieure, qui ne fut nulle part officiellement écrite, mais qui pourtant n'existait pas moins dans la conscience universelle de l'Eglise.

Nous pouvons donc résumer et conclure.

L'Eglise, en développant sa doctrine, définit ses dogmes à mesure que les hérésies rendaient les définitions nécessaires. La spéculation isolée devait inévitablement prêter à l'erreur, en s'essayant à pénétrer les mystères. Il fallait un contrôle vivant, une règle infaillible, pour redresser le jugement faillible de l'homme et pour conserver à la foi son immutabilité.

La constitution hiérarchique s'est développée de même sous l'empire des circonstances. Nous n'avançons point un paradoxe en disant que le schisme et la révolte ont concouru à la gloire de la Papauté, car ce sont ces deux excès qui en ont fait ressortir les glorieuses prérogatives. Toutes les attaques auxquelles l'Eglise fut exposée ont augmenté sa gloire. L'hérésie et le schisme, tristes produits de la malice humaine, rentrent néanmoins dans le plan général de la Providence. La première a fait naître le majestueux ensemble des définitions dogma-

<sup>1</sup> *Patrol. lat.*, t. XX, col. 583 et 590.

tiques ; le second a contribué à développer le pouvoir central et à mettre en évidence les prérogatives de la Chaire apostolique.

A la chute du paganisme, lorsque l'empire se fit chrétien, la Papauté se dessina plus nettement, afin de conserver à l'Eglise, à côté du trône des Césars, son autonomie monarchique. A cette époque, les grands conciles devinrent possibles, les voies de communications furent ouvertes, les schismes plus fréquents. Le pouvoir central obtint par là même plus de relief, plus d'action, de manière que, vers le milieu du cinquième siècle, la Papauté jouit d'une splendeur sans égale et d'une prépondérance universelle.

Les simples raisonnements qui précèdent prouvent que si, au cinquième siècle, l'évêque de Rome se trouve en pacifique possession de la principauté pontificale, c'est qu'elle existait dès le commencement, et que la primauté est la base même, le fondement divin de l'édifice catholique.

---

## CHAPITRE VII.

### LA MONARCHIE DES PAPES.

Saint Pierre est venu à Rome pour y fonder la monarchie des Papes. En vertu de la principauté apostolique à laquelle l'avait élevé le divin Sauveur, il établit, dans la ville des Césars, le trône des Souverains-Pontifes, pour rayonner de là dans tout l'univers, et gouverner l'humanité dans l'ordre du salut, jusqu'à la fin des temps.

Cet établissement déplait au gallicanisme. Les gallicans parlementaires, poussant l'erreur jusqu'à son principe, admettent, si l'on veut, la divinité de Jésus-Christ et la vérité de ses révélations ; ils confessent encore que les disciples de Jésus-Christ n'ayant qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême, doivent, par le fait de cette unité doctrinale, former entre eux une union spirituelle ; mais ils n'admettent pas que cette union

intérieure se traduise au dehors par des institutions autonomes ; ils prétendent, au contraire, que si, d'une part, la pensée chrétienne est libre, d'autre part, toutes les institutions ecclésiastiques tombent sous la juridiction de l'Etat. Les régalistes de de l'absolutisme exprimaient cette pensée en disant que *le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde*. Les théoriciens du despotisme démocratique expriment aujourd'hui la même pensée par la formule : « L'Eglise libre dans l'Etat libre. » D'après les uns et les autres, l'Eglise n'a qu'une existence idéale et mystique ; elle jouit à ce titre, mais à ce titre seulement et dans cette seule sphère idéale, d'une inamissible liberté. L'Etat possède, sur les choses extérieures, la toute-puissance, non pas seulement civile et politique, mais religieuse ; et en présence d'une Eglise sans existence sociale, il possède, lui aussi, la liberté absolue.

Les gallicans épiscopaux ne poussent pas aussi loin les choses ; ils reconnaissent que l'Eglise forme une société *sui juris*, et ils revendiquent en sa faveur, même dans l'ordre temporel, une certaine indépendance assez difficile à définir, du moins d'après leurs principes. D'un autre côté, ils ne reconnaissent point la monarchie des Papes ; ils font de l'Eglise tantôt une aristocratie d'évêques, tantôt une démocratie, où prêtres et fidèles se partagent ou se délèguent l'autorité.

Pour répondre tout de suite aux uns et aux autres, nous devons définir le vrai caractère de l'Eglise comme société spirituelle, et proclamer dans l'Eglise la monarchie des Papes.

I. Nos controversistes ont expliqué cent fois l'origine de l'Eglise et marqué l'objet nécessaire de sa juridiction.

Le Fils de Dieu n'a point dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde ; » il n'est pas *dans ce monde* ; il est étranger aux affaires *de ce monde*, aux actes des gens de ce monde, aux lois et aux mœurs des princes de ce monde ; mais il a dit : « Mon royaume *ne vient pas de ce monde*, » *regnum meum non est de hoc mundo*. Jésus-Christ, dans l'Evangile, ne dit point : « Mon royaume n'est pas *ici*, mais bien : Mon royaume n'est pas *d'ici* : *Regnum meum non est HINC*. Ainsi l'en-

tendent saint Augustin et saint Ambroise. Le royaume de Jésus-Christ, en effet, ne vient point d'ici-bas, ne vient point de ce monde, ne vient point des hommes, il vient d'en haut, il vient de Dieu. « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, » dit le Sauveur<sup>1</sup>. Telle est donc l'origine du royaume de Jésus-Christ : il vient de Dieu, il est établi de Dieu, différent en ce point des royaumes, des républiques et des empires, dont l'établissement et les constitutions sont l'ouvrage des hommes. De tout temps, le Chef de l'Eglise, le successeur du prince des apôtres, le vicaire de Jésus-Christ a pu dire : « Le royaume dont le gouvernement m'est confié ne vient pas de ce monde ; je suis franc de ce monde, par mon origine. Je règne sur l'Eglise, mais ce n'est pas moi qui règne, c'est le Christ qui règne en moi. » De tout temps les catholiques ont cru, ils croient aujourd'hui comme hier, ils croiront toujours que le Sauveur du monde *vit et règne* dans son Eglise, par l'assistance spéciale qu'il a promise à ses apôtres et à leurs successeurs : *Ecce ego vobiscum sum*<sup>2</sup>. Cette assistance, il est vrai, a pour objet le gouvernement spirituel de l'humanité régénérée par la grâce en Jésus-Christ ; mais, *par cela même* qu'elle est pour le gouvernement de l'Eglise, elle ne permettra jamais que l'Eglise s'approprie ce qui ne lui appartient pas, ou qu'elle approuve une institution qui serait plus funeste qu'utile à la religion.

Cette Eglise, d'origine purement divine, est-elle une société exclusivement spirituelle, n'ayant d'action que sur les âmes ? Ne peut-elle exercer de juridiction extérieure que celle qu'elle tient de la puissance civile ? Ne peut-elle employer les censures et autres peines canoniques qu'en vertu d'une concession, essentiellement révocable, des gouvernements politiques.

L'Eglise est la société des fidèles qui professent la même foi, participent aux mêmes sacrements et obéissent aux pasteurs légitimes, sous la primauté du Souverain-Pontife, qui a reçu de Jésus-Christ plein pouvoir d'enseigner et de gouverner le monde chrétien. C'est Jésus-Christ lui-même qui a donné à

<sup>1</sup> *Joan.*, xx, 21. -- <sup>2</sup> *Matth.*, xxiii, 18, 19, 20.



l'Eglise le développement qu'elle a reçu sous la loi de l'Evangile ; c'est Jésus-Christ qui l'a constituée telle qu'elle est, depuis dix-huit cents ans, voulant ainsi réunir tous les hommes en une seule famille, rassembler tous les peuples en une société spirituelle, extérieure et visible. Or, cette société, soumise, naturellement, en une certaine mesure, aux conditions de tout gouvernement sur la terre, a nécessairement des chefs pour la gouverner. Comment ces chefs pourraient-ils remplir leur mission, s'ils n'avaient reçu du Législateur suprême le pouvoir d'enseigner, d'ordonner, de défendre et de punir ? Il n'y a pas de gouvernement possible, pas de société durable sans pouvoir législatif, sans code et sans tribunaux.

Dans l'Evangile, Jésus dit aux apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur ordonnant d'observer toutes les choses que je vous ai commandées. » — « En vérité, je vous le dis : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans les cieux. » Et en particulier à Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux <sup>1</sup>... »

Les apôtres firent usage du pouvoir législatif que leur avait conféré Jésus-Christ. A Jérusalem, ils s'assemblent sous la présidence de Pierre, pour régler ce qui concerne les cérémonies légales, et leur jugement est adressé à toutes les Eglises comme dicté par le Saint-Esprit. Cependant saint Paul propose cette décision aux fidèles comme un précepte des apôtres et des anciens, c'est-à-dire des évêques réunis aux apôtres. Lui-même prescrit des règles sur les mariages des chrétiens avec les infidèles, sur le choix des ministres, sur la manière de procéder contre les prêtres accusés, et il se réserve de statuer de vive voix sur plusieurs autres points de discipline.

Héritiers du pouvoir des apôtres, dont ils sont les successeurs, les évêques l'ont exercé dans tous les temps. Avant comme après la conversion des empereurs, sous l'oppression

<sup>1</sup> *Matth.*, xvi, 19 ; xviii, 18, 19, 20.

des tyrans comme sous la protection des princes chrétiens, l'Eglise avait son Chef, ses évêques, ses assemblées, ses conseils, statuant non-seulement sur le dogme, mais encore sur la discipline. Durant les trois premiers siècles, il s'est tenu, tant en Orient qu'en Occident, plus de cinquante conciles, conformes aux pratiques traditionnelles, qui ont été recueillies dans les *canons* des apôtres et les *constitutions* de saint Clément. Ces constitutions et ces canons, comme les décrets des anciens conciles, regardent l'ordination et l'institution des ministres de l'Eglise, l'administration des sacrements, la célébration des saints mystères, le culte et l'office divin, la célébration des fêtes de Pâques, les jeûnes et les abstinences, la pénitence publique, l'excommunication et autres peines canoniques, tant spirituelles que corporelles. Pour les siècles suivants, à partir du quatrième, nous pourrions citer les lettres des Papes, les canons des conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine, et généralement de tous les conciles, prononçant avec autorité sur tout ce qui a rapport à la foi, aux mœurs et à la discipline de l'Eglise.

C'est donc une erreur des plus graves de prétendre que l'Eglise ne peut exercer son autorité que sur les âmes et non sur les corps, et qu'elle n'a pas le droit de commander des actes extérieurs et publics. Cette prétention n'irait à rien moins qu'à détruire l'autorité de l'Eglise. En effet, que restera-t-il à faire à l'Eglise, si sa puissance, par cela même qu'elle est exclusivement spirituelle par son objet, ne peut atteindre que l'intérieur de l'homme? Ne sait-on pas que les puissances terrestres, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent arriver à l'âme qu'en agissant sur le corps; que ce n'est qu'en commandant des actes extérieurs qu'on peut, indirectement, commander des actes intérieurs et les rendre obligatoires. Si le pouvoir de l'Eglise ne s'étend que sur les âmes, il faudra donc supprimer le culte extérieur, l'office divin, l'administration des sacrements; car rien de tout cela ne peut s'accomplir sans actes extérieurs. Il faut, de toute nécessité, de ces trois choses l'une: ou reconnaître à l'Eglise, comme inhérent à sa

constitution divine, le droit de statuer sur tout ce qui tient à la discipline extérieure du clergé et des simples fidèles, ou s'en rapporter à la conscience de chaque particulier pour l'accomplissement de ses devoirs religieux, ou laisser à chaque gouvernement le soin de régler tout ce qui concerne la pratique extérieure de la religion. Or, on ne peut admettre ni la seconde ni la troisième de ces hypothèses sans tomber dans l'hérésie ou dans le schisme. On cesse, en effet, d'être chrétien dès qu'on professe l'indifférentisme ou que l'on met systématiquement en pratique ce que les protestants appellent le *libre examen*, et les rationalistes, la *liberté de conscience*.

Qu'on ne dise pas non plus que l'Eglise ne peut obtenir l'obéissance que par la persuasion. L'Eglise, sans doute, ne saurait se départir de la mansuétude et de la charité ; mais l'Eglise, aussi, est une société parfaite, complète, indépendante ; elle peut, par conséquent, commander, défendre et punir, même corporellement, ceux qui sont rebelles à son autorité. La puissance coercitive est nécessaire à tout gouvernement : elle appartient à l'Eglise comme à toute autre société, elle lui appartient en propre, en vertu de sa divine constitution.

En effet, Jésus-Christ ne se borne pas à donner à ses apôtres le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés ; il veut encore qu'on leur défère ce pécheur qui méprise la correction fraternelle : *Si non audierit eos, dic Ecclesiæ, et si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*<sup>1</sup>. Qu'est-ce à dire ? Qu'on doit séparer le coupable de la communion de l'Eglise, ce qui a lieu effectivement par l'excommunication. Aussi les apôtres ont-ils fait usage de la puissance coercitive. Saint Pierre frappe Ananie et Saphira. Saint Paul livre à Satan l'incestueux de Corinthe, afin que, par ce châtement, il rentre dans la voie du salut ; il inflige la même peine à Hyménée et à Alexandre, pour qu'ils apprennent à ne plus blasphémer ; il menace les Corinthiens de venir à eux la verge à la main ; il avertit qu'il traitera sévèrement certains pécheurs, les exhortant à ne pas le contraindre d'user du pouvoir que lui

<sup>1</sup> *Matth.*, XVIII. 17.

confère Jésus-Christ ; il suppose le même pouvoir dans son disciple Timothée, lorsqu'il lui recommande de ne point recevoir d'accusation contre un prêtre sans la déposition de deux ou trois témoins <sup>1</sup>. Telle est d'ailleurs la pratique générale et constante de l'Eglise, comme en font foi les décrets des Papes et des conciles, les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques, qui, tous et dans tous les temps, sont d'accord sur la doctrine catholique qui attribue à l'Eglise une véritable puissance *coactive* et *coërcitive*, en vertu de laquelle elle peut, au for extérieur et contentieux, rendre des jugements contre ceux qui méconnaissent ses droits et infliger des peines à ceux qui transgressent ses ordonnances.

Aussi le pape Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei*, condamne-t-il comme hérétique, la proposition qui nie à l'Eglise l'autorité sur les choses extérieures ; et si l'on réduit cette proposition à prétendre que l'Eglise n'aurait pas le pouvoir de réprimer par un jugement extérieur, de punir par des peines salutaires, le même Pape la censure comme induisant à un système déjà condamné comme hérétique.

Mais, dira-t-on, si la puissance spirituelle peut s'exercer sur les actes extérieurs et punir, même corporellement, ceux qui transgressent ses lois, ne s'étendra-t-elle pas, par là même, au moins indirectement, sur le temporel ? Mais, répondrons-nous avec le cardinal Gousset, « l'Eglise n'agit-elle pas sur le temporel des fidèles, lorsqu'elle leur impose l'obligation d'entendre la messe les jours de dimanche et de fête, et leur interdit de vaquer, en ces saints jours, aux œuvres serviles ; lorsqu'elle leur prescrit les jeûnes et les abstinences ; lorsque, au tribunal de la pénitence comme au tribunal de l'officialité, elle prononce la validité ou la nullité du mariage ; lorsqu'elle oblige à la restitution un voleur, un usurier, ou celui qui, soit par fraude, soit par violence, s'est soustrait aux charges de l'Etat, en refusant de payer des impôts ? N'agit-elle pas sur le temporel, lorsque, au nom de la justice ou de la religion, dont elle est l'interprète et le juge suprême, elle exige que l'on soit

<sup>1</sup> I *Corinth.*, IV, 21 ; v. 3, 4, 5 ; I *Timoth.*, I, 20 ; v.

fidèle au serment fait en faveur d'un tiers, ainsi qu'aux pactes mêmes, exprès ou tacites, entre les princes et les peuples? Nous le répétons : vouloir que la discipline de l'Eglise soit purement intérieure, parce que sa puissance est spirituelle, c'est vouloir une chose contre nature, ou bien amener à ce que la discipline qui règle le culte extérieur dépende soit du caprice de chaque particulier, soit de l'arbitraire des gouvernements <sup>1</sup>. »

Le caractère extérieur et même temporel de l'Eglise se révèle, sous un autre aspect, dans la possession des biens destinés au culte et à l'entretien des prêtres. Nous aurons occasion d'étudier ultérieurement cette question sous le rapport canonique. Quant à ce qui regarde le droit civil ou politique, même dans les sociétés *sécularisées*, comme on dit, nous laissons parler un illustre prélat, mort archevêque de Paris, martyr de la charité et du patriotisme,

Voici ce qu'écrivait, dès 1837, l'abbé Affre, auteur ici d'autant plus considérable qu'il fut un des derniers tenants du gallicanisme épiscopal :

« Il est naturel à l'homme de former des associations civiles pour y multiplier sa force individuelle ; mais aucune de ces associations n'étant essentielle, aucune n'ayant une constitution qui la rende indépendante du législateur, il s'ensuit que celui-ci peut détruire cet être moral et, en lui ôtant la vie, lui enlever par là même la faculté de posséder. Il ne peut rien de semblable par rapport à la religion ou à l'Eglise.

» Qu'est-ce qu'une religion? C'est un enseignement, un culte, un sacerdoce, une réunion de croyants, que la loi n'a point créés, qu'elle n'a pas même acceptés, qui ont existé avant elle, et qui, dans tous les cas, échappent à son empire.

» Qu'est-ce que l'Eglise? C'est une société divine fondée par Jésus-Christ, dont les lois, le dogme, la morale, les rites ont précédé la formation de tous les Etats modernes. La loi peut-elle quelque chose sur ce qui est divin? Dieu lui a-t-il donné la

<sup>1</sup> Gousset, *Exposition des principes du droit canonique*, p. 22, 29, 32 et 43; et *le Droit de l'Eglise dans la possession des biens destinés au culte*, p. 210.

faculté de réformer son œuvre, ou de la façonner selon ses goûts changeants et ses capricieuses fantaisies?

» L'Eglise n'eût-elle rien de divin aux yeux d'un législateur mécréant, dès lors qu'elle possède ce caractère aux yeux des fidèles et qu'en vertu de cette possession elle a réglé les mœurs, les croyances, tout l'état moral d'une nation pendant une longue suite de siècles, qu'elle est devenue partie intégrante de sa constitution, qu'elle lui appartient comme la langue qu'elle parle et comme l'air qu'elle respire, il n'est en la puissance d'aucun législateur de la dissoudre ni validement, ni légitimement, parce qu'il ne lui est pas donné de dire : Vous ne croirez point de tels dogmes ; vous en professerez tels autres ; vous n'aurez d'hommages pour la Divinité que ceux que je vous aurai dictés ; vous renoncerez aux vôtres et à ceux de vos pères. C'est à moi à faire votre conscience. Il n'y a rien en vous qui ne soit sous mon empire. Ce ne sont pas vos corps et vos biens seuls, c'est votre âme aussi qui est mon domaine !

» C'est la foi des peuples qui a accepté l'Eglise ; c'est cette même foi qui l'a fondée, du moins à parler humainement ; c'est à elle et à elle seule qu'il appartient de la conserver ou de la détruire ; destruction qui, pour être une révolte contre Dieu, n'en serait pas moins une destruction réelle. Quant au législateur, son action aurait le triple inconvénient d'être injuste, tyrannique et absurde.

» Si l'être moral appelé Eglise a droit d'exister comme société spirituelle, il est évidemment capable de posséder. Le simple énoncé de cette proposition suffit pour la démontrer. Tout être physique ou moral a droit de chercher à atteindre la fin pour laquelle il existe. La loi qui reconnaîtrait une corporation utile et qui lui refuserait les moyens nécessaires pour exister serait absurde. L'Eglise est utile, la loi le reconnaît, et ne peut, quand elle le voudrait, refuser de le reconnaître. N'est-il pas nécessaire d'avoir un enseignement moral ? La religion le donne. N'est-il pas nécessaire que, pour être efficace, il ait le plus grand caractère possible de fixité et d'autorité ? La religion seule peut lui procurer cet avantage. La

religion rapproche les hommes, que la philosophie désunit ; elle les émeut, tandis que sa rivale les dessèche ; elle les rend dociles au lieu de les rendre contentieux et ingouvernables, ainsi que sait si bien le faire le rationalisme moderne ; elle les civilise, les retient sous le joug des devoirs publics et domestiques, et sous l'empire d'un devoir qui les comprend, les consacre tous, elle leur rappelle, leur rend sensible tous les jours et à tous les instants de la vie, que, sujets d'un Maître suprême et d'un Juge incorruptible, ils doivent placer sa loi au-dessus de toutes les autres, afin que toutes soient redressées et respectées ; vénérer son pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs, afin qu'ils soient tous obéis ; placer son amour au-dessus de toutes les affections, afin que par lui elles deviennent pures et saintes. Y a-t-il rien d'aussi utile, rien d'aussi nécessaire ? Non, mille fois non. Ni les lettres, ni les sciences, ni les merveilles des arts, et tout ce qui forme le luxe ou la brillante parure d'une civilisation avancée, ne peut être mis en parallèle avec ce fondement nécessaire, et ce premier lien de toute société qui aspire à un avenir.

» Comment, lorsque personne ne conteste à quelques hommes réunis pour favoriser les progrès intellectuels, ou pour faire des spéculations utiles à la société, la capacité d'acquérir, pourrait-on la refuser à un corps destiné à pourvoir à de si pressants besoins, à une si impérieuse nécessité ? Si l'existence de ce corps est nécessaire, et s'il lui faut, comme c'est évident, des moyens d'existence, la loi ne peut lui refuser la faculté de les acquérir. Mais ces moyens peuvent-ils être précaires lorsque l'institution est perpétuelle ? Ils peuvent l'être par le fait ; il est impossible qu'il le soient en vertu du droit.

» Quelle législation que celle qui refuserait à la famille, à la commune, la faculté d'acquérir des propriétés permanentes ! Elle serait barbare, sans aucun doute. Eh bien ! il n'y a pas de famille, pas de commune qui ait une perpétuité égale à celle de la religion. Je cite l'espèce d'association la plus nécessaire et je pourrais me contenter de citer celles qui sont admises chez

tous les peuples civilisés et auxquelles nul code n'a refusé le droit d'être propriétaires de certains édifices et d'autres immeubles. A quel titre l'Etat lui-même possède-t-il des routes, des places fortes, des biens pour doter la couronne? Si tout cela est nécessaire pour défendre l'Etat, pour le gouverner, pour entretenir d'utiles communications, il est d'une nécessité non moins impérieuse pour défendre la société, la morale et la religion.

C'est ce qu'avaient compris nos pères et toutes les nations chrétiennes, lorsqu'ils ont placé, en tête de toutes les corporations aptes à posséder une partie du sol, l'Eglise et toutes les corporations qui la composent. Concluons donc que l'Eglise a une existence que la loi ne lui a point donnée ni pu lui donner, qu'elle ne peut davantage lui ravir; enfin que le fait de cette existence nécessaire et indépendante lui donne droit à acquérir des moyens permanents d'atteindre le but pour lequel elle est instituée, et par conséquent celui d'acquérir les propriétés <sup>1</sup>. »

En résumé, l'Eglise a reçu de Dieu puissance, premièrement, sur les choses spirituelles et concernant le salut; mais le but de son ministère, mais le caractère absolu de la fin qu'elle poursuit, la sanctification des âmes et la gloire de Dieu, exigent qu'elle emploie des moyens d'ordre *matériel* et qu'elle étende son autorité *sur toutes les personnes et les choses* soumises à la succession du temps.

Ainsi, quoi de plus éminemment spirituel que les différents actes du ministère pastoral? Et pourtant il faut à l'apôtre une chaire; au sacrificateur, un autel; au ministre, des sacrements, le pain, le vin, l'eau, l'huile; au prêtre, un toit pour abriter sa tête et une église pour recevoir ses ouailles; à l'évêque, une cathédrale pour marquer le siège de son gouvernement, et des moyens de locomotion rapide pour visiter ses diocésains; enfin, au chef suprême de la hiérarchie, au Souverain-Pontife, vicaire de Jésus-Christ, une ville pour recevoir la Chaire apostolique et des Etats pour assurer son indépendance.

<sup>1</sup> M<sup>sr</sup> Affre, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, ch. 1, § 4.



De même, quoi de plus évidemment temporel que les personnes et les choses de ce bas monde? Et pourtant l'usage des choses et la conduite des personnes, quelles qu'elles soient, sont soumis à l'autorité de l'Eglise. Le simple particulier, pour les actes divers qui remplissent sa vie, le prince lui-même, pour l'exercice de la puissance civile, qui n'est qu'une suite d'actions morales, sont également, bien qu'à des titres différents, soumis au pouvoir des clefs. Prétendre le contraire serait dire les hommes impeccables ou irresponsables. Impeccable, personne ne l'est parmi les enfants d'Adam; irresponsable, personne ne peut l'être; le bon sens se refuse à accepter une absurdité si grossière, et la conscience protestera toujours contre une pareille monstruosité. Et qu'on ne dise pas qu'en assujétissant ainsi tout à l'Eglise, *tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux*, comme parle Bossuet, on porte atteinte à l'indépendance sociale du citoyen et à l'autorité politique du prince. On n'assujétit pas ici les personnes dans ce qui constitue leur autorité ou leur indépendance, mais dans ce qui la règle, mais par la loi qui la maintient dans l'ordre, mais par le lien qui la rattache à l'ordre du salut. Et c'est là, tout le monde doit le savoir, l'objet spécial de la juridiction ecclésiastique.

En cherchant donc cette Eglise, exclusivement spirituelle, des parlementaires, nous ne la trouvons point; nous trouvons seulement une société, spirituelle sans doute, par la fin qu'elle assigne à nos efforts aussi bien qu'à sa grâce; mais une société qui emploie les moyens *matériels* et fait tomber sur toutes les choses *temporelles* l'exercice de sa juridiction. Telle est, en abrégé, la divine constitution de la sainte Eglise.

Quant à l'emploi de la force dans l'Eglise, soit pour la défendre contre d'injustes attaques, soit pour réprimer les actes iniques de l'hérésie en germe, du schisme naissant et de la corruption effrontée, l'Eglise a nécessairement le droit d'y recourir. L'Eglise a le droit d'user des censures et de recourir, pour contraindre les récalcitrants, aux mesures coercitives. L'Eglise a le droit de faire appel à l'épée du prince, car le

prince, dit saint Paul, ne porte pas le glaive pour rien : *Non enim sine causâ gladium portat*. L'Eglise ne se borne pas à prononcer au spirituel, au bras séculier la tâche matérielle de la répression. Car il est bien certain que l'Eglise a gardé un glaive, l'autre glaive est aux mains des princes ; mais l'Eglise leur ordonne de s'en servir et les décore même, pour ce service, du grand nom *d'évêques du dehors*.

II. C'est un fait incontestable que saint Pierre est venu prêcher l'Evangile à Rome, qu'il y a fixé son règne et qu'il y est mort pour la foi. C'est un fait également certain qu'après la mort de saint Pierre, le Siège de Rome a été constamment occupé par un évêque et que cet évêque a toujours été regardé, dans l'Eglise, comme le successeur de saint Pierre. Or, comme le dit le pape Pie VI, c'est un *dogme catholique, dogma catholicum est*, que Jésus-Christ a fondé son Eglise sur la solidité de la pierre, et que, par un don particulier, il a choisi Pierre, de préférence aux autres apôtres, pour en faire son vicaire sur la terre et le prince du chœur apostolique, en lui conférant, *pour lui et pour ses successeurs dans tous les temps*, les soins et le pouvoir *suprême* de paître tout le troupeau, de confirmer ses frères, de lier et de délier tout l'univers. Ce dogme nous vient de Jésus-Christ et nous a été transmis par *la croyance et la pratique* de l'Eglise universelle, par le témoignage des Pères, les décrets des Souverains-Pontifes et les décisions des conciles<sup>1</sup>.

La vérité que Pie VI dit être un *dogme catholique* forme la base de ce travail. Avant d'interroger les faits pour savoir s'ils confirment réellement notre foi, nous devons donc déduire les preuves théologiques de ce dogme. Pour entrer dans l'intelligence de ce mystère, nous avons deux choses à faire : 1° démontrer la suprématie des Papes ; 2° dire les conséquences qui découlent de ce principe.

§ 1<sup>er</sup>. 1° On lit dans saint Matthieu que Jésus-Christ ayant demandé aux apôtres ce qu'ils pensaient de lui, Simon Bar-Jonas lui répondit : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. »

<sup>1</sup> Bref *Super soliditate Petræ*, du 28 nov. 1786, portant condamnation d'un livre d'Eybel.

Alors Jésus répète : « Tu es heureux, Simon, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui t'a révélé cela, mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi je dis que tu es Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sera délié. » (*Matth.* xvi, 18.)

Dans le style des divines Ecritures, les portes de l'enfer sont les puissances infernales, les hérésies, les schismes et la corruption qui désolent la terre; les clefs sont le symbole de l'autorité gouvernementale, comme le pouvoir de lier et de délier est l'emblème de la puissance législative.

Voilà donc Pierre qui est établi par Jésus-Christ le fondement de l'Eglise, contre laquelle l'enfer, ici-bas, ne saurait prévaloir; le voilà porteur des clefs du royaume des cieux, avec le pouvoir de lier et de délier, d'ordonner, de commander, d'absoudre et de gouverner. « Tout est soumis à ces clefs, s'écrie Bossuet, tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux. Nous le publions avec joie, car nous aimons l'unité et nous tenons à gloire notre obéissance... C'est manifestement le dessein de Dieu de mettre *premièrement dans un seul* ce que, dans la suite, il voulait mettre dans plusieurs. Mais *la suite ne renverse pas le commencement* et le premier ne perd pas sa place. Cette première parole : *Tout ce que tu lieras*, dite à un seul, a déjà rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira : *Tout ce que vous remettrez*, car les promesses de Jésus-Christ, aussi bien que ses dons, sont *sans repentance*; et ce qui a été une fois donné *indéfiniment et universellement* est irrévocable, outre que la puissance donnée à *plusieurs* porte sa *restriction* dans son *partage*; au lieu que la puissance donnée à *un seul* et *sur tous*, et *sans restriction*, emporte la plénitude. »

Or, évidemment la prérogative qui établit saint Pierre fondement de l'Eglise devait durer autant que l'Eglise, c'est-à-dire jusqu'à la fin des temps. En vain, le Sauveur eût bâti son Eglise sur saint Pierre, si cette pierre eût dû tomber avec celui qui en portait le nom et devait en réaliser la durable solidité. Il

faut donc reconnaître que la primauté de Pierre n'était pas seulement pour Pierre, mais pour tous ceux qui devaient lui succéder jusqu'à la consommation des siècles. En confessant que Jésus est le Christ et le Fils du Dieu vivant, Pierre « s'attire l'inviolable promesse qui le fait fondement de l'Eglise. La parole de Jésus-Christ, qui de rien fait ce qui lui plaît, donne cette force à un mortel. Qu'on ne dise donc point, qu'on ne pense point que ce ministère de Pierre finisse avec lui : ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne peut avoir jamais de fin : Pierre vivra dans ses successeurs, Pierre parlera toujours dans sa Chaire, c'est ce que disent les Pères, c'est ce que confirment six cent trente évêques au concile de Chalcedoine<sup>1</sup>. »

Jésus dit à Pierre, en parlant de tous les apôtres : « Simon, Simon, voilà que Satan a demandé de vous cribler comme le froment. » Puis il ajoute, en parlant à Pierre et en ne parlant que de Pierre : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et quand tu seras converti, affermis tes frères. » Et quels frères ? « Les apôtres, répond le grand évêque de Meaux, *les colonnes mêmes* : combien plus les siècles futurs ! « Cette parole : *Affermis tes frères*, dit ailleurs Bossuet, n'est pas un commandement que Jésus-Christ fasse en particulier à saint Pierre ; c'est *un office* qu'il érige et qu'il institue dans son Eglise à *perpétuité*... Il devait toujours y avoir un Pierre dans l'Eglise, pour confirmer ses frères dans la foi : c'était le moyen *le plus propre* pour établir l'unité de sentiments que le Sauveur désirait plus que toutes choses, et cette autorité était d'autant plus nécessaire aux *successeurs des apôtres* que leur foi était moins affermie que celle de leurs auteurs<sup>2</sup>. » L'ordre de confirmer les frères est donc passé de saint Pierre à ceux qui lui succèdent sur la Chaire de Rome.

Après sa résurrection, Notre-Seigneur, se montrant à ses disciples, dit à Pierre : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? — Oui, Seigneur, répondit Pierre, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui demanda

<sup>1</sup> Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Eglise*. — <sup>2</sup> *Ibid.*

de nouveau : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui demanda une troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre fut affligé de cette troisième demande et il lui dit : Seigneur, vous connaissez toute chose, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis<sup>1</sup>. » Vous remarquez que saint Pierre est chargé par Jésus-Christ de paître non-seulement les agneaux, mais les brebis; et il n'y aura, dit Jésus, qu'un troupeau et un pasteur. S'il n'y a qu'un pasteur, il n'y aura donc, pour le troupeau, qu'un chef souverain. Et quel sera ce pasteur en chef? Jésus-Christ, sans doute : mais Jésus-Christ a voulu être représenté sur la terre dans la personne de Pierre et de ses successeurs. « C'est pourquoi il a confié à Pierre la conduite de ses agneaux et de ses brebis, de son troupeau tout entier. C'est à Pierre qu'il a ordonné premièrement d'aimer plus que tous les autres apôtres, et ensuite de paître et de gouverner tout, et les agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les *pasteurs mêmes*. Pasteurs à l'égard du peuple, et brebis à l'égard de Pierre, ils *honorent en lui* Jésus-Christ<sup>2</sup>. »

Aussi saint Pierre paraît le premier à confesser la foi; le premier de tous les apôtres qui ait vu Jésus-Christ après sa résurrection, comme il devait en être le premier témoin devant tout le peuple; le premier qui propose d'élire un apôtre à la place de Judas, le premier qui confirma la foi par un miracle, le premier à convertir les Juifs, le premier à recevoir les gentils; c'est Pierre qui reçoit l'ordre de baptiser Corneille; c'est lui qui punit Ananie et Saphira de leur mensonge, qui confond Simon le Magicien, qui, dans le concile de Jérusalem, porte la parole le premier et donne le premier son avis. Partout il se montre comme le premier, le chef, le prince des apôtres.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les persécutions rendaient très-difficiles les correspondances avec l'Eglise romaine, et les Papes étaient forcés, par les circonstances, de confier à

<sup>1</sup> Jean, x, 16. — <sup>2</sup> Sermon sur l'unité de l'Eglise.

d'autres mains une partie du pouvoir qu'ils ne pouvaient exercer par eux-mêmes en entier. Cependant, par une merveilleuse compensation, on trouve dans l'Eglise primitive des traces si profondes de la suprématie des Souverains-Pontifes, qu'on ne pourrait pas plus les révoquer en doute que l'existence même de l'Eglise.

Pour parcourir suffisamment ces différents ordres de preuves traditionnelles, nous citerons les Pères, les Papes et les conciles.

Saint Irénée proclame la suprématie de l'Eglise romaine, en la présentant comme le centre de l'unité catholique. « Nous confondons, dit-il, tous ceux qui recueillent où il ne faut pas, en leur montrant la très-grande et très-ancienne Eglise fondée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. C'est à cette Eglise, à cause de sa *principauté suréminente*, que doit se réunir toute l'Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles de tous les pays. »

Tertullien, dans ses *Prescriptions*, n° xxii, dit que rien n'a pu être caché à Pierre, parce que c'est sur lui, comme sur la pierre fondamentale, qu'a été bâtie l'Eglise. Dans le *Scorpiac*, il nous rappelle que le Seigneur a donné les clefs à Pierre et par Pierre à l'Eglise. Enfin, même après sa chute, dans son traité *De pudicitia*, il appelle encore le Pape, *Episcopus episcoporum et Pontifex maximus*.

Origène reconnaît que saint Pierre a le premier rang, *primum locum*, qu'il est plus honorable que les autres, *cæteris honorabilior*, dit-il dans son Commentaire sur saint Jean; il l'appelle, dans son Homélie V sur l'Exode, le grand ou le principal fondement de l'Eglise, *magnum Ecclesiæ fundamentum*, la pierre très-solide sur laquelle Jésus-Christ a fondé son Eglise, *petra solidissima*; enfin, expliquant l'épître aux Romains, il enseigne que Pierre a reçu, non-seulement le pouvoir, mais le pouvoir *suprême* de paître le troupeau du Seigneur, *summa rerum de pascendis ovibus*.

Saint Cyprien dit : « C'est sur *un* que Jésus-Christ bâtit son Eglise, et c'est à lui qu'il ordonne de paître ses brebis. Et

quoique, après sa résurrection, il donne à tous une puissance pareille pour remettre les péchés, toutefois, pour manifester l'unité, il établit une Chaire unique, et, par son autorité, il fait descendre d'un seul l'origine de l'unité... La primauté a été donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une seule Eglise et qu'une seule Chaire. Celui qui abandonne la Chaire de Pierre, sur laquelle est fondée l'Eglise, peut-il se flatter d'être dans l'Eglise<sup>1</sup> ? »

Saint Athanase écrivait au pape Félix : « Dieu vous a placé sur le haut de la forteresse, et vous a commis le soin de toutes les Eglises... Vous êtes pierre et les colonnes de l'Eglise, c'est-à-dire les évêques, sont affermis sur vous, comme sur votre fondement<sup>2</sup>. » Eusèbe de Césarée dit que saint Pierre a été mis à la tête de tous les disciples de Jésus-Christ; ailleurs il l'appelle le prince des apôtres, *princeps omnium apostolorum*<sup>3</sup>. Selon saint Hilaire de Poitiers, saint Pierre est le prince de l'apostolat, *apostolatus princeps*; le fondement inébranlable de l'Eglise, *felix Ecclesiæ fundamentum*; le rocher contre lequel viennent se briser les forces de l'enfer<sup>4</sup>. Pierre, dit saint Grégoire de Nazianze, est appelé Pierre, *petra*, et c'est sur lui, comme sur son fondement, que repose l'Eglise; il est le prince des apôtres, *apostolorum princeps*, le soutien de l'Eglise, *Ecclesiæ culmen*. Ce docteur applique lui-même au Pape ce qu'il dit de saint Pierre : « La foi de l'Eglise primitive était droite et persiste dans la même droiture; cette Eglise resserre, par un nœud sacré, tout ce que le soleil éclaire, comme il convient à celui qui préside sur le monde chrétien, *ut universi præsidens mundi decet*<sup>5</sup>. » Ce Père regardait donc l'Eglise romaine comme le principe et le centre de l'unité catholique, le Pape comme le Chef de la chrétienté.

Saint Ephrem donne à Pierre les titres de prince et de chef des apôtres, *princeps ac vertex apostolorum Petrus*<sup>6</sup>. Saint

<sup>1</sup> *De unitate Ecclesiæ* — <sup>2</sup> *Lettre au pape Félix*. — <sup>3</sup> *Démonstr. évang.*, liv. III; *Hist. eccl.*, liv. II, ch. xxiv. — <sup>4</sup> *Comment. sur S. Matth.*, ch. vii et xvi. — <sup>5</sup> *Disc. vii et xxvii*, et poem. *Adv. Episc.* — <sup>6</sup> *Sermon sur la com-ponction*.

Epiphane l'appelle aussi *prince des apôtres*, la pierre solide sur laquelle, comme sur son fondement, est appuyée notre foi et sur laquelle est bâtie l'Eglise de Notre-Seigneur<sup>1</sup>. Saint Basile dit que Pierre a été mis à la tête des autres apôtres et que c'est à lui que le Seigneur a confié les clefs du royaume céleste<sup>2</sup>. Ce que dit saint Grégoire de Nysse n'est pas moins remarquable : désignant saint Pierre sous le nom de prince du chœur apostolique, *apostolici chori princeps*, de chef des apôtres, *apostolorum caput*, il dit qu'en célébrant sa mémoire on glorifie en sa personne tous les autres membres de l'Eglise ; que l'Eglise de Jésus-Christ a sa solidité dans Pierre ; que, selon la prérogative qu'il a reçue du Seigneur, saint Pierre est la pierre ferme et très-solide sur laquelle le Sauveur a fondé son Eglise : *Firma et solidissima petra est super quam Salvator Ecclesiam ædificavit*<sup>3</sup>.

Optat de Milève combat les donatistes, par la nécessité d'être en communion avec le Saint-Siège. « Tu ne peux ignorer, dit-il à Parménien, qu'il est, dans la ville de Rome, une Chaire épiscopale, qui a été occupée d'abord par Pierre, le chef de tous les apôtres, afin que, dans cette Chaire unique, l'unité fût partout conservée<sup>4</sup>. » Saint Ambroise : « Saint Pierre est le prince de la foi : *Fidei princeps*... Où est Pierre, là est l'Eglise ; et où est l'Eglise, là est, non la mort, mais la vie éternelle<sup>5</sup>. » Saint Jean Chrysostome : « Jésus-Christ a confié à Pierre le gouvernement de l'Eglise dans toute la terre... Pierre est le prince du chœur apostolique, la bouche des disciples, la colonne de l'Eglise, l'affermissement de la foi, le fondement de la confession, le pêcheur de l'univers, qui a retiré le genre humain de l'abîme de l'erreur, pour le remettre dans la voie du ciel<sup>6</sup>. »

Saint Jérôme, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Prosper d'Aquitaine, le Vénéralle Bède, saint Jean Damascène tiennent absolument le même langage. Saint Bernard

<sup>1</sup> *Hæres.*, LIX, cap. VII. — <sup>2</sup> *Sur le jugement de Dieu.* — <sup>3</sup> Sermon II. — <sup>4</sup> *De schis. Donat.*, liv. II, ch. II, III, V. — <sup>5</sup> Liv. V sur S. Luc ; *Sur le ps. XL ; de la Foi*, liv. IV, ch. V ; *de la Pénit.*, liv. I, ch. VII. — <sup>6</sup> Hom. V sur la Pénitence ; Hom. sur les dix talents, liv. II du Sacerdoce.



résume en ces termes toute la tradition : « Vous êtes Abel par la primauté; Noé, par le gouvernement; Abraham, par les droits des patriarches; Melchisédech, par l'ordre; Aaron, par la dignité; Moïse, par l'autorité; Samuel, par la judicature; Pierre, par la puissance; Jésus-Christ même, par l'onction. Vous êtes celui à qui les clefs ont été données, à qui les brebis ont été confiées. Il y a d'autres portiers du ciel et d'autres pasteurs, mais vous avez hérité d'autant plus glorieusement de ces grands noms qu'ils vous appartiennent d'une façon plus particulière et plus excellente. Ils ont chacun le troupeau qui leur a été assigné; à vous seul ont été confiés tous les troupeaux, qui n'en forment qu'un seul. Vous êtes, vous seul, non-seulement le pasteur des brebis, mais encore le pasteur des pasteurs... La puissance des autres pasteurs est restreinte dans de certaines limites, la vôtre s'étend à ceux-mêmes qui ont reçu l'autorité sur les fidèles ...; votre privilège est donc inébranlable, parce qu'il repose sur le don des clefs. »

« L'autorité ecclésiastique, conclut Bossuet, premièrement établie dans la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à la condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même Chaire. C'est cette Chaire romaine, tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté, comme à l'envi, la principauté de la Chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité, et, dans la place de Pierre, l'éminent degré de la Chaire sacerdotale; l'Eglise mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Eglises; le chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement; la Chaire principale, la Chaire unique, en laquelle seule tous gardent l'unité. Vous entendez, dans ces mots, saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Prosper, saint Avit, Théodoret, saint Irénée, le concile de Chalcédoine et les autres, l'Afrique et les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Discours sur l'unité de l'Eglise.*

A ces témoignages des Pères, nous joindrons maintenant les témoignages des Papes.

On nous demandera peut-être comment nous osons prouver par le témoignage des Papes leur propre suprématie ? Mais un Pape a-t-il cessé d'être témoin de la croyance de son temps, touchant la primauté de Pierre, par cela même qu'il est plus à portée de connaître la croyance de l'Eglise universelle ? Les Souverains-Pontifes auraient-ils prévu le droit d'invoquer la suprématie de Pierre, parce qu'ils en ont toujours eu la possession ? D'ailleurs, comme le dit encore Bossuet, « s'il ne faut point s'en rapporter à ce que disent les Papes en faveur des prérogatives de leur Siège, parce qu'ils sont partie intéressée, on ne devrait pas non plus, par la même raison, s'en rapporter aux évêques et aux prêtres, quand ils parlent de leur dignité. Nous devons dire tout le contraire ; car Dieu inspire à ceux qu'il place dans les rangs les plus sublimes de son Eglise des sentiments de leur puissance conformes à la vérité, afin que, s'en servant dans le Seigneur avec une sainte liberté et une pleine confiance, ils vérifient cette parole de l'Apôtre : Nous avons reçu l'Esprit de Dieu par lequel nous connaissons les dons qu'il nous a accordés. (I Cor. XI, 12.) J'ai cru devoir faire cette observation pour confondre la réponse *téméraire et détestable* qu'on nous oppose ; et je déclare que, sur ce qui concerne la dignité du Saint-Siège, je m'en tiens à *la tradition et à la doctrine* des Pontifes romains <sup>1</sup>. »

Au commencement du cinquième siècle, saint Innocent I<sup>er</sup> écrit aux Pères de Carthage : « C'est une règle d'ancienne tradition, de discipline ecclésiastique, une loi non humaine, mais divine, que toute affaire importante des provinces chrétiennes, quelque éloignées qu'elles soient, ne doive être regardée comme finie qu'après la confirmation du Saint-Siège <sup>2</sup>. »

Son successeur, le pape Zozime, écrit aux évêques du concile de Carthage : « Les anciens canons et les promesses de Jésus-Christ ont voulu que la puissance de saint Pierre au-dessus de

<sup>1</sup> *Déf. de la déclarat.*, III<sup>e</sup> part., liv. X, ch. vi. — <sup>2</sup> *Ep. xxix ad Carthag. episc.*

tous fût si grande qu'il déliât ce qui était lié et liât ce qui était délié, puissance également donnée à ses successeurs... D'où il suit qu'on ne pourra jamais attaquer ce Siège sans se mettre en danger... Quoique notre autorité soit telle que personne ne peut réformer nos jugements, nous n'avons cependant rien fait dont nous ne vous ayons donné connaissance de notre propre mouvement, pour vous marquer notre charité fraternelle, délibérant en commun, et non pas que nous ignorassions ce qu'il fallait faire <sup>1</sup>. »

Peu après, Boniface I<sup>er</sup> écrivait à Rufus de Thessalonique : « Il n'y a point à revenir sur notre jugement, car jamais il n'a été permis de traiter de nouveau ce qui a été une fois statué par le Siège apostolique. » Et aux évêques d'Illyrie : « Personne n'a jamais eu l'audace de porter la main contre la grandeur apostolique, dont il n'est pas permis de réformer le jugement <sup>2</sup>. »

Dans l'affaire de Nestorius, Célestin I<sup>er</sup> écrit à saint Cyrille : « C'est pourquoi, agissant à notre place et par l'autorité de notre Siège, vous exécuterez la sentence avec sévérité. » Et à Nestorius : « Pensez comme nous si vous voulez être avec nous ; condamnez tout ce que vous avez pensé jusqu'à présent et proclamez aussitôt ce qui est notre volonté <sup>3</sup>. »

Saint Léon le Grand, au sujet d'Atticus, métropolitain déposé de Nicopolis : « Il fallait attendre notre censure et ne rien décider que ce que vous auriez reconnu être notre sentiment. » Le même Pontife, au deuxième concile d'Ephèse : « L'empereur, dit-il, a eu ce respect pour les divines institutions, de s'adresser à l'autorité du Saint-Siège <sup>4</sup>. »

Saint Gélase I<sup>er</sup>, dans un concile de 496 : « L'Eglise romaine a été élevée au-dessus de toutes les autres, non par une constitution de synodes, mais elle a obtenu la primauté par la voix évangélique de Notre-Seigneur et Sauveur. » Et aux évêques de Dardanie : « Le premier Siège confirme, de son autorité, chacun des synodes et les garde comme un perpétuel modérateur en raison de sa principauté. » Le même saint Gélase, dans une

<sup>1</sup> Epist. XII, *Patr. lat.*, t. XX, p. 674. — <sup>2</sup> Migne, *Patr. lat.*, t. XX, p. 776, 782. — <sup>3</sup> *Patr. lat.*, t. L, p. 463, 481. — <sup>4</sup> *Patr. lat.*, t. LIV, p. 671, 797.

de ses épîtres, fait encore observer que « saint Pierre, qui repose à Rome, a conféré au Siège romain ce privilège, de n'être jamais vaincu par les portes de l'enfer, à cause de la promesse du Sauveur <sup>1</sup>. »

Saint Grégoire le Grand : « C'est une vérité connue par la lecture de l'Évangile, que le soin de toute l'Église a été confié par Jésus-Christ même à Pierre, le prince des apôtres. C'est à lui qu'il est dit : « Pierre, pais mes brebis. » Pierre a reçu les clefs du royaume des cieux, et, avec les clefs, le pouvoir de lier et de délier; il a reçu le soin de l'Église universelle avec la principauté. » Ailleurs : « Encore qu'il y ait plusieurs apôtres, le Siège du prince des apôtres à prévalu seul par l'autorité, à cause de sa principauté <sup>2</sup>. »

Nous devons clore ici ces citations.

Ce seul argument, si nous voulions le compléter, nous obligerait à parcourir le Bullaire et à écrire un volume. De saint Grégoire le Grand à Grégoire VII, d'Innocent III à Boniface VIII, de Sixte-Quint à Pie IX, il n'y a pas un Pape qui, dans ses épîtres ou dans ses diplômes, n'atteste la même créance. Tous ont parlé en Papes, c'est-à-dire en maîtres du monde.

Le sentiment des Papes ne s'affirme pas seulement par des paroles, il se traduit en actes. Après la mort de saint Pierre, le pape saint Clément intervient avec autorité dans les affaires de Corinthe, pour faire cesser la division. Saint Hygin chasse Cerdon de l'Église; saint Eleuthère excommunie les montanistes; saint Victor condamne Théodote le Corroyeur, et saint Zéphyrin, Marcion. Saint Polycarpe a-t-il quelques scrupules sur le jour de la célébration de la fête de Pâques, c'est Rome qu'il vient consulter. Saint Denys, patriarche d'Alexandrie, vient se justifier auprès du Pape de quelques mauvais bruits qui couraient sur sa doctrine. Saint Pierre d'Alexandrie recourt de même à l'autorité du pape Damase. Origène envoie à Rome sa profession de foi. Socrate, dans son *Histoire ecclésiastique*

<sup>1</sup> *Patr. lat.*, t. LIX, p. 79, 90, 168. — <sup>2</sup> *Lettres*, liv. V, lettre xx; liv. VII, lettre xl.

(liv. IV, chap. xxxvii), raconte que les évêques de Constantinople, de Gaza, d'Ancyre et d'Andrinople, chassés pour divers motifs de leurs Eglises, en appelèrent à Rome. Saint Athanase et saint Jean Chrysostome réclament, contre leurs persécuteurs, l'appui des papes saint Jules et saint Innocent. L'Eglise d'Antioche met aux pieds du Pontife romain le décret du concile qui dépose Paul de Samosate. Dans une assemblée d'évêques, Juvénal de Jérusalem déclare « qu'il est conforme à l'usage, à l'institution et à la tradition apostolique, que l'Eglise d'Antioche soit dirigée et jugée par l'Eglise de Rome. » L'Afrique, au dire de Tertullien, est soumise comme l'Asie, et l'appel d'Apiarius en est la preuve. L'Occident roule dans le même orbite que l'Orient. En Espagne, l'évêque Basilide, déposé par les évêques de la province Ibérienne, s'adresse au tribunal souverain de l'évêque de Rome. En Angleterre, Lucius, roi des Bretons, désire-t-il faire embrasser la foi du Christ à ses sujets, c'est au pape Eleuthère qu'il demande des apôtres. En 314, les évêques d'York, de Londres et de Lincoln, qui assistent au concile d'Arles, y reconnaissent solennellement, avec leurs collègues, les prérogatives et les droits de la Chaire de saint Pierre. Cet exemple prouve aussi la suprématie de Rome sur les Gaules ; la déposition de Martien, évêque schismatique d'Arles, confirme cet argument.

On peut ajouter à ces faits de juridiction les nombreux appels qui en provoquent l'exercice. Eutychès, suspens, en appelle au Pape. Eusèbe de Dorylée et Flavien de Constantinople, déposés par Eutychès, en appellent contre lui à Rome. En 479, Acace de Constantinople ordonne un métropolitain d'Antioche ; le Pape, qui accepte cette ordination, interdit à l'avenir tout acte semblable et maintient le droit des métropolitains. En 592, saint Grégoire rétablit un évêque de Thèbes, injustement déposé par le primat d'Illyrie ; trois ans après, deux prêtres grecs, condamnés par Jean le Jeûneur, sont rétablis par le même Pape. Vers la fin du septième siècle, on trouve encore la déposition d'un évêque de Lappa, prononcée par un synode de Crète et cassée par le pape Vitalien.

Les actes et les paroles des Papes prouvent également la suprématie de la Chaire apostolique.

Nous invoquerons maintenant les déclarations des conciles.

Le premier concile œcuménique, tenu à Nicée, professe la primauté de l'Eglise romaine, regardant cette primauté comme aussi ancienne que le christianisme : *Ecclesia romana semper habuit primatum*. Il faut remarquer que les Pères de Nicée ne prétendent pas conférer à l'Eglise une prérogative nouvelle ; ils disent simplement ce qu'elle est, ce qu'elle a toujours été, ce qu'elle a toujours possédé ; aussi le concile de Sardique, qui est un appendice de celui de Nicée, reconnaît et sanctionne, dans l'évêque déposé par un concile de la province, le droit d'en appeler au Pape <sup>1</sup>.

Le concile de Constantinople, en 381, voulant changer l'ordre des sièges patriarcaux et mettre Constantinople au second rang, place *au premier rang* l'évêque de Rome.

Le concile d'Ephèse, en 431, condamne Nestorius sur la lettre du Pape : *Coacti per sacros canones et epistolam sanctissimi Patris nostri et comministri Celestini, romanæ Ecclesiæ episcopi*. D'ailleurs, Philippe, un des légats du Pape, proclame en plein concile, sans soulever aucune réclamation, les prérogatives du Siège apostolique : « Il n'est personne, dit-il, qui ne sache ce qui a été *connu de tout temps*, savoir que le saint et bienheureux Pierre, prince et chef des apôtres, la colonne de la foi et le fondement de l'Eglise catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur du monde, les clefs du royaume des cieux, avec la puissance de lier et de délier les péchés, que le même Pierre *vit encore aujourd'hui* et qu'il *vivra toujours* dans ses successeurs, exerçant par eux le droit de juger <sup>2</sup>. »

Le concile de Chalcédoine, en 451, offre plusieurs preuves de la suprématie du Pape. Le concile écarte Dioscore, sur l'ordre du Pape, et admet Théodore, malgré sa déposition par un concile. Les Pères entendent répéter, dans le concile,

<sup>1</sup> Labbe, *Conciles*, t. II, col. 72 et 630 ; t. IV, col. 812. — <sup>2</sup> Labbe, t. III, col. 622 et 626

que l'évêque de Rome est le chef de toutes les Eglises, *caput omnium Ecclesiarum*; le successeur du B. Pierre, qui est la pierre et le pivot de l'Eglise catholique, le fondement de la vraie foi : *Petra et crepido Ecclesiæ catholicæ et rectæ fidei fundamentum*. On reproche à Dioscore d'avoir osé tenir un concile sans permis du Saint-Siège : *Quod nunquam licuit, nunquam factum est*. Les Pères acclament la lettre du pape Léon : *Petrus per Leonem locutus est*. Considérant ce Pape comme l'*intreprète* du B. Pierre, ils le prient de confirmer leur jugement ! *Rogamus igitur et tuis decretis honora judicium; et sicut nos capiti in bonis adjecimus consonantiam, sic et summitas tua filiis quod decet adimpleat*<sup>1</sup>.

Au commencement du sixième siècle, à l'occasion des erreurs d'Acace, partisan d'Eutychès, les évêques d'Orient souscrivent le formulaire du pape Hormisdas. Ce formulaire, expression mémorable des droits de la Chaire apostolique, porte, entre autres, ces paroles : « C'est pourquoi, suivant en tout le Siège apostolique et souscrivant à tous ces décrets, j'espère mériter toujours de demeurer dans une même communion avec vous, qui est celle du Siège apostolique, *dans lequel réside l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne*, promettant de ne point nommer dans les sacrés mystères ceux qui sont séparés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire *qui n'ont pas en tout les mêmes sentiments que le Saint-Siège*<sup>2</sup>. »

Le concile de Constantinople, en 680, déclare, dans la lettre aux empereurs : « Ce même Pierre a reçu du Sauveur de tous, par trois recommandations, le soin de paître les brebis spirituelles de l'Eglise; et, par l'assistance de Pierre, cette Eglise apostolique, qui est la sienne, ne s'est jamais détournée de la voie de la vérité, dans quelque partie d'erreur que ce soit. Aussi toute l'Eglise catholique et les conciles généraux ont toujours embrassé fidèlement et suivi en tout l'autorité du prince des apôtres<sup>3</sup>. »

Au septième concile général, tenu à Nicée en 787, les Pères

<sup>1</sup> Labbe, t. IV, col. 42, 94, 95, 368, 833, 839 et 848. — <sup>2</sup> *Patr. lat.*, t. LXIII, p. 393. — <sup>3</sup> Labbe, t. VI, col. 635, 1053 et 1073.

reçoivent les lettres du pape Adrien I<sup>er</sup>, où on lit : « Le B. Pierre, prince des apôtres, qui s'est assis le premier sur le Saint-Siège, a laissé à ses successeurs, qui ne manqueront jamais de remplir le même Siège, la *principauté de son apostolat* et sa qualité de pasteur, avec la même autorité et la même puissance qu'il a reçue de Jésus-Christ. Le Siège de cet apôtre, qui *exerce la primauté dans tout l'univers*, est à la tête de toutes les Eglises de Dieu. Aussi le B. Pierre, qui gouverne l'Eglise par le précepte du Seigneur, a-t-il retenu et retient-il toujours la principauté <sup>1</sup>. »

Au huitième concile général, tenu en 869, contre Photius, les Pères reçoivent également le formulaire d'Hormisdas. Nous lisons dans les décrets du même concile que si, dans un concile universel, il s'élève un doute ou une question touchant la sainte Eglise romaine, il faudra en demander des éclaircissements avec beaucoup de respect, *sans avoir jamais l'audace* de prononcer une sentence contre les Souverains-Pontifes de l'ancienne Rome <sup>2</sup>.»

Le troisième concile œcuménique de Latran, en 1179, s'occupant des lois à suivre pour l'élection des Papes, fait des règlements plus sévères que pour tout autre siège. La raison qu'il en donne, c'est que, lorsqu'il s'agit de l'Eglise de Rome, il faut quelque chose de particulier, parce qu'il n'est point de supérieur auquel on puisse avoir recours <sup>3</sup>.

Le concile de Latran, en 1215, statuant sur l'ordre des sièges patriarcaux, dit, dans son décret, que l'Eglise de Rome, en sa qualité de mère et de maîtresse de toutes les Eglises, a, par la disposition de Jésus-Christ même, *la principauté de la puissance ordinaire de toutes les Eglises*, que tous lui doivent obéissance, et, qu'en cas d'appel, il faut que tous lui défèrent avec humilité <sup>4</sup>.

Au second concile général de Lyon, en 1274, les évêques grecs et l'empereur Michel Paléologue confessent que le Pape est le premier et le Souverain-Pontife de toutes les Eglises,

<sup>1</sup> Labbe, t. VII, col. 402, 427, 430. — <sup>2</sup> T. VIII, col. 1140. — <sup>3</sup> T. X, col. 4507. — <sup>4</sup> T. XI, col. 433.



*primum et Summum Pontificem omnium Ecclesiarum.* Les Pères d'Orient et d'Occident reçoivent la lettre de Grégoire X, où nous lisons : « La sainte Eglise romaine a la primauté *suprême en plein* et la *principauté* sur l'Eglise universelle. Cette Eglise a reçu sa *principauté avec la plénitude de puissance* de Jésus-Christ même dans la personne du bienheureux Pierre, prince ou chef des apôtres, auquel le Pontife romain a succédé. Comme ce pontificat est tenu plus que tout autre de défendre la vérité de la foi, c'est *par son autorité* que doivent être *définies* les questions qui s'élèvent touchant la foi. Qui-conque a à se plaindre de quelque injustice en matière ecclésiastique, *peut en appeler à son tribunal* et recourir à son jugement. *Toutes les Eglises lui sont soumises* et les évêques lui doivent respect et *obéissance*<sup>1</sup>. »

Le concile œcuménique de Florence, en 1439, souscrit au décret d'Eugène IV, qui *définit* la primauté du Siège apostolique. Enfin, le concile de Trente appelle l'Eglise romaine la mère et la maîtresse de toutes les Eglises : *Ecclesia romana omnium Ecclesiarum mater et magistra* ; il regarde le Pape comme le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, *Dei in terris vicarius* ; comme ayant une puissance suprême dans l'Eglise universelle, *pro supremâ potestate in universâ Ecclesiâ* ; comme ayant l'administration de toute l'Eglise, *universalis Ecclesiæ administratio* ; comme étant le Souverain-Pontife qui doit, dans sa prudence et par son autorité, statuer ce qu'il juge utile à l'Eglise universelle, *Summus romanus Pontifex, cujus auctoritate et prudentiâ, quod universali Ecclesiæ expediet statuatur.* De là ce décret portant que tout patriarche, primat, archevêque, évêque, observera tout ce qui a été décidé dans le concile, ajoutant la promesse et la profession d'une vraie obéissance au Souverain-Pontife, *nec non veram obedientiam Summo Romano Pontifici spondeant et profiteantur*<sup>2</sup>. »

Cette foule d'autorités, que nous pourrions grossir encore,

<sup>1</sup> Labbe, t. XI, col. 966 et 970. — <sup>2</sup> Sess. VII, *De baptismo*, can. III, etc. ; sess. VI, *De reformatione*, can. I ; sess. XIV, ch. XIV ; sess. XXV, *De reformatione*, can. I.

est certainement beaucoup plus que suffisante pour produire la conviction dans ceux qui cherchent sincèrement la vérité. Néanmoins, dit le comte de Maistre, il y a quelque chose peut-être plus frappant encore, c'est le sentiment général qui résulte de la lecture attentive de l'histoire ecclésiastique. On y sent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, je ne sais quelle *présence réelle* du Souverain-Pontife sur tous les points du monde chrétien. Il est partout, il se mêle de tout et regarde tout, comme de tous côtés on le regarde. Pascal a fort bien exprimé ce sentiment <sup>1</sup> : « Il ne faut pas, dit-il, juger de ce qu'est le Pape par quelques paroles des Pères, mais par les actions de l'Eglise et des Pères et par les canons. Le Pape est le premier. Quel autre est connu de tous ? Quel autre est reconnu de tous, ayant pouvoir d'influer par tout le corps, parce qu'il est la maîtresse branche qui influe partout <sup>2</sup> ? »

§ 2. La primauté du Pape une fois établie, il s'ensuit : 1° Que le Saint-Siège est le centre de l'unité chrétienne ; 2° que le Pape a la principale part aux décisions concernant la foi, et que l'on doit recevoir avec respect et soumission les décrets dogmatiques émanés de la Chaire apostolique ; 3° qu'il a le droit de porter, en matière de discipline, des lois qui obligent dans toute l'Eglise ; 4° que l'institution des évêques appartient originairement au Pape, et 5° qu'ainsi et en résumé, le gouvernement des Papes est un gouvernement monarchique.

Et d'abord le Siège apostolique est le centre de l'unité chrétienne. Saint Pierre est le fondateur de l'Eglise de Jésus-Christ. C'est Pierre qui a reçu les clefs, c'est-à-dire le gouvernement du royaume de Dieu ; c'est lui qui a été chargé de paître les agneaux et les brebis, d'administrer le troupeau tout entier. Or, l'Eglise de Jésus-Christ est une, un est le royaume de Dieu. On ne peut donc appartenir au royaume de Dieu, à l'Eglise de Jésus-Christ, à moins qu'on ne fasse partie de l'édifice fondé sur Pierre, du royaume dont le gouvernement a été confié à Pierre, du bercail dont la conduite a été donnée à Pierre, à moins, par conséquent, qu'on ne soit dans la communion du

<sup>1</sup> J. de Maistre, *du Pape*, liv. I, ch. VIII. — <sup>2</sup> Pensées de Pascal.

Pape, successeur et héritier de Pierre. — Et pour vivre dans cette communion, il ne suffit pas de la reconnaître et de s'en dire le membre ; il faut être agréé et reconnu comme tel par le Pape, il faut se soumettre en tout point à l'enseignement et aux décisions de la Chaire apostolique.

En second lieu, c'est au Pape qu'il appartient principalement de prononcer sur les questions relatives à la foi. Quoique tous les évêques soient juges de la foi, néanmoins ils sont tous subordonnés, dans leurs jugements, à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, à la primauté du successeur de saint Pierre, qui a reçu de Jésus-Christ ordre de *paître* les petits et les mères, et les pasteurs même, et de *confirmer* dans la foi *ses frères* les apôtres et les évêques leurs successeurs. Il doit toujours y avoir un Pierre dans l'Eglise pour confirmer ses frères. C'est le moyen de conserver cette unité de sentiments que désirait, avant toutes choses, le Sauveur du monde, et cette autorité est, dans la suite des siècles, d'autant plus nécessaire pour les évêques que leur foi est moins affermie que celle des apôtres.

D'ailleurs, en faisant de saint Pierre le fondement de son Eglise, Jésus-Christ lui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle : promesse divine, qui nous offre les plus grandes garanties possibles de l'orthodoxie des enseignements de saint Pierre et de ses successeurs. Le Pape ne peut enseigner à tous les fidèles une erreur contre la foi, sans que l'erreur ne prévaille contre le fondement de l'Eglise, sans qu'elle ne prévaille par conséquent contre l'Eglise elle-même. Il en est des promesses faites à Pierre, prince des apôtres, comme de celles qui ont été faites au collège apostolique : elles sont non-seulement pour tous les temps, mais pour *tous les jours*, jusqu'à la consommation des siècles <sup>1</sup>.

En troisième lieu, le Pape peut porter des lois qui soient

<sup>1</sup> Nous reproduisons ici très-fidèlement la doctrine du cardinal Gousset, *Théol. dogmat.*, t. I, p. 710. De son vivant, l'éminent et excellent prélat nous avait autorisé à puiser largement dans ses ouvrages. Nous usons ici, avec intention et attention, de cette précieuse latitude.

obligatoires pour toutes les Eglises. Le Pape, nous le répétons, a reçu de Jésus-Christ, dans la personne de Pierre, prince des apôtres, les clefs du royaume des cieux, avec plein pouvoir de lier et de délier, avec puissance entière de paître, régir et gouverner l'Eglise. Il peut donc porter des lois qui obligent tous les chrétiens. Il n'y a pas, en effet, de gouverneur sans pouvoir législatif. C'est pourquoi les Pères nous représentent le Pape comme chef de toute l'Eglise, comme possédant une principauté qui s'étend sur tout le monde chrétien, comme le pasteur de tous, même des évêques : expressions qui ne peuvent convenir qu'à celui qui a droit de commander à tous. Aussi tout évêque, à son sacre, promet-il *de recevoir avec respect et d'observer les saintes décrétales du Siège apostolique*.

En quatrième lieu, l'institution des évêques appartient originellement au Pape. C'est l'Esprit saint, sans doute, qui a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu ; mais, pour prendre part au gouvernement de l'Eglise, il ne suffit pas d'avoir reçu le caractère épiscopal ; outre le pouvoir *d'ordre*, qui est inhérent à l'ordination, il faut, tant pour le for intérieur que pour le for extérieur, une juridiction canonique. Cette juridiction est indispensablement nécessaire, sous peine de nullité, pour l'administration du sacrement de pénitence, ainsi que pour tous les actes du gouvernement spirituel. Quiconque s'ingère dans le ministère sacré sans y être appelé par la puissance ecclésiastique, ou sans avoir une institution canonique, ne peut être le ministre de la parole sainte et des sacrements.

Or, c'est un dogme catholique que le Pape, légitimement élu, reçoit immédiatement de Jésus-Christ, avec le titre de successeur de saint Pierre, les clefs du royaume des cieux et le plein pouvoir de gouverner l'Eglise universelle. Suivant le concile de Trente, un des principaux devoirs du Pape, dont la sollicitude s'étend sur toutes les Eglises, est de donner à chaque Eglise de dignes et excellents pasteurs, sous peine, en cas de négligence, de voir retomber sur lui le sang des ouailles qui périraient par sa faute. Pour ce qui regarde les évêques, il est indubitable, suivant le même concile, que tous ceux qui sont

institués par l'autorité du Pontife romain sont de vrais et légitimes évêques. Il y a, il est vrai, une controverse *théologique* sur la question de savoir si les évêques, canoniquement institués, tiennent leurs pouvoirs immédiatement de Jésus-Christ, ou de Jésus-Christ par l'intermédiaire du Pape. Mais quelque parti qu'on prenne dans la controverse, il est certain que les évêques ne reçoivent leur institution canonique que *per Petrum*, comme parle l'École, et, suivant une autre parole de saint Innocent I<sup>er</sup>, l'épiscopat, avec son autorité, découle de la Chaire apostolique. Tout évêque qui n'a pas reçu du Saint-Siège sa mission, est un schismatique ou un intrus; et, pour tout concilier, un évêque légitimement institué doit placer en tête de ses mandements et ordonnances : N., évêque par la grâce de Dieu et *l'autorité* du Saint-Siège apostolique.

Il suit de là que le gouvernement de l'Église est un gouvernement monarchique. L'idée que les Ecritures, les saints Pères, les Souverains-Pontifes et les conciles nous donnent de saint Pierre et de ses successeurs ne peut convenir qu'à un tel gouvernement. C'est Pierre qui a été chargé de paître les agneaux et les brebis; c'est à Pierre, à Pierre seul, que Jésus-Christ a donné les clefs du royaume des cieux, les clefs, symbole oriental de la souveraineté. Les conciles de Trente, de Florence et de Lyon nous représentent le Pape comme le successeur de saint Pierre, comme le vicaire de Jésus-Christ, le chef ou la tête de toutes les Eglises, comme le père et le docteur de tous les chrétiens, le prince et le pasteur de tous, même des évêques; comme ayant une primauté souveraine et entière, avec la principauté sur tout l'univers; avec la plénitude de pouvoir, une puissance suprême dans toute l'Église, la pleine puissance de paître, régir et gouverner l'Église universelle. Dans les monuments de l'antiquité chrétienne, le Pape est appelé : « très-saint évêque de l'Église catholique; — le très-saint et très-heureux patriarche; — le très-heureux seigneur; — le patriarche universel; — le chef de l'Église du monde; — l'évêque élevé au faite apostolique; — le père des Pères; — le souverain pontife des évêques; — le souverain prêtre;

— le prince des prêtres ; — le préfet de la maison de Dieu et le gardien de la vigne du Seigneur ; — le vicaire de Jésus-Christ ; — le confirmateur de la foi des chrétiens ; — le grand-prêtre ; — le Souverain-Pontife ; — le prince des évêques ; — l'héritier des apôtres ; — le pasteur de la bergerie de Jésus-Christ ; — le porte-clefs de la maison de Dieu ; — le pasteur de tous les pasteurs ; — le pontife appelé à la plénitude de la puissance ; — la bouche de Jésus-Christ ; — le chef de l'apostolat ; — la Chaire et l'Eglise principale ; — l'origine de l'unité sacerdotale ; — le lien de l'unité ; — l'Eglise où réside la puissance principale ; — l'Eglise racine matrice de toutes les autres ; — le Siège sur lequel le Seigneur a construit l'Eglise universelle ; — le point cardinal et le chef de toutes les Eglises ; — le refuge des évêques ; — le Siège suprême apostolique ; — l'Eglise présidente : — le Siège suprême qui ne peut être jugé par aucun autre ; — l'Eglise proposée et préférée à toutes les autres ; — le premier de tous les sièges ; — la fontaine apostolique ; — le port très-sûr de toute communion <sup>1</sup>. » Or, quel est le prince de la terre, quel est le monarque, qui ait, dans ses Etats, un pouvoir légitime plus grand, plus complet, que celui que les conciles, toujours appuyés sur l'Ecriture et la tradition, reconnaissent dans le Pape ? L'Eglise est donc une vraie monarchie, en vertu même de sa constitution divine, constitution à laquelle ni le Pape seul, ni le Pape avec un concile général, ni le Pape avec l'Eglise entière, ne peut déroger.

« L'Eglise, disait au concile de Trente le cardinal de Lorraine <sup>2</sup>, n'a pas le pouvoir d'empêcher qu'elle soit gouvernée par le Pontife romain et par les évêques ; elle ne peut se constituer elle-même en aristocratie et en démocratie ; il est nécessaire qu'elle soit gouvernée *monarchiquement* par le Pontife universel et par les évêques particuliers, cet ordre de gouver-

<sup>1</sup> Cette nomenclature est extraite des *Controverses* de saint François de Sales. Le comte de Maistre et le P. Tondini, barnabite, ont extrait de la liturgie russe d'autres expressions qui grossiraient heureusement cette nomenclature. Deux ou trois auteurs y ont puisé l'idée des litanies de saint Pierre.

<sup>2</sup> *Collect. monum. ad hist. conc. trid.*, t. V.

nement ayant été établi immédiatement par Jésus-Christ lui-même. »

Gerson, qu'on n'accusera pas d'avoir été trop favorable à la puissance des Papes, dit de son côté : « Il serait schismatique, hérétique celui qui nierait que l'Etat papal (*Statum papalem*) a été institué de Dieu surnaturellement et immédiatement, pour exercer la principauté monarchique royale dans la hiérarchie de l'Eglise. » Ailleurs : « La plénitude de l'autorité ecclésiastique ne peut, ordinairement parlant, reposer que sur le seul Pontife romain (*nisi in unico Pontifice*); autrement le régime ecclésiastique ne serait point monarchique, et il pourrait appartenir à plusieurs chefs à la fois, ce qui est une conclusion *hérétique*. » Ailleurs encore : « Enfin Jésus-Christ n'a point donné à son Eglise d'autre forme de gouvernement que la monarchie. Quiconque pense le contraire, à savoir qu'il peut y avoir plusieurs papes à la fois, ou bien que chaque évêque est pape dans son diocèse, est revêtu d'une autorité égale à celle du Pontife romain, celui-là erre dans la foi et nie l'article du Symbole : *Et unam sanctam Ecclesiam*. Que s'il s'obstine dans son erreur, il doit être déclaré hérétique, comme Marsile de Padoue et les autres<sup>1</sup>. »

Noël Alexandre, autre témoin non suspect, écrit sans hésiter : « Les Eglises de France et les universités du royaume regardent toutes comme un dogme de foi que l'évêque de Rome est, de droit divin, le Pontife suprême et unique auquel tous les chrétiens doivent obéissance, lequel a reçu *immédiatement* de Jésus-Christ la principauté, non pas d'honneur seulement, mais d'autorité et de juridiction. »

Aussi, au nombre des erreurs de Wiclef, condamné par le concile de Constance, remarque-t-on celle-ci : Que le Pape n'est pas le vicaire immédiat de Jésus-Christ<sup>2</sup>.

La Faculté de théologie de Paris proscrivit elle-même ces deux propositions d'Antoine de Dominis : « Il n'y a point dans

<sup>1</sup> *Tract. de Statibus Ecclesiæ*, consid. 1; *Lib. de potestate Ecclesiæ*, consid. x; *De auferibilitate Papæ*, consid. v. — <sup>2</sup> *Hist. eccl.*, dissert. iv sur le concile de Constance.

l'Eglise d'autre chef suprême ni d'autre monarque que Jésus-Christ. La forme monarchique n'a pas été instituée dans l'Eglise immédiatement par Jésus-Christ<sup>1</sup>. »

En voilà assez, quant aux preuves d'autorité. Les faits viennent à leur tour déposer en faveur de la monarchie ecclésiastique, au point que chaque page de l'histoire est un témoignage : cet ouvrage en doit fournir surabondamment la preuve.

Mais que signifient les nombreux appels qui, de tout temps, ont été interjetés au Siège apostolique, de sentences rendues dans les différentes Eglises? Que disent la convocation et la confirmation des conciles généraux réservés au seul Pontife romain? N'est-ce pas une confession de la monarchie ecclésiastique que la conduite de tous ces fidèles, de ces apôtres et de ces évêques qui, dans les moments d'incertitude, crient vers le successeur de saint Pierre, pour en obtenir une règle qui assure leur foi et tranquillise leur conscience? Enfin, les hérétiques eux-mêmes n'ont-ils pas, dans tous les temps, fourni un témoignage précis lorsque, pour faire taire les contradictions, ils se sont efforcés d'attirer à eux l'évêque de l'Eglise de Rome?

Est-ce à dire que, pour établir la monarchie pontificale, il faille tellement élever le Pontife romain au-dessus des évêques que ceux-ci ne soient plus rien, ou qu'ils demeurent tout au plus de simples délégués du successeur de saint Pierre? Saint Thomas a répondu à cette question avec son exactitude ordinaire. « Le Pape, dit-il, a la plénitude du pouvoir pontifical, comme le roi dans son royaume, et les évêques assument une partie des soins qui lui sont dévolus, comme les juges préposés à chaque cité<sup>2</sup>. » Les évêques sont donc véritablement des *princes* dans l'Eglise; ils exercent une autorité *propre* : et toutefois le *principat* sacré des évêques ne saurait préjudicier à la divine monarchie du Pape; car bien loin de pouvoir jamais entraver l'action du Pontife suprême, l'action des

<sup>1</sup> D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. II, p. 105. — <sup>2</sup> *Sum. theol.*, suppl. III, p. 9, 26, art. III.



évêques ne peut s'exercer que dans une entière subordination au Chef visible de la chrétienté. Toujours est-il que le monarque, assis au sommet de la sainte hiérarchie, ne peut jamais dépendre de qui que ce soit, tandis que tous les autres membres de l'Eglise, sans exception, dépendent essentiellement de sa suprême autorité.

« Les apôtres eux-mêmes, dit l'illustre archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, exerçaient leur autorité dans un parfait concert, toutefois, dans une indépendance réciproque et *avec la subordination à Pierre*, leur chef<sup>1</sup>. »

C'est pourquoi nos prédécesseurs, dit Bossuet, qui ont dit si souvent dans leurs conciles qu'ils agissaient comme successeurs des apôtres, ont dit aussi, dans d'autres conciles, à Châlons, à Vienne et ailleurs, qu'ils agissaient au nom de Pierre, *vice Petri*, par l'autorité donnée à tous les évêques en la personne de saint Pierre, *auctoritate episcopi per B. Petrum collatâ*; comme vicaire de saint Pierre, *vicarii Petri*; et l'ont dit lors même qu'ils agissaient par leur autorité ordinaire et subordonnée, parce que *tout a été mis premièrement* dans saint Pierre.... Les évêques n'ont tous ensemble qu'une même chaire par le *rapport essentiel* qu'ils ont tous avec la Chaire unique où saint Pierre et ses successeurs sont assis<sup>2</sup>.

Il faut donc reconnaître que l'Eglise est, de droit divin, une vraie monarchie; que le Pape en est le chef suprême et le souverain, et que de sa souveraineté découle tout pouvoir ecclésiastique, même le pouvoir des évêques.

Ici se présentent les objections du gallicanisme. Nous les réduisons à quatre chefs : il y a la distinction entre le pouvoir *ordinaire* et le pouvoir *extraordinaire*; il y a la distinction entre les droits *natifs* et les droits *adventices*; il y a la distinction entre le *Pape* et la *cour* de Rome; enfin la distinction entre le *Siège* et le *Siégeant* : plus quelques vétilles sur les gros inconvénients que le gallicanisme découvre dans la monarchie pontificale.

<sup>1</sup> *Défense des actes de l'assemblée du clergé en 1763*, I<sup>re</sup> part., ch. XII. —

<sup>2</sup> Sermon sur l'unité de l'Eglise.

La distinction entre le pouvoir ordinaire et le pouvoir extraordinaire irait à dire que le Pape n'a qu'un pouvoir fort restreint, et que, sauf quelques cas extraordinaires et quasi-chimériques, le vrai pape d'un diocèse, c'est l'évêque.

Cette distinction est contraire à la décision formelle du concile de Latran, qui définit : « Que l'Eglise romaine, par la volonté du Seigneur, garde sur toutes les autres *la primauté du pouvoir ordinaire*, et cela comme mère et maîtresse de toutes les Eglises : *Disponente Domino, super omnes alias, ordinariæ potestatis obtinet principatum, sicut mater universorum Christi fidelium et magistra*<sup>1</sup>. »

Aussi des théologiens, même gallicans, n'ont-ils pas révoqué en doute le pouvoir ordinaire du Pape sur toutes les Eglises. « Le Pontife romain, dit Noël Alexandre, exerce sur toute l'Eglise une autorité *suprême ordinaire*, laquelle n'est pas limitée aux cas de nécessité et de dangers extraordinaires, mais se peut toujours exercer, *semper exerceri potest*, et sur tous les fidèles et même sur tous les évêques, *et in ipsos Ecclesiæ totius episcopos*, parce que le Pape est l'unique pasteur des pasteurs, *quia pastorum omnium unus est pastor*<sup>2</sup>.

Bossuet dit lui-même que saint Pierre avait commencé et consacré la vérité des Eglises particulières, *qui est le nerf du gouvernement ecclésiastique*. N'est-ce pas l'exercice de la juridiction ordinaire<sup>3</sup> ?

Le fondement de cette juridiction ordinaire et immédiate, qui appartient au Saint-Siège, sur les Eglises particulières, repose sur l'idée même de la monarchie ecclésiastique. La Chaire apostolique est le centre essentiel d'où émane toute juridiction : comment se peut-il qu'elle ne demeure pas le centre auquel toute juridiction doit nécessairement se rattacher ? Que deviendrait l'unité de l'Eglise ? Et si le Pape doit influencer sans cesse sur l'épiscopat pour le maintenir en possession de son autorité, n'a-t-il point par lui-même le droit de visite et de correction, c'est-à-dire la juridiction immédiate et ordinaire ?

<sup>1</sup> *Conc. lat.*, IV, cap. v. — <sup>2</sup> *Hist. eccl.*, dissert. iv sur le premier siècle.  
— <sup>3</sup> *Médit. sur les Evangiles*, la cène, 70<sup>e</sup> jour.

vérité que le concile provincial de Lyon a exprimée de la manière la plus heureuse : *Summus quidem Pontifex, legitimus Petri successor, habet in universâ Ecclesiâ primatum honoris et jurisdictionis ; ita ut ex eo, tanquam ex spiritualis auctoritatis fonte, omnia procedant et ad eum, tanquam ad unitatis centrum, omnia convertant*<sup>1</sup>.

D'ailleurs, il tombe sous le bon sens, que si le pouvoir du Pape s'appliquait seulement dans les cas extraordinaires, les évêques sur lesquels il tomberait seraient précisément ceux qui en accepteraient le moins le plus nécessaire exercice. De là conflit, guerre et scandale. Le pouvoir du Pape ne serait plus qu'une pierre de contradiction.

La distinction entre les droits natifs et les droits adventices prétend se justifier par la différence des temps. A l'origine, l'autorité du Pape aurait différé très-peu de celle des évêques ; elle ne se serait étendue que plus tard, grâce au génie, et sans doute aussi à l'ambition des Papes.

Assurément, nous ne saurions contester le mérite personnel des Papes. La résolution admirable d'un saint Léon, le bon sens d'un saint Grégoire, le génie d'un Grégoire VII, la science d'un Sylvestre II et d'un Innocent III, la bravoure d'un Grégoire IX et d'un Boniface VIII, l'énergie d'un Sixte-Quint, sont à coup sûr d'admirables vertus ; d'un autre côté, il faut reconnaître que la dynastie des Papes manquait d'un élément essentiel de succès, l'ambition, et qu'elle se heurtait à une cause ordinaire de ruine, la vieillesse. Mais il n'est pas vraisemblable qu'une ambition, même toujours heureuse, pût produire de pareils effets. L'humaine nature ne supporte pas aisément la domination. Celui qui est libre veut qu'on lui démontre sur quels titres on s'appuie pour restreindre sa liberté, et celui qui commande exige qu'on lui dise en vertu de quelle autorité on vient limiter l'exercice de sa puissance. Or, est-il admissible que le sentiment de vénération pour le prince des apôtres ait toujours et partout inspiré aux évêques le sacrifice de leurs droits en faveur d'un Pontife qui n'eût pas été leur

<sup>1</sup> *Conc. lugdun.*, titre x, *De sanct. Pontifice.*

supérieur ? Ce n'est pas ainsi qu'ont raisonné les saints évêques. Saint Athanase et saint Jean Chrysostome, comme saint Charles Borromée et saint François de Sales, ne vénéraient, dans le Saint-Siège, que des droits d'institution divine. Le Saint-Siège n'a et n'exerce que des droits *natifs*. La seule chose à reconnaître, c'est qu'il n'a pas exercé, dès l'origine, tous ces droits. En le voyant faire acte, il ne faut pas dire : *C'est un droit nouveau*, mais c'est un droit qui, pour différentes causes, n'avait pas été exercé jusqu'à présent.

La distinction entre le Pape et sa cour n'est qu'un échappatoire pour déverser sur l'entourage la bile qu'on n'ose pas vomir contre le Souverain-Pontife. On ne saurait trop mépriser cette misérable hypocrisie.

La distinction entre le Siège et le Siégeant, dont la mise en vogue remonte au concile de Constance, et la mise en forme à Launoy, n'est pas plus acceptable. Le Pontife romain pourrait se tromper ; l'Eglise romaine seule serait infaillible. — Mais c'est à Pierre, et à Pierre seul qu'il a été dit : *Tu es Petrus... Rogavi pro te... Tibi dabo claves*. Pierre seul est Pape, Pierre seul définit, gouverne et commande ; Pierre seul a le *Magisterium*, le *Pontificium* et l'*Imperium*. Ce sont des Papes personnels et non une Eglise qui, sauf le cas de vacance, paraissent dans l'histoire. L'Eglise romaine, c'est le Pape ; cette Eglise est tout entière dans son chef : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, dit saint Ambroise.

Les faits concordent d'ailleurs avec la raison. C'est au Pape que s'adressent les actes qui intéressent le gouvernement de l'Eglise. Quand Clément VI traite avec les Arméniens, le Pontife exige que ces schismatiques reconnaissent que le Pape a reçu *immédiatement* de Jésus-Christ le pouvoir *très-plein* sur le corps de l'Eglise. Quand Pierre d'Osma, Richer et Fébronius se rétractent, bien qu'ils soient des coryphées du gallicanisme, ils ne distinguent pas entre l'Eglise et le Saint-Siège. Il n'y a, du reste, qu'à consulter les bulles et constitutions apostoliques, dans lesquelles est défini judiciairement, avec une autorité souveraine, tout ce qui regarde la foi, et l'on verra,

avec une évidence matérielle, que ces bulles et constitutions sont émanées uniquement de l'autorité judiciaire et souveraine du Pape, sans concours du jugement du clergé de Rome. Il y a toujours un Pierre dans l'Eglise, comme parle Bossuet, pour confirmer ses frères.

Quant aux prétendus embarras que l'autorité immédiate, ordinaire et directe du Pape peut causer à l'administration des évêques, il est difficile d'en comprendre la solidité, car :

1° Aucun évêque catholique n'a fait valoir de semblables griefs. Dira-t-on que, pendant une longue série de siècles, tous les évêques se sont trompés à la fois, sur un point qui pourtant est de quelque importance ?

2° Si quelqu'un devait protester contre cette juridiction ordinaire, ce serait assurément au Pape qu'il conviendrait de le faire. Croit-on, par hasard, que la sollicitude de l'Eglise universelle ne soit pas un fardeau assez lourd pour ses épaules, sans qu'il faille l'augmenter encore ? Non, si de droit divin, l'autorité directe n'appartenait pas aux Papes, la plus vulgaire prudence leur dicterait de ne pas aggraver leur sollicitude par des réserves et des jugements qui épuisent leurs forces sans profit.

3° Enfin, il est évident que tout évêque, doué d'un sens droit, bénit le droit d'appel au Saint-Siège, les réserves apostoliques et autres choses de ce genre, puisque par là il dégage en grande partie sa responsabilité devant Dieu et devient plus fort devant les hommes de tout l'appui qu'il reçoit de la pierre fondamentale. Que deviendrait bien souvent la liberté de l'évêque, s'il pouvait, par exemple, dispenser de tous les empêchements au mariage ? Croit-on que plus d'une fois sa conscience n'aurait pas de rudes combats à soutenir, pour refuser aux puissants du siècle des concessions que réprouve la loi de Dieu ? La réserve apostolique, suivant la juste remarque de Cabassut, est là fort à propos pour les protéger.

Il faut donc renoncer à cette théorie gallicane d'après laquelle, conservant l'honneur d'une vaine présidence, mais dépouillé de la juridiction ordinaire et du gouvernement

effectif, le Souverain-Pontife vivrait inutile au Vatican, comme Dieu, sous l'empire de l'erreur déiste, vit inutile au ciel, et comme le roi, sous l'empire de l'erreur parlementaire, vit inutile sur son trône. Il faut accepter, par voie de conséquence légitime et à titre de doctrine certaine, la monarchie des Papes.

Nous allons, au surplus, interroger l'histoire.

---

## CHAPITRE VIII.

### CE QUE REPRÉSENTENT LES PAPES DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DANS L'HUMANITÉ.

L'histoire de l'Europe est l'histoire de la civilisation ; l'histoire de la civilisation est l'histoire du christianisme ; l'histoire du christianisme est l'histoire de l'Eglise catholique ; l'histoire de l'Eglise catholique est l'histoire du Pontificat suprême, avec toutes ses splendeurs et toutes ses merveilles. C'est l'histoire des hommes envoyés de Dieu pour résoudre, au jour et à l'heure marqués, les grands problèmes religieux et sociaux, au profit de l'humanité et dans le sens des desseins de la Providence.

La mission des Papes, c'est d'émanciper à la fois et pacifiquement la société civile et la société religieuse ; c'est de réaliser, dans le monde, la nécessaire alliance de l'ordre et de la vraie liberté.

L'harmonie de ces deux puissances n'est pas l'ouvrage des hommes, c'est l'œuvre de Jésus-Christ. Les Papes sont les hommes prédestinés pour appliquer aux nations, au nom de Jésus-Christ, les lumineuses et très-bienfaisantes solutions de l'Évangile ; cette mission magnifique fait leur grandeur et fonde leur gloire.

Pour apprécier le travail historique et civilisateur des Papes, il suffit de comparer les peuples païens et les peuples chrétiens, de mettre en relief l'antagonisme de leurs principes,

d'expliquer enfin, par la genèse logique des doctrines reçues de part et d'autre, les événements de l'histoire.

Si l'on nous demandait quel est le caractère distinctif des sociétés qui sont de l'autre côté de la croix, et celui des sociétés modernes, nous n'hésiterions pas à affirmer que leur distinction consiste en ce que les dernières sont fondées sur trois vérités, et les premières sur trois négations. Les négations qui servaient de fondement aux sociétés anciennes sont :

- 1° La négation de l'unité du genre humain ;
- 2° La négation du libre arbitre ;
- 3° La négation de toute espèce de distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Par contre, les trois vérités qui servent de fondement aux sociétés chrétiennes sont les suivantes :

- 1° L'unité du genre humain ;
- 2° Le libre arbitre de l'homme ;
- 3° La distinction et l'indépendance réciproque du pouvoir civil et du pouvoir religieux.

La somme des conséquences qui découlent de ces vérités et de ces négations forme tous les traits distinctifs des sociétés modernes et des sociétés antiques.

1° De la négation de l'unité du genre humain procéda, chez les anciens, celle de la fraternité des hommes ; de celle-ci, la négation de leur égalité devant Dieu et devant les législateurs ; et, de toutes ces négations, la division de la société en castes, division qui fut la base des constitutions politiques de l'Orient et la distinction des hommes en libres et en esclaves, distinction que nous voyons établie de toutes parts, car elle découlait de principes qui étaient alors communs à tous les peuples.

2° De la négation du libre arbitre en Dieu et dans l'homme sortit la négation de la liberté divine et humaine, et des deux la conception terrifiante et fataliste d'un dieu-*destin*, antérieur et supérieur à tous les hommes et à toutes les divinités, et auquel obéissaient, pleins d'épouvante, les rois et les peuples, les dieux et les hommes, les cieus et la terre ; dieu immobile, silencieux, redoutable, qui envoyait les Furies vengeresses et

impitoyables dans les palais des princes pour les précipiter dans l'abîme, du haut de leur fortune ; qui condamnait ceux-ci à être adultères, ceux-là à être incestueux, d'autres à être fratricides ; qui inspirait aux rois des passions infernales, aux familles des rois des haines inextinguibles, et aux femmes des rois des amours infâmes ou sans nom ; dieu qui ne pensait qu'aux races régnautes, oubliait ou dédaignait les races esclaves, c'est-à-dire la grande masse du genre humain, comme indigne de s'élever jusqu'à la grandeur du crime, ainsi que de la vertu.

3° De la négation de toute espèce de distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux naquit, chez les anciens, la confusion absolue des deux pouvoirs, et s'il est un fait clairement établi dans l'histoire, c'est le caractère théocratique de toutes les sociétés antiques. Le gouvernement des Hébreux, très-évidemment et de plein droit, divin ; puis ceux des Chinois et des Japonais furent, par tradition et imitation, théocratiques ; celui des Indiens, des Perses et des Egyptiens, théocratiques, toujours théocratiques ; celui des Etrusques, des Gaulois et des Germains, théocratiques ; celui enfin des Bretons, des Grecs et des Romains, théocratiques.

La théocratie n'était un fait dans la société que parce qu'elle était une théorie acceptée par tous les législateurs et proclamée par tous les philosophes. Lycurgue, Dracon, Solon, Romulus, Numa, Zaleucus et Charondas, dont la renommée a traversé les siècles, se servirent de la religion pour élever sur elle l'édifice de leurs institutions. Platon et Aristote ne concevaient la société que sous l'empire d'un pouvoir tout-puissant émanant de l'autorité divine et de la société religieuse.

Or, lorsque le souverain est en même temps roi et pontife, lorsque le dépositaire du pouvoir a tous les pouvoirs, ceux de Dieu et ceux des hommes, ce chargé de pouvoir, qu'il s'appelle roi, dictateur, consul ou président, absorbe en lui et confisque à son profit toutes les libertés ; c'est le *tyran* de Hobbes, c'est-à-dire un homme absolument libre, mis à la tête d'un peuple absolument esclave ; car, si l'on y regarde bien,



qu'est-ce que le pouvoir absolu, sinon la liberté absolue d'un seul ?

De là, dans les sociétés anciennes, l'anéantissement de l'individu et la déification de l'Etat. L'individu, comme tel, n'y était capable d'aucun droit, l'Etat n'y pouvait être lié par aucun devoir. Quelle plus grande absurdité, en effet, que de supposer, dans ce qui est divin, des devoirs à l'égard de ce qui est humain, et dans ce qui est humain des droits à l'égard de ce qui est divin ?

La déification de la loi et de l'Etat engendra ce patriotisme absurde, opiniâtre, féroce, qui nous étonne dans les républiques anciennes. Etre patriote dans l'antiquité, c'était servir une ville et se mettre en guerre avec le genre humain ; c'était considérer tous les étrangers comme des barbares et des ennemis, les ennemis comme des hommes condamnés à l'esclavage par les dieux de la patrie ; c'était consacrer le principe de la guerre universelle et sans motifs raisonnables, comme sans nul respect ; c'était diviser en partis hostiles les mortels habitants de la terre, et avec eux les divinités dont on peuplait le ciel : c'est ce qu'on voit dans les épopées d'Homère, de Virgile et de leurs imitateurs.

Esquissons maintenant le tableau des idées fondamentales et constitutives des sociétés modernes, c'est-à-dire de nos sociétés chrétiennes.

1° De l'unité du genre humain, enseignée par la révélation, naît comme de soi l'idée de la fraternité ; de celle-ci, l'idée de l'égalité ; des deux, celle de la démocratie. A la voix de Jésus-Christ enseignant aux nations l'unité de l'espèce humaine, les murs des antiques cités tombent, et d'autres murs s'élèvent, les murs de la Cité de Dieu, dont l'enceinte renferme la terre entière, afin d'embrasser toutes les nations dans un même amour. C'est le beau spectacle que doit toujours donner au monde la Rome sainte des Papes, image du ciel.

A la voix de Jésus-Christ enseignant la fraternité et l'égalité, l'esclavage disparaît, et tous les habitants de cette cité immense, de la Cité sainte, se proclament frères et saintement libres.

Cette démocratie est si gigantesque, si générale, qu'elle s'étend jusqu'aux extrémités du monde. Les pauvres et les riches, les nobles et les plébéiens, les heureux et les malheureux, tous sont citoyens. Qu'on suppose un moment les hommes réduits à cette seule révélation, et l'immense et sainte démocratie qui en résulte, sagement et divinement constituée. Dans cette supposition, toute espèce de gouvernement oppressif est absolument impossible : car ces sortes de gouvernements ont pour base la notion du commandement, d'une part, et, d'autre part, la notion de servitude, et puis, ces deux notions sont incompatibles avec celles d'égalité et de fraternité chrétiennes. Maintenant, pour triompher de cette difficulté, aura-t-on recours aux prétendus contrats sociaux ? Mais les contrats sociaux sont des absurdités ; car stipuler que des hommes commanderont et que d'autres leur obéiront, c'est stipuler qu'ils cesseront d'être ce qu'ils sont, qu'ils changeront de nature, qu'ils remplaceront, par une création humaine, une création divine ; qu'ils cesseront d'être hommes pour être autre chose ; et il est clair qu'un contrat de cette nature n'est pas un contrat, mais le suicide de l'espèce. L'hypothèse est donc fautive : la révélation dont nous parlons n'est pas venue seule et isolée ; avant de révéler à l'homme l'unité du genre humain, Dieu lui révéla sa propre unité, c'est-à-dire sa divine monarchie. Ces deux révélations réunies sont les éléments constitutifs d'où résultent les notions d'obéissance et de commandement, de liberté et d'ordre, de force et de limite, de mouvement et de règle. Si le droit de commander et l'obligation d'obéir ne se peuvent comprendre lorsqu'on part de cette seule donnée que tous les hommes sont égaux et frères, ce droit peut se concevoir dans le Créateur, et ce devoir dans la créature, puisque entre la créature et son Créateur, il n'y a ni égalité, ni fraternité.

Dans les sociétés catholiques, l'homme obéit toujours à Dieu et n'obéit jamais à l'homme seul. Dans les sociétés catholiques, le fils obéit à son père, parce que Dieu a voulu que le père le représentât dans la famille, et parce qu'il a fait de la paternité une chose vénérable et sacrée. De même le peuple chrétien

obéit à l'autorité suprême, parce qu'il sait qu'en lui obéissant il obéit à Dieu, qui a voulu que cette autorité le représentât dans l'Etat et qu'elle fût une chose sainte : *Omnis potestas à Deo est* : « Toute puissance vient de Dieu, » dit saint Paul.

Or, partout où l'homme n'obéit qu'à Dieu seul, il y a liberté ; et partout où il obéit à l'homme, il y a servitude ; aussi n'est-il aucune société catholique, quelle que puisse être la forme de son gouvernement, où l'homme ne soit libre ; tandis qu'on ne peut citer aucune société de l'antiquité, même républicaine, où l'homme ne fût esclave, sous la république de nom comme sous la tyrannie. L'âge moderne en a fait autant.

2° De l'affirmation du libre arbitre jaillit spontanément l'idée de la liberté de l'homme, et quand nous disons la liberté de l'homme, nous ne parlons pas seulement de cette liberté particulière et contingente qu'accordent d'ordinaire les constitutions politiques. Nous parlons surtout de cette autre liberté élevée, *inconditionnelle*, universelle, complète et absolue, qui repose dans le sanctuaire de la conscience humaine, qui est là, parce que Dieu l'a mise là de sa propre main, hors de l'atteinte de la tyrannie, et, qui plus est, hors de sa propre atteinte. La doctrine catholique, sur ce point, est d'une sublimité qui atterre, qui écrase l'imagination et humilie l'entendement. Dieu, à qui toutes les créatures rendent culte et hommage, respecte à son tour la *liberté humaine*. L'Écriture sainte ne nous permet pas d'en douter : on y lit que Dieu regarde la liberté de l'homme avec respect, *cum magnâ reverentiâ*. Il y a plus : Dieu qui met une borne à toutes les forces et à toutes les puissances, a voulu, si on peut s'exprimer de la sorte, marquer aussi une limite à sa propre puissance et à sa propre force : cette limite est la *liberté de l'âme humaine*. Dieu, qui ne trouve point d'obstacle à sa volonté, ne veut pas forcer notre libre arbitre ; il a pour ainsi dire partagé l'empire du monde avec notre liberté. En lui donnant l'existence, le Roi des rois l'a faite *reine*. Telle est la grandeur de l'homme et l'inviolable puissance de sa liberté aux yeux du catholicisme.

Lorsque fut venu le jour, grand entre tous les jours,

annoncé par la voix des prophètes, où le Sauveur des hommes se fit homme, le monde assiste au plus sublime de tous les drames, au plus grand de tous les spectacles, le spectacle de la croix où figurent deux personnages : le Fils de Dieu, d'une part, qui veut être reconnu ; la liberté humaine, de l'autre, qui refuse de le reconnaître et qui le traîne au Calvaire ; au Calvaire, théâtre mystérieux de deux victoires opposées, de Dieu dans l'avenir et de la liberté humaine dans le présent, de Dieu dans l'éternité et de la liberté dans le temps ; le Fils de Dieu voulut mourir plutôt que de faire violence à la liberté des hommes, même coupables, car l'amour divin voulait en triompher.

*Venez à moi, vous tous qui êtes chargés des chaînes de vos péchés, et je vous rendrai libres.* Cette parole de Celui qui ne promet jamais en vain a été accomplie avec l'Évangile : la femme esclave portait les chaînes de tous les caprices de son mari, Jésus-Christ l'en a délivrée ; le fils portait les chaînes du père, il les détacha ; l'homme était l'esclave de l'homme, il lui donna la liberté des enfants de Dieu ; le citoyen portait les chaînes de l'État, il le tira de sa prison. Le catholicisme a brisé toutes les servitudes dans le monde et donné au monde toutes les libertés : la liberté domestique, la liberté religieuse, la liberté politique, la vraie liberté humaine, qui est toujours faite pour la vertu et jamais pour le vice et le désordre.

3° De la distinction et de l'indépendance réciproque du pouvoir religieux proclamées par le catholicisme est sortie la victoire définitive sur l'omnipotence tyrannique de l'État se proclamant dieu. Cette distinction rendant inévitable la lutte entre les forces morales et les forces matérielles de l'humanité, écarte jusqu'à la possibilité de cette servitude, qui résultait, chez les païens, de la réunion des deux forces dans une seule main. Le prince, dépositaire de toutes les forces matérielles de la société, peut opprimer les corps, mais son joug n'atteint pas les âmes. Le pouvoir religieux, dépositaire des forces morales de l'humanité, et surtout des vérités divines, n'exerce aucune domination sur les corps ; il ne fonde son empire que sur les consciences.

L'homme, étant à la fois corporel et incorporel, ne peut être complètement esclave que d'un pouvoir qui réunisse ces deux natures, qui soit matière et esprit, corporel et incorporel, humain et divin. C'est précisément ce qui avait lieu dans les républiques anciennes ; c'est ce qui a lieu aujourd'hui même dans les pays où sont établies des religions nationales, et où, en conséquence de cet établissement, le souverain est en même temps roi et pontife suprême. Voilà comment le protestantisme, qui a rétabli cette confusion, a rétabli le despotisme, renversé par la doctrine catholique, et fait revivre avec le despotisme toutes les traditions païennes.

La proclamation de l'indépendance respective des deux grands pouvoirs qui dirigent et gouvernent le monde est un fait historique à l'abri de toute espèce de controverse.

Pour éviter ici deux erreurs très-graves, il faut noter : 1° Que le pouvoir religieux, pouvoir spirituel par nature, n'est pas spirituel en ce sens qu'il n'ait aucun droit sur les biens temporels ; 2° que les deux pouvoirs, indépendants tant qu'ils s'exercent dans leur sphère propre, ne jouissent pas d'une indépendance absolue, mais sont, par institution divine, soumis à la loi de subordination.

Sans doute l'Eglise est avant tout une société spirituelle, et, comme telle, elle tient de Jésus-Christ la puissance de régler directement les choses spirituelles, les choses qui concernent le salut. Mais elle ne saurait accomplir son ministère spirituel et surnaturel qu'en employant des moyens sensibles, extérieurs, matériels, et sans étendre son autorité sur les personnes et les choses de ce monde <sup>1</sup>.

Ainsi, quoi de plus éminemment spirituel que les différents actes du ministère pastoral ? Et pourtant il faut au prêtre une chaire, un autel, le pain et le vin du sacrifice, l'eau, l'huile et les autres éléments matériels des sacrements et du culte divin ; il lui faut un asile convenable et une église pour réunir ses

<sup>1</sup> Nous avons développé cette doctrine dans une lettre à la *Revue du Monde catholique*, lettre qui a été reproduite par M<sup>sr</sup> de Ségur dans son opuscule sur *la Liberté*, page 250.

ouailles. Il faut à l'évêque une cathédrale pour siège de son gouvernement, des séminaires pour recevoir et former son clergé, des moyens matériels d'existence honorable. Enfin, il faut au Chef suprême de l'Eglise, au Vicaire du Christ, une ville pour y ériger la Chaire apostolique, et la propriété d'un Etat pour garantir son indépendance et rehausser sa suprême dignité.

De même, quoi de plus évidemment temporel que les personnes et les choses de ce monde ? Et cependant, à cause de l'union et de la subordination du temporel et du spirituel, il est certain que l'usage de ces choses et la conduite de ces personnes, quelles qu'elles soient, intéressent directement l'ordre moral et dès lors sont du domaine spirituel de l'Eglise. Le simple particulier, pour les actes divers qui remplissent sa vie, le prince lui-même, pour l'exercice de la puissance civile, qui n'est, au fond, qu'une série d'actions morales, sont l'un et l'autre soumis au pouvoir des clefs de saint Pierre. Le temporel dépend du spirituel, parce qu'il a essentiellement un côté spirituel.

Et qu'on ne croie pas qu'en assujétissant ainsi tout à l'Eglise, « tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux, » comme dit Bossuet, on porte atteinte à l'indépendance du citoyen, ou à l'indépendance politique du prince. Nous écartons cette objection en disant que si le prince chrétien, le magistrat, le citoyen, le père de famille, sont dépendants de l'autorité religieuse, c'est uniquement par le côté qui intéresse la conscience et le salut. Certes, personne ne le niera, ce côté-là appartient essentiellement à l'ordre spirituel et surnaturel. Et comme il est supérieur à l'autre, au côté purement humain, naturel et terrestre, il est tout simple qu'il le règle et qu'il le domine.

L'Eglise est donc une société spirituelle, mais qui emploie nécessairement les moyens matériels et étend sa juridiction sur tout l'ordre temporel.

Enlever à l'Eglise ce double caractère, c'est anéantir de fait sa constitution, c'est la priver de l'exercice régulier de sa puissance, et la reléguer, comme disait ironiquement le comte

Mirabeau, « dans les espèces intelligibles du néant métaphysique. »

De cette fausse notion de l'Eglise découle, en effet, et très-logiquement, la ruine de la puissance temporelle du Saint-Siège, la négation de la propriété ecclésiastique et de l'immunité cléricale, le renversement des lois religieuses sur le mariage, la famille et l'éducation, l'abolition des conséquences extérieures des vœux religieux et, en général, de toute discipline ecclésiastique.

Dès lors, le ciel est d'un côté et la terre de l'autre ; il y a, non plus distinction, mais séparation radicale entre l'Eglise et le monde. Cette impiété ouvre libre carrière aux ennemis de l'Eglise et de la société civile. Alors les nuages s'amoncellent à l'horizon, alors éclatent les grandes tempêtes, et les sociétés qui ont admis, dans leur constitution, les idées révolutionnaires du séparatisme, sont emportées comme des feuilles mortes par l'ouragan, ou brisées sur place par la barbarie des passions.

## CHAPITRE IX

### SAINT PIERRE.

§ 1<sup>er</sup>. -- Ce qu'est à première vue saint Pierre.

Il y a un homme à qui il a été dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; je te donnerai les clefs du royaume des cieux : tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Confirme tes frères. »

L'homme à qui ont été adressées ces paroles était un petit pêcheur de Galilée, nommé Simon, fils de Jonas, du bourg de Bethsaïde. Celui qui les adressait était le dépositaire des paroles de la vie éternelle, le Fils du Dieu vivant, Jésus-Christ.

Dans ce dialogue nous voyons, d'une part, ce qu'il y a de

plus humble parmi les plus petits, d'autre part, ce qu'il y a de plus grand au ciel et sur la terre.

Par conséquent, dirons-nous avec Bossuet, en même temps que Jésus parle, il agit : ce qu'il dit à Pierre, il le fait dans son âme, et, par une transformation admirable, du pauvre pêcheur, il forme son vicaire ; d'un Galiléen, il tire l'homme qui sera revêtu de la plus haute puissance, puisqu'il partage avec Dieu l'empire du ciel.

Donc, en élisant saint Pierre pour être le fondement de son Eglise, le divin Maître doit l'orner des qualités de nature et de grâce qui le prédestinent à son ministère auguste ; il lui inspire les vertus qui vont devenir le caractère de l'humanité régénérée et l'apanage de l'homme appelé à gouverner les âmes ; il lui confère, avec ces vertus merveilleuses, l'investiture d'un pouvoir nouveau et tout divin, que n'eurent pas, avant lui, les justes les plus aimés de Dieu. Pierre est, par nature, l'homme de bon sens, de générosité, de hardiesse, de présomption ; Pierre est, par grâce, l'homme de foi, l'homme de charité, de zèle et de prudence. Type des Papes, il est aussi le type des chrétiens, le modèle des fidèles, des pénitents, des docteurs, des martyrs. Que de palmes dans ses mains, à côté des clefs ? que d'auroles sur sa tête, autour de la tiare ? Il a la sagesse d'en haut pour enseigner, la puissance d'en haut pour condamner et pour absoudre ; il ouvre et ferme les portes du ciel, et c'est à lui que l'humanité doit dire ce qu'il disait lui-même au Sauveur des hommes : « Vous avez les paroles de la vie éternelle ! »

« Sur la mission de son maître, dit Louis Veillot, saint Pierre a entrepris la plus étonnante révolution que le monde ait vu et que l'esprit de l'homme puisse concevoir ; par une assistance qui a été le prix de sa foi et de son courage, il l'a accomplie. Seul et pauvre, il a attaqué, il a renversé les dieux de l'empire de Rome. Il est mort sur la croix, du supplice des esclaves, mais en réalité législateur, pontife et roi de la terre, le premier roi de la seule dynastie qui soit éternelle ; vainqueur de César, qui était Néron, c'est-à-dire vainqueur de tous les vices et de toutes les erreurs, dans le moment que l'erreur et le



vice, maîtres incontestés des hommes, recevaient d'eux les honneurs divins. Il a brisé ce joug ignominieux ; il l'a brisé pour jamais, en instituant cette royauté de la vérité qui ne laisse plus au mensonge de triomphe assuré ni paisible, qui ne lui permet plus d'étouffer la sainte révolte des consciences, et qui, toujours prête à combattre pour la justice, n'ignore pas qu'elle enchaîne la victoire lorsqu'elle accepte le martyre.

» La gloire de saint Pierre, même en ce monde, surpasse, s'il est possible, ses travaux. Il y a dix-huit siècles qu'un ministre infime de la police de Néron le conduisit au supplice ; après dix-huit siècles, il est le personnage le plus vivant de l'histoire. Toute langue a publié son nom, toute langue le prononcera jusqu'à la fin des temps. Toute intelligence capable de recevoir l'Évangile a connu sa vie, a béni ses œuvres ; les plus nobles génies en ont médité les moindres circonstances, la poésie et les arts y ont trouvé des inspirations, la théologie en a tiré des lois. Son tombeau, visité de tous les peuples, est devenu une source de vie et l'arc-boutant de l'ordre social. Sur ce trône, il règne encore, protégé par la foi de ses innombrables enfants, maintenu, s'il le faut, par l'effroi de ceux-là mêmes qui jalourent sa puissance paternelle et qui seraient tentés de lui refuser leur hommage. Tout croule dans le monde si ce trône est ébranlé. De ce faite sublime, toujours battu d'orages formidables et impuissants, Pierre, vivant dans son successeur, investi de tous les privilèges que Jésus-Christ lui a donnés, gouverne les pasteurs et les troupes, enseigne, redresse, lie et délie ; commande aux intelligences, dirige les âmes. Vainement l'orgueil conteste ou se révolte, en appelle au sophisme, à la ruse, à l'injure, à la force brutale, et quelquefois sépare tout un peuple et tout un empire ; ceux que l'ennemi entraîne dans les ténèbres conservent un souvenir et un besoin de la lumière qui les ramèneront. Pierre, assuré de l'élite du genre humain, définit l'erreur et reste le roi de la vérité. Il n'y a pas de main assez forte pour abolir ses lois. Sa parole est la digue immuable que la mer affolée peut bien couvrir d'écume, mais ne peut pas emporter ni franchir. Il voit sans trembler le furieux effort des révoltes,

il écoute sans pâlir leur clameur immense, et, se tournant vers son peuple, il bénit deux cent millions d'âmes, dont l'*Amen* fidèle, éveillant tous les échos de la terre, couvre à la fois la protestation de l'hérétique, la négation de l'incrédule et le cri de la brute, qui hurle d'obéir. Tel est aujourd'hui ce pouvoir de Pierre, contre lequel, depuis Néron, se sont tour-à-tour et tous ensemble conjurés tout ce que l'espèce humaine a produit de géants. Il a vaincu Néron, Arius, Mahomet, Luther et Voltaire ; il embrasse le monde connu, il est établi sur deux cent millions d'âmes, et ses conquêtes ne sont pas encore finies, car la plénitude des nations entrera dans son bercail. Ainsi lui tient parole Celui qui lui a dit un jour : « Tu es pêcheur d'hommes. »

« Or, ce mortel plus favorisé qu'Abraham, plus puissant que Moïse, plus inspiré que les prophètes, ce législateur et ce pasteur de l'humanité, ce vicaire de Jésus-Christ, qu'était-il pour de telles œuvres, qu'a-t-il fait pour une telle gloire ? Il n'avait par lui-même ni fortune, ni force, ni génie, et pour toute science il savait conduire sa barque et raccommo-der ses filets. Mais il était droit et simple de cœur ; prévenu de la grâce, il crut en Jésus-Christ, il l'aima, et, lorsque Jésus-Christ lui commanda de quitter tout pour le suivre, il n'hésita point. C'est le secret de sa puissance et de sa gloire. A cause de cette foi, d'où vint son amour, de cet amour, dont le fruit fut l'obéissance, de cette obéissance, qui ne connut rien d'impossible et qui ne refusa ni les travaux de l'apostolat, ni le martyre, Pierre, à son tour, fut aimé de Jésus-Christ. Le Fils de Dieu le prit à son école et le forma pour être l'instituteur du genre humain <sup>1</sup>. »

#### § 2. — Personnalité de saint Pierre.

Parler de Pierre, c'est donc parler du monde entier, c'est parler de tous les siècles, c'est parler de la destinée de l'humanité. En fait et en droit, tout tient, ici-bas, à la Chaire de Pierre : par la raison que là où est Pierre, là est l'Eglise ; que l'Eglise est, dans tous les temps et dans tous les lieux, l'oracle

<sup>1</sup> Veuillot, *Mélanges*, t. VI, p. 47, 2<sup>e</sup> série.

de la vérité révélée, l'école de la sainteté surnaturelle, la source et le modèle de la civilisation chrétienne, la condition, jusqu'à un certain point nécessaire, du vrai, du beau et du bien, même dans l'ordre de la nature.

Donc, sans tomber dans aucune exagération, pour expliquer saint Pierre, il faut parler de tout cela, au moins de manière à comprendre la personnalité de saint Pierre, la dignité de saint Pierre et les œuvres de saint Pierre. Ainsi Pierre en lui-même, Pierre dans le souverain-pontificat, Pierre dans son apostolat et dans son martyre, telle est l'économie de ces réflexions.

Quelle est, d'abord, la personnalité de saint Pierre au double point de vue de la nature et de la grâce ?

I. Simon, fils de Jonas, était né au bourg de Bethsaïde, sur les bords du lac de Génésareth. Sa profession était celle de pêcheur. Avec ses filets il tirait, tantôt de la mer de Tibériade, tantôt du Jourdain, sa chétive subsistance. Pauvre selon le monde, il n'était pas, du reste, pauvre selon Dieu. Bon israélite, sans ruse ni prétention, il gagnait honnêtement sa vie, remplissait scrupuleusement les devoirs de la synagogue, attendant le Messie, dont l'avènement approchait, et ayant reconnu, dans la mission de Jean-Baptiste, les circonstances initiales de cet avènement.

Il y a toujours eu des grâces de choix pour la simplicité.

Un jour Simon lavait ses filets. Jésus en passant regarda et lui dit : « Suis-moi : » *Intuitus eum, dixit : Sequere me.* Aussitôt Simon quitta sa barque et ses filets, tout ce qu'il possédait et tout ce qu'il était, pour suivre Jésus, avec André, son frère.

Il y a, dans la vocation de Simon, la simplicité saine et généreuse qu'on retrouvait dans les antécédents de sa carrière. Jésus ne se donne même pas la peine de lui parler, il se contente d'attacher sur le pêcheur un regard profond, et, sans que Jésus ait rien dit, Pierre a tout compris. A ces mots : Suis-moi, il se lève, laissant tout et emmenant, avec lui, son frère André. Jésus recrute le premier apôtre, le second est choisi, ou du moins préféré par son futur vicaire.

Une fidèle tradition nous a transmis l'image fidèle de Simon Bar-Jonas. Une tête osseuse, un front chauve, siège du calme de l'esprit et de la rectitude du bon sens, encore plus que des ardeurs de l'imagination ; deux yeux dans lesquels se mélange l'expression d'un amour surhumain et le sentiment d'une douleur sans égale ; des larmes qui coulent toujours sur les joues amaigries et dans lesquelles elles ont creusé deux sillons ; des lèvres contractées par le chagrin, remuées doucement par la prière ; dans les mains, deux clefs symboliques, dont l'une s'incline vers la terre, l'autre monte vers le ciel ; un manteau antique négligemment jeté sur les épaules ; au fond du tableau un coq : voilà Pierre. Du moins le voilà tel que nous l'a transmis la vénérable antiquité dans ces naïves peintures qui peignaient les idées encore mieux que les personnes.

Voici maintenant les traits du caractère moral de Simon-Pierre.

Et d'abord, il a le bon sens. Le bon sens, dit Bossuet, est le maître de la vie humaine, et il n'exerce, ajouterons-nous, cette superbe magistrature qu'en entrant, par une intuition aisée, dans les desseins de la Providence. Or, Simon, prédestiné au gouvernement de l'humanité, excelle avant tout par le bon sens. Le premier, après Jean-Baptiste, il a reconnu le Sauveur et a non-seulement confessé sa dignité, mais s'est laissé enrôler parmi les apôtres. A l'école du Sauveur, il est le premier, toujours le premier, sans doute par les préférences et selon les desseins de Jésus-Christ, mais aussi par la sagesse de ses initiatives, l'à-propos de ses observations et la grâce pittoresque de ses paroles. S'il s'abuse, il se laisse redresser, et s'il tombe, il se relève. Il y a, dans sa nature, une admirable franchise. Dans ses discours, observe saint Jean Chrysostome, il a le tact exquis des convenances, le choix des pensées et des expressions, le vol hardi et vainqueur. Dans ses écrits, dit Erasme, il a le langage de l'autorité, la sobriété des expressions et l'abondance des idées. C'est là qu'il nous donne cette si juste appréciation des Epîtres de l'apôtre saint Paul, dans lesquelles, nous dit-il, « on trouve des choses diffi-

ciles à comprendre, que des hommes ignorants et légers interprètent à leur façon, et détournent, comme ils le font aussi des autres Ecritures, à de mauvais sens et pour leur propre ruine ... » et ce caractère des impies et des libertins de tous les lieux et de tous les temps, qu'il y a tracé de main de maître : « Ce sont, dit l'Apôtre, des sources sans eau, des nuées d'orage qui ne laissent après elles que ténèbres et brouillards. Leurs paroles, gonflées d'orgueil et vides de sens, ne font fortune parmi les hommes qu'en flattant leurs penchants mauvais. Ils leur promettent la liberté ; ils ne sont eux-mêmes que des esclaves <sup>1</sup>. »

La seconde qualité naturelle de Simon-Pierre est la générosité. A sa vocation, il a tout quitté : il est vrai que ce tout, pour un pêcheur, est peu de chose, mais le peu tient plus au cœur du pauvre que l'abondance ne tient au cœur du riche. Ce peu, c'était, en effet, tout pour sa pauvreté ; tandis que l'opulence fait souvent de grands sacrifices matériels sans changer en rien le train de ses prospérités. Quand le Sauveur annonce sa passion, Simon est prêt à donner sa vie : *Animam meam pro te ponam*. A sa dernière heure, il s'est étendu sur la croix. Donner ses biens, les travaux de toute sa vie et sa vie même, n'est-ce pas le comble de la générosité ?

La troisième qualité de Simon, c'est la hardiesse. Quand le Sauveur interroge, c'est lui qui répond ; quand le Sauveur se tait, c'est Pierre qui interroge. Deux fois, à la vue du Sauveur, il se jette dans la mer. Au jardin des Oliviers, il tire l'épée. Durant le jugement, il force la porte du grand-prêtre.

Cette hardiesse va même jusqu'à la présomption. L'âme prompte de Simon, dit saint Augustin, ne sait pas se mesurer. Quand tous les autres se scandaliseraient, il déclare qu'il ne saurait se scandaliser. Quand il faudrait mourir, il ne reniera pas son Maître... Et il l'a renié trois fois ! Caractère décidé, sa faute ne fut pas tant d'avoir renié son Maître que d'avoir juré qu'il ne le renierait pas. Mais voilà bien la présomption.

II. Bon sens, générosité, hardiesse, présomption : voilà le

<sup>1</sup> Veillot, *Mélanges*, 2<sup>e</sup> série, t. VI, p. 47.

naturel de Simon-Pierre. Sur ces qualités naturelles, Jésus-Christ a greffé les qualités de grâce qui devaient faire de Pierre le premier des Papes, le type des Papes. Quelles sont donc ces qualités qui dépassent les bornes et les exigences de la nature et prédisposent Pierre au souverain-pontificat ?

Ces qualités sont au nombre de trois : la foi, la charité et le zèle : la foi pour l'esprit, la charité pour le cœur, le zèle pour la conduite ; mais une foi, une charité, un zèle qui conviennent à la plus haute autorité du monde, à la pratique du commandement le plus étendu, le plus fort et le plus paternel qui se puisse imaginer.

Or, tel est d'abord la foi de Pierre. Le divin architecte de l'Eglise commence par choisir le fondement de l'édifice et par le façonner à sa destination : « Tu es Simon, tu seras appelé Céphas. » Aussitôt, par une révélation spéciale du Père, Céphas reçoit le mystère du salut ; il confesse nettement, explicitement la divinité du Sauveur : *Tu es Christus, Filius Dei vivi*. Cet acte de foi renferme tous les autres, seulement toutefois d'une manière implicite. Aussi, quand le Fils de l'homme parle de son crucifiement, Pierre, dont la foi n'est pas encore complètement développée, s'écrie : *Absit à te, Domine ; non erit tibi hoc*. Le Sauveur lui apprend donc que le sacrifice de la croix est le corollaire prévu de l'Incarnation, par là qu'il lui donnera un jour les clefs du royaume des cieux. La foi de Pierre éclate le jour de la Cène, lorsque Jésus se prépare à laver les pieds des apôtres. Pierre se récrie, mais Jésus lui dit : « Si je ne vous lave point les pieds, vous n'aurez point de part avec moi. » Pierre aussitôt : « Non-seulement les pieds, Seigneur, mais la tête. » Pierre croit, même lorsque la nature défaillante semble trahir la foi. Au milieu de la tempête, il ne songe pas assez que la puissance de Jésus-Christ suffit pour sauver la barque, mais il l'éveille : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. » Dans le prétoire, il renie Jésus, mais un seul regard le convertit. Cette foi complète du souverain pasteur doit être, de plus, permanente, indéfectible : l'Évangile ne saurait périr : *Et ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua*. Cette foi permanente doit être

surtout transmissible à tous les âges, expansive dans tout l'univers : *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.* Enfin cette foi complète, indéfectible, expansive du docteur de l'humanité doit être, dans la suite des temps, la source d'une science admirable, et Pierre, sur le Thabor, est élevé à la plus sublime philosophie, seulement il doit s'en taire jusqu'à la résurrection. Alors il écrira : « Ce que nous professons, dans notre Chaire pontificale, ce ne sont point des fables doctement systématisées ; ce ne sont pas non plus les rêves d'une ignorance superstitieuse : c'est ce que nos yeux ont vu, ce que nos oreilles ont entendu sur la mystérieuse montagne, alors que Dieu le Père illumina Jésus-Christ et qu'il nous dit à tous : Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. Ecoutez-le<sup>1</sup>.

La charité de Simon-Pierre comme Pape, ou plutôt comme type des Papes, devra être immense, sans limites, capable d'embrasser, dans ses paternelles étreintes, le monde entier. Jésus-Christ a donc dû lui donner, et, de fait, il lui a donné un cœur de cette dimension. Le cœur de Simon-Pierre bondit dans tout l'Évangile, il brûle d'amour pour son Maître et pour tout ce qu'aime son Maître. Jésus le sait, puisque c'est lui qui a façonné ce cœur, mais il en veut la déclaration : « Simon, lui-dit-il à trois reprises, m'aimez-vous ? — Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. — Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. » Le Sauveur voulait que l'univers connût l'amour du souverain pasteur ; il voulait aussi que Pierre lui-même comprît que, s'il remettait en ses mains pontificales la direction des âmes, le gouvernement du monde moral, c'était uniquement parce qu'il lui avait fait un grand cœur, un cœur éminemment catholique, un cœur, par sa charité, aussi vaste que le monde.

Le zèle de Simon-Pierre comme Pape, zèle du chef qui entraîne tout, mais aussi qui dirige tout avec prudence et sagesse, son zèle n'avait pas besoin d'être excité : sa hardiesse et sa présomption natives demandaient plutôt qu'on les corri-

<sup>1</sup> *Épîtres de S. Pierre* : I, III, 17 ; IV, 16 ; II, III, 16 ; IV, 17, 18, 19.

geât, et elles le furent par les fautes. « La faute de Pierre, dit saint Augustin, ne fut pas tant une désertion qu'une instruction : le Christ montra Pierre à Pierre, ensuite il le regarda et confirma Pierre sur la pierre<sup>1</sup>. » Jésus-Christ joignit à cette expérience ses leçons. Au jardin des Oliviers, le Sauveur commande à Pierre de rengainer bien vite ce glaive qu'il vient de tirer contre le serviteur du grand-prêtre, et lui déclare que ce n'est point cette arme qu'il faut à son zèle. Les armes seront la douceur et la persuasion; son glaive ne sera point d'acier, il ne frappera que les âmes et encore pour les guérir; et au lieu de verser du sang, c'est avec le vôtre, ô Simon-Pierre, oui, c'est avec votre sang répandu pour ma cause que vous vaincrez le monde : *Cum esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas; cum autem senueris, extends manus tuas; et alius te cinget et ducet quo tu non vis*<sup>2</sup>. »

Telles sont les vertus surnaturelles de Pierre, telle est la première éducation papale du pêcheur de Bethsaïde : une foi prompte, entière, ardente, indéfectible, expansive, pleine de lumières; une charité sans borne; un zèle, non pas le zèle du soldat qui se lance en aveugle, mais le zèle du chef qui entraîne tout et dirige tout avec prudence; et faire du pêcheur de Bethsaïde un Pape, c'est lui donner toutes ses vertus, c'est ajouter à son bon sens la foi; à sa générosité, la charité; à sa hardiesse et à sa présomption, la science du zèle; et faire de lui le premier des Papes, le type des Papes, c'est lui donner tout cela au suprême degré.

### § 3. — Dignité de saint Pierre.

Un Dieu descendant parmi les hommes pour les instruire, c'était la plus riante fiction des poésies antiques, le plus consolant débris de la vérité perdue. Au sein de ces misères, dont elle avait oublié la cause et dont elle ne mesurait pas l'étendue, l'humanité, gémissante et aveugle, se refusait pourtant à croire qu'elle fût née du hasard ou qu'elle tint d'elle-même le peu de biens qu'elle possédait. Des voix écoutées proclamaient

<sup>1</sup> S. Pierre, II<sup>e</sup> ép., 1, 16. — <sup>2</sup> Sermon ccxciv, n. 6, et ccxcv.



qu'un Dieu avait veillé sur le berceau du genre humain, qu'il avait donné les lois et les arts. Combien la réalité nouvelle a surpassé tout ce que le génie des poètes a pu ajouter à ce souvenir confus du paradis !

Si l'on veut comparer ce que l'homme peut rêver de la bonté de Dieu et ce que cette même bonté a fait, par Jésus-Christ, pour saint Pierre et pour l'humanité régénérée, on voit que les imaginations les plus grandioses sont fort en-deçà du miracle de l'amour divin. Qui eût osé concevoir tant de patience, tant de tendresse, tant de majesté, toute la complaisance d'un ami, toute la bonté d'un père, toute la grandeur et la sagesse d'un Dieu. Il les appelle, il les aime, il se plie à la faiblesse de leurs connaissances et de leur jugement, il leur parle un langage qu'ils puissent entendre, et chacune de ses actions est ordonnée pour être leur règle lorsqu'ils auront reçu le commandement d'enseigner toutes les nations.

Mais aucun n'est instruit avec autant de vigilance et de prédilection que Simon-Pierre. Dès qu'il paraît, on le voit briller par la particulière distinction de sa nature et par des dons particuliers de grâce. Que s'il justifie ces préférences, il faut voir comment Jésus entend couronner ses faveurs et accomplir son dessein. Pierre est le premier partout. A lui s'adressent toutes les grandes paroles qui annoncent les développements, les conquêtes et l'éternel triomphe de l'Eglise. C'est assis sur la barque de Pierre, devenue la barque de l'Eglise, que Jésus prononce la première instruction publique dont il soit fait mention dans l'Evangile. C'est Pierre qui, après ce discours, s'avancant en pleine eau sur le commandement du Maître, jette le filet pour la pêche miraculeuse. C'est lui qui, au milieu des apôtres incertains de savoir si Jésus est Elie, Jean ou un autre prophète, s'écrie : « Vous êtes le Christ ! » C'est lui qui, pour rejoindre Jésus, n'hésite pas à s'élancer dans les flots ; c'est lui qui ose s'armer pour le défendre ; lui qui, surmontant la terreur que tous éprouvaient, le suit jusqu'au prétoire ; lui qui, l'ayant renié, se repent au premier regard du Sauveur et pleure avec amertume ; lui enfin qui, malgré sa faute, se confie

sans réserve dans sa miséricorde et dit jusqu'à trois fois, avec le regret qu'on paraisse douter de ses sentiments : « Seigneur, vous savez que je vous aime ! »

Alors Jésus, pour récompenser tant de vertus, confie à Pierre, pour toute la durée des temps, le souverain empire des âmes. Les faits parlent, l'Évangile ne permet pas le doute : mais il faut entendre Bossuet. Bossuet est, pour plusieurs, le premier interprète de l'Évangile. Ils sont aux genoux de Bossuet, ils se disent de la religion de Bossuet, ils jurent par Bossuet. Malheureusement ils ne présentent Bossuet que pour ses défaillances, ils ne vénèrent Bossuet que dans ses écarts. Pour nous aussi, Bossuet a parlé la langue française dans la plus haute majesté de sa gloire ; pour nous aussi, Bossuet a prêté l'écho de sa grande voix aux oracles de la tradition. Il faut donc recueillir pieusement et fidèlement ses témoignages.

En 1682, il écrit à une demoiselle de Metz :

« Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant former le mystère de l'unité, choisit les apôtres parmi tout le nombre des disciples, et, voulant consommer le mystère de l'unité, il a choisi l'apôtre saint Pierre pour le préposer non-seulement à *tout le troupeau*, mais encore à *tous les pasteurs*, afin que l'Église, qui est une dans son état invisible avec son Chef invisible, fût une dans l'ordre visible de sa dispensation et de sa conduite avec son chef visible, qui est saint Pierre, et celui qui, dans la suite des temps, doit remplir sa place. Ainsi le mystère de l'unité universelle de l'Église est dans l'Église romaine et dans le Siège de saint Pierre ; et, comme il faut juger de la fécondité par l'unité, il se voit avec quelle prérogative d'honneur et de charité, le saint Pontife est le père commun de tous les enfants de l'Église. C'est donc pour consommer le mystère de cette unité que saint Pierre a fondé par son sang et par sa prédication l'Église romaine, comme toute l'antiquité l'a reconnu. Il établit premièrement l'Église de Jérusalem pour les Juifs, à qui le royaume de Dieu devait être premièrement annoncé, pour honorer la foi de leurs pères, auxquels Dieu avait fait les promesses. L'ayant établie, il quitte Jérusalem pour aller à

Rome, afin d'honorer la prédestination de Dieu, qui préférait les gentils aux Juifs, dans la grâce de son Evangile ; et il établit Rome, qui était le chef de la gentilité, le chef de l'Eglise chrétienne, qui devait être principalement ramassée de la gentilité dispersée, afin que cette même ville, sous l'empire de laquelle étaient réunis tant de peuples et de monarchies différentes, fût le siège de l'empire spirituel qui devait unir tous les peuples, depuis le levant jusqu'au couchant, sous l'obéissance de Jésus-Christ. Car, avec la vérité de l'Evangile, saint Pierre a porté à son Eglise la prérogative de son apostolat, c'est-à-dire la proclamation de la foi et l'autorité de la discipline.

» Pierre, confessant la foi, entend de Jésus-Christ cet oracle : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Saint Pierre, déclarant son amour à son Maître, reçoit de lui ce commandement : *Pais mes brebis, pais mes agneaux !* Pais les mères, pais les petits ; pais les forts, pais les infirmes ; pais tout le troupeau. Pais, c'est-à-dire conduis. Toi donc, qui es Pierre, publie la foi et pose le fondement ; toi, qui m'aimes, pais le troupeau et gouverne la discipline. »

Ainsi parle Bossuet. Ce n'est là, il est vrai, que la déclaration d'une lettre privée ; mais ce que le grand évêque disait à l'oreille d'une personne pieuse, il ne craignait pas de le crier sur les toits. La même année, dans l'assemblée du clergé convoquée par Louis XIV, sous l'inspiration de Colbert, Bossuet fut chargé de porter la parole. L'assemblée, réunie à propos du droit de régale (c'était un impôt levé par le roi sur les sièges épiscopaux pendant la vacance), que la cour voulait étendre à tout le royaume, était hostile au Saint-Siège et servile à l'égard du roi. On pouvait tout craindre de ses passions. Bossuet, qui fut le modérateur de l'assemblée, pour en combattre de front les tendances schismatiques, prit pour sujet d'instruction l'unité de l'Eglise. Dans la première partie de son discours, il montra cette unité assise sur la principauté de saint Pierre. Il est permis de croire que l'orateur avait assez médité le fond et la forme de ce discours, pour y mettre l'expression entière et parfaite de ses créances. Or, voici ce qu'il dit :

Jésus-Christ, voulant commencer le mystère de l'unité dans son Eglise, parmi tous ses disciples, en choisit douze; mais, voulant consommer le mystère de l'unité dans la même Eglise, parmi les douze, il en choisit un. « Le premier est Simon qu'on appelle Pierre. » Voilà saint Pierre mis à la tête, pour préparer l'ouvrage que Jésus méditait, d'élever tout son édifice sur cet ouvrage.

Tout ceci n'est qu'un commencement du mystère de l'unité. Quand Jésus-Christ veut y mettre la dernière main, il ne dit plus : Allez, prêchez; il s'adresse à Pierre personnellement : c'est un seul qui parle à un seul : Jésus-Christ Fils de Dieu à Simon fils de Jonas : Jésus-Christ, qui est la vraie pierre et fort par lui-même, à Simon, qui n'est Pierre que par la force que Jésus-Christ lui communique : c'est à celui-là que Jésus-Christ parle, et en lui parlant il agit en lui et y imprime le caractère de sa fermeté. Et moi, dit-il, je te dis à toi : « Tu es Pierre, et, ajoute-t-il, sur cette pierre j'établirai mon Eglise, et, conclut-il, les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Pour le préparer à cet honneur, Jésus-Christ, qui sait que la foi qu'on a en lui est le fondement de son Eglise, inspire à Pierre une foi digne d'être le fondement de cet admirable édifice : « Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant. » Par cette haute prédication de la foi, il s'attire l'inviolable promesse qui le fait le fondement de l'Eglise. La parole de Jésus-Christ, qui de rien fait ce qu'il lui plaît, donne cette force à un mortel. Qu'on ne dise point, qu'on ne pense point que ce ministère de saint Pierre finisse avec lui : ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs : Pierre parlera toujours dans sa Chaire, c'est ce que disent les Pères, c'est ce que confirment six cents trente évêques au concile de Chalcédoine.

Jésus-Christ ne parle pas sans effet. Pierre portera partout avec lui, dans cette haute prédication de sa foi, le fondement des Eglises, et voici le chemin qu'il faut faire. Par Jérusalem, la cité sainte où Jésus-Christ a paru, où l'Eglise devait commencer pour continuer la succession du peuple de Dieu, où

Pierre, par conséquent, devait être longtemps le chef de la parole et de la conduite, d'où il allait visitant les Eglises persécutées, et les confirmant dans la foi ; où il fallait que le grand Paul, revenu du troisième ciel, le vînt voir : non pas Jacques, quoiqu'il y fût ; un si grand apôtre, frère du Seigneur, évêque de Jérusalem, appelé le Juste, et également respecté par les chrétiens et par les Juifs : ce n'était pas lui que Paul devait venir voir, mais il est venu voir Pierre, et le voir selon la force de l'original, comme on vient voir une chose pleine de merveilles et digne d'être recherchée, le contempler, l'étudier, dit saint Jean Chrysostome, et le voir comme plus grand aussi bien que plus ancien que lui, dit le même Père : le voir néanmoins, non pour être instruit, lui que Jésus-Christ instruisait lui-même par une révélation si expresse, mais afin de donner la forme aux siècles futurs, et qu'il demeurât établi à jamais que, quelque docte, quelque saint qu'on soit, fût-on un autre saint Paul, il faut voir Pierre.

Bossuet continue à expliquer l'économie des œuvres de Pierre. De Jérusalem il va à Antioche et d'Antioche à Rome. La commission extraordinaire de Paul vient y expirer, pour être réunie à la Chaire suprême de Pierre, à laquelle elle était subordonnée. Dans ces deux villes, Pierre est toujours le premier, parce qu'il faut que la parole de Jésus-Christ prévale. Rome sera la Chaire de saint Pierre, c'est sous ce titre qu'elle sera plus assurément que jamais le chef du monde, la Chaire éternelle.

Jésus-Christ poursuit son dessein, et après avoir dit à Pierre, éternel prédicateur de la foi : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, il ajoute, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » Toi qui a la prérogative de la prédication de la foi, tu auras aussi les clefs qui désignent l'autorité du gouvernement : « Ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Tout est soumis à ses clefs : tout, mes frères, rois et peuples, pasteurs et troupeaux ; nous le publions avec joie, car nous aimons l'unité, et nous tenons à gloire notre obéissance. C'est

à Pierre qu'il est ordonné premièrement d'aimer plus que tous les autres apôtres, et ensuite de paître et de gouverner, et les agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les pasteurs mêmes : pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre, ils honorèrent en lui Jésus-Christ, confessant ainsi qu'avec raison on lui demande un plus grand amour, puisqu'il a plus de dignité avec plus de charge, et que parmi nous, sous la discipline d'un Maître tel que le nôtre, il faut, selon sa parole, que le premier soit comme lui, par la charité, le serviteur de tous les autres.

Ainsi saint Pierre paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la foi, le premier dans l'obligation d'exercer l'amour, le premier de tous les apôtres qui suivit Jésus-Christ ressuscité des morts, comme il en devait être le premier témoin devant tout le peuple, le premier quand il fallut remplir le nombre des apôtres, le premier qui confirma la foi par un miracle, le premier à convertir les Juifs, le premier à recevoir les gentils, le premier partout ; mais je ne puis pas tout dire. Tout concourt à établir sa primauté : oui, mes frères, tout, jusqu'à ses fautes, qui apprennent à ses successeurs à exercer une si grande puissance avec humilité et condescendance.

Voilà l'unité dans le Saint-Siège, veut-on la voir dans le corps épiscopal ? Mais c'est encore en saint Pierre qu'elle doit paraître et encore dans ses paroles : « Tout ce que tu lieras sera lié... » Tous les Papes et tous les saints Pères l'ont enseigné d'un commun accord. Les grandes paroles où l'on voit la primauté de Pierre ont érigé les évêques. C'était donc manifestement le dessein de Jésus-Christ de mettre premièrement dans un seul ce que, dans la suite, il voulait mettre dans plusieurs ; mais la suite ne renverse pas le commencement et le premier ne perd pas sa place. Cette première parole, tout ce que tu lieras, dite à un seul, a déjà rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira : Tout ce que vous remettrez, et ce qui est une fois donné indéfiniment et universellement, est irrévocable ; outre que la puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage, au lieu que la puissance donnée à un seul

et sur tout, et sans exception, emporte la plénitude ; et n'ayant à se partager avec aucun autre, elle n'a de bornes que celles que donne la règle. C'est pourquoi nos anciens docteurs de Paris, que je pourrais nommer ici avec honneur, ont tous reconnu d'une même voix, dans la Chaire de saint Pierre, la plénitude de la puissance apostolique : c'est un point décidé et résolu ; mais ils demandent seulement qu'elle soit réglée dans son exercice par les canons, c'est-à-dire par les lois communes de toute l'Eglise, de peur que, s'élevant au-dessus de tout, elle ne détruise elle-même ses propres décrets.

Ainsi le mystère est entendu : tous reçoivent la même puissance, et tous de la même source, mais non pas tous au même degré, ni avec la même étendue : car Jésus-Christ se communique en telle mesure qu'il lui plaît et toujours de la manière la plus convenable à établir l'unité de son Eglise. C'est pourquoi il commence par le premier, et dans ce premier il forme le tout, et lui-même développe avec ordre ce qu'il a mis dans un seul. Et Pierre, dit saint Augustin, qui, dans l'honneur de sa primauté, représentait toute l'Eglise, reçoit aussi le premier et le seul les clefs qui dans la suite devaient être communiquées à tous les autres, afin que nous apprenions, selon la doctrine d'un saint évêque de l'Eglise gallicane, que l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à la condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tout ceux qui auront à l'exercer, se doivent tenir inséparablement unis à la même Chaire.

C'est cette Chaire romaine tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté, comme à l'envi, la principauté de la Chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité, et dans la place de Pierre l'éminent degré de sa Chaire sacerdotale ; l'Eglise mère, qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Eglises ; le Chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement ; la Chaire principale, la Chaire unique en laquelle tous gardent l'unité. Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, saint Théodoret, le concile de Chalcedoine

et les autres ; l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble ; et voilà, sans préjudice des lumières divines, extraordinaires et surabondantes, et de la puissance proportionnée à de si grandes lumières, qui étaient pour les premiers temps dans les apôtres, premiers fondateurs de toutes les Eglises chrétiennes ; voilà, dis-je, ce qui doit rester, selon la parole de Jésus-Christ et la constante tradition de nos Pères, dans l'ordre commun de l'Eglise : et puisque c'était le conseil de Dieu de permettre, pour éprouver ses fidèles, qu'il s'élevât des schismes et des hérésies, il n'y avait point de constitution ni plus ferme pour se soutenir ni plus forte pour les abattre. Par cette constitution tout est fort dans l'Eglise, parce que tout y est divin, et que tout y est uni : et comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin ; et l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du tout. C'est pourquoi nos prédécesseurs, qui ont dit si souvent dans leurs conciles qu'ils agissaient dans leurs Eglises comme vicaires de Jésus-Christ et successeurs des apôtres qu'il a immédiatement envoyés, ont dit aussi dans d'autres conciles, comme ont fait les Papes à Châlons, à Vienne et ailleurs, qu'ils agissaient au nom de Pierre, *vice Petri*, par l'autorité donnée à tous les évêques en la personne de saint Pierre, *auctoritate episcopis per beatum Petrum collatâ*, comme vicaires de saint Pierre, *vicarii Petri*, et l'ont dit lors même qu'ils agissaient par leur autorité ordinaire et subordonnée, parce que tout a été mis premièrement dans saint Pierre <sup>1</sup>.

#### § 4. — Discours et écrits de saint Pierre.

Jusqu'ici nous nous sommes occupé de la personnalité de Pierre et de sa primauté ; il faut maintenant nous occuper de ses œuvres. Après avoir considéré l'homme dans le Pape et le Pape dans l'homme, il faut considérer l'homme et le Pape, les vertus et la dignité s'épanouissant à travers les temps.

Le personnage de Simon-Pierre est assurément le plus considérable qu'on ait jamais vu dans l'humanité, à l'exception tou-

<sup>1</sup> S. Jean, XXI, 18.



tefois de Celui dont, après tout, il n'est que le vicaire, et qui, par son caractère divin, s'élève au-dessus de toute comparaison; or, le personnage de Simon-Pierre n'est que l'expansion, le rayonnement de sa personnalité; c'est sa personne en action avec telle ou telle vertu, tel ou tel pouvoir. Comme nous avons reconnu dans Simon-Pierre la foi, la charité, le zèle, la primauté, nous devons étudier la manifestation de sa foi par les discours et les écrits, la manifestation de sa charité et de son zèle par l'apostolat, la manifestation de sa primauté par les actes qui en relèvent spécialement l'autorité suprême.

La foi nous vient par l'ouïe. La parole est le pain des oreilles, le véhicule de la lumière et de l'amour qui vont éclairer les esprits et vivifier les cœurs. Pour que la foi nous soit donnée, il faut donc qu'elle soit prêchée. La parole articulée ou écrite est, par conséquent, une condition naturelle et extérieure, plutôt qu'un élément de la foi. Mais cette parole qui enseigne la foi, elle est elle-même le rayonnement de la foi du docteur. C'est ainsi que nous devons chercher, dans la parole et les écrits de Pierre, comme il a mis en œuvre sa propre foi.

Il ne faut pas oublier que Pierre était un simple pêcheur de Bethsaïde. Il ne savait rien que manier ou raccommoder ses filets. Des talents naturels peuvent suppléer le défaut d'éducation; mais pour qu'ils y remédient, il faut qu'ils soient distingués, et, même en ce cas, ils ne peuvent s'élever bien haut. Tout au plus concilieront-ils une certaine estime, une certaine considération, mais sans pouvoir créer une puissance.

Or le pêcheur de Bethsaïde, sans étude, sans lettres, sans talents connus, sans éducation, a parlé et écrit: il a parlé aux Juifs et aux gentils, aux ignorants, aux savants, aux puissants; il a écrit des lettres adressées au genre humain, des encycliques, comme nous disons, et ces lettres sont arrivées à leur adresse.

Déjà les paroles, les simples réparties de Pierre portent leur cachet. Sans parler de la foi qui les pénètre, de la charité qui les anime, du zèle qui les embrase, elles ont une force, une adresse, un à-propos qui étonnent. Tout porte dans les

remarques de Pierre. Son mot est le mot propre : son observation est frappée au coin du bon sens ; ses réponses, toujours heureuses, épuisent d'un mot le champ de la réflexion ; ses saillies mêmes ont du caractère. C'est lui qui a dit : « A qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle. » « Seigneur, il est bon que nous restions ici. » « Nous ne pouvons pas ne pas parler. » « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » « Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne. » « Au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche. » Et vingt autres paroles qui se répéteront dans tous les siècles.

Mérite excellent, de mettre en un seul mot de grands discours.

Si, parmi les charpentiers ou les maçons de nos villages, un ouvrier se levait et commençait à pérorer, il est probable qu'il ne réussirait pas aisément à se faire entendre. Ses compagnons le cribleraient de brocards et les gens aisés s'efforceraient de l'écraser sous le mépris. Les gens de sa famille, eux-mêmes, seraient les premiers à le détourner de ses entreprises oratoires, lui remontrant que ses escapades d'éloquence peuvent attirer toutes sortes de retours fâcheux. Que si cet ouvrier s'obstinait et devait, pour son obstination, quitter son village et passer dans le pays voisin, qui nous dira tout ce qu'il devrait rencontrer d'obstacles. Bientôt on le verrait l'oreille basse, revenir à son métier. Or, le pêcheur de Bethsaïde a su affronter cette tâche. Hier encore, voyant le Christ mort, il revenait à ses filets ; auparavant, il avait tremblé à la voix d'une servante, balbutiant, en homme du peuple, de criminelle excuses ; aujourd'hui il parle, désormais il multipliera les discours, et ces discours d'un homme rustique offriront des beautés, manifesteront un courage, opéreront des conquêtes telles que n'en a su faire, je ne dis pas aucun homme du peuple, mais aucun maître de la parole.

Pour apprécier un discours, il ne suffit pas de le lire dans un texte mort, bien moins encore d'en suivre la trame dans une analyse ; il faut en connaître l'occasion, la tribune, l'auditoire, l'orateur, ou plutôt il faut l'entendre. Nous n'avons pas, pour

les discours de saint Pierre, ces avantages ; nous n'en possédons le plus souvent que l'analyse inspirée, écrite par saint Luc ; il en reste pourtant assez pour motiver notre admiration.

Les discours de saint Pierre sortent tous du vif de la situation, d'une agitation populaire, d'un miracle, d'une question à résoudre, d'une rencontre. Le pêcheur, obligé de parler, parle et il improvise tous ses discours. L'improvisation, l'écueil ordinaire des hommes même exercés à l'art de parler en public, l'improvisation n'est jamais un écueil pour le pêcheur de Bethsaïde.

La tribune de Pierre varie suivant les circonstances : aujourd'hui un portique du temple ou une place publique, demain l'assemblée des fidèles où le prétoire. Devant des juges, devant des chrétiens ou devant des Juifs, il sait s'attempérer aux exigences de l'auditoire ou les dédaigner à propos. Entouré des onze, qui lui forment un mystérieux cortège, ou simplement assisté d'un frère, il parle sans se soucier de savoir si l'infirmité de sa personne ne compromettra pas son discours. Ce qu'il dit, il l'énonce avec solidité de doctrine ; il s'appuie, devant les Juifs, sur les textes de l'Ancien Testament ; il cite aux gentils les visions qui annoncent la fusion des peuples dans l'enceinte agrandie de la Synagogue ; il oppose aux juges son mandat apostolique, l'obligation où il est de parler, le *non possumus*. Ce paysan orateur, qui improvise tous ses discours, confond l'iniquité, répand la lumière et convertit les âmes. Démosthènes et Cicéron, au milieu de leurs triomphes oratoires, ont à peine changé l'opinion de quelques juges ou contenu les vellétés capricieuses de la multitude. Pierre, plus éloquent que les princes de la parole, a ébranlé les âmes, converti une quantité d'hommes, et même, en quelque façon, l'humanité. Lorsque Eschine, exilé à Samos, lisait à ses élèves les harangues de son adversaire, il interrompait souvent leurs battements de mains pour leur dire : « Que serait-ce si vous l'eussiez entendu ? » C'est qu'en effet un discours récité n'est plus un discours, et, pour le connaître dans son vrai, il faut le rendre à la vie. L'immensité des résultats obtenus relève assez l'éloquence de

Pierre, mais que serait-ce si nous avions entendu le prince des apôtres ? Pierre a peu écrit : les hommes d'autorité ne sont pas hommes de plume, ou, s'ils ont porté la plume, ils la quittent en revêtant le pouvoir pour faire céder la parole à l'action. Les écrits de Pierre sont deux Epîtres, les deux premiers monuments du Bullaire romain, l'archétype de tous les écrits émanés du Siège apostolique, écrits uniques en leur genre, où l'on ne discute point, où l'on n'offre pas d'arguments compliqués, où l'on expose les principes de la foi la plus profonde, les règles de la morale la plus pure, sans aucune prétention, mais aussi avec une clarté qui les introduit facilement dans les plus humbles intelligences. Ni le génie, ni le savoir-faire, ni l'expérience n'ont cette puissance d'illumination. Il n'y a au monde qu'une tête qui conçoit, qu'une main qui compose ces sortes d'écrits : c'est la tête et la main de Pierre. Pierre sur sa Chaire, de sa personne ou par ses successeurs, Pierre seul, si l'on passe ce jeu de mots, sait parler de haut et se faire entendre au loin.

La première encyclique a sa date ordinaire, son *Datum Romæ*. « Et qu'adresse-t-il donc de cette Babylone, dit un auteur contemporain, qu'adresse le premier des Papes d'abord à ces chrétiens d'Orient, qu'il avait lui-même gagnés à Jésus-Christ ; puis, en étendant sa sollicitude à la chrétienté tout entière, à tous ceux de la terre qui partageaient sa foi, *iis qui cœqualem nobiscum sortiti sunt fidem* ? Il leur envoie en quelques pages le résumé de toute la foi et de toute la morale chrétienne : non point comme un aride sommaire, mais avec une majesté de ton qui impose le respect et l'assentiment, et, de plus, une clarté de style, un naturel d'expression qui les met à la portée de tous.

Il nous serait facile de reconstruire le Symbole tout entier avec quelques pages des deux Epîtres de saint Pierre, et nous ne connaissons point de précepte évangélique qui ne s'y trouve marqué<sup>1</sup>. Tous les mystères de la foi catholique : la très-sainte Trinité, l'Incarnation du Verbe, la Passion, la Rédemption, la

<sup>1</sup> *Ep.*, I, 1-43, jusqu'à la fin, et autres chapitres.

vocation des Juifs et des gentils à la grâce et à la gloire, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sous l'influence céleste, sous l'action de l'Esprit divin... C'est là, dit Pierre, la doctrine orthodoxe qui a été prédite par les prophètes et prêchée par les apôtres inspirés de Dieu ; c'est la vraie doctrine, qu'on doit suivre constamment, qu'on doit garder fidèlement, et, s'il le faut, qu'on doit défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang. Toutes vertus chrétiennes s'y trouvent nommées et parfaitement définies ; et Pierre les y enjoint ou les y conseille jusqu'à la perfection, jusqu'à la sainteté, jusqu'à l'héroïsme : la foi, l'espérance et la charité<sup>1</sup> ; l'obéissance, la prudence, la vigilance dans la prière ; l'humilité, la tempérance, la bienfaisance mutuelle ; la patience, surtout à l'exemple du Christ, qui l'a été, lui, patient, jusqu'à mourir sur l'arbre de la croix, *super lignum*, et qui doit être imité jusque-là par ses frères et ses disciples, les nouveaux chrétiens ; car ils n'ont pas seulement à souffrir comme tels et de la part du vieux monde, des reproches ou des insultes, mais aussi la spoliation, mais la prison, mais les verges, mais la mort, mais le martyre<sup>2</sup>... Le tout y est mêlé, dans ces admirables Epîtres, sans y être confondu : le dogme avec la morale, les choses présentes avec les choses passées et futures.

Ses principes, Pierre les fait remonter, à travers les anciens prophètes, jusque dans les conseils de la divinité, et en poursuit les dernières conséquences à travers les siècles, jusqu'à l'époque de cet embrasement général qui doit réduire en cendres tous les éléments créés, et faire renaître de leur néant une nouvelle terre et de nouveaux cieux, *novos cœlos et novam terram*.

Pierre y fait donc le prophète. Il y parle des épreuves de l'Eglise dont il est le premier chef, des épreuves des temps présents et de celles des derniers temps du monde, de cette Eglise immortelle, par conséquent, et qui, pour souffrir alors, devra vivre encore sur les débris de l'univers<sup>3</sup>. Pierre y pro-

<sup>1</sup> Il Ep., I, 1-11. — <sup>2</sup> I, 13 jusqu'à 16. — <sup>3</sup> Sermon sur l'unité de l'Eglise, 1<sup>re</sup> partie.

phétise sa propre mort, mais avec des larmes touchantes et qui transforment en testament les dernières pages de ses lettres; il est certain qu'il va mourir... C'est Jésus-Christ lui-même qui le lui a révélé... Mais ce qui tempère les derniers regrets, c'est qu'étant mort, il vivra quand même, qu'il vivra dans sa royale et pontificale dynastie, et que, par elle encore, il pourra nous éclairer et nous conduire...

Paul discute dans ses Epîtres, il argumente, il s'irrite quelquefois, et met souvent en pratique son *argue*, son *obsecra*, son *increpa*; Pierre affirme avec calme et avec majesté. Paul paraît s'embrouiller, ou mieux, il s'obscurcit de temps en temps, au milieu des profonds mystères qu'il veut sonder de son regard, et Pierre lui-même en a fait la remarque, *in quibus sunt quædam difficilia intellectu*; Pierre expose toujours avec une lucidité de pensée, une transparence d'expressions qui vaut la lumière même.

C'est là qu'il raconte des choses divines, qu'il sait rendre intelligibles à tous au moyen de comparaisons frappantes de justesse et de vérité; c'est là qu'il parle de l'inspiration des Ecritures avec une exactitude qu'aucun écrivain sacré n'avait eue jusqu'alors, et surtout qu'il constate et qu'il proclame ce premier principe du catholicisme, que toute l'Ecriture ne doit pas être livrée à l'interprétation propre et individuelle : *Omnis prophetia Scripturæ propria interpretatione non fit*; c'est là qu'en peu de mots il trace ces caractères de l'impie, de l'hérétique ou du renégat, qui rappellent, sans comparaison, la touche des grands maîtres.

Ses avis, ses conseils, ses règles de morale, il les donne à tous : aux grands comme aux petits, aux maîtres comme aux esclaves, aux enfants, aux femmes, aux jeunes gens comme aux hommes faits et aux vieillards, aux prêtres comme aux simples fidèles, et il y en a pour tous et dans toutes les conditions et situations de la vie; toujours accompagnés de motifs de foi, de raison, de droiture et de bon sens qui entraînent et qui déterminent.

C'est lui qui veut que, par la sainteté de ses œuvres encore

plus que par l'éloquence de ses paroles, chacun puisse rendre raison de sa foi ; c'est lui qui déclare qu'il vaut mieux souffrir pour la vertu que pour le crime, et que souffrir comme chrétien, c'est le plus grand honneur qu'on puisse avoir en ce monde ; c'est lui qui joint ses deux mains et qui se met à deux genoux, lui, le prince des apôtres et le premier chef de l'Eglise : *Seniores ergo qui in vobis sunt, obsecro, consenior* ; et qui, là encore, se donnant d'autres titres, s'appelle le témoin de la passion du Christ, le spectateur, le participant de sa gloire, que l'on ne verra que dans le ciel : *Testis Christi passionum, qui et ejus viæ in futuro revelanda est, gloriæ communicator*. Et pourquoi donc, mes frères, tous ces préambules ? Ah ! c'est pour conjurer ses confrères en épiscopat de gouverner leurs peuples par la bonté, par la douceur, et non pas par contrainte ; de ne point trop dominer sur leurs clercs, et d'en être plutôt le modèle que le maître. Paroles d'une importance capitale ; et, certes, il le faut bien, autrement le prince des apôtres se serait-il mis à deux genoux pour les prononcer ? Paroles qui renferment, dans leurs quelques syllabes, la vraie charte du sacerdoce, lequel s'appuie encore plus sur la paternité de ses chefs que sur l'obéissance de ses subordonnés ! Paroles, enfin, qu'il faudrait inscrire en lettres d'or et de diamants sur le frontispice de tous les palais et sur les marches de tous les trônes !

Telles sont les Epîtres de saint Pierre. Grotius les trouvait dignes du prince des apôtres ; Erasme louait leur majesté apostolique, et saint Boniface demandait à l'abbesse Edelburge de les lui faire passer transcrites en lettres d'or, parce qu'il ne voulait pas les présenter autrement aux Germains, nouvellement convertis. En les lisant, on voit que Pierre a été formé, dit saint Jean Chrysostome, par la rhétorique de l'Esprit saint ; et si l'on a pu prouver, par la conversion de saint Paul, la divinité du christianisme, il semble qu'il ne serait pas plus difficile de la démontrer par l'incomparable éloquence du pêcheur de Bethsaïde.

<sup>1</sup> II Ep., II, 1 jusqu'à la fin.

## § 5. — Apostolat de saint Pierre.

La foi de Pierre s'est manifestée par ses discours ; le zèle et la charité de Pierre vont éclater par son apostolat.

L'apôtre, sans doute, est avant tout un homme de foi, mais sa foi, il ne la concentre pas au fond de son âme ; il l'emporte, au contraire, sur les pieds de son zèle et dans les bras de sa charité, à travers tous les obstacles et tous les sacrifices, pour s'implanter dans le plus grand nombre d'âmes. Le but de l'apôtre est, en effet, de conquérir des âmes à Jésus-Christ, par la prédication de l'Évangile. Or, pour atteindre ce noble but, il faut deux choses : l'assistance de Dieu, reconnue à certains signes merveilleux, l'abdication de l'homme acceptant la souffrance, s'il le faut, jusqu'au martyre. Étudier l'apostolat de saint Pierre, comme preuve de son zèle et de sa charité, c'est donc raconter ses conquêtes faites au prix de grands sacrifices et par la vertu de grands miracles. Mais auparavant il faut aborder la question, toujours ancienne et toujours nouvelle, du dessein de saint Pierre dans ses travaux d'apôtre.

Avant de quitter Jérusalem le bâton à la main, Pierre, comme tous les conquérants, devait dresser sa carte de géographie. Devant lui, s'ouvrait l'immensité du monde. Depuis la séparation des peuples, s'agitaient, sur la surface du globe, les trois races ennemies. Au milieu de ces agitations, s'était accompli, d'une manière terrible, le destin de l'humanité. Esclave de viles passions et de sordides intérêts, l'homme s'était armé contre l'homme, et, pour contenir l'homme abruti, le pouvoir s'était armé contre les sujets. A l'avènement du Sauveur, par le développement séculaire de la démoralisation et de la contrainte, il y avait, dans la monde, division morale et unité matérielle. Ce qu'il s'agissait de faire, c'était de remonter un courant quarante fois séculaire : c'était de rendre l'homme à la dignité, pour le rendre à la liberté. Dessein magnifique, que Dieu seul pouvait inspirer et que le Vicaire de Jésus-Christ, pour le bonheur des peuples, pouvait seul mener



à bonne fin. C'est un point qu'il faut expliquer : son intelligence répond aux besoins de tous les temps.

La destinée des hommes, sur la terre, est de vivre en état de séparation. Bien que l'humanité forme une grande famille, il ne lui est point permis d'habiter sous le même toit ; il ne lui est promis que d'habiter le même ciel. Ici-bas les races humaines sont nécessairement séparées par les distances, par les fleuves, les montagnes, les mers, et, suite funeste de leurs fautes, elles sont encore plus séparées par la différence des langues et l'opposition des principes, surtout des principes religieux. Par la fatalité de notre condition et les suites funestes de notre volontaire déchéance, la terre est donc l'habitable commun d'une famille de frères, mais de frères séparés et trop souvent ennemis. Tel n'est pas, certes, le vœu d'un cœur humain. Au milieu des tristesses de la vie, il voudrait que tous les cœurs répondent à ses élans d'amour, qu'ils partagent ses épreuves et ses espérances. Dans le sentiment vrai de ce besoin, notre siècle s'ingénie à résoudre, suivant ses préjugés, le grand problème. D'après sa haute sagesse, il s'est imaginé que, pour rapprocher les âmes, il suffisait de rapprocher les hommes. Sur ce ridicule paralogisme, il s'est mis à creuser des canaux, à construire des chemins de fer, à étendre sur le globe les fils du télégraphe et à réclamer pour le peuple la faculté de se réunir, suivant certains linéaments de nationalité, dans les limites marquées par les grandes chaînes de montagne. Du reste, de principes de foi, pas un mot : liberté de pensée, de conscience et de presse, libre essor des passions, sous l'attrait mobile de l'intérêt. L'unité que rêvent les sophistes, ce n'est pas l'unité religieuse, c'est l'unité matérielle ; c'est l'unité, grossière et factice, sans ciment moral, par l'harmonie, vainement espérée, des appétits satisfaits. Or, en cela, ils nous reportent purement et simplement en plein paganisme, avec cette aggravation de honte, qu'ils donnent une décadence comme un progrès. Mais la réalité qu'ils méconnaissent se venge de leurs rêves honteux. Deux frères existaient sur toute la surface de la terre : l'un tue l'autre, parce que Dieu agréait les sacrifices de

son innocence. Caïn et Abel, voilà, en abrégé, l'histoire du genre humain. Ces hommes, soi-disant libres de leurs sens, que veut rapprocher notre ingénieuse industrie, ils ne se rapprocheront que pour s'entre-détruire. Déjà l'Anglais opprime l'Irlandais, déjà le Turc fusille le Grec, déjà le Russe a fait de la Pologne une mare de sang. Que sera-ce quand tous les peuples de l'Europe auront décrété que tout citoyen est soldat et que tout soldat portera des armes de précision? La guerre, et d'horribles guerres : voilà le plus clair bénéfice de nos rêves d'unité.

Les desseins de Dieu vont à l'encontre de ces égarements. Dans l'antiquité il avait choisi, parmi toutes les familles, une famille, parmi tous les peuples un peuple ; il avait séquestré le peuple de son choix, mais non pour une destinée éternelle. David avait chanté qu'un jour viendrait où toutes les nations se mettraient d'accord pour louer le Seigneur ; Isaïe avait fait appel aux îles lointaines et aux peuples éloignés, promettant qu'ils ne seraient point déçus dans leurs espérances. Pierre, pontife de l'humanité rachetée par Jésus-Christ, devait donc se demander si le flambeau de l'Évangile ne brillerait que sur la montagne de Sion, ou s'il irait, chandelier voyageur, porter sa lumière sur tous les points du globe. Jésus, en délivrant le mandat apostolique avait bien dit : « Allez enseigner toutes les nations ; » mais il avait commandé de s'adresser d'abord aux fils ingrats de la Synagogue. Le double dessein du Sauveur devait s'accomplir.

Un jour, Pierre était à Joppé. Tout-à-coup, au milieu d'une prière, il tombe en extase et voit descendre du haut des cieux, un immense linceul, suspendu par ses extrémités en forme de vase, et dans lequel se remuent des animaux de toute espèce, purs et impurs, c'est-à-dire ceux qu'un Juif peut manger et de ceux dont la loi lui défend de se nourrir. En même temps, une voix se fit entendre : « Pierre, Pierre, tue et mange... » Pierre hésite, il craint de commettre une impiété ; mais la vision se renouvelant par trois fois, et la même voix lui signifiant qu'il ne faut pas traiter d'impur ce que Dieu lui-même a purifié, Pierre cède enfin.

Sur ces entrefaites, arrivent de Césarée, en Palestine, les envoyés d'un centurion romain, pieux et craignant Dieu, mais gentil. Ils se présentent à Simon-Pierre, que le Ciel a déjà prévenu, et le prient de se rendre auprès de leur maître. Pierre y consent ; et le lendemain, Corneille ayant déjà rassemblé tous ses parents et amis, dès qu'il voit entrer Pierre dans sa demeure, s'élançe à sa rencontre et se jette à ses pieds avec une telle vénération que Pierre se croit obligé de lui dire qu'après tout il n'est qu'un homme.

Le Ciel est donc avec ces gentils, Pierre ne peut en douter, et c'est pourquoi il commence à dire : « Oui, c'est bien cela que le Seigneur m'a fait voir dans cette vision, qu'il n'y a point désormais d'homme qui soit profane et qu'il faille traiter d'impur. » Puis s'adressant à cette foule assez nombreuse et déjà réunie dans la demeure du centurion, il leur développe les principaux mystères de la foi du Christ : sa divinité, son incarnation, sa rédemption, sa résurrection, dont lui-même, Simon-Pierre, est le témoin ; son avènement dernier, comme juge des vivants et des morts ; en un mot, dit Tertullien, il leur fait, sur tous ces mystères, *un modèle de catéchèse*.

Et Pierre parlait encore que, les miracles se multipliant dans cette solennelle et significative rencontre, il ouvre encore une fois sa bouche pontificale et il déclare, *aperiens autem os suum dixit*, il déclare qu'il reconnaît clairement qu'il n'y a plus auprès de Dieu d'acceptation de personne, mais bien que, de toute nation, celui qui, craignant Dieu, pratique les saintes lois qu'il vient de donner aux hommes, sans distinction de pays et de climats, que celui-ci doit lui être agréable : *Sed in omni gente, qui timet eum et operatur justitiam, acceptus est illi*. Et, comme les prodiges se renouvellent encore, que l'Esprit saint s'empare de tous ces gentils qui viennent de se jeter aux pieds de Simon-Pierre à la suite du centurion romain : Qui donc, s'écrie-t-il alors avec son suprême bon sens illuminé des divines inspirations, qui donc nous empêchera de baptiser tous ces hommes qui viennent de recevoir le Saint-Esprit comme nous-même?... Et Pierre les baptise au nom de Jésus-Christ...

Et, en les baptisant, il décida, je le répète, la grande question de l'unité des peuples, de la divine confraternité des nations, et il s'ouvrit par là même l'empire du monde <sup>1</sup>.

Et, maintenant que Pierre a dressé son plan de campagne, il va en poursuivre l'exécution. Mais, comme il accomplit le mandat du Sauveur, il en doit porter les livrées : il doit souffrir dans sa personne et faire éclater sous ses pas les miracles. Ses souffrances d'abord doivent achever ce qui manque à la Passion du Christ, non-seulement quant à son salut personnel, mais encore parce que l'affliction est le signe caractéristique du véritable apostolat. Il faut mourir tous les jours pour enfanter les âmes à Jésus-Christ : le martyr est le complément quasi-nécessaire de la mission apostolique et du souverain-pontificat. Le sang de Pierre est donc le ciment sacré de la base de l'Eglise. Ce sang généreux coule, sous les fouets de la synagogue, alors que, contraint de ne plus prêcher Jésus-Christ, Pierre déclare qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Déclaration qui, depuis dix-huit siècles, est la seule défense de tous les vrais martyrs ; paroles aussi qui confondent ces martyrs de contrebande dont le sang paie simplement les folies ou les crimes.

Un peu plus tard, les membres de l'apôtre sont chargés de chaînes, que le Ciel brisera, pour rendre à l'Eglise le chef de la hiérarchie sacrée, le fondateur de la dynastie pontificale. Ces chaînes, Pierre les retrouvera à Rome, et les portera jusqu'à la croix du Janicule.

Pierre ne se borne pas à arroser de son sang la semence évangélique ; il donne encore à la parole l'appui du miracle. Encore que Dieu paraisse dans la magnificence de ses œuvres, il veut cependant y paraître, de temps en temps, d'une manière plus sensible, par une dérogation aux lois ordinaires. Aussi, voyons-nous, dans l'Evangile, le Sauveur faire, si j'ose ainsi dire, la leçon du miracle : il indique aux apôtres la manière de les opérer ; il les envoie deux à deux pour s'essayer à en

<sup>1</sup> Lebrun, *Etudes sur l'apôtre S. Pierre*, p. 61. Voir, à l'appui, les deux Epîtres du prince des apôtres.

faire ; il s'abandonne à une sainte impatience quand, par leur faute, ils n'ont pas réussi ; enfin, avant de monter au ciel, il leur en octroie le plein pouvoir. Le prince du collège apostolique, est donc thaumaturge. Au lendemain de l'Ascension, il guérit un paralytique à la porte du temple. A Lydda, il guérit d'un mot un paralytique du nom d'Enée. A Joppé, il ressuscite la charitable Tabithe. Tel est le renom de sa puissance surnaturelle, qu'on place des malades sur son passage, afin qu'il les couvre de son ombre et les guérisse. Sa parole opère un miracle plus grand que la cure des maux physiques : elle transforme le moral de l'humanité ; elle n'a pas assez de redresser les membres ou de les vivifier, elle redresse les cœurs, elle vivifie les intelligences, elle dirige la conduite ; et si l'on ne veut voir ici un miracle, il faut bien dire que de tels résultats obtenus par la vertu d'un homme sont le plus grand des miracles. Mort, Pierre ne cesse point d'agir : ses chaînes, son autel, sa chair, son tombeau rendent, dans tous les siècles, la santé aux corps et aux âmes.

Crucifié dans sa chair, thaumaturge par la grâce de Dieu, Pierre commence à Jérusalem le ministère de la prédication. Jérusalem est sa simple résidence, le siège provisoire de son pontificat : une ville qui doit périr ne peut être la capitale d'un souverain immortel. De Jérusalem, Pierre rayonne dans tous les pays de Juda. Déjà nous l'avons vu à Joppé la belle, Joppé, où sont passés Jonas, Salomon, les Machabées, où passeront les croisés de Pierre l'Hermite, de saint Louis et les soldats de Napoléon. De Joppé, il va à Lydda, à Saron, à Samarie, où il confirme dans la foi les premiers croyants et repousse les vœux intéressés de Simon le Magicien. Pierre se décide enfin à marcher vers les gentils, dont il doit être l'apôtre aussi bien que des Juifs. Les contrées de l'Orient, antique foyer de la civilisation, reçoivent sa visite. Il les parcourt en tous sens et ne se fixe nulle part, excepté à Antioche, église fondée par saint Paul et saint Barnabé, mais que la dignité de Pierre l'oblige à reconnaître pour premier pasteur. Dans les murs de cette métropole de l'Orient, les disciples de Pierre prennent pour la

première fois le nom de chrétien et la religion prend le nom de chrétienne, autrement le christianisme : le baptême de la religion et de ses sectateurs devait avoir lieu sous le gouvernement de Pierre, près du siège de transition du premier chef de l'Eglise. Il faut se hâter cependant, Pierre a une autre capitale à conquérir. Nous l'y voyons arriver. De là, il envoie sa première Epître aux Eglises d'Orient ; il dépêche des missionnaires en Italie, dans les Gaules, les Espagnes et la Grande-Bretagne, et, après avoir pris possession de l'Asie par Antioche, de l'Europe par Rome, il envoie Marc à Alexandrie, et prend ainsi possession du monde connu des anciens. Pierre, il est vrai, quitte un instant Rome, mais c'est pour aller présider le concile de Jérusalem, faire acte de suprématie. Le voilà qui revient combattre les prestiges du magicien, adresser à la chrétienté sa seconde encyclique, et enfin mourir.

Tel est l'apostolat de saint Pierre : une œuvre d'apôtre marquée au double cachet de la souffrance et du miracle, surtout une œuvre de pontife qui prend possession du monde.

#### § 6. — Primauté de saint Pierre.

Les discours et les écrits de saint Pierre nous ont fait voir le docteur, les missions nous ont montré le zèle et la charité de l'apôtre ; les faits vont nous montrer à l'œuvre le Souverain-Pontife.

L'œuvre visible de Jésus-Christ est terminée. Par ses leçons, par ses exemples, par sa mort comme homme, par son autorité comme Dieu, il a formé celui qu'il veut laisser au monde pour maintenir ses enseignements et distribuer ses grâces. Il a rempli sa promesse par la descente du Saint-Esprit. Pierre paraît un homme tout nouveau. Lui qui, tout-à-l'heure, tremblait à la voix d'une servante, se montre véritablement et constamment le chef des apôtres. Sans perdre son caractère simple, humble, docile, partout il se montre animé du plus ferme courage et résolu à l'exercice de sa principauté pontificale. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir le livre des *Actes des apôtres*,

et à suivre, chapitre par chapitre <sup>1</sup>, la mise en évidence de la primauté. Ici tombent les préjugés de l'hérésie protestante, qui ne place qu'entre le cinquième et le douzième siècle de l'ère chrétienne la formation de la Papauté ; ici s'évanouissent les prétentions du schisme grec, qui met sur le même pied tous les apôtres et voudrait logiquement autant de communautés chrétiennes qu'il y eut de membres dans le collège des douze ; ici disparaissent les théories du presbytérianisme et du laïcisme, qui voudraient introduire la démocratie dans l'Eglise, substituer au droit d'institution divin les caprices changeants de la multitude et la décision sans appel de ses votes.

Au premier chapitre des *Actes*, il s'agit de donner un remplaçant à Judas : Pierre prend l'initiative, dirige l'élection et donne la sanction au choix des frères.

Au deuxième chapitre, l'Esprit saint vient de descendre, la multitude est dans la stupéfaction : Pierre parle, il exerce, le premier, le périlleux ministère de la prédication, en proclamant publiquement la divinité de Jésus-Christ mis à mort ; et cette première prédication, ce premier coup de filet du pêcheur d'hommes, fait entrer trois mille hommes au sein de l'Eglise.

Au troisième chapitre, Pierre monte au temple à l'heure de la prière : il trouve à la porte un boiteux qui demande l'aumône, il lui dit : Au nom de Jésus, lève-toi et marche. Et le boiteux est guéri. Sur quoi, Pierre prend la parole, explique le mystère de la Rédemption et convertit cinq mille personnes.

Au quatrième chapitre, les prêtres de la synagogue et les magistrats du temple saisissent les apôtres ; Anne, Caïphe, Jean et Alexandre se constituent en tribunal et citent à la barre les douze prévenus. L'Eglise naissante est inculpée, son chef doit la défendre : c'est Pierre qui parle devant le sanhédrin, c'est le premier Pape qui représente la communauté devant la justice. Nouvelles conversions et redoublement de ferveur.

Au cinquième chapitre, Ananie et Saphire fraudent sur le prix de leur champ. Il s'agit ici de constitution du fond de

<sup>1</sup> Lebrun, *op. cit.*, p. 83.

biens temporels nécessaires à l'entretien de l'Eglise ; il s'agit, par conséquent, d'une prérogative de son chef : c'est Pierre qui parle et qui agit. La multitude de ceux qui croient dans le Seigneur ne fait qu'augmenter.

Au même chapitre, les apôtres, menacés précédemment s'ils continuaient de prêcher, sont mis en prison. Un ange les en tire par miracle. On les cite de nouveau devant le tribunal de la synagogue. Il s'agit de l'indépendance du ministère apostolique, de la liberté de l'Eglise. C'est le Souverain-Pontife qui doit répondre : c'est Pierre.

On ne peut s'empêcher d'admirer ici, avec la constance de l'exercice de la primauté, sa reconnaissance, sa consécration par la grâce d'en haut. Jésus se plaît, dans ces commencements, à glorifier son Vicaire. Jésus fait plus par Pierre qu'il n'a voulu faire par lui-même : en trois années de prédication, il n'a rassemblé que le petit troupeau des apôtres et des disciples ; deux discours de Pierre font entrer dans la nacelle huit mille hommes venus de toutes les nations et qui parlaient toutes les langues. L'Eglise est fondée. Que maintenant les apôtres se dispersent : ils trouveront partout quelque fidèle qui aura entendu la voix de Pierre et qui recevra ses envoyés. Jésus guérissait les malades par un attouchement ou par une parole ; *l'ombre* seule de Pierre guérit. Bientôt il fait davantage : il assure à jamais la liberté du ministère évangélique.

On lui défend de prêcher ; et, quoique ce fût à lui plus spécialement que le Maître eût enseigné le devoir envers les puissances en faisant un miracle pour lui donner occasion de payer le tribut, il sait jusqu'où ce devoir s'étend, et il déclare, au péril de sa liberté et de sa vie, qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; car, dit-il, nous *ne pouvons pas* ne point parler des choses que nous avons vues et entendues.

Dans les trois chapitres VI, VII et VIII, il s'agit de l'élection des diacres : c'est une affaire d'évêque, où interviennent les douze ; du martyre de saint Etienne, où la primauté n'a pas à s'exercer, et de la conversion de saint Paul, où elle s'efface, parce que Jésus-Christ agit en personne.



Au chapitre huitième, Simon veut acheter le pouvoir spirituel des apôtres. Cette proposition met en cause le caractère et l'intégrité du ministère ; il faut donc que le chef de l'Eglise s'en explique. Pierre répond au magicien : « Que ton argent soit avec toi pour ta perdition. »

Au chapitre neuvième, résurrection d'Enée et de Tabithe.

Au chapitre dixième, vision de Pierre à Joppé, conversion de Corneille, ouverture de l'Eglise aux gentils par le ministère, évidemment nécessaire et évidemment exercé, du Souverain-Pontife.

Au chapitre onzième, Pierre notifie officiellement sa décision relative à la conversion des gentils. Lorsqu'il a parlé, les autres se taisent sur la question : *tacuerunt*, et disent simplement : « Dieu a donc donné aussi aux gentils la pénitence pour la vie. »

Au chapitre douzième, captivité de Pierre à Jérusalem. Je n'entrerai pas dans les détails de cet épisode si touchant de la vie de notre apôtre : cet ange envoyé du ciel tout exprès pour briser ses chaînes, cette fuite mystérieuse pendant la nuit, au milieu des gardes plongés dans le sommeil, et au travers de lourdes portes qui s'ouvrent d'elles-mêmes, cette arrivée inattendue dans la maison de Marie, mère de Jean, où Pierre est pris pour une apparition. Il n'y a qu'une seule chose que je veux constater ici et que les *Actes des apôtres* ont tenu pareillement à noter, ce sont les impressions et les sentiments de l'Eglise d'alors. Cependant le barbare Hérode vient de tuer l'apôtre saint Jacques, et les *Actes* ont dit simplement : Hérode a frappé du glaive Jacques, frère de Jean. Les mêmes *Actes* ont déjà décrit dans le plus grand détail la mort de saint Etienne, premier diacre et premier martyr, avec cette douce tristesse mêlée d'une sainte joie qui caractérise le style du martyrologe de l'Eglise, et voilà tout. Mais Simon-Pierre aussi a été pris par Hérode, il est dans les fers ; aussitôt l'Eglise toute entière, saisie d'une angoisse mortelle, ne cesse la nuit et le jour de prier Dieu pour lui : *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesiâ ad Deum pro eo*. Et Dieu, pour conserver à l'Eglise son chef, délivre Pierre par la main d'un ange.

Au chapitre quinzisième, concile de Jérusalem. Pierre en préside les assises, en dirige les délibérations, y porte le premier la parole, et toute l'assemblée se tait quand il a parlé : *Tacuit autem omnis multitudo*. Le silence est la marque de reconnaissance de son autorité : Pierre a parlé, la cause est finie.

Il y a, dans les Epîtres de saint Paul, un fait qui paraît contredire ces autorités. « Lorsque Céphas vint à Antioche, dit l'Apôtre, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible. » Sur quoi Porphyre instituait ce dilemme : Ou Pierre a tort, et il n'est pas le chef d'une Eglise infaillible, ou il a raison, et alors Paul est un révolté. A quoi nous répondons : Pierre est infaillible lorsqu'il parle comme Pape, *ex cathedrâ*; mais il ne l'est pas absolument en tout autre cas, et, de plus, il n'est pas impeccable. Il y a de l'homme dans le Pape; Dieu a voulu que nos Souverains-Pontifes pussent descendre plus bas que Jésus-Christ, qui s'arrêta sur l'extrême limite du péché, tout en ayant pris, par ailleurs, notre humanité tout entière; et, par suite, que ces Pontifes tout humains, quoique choisis et sacrés par le Ciel, compatissent d'autant mieux à toutes nos misères qu'ils les auraient eux-mêmes éprouvées. Or, dans l'espèce, il s'agissait de savoir si, *pratiquement*, l'on devait assujétir aux cérémonies légales de l'ancienne alliance les gentils convertis à la foi. En principe, on ne devait pas assujétir les gentils à ces observances : le concile de Jérusalem venait d'en décider, sur la motion de saint Pierre; en fait, saint Pierre croyait pouvoir déroger à cette décision, ou, du moins, il y consentait par condescendance, pour enterrer la synagogue avec honneur. Saint Paul fut d'un avis différent, et son avis devait prévaloir. Pierre avait péché en père, il se redressa en Pape. A sa faute et à sa correction, on reconnaît le vicaire de Jésus-Christ.

Sur vingt-huit chapitres des *Actes*, plus du tiers, presque la moitié est consacrée à la suprématie de saint Pierre. Ainsi, les *Actes des apôtres* démontrent, chronologiquement et mathématiquement, la principauté apostolique du pêcheur de Bethsaïde. Après l'Ascension, tout s'efface devant Simon-Pierre; Pierre n'attend pas que la communauté chrétienne lui confère

la charge du gouvernement : seul, il en saisit les rênes sans conteste et sans opposition, parce que, seul, il en a reçu de Jésus-Christ, immédiatement et directement, le pouvoir et le droit. Pierre donne à Mathias, successeur de Judas, l'institution canonique ; Pierre convertit le premier les Juifs ; Pierre, des apôtres, fait le premier miracle ; Pierre défend l'indépendance du ministère spirituel ; Pierre administre les biens de la communauté ; Pierre maintient, contre le magicien, l'origine divine du sacerdoce ; Pierre ouvre aux gentils les portes de l'Eglise ; Pierre préside et promulgue le concile de Jérusalem. L'Eglise, réunie ou dispersée, est soumise à Pierre ; le temporel et le spirituel sont soumis à Pierre ; les commencements et les développements de la prédication sont soumis à Pierre ; le caractère sacré du sacerdoce, l'institution des évêques, la supériorité sur le concile, l'indépendance de l'Eglise : tout relève de Pierre, tout est sauvé par Pierre<sup>1</sup>.

Que si l'on rapproche de ces actes pontificaux les discours, les épîtres et les missions de Pierre, on voit la suprématie se confirmer par ces rapprochements. Pierre parle et écrit, non comme un orateur ou un savant, mais comme un Pape. Pierre évangélise, non comme un missionnaire apostolique, mais comme un Pape qui prend possession de la Chaire catholique. S'il n'a pas autant écrit que d'autres, s'il n'a pas la profondeur de Paul et la douceur de Jean, il dit tout ce que doit dire l'autorité. S'il ne donne pas le premier sa vie, réservée, avant le martyre, à des travaux plus rudes que le martyre, il est le premier frappé et le premier captif. La merveilleuse et douloureuse destinée de l'Eglise se résume dans sa vie pleine de douleurs et de merveilles.

Que si l'on rapproche des actes du docteur, de l'apôtre et du Pape, les actes du Sauveur dans l'Evangile, on voit briller, on voit éclater la primauté de Pierre. L'acte de naissance du pre-

<sup>1</sup> Il faut observer que les Actes écrits par saint Luc, disciple de saint Paul, ont pour but de raconter les prédications de cet apôtre ; c'est seulement par occasion qu'ils parlent de Pierre au commencement de son pontificat.

mier Pape, si j'ose ainsi dire, est écrit clairement, ostensiblement dans la charte la plus authentique et la plus impérissable, dans les pages de l'Évangile. C'est là que nous avons vu, avec Bossuet, Simon, *le premier partout*. C'est là que nous voyons Jésus-Christ apprenant à Simon à être le premier, l'instruisant comme son successeur, lui insinuant qu'il lui réserve la première place dans son Église, l'y mettant en toutes rencontres, afin de l'habituer à cette élévation et de l'y faire accepter des autres; lui exposant sa céleste doctrine sur l'origine, la nature, la forme, l'exercice de ce pouvoir étonnant; lui confiant enfin les clefs, symbole expressif du pouvoir, et la houlette, insigne du pasteur des agneaux et des brebis.

La primauté de Pierre est si évidemment écrite dans la nouvelle alliance que les hérétiques, pour se soustraire à l'évidence de ces titres, n'ont eu qu'un échappatoire : ç'a été de dire que nos Écritures avaient été faites après coup, ou qu'elles avaient été interpolées pour favoriser l'ambition de Pierre. L'ambition du pêcheur à devenir Chef spirituel de l'univers, comme cela est bien trouvé! la fabrication des Écritures ou la production de faux témoignages, comme cela vient bien après dix-huit siècles! Mais, si le Nouveau Testament n'est qu'une pièce sans valeur, ce n'est pas la suprématie de Pierre que vous renversez, c'est l'Église, c'est l'Évangile, c'est la religion. Et si l'on recule d'horreur devant ces ruines hypothétiquement éventuelles, pour n'attaquer que le Saint-Siège, qui ne voit l'incohérence de l'attaque? Les agresseurs ressemblent à un homme qui aurait dérobé les titres d'un propriétaire et qui, ces titres détruits, demanderait au propriétaire de prouver son droit, et, en cas d'impuissance de preuve, l'accuserait d'être un voleur.

#### § 7. — Chaire de saint Pierre à Rome.

Au sujet de la présence de saint Pierre à Rome, nous devons poser deux questions : Saint Pierre est-il venu à Rome, et pourquoi?

C'est la créance générale et constante de l'Église que saint Pierre est venu à Rome, qu'il a institué l'épiscopat de cette

ville et qu'il en a occupé le siège jusqu'à sa mort. Ce fait, il est vrai, n'est pas prouvé par des témoignages exprès des saintes Ecritures, mais nous ne connaissons pas non plus, par les Ecritures, l'existence de César ou d'Alexandre, et nous n'avons pas, au défaut de cette preuve, moindre foi à la véracité de leur histoire. Du reste, comme il s'agit d'un fait historique, nous n'avons qu'à démontrer sa réalité, et à la démontrer par des arguments péremptoires en pareille matière, par des monuments.

Les auteurs contemporains ou voisins de saint Pierre, saint Clément Romain<sup>1</sup>, saint Ignace<sup>2</sup>, Papias<sup>3</sup>, Denis de Corinthe, saint Irénée<sup>4</sup>, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Cyprien, Eusèbe, Lactance, saint Athanase, saint Epiphane, Julien l'Apostat, saint Augustin, Palladius et beaucoup d'autres, attestent unanimement que Pierre est venu à Rome, qu'il y a été évêque et qu'il y est mort.

Les plus anciens catalogues des Pontifes romains, dressés dans l'*Adversus hæreses* de saint Irénée, dans les *Prescriptions* de Tertullien, dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, dans le livre d'Optat de Milève contre Parménien, et tous les catalogues postérieurs commencent *tous* par Pierre.

Tous les anciens auteurs, Papias, Clément d'Alexandrie, saint Jérôme, Tertullien, Origène, saint Epiphane, saint Augustin disent que saint Marc a écrit son Evangile à Rome, sous la dictée de saint Pierre.

Les plus anciens monuments, tableaux, médailles, monnaies, peintures murales, tombeaux, qui se voient encore à Rome, y prouvent la présence de saint Pierre. Dès le troisième siècle, Caius brisait l'audace des cataphryges en les provoquant à visiter les trophées, c'est-à-dire les tombeaux des apôtres.

Le très-ancien usage des pèlerinages aux tombeaux des saints apôtres, la non moins ancienne tradition des Eglises d'Orient et d'Occident, l'institution de la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, la vénération de tous les chrétiens pour le Saint-Siège, confirme le même fait.

<sup>1</sup> 1<sup>re</sup> lettre aux Corinthiens. — <sup>2</sup> Lettre aux Romains. — <sup>3</sup> Dans Eusèbe.  
— <sup>4</sup> Livre III de son traité *Contre les hérésies*.

A ces traditions, s'ajoute l'autorité des savants Baronius, Noël Alexandre, Foggini, Scheelstrate, Bianchini, Mamachi, Pagi, tous les maîtres professent ce sentiment. Un seul auteur, au quatorzième siècle, fit exception, Marsile de Padoue, *perfide hérétique*, comme l'appelle Villani, qui, sur de très-légères conjectures, émit un sentiment différent, pour favoriser le schisme de Louis de Bavière. Une telle exception confirme l'unanimité.

Il y a plus. Dans toute l'antiquité, de tant d'hérétiques condamnés par l'Eglise, de tant de schismatiques qui auraient eu tout intérêt à nier l'épiscopat romain de saint Pierre, de tant de prélats ambitieux et de patriarches jaloux de la primauté apostolique, *pas un seul* n'a révoqué en doute la créance de l'Eglise à cet endroit. Nos ennemis mêmes sont en notre faveur.

Qui le croirait? Parmi les doctes protestants, il n'est pas rare de retrouver la même conviction. Calvin<sup>1</sup> remue ciel et terre pour renverser la tradition, et il finit par conclure que, si Pierre est venu à Rome, il n'a pas pu y exercer longtemps l'épiscopat. Luther, au rapport de Feuardent, dit un jour : « Toutes les histoires affirment que Pierre a été le premier Pape de Rome. » Mais, ajoute Théophile Raynaud, il était d'un autre avis, lorsqu'il avait trop bu. Cave, Hammond, Pearson, Grotius, Usse-rius, Charnier, Blondel, Scaliger, Junius, Pape, Kipping, Bebel, Ittig, Leclerc, Basnage, Newton, Bertholdt, Néander, Gieseler partagent le sentiment de Luther à jeûn. Ce dernier déclare même tout uniment que la polémique protestante contre ce point d'histoire n'était qu'une *polémique de faction*.

L'arrivée, l'épiscopat, le martyre de saint Pierre à Rome sont des faits tellement prouvés par les monuments, par les auteurs, par la tradition générale et constante, qu'il faut ou les admettre ou refuser toute créance à l'histoire<sup>2</sup>.

Il est même remarquable que, de tous les apôtres, Pierre est à peu près le seul qui ait eu un siège fixe et durable. Jacques

<sup>1</sup> Calvin, *Institution chrétienne*. — <sup>2</sup> Nous reviendrons plus en détail sur cette question au chapitre suivant.

fut évêque de Jérusalem, mais dans une ville où Titus allait passer la charrue, et son épiscopat ne pouvait faire souche. Les dix autres apôtres furent surtout missionnaires : ils n'avaient pas, comme Pierre, un motif particulier pour fonder un siège. Au point que les évêques, leurs successeurs, ont pu se dire, non pas seulement successeurs des apôtres, mais successeurs de Pierre, même quand Pierre n'avait pas érigé leur siège : et cela parce que de la Chaire de Pierre, comme de sa source, coule la juridiction épiscopale et que ces sièges épiscopaux forment unité avec la Chaire de Pierre, qui est le centre unique et nécessaire de toute l'Eglise.

Pourquoi saint Pierre a-t-il fixé son siège à Rome ? Parce que, répond Bossuet, Rome, chef de l'idolâtrie aussi bien que de l'empire, étant, pour signaler le triomphe de Jésus-Christ, prédestinée à être le chef de la religion et de l'Eglise, devait devenir, par cette même raison, la propre Eglise de saint Pierre. Ainsi que l'a chanté saint Prosper il y a près de quinze cents ans : « Rome, le siège de Pierre, devenu, sous ce titre, le chef de l'ordre pastoral dans tout l'univers, s'assujétit, par la religion ce qu'elle n'a pu subjuguier par les armes. »

Il y aurait à faire, sur les convenances physiques, territoriales et maritimes qui ont pu dicter à Pierre le choix de Rome, de graves considérations ; il faut nous borner, pour suivre l'harmonie du sujet, aux considérations morales et historiques.

Rome était le foyer de la corruption païenne et l'instrument de l'esclavage de l'humanité. Pierre, qui devait, pour appliquer au monde le bienfait de la Rédemption, rendre l'homme à la dignité et à l'indépendance, devait donc renverser le Capitole, forteresse armée des faux dieux, et le Palatin, terrible et vil palais des Césars.

Que Rome fût descendue à cette abjection, quelques noms le disent. De la mort de Notre-Seigneur à celle de saint Pierre, dit Louis Veuillot, Caligula avait succédé à Tibère, Claude à Caligula, Néron à Claude. A mesure que ces tyrans ou plutôt ces monstres se succédaient au suprême pouvoir, le Sénat les

déclarait dieux. A ces dieux, qui s'appelaient Tibère, Claude, Caligula, Néron, le sénat sacrifiait des victimes humaines. Un jour Néron tua sa mère, le sénat en fit rendre de solennelles actions de grâces dans tous les temples de Rome. Tibère avait trouvé que les sénateurs l'adoraient trop ; ils n'en eurent point de honte, et ils adorèrent Néron, comme ils avaient adoré Tibère. A l'un et à l'autre, ils livrèrent ceux d'entre eux qui déplaisaient par un reste ou par une apparence de vertu. Le sénateur Tacite, qui le rapporte, est croyable, car probablement il fit de même. Sénèque, un autre grand écrivain du temps, faisait des traités de morale où il enseignait le mépris des richesses, l'amour de la justice, le pardon des injures. Il avait été le précepteur de Néron, il devint son ministre : en quatre ans de faveur, il amassa, par ses extorsions et ses usures, cinquante-huit millions de notre monnaie. Lorsque Néron le consulta sur l'intention où il était de faire mourir sa mère, le beau moraliste Sénèque se contenta de demander par quels soldats on la ferait égorger, et il écrivit en beau style l'apologie de ce crime, que l'empereur daigna réciter en présence du sénat. Quant à la manière dont le sage Sénèque pardonnait les injures, Néron lui-même dut lui imposer la clémence envers ses ennemis.

Tels étaient les maîtres, les grands et les sages de Rome. Reconnaissant officiellement trente mille dieux, d'après le catalogue de Varron, et, au fond, pleins de mépris pour toute cette vermine olympienne, née des superstitions et des corruptions populaires, ils s'en tenaient au matérialisme d'Epicure. Quant à leurs devoirs envers l'humanité, ils prenaient pour règle ce mot de Jules César, le meilleur peut-être de leurs grands hommes : « L'espèce humaine est une proie qui appartient au plus fort. » Leur politique les obligeant de se ménager la faveur du peuple, ils l'achetaient et la conservaient en faisant égorger, dans les jeux publics, des milliers de victimes, en sorte que, soit pour satisfaire à l'avidité et aux caprices du prince, soit pour amuser la multitude, le sang humain ne cessait pas de couler. Les prêtres et les vestales assistaient à



ces spectacles que la religion consacrait. De l'autre côté du mur, sous les arcades du cirque, entre les cabanons où rugissaient les bêtes et ceux où les apprentis gladiateurs se formaient la main sur les blessés, il y avait des lieux de débauche. Ce qu'étaient les mœurs de la classe élevée, on le sait : Chateaubriand a osé les décrire ; mais qui oserait raconter les cérémonies des dieux immortels et leurs mystères impurs?... Il n'y avait nul endroit de la vie humaine d'où la pudeur fût bannie avec plus de soin qu'elle ne l'était des mystères de la religion.

Sous cette plèbe, qui se croyait libre, et sous ces patriciens, qui n'avaient de biens, de vie et d'honneur qu'autant que voulait leur en laisser César, gémissait le peuple immense des esclaves, déchus de tous les droits de l'humanité et même de la qualité d'hommes.

C'était là cette grande Rome, maîtresse orgueilleuse des nations, cette Rome qui récitait les vers d'Horace et de Virgile, où la voix de Cicéron venait de s'éteindre, où Tacite et Sénèque écrivaient : la Rome de César et d'Auguste, pleine de monuments, de richesses, de chefs-d'œuvre, de sagesse même, et qui, dit Montesquieu, établissait son empire sur la *dépopulation de l'univers*. C'est cette Rome que Simon, surnommé Pierre, pêcheur du bourg de Bethsaïde, en Galilée, tout seul et pieds nus, son bâton à la main, son *Credo* dans la mémoire, mais son Jésus dans le cœur, vint assiéger, vint prendre au nom de ce même Jésus, crucifié à Jérusalem entre deux larrons. Il y venait enseigner le Dieu unique, le Dieu chaste, le Dieu juste, le Dieu miséricordieux et compatissant, le Dieu terrible, le seul Dieu. Il venait établir l'humilité dans ce royaume de l'orgueil, la pureté dans ce centre de la luxure, la liberté chrétienne dans cet enfer de la tyrannie. Il apportait la famille, avec l'indissolubilité du nœud conjugal et le respect pour la vie de l'enfant ; il venait restituer à l'esclave sa qualité d'homme et y ajouter la dignité d'enfant de Dieu. A la place de l'empire de Néron, il venait constituer l'empire de Jésus-Christ. Merveilleux contraste ! Dans le même temps Sénèque, philosophe, éloquent,

riche, fait l'éducation d'un nouvel empereur, et Pierre, pêcheur de Galilée, sans lettres, sans argent, sans crédit, fait l'éducation d'un nouveau genre humain. L'élève de Sénèque fut Néron ; l'élève de Pierre, c'est l'univers chrétien <sup>1</sup>.

§ 8. — Martyre de saint Pierre.

A l'extrémité de la nef de Saint-Pierre, au Vatican, est posée, de façon à attirer les regards, une superbe chaise en bronze doré, qui attire nécessairement l'attention. Ce monument est soutenu par quatre statues gigantesques, représentant quatre grands docteurs de l'Eglise, saint Athanase, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise et saint Augustin. Cette chaise a la forme d'un trône ; elle contient une chaire en bois précieux, presque entièrement recouverte d'or et d'ivoire, d'un style gracieux et monumental, ornée de sculptures d'un goût exquis, qui en fixent la date vers la fin du siècle d'Auguste.

C'est la chaire de saint Pierre, c'est le premier siège sur lequel s'est assis le premier chef de l'Eglise. Chaire vénérable, conservée jusqu'à nos jours par la piété des fidèles de Rome, encore avec plus de soin et de respect que les autres églises de la chrétienté ne conservaient celle de leur premier évêque : chaire vraiment digne du prince des apôtres, par sa richesse et sa beauté.

Ce fut, dit-on, la chaire curule du sénateur Pudens, dans la maison duquel Pierre jeta les premiers fondement de l'Eglise romaine. Deux anneaux d'or, attachés sur chacun de ses deux côtés, en font aussi une de ces chaises à porteurs fort en usage pour les hommes de distinction au temps de l'empereur Claude, époque du premier voyage de saint Pierre à Rome. Il est vrai qu'on y voit gravé en bas relief les exploits d'Hercule, le fameux tueur de monstres parmi les demi-dieux mythologiques ; mais il me semble que Simon-Pierre ne devait pas se trouver mal assis sur l'emblème de la force païenne, de la force matérielle et brutale qu'il venait détruire et renverser, pour

<sup>1</sup> Veillot, *Mélanges*, 2<sup>e</sup> série, t. VI, p. 61.

asseoir à sa place une force plus noble, plus digne de l'homme et surtout du chrétien : la force du droit, de la justice, de la conscience et de la vraie foi.

Pierre occupa cette chaire vingt-cinq ans, étendant de Rome sa sollicitude sur toutes les Eglises. Au bout de ce temps, on le prit et on l'enferma dans la prison Mamertine, au pied du Capitole, comme si l'on eût voulu qu'il pût voir de ses yeux et toucher de ses mains, pour leur donner une dernière et victorieuse secousse, les fondements de ce sanctuaire des erreurs qu'il avait abolies et qui allaient finir. On l'en tira bientôt. On lui fit traverser le Forum, où le sénat siégeait en face de la tribune muette, et à l'extrémité duquel s'élevait la Maison d'or de Néron. Il fut emmené sur le chemin d'Ostie, où il trouva Paul, qui allait aussi mourir. Une croix était préparée; il demanda d'y être attaché la tête en bas, afin de souffrir avec un cachet d'ignominie ce supplice devenu glorieux par la mort de son Maître. Ce fut la fin de ses travaux et le commencement de sa gloire, qui durera autant que la terre et les cieux. Là prit naissance le second empire de Rome et se fonda le nouveau Capitole, d'où partirent, non plus des proconsuls, mais des apôtres; où l'on ne décréta plus la guerre, l'esclavage et l'extermination des peuples, mais la paix et la liberté du monde.

En effet, la transformation opérée dans le monde par l'Evangile a été en partie l'œuvre de la croix de saint Pierre. Mais, pour le comprendre, il faut bien poser la question.

D'un côté, Jésus-Christ avait promis au pêcheur de Bethsaïde l'empire du monde; il lui avait confié les clefs du royaume des cieux, il l'avait spécialement chargé de paître les agneaux et les brebis, de confirmer ses frères et d'être le directeur spirituel de l'humanité jusqu'à la consommation des siècles.

D'autre part, Pierre est saisi, jeté dans une prison, mis en croix et ses restes sont ensevelis dans la profondeur d'une montagne. Démenti formel donné par Néron à Jésus-Christ.

Quelques années plus tard un autre Simon, pontife des Juifs comme le premier était pontife des chrétiens, est jeté dans la même prison et également mis à mort. Même fin, pour

les deux princes des prêtres, mais quelle différence dans la fécondité de leur trépas !

Le dernier est mis sous le sceau du sépulcre, et sa froide dépouille, bientôt cendre et poussière, subit la commune destinée des restes mortels. La ville où il avait exercé le pontificat de la synagogue, livrée à la plus effroyable dévastation, est laissée déserte par les survivants du judaïsme, et ces débris d'un peuple prédestiné s'en vont errants sur la terre, sans patrie et presque sans Dieu.

Le premier, après la mort du Fils de l'homme, a porté à trois villes le bienfait de son apostolat ; les trois villes en profitent avec l'empressement qui suit partout les grands ouvriers du ciel. Cependant, tant que Pierre est libre, il ne fait rien, comme semeur de paroles saintes, qui le distingue essentiellement des autres apôtres. Mais à peine est-il saisi, chargé de chaînes, plongé dans un cachot, attaché à une croix, mis au tombeau, c'est-à-dire *assujéti à toutes les conditions de l'impuissance humaine*, que sa vertu éclate. Les chaînes lient ses mains, et ses mains font des conquêtes ; le cachot empêche le mouvement de ses membres, et l'énergie surnaturelle qui s'en échappe ébranle le temple de Jupiter tonnant ; son sang coule, mais un sang vainqueur ; et sa cendre, enfermée dans un frêle tombeau, est la pierre d'appui du plus solide des trônes. Telle une semence merveilleuse, mise sous le pressoir : plus elle est comprimée, broyée, réduite en poudre, plus elle verse en abondance et l'huile, et le vin, et les doux parfums.

Le doigt de Dieu est ici, et son assistance miraculeuse est visible dans tous les siècles. Mais il faut descendre aux détails et déduire nos preuves.

Saint Pierre, surpris par les satellites de Néron, est plongé dans la prison Mamertine, terrible encore aujourd'hui, après les mystères de grâce dont ses murs ont été les heureux témoins. Dans cette prison, il est gardé à vue par des soldats. Au premier mouvement, il serait écrasé sous leur lourde épée. Le prisonnier parle, ses gardiens l'écoutent : ils sont convertis. Mais il faut de l'eau pour leur conférer la grâce du baptême.

Pierre frappe du pied la terre, il en jaillit une fontaine. La concavité de la prison devient la cuve du baptême. Les premiers baptisés amènent d'autres néophytes. Pierre baptise dans l'eau ceux qui le suivront au martyre, et les dernières conquêtes de son zèle sont les prémices de sa gloire.

Saint Pierre est attaché à la croix. Par respect pour son Sauveur il n'a pas voulu être crucifié la tête en haut; par amour pour son Dieu, il a voulu voir le ciel jusqu'à son dernier soupir. Mais Dieu et Jésus-Christ, en lui inspirant ce dernier acte d'amour et de foi, ont voulu lui laisser un dernier moyen de faire des conquêtes. La tête en bas, les bras plus près de la terre, Pierre est un doux et formidable vainqueur.

#### § 9. — Perpétuité de saint Pierre.

D'après les principes de l'ancien droit, le roi était censé ne pas mourir. Lorsqu'un prince venait à payer son tribut à la nature, un héraut d'armes criait au peuple : « Le roi est mort, vive le roi ! »

Ce qui n'était, dans le code monarchique qu'une fiction légale, souvent démentie par les faits, est, dans le gouvernement de l'Eglise, une règle de droit divin et un fait constant. Simon, fils de Jonas, peut et doit mourir, mais Pierre ne meurt pas. Pierre mort, vive Pierre ! Un Pape mort, vive le Pape !

La primauté fut établie par Jésus-Christ pour constituer et conserver l'unité de l'Eglise; elle forme ainsi, par l'institution du Christ, une partie essentielle de cette même Eglise. La primauté doit donc durer autant que l'Eglise elle-même, dont elle est un des constitutifs essentiels, c'est-à-dire qu'elle doit durer jusqu'à la consommation des siècles.

Un homme de sens ne peut contester la justesse de ce raisonnement. Si l'argument proposé soulève quelque doute, le doute ne peut tomber que sur la vérité du principe. Or, que Jésus-Christ ait voulu donner à son Eglise la perpétuité; c'est ce que prouvent l'idée qu'il nous donne de son royaume sur la terre, le sentiment qu'en ont les Pères et les infirmités de la nature humaine, auxquelles l'Eglise doit pourvoir.

Jésus-Christ a établi son Eglise comme un troupeau à la tête duquel il a placé un pasteur, et son vœu est que, dans la suite des âges, il n'y ait qu'un seul pasteur et un seul troupeau. Les agneaux et les brebis du troupeau spirituel, ce sont les fidèles, les prêtres et autres ministres d'un rang inférieur, les évêques mêmes ; le pasteur, c'est Jésus-Christ d'abord, puis le diacre de Jésus-Christ, Pierre. Si, à la mort de Pierre, la houlette ne devait pas passer aux mains d'un autre pasteur, il n'y aurait plus de troupeau, il n'y aurait plus que des agneaux bêlant après les mères et des brebis errantes dans les déserts de ce monde.

Jésus-Christ a établi son Eglise comme un royaume, et pour que le royaume ne fût pas divisé contre lui-même, en proie à la désolation, il a mis à sa tête un prince, porteur des clefs, emblème de la puissance. Les citoyens du royaume spirituel, ce sont les chrétiens ; ses magistrats, ce sont les prêtres et les évêques ; son roi, c'est Pierre. Si, à la mort de Pierre, la couronne ne passait pas à un autre prince, héritier légitime du premier, le royaume de Jésus-Christ serait pire que le royaume de Béalzebuth ; il n'aurait même pas subi la triste fortune des bouleversements et des révolutions : il n'aurait eu qu'un moment d'existence, et le prince de ce monde, Satan, dont Jésus-Christ était venu renverser le trône et briser le sceptre, Satan serait, plus après qu'avant, prince de ce monde.

Jésus-Christ a établi son Eglise comme un édifice, et il a placé, dans les fondations, une pierre fondamentale qui porte toute la construction. L'édifice est bâti avec des pierres spirituelles ; il est lié, dans ses parties principales, par des pierres plus précieuses ; mais il repose sur la pierre, *super hanc petram*, sur Céphas. Si, à la mort de Pierre, il n'y a pas, dans la substruction de l'édifice, une autre pierre, pierre indestructible et immortelle, l'Eglise est bâtie en l'air.

Jésus-Christ a établi son Eglise à la manière d'un individu toujours vivant, qui a un corps, des membres, une tête. Le corps mystique, ce sont les chrétiens ; les membres plus nobles, ce sont les prêtres et les évêques ; la tête, c'est Pierre. Si, à la

mort de Pierre, un autre chef ne prenait pas la place de celui qui meurt, l'Eglise serait un corps sans tête.

Inutile de faire observer qu'en disant que Pierre est la pierre angulaire, le chef de l'Eglise, le prince du royaume spirituel, le souverain pasteur, nous ne le disons pas tel à l'exclusion de Jésus-Christ, et nous n'avons pas, comme le prétendirent autrefois les protestants, la malencontreuse faiblesse de préférer un homme de chair, une fragile et périssable créature, au Roi immortel des siècles. « N'est-il pas évident, dira pour nous un sectaire de Genève, que si Pierre, que si les apôtres, qui si les prophètes, peuvent être considérés (en un sens infiniment subordonné) comme portant l'édifice de l'Eglise, à leur tour ils sont portés par Celui seul qui en forme la véritable base ? »

La tradition chrétienne confirme ces données de l'Evangile, tous les Pères, tous les conciles, en rendant raison de la primauté de saint Pierre, en concluent la perpétuité du Siège apostolique, ou, s'ils ne tirent pas toujours positivement cette conclusion, du moins les raisons qu'ils déduisent en impliquent la conséquence. Les uns, comme saint Irénée, proclament que la primauté nous oblige de vivre dans la foi et la communion de Pierre; les autres, comme saint Jérôme, disent que le Christ a donné la primauté à Pierre pour ôter l'occasion du schisme; d'autres, comme saint Cyprien, enseignent que la primauté est l'origine de l'unité dans l'Eglise; d'autres, comme Optat de Milève et Pacien, déclarent que Pierre a été préféré à tous les autres pour le bien de l'unité; d'autres, comme saint Ambroise, pour que là où est Pierre, là soit l'Eglise; d'autres comme Augustin, pour former l'Eglise en Pierre seul; d'autres, comme saint Innocent, pour que l'épiscopat et l'autorité de ce nom sortît de Pierre. Tous d'une voix unanime disent que la vertu de cette primauté est de réunir les fidèles du Christ dans la profession de la même foi et la pratique de la même charité.

Or, à quoi serviraient ces déclarations si, Pierre mourant, la primauté était descendue avec lui dans la tombe? A quoi bon

vivre dans sa communion, s'il n'était que cendre et poussière ; comment pourrait-il prévenir le schisme et maintenir l'unité, s'il était scellé sous la pierre du sépulcre ; et quelle autorité pourrait-il communiquer à d'autres, s'il avait été effacé de la terre des vivants ?

Evidemment toutes les raisons qui militent en faveur de la primauté de saint Pierre, militent en faveur de sa perpétuité.

A défaut de l'Écriture sainte et de la tradition, nous pouvons invoquer la nature des choses, le dessein de Jésus-Christ dans l'incarnation, les besoins de l'humanité. Le péché avait fait aux hommes de cruelles blessures ; il les avait livrés aux injures de la chair et à l'orgueil de l'esprit ; de cette double source avait jailli les plus tristes abominations, le meurtre des enfants, l'asservissement des femmes, l'esclavage, les guerres de destruction, tous les fléaux qui affligèrent le monde pendant quarante siècles. Jésus descendit jusqu'à la crèche et monta sur la croix pour tarir la source de ces maux, pour abaisser les barrières de la synagogue et pour créer, dans l'Église, la mère des hommes et des nations. Après son sacrifice, pour en appliquer et en perpétuer les mérites, Jésus fonda l'Église dans la forme d'une société qui devait durer autant que le monde. A cette société qui allait embrasser l'univers, qui allait être chargée du précieux dépôt de la grâce et de la vérité, pour contenir les passions effrénées des sens et les passions non moins ardentes de l'esprit, il devait donner et il donna effectivement un chef unique. Ce n'est pas que Notre-Seigneur, en agissant de la sorte, ait obéi à une nécessité quelconque. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, constituer son Église dans une autre forme, par exemple, sous forme d'aristocratie ou de démocratie. Du moment que l'Église ne remplit son divin mandat qu'avec l'assistance de l'Esprit saint, peu importe la hiérarchie de ses autorités ; l'Esprit, qui les assiste, pouvait, dans tous les cas, suppléer à leurs misères et faire éclater sa puissance. Mais Jésus-Christ, parmi différentes possibilités, en a choisi une : il a constitué son Église dans la forme monarchique, il lui a donné une constitution monarchique, il lui a donné une tête,



un chef, un prince des apôtres, un pasteur des pasteurs. Dès lors, nous n'avons plus à chercher. Et puisque la mission de Pierre a un objet permanent, il faut en conclure la permanence, la perpétuité de sa principauté apostolique.

Oui, Pierre mort, vive Pierre ! Pierre subsiste dans ses successeurs, parlant, agissant, paissant les agneaux et les brebis, liant ou déliant par la bouche ou par les mains des Pie, des Léon, des Grégoire, des Innocent.

Tel est l'oracle du sens commun.

---

## CHAPITRE X.

### L'ÉPISCOPAT DE SAINT PIERRE A ROME.

L'épiscopat de saint Pierre à Rome avait été nié, dès le seizième siècle, par les protestants d'Allemagne ; il l'est encore, de nos jours, par les gallicans d'Italie. Dans cette négation, les uns cherchaient, pour leur théorie de la libre-pensée, un appui lointain ; les autres espèrent y trouver simplement un titre pour mettre la main sur le patrimoine de saint Pierre. Du reste, ni les uns ni les autres ne se sont fait l'honneur d'appuyer leur négation d'arguments ; ils nient, voilà tout ; ils nient pour amnistier leur révolte ou colorer leurs crimes ; et à toutes leurs prétentions, nous pouvons répondre, soit en invoquant notre possession séculaire, soit en découvrant les vils motifs de leurs prétentions.

Nous avons mieux, toutefois. A ceux qui nient si lestement, nous pouvons opposer les raisons d'être de nos traditions ; nous pouvons asseoir sur le roc la base historique de nos croyances.

Après la mort du Sauveur, arrivée, selon l'opinion générale, l'an 33 de notre ère, Pierre resta quatre années à Jérusalem et se rendit, dans le courant de l'an 37, à Antioche. Dans cette ville, il fit de nombreuses conversions et fonda cette florissante Eglise, dont les membres reçurent les premiers le nom de

chrétiens. En même temps, il évangélisait les provinces d'alentour, le Pont, la Galilée, la Bithynie, la Cappadoce. Pierre conserva ce siège épiscopal jusqu'à l'an 42.

En 42, Pierre quittait Antioche, laissant pour successeur saint Evode, et retournait à Jérusalem, où il fut emprisonné par Hérode, puis miraculeusement délivré, comme l'atteste l'Écriture. Cette même année, il abandonna l'Orient et vint se fixer à Rome, où il arriva la seconde année du règne de Claude. Paul Orose nous l'apprend en ces termes :

« Claude fut le quatrième César après Auguste et régna quatorze ans. Ce fut au commencement de son règne que Pierre, apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vint à Rome, enseigna fidèlement tous ceux qui voulurent croire à la foi qui conduit au salut, et la prouva par les plus grands miracles ; c'est à partir de cette époque que les chrétiens commencèrent à exister à Rome<sup>1</sup>. »

La septième année de son séjour à Rome, en 49, un édit de l'empereur, rapporté par Suétone, expulsa les Juifs. « Claude, dit l'historien des Césars, chassa de Rome les Juifs, qui commençaient sourdement à s'agiter sous l'impulsion (du nom) de Christ<sup>2</sup>. » Pierre fut donc expulsé comme Juif. D'après une tradition, il dut même partir le premier, puisque c'est lui qu'on regardait comme le chef de la sédition, dont on accusait injustement les Juifs convertis au christianisme. Le prince des apôtres retourna en Orient, où il continua la prédication de l'Évangile.

Pendant son absence, l'Apôtre des gentils écrivit son Épître aux Romains, qu'il avait grande envie de voir, dit-il, pour leur faire quelque part de la grâce spirituelle et de les confirmer. Pierre avait planté, Paul arrosait et Dieu devait donner l'accroissement.

L'an 52, Pierre se trouvait à Jérusalem, où il présida le premier concile. Ensuite il visita les Églises qu'il avait en grande partie fondées, notamment celle d'Antioche ; c'est là qu'il reçut avec tant de condescendance les observations que

<sup>1</sup> *Patr. lat.*, XXXI, p. 1072. — <sup>2</sup> *Vie de Claude*, n. 25.

lui adressa saint Paul, et dont il est question dans l'Épître aux Galates.

Cependant l'édit de Claude perdit tous les jours de sa rigueur; les exilés rentrèrent successivement dans Rome. Pierre y retourna vers l'an 53, et y reprit son siège, qu'il garda ensuite pendant quatorze ans. Dans cet intervalle, il ordonna saint Luc et saint Clément, qu'il associa à son ministère épiscopal, et qui le remplacèrent pendant qu'il parcourait les provinces de l'Occident, sans cesser cependant d'être l'évêque de Rome; c'est à ces absences qu'il faut attribuer le silence de saint Paul à l'égard de saint Pierre, dans ses lettres écrites de Rome, pendant les dernières années de la vie de saint Pierre.

D'autres évêques, dit saint Epiphane, pouvaient être subrogés (à Rome) du vivant des apôtres, c'est-à-dire de Pierre et de Paul; car ceux-ci allaient dans d'autres villes, dans d'autres régions, pour y prêcher la parole de l'Évangile. Rome, cependant, ne pouvait se passer d'évêque, car à cette époque Paul était en Espagne et Pierre, de son côté, parcourut souvent le Pont et la Bithynie<sup>1</sup>. »

Saint Pierre profita du calme dont jouissaient les chrétiens, durant les premières années de Néron, pour accroître le troupeau de Jésus-Christ.

Ici se place la chute de Simon le Magicien à Rome, par les prières de saint Pierre; ce fait est attesté par les plus graves auteurs, notamment par Arnobe<sup>2</sup>, Philastre<sup>3</sup>, saint Cyrille de Jérusalem<sup>4</sup>, saint Epiphane de Salamine<sup>5</sup>, saint Ambroise<sup>6</sup>, Sulpice-Sévère<sup>7</sup>, saint Isidore de Péluse<sup>8</sup>. On en trouve la confirmation dans le passage suivant de Suétone :

« Un Icारे alla tomber, dès le premier élan, près de la loge de Néron et le couvrit de sang. C'est que Néron présidait rarement aux spectacles qu'on donnait au peuple, mais il y assistait, regardant d'abord à travers de petites ouvertures, puis les fenêtres grandement ouvertes. »

<sup>1</sup> *Patr. græc.*, t. XLI, p. 374. — <sup>2</sup> *Adversus hæreses*, lib. II. — <sup>3</sup> *Bibl. PP.*, t. V, p. 705. — <sup>4</sup> *Catechesi* VI. — <sup>5</sup> Hérésie XXI. — <sup>6</sup> *Hexæmcr.*, V. — <sup>7</sup> *Hist. sacr.*, lib. II. — <sup>8</sup> *Lib. I.*

Ce récit, comme l'a pensé Dion Chrysostome, est une allusion manifeste à la chute de Simon, arrivée l'avant-dernière année du règne de Néron, mais en son absence. Seulement le biographe de Néron s'est gardé d'attribuer aux prières de saint Pierre la chute de l'imposteur. Quant à Simon, nous savons, par les contemporains, que la cour impériale l'avait honoré comme un dieu. Suétone, qui écrivait pourtant longtemps après, semble ménager les susceptibilités païennes, en prononçant le nom du fourbe qui avait mystifié le peuple romain. L'appellation d'Icare est une raillerie destinée à ridiculiser celui qui avait eu le même sort que l'Icare de la fable.

Cette chute, qui n'entraîna pas la mort de l'imposteur, précéda de quelques mois la mort de saint Pierre, qui arriva l'an 67, quatorzième et dernier de Néron. Saint Pierre fut crucifié le jour même où saint Paul fut décapité : celui-ci aux Eaux-Salviennes, celui-là sur le Janicule : lieux désormais célèbres dans le souvenir des chrétiens. Saint Pierre avait gouverné l'Eglise de Rome plus de vingt-cinq ans, de l'an 42 au troisième des calendes de juillet de l'an 67.

Tels sont les faits, nous avons maintenant à en déduire les preuves.

La première preuve que saint Pierre a été vraiment à Rome, c'est qu'il a écrit de Rome ces paroles qui terminent son Epître aux chrétiens du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, etc. : « L'Eglise qui s'est formée *dans Babylone*, et Marc, mon fils, vous envoient leurs salutations <sup>1</sup>. »

Scaliger, Saumaise, Basnage, Ellies Dupin et quelques autres ont prétendu que, par ce nom, il fallait entendre la ville de Chaldée, éloignée de 900 lieues de la ville des Césars. Or, cette opinion est inadmissible, car Babylone, comme l'atteste Flavius Josèphe<sup>2</sup>, était complètement dépourvue de Juifs au temps de Caligula ; ceux qui se trouvaient dans cette ville avaient été expulsés ou mis à mort. Diodore de Sicile assure que, sous les règnes de Claude et de Néron, Babylone était presque sans

<sup>1</sup> Ep. I, v. 13. — <sup>2</sup> *Antiq. judaic.*, lib. XVIII, c. IX.

habitants<sup>1</sup>. Pline nous dit qu'elle était devenue un désert<sup>2</sup>, et Strabon ajoute qu'elle n'était plus qu'un monceau de ruines<sup>3</sup>. On connaît une autre Babylone en Egypte, peu éloignée du Caire, dans laquelle Jean Pearson place la Babylone de saint Pierre. Mais ce lieu, non plus, ne peut pas convenir, car, d'une part, Strabon nous apprend que ce n'était pas une ville, mais un château fort, *castrum munitum*, et de l'autre, Baronius nous fait connaître, d'après Sophronius, que le christianisme n'y fut établi d'une façon régulière qu'au cinquième siècle.

Si le mot de Babylone ne peut s'appliquer ni à la ville de Chaldée, ni à la forteresse d'Egypte, il s'applique parfaitement à Rome. Rome, par l'étymologie de son nom et le souvenir de ses exploits militaires, était la ville de la force; par sa dégradation intellectuelle et morale, par sa pauvreté, sa servitude et son despotisme, c'était la ville de la confusion. Qu'on ait désigné cette confusion par le mot ancien, connu et symbolique de Babylone, c'est ce que nous apprend Pierre et ce que Jean confirme. L'Apocalypse<sup>4</sup> ne porte pas seulement le mot de Babylone, il dit encore que c'est la ville aux sept montagnes, la ville qui commande à tous les rois de la terre, la ville qui se souille de toutes les abominations et s'enivre du sang des martyrs. Jean, qui chante la ruine de cette Babylone, la désigne donc trop clairement pour qu'on puisse se méprendre sur le sens de Babylone romaine.

Que si le mot de Babylone, appliqué à Rome, était intelligible et juste, son emploi avait encore sa raison d'opportunité. Saint Pierre ne pouvait pas dire : « L'Eglise de Rome, » sans s'exposer à de nouvelles persécutions, lui qui venait d'échapper miraculeusement à la prison de Jérusalem. C'est par la même raison que saint Paul, dans sa seconde Epître à Timothée<sup>5</sup>, parlant du procès à la suite duquel il avait été absous par les tribunaux de Néron, dit en figure : « J'ai été retiré de la gueule du lion. »

Aussi ne sera-t-on pas surpris d'apprendre que les auteurs

<sup>1</sup> *Biblioth.*, liv. II, n. 9. — <sup>2</sup> *Hist. nat.*, lib. VI, c. xxx, n. 5. — <sup>3</sup> *Géogr.*, liv. XVIII. — <sup>4</sup> *Apoc.*, xvii, 3. — <sup>5</sup> *Tim.*, iv, 17.

les plus graves, par ces mots : *Ecclesia Babylone collecta*, aient entendu l'Eglise de Rome. Papias, disciple des apôtres, qui écrivait quarante ans seulement après la mort de saint Pierre, s'exprime ainsi : « On assure que saint Pierre fait mention de Marc dans sa première Epître, que l'on assure avoir été écrite à Rome, et que Pierre même le démontre, lui qui appelle Rome figurativement Babylone <sup>1</sup>. » Tel est aussi le sentiment de saint Jérôme dans son *Catalogue des écrivains sacrés* <sup>2</sup>, d'Eusèbe, de saint Jean Chrysostome et d'une foule d'autres. De savants protestants n'en disconviennent pas. Grotius dit, entre autres : « Les anciens et les modernes ne sont pas d'accord sur le mot de Babylone de l'Epître de saint Pierre. Les *anciens* l'interprètent par Rome ; car pas un chrétien sincère ne doutera que Pierre soit venu à Rome. Des modernes pensent qu'il s'agit de Babylone en Chaldée. Pour moi, ajoute Grotius, et ce n'était pas un esprit léger, je partage l'avis des anciens <sup>3</sup>. »

« Une seconde preuve, dit un savant dont nous abrégeons le solide travail, est la croyance constante, unanime du peuple romain, que saint Pierre est personnellement venu à Rome, qu'il y a, le premier, prêché l'Évangile, qu'il y a exercé l'apostolat en compagnie de saint Paul, qu'il y a fondé une Eglise, qu'il y a établi son siège, qu'il a subi le martyre de la croix sous Néron, et que son corps repose au Vatican.

» Depuis un temps immémorial on chante, à Rome, cette antienne : « Pierre, l'apôtre, et Paul, le docteur des gentils, nous ont enseigné eux-mêmes votre loi, Seigneur. »

» Or, cette prière, qui est très-ancienne et qui était en usage dans l'Eglise de Rome bien longtemps avant la rédaction des *Sacramentaires*, est l'expression de la croyance antique des Romains touchant l'origine de leur foi et de leur Eglise. Les premiers écrivains qui ont parlé du même fait, et qui sont contemporains des disciples des apôtres, n'ont basé leur récit (excepté toutefois saint Clément et saint Denys, témoins oculaires des faits qu'ils rapportent), que sur le témoignage de

<sup>1</sup> *Hist. ecclés.* d'Eusèbe, liv. II, c. xv. — <sup>2</sup> Chap. viii. — <sup>3</sup> *Comment. in Epist. I S. Petr.*

cette croyance du peuple romain, et cette croyance remonte, elle aussi, à l'époque même des apôtres. Car on peut tromper un peuple sur un fait caché, ancien et éloigné, mais il n'est pas possible de l'abuser sur un fait public, récent et local. Il est donc comme impossible d'admettre qu'on ait pu faire croire au peuple romain que, trente ou quarante ans après la mort du Sauveur, saint Pierre soit venu de l'Orient à Rome, qu'il ait prêché à ses habitants une religion nouvelle, qu'il ait opéré de nombreuses conversions dans tous les rangs de la société romaine, qu'il y ait établi son siège, désigné ses successeurs, constitué une Eglise et l'ait gouvernée publiquement pendant un quart de siècle, et qu'après une mort ignominieuse, ses restes mortels aient été conservés avec la plus grande vénération<sup>1</sup>. »

A cet argument de raison, s'ajoutent les faits qui l'autorisent : les fonctions sacrées de Pierre, sa mort, les suites de sa mort et les monuments qui en gardent le souvenir. Jamais, en effet, homme n'a passé sur la terre, honoré de hautes charges et d'une incomparable dignité, sans que des titres impérissables recommandent son nom à la mémoire des peuples. Et ce témoignage que rendent les monuments, ne peut induire en erreur les hommes de bonne foi.

On désigne encore à Rome la maison du sénateur Pudens, où habita saint Pierre; la prison Mamertine, où il fut enfermé et où il fit jaillir une eau miraculeuse pour baptiser ses geôliers convertis; le penchant du Janicule, où il fut crucifié la tête en bas, et le tombeau qui a recueilli sa dépouille mortelle dans les jardins du Vatican.

Eusèbe parle de ces monuments comme de choses d'une très-grande célébrité dans le monde chrétien. « Néron s'étant déclaré ouvertement ennemi de Dieu et de la piété, dit-il, voulut avant tout la mort de ces mêmes apôtres. En effet, il condamna Paul à avoir la tête coupée à Rome, et Pierre au supplice de la croix. Cette narration est abondamment confirmée par des monuments portant les noms de Pierre et de Paul,

<sup>1</sup> Ed. de Lhervillier, *Saint Pierre à Rome*, p. 21.

qué l'on voit encore en ce jour dans les cimetières de Rome. »

Le même historien nous rapporte les paroles du prêtre Caius : « Pour moi, avait dit ce vaillant martyr, je puis montrer les trophées des apôtres, car, si tu veux aller au Vatican ou sur la voie d'Ostie, tu trouveras les trophées de ceux qui ont fondé cette Eglise. »

Eusèbe cite encore le témoignage de saint Denys, évêque de Corinthe, assurant que Pierre et Paul avaient fondé les Eglises de Rome et de Corinthe<sup>1</sup>.

« Mais, dit l'abbé Darras, il est un monument qui symbolise mieux encore cette incroyable conquête de Rome païenne, arrachée toute vivante aux aigles de Jupiter par un pêcheur galiléen. La chaire de saint Pierre existe encore aujourd'hui. L'œil du pèlerin l'aperçoit, élevée dans des flots de lumière, sous la coupole de Michel-Ange. « Parcourez les Eglises fondées par les apôtres, dit Tertullien, vous y trouverez les chaires sur lesquelles s'assit chacun d'eux; elles sont comme leur représentation vivante<sup>2</sup>. » Le trône sur lequel Pierre établit la royauté immortelle de l'Eglise de Rome est le siège curule du sénateur Pudens, l'un des premiers et des plus illustres disciples de l'apôtre. C'est un siège de bois, de forme carrée, orné sur la face antérieure de dix-huit médaillons d'ivoire sculpté, représentant les travaux d'Hercule. Le dossier figure un fronton triangulaire, soutenu primitivement par quatre colonnettes d'ordre ionique, dont deux ont été mutilées. Malgré une épaisseur de quatre pouces, ce dossier a moins résisté que tout le reste aux injures du temps. On a été obligé de le consolider avec des tenons de fer et des panneaux de chêne. Aux quatre angles du siège, on remarque la place des anneaux dans lesquels on passait des brancards pour transporter les sénateurs sur des chaires curules dans les solennités publiques et les pompes triomphales. L'usage de la *sedes gestatoria*, conservé par les Souverains-Pontifes, remonte ainsi directement à saint Pierre. Mais, ce qui frappe surtout la pensée de l'observateur, en face de ce monument vénérable, c'est la rapide transfigura-

<sup>1</sup> *Hist. eccles.*, lib. II, c. XXV. — <sup>2</sup> *De prescrip.*, XXXVI.



tion de Rome païenne, qui arrache au culte de ses dieux et aux musées de ses familles patriciennes des chefs-d'œuvre d'art et des trophées de gloire héréditaire, pour les consacrer au Vicaire de Jésus-Christ, sans prendre même le temps de faire disparaître les symboles mythologiques dont ils sont ornés! Le jour où, pour la première fois, Pierre s'assit sur le siège curule de Pudens est une date dont tous les siècles garderont la mémoire, et le dix-huit janvier de chaque année, le monde catholique célébrera la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome<sup>1</sup>. »

Excellentes paroles, qui permettent pourtant une réserve. En occupant ce siège, orné de l'image d'Hercule, Pierre se montrait, comme un autre Hercule, accomplissant des travaux supérieurs à ceux du héros de la fable; et par là qu'il s'élevait, assis, au-dessus du fabuleux dompteur de monstres, il laissait voir qu'il plaçait au-dessus de la force matérielle la force morale, au-dessus du bras de chair la vertu de l'Évangile.

Si nous descendons maintenant aux catacombes, nous y découvrons d'autres monuments. Ainsi, sur les verres, les peintures, les sculptures et les mosaïques, on représente presque toujours Pierre à droite, avec les clefs, Paul à gauche, avec son glaive. S'il y a des exceptions, elles proviennent de l'inexpérience de l'artiste, et, jusque dans l'irrégularité du dessin, rendent hommage à la présence de Pierre. Ainsi le graveur, oubliant que, pour reproduire exactement son type, il faut le dessiner à rebours, mettait Pierre à droite et le reproduisait à gauche; sa dévotion eût nui à la sincérité de l'histoire, si l'on n'eût découvert son inexpérience. Des monuments de l'art, remontant les uns au berceau de l'Église, les autres aux quatrième, cinquième et sixième siècles, perpétuent donc cette créance qu'ils transmettent au moyen âge, d'où, par une tradition artistique non interrompue, elle est parvenue jusqu'à nous. « Cette coutume de représenter toujours saint Pierre à la droite et saint Paul à la gauche, d'une façon si constante et si universelle, dit Mamachi, ne peut résulter du hasard ou du

<sup>1</sup> Darras, *Hist. gén. de l'Église*, t. V, p. 469.

caprice. Il faut donc y voir le reflet d'un dogme catholique, de la suprématie de saint Pierre et l'écho des paroles du divin Maître : *Tu es Petrus*<sup>1</sup>.

Dans les catacombes, saint Pierre est encore représenté sous la figure allégorique de Moïse, sous l'emblème du nocher apostolique chargé de conduire l'arche de la nouvelle alliance, parfois dans des inscriptions qui portent son nom et présentent, avec la croix, le monogramme des clefs.

Mais enfin, si toutes ces preuves ne démontrent pas que Pierre est mort à Rome, nous prions nos adversaires, — ou plutôt les adversaires de cette vérité historique, car, pour nous, nous n'avons ni adversaires, ni ennemis, — nous les prions de nous dire où ces faits ont pu s'accomplir, et dans quel lieu, à leur connaissance ?

Y a-t-il, dans le monde entier, une ville autre que Rome qui ait seulement songé à revendiquer l'honneur d'avoir vu mourir dans son sein le prince des apôtres et de posséder sa tombe ?

Sans doute, quelques hérétiques ont pu donner à entendre qu'il était mort à Babylone et que sa cendre y repose ; mais nous avons démontré plus haut l'in vraisemblance historique de ce système, et tout le monde en découvre aisément les impossibilités morales. Sans doute, Velenus Udalric, au seizième siècle, et quelques autres protestants ont pu affirmer, sans preuve, que saint Pierre et saint Paul étaient morts à Jérusalem et qu'ils y sont ensevelis ; mais cette opinion n'est pas plus soutenable que la précédente, en présence du témoignage que tant d'écrivains n'ont cessé de rendre à la vérité.

Comment admettre que cette grande ville de Rome se soit abusée sur ses propres traditions ? Comment taxer de fausseté tous les actes de saint Pierre, quand on connaît le soin religieux des premiers chrétiens dans la rédaction des dyptiques, des martyrologes et des légendes, et leurs scrupules dans l'approbation des martyrs ? Quoi, on se serait trompé aussi grossièrement sur le prince des apôtres, sur le chef du collège aposto-

<sup>1</sup> *Origin. et Antiq. Christ.*, t. IV, p. 485.

lique, sur le Vicaire de Jésus-Christ lui-même, quand on prenait tant de soin pour couvrir la mémoire d'une humble vierge ou d'un enfant !

Nous l'accorderions volontiers si l'on pouvait nous dire avec certitude d'où viennent, à Rome, les reliques de saint Pierre. L'indication du lieu où sont morts les autres apôtres est connue; la date de leur mort et les diverses translations de leurs reliques sont connues également; tandis que le silence le plus profond règne sur la translation des reliques du prince des apôtres. D'où vient ce contraste? Evidemment de ce qu'il n'y a jamais eu de translation des reliques de saint Pierre, de ce qu'elles ont toujours reposé à Rome depuis son martyre glorieux sur le Janicule.

Ainsi, témoignage de saint Pierre, témoignages multiples des monuments, arguments de raison et de prescription, tout prouve que Pierre a fondé, gouverné et scellé de son sang l'Eglise de Rome. Mais nous ne sommes pas encore à bout de preuves; nous avons encore à dérouler toute la série des arguments historiques.

Le premier argument que nous offre l'histoire, c'est le témoignage même de l'Eglise romaine. Et qu'on ne dise pas que nous prouvons par elle-même la chose en question: nous n'avons garde de tomber dans ce sophisme. L'Eglise romaine affirme qu'elle a eu pour premier pasteur saint Pierre; mais elle ne se contente pas de l'affirmer, elle le prouve en montrant les traces du passage de l'apôtre, sa chaire et sa tombe; elle le prouve surtout en montrant ses titres authentiques et en les corroborant par le fait de sa possession incontestée. On pense bien qu'un fait aussi important que la fondation d'une Eglise ne peut pas s'accomplir sans retentissement, et quand il est l'œuvre d'un si grand personnage, il doit avoir des retentissements plus solennels encore. Cela est arrivé pour Pierre. Il existe, dans les archives de Rome, d'innombrables listes des Souverains-Pontifes; il y en a, pour les premiers temps, écrites, les unes avec des images, les autres avec la plume de l'histoire. Or, tous ces catalogues sont authentiques, intègres,

véridiques, ainsi que l'ont prouvé les bénédictins de Solesmes, et, pour établir cette preuve, il ne leur fallut rien moins que le premier volume des *Origines de l'Eglise romaine*. Et tous ces catalogues commencent par Pierre. Ils peuvent avoir, pour certains points douteux, des variantes, des interpositions de noms, des divergences d'orthographe ; pour Pierre il n'y en a pas, sans doute parce qu'il n'a pu s'en présenter jamais à l'esprit du copiste même le plus distrait. Pierre est tellement fixé là que si une main téméraire, si quelque Niebuhr ecclésiastique voulait l'en ôter, ce serait un des plus cruels attentats que puisse endurer l'histoire.

On sait, entre autres, que le catalogue libérien, ainsi nommé pour avoir été composé sous le pontificat de Libère et l'empire de Constance, est en grand honneur près des érudits : Baucher Pétau, Bianchini, Papebrock et plusieurs autres l'estiment tant parce qu'il l'emporte en antiquité et parce que son auteur l'a dressé d'après les monuments les plus anciens et les plus authentiques. Or ce catalogue commence ainsi : « Sous l'empereur Tibère César, sous le consulat des deux Géminus, le huitième des calendes d'avril, souffrit Jésus-Christ ; après son ascension, le bienheureux Pierre prit l'épiscopat. Nous dirons qu'il fut évêque, combien d'années il gouverna l'Eglise et sous quel empereur, en suivant la succession régulière qui date de cette époque. » Il faut en dire autant de la série des anciennes images des saints Pontifes, peintes sur les murs de la basilique d'Ostie, au cinquième siècle, que nous avons eu la douleur de voir, il y a quelques années, dévastée par un incendie nocturne et presque complètement détruites, au grand détriment des beaux-arts et de la ville. Marangoni a représenté cette série de Pontifes dans sa chronologie des Souverains-Pontifes. Même observation sur les innombrables catalogues édités par Scheelstrate, Mabillon, Pagi, Henschenius, Papebrock, Muratori, les deux Bianchini, le cardinal Garampi ; il n'en est aucun qui, en rapportant la série des Pontifes, ne commence par Pierre comme premier évêque de l'Eglise romaine.

Le second argument que nous offre l'histoire, c'est l'accord

constant et unanime des écrivains les plus graves, à partir du premier siècle.

Saint Clément, disciple de saint Pierre et son successeur, dans cette fameuse lettre aux Corinthiens dont Héfélé assigne la date à l'an 69, saint Clément dit : « Ces grands instituteurs de la sainteté (Pierre et Paul), qui ont réuni autour d'eux des multitudes d'élus, *c'est ici, au milieu de nous*, qu'ils ont héroïquement supporté les outrages des hommes et subi les tortures, nous laissant comme un héritage sacré l'exemple de leur courage. » Dans les *Constitutions apostoliques*, le même saint Clément se dit ordonné évêque de Rome par saint Pierre, c'est-à-dire en vertu de sa présence à Rome et de son autorité ; de plus il nous apprend que c'est à la prière des fidèles que Marc, disciple de saint Pierre, écrivit son Evangile, et que saint Pierre approuva ce livre de son autorité, afin qu'il fût lu par la suite dans les Eglises <sup>1</sup>.

Saint Ignace, disciple des apôtres, dans l'une des sept lettres adressées de Smyrne à Rome, prie les Romains de ne pas s'opposer à son martyre. « Je vous demande seulement une grâce, ajoute-t-il ; je ne vous l'ordonne pas comme le firent Pierre et Paul. » Il paraît que beaucoup de Romains avaient voulu mettre obstacles au martyre de saint Pierre et de saint Paul, et que ceux-ci leur ordonnèrent de laisser agir les bourreaux.

Papias, évêque d'Hiéraple, en Phrygie, disciple de saint Jean, ou d'un autre Jean contemporain des apôtres, rapporte, dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, que saint Marc a consigné dans son Evangile ce qu'il avait entendu de saint Pierre à Rome, et que la première Epître de saint Pierre fut écrite dans cette ville, qu'on appelle Babylone.

A ces Pères apostoliques, il faut joindre les écrivains du deuxième siècle. Nous avons cité déjà Caius, dans un écrit contre le montaniste Proculus, indiquant aux hérétiques les trophées des apôtres, au Vatican et sur la voie d'Ostie. Ce même Caius, dans un livre qu'il écrivit contre Arthémon (*Histoire ecclésiast-*

<sup>1</sup> *Patr. græc.*, t. I, p. 1052, avec la note de Cotelier ; t. II, p. 217 ; t. XX, p. 172.

tique, livre V, chapitre xxviii), parlant de Victor, souverain-pontife. « Et il fut, dit-il, le treizième évêque de Rome depuis saint Pierre. » Or, il est évident que celui qui commence à saint Pierre la série des Pontifes romains, juge que saint Pierre fut le premier de ces Pontifes. Voici maintenant le témoignage de saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean : « Parce qu'il serait trop long, dit-il, de rapporter en ce livre la succession des pasteurs de toutes les Eglises, je puis vous confondre tous en parlant de l'Eglise la plus grande et la plus antique, de celle qui est connue de tout l'univers, qui est fondée et constituée à Rome par les deux plus glorieux apôtres, Pierre et Paul, de celle qui tient sa tradition des apôtres, de celle qui fait parvenir jusqu'à nous la succession des évêques et la foi annoncée aux hommes. » Peu après il dit encore : « Matthieu, parmi les Hébreux, a publié un Evangile dans sa propre langue, lorsque Pierre et Paul évangélisaient Rome et y établissaient l'Eglise ; et, après cette publication, Marc, disciple et interprète de Pierre, a laissé lui-même par écrit ce qui était prêché par Pierre <sup>1</sup>. »

Denys, évêque de Corinthe, dit : « Pierre et Paul entrèrent tous les deux dans notre ville et y fondèrent l'Eglise, après avoir répandu la semence de la doctrine évangélique ; ils instituèrent aussi l'Eglise chez vous (Romains) et souffrirent ensuite le martyre <sup>2</sup>. »

Clément d'Alexandrie affirme, d'après la tradition des plus anciens prêtres, que « Marc écrivit son Evangile, lorsque Pierre eut prêché publiquement la parole de Dieu dans Rome <sup>3</sup>. »

Tertullien, ce génie vaste et profond, ce caractère indomptable, ce critique sévère et plus tard ce frondeur sanglant de toutes les gloires de Rome, Tertullien rend hommage à la même vérité. Dans son livre *des Prescriptions* : « Courage, dit-il, toi qui veux exercer fort à propos ta curiosité dans l'affaire du salut. Parcours les Eglises apostoliques, où président encore, à leur place, les chaires des apôtres, où se lisent encore les

<sup>1</sup> *Adversus hæres.*, lib. III, cap. 1. — <sup>2</sup> *Hist. ecclés.* d'Eusèbe, liv. II, ch. xxv. — <sup>3</sup> *Patr. græc.*, t. IX, p. 749. — <sup>4</sup> *Id.*, t. XII, p. 91 ; t. XX, p. 216.

lettres authentiques qui rappellent leur voix et représentent leur face... Si tu es près de l'Italie, tu as Rome, d'où l'autorité nous commande. Cette heureuse Eglise est celle à qui les apôtres ont donné toute la doctrine par leur sang : c'est là que Pierre souffrit comme avait souffert le Sauveur, là que Paul fut couronné au départ de Jean, là que Jean fut jeté dans l'huile bouillante pour être ensuite exilé dans une île. » Au xxxii<sup>e</sup> chapitre du même traité, Tertullien avait affirmé « qu'à Rome, la succession des évêques n'a jamais été interrompue depuis saint Pierre, qui a ordonné saint Clément. » Tertullien, au reste, n'est pas moins affirmatif dans ses livres du *Baptême*, le *Scorpiac* et la *Réfutation de Montan*.

L'auteur du poème contre Marcion, que les érudits attribuent à un contemporain de Tertullien, regarde comme incontestable que Pierre a été le premier pontife de Rome :

Hac cathedrâ Petrus, quâ sederat ipse locatum  
Maxima Roma Linum primum considerare jussit.

Un peu plus bas, il ajoute :

Constabat, pietate vigens, Ecclesia Romæ  
Composita a Petro, cujus successor et ipse  
Jamque loco nono cathedram suscepit Higinus;  
Post hunc deinde Pius, Hermas cui germine frater  
Angelicus Pastor.

Origène s'exprime ainsi : « On rapporte que Pierre prêcha dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce, aux Juifs qui y étaient dispersés ; étant venu à la fin à Rome, il y fut crucifié la tête en bas, car il avait prié qu'on l'attachât ainsi à la croix<sup>1</sup>. »

Saint Pierre d'Alexandrie dit aussi : « Ainsi Pierre, le premier des apôtres, souvent arrêté et mis en prison et couvert d'ignominie, fut à la fin crucifié à Rome<sup>2</sup>. »

L'évêque-martyr de Carthage, saint Cyprien, dans ses deux lettres au pape Corneille et à Antonin, nomme l'épiscopat romain « le lieu de Pierre. » « Cornélius, dit-il, a été nommé évêque de Rome, lorsque la place de Fabien, c'est-à-dire la

<sup>1</sup> *Patr. græc.*, t. XII, p. 81. — <sup>2</sup> *Patr. græc.*, t. XVIII, p. 484.

*place de Pierre* et la dignité de la Chaire sacerdotale étaient vacantes. » Dans cette même lettre, il appelle le même évêque « la Chaire de saint Pierre. » « Après cela, ajoute-t-il, les hérétiques, s'étant choisis un faux évêque, osent s'embarquer et porter des lettres à la Chaire de Pierre et à l'Eglise principale, d'où est dérivée l'unité sacerdotale, et ils ne se rappellent pas que les Romains sont de ces chrétiens dont la foi a été louée par l'Apôtre et chez lesquels la perfidie ne peut avoir d'accès <sup>1</sup>. » Rien ne devait être mieux connu de saint Cyprien que l'épiscopat de saint Pierre, et l'on voit comment il en parle.

Lactance dit à son tour : « Jésus leur expliqua toutes les choses que Pierre et Paul prêchèrent à Rome, et cette prédication est restée écrite dans la mémoire... C'est pourquoi, après leur mort, arrivée par l'ordre de Néron, Vespasien extermina le nom et la nation des Juifs, et exécuta toutes les choses qui leur avaient été prédites comme devant arriver <sup>2</sup>. »

L'auteur douteux du *De mortibus persecutorum*, probablement Lucien Cécilien, avait dit de son côté : « Lorsque déjà Néron occupait l'empire, Pierre vint à Rome... Néron fut le premier à persécuter les serviteurs de Dieu ; il attacha Pierre à une croix, et fit décoller Paul <sup>3</sup>. »

Saint Athanase nous apporte aussi un témoignage qui n'est pas moins précieux : « Pierre qui s'était caché par la crainte des Juifs, et Paul, l'apôtre, qui s'était échappé de Damas, descendu dans une corbeille, ayant entendu ces paroles : *Il faut que vous alliez subir le martyre à Rome*, ne différèrent pas leur départ, mais ils s'y rendirent tout joyeux <sup>4</sup>. »

Eusèbe de Césarée, homme d'une grande autorité dans l'histoire ecclésiastique : « Les grands apôtres Pierre et Paul, dit-il dans sa *Chronique*, rendant témoignage au Christ, furent couronnés dans le combat... Après l'épiscopat de Pierre, le premier évêque de l'Eglise de Rome fut Lin. » Au III<sup>e</sup> livre de son *Histoire ecclésiastique*, il dit encore : « Lin, que Paul, dans sa

<sup>1</sup> *Patr. lat.*, t. III, p. 818. — <sup>2</sup> *Instit. div.*, lib. IV, cap. XXI. — <sup>3</sup> *De morte persec.*, II. — <sup>4</sup> *Apol. pro fugâ*, n. 18, au t. XXV de *Patr. græc.*



seconde Epître à Timothée, dit être avec lui à Rome, fut, comme nous l'avons dit plus haut, le premier qui, après saint Pierre, obtint l'épiscopat de l'Eglise romaine. » Eusèbe aurait-il donc pu affirmer si ouvertement que Lin, en montant sur le Siège de Rome, fût le premier successeur à saint Pierre, s'il ne tenait pour hors de conteste que Pierre doit être considéré comme le chef des évêques de Rome.

Optat de Milève, auteur du quatrième siècle, qui, par ses écrits contre Parménien *Sur le schisme des donatistes*, s'est acquis une juste célébrité, Optat prononce ces paroles décisives : « Tu ne peux nier la connaissance que tu as de ce fait : que la ville de Rome a vu Pierre s'asseoir le premier sur son Siège épiscopal et qu'il était le prince des apôtres. Ainsi cette Chaire unique, la première en excellence, a été occupée d'abord par Pierre <sup>1</sup>... »

Enfin, pour n'être pas trop long et ne pas apporter à l'appui d'un fait certain des preuves inutiles, je me bornerai à dire qu'au quatrième et au cinquième siècle, nous voyons soutenir la même thèse par la triple autorité de la science, du génie et de la vertu. Je cite les plus illustres personnages avec la simple indication des ouvrages où ils parlent de l'épiscopat de Pierre : saint Ambroise, dans son sermon *De basilicis hæreticis non tradendis*; saint Jérôme, dans son *Catalogue*, dans l'*Epître* xvii à *Marcelle* et dans le livre II *Contre Jovinien*; saint Augustin, dans sa *Lettre à Générosus* et au chapitre 1<sup>er</sup> de son livre *Contre les hérésies*; saint Jean Chrysostome, dans ses *Homélies*; saint Paulin, *In Nat. App.* iii; saint Prosper, dans son poème *De ingratis*; saint Epiphane, *Hérésie* xxvii; saint Cyrille de Jérusalem, *Catéchèses*, vi; saint Pierre Chrysologue, dans sa *Lettre à Eutychès*; saint Maxime de Turin dans son *Homélie* v; saint Gaudence de Brescia, en son *Discours sur saint Pierre*; saint Astère, *Sermon de App.*; saint Grégoire de Tours, *Hist.*, liv. I, ch. xxv; saint Isidore de Séville, *De ortu et obitu Petri*, cap. lxxvii; Théodoret, dans son *Epître* cxii à saint Léon le Grand; Paul Orose, *Hist.*, liv. VII, chap. iv; Prudence, dans

<sup>1</sup> Lib. II, cap. iii.

*l'Hymne à saint Etienne*; Philastre, *De hæres.*, xxix; saint Isidore de Péluse, liv. I, ch. xiii; Sozomène, liv. IV, ch. iv; Arator, dans son poème sur les *Actes des apôtres*; Eutrope, liv. VII, et les trois légats du pape Libère, dans Baronius, à l'an 355.

A cette nomenclature si imposante, nous pourrions ajouter encore les papes Marcel I<sup>er</sup>, Damase, Innocent I<sup>er</sup>, Léon, Gélase, Jean III, Grégoire le Grand, Agathon, Adrien et Nicolas I<sup>er</sup>. Sans doute ils étaient Papes, intéressés, par conséquent, dans la question; mais ils étaient aussi tous des saints ou des martyrs.

Après avoir cité longuement les Pères, nous citerons maintenant les conciles.

Le troisième canon du concile de Sardique, tenu en 337 et composé de cent soixante-dix Pères, contient ces mots : « Rendons honneur à la mémoire de saint Pierre; par conséquent, que ceux qui ont examiné la cause, écrivent à Jules, évêque de Rome, et s'il croit nécessaire que le jugement se renouvelle, qu'il soit renouvelé et que Jules désigne lui-même les juges<sup>1</sup>. »

Dans le premier concile d'Ephèse, en 431, troisième œcuménique et composé de deux cents évêques, le pape Célestin est appelé : « Nouveau Paul et gardien de la foi, le successeur ordinaire et le vicaire du bienheureux Pierre, prince des apôtres<sup>2</sup>. »

Au concile de Chalcédoine, quatrième général, en 451, les Pères, après la lecture du pape saint Léon, se levant de leurs sièges, s'écrient tous : « Cessons toute discussion : c'est Pierre lui-même qui a parlé par la bouche de Léon<sup>3</sup>. » Et dans la lettre du concile au Pape : « Votre voix a été l'interprète fidèle de la voix de Pierre, » et ce concile était composé d'évêques grecs pour la plupart.

Au cinquième concile général, troisième de Constantinople, en 553, le patriarche Mennas, prononçant, en sa qualité de président, l'arrêt contre Anthime et d'autres hérétiques : « Ils ont méprisé l'Eglise romaine, dit-il, en laquelle est la succession des apôtres, parce qu'elle les a condamnés<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Dans la *Somme* de Bail, t. I, p. 61. — <sup>2</sup> Canons xv et xvi. — <sup>3</sup> Act. II, dans Bail, p. 123.

Au bas des actes du sixième concile général, troisième de Constantinople, en 680, on lit : « Je reçois et j'accueille les insinuations qui nous ont été adressées par notre père Agathon, archevêque très-saint de l'apostolique et principal Siège de l'ancienne Rome, comme des choses dictées par le Saint-Esprit, passées par la bouche du bienheureux prince des apôtres, saint Pierre, et écrites seulement par le doigt du bienheureux pape Agathon <sup>1</sup>. »

Cette profession de foi, publique et solennelle, faite en plein concile par la plupart des archevêques et évêques de la chrétienté, suffirait à prouver notre thèse.

Mais, pour ne laisser aucun doute aux protestants, nous ferons observer que ceux qu'ils invoquent comme les Pères de leurs traditions et les patrons sans le savoir du libre examen, nous voulons dire les grands hérésiarques, ont cru également que Pierre, prince des apôtres, était le chef de l'épiscopat romain. Ni Montan, ni Arius, ni Macédonius, ni Eutychès, ni Pélage, n'ont jamais songé à contester nos traditions. Et pourtant ce point seul, s'ils eussent pu l'enlever, suffisait pour leur donner raison et livrer la place. Tous savaient, à n'en pas douter, que la première Chaire épiscopale, dans Rome, avait été à Pierre.

Calvin, dans son livre de *l'Institution chrétienne*<sup>2</sup>, déclare lui-même qu'il n'ose pas nier le fait à cause de l'accord des auteurs qui l'attestent : *Propter scriptorum consensum non pugno quin Romæ mortuus fuerit Petrus* ; seulement, il ne peut pas se persuader que saint Pierre ait été évêque pendant très-longtemps. Mais la durée de l'épiscopat n'y fait rien ; le fait suffit à la preuve.

Calvin n'est pas le seul protestant qui tombe ici, avec nous, en parfait accord. Voici, entre autres, les noms de quelques célèbres docteurs avec l'indication des ouvrages où ils combattent les préjugés de leurs coreligionnaires : Guillaume Cave, dans son *Histoire littéraire*, part. I, p. 4, part. II, p. 2, etc. ; Hammande, dissertation v *De episcopis et presbyteris* ; Pear-

<sup>1</sup> Act. VIII. — <sup>2</sup> Liv. IV, ch. VI, n° 15.

son, *OEuvres posthumes*, p. 27, 32, 43, etc.; Ussérius, à l'an du Christ 66 et 67; Daniel Charnier, *Panstrat*, t. II, liv. XIII, ch. iv; Blondel, dans son livre *De primatis*, p. 14; Patrice Junius, dans ses Notes sur l'épître de saint Clément aux Corinthiens; Joseph Scaliger, dans ses Notes sur la *Chronique* d'Eusèbe et dans son livre *De emendatione temporum*; Jean Pappius, dans son *Epitome*, publié à Francfort en 1661; Henry Kipping, dans ses mots sur Papias; Balthasar Bebel, dans ses *Antiquités ecclésiastiques*; Thomas Ittig, dans son *Histoire ecclésiastique*, ch. iv; Jean Leclerc, dans son *Histoire des deux premiers siècles*, à l'an 68; Samuel Basnage, à l'an 64, n<sup>os</sup> 9, 10 et 11; Isaac Newton, au chapitre 1<sup>er</sup> de ses *Observations sur l'Apocalypse* et enfin Grotius. Tous ces docteurs protestants enseignent que saint Pierre a été le premier évêque de Rome.

Le professeur protestant Matter dit, à leur exemple : « Si nous en croyons une tradition ancienne, généralement citée, saint Pierre vint à Rome sous le règne de Néron, où il partagea le sort de saint Paul. Dans le fait, rien ne saurait être plus agréable pour la société chrétienne tout entière que le spectacle de ses principaux fondateurs, quelquefois divisés de vue dans les premiers temps de leur apostolat, le terminer l'un et l'autre dans une fraternelle amitié. Rien ne paraît, en particulier, plus flatteur pour la capitale de l'Eglise d'Occident, que de pouvoir ainsi compter, au nombre de ses chefs primitifs, deux apôtres aussi éminents. Rome chrétienne s'est montrée toujours pleine du souvenir de cette gloire. Elle a consacré des temples, des autels et des statues aux deux héros de sa religion<sup>1</sup>. »

Les deux protestants, Taillefer, dans sa *Correspondance*, et Ed. de Pressensé, dans son *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*, conviennent également que Pierre est venu à Rome; mais, à l'exemple de Calvin, ils ne l'y font venir que la dernière année du règne de Néron. La date, ici, importe peu, et, encore une fois, le fait constaté suffit à la preuve.

On objecte contre ces preuves le silence de saint Luc dans

<sup>1</sup> *Hist. univ. de l'Eglise chrétienne*, ch. iv.

les Actes des apôtres, et le silence de saint Paul dans ses Epîtres. Or, que peut cet argument négatif, je ne dis pas pour renverser, mais seulement pour diminuer la force d'une preuve empruntée aux témoignages authentiques d'écrivains contemporains ou peu éloignés. Assurément si, parce que saint Luc et saint Paul ne parlent pas du voyage et de la présence de saint Pierre à Rome, on pouvait affirmer qu'il n'a point eu lieu, quoique des écrivains bien informés l'attestent, il faudrait désespérer de l'histoire.

Cette réponse est toujours valable pour écarter un argument négatif opposé à des monuments positifs; elle a, ici, une importance particulière, parce qu'on peut donner des raisons solides pour expliquer ce silence. Mamachi, Foggini et d'autres, s'appuyant sur d'anciens titres et de très-graves conjectures, ont prouvé que le prince des apôtres, venu à Rome une première fois sous l'empereur Claude, dut quitter une première fois cette ville et n'y rentrer que plus tard; et que, de retour à Rome, il la quitta encore quelquefois pour évangéliser les villes d'Italie. Qu'y a-t-il d'étonnant que Paul, écrivant à Rome ou écrivant de Rome, ne parle pas de Pierre absent? — Quant à saint Luc, dans les Actes des apôtres, l'objet de son récit était simplement de raconter ce qu'avait fait saint Pierre en Judée et dans les villes voisines: qu'y a-t-il d'étonnant qu'il ne parle pas de son voyage à Rome? Saint Luc ne dit pas non plus que Pierre soit allé à Antioche, il ne parle pas de ses courses évangéliques dans le Pont, dans la Galatie et la Cappadoce, cependant personne, malgré le silence de saint Luc, ne révoque en doute la réalité de ces missions. Pourquoi donc, à cause du silence du même auteur, douter du voyage de saint Pierre à Rome, prouvé d'ailleurs par une foule d'anciens écrivains et de monuments authentiques.

A part ces objections, qui n'ont rien de formidable, ceux qui nient le voyage et l'épiscopat de saint Pierre à Rome ne s'appuient absolument sur aucune preuve. Leur négation posée, ils font le vide dans l'histoire; ils mettent la nuit à la place du jour, ou ils nous donnent une histoire de fantaisie, des annales

de rêve, théories aussi inacceptables que le serait la prétention de placer Miltiade aux Indes, Alexandre en Afrique, César en Danemarck et Charlemagne en Californie.

Pour nous, avec toutes ces preuves, corroborées par le témoignage toujours vivant du peuple chrétien, confirmées d'ailleurs par tant d'autres considérations morales, l'épiscopat de saint Pierre à Rome est aussi certain que l'existence du soleil.

En 1872, sur une provocation des ministres protestants, cette question de l'épiscopat de saint Pierre à Rome a été, entre trois adversaires choisis dans les deux communions, l'objet d'une controverse publique. Les trois protestants soulevaient, à tour de rôle, les objections; les trois catholiques y répondaient. On a publié les comptes-rendus et les procès-verbaux de cette conférence. Du tout, il résulte que les ministres protestants ont été, non pas convaincus, — car, avec leur fameux libre examen, ils n'arrivent guère qu'à l'obstination dans l'absurdité, — mais qu'ils ont été, d'après les juges du camp, battus à plate couture, réduits au silence, obligés, pour pouvoir soutenir encore l'erreur historique, à ne parler qu'en l'absence de toute contradiction. Même en histoire, on voit que le protestantisme procède de celui qui fut menteur dès le commencement.

---

## CHAPITRE XI.

### SAINT PIERRE EST-IL MORT A BABYLONE ?

Les protestants et les révolutionnaires nient que saint Pierre soit mort à Rome : les uns pour appuyer, sur les ruines de la suprématie pontificale, le triomphe de leur hérésie; les autres pour assurer, par le renversement du pouvoir temporel, les conquêtes de leur ambition. Si saint Pierre n'est pas mort à Rome, il est mort quelque part, à moins pourtant qu'on ne veuille, par la méthode de Strauss, en faire un mythe. Si saint Pierre est mort quelque part, on doit retrouver son tombeau

et pouvoir admirer sur sa cendre le monument que la piété chrétienne a dû ériger en faveur de ses reliques. Or, ce monument nous ne le trouvons nulle part; ce tombeau, nous ne pouvons en aucun lieu du monde le rencontrer. On nous dira où repose la cendre de Moïse, où s'élève le monument de Mahomet, où se trouvent les os de Luther. S'il s'agissait de retrouver les restes dispersés de César, d'Alexandre ou de Sésostris, en compulsant les vieux auteurs, un savant d'Allemagne, s'il ne pouvait en recueillir les débris, nous dirait du moins où ils furent primitivement confiés à la terre. Mais des restes de saint Pierre, il n'y a pas trace. Ou le Vicaire de Jésus-Christ est monté au ciel comme son divin Maître, et alors rien ne prouve mieux sa principauté apostolique, ou il s'est éteint parmi les premiers chrétiens, obscur, ignoré, sans qu'il se soit trouvé là personne pour jeter une pierre sur son tombeau et graver sur cette pierre une inscription. L'histoire suivra les glorieuses places de saint Paul et de saint Jean; elle suivra même, avec moins d'assurance, dans leurs courses évangéliques, André, Barthélemy, Thomas et les autres. Mais saint Pierre, le prince des apôtres, saint Pierre, le premier partout dans l'Évangile, dès qu'il sort de l'Évangile pour entrer dans l'histoire, tombe dans l'abîme de l'éternel oubli. Il nous faut d'abord, avec les protestants et les révolutionnaires, dévorer ces invraisemblances.

Maintenant, si nous pressons la question : Mais enfin, dites-nous où est mort saint Pierre ? Les protestants, le doigt sur le treizième verset du cinquième chapitre de la première épître de saint Pierre, nous disent qu'il est mort à Babylone. Ce verset porte : « L'Église coélue, qui est dans Babylone, et mon fils Marc vous saluent. » Nous pourrions demander aux protestants comment, de ce passage, ils concluent que Babylone a été le tombeau du Vicaire de Jésus-Christ. Ces paroles, prises à la lettre, prouvent tout au plus qu'il a signé sa lettre à Babylone; mais qu'il y soit mort, il n'y en a pas d'indice. En admettant toutefois comme bonne cette indication fautive, nous dirons : Si, comme vous le prétendez, saint Pierre est mort à Babylone,

l'Eglise de Babylone doit s'en souvenir, les Eglises voisines de Babylone doivent en avoir gardé la mémoire, et si nous consultons leurs traditions, naturellement elles vont déposer en faveur d'un fait si honorable pour leur berceau. Que si, au contraire, ces traditions sont muettes à cet égard, si pas une voix, dans cette Eglise ou dans les environs, ne glorifie un souvenir qui assurerait sa grandeur, un silence si inexplicable ne conclut-il pas contre votre affirmation?

Et si, au contraire, du fond de ce fatidique Orient, tous les suffrages des Eglises syriennes, nestoriennes, monophysites, coptes, déclarent que saint Pierre est bien mort à Rome, et, par cette déclaration désintéressée, rejettent l'allégation qui consacrerait leurs suprématie, n'est-ce pas une preuve que le fait allégué est faux, dénué de tout témoignage, un fait en l'air?

Il faut voir si l'on peut éclairer cette disjonctive et démontrer par la tradition orientale le fait attesté par la tradition latine, à savoir que saint Pierre n'est point mort à Babylone, ancienne capitale de l'Assyrie, mais bien à Rome, capitale du grand empire d'Occident.

Nous entendons, ici, ne nous appuyer que sur la tradition orientale, et par là nous ne voulons pas parler de la tradition grecque, dont les témoignages concordent avec les nôtres, mais de la tradition des Eglises d'Arménie, de Syrie, de la Mésopotamie ; de la tradition des Ephrem, des Jacques de Sarug, des Moïse de Chorène, voire des Nestorius, des Eutychès et de leurs sectateurs.

Avant la dispersion, les apôtres évangélisèrent Jérusalem et les lieux circonvoisins. De là ils se dirigèrent vers les pays connus sous le nom d'Asie-Mineure, et en particulier vers l'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arabie, la Babylonie, la Médie, et jusque dans l'Inde. Il se forma, dans tous les pays, des chrétientés nombreuses et florissantes. Antioche disputait la palme de la science à Alexandrie ; Edesse, Nisibe, Séleucie, sans atteindre au même niveau, parvinrent à l'illustration. Grâce à la liberté d'organisation qu'exigeaient ces temps primitifs, se



forma le groupe des Eglises syriennes, faisceau qui embrassa jusqu'au cinquième siècle tous les chrétiens dont le syriaque était la langue vulgaire et la langue sacrée. Ces Eglises possédaient alors, dans leur liturgie et dans leur discipline, ce qu'il y avait dans le christianisme de plus ancien comme tradition ; elles descendaient directement de la primitive Eglise dont elles habitaient les lieux et dont elles parlaient la langue, et c'est là ce qui donne, dans les questions de dogme et d'histoire, aux monuments de littérature syrienne, une plus grande valeur.

Au cinquième siècle, les hérésies de Nestorius et d'Eutychès vinrent rompre l'unité traditionnelle des Eglises syriennes ; les Nestoriens se séparèrent les premiers vers l'an 430. Persécutés d'un côté par l'empire romain, de l'autre par les Sassanides, ils se pétrifièrent dans leur schisme, comptèrent quelques jours de gloire et pénétrèrent jusqu'au Thibet, en Tartarie, en Chine. Fondateur de leur Eglise, saint Pierre aurait laissé parmi eux ses ossements ; il importe d'entendre là-dessus les Nestoriens, si fidèles à leur tradition et premiers juges de tout ce qui les concerne.

Après le schisme de Nestorius vint le schisme d'Eutychès, qui envahit tout l'empire de Byzance, en Asie. Cette secte, dite jacobite ou monophysite, est celle qui compta le plus d'adhérents, celle où la vie littéraire produisit une plus grande abondance d'œuvres, celle dont les monuments, moins souvent brûlés par les sectateurs de l'Islam, sont parvenus en plus grand nombre ou dans un plus parfait état de conservation. Il importe donc de recueillir son témoignage sur la mort de saint Pierre ; et si saint Pierre, mort à Babylone, a vu le monde entier conspirer pour qu'on le fasse mourir à Rome, il faudrait nous dire comment sa gloire a pu passer inaperçue par-dessus la tête des monophysites.

Après les Monophysites et les Nestoriens, nous avons les Arméniens, dont la littérature est moins ancienne et moins éclatante ; les Melchites, qui représentent dans les Eglises syriennes le parti grec ; enfin les Maronites. Leur témoignage favorable ou défavorable a, dans l'espèce, une valeur particu-

lière, parce que ces peuples, au sentiment vif, à l'imagination prodigieuse, ont chanté avec plus d'enthousiasme les combats des saints. Si donc saint Pierre était mort à Babylone, il est indubitable que ces peuples n'auraient pas tous, sans exception, laissé tomber dans un oubli absolu un fait d'une si haute importance.

Maintenant nous allons entendre leurs Pères et leurs docteurs, en les classant dans diverses catégories d'auteurs. Nous commençons par les historiens.

Les principaux historiens d'Arménie sont : Moïse de Chorène, Elisée, Eznigh de Golph, Jean Mantagouni, le Catholicos Zacharie, Chosroès, évêque d'Antzévatz, Grégoire Maghistros et Niersès Glaietsi, qui vécurent du septième au douzième siècle.

Or, Moïse de Chorène, racontant les voyages qu'il fit avant d'écrire, dit au deuxième de son *Histoire* : « En naviguant du côté de la Grèce, nous avons été poussés par des vents contraires en Italie. Là nous avons salué la terre où reposent les saints Pierre et Paul. » Et afin qu'on ne croie pas qu'il s'agit d'un simple cénotaphe, il ajoute, dans le panégyrique de sainte Hripsimé, « que le sang des apôtres Pierre et Paul a été répandu dans l'illustre province de Rome. »

Elisée dit : « Le Catholicos Joseph implorait assistance contre les efforts du roi des Perses, qui s'efforçait d'éteindre la foi que nous avons reçue du saint qui est à Rome, le prince des évêques, » *A sancto qui Romæ est episcoporum princeps.*

Le Catholicos Zacharie dit : « Avant de naître à Bethléem, Jésus accorde aux Romains la puissance terrestre ; car, à Rome, il devait établir le Siège de Pierre et Paul et la principauté de son Eglise ; » *Romæ enim Sedem Petri et Pauli ac principatitatem sanctæ Ecclesiæ erat conditurus.*

Grégoire Maghistros : « Enfin seul il est crucifié la tête en bas, celui qui est le fondement de la foi des apôtres et des prophètes. »

Niersès Glaietsi interpelle la cité sainte : « Et toi, Rome, trône du grand Pierre, prince des apôtres, ô Eglise immobile construite sur la pierre de Céphas ! »

Un des derniers venus dans l'ordre des temps, Samuel d'Ani, dit dans sa *Chronique* : « Saint Pierre, après avoir fondé l'Eglise d'Antioche, demeura ensuite à Rome ; » et, dans la légende explicative d'une gravure qui représente le prince des apôtres, il est dit que Pierre resta à Rome vingt-sept ans, *qu'il fut saisi par Néron, crucifié et enterré le même jour*<sup>1</sup>. »

On peut objecter que les historiens d'Arménie ne sont pas des écrivains originaux ; venons donc aux jacobites et aux nestoriens.

Les principaux historiens jacobites, en remontant du quatorzième siècle aux origines du christianisme, sont : Aboulfaradj, Jean de Martin, Denys Bar-Tsalibi, Michel le Grand et Denys de Telmahr.

Aboulfaradj, autrement Grégoire Bar-Hebræus, le grand historien des monophysites, raconte dans sa *Chronique* la vie du prince des apôtres. Après l'avoir suivi de Jérusalem à Antioche : « De là, dit-il, il se rendit à Rome et y fut évêque vingt-cinq ans... L'an 13 de Néron, 283 des Grecs et 72 de l'ère vulgaire, Pierre fut, à sa demande, crucifié la tête en bas, afin qu'il pût embrasser les talons de son Maître. »

Denys Bar-Tsalibi écarte l'explication qui prend à la lettre le mot de Babylone, et explique au sens spirituel l'Epître de saint Pierre.

Michel le Grand dit : « Le premier des apôtres planta d'abord sa tente à (Babylone) Antioche. Ensuite il alla à Rome sous Claude, y passa vingt-sept ans et y fut couronné par Néron. »

On trouve la même affirmation dans la *Chronique* de Denys de Telmahr, publiée par Tullberg, en 1850, à Upsal.

A une redite près, il faut remarquer ici que ces historiens ne le cèdent à personne pour l'érudition et la critique. C'est au sein de leur nation que serait mort saint Pierre. Nécessairement ils ne pourraient pas l'ignorer et naturellement ils ne manqueraient pas d'en réclamer et l'honneur et le profit.

<sup>1</sup> Sur ces historiens d'Arménie, voir Somal, *Quadro della Storia letteraria d'Armenia*, et, pour les citations, Azarian : *Armenæ Ecclesiæ traditio de romani Pontificis primatu*, passim.

Comment se fait-il donc qu'aucun d'entre eux ne revendique cette gloire ?

Le bénéfice de cette observation s'applique encore davantage aux nestoriens, savoir : Amrou-ben-Mataï, Ebed-Jésu, Salomon de Bassora, Ischou-iab de Nisibe, Thomas de Marga et le patriarche Timothée I<sup>er</sup>, auteurs célèbres du huitième au treizième siècle.

Ebed-Jésu, théologien et canoniste, dit : « Le patriarcat a été conféré à Rome en l'honneur des deux colonnes qui s'y trouvent placées, je veux dire en l'honneur de Paul, docteur des gentils, et de Pierre, prince des apôtres. C'est pour cela que Rome est le premier Siège du monde, la tête des patriarcats.

Salomon de Bassora dit : « Simon de Bethsaïde prêcha à Antioche et de là monta à Rome, où il resta vingt-sept ans. Néron le crucifia la tête en bas. »

Elias de Nisibe : « Simon-Pierre, après avoir fondé l'Eglise d'Antioche, fonda également l'Eglise de Rome, où il resta vingt-huit ans, jusqu'à ce qu'il fût couronné du martyre. »

Pour ne rien cacher, il y a parmi ces historiens deux auteurs qui prennent à la lettre le nom de Babylone. Mais Ischou-iab ajoute que Pierre visita les contrées orientales sans s'y arrêter longtemps et repartit bientôt pour Rome. L'autre, Amrou-ben-Mataï, sur le compte duquel Assémani paraît s'être trompé, dit de son côté : « Le tyran Néron s'empara de lui à Rome et le crucifia la tête en bas, ainsi qu'il l'avait demandé, pour ne pas ressembler à son Maître, crucifié à Jérusalem. »

Il faut noter encore que ces textes ne sont pas des témoignages arrangés à plaisir ; ce sont des extraits de vieux manuscrits qui dorment depuis des siècles dans les grandes bibliothèques, ou des citations d'ouvrages publiés avec un soin scrupuleux par des érudits qui, la plupart, ne partagent pas nos croyances<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Ebed-Jésu-Khayyath : *Syri-orientales*, ouvrage plein de documents importants ; Joseph David : *Ecclesiæ Syro-Chaldaicæ traditio circa divinum Petri primatum*. Voir encore les ouvrages de Cureton, Lipsius, Abbeloos et Schoenfelder.

Au surplus, ces témoignages ne sont point isolés; nous pouvons remonter jusqu'à l'origine de ces sectes, et nous trouverons de siècle en siècle les mêmes affirmations. Ce qu'enseignent, en effet, les précédents historiens, est dit équivalentement par Attaïb de Bagdad, Georges d'Arbelles, Elie de Damas, Ischou-iab l'Abiadénique et Mar-Narsaï. Ce dernier vivait en 496, à l'époque où l'Eglise nestorienne s'efface dans le monde avec les traditions qu'elle garde pour l'instruction des âges futurs.

A ces auteurs connus dont les ouvrages subsistent, il serait facile d'ajouter des anonymes. Nous citerons seulement deux manuscrits du Musée britannique. Dans l'un il est dit que Néron excita le premier contre les chrétiens une persécution dans laquelle Pierre et Paul reçurent à Rome la couronne du martyr; dans l'autre on raconte que Néron, après avoir tué Agrippine, sa mère, osa mettre à mort les apôtres Pierre et Paul. A cet égard, l'opinion des Orientaux était si bien établie, que les écrivains musulmans, Pierre Maçoudi, entre autres, dans ses *Prairies d'or*, l'affirment sans hésiter : « Pierre et Paul, dit-il, périrent à Rome, où ils furent crucifiés la tête en bas, après avoir eu longtemps de grands rapports avec le roi et Simon le Magicien. »

A côté des anonymes on pourrait citer les apocryphes publiés par Tischendorf, Cureton, Lipsius et d'autres. Nous en produirons seulement deux, la lettre de saint Denys l'Aréopagite et la légende de Patronicia. Dans une lettre de Denys l'Aréopagite à Timothée, évêque d'Ephèse, est raconté le martyre des apôtres Pierre et Paul, à peu près dans les termes employés déjà par Bar-Hebræus. L'auteur termine par ces paroles remarquables : « Les corps de ces saints sont déposés dans Rome, et il n'y en a pas une parcelle en dehors de cette ville. »

Dans la légende de Patronicia, femme de l'empereur Claude, légende attribuée à Leroubna d'Edesse, il est dit qu'à l'époque où Tibère partait en Espagne, Simon, le chef des apôtres, se trouvait à Rome. Patronicia le reçut et se convertit; convertie,

elle alla visiter Jérusalem, et à son retour elle fit expulser les Juifs de Rome, de concert avec le prince des apôtres. Particularité qui répond à l'argument récemment produit dans la dispute de Rome : « Vous admettez que Claude a chassé les Juifs ; or Pierre était Juif, donc Claude a chassé Pierre. » D'abord Claude aurait pu chasser Pierre, mais Pierre aurait pu revenir malgré la justice de Claude. Ensuite il n'est pas vrai que Pierre apôtre fût Juif, et il était d'autant moins enveloppé dans l'expulsion des enfants de Jacob qu'il pouvait en être auteur.

Ainsi tous les monuments historiques signés, anonymes, apocryphes, arméniens, nestoriens, jacobites, voire mahométans, sont unanimes sur l'épiscopat de saint Pierre à Rome et sur son martyre par le crime de Néron. Il n'y en a pas un seul — je dis pas un, et c'est à la lettre — qui le dise mort à Babylone.

Des documents historiques, nous passons aux commentaires des Ecritures. Les exégètes orientaux ont eu trois occasions principales pour s'expliquer sur la question de saint Pierre : 1° Dans la préface générale des Evangiles ou dans le prologue sur saint Marc ; 2° dans l'explication du passage où saint Jean, dans son *xxi*<sup>e</sup> chapitre, rapporte l'allusion du Sauveur au martyre de saint Pierre ; et 3° dans le célèbre passage de l'Épître où saint Pierre est censé écrire à Babylone. — Voyons un peu ce que disent de ces passages les commentateurs syriens.

Les protestants, notamment Clarke et Michaélis, prétendent que les écrivains orientaux prennent à la lettre l'expression de Babylone dont s'est servi saint Pierre. Cette prétention est directement contraire à la vérité.

Bar-Hebræus, commentant ce passage, dit : « L'apôtre appelle l'Eglise la foule des apôtres et Babel le triclinium où les langues furent divisées. Suivant d'autres auteurs, il appelle l'Eglise son épouse et Babel Rome. Suivant d'autres, il appelle Babel Rodi sa fille, parce qu'elle était riche en crainte de Dieu. » Denys Bar-Tsalibi dit pareillement : « Certaines personnes prétendent que l'apôtre appelle ainsi sa femme et que Marc était réellement son fils. Quant à nous, nous pensons qu'il appelle

l'Eglise élue le collège des apôtres... Il appelle les apôtres Babel, parce que, de même que les langues se divisèrent à Babylone, de même le Saint-Esprit se divisa avec les langues des apôtres dans les nations. Denys Bar-Tsalibi ajoute n'avoir composé ses commentaires qu'après avoir consulté Bar-Ephrem, Mar-Ivanis, Cyrille, Moïse Bar-Céphas, Jean de Dara et une multitude d'autres docteurs. On a donc ici le résumé, la synthèse exégétique des docteurs syriens. Or, l'idée ne leur vient même pas de nommer, de prendre Babylone en son sens naturel ; ils cherchent tous les sens allégoriques, et parmi ces sens métaphoriques figurent celui où Babylone n'est qu'un nom d'emprunt pour Rome. Le même Bar-Tsalibi, plus explicite encore, dit : « La première Epître de saint Pierre, écrite à Rome, où l'apôtre se servant d'une figure, compare cette ville à Babylone, à cause de sa grandeur et de sa richesse. »

En saint Jean, Notre-Seigneur dit à Pierre : « En vérité, en vérité, je te le dis : lorsque tu étais jeune, tu allais où tu voulais et tu te ceignais ; lorsque tu auras vieilli, tu étendras tes mains, et un autre te ceindra et il te conduira où tu ne veux pas <sup>1</sup>. » Or, il disait ceci, marquant par quelle mort il devait glorifier Dieu.

« Tu étendras tes mains, c'est-à-dire sur la croix, dit Bar-Hebræus, et un autre te ceindra, c'est-à-dire te crucifiera. » — « Tu étendras tes mains, dit à son tour Denys Bar-Tsalibi, c'est-à-dire sur la croix, et un autre te ceindra les reins, car c'est là ce qu'on a coutume de faire à ceux qui sont crucifiés. » Denys ajoute un peu plus loin : « Simon supporta la mort de la croix. Lorsque Néron ordonna de crucifier Pierre, celui-ci pria le centurion de le crucifier la tête en bas, de peur que les fidèles, le voyant crucifié comme son maître, ne fussent tentés de lui offrir les mêmes adorations. »

Aboul-Faradj-ben-Attaïb et Jean Oronetsi disent la même chose à peu près dans les mêmes termes.

Dans l'introduction à l'Évangile de saint Marc, Denys Bar-Tsalibi raconte l'histoire de saint Pierre : il lui donne pour

<sup>1</sup> Joan., xxv, 18 et 19.

femme Marie, pour fils Marc et pour fille Rodi ; il ajoute : « Dans sa première Epître, écrite de Rome où, se servant d'une figure, il appelle cette ville Babylone, à cause de sa grandeur et de sa richesse, Pierre confirme cette opinion. » Dans les chapitres suivants, il accompagne Pierre à Antioche et le conduit à Rome, où il le représente combattant Simon le Magicien : « Néron, dit-il, ordonna de le crucifier la tête en bas. » Le même auteur citait saint Athanase, ce grand docteur comme ayant vu les tombeaux des hommes apostoliques, par exemple, ceux de saint Pierre et de saint Paul à Rome, celui de Jean à Ephèse. A propos de saint Marc, il dit encore : « Marc parla son Evangile à Rome, mais il fut tué dans le pays de Fasinoun. » Et comme il existe ici une difficulté, savoir que Marc, suivant les uns, prêcha à Rome, suivant d'autres, à Alexandrie, Bar-Hebræus résout ainsi la difficulté : « Les Romains ayant demandé à Pierre, prince des apôtres, de leur écrire un Evangile, il refusa, de peur que les fidèles ne l'adoptassent et ne laissassent celui des autres. Il engagea donc Marc à en composer un. Celui-ci écrivit alors son Evangile à Rome, en langue romaine, mais il le publia en Egypte une fois qu'il y fut allé. »

L'épiscopat et le martyre de saint Pierre étaient si bien dans l'esprit des Pères qu'ils y reviennent sans cesse dans leurs discours.

Bar-Céphas dit : « Marc a parlé plus longuement de saint Pierre, parce que Pierre l'avait pressé de raconter cela en détail. » Dans un discours sur la mort de saint Pierre, Vartabied dit : « Pierre ordonna qu'il fût crucifié la tête en bas. » Dans une de ces Homélie, Jacques de Sarug met en scène le Saint-Esprit : « L'Esprit dit à Simon : La ville d'Antioche te demeure pour que tu l'évangélises. » Simon répondit : « Rome me suffit. Comment pourrais-je prêcher l'Evangile en ces deux endroits ? » Ailleurs, le même Esprit dit à Pierre : « L'empereur Néron attend que tu ailles à lui. Quitte donc Antioche, puisque la terre de Rome t'est réservée. » Enfin, un des écrivains les plus anciens des Eglises nestoriennes, Mar-Narsai, le maître des maîtres, dit éloquemment : « Le pêcheur jeta ses filets et pêcha la



métropole des cités, il s'empara de la cité du principat et la garda derrière les remparts de la foi; il cria dans Rome, et aussitôt furent ébranlés tous les temples de l'idolâtrie. »

Après avoir cité les orateurs, les commentateurs et les historiens nous arrivons aux liturgies syriaques, et nous parlons successivement de la liturgie jacobite, de la liturgie melchite et de la liturgie nestorienne.

La liturgie jacobite se distingue par le lyrisme de ses formules, et n'accentue que mieux, par la poésie de l'expression, la splendeur de sa croyance. Or, dans un hymne, nous lisons : « Simon a jeté son filet dans Rome ; il a enveloppé cette lionne comme une brebis. » Plus loin : « En se séparant, les disciples éclairèrent comme le soleil toutes les parties du monde : « Simon Rome, Thomas l'Inde, et Jean Ephèse. » Dans l'office propre de l'Eglise d'Ephèse, on lit : « L'Esprit saint envoya Simon à Rome, Jean à Ephèse, Thomas dans l'Inde, André à Calabin. » Dans un autre office du rite de Damas, on chante : « Gloire à Celui pour l'amour duquel Pierre a été crucifié la tête en bas. » Ailleurs on invoque Pierre et Paul comme des grappes éloquentes que le roi impie Néron a pressées et qui ont enivré toute la terre. » Dans un office du célèbre monastère de Scété, on s'écrie : « Bienheureux êtes-vous, ô grand Pierre ! qui êtes allé à Rome dans votre apostolat. Bienheureux êtes-vous, ô grand Pierre ! qui avez baisé les talons de votre Maître, étant crucifié la tête en bas, comme il l'avait demandé. » Plus loin l'hymnographe ajoute : « C'est que Pierre et Paul étant liés ensemble par l'apostolat, évangélisèrent ensemble Antioche et Rome ; c'est que tous les deux reçurent plus tard ensemble la couronne du martyr<sup>4</sup>. »

<sup>4</sup> Ces textes sont empruntés à M. l'abbé Martin, chapelain de Sainte-Geneviève. Emule des Assemani, investigateur laborieux des manuscrits syriaques, M. Martin a déjà publié, sur les nestoriens du sixième siècle, un écrit couronné par l'Institut; il a donné, dans la *Revue des questions historiques*, un article sur la venue et le martyre de saint Pierre à Rome, d'après les textes orientaux; enfin il prépare un ouvrage sur les anciens offices des Syriens en l'honneur de saint Pierre et saint Paul. Nous offrons à M. Martin nos remerciements personnels et nos humbles encouragements.

La liturgie melchite fait écho à la liturgie jacobite. Dans ses *Ménées*, à la date du 29 juin, nous lisons : « Rome brille maintenant, parce qu'elle a reçu votre sang, ô Pierre ! rocher de la foi ; ô Paul ! gloire de la terre, venez ensemble à Rome, et donnez-nous la fermeté. » Dans une Vie en arabe, on lit : « Pierre se rendit à Rome à cause de Simon le Magicien et y fut crucifié la tête en bas, comme il l'avait demandé. Dans un autre office : « Le Seigneur t'avait prédit, ô Pierre ! que tes mains seraient étendues, élevées et liées sur la croix. » Plus loin, dans le même office : « O Pierre ! par la vertu du Saint-Esprit, qui a fait tomber Simon le Magicien, ce Simon qui, par ses incantations, se faisait passer pour Dieu, et s'élevait jusqu'aux plus hautes cimes de l'air. »

Mais où est la moisson la plus abondante ? C'est dans la liturgie nestorienne, dans les rites de cette Eglise séparée dès le commencement de l'Eglise catholique et du monde civilisé pour se cristalliser dans ses premières formes. Ouvrons ses livres. « Les deux apôtres Pierre et Paul sont deux astres, y lisons-nous, qui brillent dans Rome et illuminent l'univers. » — « Bienheureux êtes-vous, ô Pierre et Paul, vous dont les corps reposent dans la même église. » — « Bienheureux Pierre qui, dans sa vieillesse, étendit les mains devant son bourreau, ainsi que l'avait prédit son Maître. » — « C'est là ce Simon qui dit à l'empereur romain : Je ne suis pas digne d'être crucifié comme mon Maître, je désire être crucifié la tête en bas. » « C'est là ce véritable Pierre, dont le corps a été déposé avec honneur dans l'Eglise de la grande Rome, où il est devenu une source de secours. »

On pourrait citer encore la Vie des saints avec lesquels saint Pierre eut des relations, par exemple saint Marc, dont il est dit : « Il a fait croître dans Rome la semence que saint Pierre avait semée. » Un récit plus curieux, c'est la mort de Marie, où avant de rendre le dernier soupir elle peut voir tous les apôtres. L'auteur lui fait dire : « Qui m'amènera Simon de Rome, Jean d'Ephèse?... » Jésus lui répondit : « Je te les amènerai, afin que tu sois bénie par eux. »

Les Eglises d'Antioche, de Damas, de Crète parlent sur le même ton. Et si des hymnes nous passions aux rituels, aux pontificaux et à la collection des livres liturgiques nous trouverions partout, sous des formes différentes, le même témoignage.

Nous ne nous arrêterons pas aux Vies des saints. Leurs légendes, à côté des citations liturgiques, feraient double emploi. D'ailleurs ce n'est pas, sauf chez les Arméniens, le côté saillant de la littérature syriaque.

Nous ne nous arrêterons pas non plus aux controversistes, soit parce que, écrivant après la quatrième croisade, ils ne sont que des témoins relativement récents, soit parce que, discutant des minuties, ils ne font que supposer ce qui est ici en question. Il ne serait pas difficile, du reste, d'invoquer des témoignages conformes de Vardan ou de Mechitar.

Enfin nous négligerons, pour le même motif, de nous prévaloir des textes conciliaires. Nous citerons toutefois les conciles de Sis, en 1343, d'Aden, en 1316, de Tarse, en 1177, d'Ani, en 1036, de Schiraghavan, en 862, et de Carni, en 622, qui rendent hommage à la primauté romaine.

Il faut conclure. Nous concluons par quelques propositions qui résument tout ce travail :

1° Aucun écrivain arménien, syrien, arabe, nestorien, jacobite, n'a prétendu que saint Pierre fût mort ailleurs qu'à Rome.

2° Aucun écrivain syriaque, arabe, ancien historien, exégète, orateur, liturgiste ou hagiographe, n'a même affirmé que saint Pierre fût jamais allé en Mésopotamie.

3° Deux seuls écrivains, mais du treizième et du quatorzième siècle, prenant à la lettre le mot Babylone; ont dit que saint Pierre effectivement avait prêché à Babylone, mais ils affirment, en même temps, que saint Pierre serait allé mourir à Rome, et leur sentiment particulier n'est qu'un écart dans la tradition.

Quand les protestants ou les impies osent dire que saint Pierre est mort dans l'antique capitale de l'ancienne Assyrie, ils ont donc, contre leurs prétentions sans titre, tous les témoignages de la tradition syriaque.

Mar-Narsai, l'éloquent écrivain du dixième siècle, que ses compatriotes appellent la Langue de l'Orient, la Cithare du Saint-Esprit, le Maître des maîtres, l'Océan de la science, terminera donc pour nous ce trop rapide travail. « Rome, dit-il, est la métropole des cités, et le prince des apôtres a placé en elle le regard vigilant de la loi. »

Cet oracle est le coup de massue pour les adversaires.

## CHAPITRE XII.

### LE « CATALOGUS SANCTORUM PONTIFICUM. »

Un prince est, au sein d'une nation, le premier moteur de l'activité sociale et politique, et les princes, lorsqu'ils ont disparu de la terre, forment, par leur succession authentique, les points de repère de l'histoire. Il en est de même des Papes dans l'Eglise, et encore avec cette accroissement d'importance que crée la grandeur surnaturelle de leur mission. Les Papes sont les dépositaires, les interprètes, les vengeurs de la révélation divine et de la loi sainte. Leur succession à travers les âges atteste l'indestructibilité miraculeuse de leur dynastie; les vertus qu'ils pratiquent dans le gouvernement du royaume de l'amour et de la foi constituent un des grands honneurs de la race humaine; les services qu'ils ont rendus à l'humanité régénérée forment la plus pure substance des nobles souvenirs. Le catalogue des Papes est le fait culminant dans l'histoire du christianisme. Les époques se désignent par leurs noms, les faits s'enregistrent et se classent d'après les années de leurs sièges, et, à n'envisager les origines de la Papauté que comme un art de vérifier les dates, elles ont encore une haute importance. Pour nous, dans ce travail apologétique, nous ne saurions toucher qu'en gros à ces considérations de dogme, de morale, de mysticisme et de science : nous avons à atteindre un but plus modeste. Nous avons à établir que la succession des Papes repose sur des bases assurément très-attaquées,

mais inattaquables ; nous avons à démontrer que les termites du criticisme et les hiboux de l'école mythique, en présence de cette succession pontificale, ne trouvent matière ni à coup de dents, ni à nébuleux fantômes ; à prouver enfin que la *nuit des temps*, lorsqu'il s'agit de l'Eglise catholique, est une figure de rhétorique sans doute très-respectable, mais hors d'emploi.

Une question se pose donc : A l'aide de quels monuments a-t-on pu constituer, d'une manière irréfragable, le catalogue des Souverains-Pontifes ? Nous répondrons incontinent : A l'aide des catalogues préparatoires qu'avaient composés saint Irénée, Hégésippe, l'Anonyme du troisième siècle, Eusèbe de Césarée, saint Optat, saint Augustin, saint Epiphane et l'auteur du poème *Contre Marcion* ; à l'aide encore des catalogues de Libère, de saint Léon, de Félix IV ; à l'aide enfin des peintures murales de Saint-Paul-hors-les-Murs et de plusieurs autres monuments. Mais ceci demande explication.

Ce n'est point dans les archives de l'Eglise romaine que nous allons chercher les plus anciens monuments de la succession de ses évêques. L'injure du temps et la persécution, plus violente dans la capitale de l'Eglise, ont détruit les pièces originales. Mais loin de considérer cette perte comme un inconvénient très-sérieux, nous verrons, dans divers témoignages venus de loin et donnant avec un fidèle accord la succession des Papes, un sûr garant de la sincérité de l'Eglise romaine dans ses propres annales.

Le premier catalogue, dans l'ordre chronologique, est du grand évêque de Lyon, saint Irénée. Pour savoir quelle créance il mérite, il faut se rappeler le rang qu'occupaient dans la primitive Eglise l'évêque, et surtout l'Evêque des évêques.

Il est d'expérience universelle que toute société garde le souvenir de ses chefs. Qu'on se représente ce qu'était l'évêque pour les chrétiens des premiers âges. L'évêque était pour chaque chrétienté le centre et le lien de cette association forte et généreuse qui, chaque jour mutilée, survivait chaque jour à la haine et aux persécutions. Il était la tradition vivante, le successeur plus ou moins immédiat de cet apôtre de Dieu qui

s'en était venu annoncer la paix de l'Évangile à la province ou à la cité. Martyr présumé durant sa vie orageuse; après sa mort, enseveli sous l'autel de l'Agneau, pour prix de sa glorieuse confession; enfin, l'homme de l'éternité pour cette société que les misères du présent, autant que les austères avertissements du divin Législateur, contraignaient sans cesse à tout estimer à la valeur de cet avenir mystérieux au sein duquel elle se reposerait enfin.

Dans ce cadre commun, la vie de chaque évêque offrait d'ailleurs les plus sympathiques variantes. Tel évêque avait apporté l'Évangile, tel autre avait opéré un prodige fameux dont la mémoire vivait encore; celui-ci avait arrosé de son sang les fondements de la nouvelle Eglise; celui-là, après une carrière laborieuse, avait trouvé une paisible mort. Tous ces noms bénis étaient devenus l'héritage commun, et jamais ils n'étaient prononcés dans l'assemblée sainte sans qu'ils réveillassent les plus chers souvenirs.

L'évêque était sans doute pasteur et docteur; c'était surtout un témoin. La succession de ces témoins formait contre tous les sectaires une victorieuse *fin de non-recevoir*. Mais au-dessus de tous les évêques s'élevait le successeur de saint Pierre, l'évêque de Rome, le chef de toute l'Eglise, et dans l'impossibilité de produire contre les novateurs, aussi nombreux de ce temps-là que du nôtre, les évêques de toutes les Eglises, pour couper court, on citait la succession des évêques de Rome. C'est l'argument de saint Irénée.

« Mais comme il serait trop long, dit-il, d'énumérer dans ce volume les successions de toutes les Eglises, nous pouvons confondre tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, par jactance, vaine gloire, aveuglement, perversité d'esprit, dogmatisent illicitement, en leur opposant simplement la doctrine de la très-grande, très-ancienne, très-célèbre Eglise fondée et établie à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul; tradition qu'elle a reçue de ces deux apôtres, qu'elle a annoncée aux hommes, et dont la foi est arrivée jusqu'à nous par les successions d'évêques. Car c'est avec cette Eglise, à cause de

sa puissante principauté, qu'il est nécessaire que s'accorde toute autre Eglise, c'est-à-dire les fidèles qui sont en tous lieux. Les bienheureux apôtres, fondant donc et établissant l'Eglise, confièrent à Lin l'épiscopat de son administration : de cela, Paul fait mention dans ses Epîtres à Timothée. A Lin succéda Anaclèt. Après lui, en troisième lieu depuis les apôtres, Clément reçoit l'épiscopat, Clément qui avait vu les apôtres eux-mêmes et conféré avec eux, lorsqu'il avait encore dans les oreilles le son de leurs discours apostoliques et sous les yeux leurs traditions. Et il n'était pas le seul, car beaucoup alors survivaient qui avaient été instruits par les apôtres. A Clément succéda Evariste ; à Evariste, Alexandre ; puis le sixième après les apôtres fut Sixte, et après lui Téléphore, qui souffrit un très-glorieux martyre. Ensuite Hygin, puis Pie, et après lui Anicet, à qui Soter avait succédé. Maintenant Eleuthère, douzième depuis les apôtres, est en possession de l'épiscopat <sup>1</sup>. »

Ainsi, l'an 180 de l'ère chrétienne, l'évêque de Lyon présente la succession des évêques de Rome comme un fait connu de l'Eglise universelle, et de ce fait il tire contre les hérétiques un argument qu'il défie d'entamer. Certes, il fallait que saint Irénée fût bien sûr de son affaire pour parler sur ce ton de défi. Si l'adversaire avait pu lui dire : Qu'en savez-vous ? ou : Vous vous abusez, l'argument tombait. Mais l'erreur n'était pas possible. On connaissait par lettres *communicatoires* l'avènement de tous les Papes ; on avait écrit leur nom sur les dyptiques sacrés ; on les lisait au saint sacrifice et dans l'assemblée des fidèles. Irénée parlait donc en pleine connaissance de cause, avec une assurance fondée sur les meilleures preuves, et la puissance de sa certitude fait la certitude de l'histoire.

Hégésippe, qui avait vécu avec les disciples des apôtres, forma le projet d'un ouvrage historique qui renfermât l'histoire des actes ecclésiastiques depuis la Passion du Seigneur jusqu'à son temps, et qui pût constater l'unité et la conservation des traditions dans les diverses Eglises. A cet effet, il

<sup>1</sup> *Adversus hæreses*, lib. III, cap. III.

parcourut les plus célèbres, et vint à Rome sous Anicet, comme il l'atteste lui-même dans Eusèbe, et y demeura jusqu'à l'épiscopat d'Eleuthère, qui avait été diacre d'Anicet. Son travail, divisé en cinq livres, écrits, suivant la remarque de saint Jérôme, avec une simplicité de diction qui rappelait la candeur apostolique, renfermait de nombreuses recherches qui le rendaient d'une lecture très-utile. En particulier, il affirme, comme résumé de ses recherches, que « dans toutes les successions d'évêques, et dans toutes les villes, il a trouvé la même fidélité à garder les choses qui ont été établies tant par la loi et les prophètes que par le Seigneur lui-même <sup>1</sup>. Hégésippe ajoute qu'étant à Rome il composa une succession jusqu'à Anicet. Quoique Valois ait traduit διαδοχή par *réception*, non par *succession*, nous pensons avec Tillemont, Dodwel et Pearson <sup>2</sup>, que le catalogue des Papes par Hégésippe doit être considéré comme le second en date. Et bien que, par le malheur des temps, l'ouvrage d'Hégésippe soit perdu, il n'a pas moins existé en toute exactitude, puisqu'il avait été dressé à Rome, et il a subsisté assez longtemps pour servir de base à d'autres travaux.

Saint Hippolyte, le savant chronographe qui fleurit sous l'empire d'Alexandre Sévère, dans les premières années du troisième siècle, avait composé, outre un cycle pascal, une chronique importante; les fragments que nous en possédons furent publiés pour la première fois en 1601, par le P. Canisius, au deuxième tome de ses *Antiquæ lectiones*; en 1657, le P. Labbe reproduisit ce monument au premier tome de sa *Bibliotheca manuscriptorum*, mais d'après un manuscrit plus complet que celui de Canisius. Trente ans après, Ducange inséra cette chronique parmi les divers monuments chronologiques qu'il a placés à la fin de son édition du *Chronicon pascale*, dans la collection byzantine. Or, dans les sommaires de cette chronique, reproduite par les plus grands érudits et

<sup>1</sup> *Hist. eccl.* d'Eusèbe, liv. IV, ch. XXI. — <sup>2</sup> *Mémoires sur l'hist. ecclés.*, t. III, p. 611; *De romanorum Pontificum primæva successione*, cap. XII, p. 160; *De successione primorum Romæ episcoporum*, cap. V, p. 23.



d'après les meilleurs manuscrits, nous lisons : *Nomina episcoporum Romæ, et quis quot annis præfuit*. Voilà bien un monument, non plus simplement théologique, comme ceux de saint Irénée et d'Hégésippe, mais historique et chronologique de la succession des Pontifes romains, et si nous avons à regretter la perte des dernières feuilles du manuscrit, cette annonce au sommaire nous en dit assez pour apprendre que, dès la première moitié du troisième siècle, les noms des Papes n'étaient pas seulement un objet de vénération, mais qu'on les plaçait déjà à côté des noms des empereurs, comme servant à éclairer la chronologie du christianisme.

Les auteurs protestants eux-mêmes, Cave, dans son *Histoire littéraire*, Pearson et Dodwel, dans les ouvrages précités, ont vu, comme nous, dans ce sommaire, la preuve de l'existence d'un catalogue chronologique des Papes dès l'époque d'Alexandre Sévère, et quand on serait obligé d'ôter à saint Hippolyte cet intéressant opuscule, que Dodwel et Ducange conspirent à lui attribuer, l'époque de sa rédaction n'en serait pas moins fixée à la treizième année de l'empereur que nous venons de nommer, ainsi qu'il paraît par les propres paroles de l'Anonyme : *Usque in XIII annum imperatoris Alexandri*, dit-il.

Après l'Anonyme du troisième siècle, qui écrivit l'an de Jésus-Christ 234, Eusèbe de Césarée est, de tous les auteurs connus, le premier qui ait fait un travail spécial sur ce grave sujet. Sa *Chronique*, qui renferme le fruit de ses recherches sur les origines sacrées et profanes, parut dès le commencement du quatrième siècle, et la suite des Papes qu'il y inséra, et qu'il répéta depuis avec quelques variantes, dans son *Histoire ecclésiastique*, est un monument de la plus haute importance. Pour l'écrire, Eusèbe s'était servi des recherches de Castor, Manéthon, Apollodore, Phlégon, Platon, Josèphe, Clément d'Alexandrie et surtout Jules Africain, dont la chronique allait de la création à l'an de Jésus-Christ 221. Dans l'intention de faire jouir d'un si riche travail l'Occident, saint Jérôme traduisit en latin la *Chronique* d'Eusèbe, en se donnant toutefois

la liberté d'ajouter quelques faits et de conduire la chronologie de l'an vingtième de Constantin au sixième consulat de Valentinien et Valens. La continuation de saint Jérôme fut elle-même continuée par saint Prosper, de 318 à 445 ; par le comte Marcellin, de 445 à 538, et par Victor de Tunes jusqu'à 565. Par une fatalité singulière, le mérite de ces ouvrages amena, en Occident, la perte de l'original grec et même la perte d'une partie de la traduction mérovingienne. Chez les Grecs, l'ouvrage d'Eusèbe se conserva plus longtemps et servit, comme en Occident, de fond à tous les travaux du même genre. La chronique d'Alexandrie, les chroniques d'Anien et Panodore, surtout la chronique de Georges Syncelle, du patriarche Taraise, bénéficient de toutes les recherches d'Eusèbe. Mais, en Orient comme en Occident, les travaux postérieurs amenèrent la perte de l'original, au point que Photius n'en parle même pas dans sa célèbre *Bibliothèque*. A la fin du seizième siècle, Joseph Scaliger, le restaurateur, sinon le créateur de la science des temps, tenta de restituer à la république des lettres le grand travail chronologique d'Eusèbe, qu'il appelle *une œuvre héroïque et au-dessus de toute louange*. A sa suite, Pontac, évêque de Bazas, Conrad Samuel et Léonard Schurzfleisch, Vallarsi et Maffei donnèrent à la restitution de cet ouvrage leurs soins érudits. Toutefois, malgré tous les soins, il restait, dans la chronique, des lacunes et des conjectures sans doute fondées, mais toujours incertaines. D'autre part, on n'ignorait point que la langue arménienne avait fleuri vers le sixième siècle, et l'on espérait trouver dans ses manuscrits des pièces pour compléter les nôtres. En 1794, Jean Zohrab remettait, en effet, aux méchitaristes de Venise, en un manuscrit du onzième siècle, la *Chronique* d'Eusèbe. Cette *Chronique*, traduite en arménien par Samuel, prêtre d'Ani, retraduite en latin par Zohrab et Maï, est venue, de nos jours rétablir le travail d'Eusèbe.

D'après cette restitution, Eusèbe paraît avoir connu avec assez de certitude la succession des Pontifes romains, mais il n'a pas été aussi heureux dans l'investigation des années durant lesquelles ils ont siégé. Nous n'avons pas à rechercher

la cause de ses erreurs ; il nous suffit de savoir, suivant une règle posée par Baronius, *que, quand il s'agit de l'Eglise romaine, on doit plutôt s'en rapporter à ses enfants qu'aux étrangers*<sup>1</sup>. Les bénédictins de Solesmes n'en ont pas moins reproduit la *Chronique* d'Eusèbe d'abord comme monument original de la succession des Souverains-Pontifes ; en second lieu, pour mettre au courant des traditions des Eglises d'Orient ; enfin pour éclaircir, par le contraste, les catalogues de l'Eglise romaine. C'est pourquoi, en publiant cette *Chronique*, ils ont mis en regard la chronologie de l'histoire ecclésiastique du même auteur, puis, dans autant de colonnes séparées, les variantes de Georges Syncelle, de Samuel d'Ani et de la version de saint Jérôme.

Avant d'interroger les archives de l'Eglise romaine, nous devons mentionner encore les catalogues de saint Optat, de saint Augustin, de saint Epiphane et du poème *Contre Marcion*. Optat de Milève, un de ces païens qui, en se convertissant, avaient apporté au service des autels toutes les richesses de l'Egypte, écrivit contre le schisme des donatistes. En regard de la succession clandestine de Victor de Garbie, Boniface de Dalles, Eucolpius et Macrobe, il oppose à cette racine qui pivote dans l'ombre, l'arbre majestueux de la succession pontificale. Saint Augustin, dont c'est assez dire que de citer son nom, saint Augustin, dans sa *Lettre à Génomus*, pour défendre ce chrétien contre la séduction donatiste, cite un catalogue semblable à celui d'Optat. Saint Epiphane, dans son *Panarion*, combattant la secte des carpocratiens, produit également un catalogue qui va jusqu'à saint Anicet. Le *Poème contre Marcion*, que d'anciens auteurs attribuent faussement à Tertullien, et que le ministre protestant Allix rapporte au temps de saint Jérôme, pour son entrée en scène, dresse la chronologie des Papes jusqu'à l'apparition de l'hérésiarque. Les seules remarques à faire sur ces quatre catalogues, en tout conformes, c'est que le dernier

<sup>1</sup> *Notæ ad Martyrol. rom.*, 26 avril. — <sup>2</sup> *Sancti Optati opera*, édit. Dupin, p. 28 ; *Epist. LIII ad Gerosum* ; *Panarion*, hæres. XXVII ; *Inter opera Tertull.*, édit. Rigalt, p. 635.

distingue seul entre Clet et Anaclet, ce qui le fait supposer d'origine romaine, et que saint Augustin, probablement par la faute des copistes, ne parle pas du pape Alexandre.

Le catalogue de Libère, par où nous entrons dans les archives pontificales, fut publié pour la première fois en 1634, par le P. Boucher, parmi les pièces justificatives de son Commentaire sur le cycle pascal de Victorius d'Aquitaine. Spiesshammer-Cuspinien l'avait déjà inséré, par parties seulement, dans son commentaire de la *Chronique* de Cassiodore. Plus tard, le P. Henschénius publia, dans les *Acta sanctorum*, ce même manuscrit d'Anvers, mais en le corrigeant d'après un manuscrit de Vienne, qu'Emmanuel Scheelstrate édita à son tour. Il est difficile de trancher sur les mérites respectifs des manuscrits de Vienne et d'Anvers : il est présumable qu'ils ont été pris l'un et l'autre sur des manuscrits plus anciens ; en tous cas, l'authenticité n'en est douteuse pour personne : le fait est assez visible par les soins qu'ont donnés à sa diffusion, après les premiers éditeurs, Ducange et Bianchini. Ce catalogue ajoute à la succession des Papes les fastes consulaires et l'indication brève de quelques faits : c'est un petit commencement d'histoire. D'après son texte, il fut écrit vers l'an 354. Le nom de l'auteur n'étant pas indiqué, on ne sait pas certainement à quelle plume l'attribuer. Papebrock croit y reconnaître quatre mains ; Henschénius en attribuait moitié au pape Antéros, l'autre moitié au pape Damase. Tillemont, Pagi, dom Guéranger attribuent à ce dernier tout l'ouvrage. Les faits peu nombreux que relate ce catalogue sont reconnus d'ailleurs pour certains. Quant à l'indication des fastes consulaires, c'était un usage du temps, un moyen usuel de supputation, et l'on voit assez, par les actes des martyrs, que les chrétiens en faisaient usage. Malgré quelques lacunes et quelques détails fautifs, le catalogue de Libère n'en est pas moins un monument vénérable de notre première antiquité.

Après le catalogue de Libère vient, dans l'ordre des temps, le catalogue peint sur les murs de la basilique de Saint-Paul. Trois Souverains-Pontifes sont nommés, au *Liber pontificalis*,

comme s'étant occupés de l'ornement de cette église, savoir : saint Léon, mort en 461, saint Symmaque, mort en 514, enfin saint Léon III, mort en 816. Nous apprenons, par une lettre d'Adrien I<sup>er</sup> à Charlemagne<sup>1</sup>, que saint Léon le Grand est l'auteur de ces peintures, et nous savons, d'autre part, qu'elles furent continuées au treizième siècle par Nicolas III. La succession des Papes y est représentée par des médaillons où l'on voit l'effigie de chaque Pontife, avec son nom et l'indication de la durée de son règne. Par une distraction singulière, aucun auteur n'en avait parlé, ni Serrano, ni Panvini, ni Ciampini, lorsqu'au dix-huitième siècle le docte François Bianchini porta son attention sur ce document de l'histoire et de la chronologie pontificales. Pourtant, on ne saurait en contester la haute valeur, puisque ces inscriptions se présentent avec l'évidence de la promulgation et la majesté du sanctuaire. D'ailleurs, le contrôle était facile et la critique n'eût pu manquer si elle avait été nécessaire. De plus, ce catalogue s'appuie sur des documents : il peut invoquer comme témoins, et les manuscrits des abbayes de Farfa et de la Cava, publiés par Bianchini, et les manuscrits du Vatican et de Bergame, publiés par Scheelstrate, et d'autres manuscrits publiés par Mabillon. Le catalogue léonien est donc un monument irrécusable de la succession des Papes. — Quant aux catalogues qui contredisent les catalogues d'Italie, ou ils ont été rédigés sur des conjectures plus ou moins arbitraires, dans des contrées éloignées des lieux où naturellement on devait aller prendre des informations ; ou bien, ayant été écrits à Rome, dans quelque pèlerinage, leurs auteurs n'avaient point les ressources nécessaires pour observer exactement la série des Papes dans les basiliques ; ou bien, ayant été, si l'on veut, tracés exactement, le laps du temps et les fautes successives des copistes, erreurs sans appel, du moment que la confrontation n'était plus possible, les avaient rendus méconnaissables. Il n'y a point là matière à objection.

Nous arrivons au catalogue de Félix IV, pierre d'attente du *Liber pontificalis*.

<sup>1</sup> Labbe, t. VII, col. 955.

Les chroniques de l'Eglise romaine ont cela de particulier, qu'en même temps que l'époque de leur rédaction s'éloigne de l'origine des choses, leur narration semble devenir plus riche de faits, en sorte que les siècles primitifs, à mesure qu'ils s'enfoncent dans le lointain des âges, semblent s'éclaircir. Qu'en devons-nous conclure? L'imposture a-t-elle fait les frais de ces annales posthumes, ou reste-t-il un moyen plausible de rendre compte de l'accroissement successif de ces monuments? Le lecteur en jugera; mais auparavant nous devons dire que le catalogue de Félix IV, ainsi nommé parce qu'il s'arrête à la mort de ce Pontife, fut publié, pour la première fois, par Henschénius, d'après un manuscrit de Christine de Suède. Scheelstrate, qui le publia d'abord, d'après cette première édition, reconnut bientôt qu'elle avait été faite sur un manuscrit fautif, et ne négligea rien pour donner une meilleure leçon. Ce catalogue n'a pu être rédigé avant les pontificats de saint Jean I<sup>er</sup>, mort en 526, ou de Félix IV, mort en 530; la raison en est qu'il donne les fastes consulaires jusqu'en 354, fastes qu'il emprunte au catalogue du pape Damase, et que de 354 à 530 il s'abstient de les donner, lacune qu'il n'eût pas manqué de combler s'il eût vécu dans cet intervalle. A 530, il reprend les fastes des consuls, particularité qui montre qu'il n'a pas voulu forger des indications arbitraires et produire seulement ce qu'il savait de science certaine. La critique, si exigeante qu'on la suppose, ne saurait, du reste, reculer au-delà du sixième siècle la date de cette pièce : telle est, entre autres, l'opinion d'Henschénius, de Papebrock, de Scheelstrate, Bianchini et Pearson lui-même. Ce catalogue est donc un titre très-grave de la succession des Papes.

L'examen de cette chronique montre qu'elle a été rédigée à Rome. « On y trouve, dit dom Guéranger, un travail topographique [qui indique la plus minutieuse connaissance des localités de cette ville. L'indication précise des divers cimetières ou catacombes, les plus distants même de Rome, les sépultures des martyrs, en quelques lieux déserts, cryptes ou cavernes qu'elles soient établies, les divisions régionales, les églises

et titres ecclésiastiques, les diverses voies avec leurs distances : tout cela s'y rencontre dans un détail vivant et positif, qui d'ailleurs est à l'épreuve de la plus sévère vérification que l'on puisse faire sur les lieux, et montre par conséquent que l'auteur avait sous les yeux tous les objets dont il parle. De plus, on est en droit de conjecturer avec une non moins égale certitude que le chroniqueur était à portée de puiser les détails qu'il raconte aux archives du Siège apostolique. L'autorité de ses récits, autorité qu'appréciait si bien le rédacteur du *Liber pontificalis*, qui les adopte dans son travail, donnerait déjà lieu de n'en pas douter; mais le chroniqueur lui-même nous dispense de toute conjecture, puisqu'il s'exprime formellement en plusieurs endroits de manière à montrer qu'il avait la faculté de puiser aux archives de l'Eglise romaine. Ainsi, parlant de saint Léon, il dit : *Il écrivit de nombreuses épîtres où il expose la pure foi catholique, lesquelles sont encore aujourd'hui conservées aux archives de l'Eglise romaine.* Au pontificat de saint Hormisdas, parlant du célèbre formulaire qui fut souscrit par les évêques du monde entier, il ajoute : *L'original de cette pièce est encore aujourd'hui conservé aux archives de l'Eglise*<sup>1</sup>. »

Cet ouvrage emprunte d'abord au catalogue de Libère les fastes des consuls, et donne comme tous les autres la succession des Papes. De plus, sur chaque Pape, il offre le détail : 1° du nom de son père et de celui de la région de Rome ou de la province de l'empire où il a pris naissance; 2° de décrets relatifs à la discipline et à la liturgie qui ont été rendus par plusieurs Souverains-Pontifes; 3° de particularités historiques, actes des martyrs, etc.; 4° du nombre des ordinations faites par chaque Pape, savoir des prêtres et diacres pour l'Eglise romaine et des évêques destinés à d'autres lieux. Nous examinerons l'authenticité de ces détails en parlant du *Liber pontificalis*. Provisoirement, nous nous bornons à affirmer que la précision des détails, la simplicité du récit, le soin de fournir des preuves, et la délicatesse qui lui fait laisser volontairement

<sup>1</sup> *Origines de l'Eglise romaine*, p. 198.

dans son travail des vides qu'il pourrait aisément remplir par des conjectures, attestent la parfaite sincérité de l'auteur.

En résumé, la succession des Souverains-Pontifes est établie, d'un côté, par des catalogues dressés dans les Gaules, en Asie-Mineure, en Palestine, en Afrique et en Italie ; d'un autre côté, par les catalogues romains de Libère, de saint Léon et de Félix IV. Ceux-ci, faits sur place, portent, dans leur origine, une présomption d'authenticité que confirme l'intégrité visible de leur texte ; ceux-là, invoqués comme argument péremptoire, empruntent à leur emploi une autorité que confirme leur concordance. Tous ces monuments d'ailleurs s'enchaînent tellement les uns aux autres que les premiers réagissent sur les suivants, et que les derniers confirment ceux qui les précèdent. Il résulte de toutes ces démonstrations partielles, convergeant vers un même but, une immense et lumineuse certitude, qui rejaillit sur tout l'ensemble des chroniques romaines.

Tous ces catalogues des Papes offrent à l'histoire de la Papauté une base de granit, une chronologie que tous les acides du criticisme ne sauraient entamer.

## CHAPITRE XIII.

### LE « LIBER PONTIFICALIS. »

Le *Liber pontificalis* est une biographie, en quelque sorte officielle, des Papes, depuis saint Pierre jusqu'au neuvième siècle : c'est le Plutarque de la Papauté.

Pour savoir comment l'Eglise romaine a formé ce livre, nous devons examiner : 1° d'après quels monuments l'Eglise a pu connaître les faits de son histoire primitive ; 2° si et comment elle a pu créer le dépôt des archives ; 3° à qui elle en a confié la garde ; 4° comment enfin a été rédigé, publié et plus tard corrigé le *Livre pontifical*. Information, dépôt, garde, publicité : quatre questions qui s'enchaînent logiquement et dont la trame solide constitue l'autorité de ce monument historique.



I. « C'est, dit dom Guéranger, un préjugé généralement répandu en France de considérer les chrétiens des trois premiers siècles de l'Eglise comme une race insouciante du passé et de l'avenir, n'ayant rien fait pour les âges futurs, courbée qu'elle était sous le joug de fer de ses tyrans et sous l'effort stoïque d'une abnégation universelle de tout ce qui fait l'amour des hommes et des sociétés. A lire certains auteurs fameux dans notre Eglise, on croirait volontiers que la vie extérieure du christianisme n'a commencé qu'à la paix de Constantin. Par la plus étrange préoccupation, ces hommes n'ont pas même aperçu cette puissante nationalité chrétienne, qui apparut subitement et toujours croissante au sein de l'empire, de manière à offusquer tout d'abord l'œil de la politique romaine et à nécessiter bientôt ces formidables luttes connues sous le nom de *persécutions*, dans lesquelles la victoire débattue entre la plus énergique violence et la simple résistance passive, demeura toujours incontestablement à cette dernière <sup>1</sup>. »

L'existence de l'Eglise fut dès les premiers siècles imposante et pleine de grandeur ; la société chrétienne resplendit, dans son berceau, du triple éclat du génie, de la richesse et du nombre. Et les chrétiens surent employer, pour affirmer leur foi ou revendiquer l'honneur de leur origine, tous les moyens de publicité qu'offrait la civilisation du haut Empire.

Et premièrement l'Eglise primitive se montra tout d'abord enrichie des avantages de la science et du génie. En effet, si elle convia de préférence au banquet de sa doctrine les petits et les humbles, elle n'oublia pas ceux des sages du siècle qui voulurent devenir plus sages en s'humiliant devant la folie de la croix. En devenant chrétiens, ces convertis apportaient à l'Eglise le secours de leur science et l'appoint de leur philosophie. Parmi les Pères apostoliques, nous citons avec honneur : Hermas, saint Ignace d'Antioche, saint Polycarpe. Parmi leurs successeurs se distinguent : Méliton de Sardes, saint Denys de Corinthe, Claude Apollinaire, évêque d'Hierapolis, l'historien

<sup>1</sup> *Origines de l'Eglise romaine*, ch. VII, p. 240.

Hégésippe, saint Théophile d'Antioche, Athénagore, Tatien, Hermias. L'école d'Alexandrie nous offre la splendide énumération de ses gloires : saint Pantène, Clément, Origène, Bérille de Bostre, saint Denys, saint Grégoire le Thaumaturge. En Orient, nous voyons encore Théognoste, Archélaüs, Piérius, saint Pamphile martyr, et enfin cet homme dont l'érudition colossale frappe encore d'étonnement aujourd'hui, Eusèbe de Césarée. En Afrique, les grands noms de Tertullien et de saint Cyprien. A Rome, Minutius-Félix, Arnobe, Lactance, saint Justin. Dans les Gaules, saint Irénée; sur le Siège de saint Pierre, saint Clément, saint Corneille, une succession de Papes, dont les lettres respirent une dignité si soutenue et où s'exprime si noblement la sollicitude de toutes les Eglises.

A côté des doctes, des puissants, l'Apôtre, sans doute, pouvait écrire : « Parmi nous, peu de puissants et de nobles selon la chair<sup>1</sup>. » Le Sauveur, en effet, était venu chercher de préférence les petits et les humbles, mais il n'excluait pas les puissants et les riches. Aussi voyons-nous, dès l'âge apostolique, de nobles personnages marcher sur les traces de Joseph d'Arimathie, de Nicodème, de Gamaliel, et former de leurs largesses cette *mense commune* qui faisait vivre l'Eglise de Jérusalem. Parmi les premiers convertis, Corneille était centenier; Sergius Paulus, proconsul; Denys d'Athènes, membre de l'Aréopage. Saint Paul, écrivant de Rome à Philippe, envoyait le salut des chrétiens de la maison de César<sup>2</sup>. Les Actes des martyrs nous font connaître un consul Flavius-Clemens, avec sa généreuse fille Flavia-Domitilla; des sénateurs, comme Pudens, Jules, Apollonius, Astérius, Palmatius; des patriciens, des officiers d'armée, des magistrats, comme Gétolius, Chromacius, Calépodius, Cœcilius, Octavius, Marc, Marcellin, Valérien, Tiburce et cent autres; des vierges, des veuves, des dames romaines, toutes de la plus illustre condition, comme les Praxède, les Pudentielle, les Cécile, les Agnès, les Suzanne, les Cyriaque, les Anastasie, les Bassilisse, les Plantille, les Symphorose, les Sabine et cent autres. Certes, quand on songe

<sup>1</sup> I Cor., I, 26. — <sup>2</sup> Philipp., IV, 22.

à tant de grandeur et d'opulence, il n'y a pas lieu de s'étonner que, dès le second siècle, les largesses de l'Eglise de Rome allassent adoucir les privations des chrétiens condamnés aux mines, et arracher les Eglises particulières aux horreurs de la famine qui désolait parfois les provinces de l'empire.

Les chrétiens ne se rencontraient pas seulement dans les hautes classes de la société, ils parvenaient même jusqu'au trône. On voit un Lucius, roi dans la Grande-Bretagne, se convertir et propager le christianisme ; Tiridate, roi d'Arménie, résiste aux édits de Maximin contre cette religion ; Philippe, disciple d'Origène, occupe un instant le trône des Césars ; Sévère, même persécuteur, garde toujours reconnaissance à quelques chrétiens et donne une nourrice chrétienne à Caracalla ; Alexandre Sévère, élevé par la pieuse Mamméa, offre, dans son laraire, un culte à Jésus-Christ ; la femme et la fille de Dioclétien, Prisca et Valérie, font profession des dogmes chrétiens.

A la puissance et au génie les chrétiens joignent le nombre. Dès la première persécution, Tacite dit qu'il y avait à Rome une grande multitude de sectateurs de la religion nouvelle : *multitudo ingens*. Dans sa lettre à Trajan, Pline confesse que, si l'on persécute les chrétiens, il faudra persécuter beaucoup de monde : *Multi utriusque sexus, omnis ætatis, omnis ordinis*. Tertullien, Origène, saint Irénée, saint Justin parlent de la foi prêchée aux Gétules, sur les plages incultes de la Mauritanie, les rivages des Espagnes, aux peuples de la Gaule, chez les Bretons inaccessibles aux Romains, chez les Sarmates, les Daces, les Germains et les Scythes. Pour faire apprécier la vertu des chrétiens, un apologiste ose dire qu'ils n'ont pas, quand ils le pouvaient, étant les plus forts, tiré vengeance de la persécution. Maxence, pour plaire au peuple, avait affecté d'être chrétien. Et quand Dioclétien et Maximien se déterminèrent à sévir contre le christianisme, c'est parce qu'ils redoutaient le nombre de ses sectateurs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tacit., *Annal.*, lib. XV ; *Epist. Plin. jun.* ; Tertul., *Apol.*, xxvii ; S. Iren.,

Ainsi, l'existence du christianisme dans l'empire n'était point une chose obscure et déguisée, mais un fait accompli au grand jour. Sans doute, cette société naissante vivait dans l'espoir de l'éternité que promet la foi. Mais, par là même qu'elle se composait d'hommes même ne vivant que pour Dieu, ces hommes, en laissant leur corps à la terre, ne devaient pas se résigner si facilement à laisser périr leur mémoire. D'ailleurs, il était écrit qu'ils devaient traverser d'innombrables tribulations avant d'entrer dans le céleste royaume; mais cette destinée si laborieuse, ils ne pouvaient pas lui permettre de s'éteindre, puisqu'elle constituait, pour l'avenir, un exemple fécond, pour le jugement divin, un titre; et, n'ayant d'autre patrie que l'Eglise, l'Eglise et ses fastes ne devaient que leur tenir plus profondément au cœur. Au simple point de vue de la prévoyance humaine, l'Évangile allait conquérir le monde et y opérer une révolution surnaturelle; on devait donc avoir quelque souci de ce triomphe, humainement assuré, et garder souvenir d'un passé héroïque dont l'éclat rehausserait sa gloire. Tous les jours, il est vrai, n'étaient pas calmes; les persécutions éclataient comme la foudre, et agitaient, comme la tempête furieuse, la barque de Pierre. Mais aussi il y avait des jours sereins, et, comme le matelot après l'orage garde souvenir des périls qu'il a bravés et vaincus, de même le chrétien, meurtri de coups, mais vainqueur par ses blessures, devait se complaire à raconter ses combats.

La constitution intime de l'Eglise prêtait, au surplus, à ce travail historique, des moyens de facile exécution. Son lien d'association développait davantage l'esprit fraternel, et son mode d'administration offrait à la bonne volonté le stimulant du devoir. Il est notoire que les Papes confièrent de bonne heure à des plumes autorisées le soin de recueillir les actes des martyrs, et c'est un fait attesté encore par les murs des catacombes que les chrétiens y peignaient le nom et l'éloge des amis retournés à Dieu. Les monuments sortis de terre con-

*Advers. hæres.*, lib. I, cap. x; Just., *Dialog. contre Triphon*, cxvii; Euseb., lib. VIII, cap. xiv; lib. IX, cap. ix.

firmement toutes ces déductions ; le canon de saint Hippolyte nous montre les chrétiens en possession d'un cycle régulier ; les circuits des cimetières souterrains nous initient à la géographie de l'Eglise, comme le Capitole offrait aux Romains la géographie de l'empire ; les livres des historiens nous parlent de monuments chrétiens élevés à la face du soleil, d'églises confinant aux palais des Césars. Que dis-je, les seules inscriptions retrouvées attestent que, chez la race antique, si amie des souvenirs fidèles, on peut, avec des inscriptions, reconstituer l'histoire.

En fait et en droit, l'Eglise naissante possédait donc le nombre, la puissance, le génie ; elle a créé, elle a conservé, dès son berceau, des monuments, témoins encore subsistants de ses souvenirs, et arguments irréfragables, qu'on pourra toujours produire pour démontrer la fidélité de sa mémoire.

II. Les Eglises des premiers siècles étaient riches en annales, en relations, en monuments historiques, et pour personne, en fait comme en droit, il n'y a lieu de s'en étonner. Ces pièces étaient les titres d'existence, comme les pierres et le ciment de l'association chrétienne. Pour la jouissance des biens, on devait posséder un état des propriétés ; pour le gouvernement des communautés chrétiennes, on devait posséder un état des personnes ; pour la célébration liturgique des fêtes, on devait posséder un canon de la science des temps ; pour la monarchie des Papes et le jeu régulier de sa puissance, on devait posséder le texte de ses lois et de ses décrets ; pour les fidèles défunts, on devait posséder des obituaires de confesseurs et des martyrologes. Voilà qui, à moins de déraison évidente et d'aveuglement stupide, ne saurait se contester.

Lorsque la fureur brutale de l'empire se rua une dernière fois sur l'Eglise, dans l'espoir de l'écraser enfin, l'œil des persécuteurs alla scruter jusqu'aux fondements de l'édifice et reconnut qu'il reposait sur des titres. On résolut de les détruire par le feu. Il s'ensuivit dans tout l'empire un immense incendie des Ecritures chrétiennes ; mais ce serait une erreur de croire que les proconsuls ne poursuivaient que l'Ancien et le Nouveau

Testament : sous les ruines des églises embrasées, les flammes durent dévorer souvent les titres de ces mêmes églises, leurs mémoires, les actes de leurs martyrs. Le Missel mozarabe et le *Peristephanon* de Prudence nous apprennent que ces flammes sacrilèges s'étendirent jusqu'en Espagne. Avec quelle violence ne durent-elles pas sévir dans Rome, où depuis si longtemps on connaissait les chrétiens, leurs habitudes, leurs demeures, leurs lieux d'assemblées !

Après l'incendie vint la paix. Mais comme la paix ne ressuscite pas les morts, elle ne rétablit pas non plus les monuments détruits. On comprend, toutefois, que le zèle des chrétiens ne vint pas conspirer avec les flammes pour laisser tout perdre ; qu'il y eut, au contraire, une réaction immédiate, une entreprise générale pour refaire les archives en reconstituant, à l'aide des traditions, les pièces anéanties, et en multipliant par l'écriture les pièces échappées au désastre. C'est là ce qui nous explique l'état incomplet des premières chroniques pontificales et l'accession, progressive avec la suite des âges, des découvertes qui augmentent le texte primitif. Il y a comme une enquête ouverte depuis Dioclétien pour rappeler à la vie historique nos trois premiers siècles. On voit que les premiers rédacteurs pontificaux ne se permettent pas d'inventer l'histoire. Leurs pas sont discrets ; leur plume est timide et hésitante. Elle offre plutôt des notes qu'une histoire complète, et, par la forme inachevée du récit, n'inspire que meilleure confiance. Chaque auteur puise avec droiture et loyauté à la source où il peut puiser sans péril d'erreur ; il interroge les inscriptions, les pierres gravées, les récits échappés aux flammes, et enregistre brièvement ce qu'il a pu apprendre ; il consigne les lois et ordonnances écrites tout autant dans les mœurs que sur le papier ; il relate les traditions populaires, infaillibles lorsqu'elles touchent à leur origine et s'enchaînent à un lieu, à une fête, à un usage, à une institution. Chaque chroniqueur rapporte ainsi ce qu'il sait de science certaine ; ce qu'il ne sait pas, il le tait. D'autres viendront après lui pour continuer son ouvrage, comme ces édifices en bois dont on

élève d'abord la charpente et qu'on achève par jointoiments, retorchis, couverture, mettant, lorsque la pauvreté y oblige, des années à ce travail. Ainsi, l'histoire de la Papauté, dans son état primitif, paraît comme un point lumineux perdu sous un horizon lointain ; mais elle s'enrichit, s'augmente, se développe, à travers les siècles, à l'aide des monuments que la science de l'antiquité lui consacre, jusqu'au moment où, brillante des mille flambeaux de la tradition, tour-à-tour rapprochés d'elle pour ne la plus quitter, elle se présente dans toute sa lumière, dans toute sa majesté, dans toute sa puissance.

Un des moyens qui s'offrit naturellement à la prudence de l'Eglise pour procéder à cette restauration historique, ce fut la constitution de dépôts d'archives. Qu'il y ait eu dans l'Eglise romaine, avant la persécution de Dioclétien, une collection de dyptiques, de lettres, d'ordonnances, d'actes de martyrs, d'inscriptions commémoratives, c'est ce qu'un homme sain d'esprit ne révoquera pas en doute ; que l'Eglise de Rome, à la paix, se soit empressée, pour éclairer son administration, de former une collection nouvelle, c'est ce que le bon sens insinue, mais aussi ce que confirment les documents de l'histoire. — Nous citons ici quelques faits.

Après l'énumération des souscriptions d'évêques dans un concile d'Antioche en 379, le collecteur ajoute : « Et semblablement cent quarante-six évêques d'Orient ont souscrit, dont la souscription authentique est encore gardée aujourd'hui dans les *archives* de l'Eglise romaine <sup>1</sup>. »

Peu d'années après, saint Jérôme, combattant Rufin, qui doutait de l'existence des lettres données contre lui à Jean de Jérusalem par le pape saint Anastase I<sup>er</sup>, lui parlait ainsi : « Si tu me soupçonnes capable d'avoir fabriqué cette lettre, que ne la vérifies-tu au *chartrier* de l'Eglise romaine ? Du moment que tu te seras convaincu qu'elle n'a point été donnée par l'évêque Anastase, tu pourras te vanter de m'avoir pris comme faussaire en flagrant délit <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Epist. rom. Pont.*, t. I, p. 509. — <sup>2</sup> Hieron., *Adv. Rufinum*, lib. III.

De ces paroles nous pouvons conclure non-seulement l'existence d'un *chartrier* du Saint-Siège, mais aussi la liberté avec laquelle les particuliers pouvaient aller consulter les documents qu'il renfermait et en examiner l'authenticité.

Mais les Papes eux-mêmes faisaient usage de ce dépôt et recouraient à son autorité dans les occasions où il leur était nécessaire d'appuyer leurs actes sur des précédents du même genre. Ainsi saint Boniface I<sup>er</sup>, écrivant à Rufus, évêque de Thessalonique, et voulant lui rappeler les lettres de saint Innocent I<sup>er</sup>, qui lui avait conféré un pouvoir spécial de délégation apostolique sur la Macédoine et l'Achaïe, rappelle les pièces de cette affaire gardées dans les archives<sup>2</sup>. Saint Célestin I<sup>er</sup>, dans une épître aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne, parlant d'un certain Daniel qui avait commis de grands crimes, leur dit qu'il leur envoie copie des pièces de cette affaire qui sont renfermées dans les archives romaines<sup>3</sup>. Saint Léon, écrivant à Maxime d'Antioche, qui lui avait fait passer une lettre de saint Cyrille d'Alexandrie, lequel était mort à cette époque, lui atteste qu'ayant conféré cette copie avec celle qui se trouvait déjà aux archives, il l'a jugée pleinement conforme<sup>4</sup>. Le même Pape fait une remarque du même genre dans une lettre à Théodose le Jeune<sup>5</sup>. D'où l'on peut conclure encore en faveur de la richesse de ce dépôt, qu'il contenait des pièces nombreuses concernant les divers prélats de la catholicité. Mais écoutons, sous le même Pontife, les évêques des Gaules, dans une lettre qu'ils lui adressent, reconnaître l'autorité des archives apostoliques, et témoigner qu'ils les regardent comme leur principale espérance dans la conservation de leurs droits. « Fidèles aux traditions de l'antiquité, les prédécesseurs de Votre Béatitudo, disent à saint Léon les évêques de la province d'Arles<sup>5</sup>, ont par leurs décrets publics sanctionné les privilèges antiques de l'Eglise d'Arles, ainsi que les archives du

<sup>1</sup> *Epist. iv, Bonifac. I*, apud Coustant., p. 1019. — <sup>2</sup> *Epist. iv Cælestini I*, apud Coustant., p. 1070. — <sup>3</sup> *Epist. ad Maxim. Antiochen.*, S. Leonis Opera, t. I, édit. Ballerini, p. 1216. — <sup>4</sup> *Epist. ad Theodos. August.*, *ibid.*, p. 1006. — <sup>5</sup> Parmi les Epîtres de saint Léon, *ibid.*, p. 995.



Siège apostolique en font foi. » Nous pourrions multiplier beaucoup ces sortes de citations, en produisant des passages des Papes saint Hilarius, saint Symmaque, Boniface II, etc., mais surtout saint Grégoire, dont la volumineuse correspondance en fournirait abondamment l'occasion. Ce que nous avons rapporté doit suffire pour donner une idée des archives du Siège apostolique et de leur importance.

De ces faits et des documents qui en gardent le souvenir, il résulte que les archives pontificales portaient le nom de *Chartarium* ou *Scrinia Sedis apostolicæ*. Dans ce dépôt se trouvaient réunis les lettres des Souverains-Pontifes, les lettres qu'on leur adressait, les actes des conciles, enfin tous les documents relatifs au gouvernement de l'Eglise. Il est indubitable qu'on devait y renfermer aussi les pièces échappées aux récents désastres des archives. En outre, on y dut consigner la note des décrets dont l'original avait disparu, et en substance la teneur des décrets règlementaires de la discipline. Il fallait, pour une administration régulière, au moins l'équivalent d'un titre. Les habitudes de toute société intelligente suffiraient pour nous offrir un argument par analogie. Mais nous avons mieux que des conjectures; nous avons des faits qui constituent par eux seuls une démonstration. Saint Léon, par exemple, écrivant aux évêques de Campanie, du Picenum et de la Toscane, enjoit expressément d'observer « toutes les décrétales émanées soit d'Innocent, d'heureuse mémoire, soit de tous nos autres prédécesseurs<sup>1</sup>. » Pour en appeler ainsi aux décrets de tous les Papes, pour en provoquer l'observation, il fallait bien qu'ils existassent. Si ces ordonnances n'avaient pas existé, soit en texte original, soit en copie, soit au moins en sommaire authentique, comment un Pontife aussi sage que saint Léon eût-il pu en faire valoir l'autorité légale, lorsqu'il n'eût pas même pu en démontrer l'existence? Très-évidemment, les subor-

<sup>1</sup> *Sancti Leonis Epist. iv ad episcopos per Campaniam, etc.*, Ballerini, t. I, 616. Nous empruntons ces textes et nous résumons ces faits d'après les *Origines de l'Eglise romaine*, volume exclusivement consacré aux catalogues des Papes et aux origines du *Liber Pontificum*.

donnés, si bénins qu'on les suppose, n'eussent pas voulu déferer à une loi absente, ou céder devant une loi douteuse.

Si l'on examinait avec soin toutes les décrétales des Papes depuis la paix de l'Eglise, on verrait que toutes supposent un gouvernement en plénitude d'exercice, et il ne faudrait pas un grand effort de raison pour conclure que ces habitudes de gouvernement ne dataient pas de Constantin, mais n'étaient que la continuation de ce qui s'était pratiqué durant la période tour-à-tour agitée et calme des trois premiers siècles. Alors l'étude dissiperait les préjugés; alors les monuments que suspecte une science légère, apparaîtraient comme les irrécusables titres de l'histoire.

III. Voilà qui est bel et bien, dira-t-on : l'Eglise, comme société, a dû garder un fidèle souvenir de ses commencements; elle a pu, grâce à l'emploi facile des moyens d'informations historiques, conserver ses traditions ou en restaurer les titres perdus; elle a su même, sous l'inspiration d'une prudence qui ne l'abandonne jamais, constituer des dépôts d'archives et assurer ainsi, même matériellement, la sincérité de ses origines. Mais vous, apologiste de la Chaire apostolique, vous confessez vous-même que ces titres furent brûlés ou dispersés par la persécution; vous ne sauriez refuser de reconnaître qu'ils furent, en tout cas, détruits par la naturelle caducité des choses humaines; et s'il fallut, dans la suite des siècles, pour les soustraire à la ruine, en renouveler plusieurs fois le texte, au moins vous admettez que ce travail de copiste, confié à des mains ignares, n'a plus droit qu'à une confiance mêlée, si l'on ose ainsi dire, sous bénéfice d'inventaire. Vous-même, lorsqu'on institue contre vous, sur des vieux textes, une objection sérieuse, vous écarterz volontiers l'objection, en convainquant les pièces d'interpolation frauduleuse. Souvent même, poussant les choses à toute extrémité, vous déclarez ces pièces apocryphes, vous en démontrez victorieusement la supposition et rendez ainsi douteux les dossiers de l'histoire.

Nous ne dissimulons point, on le voit, la difficulté. Avant

d'en dissiper le nuage, nous ajouterons que l'objection est faite par des hommes dont c'est la profession d'être savants et qui passent pour avoir tout examiné comme à la loupe. Le catalogue de leurs œuvres met sous vos yeux des séries de gros tomes sur les Kings de la Chine, les Védas de l'Inde, le Zend-Avesta des Parsis, les papyrus de l'Égypte et les monuments du Nouveau-Monde. Avec des fables, ils ont reconstitué l'histoire ; avec des poèmes, ils ont créé la science, aujourd'hui si considérable, de l'archéologie. Ce qu'Hérodote a appris des prêtres en la terre de Mezraïm, ils le croient ; ce que répètent, sans le comprendre, les bonzes de la Chine, de l'Inde ou du Thibet, ils l'admettent. Sur le moindre bruit de découverte, ils sollicitent une mission invariablement *scientifique* ; et, pour moins que rien, ils écrivent de solennels rapports. Vingt fois ils ont fait des découvertes sérieuses ; cent fois ils ont crié merveille et prétendu au rôle d'hyérophantes. Mais quand il s'agit d'un passé presque récent, eux qui croient, sur l'autorité de Quinte-Curce ou de Ctésias, aux exploits d'Alexandre et de Nabuchodonosor, ils ne peuvent plus croire à l'existence des Papes ou à l'exactitude de leur biographie sur la foi du *Liber pontificalis*. Le *Liber pontificalis* est pour eux chimérique en comparaison du Manava-Darma-Sasthra. Et autant ils s'inclinent devant Confucius et Zoroastre, autant ils s'élèvent à de superbes dédains contre les prédécesseurs d'Anastase.

Il faut vider ce procès.

Nous croyons avoir prouvé que l'Église a eu, dès son berceau, tous les moyens d'information fidèle. Il s'agit de savoir si elle n'a point, par ignorance ou par incurie, laissé corrompre ou détruire le dépôt de ses archives.

Un premier fait, dont il faut se prévaloir ici, c'est l'importance de la tradition dans l'Église. Une société civile, bien qu'elle garde avec soin son histoire et ses lois, n'est point liée cependant à ses lois et à son histoire. Sans renier son passé, elle peut le modifier, et dans ces modifications, procédant par sauts et par enjambements, elle est libre de ne point s'asservir à la succession, d'ailleurs bienfaisante, du temps. L'Église n'a

pas la même latitude ; elle est parfaite dès sa création. Et, bien qu'elle reçoive aussi du temps quelque grâce, elle n'admet toutefois ni changements essentiels ni révolutions radicales. Son état primitif, c'est, sauf quelques développements utiles, son éternelle manière d'être. La tradition est la gardienne de son existence ; et quand cette tradition est relative aux Papes, on voit, sans autre considération, qu'elle touche à la pierre angulaire de l'Eglise. Or, peut-on admettre que, dans une Eglise qui vit sur sa tradition, la tradition ait pu périr ou s'altérer en un point aussi décisif que la succession des Papes ? Non ; cette hypothèse n'est point admissible ; et, *à priori*, on doit admettre que l'Eglise n'a pu négliger la conservation des souvenirs historiques de la Chaire souveraine.

Ce qui est en droit nécessaire, en fait existe. Dès le temps des papes saint Clément, saint Fabien et saint Antère, une ordonnance pontificale établit des notaires pour recueillir les actes des martyrs, partage ces notaires entre les différentes régions de la ville et régularise parfaitement le service de ces juges d'instruction. Le peuple romain, le peuple gouvernemental par excellence, n'avait pas permis que la rédaction des actes des martyrs pût prêter matière à erreur et n'offrît pas, dès l'origine, une irréfragable histoire. Encore une fois, comment peut-on admettre que, si soucieux pour des faits de simple édification, les Papes pussent, pour des actes de gouvernement et des évènements péremptoires en matière de croyance, affecter ou se permettre une indifférence impossible !

« Dans l'Eglise romaine, dit dom Guéranger, la charge de notaire fut toujours considérée comme d'une très-grande importance. Plus d'une fois, on vit ceux qui en étaient revêtus paraître tantôt dans les conciles en qualité de légats, tantôt dans diverses missions intéressantes pour l'Eglise ; en un mot, traités comme des personnages investis de la plus haute confiance des Souverains-Pontifes <sup>1</sup>. Celui d'entre eux qui exerçait l'office de bibliothécaire se trouve d'assez bonne heure honoré

<sup>1</sup> Concil. Chalcedon., act. XIV ; saint Léon, *Epist.* x, xv, xxiii ; saint Grég., *Regest.*, lib. I, epist. x, lib. II, epist. xxxiv ; *Dialog.*, lib. III, cap. II.

de la dignité de sous-diacre <sup>1</sup>. » Nous avons tous appris, par la nomination du cardinal Pitra, que le titre de bibliothécaire de l'Eglise romaine est porté aujourd'hui encore par un cardinal résidant à Rome.

La charge de bibliothécaire consistait principalement dans la garde des documents dont nous avons démontré l'existence, et dans la rédaction des diplômes, copies, expéditions, émanés de l'autorité pontificale. Saint Jérôme, dans sa lettre à Ageruchius, nous en fait apprécier l'importance lorsqu'il dit que, travaillant auprès du pape Damase, pour la correspondance ecclésiastique, il avait à *répondre aux consultations de l'Orient et de l'Occident : Ut Orientis atque Occidentis consultationibus responderem.*

Ciampini a publié un catalogue chronologique <sup>2</sup> des bibliothécaires de la sainte Eglise romaine. Ce catalogue, avec pièces à l'appui, porte les noms suivants : Laurent, sous le pontificat de Pélage II ; Jean, sous saint Grégoire le Grand, 595 ; Pierre, en l'an 600 ; Grégoire, sous les papes Sergius I<sup>er</sup>, Jean VI et VII, Sisinnius et Constantin ; Léon, en 742 ; un autre, dont le nom n'est pas connu, en 795 ; Jean en 815 ; Georgès en 823 ; Agathon en 824 ; Megistin en 854 ; Anastase en 867. Telle est la suite des bibliothécaires connus du Siège apostolique. Nous ne nous arrêterons pas ici à expliquer par le détail la différence des fonctions de bibliothécaire, de notaire et de chancelier. Il suffit de savoir que le *Liber pontificalis* a été tiré des archives de l'Eglise, par la main savante, autorisée et contrôlée de ses notaires.

IV. Maintenant que nous avons établi avec certitude le mode de conservation des sources de l'histoire dans l'Eglise romaine, et fait connaître les mesures prises par les Souverains-Pontifes pour la garde et la mise en œuvre de ces matériaux, nous arrivons au *Liber pontificalis*, le recueil le plus important de l'histoire pontificale.

<sup>1</sup> *Lib. Pontif.*, Vita Gregor. I, Greg. II ; *Ibid.*, Vita sancti Steph. VI. Cf. *Orig. de l'Egl. rom.*, p. 316. — <sup>2</sup> In-4°, Rome, 1688, à la suite de l'examen du *Liber pontificalis*.

Pour procéder toujours avec la plus scrupuleuse méthode, nous devons examiner les caractères *extrinsèques* et *intrinsèques* d'authenticité, d'intégrité et de véracité de cet ouvrage. Nous aurons, croyons-nous, pourvu à cet examen, si nous déterminons l'exacte origine, si nous indiquons les éditions successives, et si nous établissons la certitude des détails principaux du *Liber pontificalis*.

Et d'abord son origine.

En 1602, paraissait à Augsbourg une édition du *Liber pontificalis*, que l'éditeur, Marc Welser, attribuait sans plus de façon à Anastase. Sur cette simple affirmation, il fut généralement admis qu'Anastase le Bibliothécaire était, à lui seul, l'auteur d'à peu près toutes les biographies des Papes. Bien que, dans cette hypothèse, Anastase, préfet des archives de la sainte Eglise, eût pu et, selon toute apparence, eût dû puiser aux sources originales et composer son ouvrage sur pièces authentiques, on voulut tirer bientôt de son nom d'autres conséquences. Pour les gallicans, Anastase fut le contemporain du fabricant des *Fausse Décrétales*, très-probablement son émule, sinon son compère; pour les rationalistes, ce biographe d'un siècle d'ignorance, seul témoin de la dynastie pontificale, ne rendait plus qu'un témoignage doublement suspect. La crédibilité de l'histoire des Papes se trouvait ainsi atteinte, et partant l'on se trouvait à l'aise pour reléguer parmi les apocryphes tous les passages contraires aux prétentions du régallisme césarien. Sous le nom d'Anastase, il y avait un coup de bélier contre la Chaire apostolique.

Or, le *Liber pontificalis* n'est certainement pas d'Anastase. Telle est du moins l'opinion de Baronius, d'Holstenius, de Schélestrate, Ciampini, Bianchini, Muratori, grands noms dont l'autorité doit suffire pour décider en histoire.

A l'appui de ces grands noms, nous avons de grosses raisons.

Premièrement, avant le commencement du dix-septième siècle, aucun auteur n'attribue le *Pontifical* à Anastase. Ni Anselme de Lucques, ni saint Yves de Chartres, ni Romuald

de Salerne, ni Bernard de Faenza, tous canonistes de l'âge suivant, qui citent fréquemment ce livre, n'indiquent directement ou indirectement ce prétendu auteur. Martianus Polonus, qui n'a fait qu'abrégé, dans sa *Chronique*, le *Liber pontificalis*, et qui écrivait au treizième siècle; Platina, qui écrivait au quinzième siècle la *Biographie des Pontifes romains*, n'ont pas même laissé soupçonner qu'ils songeassent à Anastase. Loin de là, le premier de ces auteurs cite positivement le pape Damase comme auteur, pour les quatre premiers siècles, de la *Biographie des Papes*.

Secondement, les auteurs antérieurs à Anastase citent le *Liber pontificalis*. Nous pourrions alléguer ici Raban-Maur, mort en 857, qui le cite sous le nom de *Gesta Patrum* et plus souvent encore sans titre; Walafried Strabon, mort en 849, qui le désigne, ainsi qu'Amalaire, sous le titre de *Gesta pontificalia* ou *episcopalia*<sup>1</sup>; mais on pourrait objecter que ces auteurs touchent de trop près à Anastase. Nous produirons donc un auteur du siècle précédent, le vénérable Bède, qui vécut de l'an 673 à l'an 735, et qui a fait usage du *Liber pontificalis*, en le citant aussi sous le titre de *Gesta pontificalia*, et cela dans deux endroits de ses écrits, savoir, dans son *Homélie* sur la troisième férie des Rameaux et dans son *Martyrologe*, au sixième d'août : *Ut in Gestis pontificalibus legitur*.

Troisièmement, il existe des manuscrits du *Liber pontificalis* antérieurs à la naissance d'Anastase. Nous citerons d'abord l'autorité si imposante de Labbe, qui, dans son livre *De scriptoribus ecclesiasticis*, atteste avoir vu un manuscrit du *Liber pontificalis* écrit au temps de Charlemagne, c'est-à-dire à une époque où Anastase était à peine sorti de la première enfance, en supposant qu'il fût déjà né. Lambécius, à son tour, déclare, dans ses *Commentaires* sur la bibliothèque impériale de Vienne, qu'il a vu aussi un manuscrit du *Liber pontificalis* appartenant à la bibliothèque ambrosienne et s'arrêtant au pontificat d'Étienne III, qui fut élu en 752 et mourut en 757. Holstenius, dans le travail manuscrit qu'il a laissé sur l'ouvrage qui nous

<sup>1</sup> *De institut. cleric.*, cap. xxviii; *De rebus eccl.*, cap. xxii.

occupe, parle surtout avec considération de l'exemplaire du *Pontifical* de la bibliothèque Farnèse, à Rome; et il pense qu'il a pu être écrit avant l'époque d'Anastase. Si même l'on en croit Henschenius, cet exemplaire s'arrêterait aussi à Etienne III. On peut voir, en outre, une dissertation de Bianchini au II<sup>e</sup> tome de son *Anastase*, dans laquelle il s'efforce, non sans succès, d'établir, à l'aide de *fac-simile* qu'il produit, une identité d'âge entre le manuscrit du *Liber pontificalis* de Farnèse et les deux catalogues des Papes, que dom Mabillon a tirés de l'abbaye de Corbie et dont il a donné le spécimen dans sa *Diplomatique*, où il le considère comme une œuvre de la fin du septième siècle. Schélestrate ensuite allègue un manuscrit de la bibliothèque vaticane, coté 5269, et dans lequel les vies des Pontifes s'arrêtent à Grégoire II, qui vivait plus d'un siècle avant Anastase; et deux autres, l'un du fonds de la reine de Suède, l'autre du couvent Saint-Marc à Florence, finissant tous deux à Adrien, c'est-à-dire à une époque plus voisine d'Anastase, mais pourtant encore antérieure à sa naissance. Enfin, depuis tous ces auteurs, Muratori, dans sa *Collection des historiens d'Italie*, nous a donné un spécimen du *Liber pontificalis* que possède la bibliothèque ambrosienne et qui est venu de l'abbaye de Bobbio. Les lignes qu'il a choisies pour mettre les lecteurs à même de juger de leurs propres yeux l'état de la question, sont les dernières du pontificat d'Etienne III. Elles se terminent ainsi : *Explicit libellus, Deo gratias* <sup>1</sup>.

Du silence des auteurs, des citations antérieures à Anastase et de la production des manuscrits, nous pouvons donc conclure avec Pearson, que l'on peut placer l'origine du *Liber pontificalis* au sixième et même au septième siècle. On peut considérer cette chronique comme un remaniement du catalogue de Félix IV, avec additions faites par les bibliothécaires successifs de l'Église romaine. Ce n'est l'ouvrage personnel d'aucun

<sup>1</sup> Labbe, *De script. eccl.*, in Damas.; *Comment. de aug. Bibl. Cæsar. Vindobon.*, lib. II, cap. VIII; *Antiquit. illust.*, t. I, p. 366; *Acta SS. April.*, t. I, in Apparat. Anast., t. II, p. 32, prolegom.; *De re diplomat.*, lib. V, p. 357; *Veter. Analect.*, t. III.



d'entre eux ; c'est un écrit éminemment traditionnel, qui s'enrichit chaque jour de nouvelles découvertes, et qui s'augmente par la suite des pontificats. Quant à la date de son apparition dans la forme actuelle, c'est un fait certain que l'article de saint Léon II, mort en 684, fut rédigé peu après son pontificat. En effet, il est dit dans sa notice : « Il reçut le sixième concile qui a été récemment célébré dans la ville royale. » Or ce concile fut tenu en 681. Donc, l'auteur de cette biographie florissait peu après et pouvait appartenir au septième siècle.

Cependant, afin d'arriver à une conclusion vraiment évidente, on peut s'appuyer sur deux faits incontestables. D'une part, il est certain que Bède, mort en 735, a cité le *Pontifical* ; de l'autre, il ne l'est pas moins que, lorsqu'on a écrit la Vie de Conon, Ravenne était encore le siège d'un exarcat. Or, l'exarcat de Ravenne fut détruit en 752 par les Lombards. « Il s'agit donc, observe très-justement dom Guéranger, de trouver une moyenne entre 686, année de l'exaltation de Conon, et 752, année de la ruine de l'exarcat, de manière à rencontrer les années de Bède. » Cette question est résolue par le manuscrit précité du Vatican, n° 5269. Quoique ce manuscrit compte à peine sept cents ans d'ancienneté, il retrace fidèlement la teneur de l'original où il a été pris, et s'arrête où l'on voit qu'évidemment celui-ci s'arrêtait. Or, la dernière Vie, sur ce manuscrit, est celle du pape Constantin, mort en 714. On doit donc croire que primitivement le *Liber pontificalis* s'arrêtait là.

Depuis, il a été augmenté de plusieurs notices, faciles à reconnaître par la différence de rédaction. Mais ces additions n'empêchent pas que le livre en son entier soit refusé à Anastase ; et par là se trouve ruinée la critique appuyée sur cette attribution. Nous verrons, au contraire, et par le texte primitif et par les additions subséquentes, avec quel soin scrupuleux l'Eglise romaine écrivait l'histoire de ses Pontifes.

V. C'est donc un fait acquis : il y eut dans l'Eglise, dès le commencement du septième siècle, une chronique romaine connue sous le nom de *Liber pontificalis*, complétant les divers catalogues des siècles antérieurs, et continuée successivement par

les bibliothécaires du Saint-Siège. Les plus anciens manuscrits en offrent le texte authentique. Depuis l'invention de l'imprimerie, par la collation de ces manuscrits vénérables, on a produit en chaque siècle des éditions d'une incontestable solidité. On n'en compte pas moins de six, peu différentes au fond, malgré de nombreuses variantes. La première en date est de 1538, due aux soins érudits du franciscain Crabbe; elle a été reproduite dans les conciles de Surius et de Philippe Labbe. Nous avons cité celle de Welser en 1602. En 1648, Annibal Fabrot en publie un texte dans la collection byzantine. Vers le même temps, Luc Holstenius en prépare une édition à Rome; elle sera publiée en partie par Schélestrate. De 1718 à 1755, il en est fait, en Italie, trois grandes, magnifiques, et l'on peut dire définitives éditions, par Bianchini, Muratori et Vignole. Le *Liber pontificalis* est ainsi un livre monumental, dont les éditions et les manuscrits, objets de soins attentifs et persévérants, ne prêtent, sous le rapport de l'authenticité, aucune prise à la plus vétilleuse critique.

Il s'agit maintenant de savoir si l'on peut justifier les détails du *Liber pontificalis*.

1° Pour la première des circonstances rapportée dans le *Liber pontificalis*, c'est-à-dire le nom patronymique de chaque Pape, rien n'est plus facile que d'en justifier la conservation. Il y avait dans l'Eglise des registres, des inscriptions, des diptyques qui gardaient fidèlement les noms des Papes, leur succession, le temps de leur pontificat. Ces listes sacrées se trouvaient, quant à la chronologie, éclairées par l'adjonction des fastes consulaires et, pour l'exactitude des noms, vérifiée par les listes de recensement. Quand même les lois civiles n'auraient pas imposé ces formalités, c'était un usage constant dans la synagogue, et ce fut de tout temps une loi dans l'Eglise de conserver le nom patronymique des grands personnages. Le premier personnage de l'Eglise, c'est le Pape. On ne comprendrait pas que, parmi ces anciens peuples, soucieux de conserver les noms de famille jusque dans leurs poésies, on en ait pu laisser le souvenir s'effacer dans l'histoire.

2° Après avoir inséré le nom patronymique de chaque Pape, le *Pontifical* note, pour l'ordinaire, la région de Rome ou la contrée à laquelle il appartenait avant d'être Pape. La ville de Rome était divisée en sept régions; à la tête de chaque région il y avait un notaire chargé de dresser les actes. L'indication de la région ou du pays d'origine était une formule nécessaire, une condition d'authenticité, l'indication expresse de la main autorisée à dresser l'acte historique. Les Papes reçurent cette indication comme Papes; dans les trois premiers siècles, ils la reçurent de plus comme martyrs.

3° L'indication du lieu de sépulture n'a rien non plus qui doive nous surprendre. Les tombeaux des martyrs, et les premiers Papes l'étaient presque tous, ne pouvaient pas tomber dans l'oubli. On inhumait les martyrs dans les catacombes, les Papes dans des tombeaux plus distingués que les simples fidèles. Il y avait sur la pierre tombale des inscriptions, des attributs ou des emblèmes. La tombe était l'objet d'un culte pieux et l'anniversaire de la déposition était l'objet d'une fête. Il n'y avait donc rien de plus facile à mentionner dans un ouvrage historique.

4° Les ordinations d'évêques, de prêtres et de diacres, attribuées à chaque Pape, ont dû se conserver aussi très-authentiquement, à raison de leur forme et de leur objet. Dans Rome païenne, c'était déjà un antique usage de rappeler, par une inscription, les promotions au sacerdoce. Dans Rome chrétienne, les ordinations étaient très-rares; et comme elles avaient pour objet de pourvoir soit aux titres de la ville, soit aux titres épiscopaux de la chrétienté, elles se conservaient, comme elles se conservent encore, dans des registres attestant la canonicité de la promotion et la légitimité de la mission. La conservation de ces titres était l'objet de soins d'autant plus attentifs que c'était ici l'acte essentiel de la souveraineté pontificale et une condition nécessaire à la validité des fonctions sacerdotales.

5° Une question plus importante à examiner que celle de l'authenticité des décrets attribués aux Pontifes romains par le

*Liber pontificalis*. On ne contestera pas sans doute que les Papes des trois premiers siècles aient fait des lois et des ordonnances pour le gouvernement de leur troupeau et la répression des abus. Ces lois ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous, parce que beaucoup d'ouvrages de ces temps éloignés ont péri et parce que plusieurs dispositions, remplacées par une autre discipline, n'avaient pas, plus tard, leur raison d'être, ailleurs que dans l'histoire. On ne peut pas, au reste, nier leur existence rien qu'à voir le bel ordre qui régnait dès lors dans l'Eglise. La simple mention de ces lois porte elle-même un cachet d'exactitude. Ces lois sont en petit nombre et n'ont trait guère qu'au service domestique de l'Eglise, à l'administration des sacrements, au saint sacrifice, à la communion des fidèles, à la sépulture des martyrs, à la rédaction des actes, etc. Le caractère privé de ces lois suffit pour faire comprendre qu'il n'en soit pas question dans l'histoire des autres Eglises; il est clair qu'elles ne pouvaient pas avoir le retentissement des décrets d'un pape Victor, ou d'un pape Etienne. On objecte, il est vrai, contre l'authenticité de ces lois, leur inutilité; et l'on motive cette inutilité par la récente disparition des apôtres. Les apôtres, il est vrai, avaient parfaitement réglé les Eglises naissantes. Mais c'est mal connaître l'humanité que de croire à des temps où l'action de l'autorité serait inutile. Il faut que l'autorité agisse sans cesse; dès qu'elle cesse d'agir, tout tombe. Même quand les apôtres auraient tout réglé, il eût fallu encore des lois d'application. Or, ici il s'agit de matières sur lesquelles n'avaient pu légiférer les apôtres; il s'agit de choses nouvelles, d'incidences imprévues, de faits produits par l'évolution naturelle de l'Eglise et des temps. Il n'y a rien donc de plus concevable que la nécessité de ces quelques ordonnances, et quand le *Liber pontificalis* les mentionne en s'appuyant sur le catalogue de Félix IV, on ne conçoit point qu'il soit loisible de les récuser sans preuves.

6° La sixième classe de faits relatés au *Pontifical*, ce sont les actes des martyrs et les autres évènements ecclésiastiques qui y sont rapportés. Ces détails, avant la paix de l'Eglise, se

réduisent à si peu de chose et, depuis cette époque, sont si connus d'ailleurs, que leur authenticité ne saurait devenir l'objet d'une discussion.

7° Il y a encore, pour les Papes des trois premiers siècles, le complément des notices pontificales. « Il ne s'agit pas ici, dit dom Guéranger, d'une augmentation considérable; ce sont quelques lignes ajoutées à quelques lignes et qui n'en sont presque jamais qu'un développement. Si, dans plusieurs endroits, on remarque certains faits toujours fort abrégés, mais surajoutés néanmoins à la chronique de Félix IV, nous les diviserons en deux classes. La première se compose des évènements dont le récit s'est conservé dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, dans les *Actes des Martyrs*, dans les écrits et lettres de saint Cyprien, dans les ouvrages des autres Pères de l'âge suivant, et sans doute qu'on n'en contestera pas l'authenticité. La seconde est celle des faits dont la trace ne s'est conservée ni dans les sources que nous venons d'énumérer, ni dans tout autre monument écrit qui soit venu jusqu'à nous. Devrons-nous, pour cela, repousser ces faits comme apocryphes? Non, sans doute; car on ne le pourrait faire que dans l'hypothèse où il serait démontré que les écrits de l'antiquité, qui se sont conservés en si petit nombre, renferment absolument tout ce qui s'est passé dans ces premiers siècles: en sorte que, hors d'eux, il serait impossible de découvrir la plus petite notion authentique. Or, il n'est personne qui ne voie combien une pareille assertion est insoutenable. Pour expliquer la conservation de ces détails, il suffira donc de se rappeler que l'auteur a écrit à Rome, avec tous les secours dont nous avons parlé ailleurs; que les particularités en question n'ont en elles-mêmes rien que de vraisemblable; enfin, qu'elles se réduisent à si peu de chose que, si l'on eût voulu inventer, on ne s'en fût pas donné la peine pour des récits d'une aussi faible importance<sup>1</sup>. »

8° Depuis le pape saint Sylvestre, le *Pontifical* contient beaucoup d'évènements dont on retrouve la trace dans les divers

<sup>1</sup> *Orig. de l'Eglise romaine*, p. 339.

historiens de l'Eglise, dans les actes des conciles, les lettres des Papes, les ouvrages des Pères, etc. Pour ces faits, il est évidemment superflu d'en présenter la justification : leur autorité est celle des sources mêmes où ils sont puisés. Néanmoins, nous déduirons, de cet accord avec les monuments de l'antiquité, un préjugé favorable à la science et à la discrétion de l'auteur, dans les occasions où il marche seul et vole, comme on dit, de ses propres ailes.

9° L'énumération des terres de l'Eglise romaine, des redevances qu'on lui payait, des meubles, bijoux, objets précieux et rares affectés au culte divin par les Souverains-Pontifes, n'est pas non plus très-difficile à justifier. L'état des terres et des biens est, dans toute société, réglé par un cadastre quelconque, mis sous la protection d'actes solennels, et, au besoin, défendu par la force. Dans l'Eglise, où tout se fait avec ordre et suivant les règles d'une minutieuse justice, il ne pouvait en être autrement. Le successeur de saint Sylvestre, le pape Jules, établit à cette fin des notaires chargés de dresser *cautiones, instrumenta, donationes, commutationes, traditiones, vel testamenta*. On voit que rien n'était mieux établi, dans l'Eglise romaine, que l'enregistrement et le maintien des titres de propriétés. Avec ces titres, il était d'autant plus facile à l'histoire de consigner sur ses tables le souvenir des actes pontificaux qu'ils étaient, en outre, gravés sur des tables de pierre ou d'airain, dont Bianchini et, après Bianchini, dom Guéranger, ont reproduit de très-explicites échantillons. Quand tout le monde pouvait lire au portique des églises ces listes de propriétés, il n'était pas difficile à l'auteur du *Liber pontificalis* d'en prendre note.

10° Enfin les constructions et réparations d'églises et autres monuments publics, à Rome, les événements domestiques dans l'ordre ecclésiastique ou civil, les détails privés de la vie de certains Papes se sont conservés, d'une part, dans les archives, de l'autre, par les monuments. Aujourd'hui encore on peut, dans Rome, par une simple promenade dans les églises, relever les inscriptions des monuments construits ou réparés par les

Papes, depuis le pape Damase jusqu'à Léon III. Cette dernière partie du *Liber pontificalis*, écrite encore avec des pierres monumentales, n'a pu coûter beaucoup à inscrire dans les annales authentiques de la sainte Eglise.

De ce minutieux examen, nous sommes donc en droit de conclure : 1° que, sous le rapport de l'authenticité des sources, le *Liber pontificalis* ne laisse rien à désirer ; 2° que ces pièces authentiques furent toujours conservées dans des dépôts d'archives ; 3° que ces dépôts d'archives furent confiés à des notaires officiellement préposés à leur garde et à leur emploi ; 4° qu'enfin l'histoire officielle des Papes, examinée sous le double rapport de ses caractères *extrinsèques* et de ses actes *intrinsèques* de véracité, défie absolument la critique. Aucun livre n'est plus à l'abri de toute contestation.

## CHAPITRE XIV.

### LES QUINZE CHUTES DE SAINT PIERRE.

Cavalcanti, dans ses *Vindiciæ Summorum Pontificum*, examine fort au long la question de la chute, ou plutôt des chutes de saint Pierre. Car les hérétiques, surtout les Centuriateurs de Magdebourg, pour ébranler, et, s'il se peut, briser la pierre sur laquelle est bâtie l'Eglise, imputaient au prince des apôtres toutes sortes de crimes. Pierre, à qui ont été données les clefs du ciel, qu'il a transmises à ses successeurs, c'est celui-là qu'ils voulaient abattre du premier choc. A cette fin, ils ne lui imputaient pas moins de quinze chutes, treize avant qu'il n'eût reçu les clefs du royaume des cieux, la quatorzième après la tradition des clefs, enfin la quinzième après la descente du Saint-Esprit. Les treize chutes qui ont précédé la tradition des clefs, comment ses adversaires peuvent-ils en déduire, contre la Chaire romaine, une preuve de faillibilité ? Et, quand même elles l'auraient suivie, puisqu'on n'y trouve aucun défaut de foi, puisque la doctrine révélée est toujours maintenue dans

son intégrité, que pourrait-on en conclure? Le Christ a promis à Pierre et à ses successeurs non pas la grâce de l'impeccabilité, mais le privilège de l'infailibilité. Bien plus, si nous en croyons les Pères, Dieu a permis ces chutes de Pierre pour que le souverain Pasteur, instruit par son expérience, eût commiseration pour les pécheurs et pitié des brebis errantes. « Nous devons considérer ceci, dit saint Grégoire : celui qu'il se réservait de mettre à la tête de son Eglise, le Dieu tout-puissant a permis qu'il tremblât à la voix d'une servante et le niât lui-même; nous reconnaissons que cela s'est fait par une heureuse disposition, afin que le futur Pasteur de l'Eglise apprît, par sa faute, comment il devait pratiquer envers les autres la miséricorde. » A propos de l'oreille coupée à Malchus, saint Augustin dit à son tour : « Celui-ci, si dur et si sévère, s'il avait acquis le don d'impeccabilité, quel pardon eût-il accordé à ses peuples? La divine Providence, dans le secret de ses mystères, a tempéré les choses et permis que celui-là tombât le premier et se précipitât dans le péché, afin que le souvenir de sa propre chute tempérât, envers les pécheurs, la rigueur de sa sentence. » Tel est aussi l'avis d'Optat de Milève, ou plutôt de l'auteur, d'ailleurs ancien, du VII<sup>e</sup> livre qui suit l'ouvrage *De schismate donatistarum* : « Tant d'innocents restent debout, dit-il, et le pécheur reçoit les clefs; telle est la disposition divine pour que le pécheur ouvrît aux innocents et pour que les innocents ne fermassent pas la porte aux pécheurs. » Saint Pierre Chrysologue avait dit de son côté : « Le médecin qui ne porte pas d'infirmités ne sait pas les guérir, et celui qui n'a pas été malade, avec l'infirmes, ne peut pas rendre à l'infirmes la santé. » Déjà le grand apôtre avait expliqué la condition du Pontife : « Il faut qu'il puisse condouloir à ceux qui ignorent et qui errent; comme il a été, lui aussi, enveloppé d'infirmités, il doit, à son intention aussi bien qu'à l'intention de son peuple, offrir le sacrifice pour le péché<sup>1</sup>. »

Ces témoignages des Pères devraient fermer la bouche aux

<sup>1</sup> Gregor., *Homil. xxii in Evang.*; Augustin., *Serm. cxxiv de tempore, De schismat. donatist.*, lib. VII; Chrysolog., *Serm. l*; *Ad Hæbr.*, v.



Centuriateurs de Magdebourg. Les Centuriateurs, en effet, relèvent les fautes de Pierre pour vomir leur poison contre le Pape et contre son infailibilité ; ils méconnaissent le conseil divin ; ils affirment que Dieu a permis ces chutes, que le Saint-Esprit les a fait consigner dans les Ecritures, seulement pour empêcher, à l'avenir, l'exagération de la puissance pontificale. Pour ne point laisser aux Magdebourgeois l'ombre d'un avantage, pour ne rien omettre de ce qui pourrait atteindre la foi originelle de Pierre, même avant qu'il fût établi portier des cieux, nous parlerons de toutes ces chutes, même antérieures à la tradition des clefs. L'ordre de notre ouvrage ne le demande point ; mais nous sommes bien aise de n'y point manquer pour témoigner de notre dévotion envers le prince des apôtres.

I. On accuse d'abord saint Pierre de curiosité et de grave méfiance : de curiosité, lorsqu'il désira être appelé sur la mer où il voyait le Christ marcher ; de méfiance, premièrement, parce qu'il douta du Christ, lorsqu'il lui dit : « Seigneur, si vous l'êtes, ordonnez-moi d'aller à vous sur les eaux ; » secondement, lorsque, commençant à enfoncer, il se prit à douter et cria : « Seigneur, sauvez-moi ! » A quoi le Christ, accusant son incrédulité, lui dit : « Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté<sup>1</sup> ? » — Or, saint Jean Chrysostome attribue cette demande de Pierre, non au vice de la curiosité, mais à la vertu de foi et à la puissance de l'amour divin : « Vous voyez, dit-il, combien était forte l'ardeur de Pierre. Vous voyez combien était grande aussi sa foi. Personne n'aimait Jésus comme lui ; personne ne montrait, comme lui, non-seulement sa charité, mais encore sa foi. Car il ne se contentait pas de croire que le Christ marchait sur les eaux, il croyait qu'il pouvait accorder aux autres cette faculté : il osa donc la demander pour être plus tôt avec le Christ<sup>2</sup>. » Que si c'était là un acte de curiosité, pourquoi le Christ ne lui en fit-il pas un reproche, mais lui donna, au contraire, satisfaction, en disant : « Viens. » Est-ce que Dieu favorise par des miracles la curiosité et le vice ? On ne doit pas non plus interpréter à méfiance ces paroles de Si-

<sup>1</sup> *Matth.*, XIV, 28. — <sup>2</sup> *In cap. XIV Matth.*

mon-Pierre : « Seigneur, si vous l'êtes, » car le grand Hilaire et Jean Bouche-d'Or déclarent que ce n'est point ici une parole de doute, mais plutôt une parole d'allégresse, un cri du désir d'être plus promptement avec le Christ, puisque, pour le rejoindre, il se précipite soudain sur la mer. On ne doit pas, non plus, accuser de méfiance le cri qu'il pousse lorsqu'il commence à enfoncer dans l'eau : c'est une crainte indélébile, un mouvement premier, lorsqu'il voit se déchaîner la violence du vent. Mais cette crainte momentanée est bientôt rejetée par la foi qu'éveille le péril. « Cette hésitation, dit saint Augustin, fut comme la mort de la foi ; mais dès qu'il eut poussé un cri, la foi ressuscita<sup>1</sup>. »

On accuse, en second lieu, Pierre, d'audace, lorsqu'il s'appliquait à soustraire le Christ aux souffrances de la Passion, en disant : « Loin de vous, Seigneur, que cela ne vous arrive point. » C'est pourquoi il mérita d'être réprimandé par le Christ, qui lui répondit : « Retire-toi, Satan, tu me scandalises, parce que tu ne goûtes pas ce qui est de Dieu, mais ce qui est des hommes<sup>2</sup>. » Mais Origène excuse cet acte comme un sentiment de piété : « Pierre, dit-il, croyait cette Passion indigne du Fils de Dieu, indigne de Dieu le Père, qui la lui avait révélée. Il n'avait pas encore été révélé aux hommes que le Fils de Dieu devait souffrir, et qu'un Christ tel et si grand devait être mis à mort. Jésus agréa donc le sentiment affectueux de Pierre, mais il lui reprocha son ignorance, en disant : « Retire-toi. » Jérôme n'est pas d'un autre avis qu'Origène : « En tous lieux, dit-il, Pierre se montre d'une foi très-ardente. Lorsque les disciples sont interrogés sur ce que les hommes disent du Christ, il confesse Jésus Fils de Dieu ; lorsque Jésus veut aller à sa Passion, il l'en détourne ; et, bien qu'il erre dans son sentiment, il ne se trompe pas dans son affection. » Chrysostome confirme Jérôme : « Satan, dit-il, inspira Pierre d'avoir, comme par ignorance, quelque chose de contraire à Dieu ; les Hébreux interprètent ce mot dans le sens de contraire<sup>3</sup>. » C'est ainsi,

<sup>1</sup> *Sermon XIV sur la parole du Seigneur.* — <sup>2</sup> *Matth.*, xvi. — <sup>3</sup> *Tract.* I in *Matth.*; *In Matth.* XIV; *Homil.* LV in *Matth.*

en effet, que les commentateurs des Ecritures, Nicolas de Lyra, Tostat d'Avila, Corneille de la Pierre, expliquent ordinairement le mot Satan, car on ne trouve pas tout-à-fait le même sens dans le mot hébreu Satan et dans le mot grec Diable. Satan signifie adversaire, parce que Satan s'oppose au salut des hommes, et Diable signifie calomniateur. Il y eut donc, en Pierre, une très-légère faute d'ignorance, particularité que le Christ voulut insinuer dans ces dernières paroles : « Parce que tu ne goûtes pas ce qui est de Dieu, mais ce qui est des hommes. »

On accuse, en troisième lieu, Pierre, de vain désir, lui qui, dans la transfiguration du Seigneur, ne sachant ce qu'il disait, avait désiré qu'on bâtit là trois tentes. Mais ce fut l'effet d'une charité ardente envers Dieu, comme l'enseigne Chrysostome : « Voyez combien il était embrasé d'amour ; car vous ne devez pas rechercher avec quelle prudence il ouvrait cet avis ; mais combien il était brûlant de charité et tout enflammé d'amour. » Saint Léon fait écho à saint Chrysostome : « L'apôtre Pierre, dit-il, excité par la révélation des sacrements, plein de mépris pour les choses mondaines et de dégoût pour les biens terrestres, était ravi en extase par le désir des biens du ciel, et, rempli de joie par cette vision, il voulait habiter avec Jésus là où il était comblé de délices par la manifestation de sa gloire. » Et, plus bas, à ces paroles : « Seigneur, il est bon pour nous d'être ici, » il ajoute : « Mais le Seigneur ne répondit pas à cette suggestion, non que ce désir fût mauvais, mais seulement contraire à l'ordre établi, car le monde ne pouvait être sauvé que par la mort du Christ <sup>1</sup>. »

On accuse, en quatrième lieu, Pierre, d'ambition, parce qu'il eut, avec les autres apôtres, une contention relative à la primauté. Mais il est vraisemblable, comme le fait observer Bellarmin, que cette dispute eut lieu en l'absence de Pierre. A la fin de son chapitre xvii<sup>e</sup>, saint Matthieu avait dit que Pierre avait été envoyé vers la mer. Au commencement du xviii<sup>e</sup> chapitre, il ajoute : « A cette heure, les disciples s'ap-

<sup>1</sup> *Serm. de Transfig. Dom.*

prochèrent de Jésus, disant : « Qui, pensez-vous, est le plus grand dans le royaume des cieux ? » Le principal motif de cette contention, c'est que les apôtres voyaient Pierre leur être préféré en tout par le Sauveur. Or, voici les réflexions que fait, à ce propos, saint Jean Chrysostome : « Les disciples avaient éprouvé un sentiment humain ; l'Évangéliste le fait entendre quand il parle de cette heure, l'heure où il préféra Pierre à tous les autres, l'heure où il ordonna de payer également le tribut pour lui et pour Pierre. De Jacques et de Jean, l'un était l'aîné, et cependant il ne fit pour eux rien de semblable. Or, n'osant pas confesser leur trouble, ils ne voulurent pas lui demander ouvertement pourquoi il leur préférerait Pierre, mais ils prirent un biais et demandèrent qui est le plus grand. Quand ils l'avaient vu préférer ces trois apôtres, ils n'en avaient éprouvé aucune émotion ; mais lorsqu'ils virent l'honneur réservé à un seul, alors ils eurent quelque chagrin, parce que cette particularité, jointe à plusieurs autres, les troublait profondément. Surtout parce qu'alors Jésus avait dit : « Tu es bienheureux, Simon, fils de Jonas ; je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » Tel est aussi le sentiment de saint Jérôme : « Parce que les apôtres avaient vu, dit-il, le même tribut payé pour Pierre et pour le Seigneur, ils conjecturèrent, par l'égalité du cens, que Pierre était préféré à tous les autres apôtres, puisque, dans le paiement du tribut, il était égalé au Seigneur<sup>1</sup>. » Toutefois, saint Marc paraît insinuer que Pierre assistait au litige des apôtres. Tel est son récit : « Et ils vinrent à Capharnaüm. Lorsqu'ils furent dans la maison, Jésus leur demanda : « Qu'agitez-vous donc sur le chemin ? » Or, ils se taisaient, parce que, tout en cheminant, ils avaient disputé entre eux qui était le plus grand<sup>1</sup>. » Mais il est facile de concilier ces divers textes de l'Évangile. Lorsque les apôtres se disputaient sur la route, Pierre était absent ; il était parti à la pêche pour payer le tribut. A son retour et le tribut payé, Jésus demanda aux apôtres, réunis dans la maison, ce qu'ils avaient agité sur le chemin.

<sup>1</sup> In hunc loc. *Matth.* — <sup>2</sup> *Marc.*, ix, 32.

En cinquième lieu, on accuse Pierre d'avoir restreint au nombre sept la rémission des péchés. Or, en cette occurrence, Pierre demande l'explication des paroles du Christ. Jésus avait dit : « Si votre frère a péché contre vous, réprimandez-le, et s'il fait pénitence, pardonnez-lui. Et s'il a péché sept fois le jour contre vous et s'il s'est converti sept fois le jour, en disant : « Je me repens, pardonnez-lui. » Saint Luc, ne dit pas ce qui s'ensuivit ; mais voici ce que rapporte saint Matthieu : « Alors Pierre, s'approchant, lui dit : Combien de fois mon frère pourra-t-il pécher contre moi et combien de fois lui pardonnerai-je ? Est-ce sept fois ? » Alors Jésus, s'apercevant que sa pensée n'avait pas été comprise, l'explique plus clairement : « Je ne dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois <sup>1</sup>. » Saint Augustin, sur ces paroles du Seigneur dans saint Matthieu, exprime parfaitement les choses : « Pierre, dit-il, ne comprenait pas si ces mots sept fois devaient s'entendre d'une manière définie et littérale, ou d'une manière indéfinie et pour toutes les fautes ; il prie donc le Christ de s'expliquer plus clairement. » La parole de saint Augustin est l'oracle du bon sens.

En sixième lieu, on accuse Pierre de jactance dans l'abandon de ses biens et de cupidité, parce qu'il demande pour sa récompense des biens temporels : « Voilà, dit-il, que nous avons tout laissé et que nous vous avons suivi : que nous réservez-vous ? » Mais ce songe des Centuriateurs s'évanouit en présence du texte de l'Évangile. A cette date, en effet, un jeune homme demandait à Jésus quel bien il fallait faire pour acquérir la vie éternelle ; le Christ lui répondit : « Observez les commandements. » Le jeune homme répliqua qu'il avait fait cela dès sa jeunesse et s'enquit s'il y avait encore autre chose. Le Seigneur ajouta : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel. » Sur quoi Pierre fit cette réflexion : « Voilà que nous avons tout abandonné. » Ainsi donc, tandis que le Seigneur promet à ceux qui abandonnent les biens

<sup>1</sup> *Luc.*, xvii; *Matth.*, xviii, 21.

terrestres les célestes trésors, Pierre atteste qu'il a quitté les biens de la chair; il désire donc les biens célestes et non une récompense terrestre. On ne doit pas plus accuser Pierre de jactance, mais plutôt louer sa confiance en Dieu. C'est pourquoi Origène fait cette observation : « Pierre avait parlé avec confiance; le Christ, dans sa réponse, lui fait la plus grande promesse. » Et saint Jérôme : « Admirable confiance, dit-il, Pierre était pécheur, il n'avait pas été riche ..., et cependant il parle avec confiance : Voilà que nous avons tout abandonné, que nous vous avons suivi. Quelle sera donc notre récompense ? »

On accuse Pierre de résistance à la volonté du Christ, lorsqu'il se défendait qu'on lui lavât les pieds. Mais les Pères attribuent cette résistance non à l'opiniâtreté, mais plutôt à l'humilité et à la vertu d'amour. Sur ces paroles : « Vous, Seigneur, vous me laveriez les pieds ! » saint Augustin dit : « Vous ! à moi ! mais qui êtes-vous ? et qui suis-je ? Il faut le penser plutôt que le dire, car si l'esprit se fait de ces paroles une digne conception, la langue ne pourra l'exprimer. » Qu'on écoute aussi saint Ambroise expliquant ces mêmes paroles : « Pierre, dit-il, ne remarqua pas le mystère et, pour ce seul motif, le refusa; il croyait l'humilité du serviteur compromise, s'il acceptait patiemment le service du maître. C'est pourquoi Jésus ajouta : Ce que je fais, tu ne le sais pas maintenant, mais tu le sauras plus tard. » C'est encore le sentiment de saint Jean Chrysostome : « Que vous me laviez les pieds, s'écrie-t-il, vous, Seigneur, avec ces mains qui ont ouvert les yeux, guéri les lépreux et ressuscité les morts ! Car cette particule a un grand sens. C'est pourquoi il n'eut besoin que de dire : *vous*, Seigneur ! cette parole suffisait pour tout démontrer. En fait, on demandera comment aucun autre que Pierre n'a refusé; c'est la preuve d'un grand amour et d'un profond respect ». On ne doit pas non plus accuser Pierre d'arrogance, parce que, sur la menace du Christ, il voulut se faire laver non-

<sup>1</sup> *Tract. IX in Joan.*; lib. III *In Matth.*, cap. XIX. — <sup>2</sup> *Tract. LVI in Joan.*; lib. *De iis qui inicianitur*, cap. VI; Chrysost., *Hom. LXIX.*

seulement les pieds, mais les mains et la tête. C'est le trait d'une âme obéissante et aimante, plutôt que d'un esprit audacieux ; Pierre voulait se montrer prêt à l'obéissance, il aimait mieux être lavé tout entier par le Christ que d'être exposé au péril de ne point partager sa gloire. Ainsi l'explique saint Augustin : « Or, dit-il, celui-ci, troublé par l'amour et la crainte, redoutant plus qu'on lui refusât le Christ que de le voir humilié à ses pieds : Seigneur, s'écria-t-il, non-seulement les pieds, mais les mains et la tête ; puisque vous menacez, lavez tous mes membres ; je ne refuse pas mes membres inférieurs, j'offre mes plus nobles organes. Pour que vous ne me refusiez aucune part avec vous, je ne refuse à votre lavage aucune partie de mon corps. » Et Chrysostome : « Pierre, véhément dans son refus, plus véhément dans la soumission : l'un et l'autre par amour. Du reste, la réponse du Christ n'implique pas un grave reproche ; il dit, en effet : « Celui qui est lavé, a besoin seulement qu'on lui lave les pieds pour être pur dans toutes les parties de son corps, et vous, vous êtes purs, mais pas tous. » Au sujet de ces paroles, saint Bernard fait cette réflexion : « Celui-là est lavé, dit-il, qui n'a pas de péché grave, celui dont la tête, c'est-à-dire l'intention, la main, c'est-à-dire les actes et la conversation, est pur. Pour nos pieds, qui sont les affections de l'âme, tandis que nous marchons dans cette poussière, nous ne pouvons pas être absolument purs<sup>1</sup>. »

On accuse, en huitième lieu, Pierre de présomption. Lorsque le Christ lui prédit qu'il le renierait trois fois, il attesta qu'il ne le renierait jamais, même quand il faudrait mourir avec lui, comme s'il accusait le Christ de mensonge. Mais, d'après saint Jérôme : « Il n'y a, ici, ni témérité ni mensonge, mais la foi de l'apôtre Pierre et son ardent amour pour le Sauveur. » De même saint Hilaire : « Pierre, dit-il, était tellement transporté par sa charité et son affection, qu'il ne voyait plus ni l'infirmité de sa chair ni la foi due aux paroles du Christ. Autre est d'attribuer, par présomption, à ses forces, une puissance extraordinaire ; autre est de promettre par ferveur d'amour

<sup>1</sup> *Sermon. in Cœna Domini.*

des choses qui excèdent sa propre vertu. » Et quoique Augustin, Ambroise, Origène paraissent considérer comme grave cette chute, et ne l'appellent pas petite, comme Chrysostome, cependant ils ne la placent pas en dehors de la ligne des fautes légères ; car, dans cette série de fautes il s'en trouve de plus légères et d'autres plus sérieuses. Le contexte d'ailleurs le prouve ; il prouve qu'après la prédiction du Christ, Pierre n'avait pas perdu l'étole de la justice, puisque le Sauveur ajoute les paroles suivantes : « Je suis la vraie vigne et mon Père est laboureur ; il enlèvera tout rejeton qui ne portera point de fruit en moi, et tout rejeton qui porte du fruit, il l'émondra, pour qu'il en porte encore davantage. Déjà vous êtes purs à cause du discours que je vous ai adressé, etc. ; restez donc dans mon amour, etc. ; vous êtes mes amis, etc., etc. Je ne vous dis pas que je prierai le Père pour vous ; car le Père lui-même vous aime, parce que vous m'avez aimé et que vous avez cru que je suis sorti de Dieu <sup>1</sup>. » On ne dira pas que ces manières générales de parler doivent se comprendre dans un sens particulier, avec exclusion d'un ou de deux apôtres. Quoique cela soit vrai quelquefois, ce n'est point admissible dans l'espèce. En effet, saint Pierre était coupable, les apôtres l'étaient aussi, Pierre lui-même l'atteste : « Quand même, dit-il, il faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai point. Et tous les disciples dirent de même. » D'autre part, Jésus parlait de tous les apôtres, excepté de Judas, lorsqu'il dit dans sa prière : « Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. Lorsque j'étais avec eux, je les conservais en votre nom ; j'ai gardé ceux que vous m'avez donnés, et personne d'entre eux n'a péri, excepté le fils de perdition, etc... Et le monde les a haïs parce qu'ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas moi-même du monde... Et je m'immole pour eux afin qu'ils soient eux-mêmes sanctifiés dans la vérité <sup>2</sup>. » De quel front donc les hérétiques accusent-ils de pélagianisme le prince des apôtres, puisqu'il n'eut pas vraiment confiance dans les forces de sa

<sup>1</sup> Joan., xv et xv. — <sup>2</sup> Joan., xvii.



nature et n'enseigna point qu'il fallait mettre sa confiance dans ses seules forces? Nous avouerons toutefois que cette présomption fut l'occasion de son reniement et de sa mort spirituelle. C'est pourquoi saint Augustin dit : « Pierre mourut, parce qu'il présuma orgueilleusement de ses forces; il ressuscita, parce qu'il considéra humblement sa faute. »

Les Magdebourgeois trouvent encore une chute dans le sommeil de Pierre au jardin, d'autant que le Christ lui en fit, à lui, à Jacques et à Jean, un reproche, en leur disant : « Vous n'avez pas pu veiller une heure avec moi. » Mais ces hérétiques ont vraiment dormi et ont eu, dans leur sommeil, un rêve, lorsqu'ils imputent à Pierre le sommeil comme un crime, tandis que Matthieu et Marc l'excusent en ces termes : « Or, leurs yeux étaient appesantis » par une longue veille et par un grand chagrin, comme le dit saint Luc : « Jésus les trouva endormis sous l'accablement de la douleur. » Cornélius à Lapede, commentant ce passage, dit très-bien : « Vous avez voulu veiller, mais un sommeil, causé par la douleur, vous a abattus; aussi j'attribue ce sommeil non à votre volonté, mais à votre faiblesse et à votre impuissance. »

On accuse Pierre d'un crime plus grave, parce qu'il coupa l'oreille à Malchus, et cela malgré la défense du Seigneur. Mais d'abord on prétend sans raison que le Christ avait défendu l'usage du glaive avant que cette oreille fût coupée; bien plus, d'après la loi, qui n'était pas alors abrogée, il n'était pas illicite de repousser la force par la force et de frapper pour sa défense. La loi ne défend même pas de frapper deux fois : cependant Pierre excéda comme s'il eût voulu s'opposer au décret divin relatif à la passion du Sauveur : c'est de quoi se plaignit Jésus : « Veux-tu donc que je ne boive point le calice que m'a donné mon Père? » Cependant Pierre, comme dit saint Jérôme, « fit cela avec l'ardeur d'âme qu'il avait mise en toutes choses. » De son côté, saint Chrysostome dit : « L'acte fut digne de sa ferveur. Pour vous, considérez l'amour pieux et l'humilité du disciple; il avait fait une chose par ferveur d'affection, il fit l'autre par obéissance. Aussitôt qu'il entendit : Remettez

l'épée au fourreau, il obéit et ne toucha plus au glaive. » D'autres Pères l'excusent comme un juste vengeur : « Pierre, dit saint Ambroise, instruit dans la loi, sachant qu'on avait imputé à Phinèès comme un acte de justice d'avoir mis à mort les impies, Pierre fut prompt et frappa le serviteur du prince. » « Toute la foule, dit saint Hilaire, s'était avancée contre le Seigneur, armée de glaives. Jésus ordonna de remettre l'épée au fourreau, parce qu'il devait repousser les agresseurs non avec le secours humain, mais avec le glaive de sa bouche. Du reste, si, selon son avis, on devait faire périr par le glaive quiconque se sert du glaive, on tirait donc justement le glaive pour mettre à mort ceux qui s'en servaient à la perpétration de leur crime. » C'est aussi le sentiment de saint Léon : « Jésus lui-même défend l'usage du glaive contre les persécuteurs, à Pierre, tout bouillant d'une foi pieuse et d'une admirable charité <sup>1</sup>. »

On accuse, en onzième lieu, Pierre d'avoir abandonné, avec les autres apôtres, le Christ dans sa passion. Or, Chrysostome, tout en affirmant que les autres apôtres prirent la fuite, déclare cependant Pierre exempt de cette faiblesse, et il s'appuie sur le témoignage de l'Évangile : « Grande, dit-il, fut l'ardeur de ce disciple, qui ne fut pas épouvanté par la fuite des autres, mais qui suivit et entra <sup>2</sup>. » — Nous n'avons pas à nous occuper ici de la fuite des autres apôtres.

On impute à Pierre une vraie chute, par la triple négation du Sauveur, appuyée sur un serment. Saint Hilaire et saint Ambroise s'efforcent de l'excuser ; ils disent que Pierre, dans ces négations, évita le mensonge par l'emploi d'une locution ambiguë ; il dit, en effet, qu'il ne connaissait pas l'homme, parce que certainement il connaissait Jésus comme Dieu. « Il faut examiner avec soin, dit le premier, dans quelle condition Pierre pécha. D'abord, il dit qu'il ne comprenait point ; ensuite qu'il ne s'était point attaché à lui ; en troisième lieu, qu'il ne connaissait vraiment point l'homme. Dans la réalité, il niait,

<sup>1</sup> Ambros., lib. IX, c. xcv, *In Luc.*; Hilar., can. xxxii *In Matth.*; Leo., *Serm. vi de Passion.* — <sup>2</sup> *Hom. Lxxxv in Matth.*

sans atténuation possible, comme homme, Celui qu'il avait reconnu le premier comme Fils de Dieu. Cependant, comme la faiblesse de la chair l'avait fait recourir aux ambiguïtés du discours, se rappelant la cause de son trouble, faute qu'il n'avait pas su éviter, bien qu'averti, il pleura amèrement. » Saint Ambroise dit à son tour : « Luc a écrit que Pierre, interrogé s'il était des siens, répondit soudain : « Je ne l'ai point connu ; » et il disait vrai, car il eût été téméraire de dire qu'il connaissait Celui que l'esprit humain ne peut comprendre. Personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père. A une seconde demande, suivant Luc, le même Pierre dit : Je ne le suis pas. Il aima mieux se nier que de nier le Christ ; ou bien, parce qu'il paraissait nier la société du Christ, il se nia lui-même. Certainement ce qu'il nie de l'homme est un péché contre le Fils de l'Homme, péché remis-sible, non un péché contre le Saint-Esprit. A une troisième interrogation, il répondit : Je ne sais ce que vous dites, c'est-à-dire je ne connais pas vos sacrilèges. Nous l'excusons ; Dieu ne l'a pas excusé. La confession de Jésus-Christ ne doit pas s'envelopper dans une réponse, elle doit se faire ouvertement. A quoi bon entortiller ses discours, si vous voulez paraître avoir nié. Mais on ne doit pas penser que Pierre répondit ainsi par un tour habile, car il se souvint par après de ses paroles et pleura. Lui-même aima mieux accuser son péché, pour être justifié par la confession, que de se rendre plus coupable par la négation. Le juste commence, en effet, par s'accuser et c'est pourquoi Pierre pleura ; mais pourquoi pleura-t-il, sinon parce que sa faute lui reprocha <sup>1</sup>. » Vous voyez, par ces expositions, que Pierre ne fut pas excusé de faute grave ; seulement les susdits Pères ont montré que ses paroles sont susceptibles d'un sens droit. D'autre part, saint Jérôme et saint Augustin rejettent, sans dire leur nom, les expositions de saint Hilaire et de saint Ambroise. « Je sais, dit le premier, que plusieurs, animés de sentiments pieux envers l'apôtre Pierre, ont expliqué ce passage de manière à dire que Pierre nia l'homme et non le Dieu. Le sens serait : Je ne connais pas l'homme, mais je connais Dieu. Le

<sup>1</sup> Hilar., cap. III *In Matth.* ; Ambros., *Sup. cap. xxii Luc.*

lecteur prudent voit combien cette explication est frivole. On défend l'apôtre de manière à accuser Dieu de mensonge ; car si Pierre n'a point renié, le Seigneur mentait donc lorsqu'il disait : « En vérité, je vous le dis, avant que le coq chante cette nuit, vous me renierez trois fois. Vous *me* renierez, non pas l'homme. » Saint Augustin : « Est-ce que l'apôtre Pierre, comme quelques-uns, par une faveur injuste, s'efforcent de l'entendre, ne renia pas le Christ ? Interrogé par une servante, il répondit qu'il ne connaissait pas l'homme, comme si celui qui nie le Christ homme ne niait pas le Christ ; il nie en lui ce qu'il a été fait pour nous, de peur que pérît ce qu'il nous avait fait. Celui donc qui confesse le Christ Dieu pour nier l'homme, le Christ n'est pas mort pour lui, parce que le Christ est mort comme homme. Mais pourquoi m'arrêter, puisque le Seigneur a fait disparaître toute ambiguïté d'argumentation. Car il n'a pas dit : Le coq ne chantera pas jusqu'à ce que tu nies l'homme, mais il a dit : Jusqu'à ce que tu *me* nies. Qu'est-ce que ce *me*, sinon ce qu'il était ? Et qu'était-il, sinon le Christ ? En niant de lui ce qu'il nia, il nia le Christ, il nia le Seigneur son Dieu <sup>1</sup>. » Quoique Pierre ait péché gravement contre la profession de foi, cependant il ne perdit pas la foi intérieure ; telle est, du moins, la commune opinion des Pères, des exégètes et des théologiens. Saint Augustin dit entre autres : « Qui serait assez frivole pour penser que l'apôtre Pierre eut dans le cœur ce qu'il avait sur les lèvres lorsqu'il nia le Christ. Dans ce reniement, il retenait la vérité dans son intérieur, et proférait extérieurement le mensonge. Pourquoi donc effaça-t-il par ses larmes ce qu'il avait nié de bouche, s'il suffisait au salut de croire dans son cœur ? Pourquoi, croyant la vérité dans son cœur, punit-il d'un pleur si amer le mensonge qu'il avait proféré de bouche ? Certainement il considéra comme un grand crime que, croyant de cœur pour la justice, il ne confessa pas de bouche pour le salut. »

On accuse Pierre de ce qu'étant venu, avec Jean, au sépulcre du Seigneur, n'ayant pas trouvé le corps du Christ, il ne crut

<sup>1</sup> Hier., *Sup. Matth.*; Aug., *Tract. LXVI in Joan.*

pas à la résurrection prédite. Mais Jean donne le motif de cette hésitation : « Ils ne connaissaient pas encore l'Écriture ; ils ne savaient pas qu'il devait ressusciter d'entre les morts. » Bien qu'ils eussent entendu plusieurs fois le Christ parler de sa passion, de sa mort, de sa résurrection, ils étaient encore incertains du sens des mots ; ils ne savaient pas s'il parlait de lui ou d'un autre, historiquement ou en parabole. « Eux-mêmes, dit Luc, ne comprirent rien à ces choses : cette parole leur était cachée, et ils ne comprenaient pas ce qu'on disait <sup>1</sup>. » Saint Augustin, commentant ces paroles, dit : « Ils ne connaissaient pas encore l'Écriture ; ils ne savaient pas qu'il devait ressusciter d'entre les morts. Et c'est pourquoi, quand ils l'entendaient dire au Seigneur, quoiqu'il parlât très-clairement, habitués d'entendre sur ses lèvres des paraboles, ils ne comprenaient pas et croyaient que cela voulait dire autre chose. Enfin, en temps opportun, il leur ouvrit le secret des Écritures, et enleva toute ambigüité ; alors il leur dilata l'intelligence pour qu'ils comprissent les Écritures et leur dit : « Car il est écrit ainsi, et il fallait que le Christ souffrît et ressuscitât d'entre les morts le troisième jour <sup>2</sup>. »

On accuse enfin Pierre de vaine curiosité. Lorsque le Sauveur lui eut confié, par ces paroles : « Pais mes brebis, » le soin de son troupeau, Pierre prit de là occasion de l'interroger sur Jean : « Mais pour celui-ci, qu'en ferez-vous ? » Le Christ lui en fit réprimande : « Je veux, dit-il, qu'il reste ainsi jusqu'à ce que je vienne ; que t'importe ? pour toi, suis-moi. » Or, saint Jean Chrysostome n'attribue ces interrogations qu'à la grande amitié de Pierre pour Jean : « Pierre, dit-il, aimait beaucoup Jean, comme on le voit par la suite ; leur amitié est d'ailleurs évidente çà et là dans l'Évangile et dans les Actes. Lorsque le Christ eut conféré à Pierre de hautes prérogatives, lui eut confié le soin de l'univers, lui eut prédit le martyre et lui eut témoigné une plus grande affection, Pierre voulait s'adjoindre Jean pour collègue et pour compagnon. Et celui-ci, dit-il, qu'en sera-t-il ? N'entrera-t-il pas dans la même voie <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Luc., XVIII. — <sup>2</sup> Aug., *Tract. CXX in Joan.* — <sup>3</sup> Hom. LXXXVII in Joan.

II. Les ennemis de l'infaillibilité pontificale n'imputent pas à Pierre seulement quatorze chutes de fait, ils lui imputent encore un vice de doctrine, disons le mot, une hérésie, dans l'observance de la loi mosaïque et l'éloignement des gentils. Or, cette calomnie est écartée, par le seul texte de saint Paul. On n'y lit point, en effet, que Pierre intima aux gentils les observances légales; en s'éloignant du commerce avec les gentils, il feignit seulement de se montrer zélé de la loi, et quoiqu'il parût, de fait, approuver l'opinion des Juifs sur l'obligation de la loi, après la promulgation de l'Évangile, il se contenta de le simuler, car il cacha aux Juifs son sentiment réel, en agissant au dehors, non d'après sa conviction personnelle, mais d'après leur opinion. Tertullien appelle cette erreur un vice, non de doctrine, mais de conduite : « Du reste, dit-il, si Pierre fut réprimandé de ce que, après avoir vécu avec les païens, il s'en éloigna plus tard, par égard pour les personnes, ce fut, certes, un vice de conduite, non de prédication<sup>1</sup>. » Saint Augustin s'exprime sur ce sujet avec son élégance ordinaire : « Paul, dit-il, ne corrigea pas Pierre, parce que Pierre observait les traditions paternelles : s'il lui plaisait de le faire, il le pouvait sans erreur ni inconvenance; quoique ces observances fussent superflues, en suivre la coutume ne souillait pas les âmes; mais parce qu'il forçait les gentils à judaïser, ce qu'il ne pouvait à aucun titre, s'il les représentait comme nécessaires au salut, même après l'avènement du Seigneur. La vérité l'en détourna vivement par l'apostolat de Paul. L'apôtre Pierre, du reste, ne l'ignorait pas, mais il agissait ainsi par crainte de ceux qui étaient de la circoncision. » Ailleurs, il écrit : « Si, dit-il, Pierre agit ainsi avant le concile de Jérusalem, il n'est pas étonnant que Paul voulut, non qu'il cachât timidement, mais qu'il affirmât avec confiance ses convictions : il savait d'avance qu'ils avaient les mêmes croyances. Nous ne nions pas, en effet, que, dans cette circonstance, Pierre ne partageât tous les sentiments de Paul. Donc, il ne l'accusait pas, parce que ce qu'il enseignait sur ce

<sup>1</sup> *Epist.* IX, XIX et LXXIV; *Contra Crescon.*, lib. II, cap. XXXII; *De baptismo contra Donatistas*, lib. II, cap. I, et lib. VI, cap. II.

point était vrai, mais il incriminait la feinte par laquelle il contraignait les gentils à judaïser. » Saint Augustin répète les mêmes idées dans d'autres endroits de ses écrits, notamment dans l'expositon de l'Épître aux Galates, où le saint docteur enseigne que : Pierre voulut imposer aux gentils le joug de la loi, non par sa doctrine, mais par des œuvres de feinte. Dans un endroit, pourtant, il faut remarquer qu'il affirme que Pierre *a dit ce qui ne devait pas être fait*. Mais cette parole : *a dit*, le saint docteur la comprenait dans le sens impropre et par accommodation, comme s'il avait dit lui-même : La feinte de Pierre *parle* assez haut. Saint Jérôme comprend ainsi saint Augustin, et détermine ainsi la pensée de ses Épîtres : « Le sens de votre longue discussion à ce sujet, dit-il, est celui-ci : Pierre n'a pas erré, en ce sens qu'il aurait cru la loi obligatoire aux Juifs convertis ; mais il aurait dévié de la ligne droite, en forçant les gentils à judaïser, en les forçant, non pas avec l'autorité du docteur, mais par l'exemple de sa conduite : *Non docentes imperio, sed conversationis exemplo*<sup>1</sup>. »

On oppose, à ces témoignages, un passage de Pélage II aux évêques d'Istrie : « Pierre résista longtemps pour que la sainte Eglise ne reçût pas les gentils à la foi sans la circoncision ; il se déroba longtemps, si nous en croyons Paul, à la communion de gentils convertis... Est-ce que, Frères bien-aimés, à Pierre, enseignant des choses en désaccord avec sa conduite, on aurait pu dire : Nous ne pouvons pas entendre ce que tu prêches, parce que tu as prêché autre chose auparavant<sup>2</sup>. » Or, voici le sens de ces paroles : Pierre s'éloigna longtemps des gentils ; malgré des invitations réitérées, il résista longtemps, et, par crainte des Juifs, il resta dans sa dissimulation. Les mots : *avoir enseigné, avoir prêché* doivent donc s'entendre de la conduite et non du discours.

On fait une autre objection. On dit que, par les actes et l'exemple, beaucoup plus que par les paroles, les faux dogmes peuvent être efficacement introduits. Ainsi, quand Pierre, par sa conduite, forçait les autres à judaïser, « il ne le pouvait, dit

<sup>1</sup> Epist. LXXIV. — <sup>2</sup> Epist. III.

saint Augustin, qu'en considérant les observances légales comme nécessaires, même après l'avènement du Christ. — La réponse est facile : Pierre ne feignit pas d'observer la loi, pour en inculquer la nécessité aux gentils, mais pour éviter l'offense des Juifs; il craignait seulement de paraître violer la loi et d'écarter ainsi les Juifs de l'Évangile. Du reste, par la circonstance de temps, il est aisé de prouver que Pierre n'a pas pu errer dans la foi. C'était au lendemain de la Pentecôte, Pierre était confirmé en grâce par la plénitude du Saint-Esprit et l'abondance des dons divins. Par conséquent, d'après saint Thomas<sup>1</sup>, il ne pouvait pécher contre la loi de Dieu que légèrement, d'une manière vénielle. D'après le commun sentiment des théologiens, il n'y a pas, en matière de foi, légèreté de matière. Pierre n'a donc pu, à cette date, en aucune façon, errer contre la foi.

D'autres parlent de saint Pierre avec plus de douceur; ils ne lui imputent pas une erreur de doctrine, mais l'accusent seulement d'une crainte déraisonnable, puisqu'il redoutait, non pas tant le scandale des Juifs que son propre péril, s'il était considéré comme violateur de la loi. Telle paraît être l'opinion de l'Ambrosiaste ou du diacre Hilaire sur l'Épître aux Galates. « Pierre, dit-il, craignait l'impétueuse audace des zélateurs de la loi. » Gélase, dans sa lettre sur le lien de l'anathème, dit aussi : « Sommes-nous placés dans cette alternative, de répudier une droite doctrine, à cause des accidents humains qui l'accompagnent, ou d'accepter une imbécile ignorance avec une droite doctrine? Non, celui qui, dans la plupart des rencontres, avait montré sa constance, celui qui, dans la prédication de l'Évangile, avait résisté, jusqu'aux coups, aux sadducéens et aux anciens, ne se craignit pas lui-même, mais craignit les Juifs; il craignit que, le voyant attaché aux gentils, ils n'eussent en horreur le prévaricateur de la loi mosaïque et ne rejetassent bien loin le joug de l'Évangile. » Saint Jean Chrysostome, commentant le même passage, dit encore : Certainement Pierre ne craignait pas le danger; lui

<sup>1</sup> *In Epist. ad Galat.*, cap. II, lect. 3.



qui, au commencement, n'avait éprouvé aucune crainte, en éprouvait beaucoup moins alors. Mais il craignait leur défection. Paul lui-même ne dit-il pas aussi aux Galates : « J'ai des craintes à votre sujet : je crains fort d'avoir travaillé en vain, je crains que le serpent, qui a trompé Eve ne corrompe vos sentiments. » Pierre craignait donc aussi que les Juifs, le voyant désertier ces observances dont ils étaient les observateurs pharisaïques, ne s'éloignassent de la doctrine de l'Évangile. Dans l'intérêt de leur salut, il feint donc d'être le gardien de la loi, non pour les confirmer dans leur erreur, mais par une habile économie, pour les éloigner peu à peu des anciennes observances et les amener aux nouvelles voies de l'Évangile. C'est pour le même motif que Paul circonciit Timothée, comme l'explique Chrysostome : « Le motif pour le circonciire, dit-il, c'est que les Juifs ne voulaient pas entendre la parole d'un incirconciis. Et pourquoi? Voyez l'œuvre : il le circonciit pour faire disparaître la circonciision ; ils apportaient le dogme de ne pas circonciire, et il circonciit. »

Mais Pierre fut-il tout-à-fait sans faute ? — Baronius le croit, supposant comme indubitable que les apôtres pouvaient, sans la faute même la plus légère, suivant les circonstances de temps et de lieu, user des choses légales. Paul n'hésita pas à le faire. De là, Baronius infère que Pierre se conduisit prudemment, pour ne pas devenir, aux Juifs fidèles qui abondaient à Antioche, une pierre d'achoppement et de scandale ; lui surtout qui avait entrepris de les couvrir d'une particulière protection. Toutefois, une défense de cette sorte ne cadre pas avec l'Écriture ; il y a, en effet, contradiction entre ces deux choses : n'avoir commis aucune faute et être répréhensible, comme le dit saint Paul. Baronius recourt à la bonne fin et à la droite intention, pour concilier ces deux inconciliables ; il dit que, dans tout jugement sur une conduite morale, il faut considérer l'intention et l'œuvre extérieure. « Paul, dit-il, ne put donc pas dire Pierre répréhensible, pour une intention qu'il ne voyait pas, mais seulement pour un fait qu'il voyait. Dans le fait, ajoute-t-il, il faut encore considérer deux choses : l'œuvre

elle-même et ce qui arriva à son occasion. En ce qui regarde l'œuvre elle-même, ce qui était permis, ce que Paul devait faire souvent, Paul ne pouvait pas le blâmer, et Pierre, de ce chef, n'était pas répréhensible. Il reste donc seulement que Paul dit Pierre répréhensible, parce que, à l'occasion d'une œuvre produite avec droit ou avec dispense, il était survenu une chose répréhensible, savoir : un exemple qui induisait les gentils en judaïsme. Comme l'intention de Pierre n'allait point à ce scandale, il est donc certain qu'il ne put y avoir péché<sup>1</sup>. »

L'opinion de Bellarmin est donc que Paul jugea Pierre répréhensible, non pour son intention, qu'il ne connaissait pas, ni pour son acte, qui était licite et produit en circonstance opportune, mais parce que, à l'occasion de cet acte, il se produisit quelque chose de répréhensible. Si l'on acceptait cette explication, il s'ensuivrait que beaucoup d'actions divines du Christ furent répréhensibles, puisque la perfidie des Juifs y prit une occasion de scandale. Les disciples dirent, en effet, quelquefois au Sauveur : « Savez-vous, Maître, que les pharisiens, en entendant vos paroles, s'en sont scandalisés<sup>2</sup>. » Puisque Paul crut Pierre répréhensible, il faut que Pierre l'ait été, autrement Paul serait coupable d'un faux jugement. Et si, d'après Baronius, Paul ne put dire Pierre répréhensible pour une intention qu'il ne connaissait pas, à qui donc fut connue l'intention de Pierre? Saint Augustin conclut donc fort à propos : « En attendant qu'on ouvre un autre avis, je crois, pour ma part, plus à ce grand apôtre, jurant dans ses Epîtres et pour ses Epîtres, qu'à tout autre docteur disputant sur les lettres d'autrui. »

Pierre est donc tombé trop préoccupé du salut des Juifs, pas assez du salut des gentils, lorsque, pasteur suprême de tous également, il devait également pourvoir au salut de tous. En se déroband au commerce des gentils et en revenant aux œuvres de la loi, il laissait les gentils perplexes et incertains sur la nécessité des observances légales. En pareil cas, il aurait dû, au contraire, déclarer fermement à tous ce qu'il reconnais-

<sup>1</sup> Baron., § 1, n° 29. — <sup>2</sup> *Matth.* xv.

sait intérieurement comme vrai, et ne point le cacher pour complaire aux Juifs. Ce qu'il fit, du reste, en d'autres rencontres, avec une parfaite résolution, contre les Juifs, irrités de ce qu'il s'était approché d'hommes gardant le prépuce et avait mangé en leur compagnie. Et si quelques Juifs en avaient éprouvé scandale, il aurait dû les guérir, non avec le fard de la dissimulation, mais avec le remède de la vérité. Si donc, après le concile de Jérusalem, après le commun décret des apôtres, Pierre, dans Antioche, se laissa aller à cette feinte, qui contraignait les gentils à la judaïsation, quoi d'étonnant, si Paul le pressait d'affirmer librement ce qu'il se souvenait d'avoir décrété à Jérusalem avec les autres apôtres. Mais cette faute est toute matérielle et plutôt une simple imprudence, car Pierre pensait imprudemment et de bonne foi devoir éviter plutôt l'offense des Juifs, dont il avait été jusque-là le docteur spécial et l'apôtre, que l'offense des gentils ; et, dans cette opinion, il excéda. Pierre était donc perplexe à l'approche des Juifs, car, s'il avait mangé avec les gentils, il eût donné scandale aux Juifs, encore peu instruits et peu disposés à l'abandon des observances légales ; si, abandonnant les gentils, il se fût approché des Juifs, il scandalisait les gentils. Dans ses angoisses, il pourvut d'abord au salut des Juifs, dont il était, ai-je dit, l'apôtre ; suivant peut-être l'exemple du Seigneur, qui avait dit : « Je ne suis envoyé que vers les brebis perdues de la maison d'Israël. » Non qu'il ne fût envoyé aussi vers les gentils, comme l'explique saint Jérôme dans la *Chaîne d'or* de saint Thomas, mais il était envoyé d'abord aux Israélites, d'abord pour le salut des Juifs et pour les instruire présent de sa personne. Les *Actes des apôtres* prouvent que saint Paul suivit aussi cet ordre ; faisant des reproches aux Juifs, il dit : « Il fallait d'abord vous adresser la parole de Dieu ; mais, parce que vous la rejetez, nous vous jugeons indignes, et nous nous tournons vers les gentils<sup>1</sup>. » Pierre, réservant les gentils pour un temps plus opportun, pourvut donc d'abord à la conversion des Juifs. Mais, dans les choses difficiles, l'esprit humain peut

<sup>1</sup> *Act. apost.*, XIII.

à peine considérer et peser toutes les circonstances ; quelquefois il s'aveugle, il choisit ce qui lui paraît bon sous un rapport, ne voyant pas que cela peut être mauvais à d'autres égards. Et quoique les apôtres fussent, par l'arrivée du Saint-Esprit, confirmés en grâce de manière à éviter tout péché mortel, ils ne furent pas cependant confirmés assez pour éviter toute faute vénielle : tel est, du moins, le sentiment de tous les théologiens.

Quelle que soit cette faute, les novateurs ont essayé d'un autre moyen pour atteindre l'infaillibilité de saint Pierre ; ils ont ici pour porte-étendard Julien l'Apostat, qui, d'après saint Cyrille, arguait du fait de la correction pour soutenir ou que Pierre était inférieur à Paul, ou que du moins l'autorité de Paul égalait l'autorité de Pierre <sup>1</sup>. Mais pourquoi chercher, dans l'exercice de la correction, un argument en faveur de l'infériorité ou de l'égalité ? Est-ce que Joab ne réprimanda pas vertement David, et Jéthro, Moïse <sup>2</sup> ? Le zèle de la vérité prévaut contre toute dignité. Bien plus, c'est parce que Pierre jouissait sur tous les autres d'une autorité suprême et d'une dignité suréminente, que Paul voulut le réprimander publiquement, afin que son exemple ne forçât pas les gentils à judaïser. Pierre reçut humblement la correction. « Pierre, dit très-bien saint Grégoire, donna son assentiment à son plus jeune frère et suivit son inférieur, de manière à marcher encore à sa tête, en ce point que celui qui était le premier par l'élévation de l'apostolat le fût encore par l'humilité. » Et saint Jérôme : « Si quelqu'un, dit-il, n'admet pas ce sentiment, à savoir : que Pierre n'a point péché et que Paul n'a point réprimandé avec hauteur son chef, il doit <sup>3</sup>, » etc. Ces deux témoignages n'admettent pas de réplique.

Les adversaires produisent pourtant plusieurs passages des Pères pour établir entre Pierre et Paul une égalité de pouvoir. Par exemple, saint Epiphane dit : « A Rome, les premiers de tous furent également évêques, les apôtres Pierre et Paul. »

<sup>1</sup> *Contrà Julian.*, cap. ix. — <sup>2</sup> *II Reg.*, xix ; *Exod.*, xviii. — <sup>3</sup> *Homil.* xviii in *Ezech.* ; *In Epist. ad Galat.*

Saint Maxime de Turin les appelle « les princes des Eglises et de la foi chrétienne. » Saint Grégoire ajoute : « Ignorez-vous que l'apôtre Paul est le frère de Pierre, le premier des apôtres dans la principauté apostolique <sup>1</sup> ? » Mais les Pères de l'Eglise disent Paul égal à Pierre dans la fonction de l'enseignement, non dans la charge du gouvernement. Les paroles de saint Maxime n'ont pas besoin d'explication, puisqu'il continue ainsi : « Jésus donna à Pierre, comme à un bon dispensateur, la clef du royaume céleste ; à Paul, comme à un docteur capable, il confia le magistère de l'institution ecclésiastique. Ceux que celui-ci avait instruits pour le salut, celui-là les devait recevoir dans la paix, de manière que ceux dont Paul avait ouvert les âmes par la doctrine de ses paroles, Pierre leur devait ouvrir le royaume des cieux... Tous deux reçurent donc du Seigneur les clefs, l'un de la science, l'autre de la patience. » Et saint Grégoire : « Je sais certainement que Paul fut le plus petit des apôtres, et cependant il travailla plus que tous. »

Les arguments contre les quinze chutes de saint Pierre sont donc tombés à l'eau et s'y sont noyés : les repêcher, ce serait repêcher des cadavres.

## CHAPITRE XV.

EST-IL VRAI QUE, DANS LA PRIMITIVE ÉGLISE, SAINT PIERRE ET SAINT PAUL AIENT REPRÉSENTÉ CHACUN UN CHRISTIANISME PARTICULIER ?

Les protestants, pour créer à leur hérésie des ancêtres et à leur principe du libre examen des titres, prétendent que, dans la primitive Eglise, saint Pierre, saint Paul et aussi saint Jean, représentaient chacun une espèce de christianisme. D'après Baur, Schwegler, Zeller et autres, on ne trouve la clef de l'histoire du Nouveau Testament que dans la formation progressive du dogme chrétien. Nous croyons, nous autres catholiques,

<sup>1</sup> *Hæres.* xxvii ; *In festo Apostol.*, serm. v ; *Dialog.*, lib. I, cap. xii.

que Jésus-Christ a laissé un corps de doctrines fixes et arrêtées au moins quant aux éléments essentiels ; que ces doctrines, confiées à la tradition ou mises par écrit sous la dictée de l'Esprit saint, ne laissent plus à l'Eglise qu'un travail de développement théorique et d'application pratique. Mais, aux yeux des protestants, c'est là une erreur qui a pesé trop longtemps sur l'esprit humain et que doit dissiper une critique sérieuse. Il ne s'agit plus de retrouver dans l'Écriture sainte et la tradition de l'Eglise primitive, ni la confession dogmatique de Nicée, ni le Symbole de saint Athanase. Le christianisme n'est pas sorti complet et achevé de l'enseignement de son auteur, si l'on peut encore appeler de ce nom celui dont les doctrines incertaines et les vagues institutions devaient recevoir des hommes de continuels perfectionnements. Le dogme se serait formé lentement, pièce à pièce, sous l'inspiration des circonstances et par les bonnes fortunes du génie ; l'œuvre d'élaboration a duré plusieurs siècles, et même elle dure encore. Les Évangiles, les Actes des apôtres, les Epîtres, l'Apocalypse, représentent les évolutions successives de l'idée chrétienne, et rappellent les phases diverses de la lutte engagée, dès les premiers siècles, entre les éléments contraires qui se disputaient la prééminence. L'un personnifiait la pensée spéculative, l'autre la résolution pratique ; celui-ci défendait le particularisme juïdaïque, l'autre l'universalisme catholique. Pierre, Paul, Jacques, Jude, Jean et les autres formaient moins une Eglise qu'une école, et le christianisme, au lieu d'être une révélation divine, ne serait plus qu'un système.

Les impies français, qui ne sont trop souvent que les traducteurs des protestants prussiens, tirent de ces affirmations gratuites leur théorie du progrès. Suivant cette théorie, le christianisme, affirmation immuable des vérités éternelles, est la négation de l'esprit humain ; et pour l'esprit humain, la vérité externe n'existe pas. La raison de l'homme crée la vérité qu'elle conçoit ; le total de ces conceptions donne la résultante des doctrines en vogue à une époque donnée. Par le fait, le vrai Dieu c'est l'homme, ou plutôt l'humanité. Il n'y a ni Dieu per-

sonnel, ni Christ historique. Le Symbole, obligatoire pour chacun de nous, ce sont les idées qu'il se fait ; ceux qui viendront après nous s'en feront d'autres, et de cet apport successif se forme la religion, ou mieux, l'idée religieuse. La religion est toujours à venir ; chaque siècle met la main à son achèvement, mais sans l'achever jamais. L'homme n'a point à dire : Je crois, mais : Je suppose et j'espère.

Nous n'avons pas à discuter ces imbéciles théories, aussi funestes, croyons-nous, que l'athéisme même. « Nier l'existence de l'Être suprême, dit l'abbé Gorini, ou enseigner aux hommes que les croyances d'un siècle ne sont et ne seront toujours que des formules transitoires, rejetées par les dédains du siècle suivant, et remplacées d'âge en âge par de nouvelles chimères, n'est-ce pas, en définitive, également ébranler les bases de la morale ? Quelles consolations voulez-vous que la douleur et la misère demandent aux cieus quand elles croiront n'avoir que des illusions dans leur symbole et des fétiches sur les autels ? Quel sublime dévouement inspireront-elles au guerrier pour la patrie, au riche pour l'indigence, ces religions du progrès, dont le premier mot sur Dieu, sur l'âme et l'immortalité, sera qu'elles ne peuvent révéler que des fictions dont se moqueront nos neveux ? Le jeune païen riait de Jupiter aux pieds d'Europe, de Sémélé ou de Lédà, et l'imitait ; seront-ils des freins plus puissants, vos dieux toujours nouveaux, toujours mensongers, toujours à refaire ? »

Nous n'avons pas, disons-nous, à discuter ces théories, mais à vérifier les faits qu'on dit leur servir de base. Que faut-il donc penser du prétendu antagonisme de saint Pierre et de saint Paul ? Est-il vrai que l'un ait été judaïsant, l'autre plutôt favorable aux gentils ? Enfin, que retenir des grosses thèses germaniques sur le pétrinisme et le paulinisme ?

Pour bien répondre à une question, il faut d'abord la poser avec exactitude, en comprendre l'étendue, en déterminer le sens.

Les hommes avaient tous péché en Adam et devaient être

<sup>1</sup> *Défense de l'Eglise*, t. I, p. 2.

tous rachetés par Jésus-Christ. Cette promesse de salut, faite à l'homme après sa condamnation, fut souvent réitérée aux patriarches, le plus souvent en cette forme : « Que leurs héritiers seraient aussi nombreux que les étoiles du ciel ou les grains de sable de la mer ; et que, dans leur race, seraient bénies toutes les nations. » Pour assurer l'accomplissement de cette promesse, Dieu voulut tempérer l'économie de la condamnation portée par les préparatifs de la rédemption promise. Les hommes, devenus une première fois prévaricateurs, furent, à l'exception de Noé et ses fils, ensevelis sous les eaux du déluge. Prévaricateurs une seconde fois, et de plus idolâtres, ils ne furent plus exterminés en masse, mais laissés à ces infirmités terribles dont ils devaient faire la séculaire expérience. Cependant Dieu, pour suivre son dessein, choisissait, parmi toutes les familles patriarcales, la famille d'Abraham, et parmi tous les peuples, le peuple Juif, afin de conserver la révélation primitive et de préparer l'avènement du Messie. Mais pour que le peuple choisi ne devînt pas prévaricateur comme les autres, Dieu voulut le cloîtrer dans un territoire fermé de montagnes, le séparer par ses lois des autres peuples, l'isoler enfin au milieu du monde. A cette fin, il lui imposa la circoncision comme signe d'alliance, et l'enveloppa dans le réseau de mille préceptes cérémoniels. Ces préceptes, toutefois, étaient transitoires comme l'objet qu'ils devaient remplir. Quand sonnerait l'heure de la réconciliation, la loi passagère ne devait plus obliger, les barrières d'Israël seraient rompues, et, suivant Isaïe, toutes les nations se précipiteraient vers la montagne de la maison de Dieu.

Lorsque les apôtres se dispersèrent pour travailler à l'accomplissement de cette prophétie, ils ne pouvaient se flatter d'obtenir sans lutte ces conversions dont le miracle prouve la divinité du christianisme. Parmi les enfants de Jacob, les moins pieux avaient compris, dans un sens charnel, les promesses faites à leur nation, et se croyaient appelés à l'empire du monde ; les plus pieux s'attachaient à la loi de Moïse, qu'ils considéraient sinon comme la source de la justification du



moins comme la condition du salut. Les apôtres devaient s'adresser d'abord à ces restes abusés et corrompus de la famille d'Abraham, mais ils ne devaient s'y attacher que pour un temps. Un moment allait venir où il faudrait s'élancer à l'accomplissement du divin mandat : « Allez, enseignez, non pas une famille ou un peuple, mais *toutes les nations*. »

On comprend donc que les apôtres, dans l'évangélisation des Juifs ou des gentils, devaient s'inspirer d'une singulière prudence. Suivant les temps et suivant les auditoires, ils avaient à ménager les préjugés nationaux. Que chacun d'eux ait parlé suivant les dispositions de son caractère, cela va de soi ; la grâce ne détruit pas la nature, elle la suppose, et, si elle la transforme, elle en laisse toujours subsister certains éléments irréductibles. Que chaque apôtre, suivant les circonstances, ait abondé tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, nous n'essaierons pas de le contredire. Mais c'est l'enseignement de l'Eglise et la révélation du bon sens, que la diversité de conduite n'empêchait pas l'unité d'action, et que la différence des discours ne portait aucune atteinte à l'unité du Symbole.

Or, les protestants, pour appuyer leurs théories, font, de ces différences, des oppositions, et de ces diversités, des antagonismes. Les infirmités de leur logique deviennent des titres de leurs croyances, et des paralogismes constituent leur revenu de gloire.

La thèse protestante consiste à dire : 1° que le christianisme de saint Pierre était entaché de mosaïsme ; 2° que le christianisme de saint Paul repoussait ce mélange pour rendre plus facile l'accession des gentils, et 3° que ces deux christianismes contradictoires se trouvèrent en lutte, sinon à Rome, certainement à Antioche. Nous avons à prouver le contraire, et puisque nous raisonnons contre les protestants, à le prouver par un témoignage également décisif pour eux et pour nous, par le témoignage des Ecritures.

I. Saint Pierre judaïsait-il et voulait-il rallier les autres à son exemple ?

Dès les premières pages du livre des *Actes*, on entend le

prince des apôtres prêcher la foi en Jésus-Christ, qu'il appelle « l'Auteur de la vie, la principale pierre de l'angle, le souverain Seigneur <sup>1</sup>, » Celui « hors duquel il n'y a point de salut, car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devons être sauvés <sup>2</sup>. » La foi, la pénitence, le baptême, voilà les conditions nécessaires de la justification. « Voulez-vous recevoir, avec la rémission de vos péchés, le don du Saint-Esprit, faites pénitence et soyez baptisés au nom de Jésus-Christ <sup>3</sup>. » Telle est la conclusion invariable des discours de saint Pierre; quant aux œuvres de la loi mosaïque, il n'y fait pas la plus légère allusion.

L'universalité de la Rédemption n'est pas, comme on l'affirme, une idée étrangère au prince des apôtres. Lui qui a entendu dire à son divin Maître : « Quiconque croira et sera baptisé, sera sauvé, » dans son discours aux Juifs, le jour de la Pentecôte, inculque le même enseignement : « La promesse a été faite à vous et à vos enfants, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que Dieu en appellera <sup>4</sup>. » Ceux qui sont éloignés et que saint Pierre distingue ici des Juifs et de leurs enfants, ne peuvent être que les gentils. Ailleurs il exprime la même pensée en rappelant la promesse faite à Abraham, que « toutes les nations seront bénies dans sa postérité; » et lorsqu'il ajoute que l'Évangile doit être annoncé d'abord aux Juifs, *vobis primum*, il ne faut pas un grand effort d'esprit pour conclure : *et ensuite aux autres*. L'Évangile prêché aux Samaritains, le baptême du chambellan d'Éthiopie, celui de Corneille, les principes proclamés à cette occasion par saint Pierre et ratifiés par la communauté des fidèles <sup>5</sup>, montrent que l'idée d'un christianisme universel n'était pas le moins du monde étrangère aux disciples immédiats du Rédempteur, surtout à saint Pierre.

Ceux qui font honneur à saint Paul d'avoir, le premier, arboré l'étendard du catholicisme, oublient que saint Pierre avait déjà ouvert l'Église aux gentils dans la personne du centurion. La vision de Joppé avait appris à Pierre que l'admission des

<sup>1</sup> *Act. apost.*, III, 15; IV, 2; II, 36. — <sup>2</sup> *Ibid.*, IV, 12. — <sup>3</sup> *Act.*, II, 38; X, 43.  
— <sup>4</sup> *Act.*, II, 39 — <sup>5</sup> *Act.*, XI, 13, 18.

gentils dans l'Eglise chrétienne n'était subordonnée ni à la circoncision ni à l'accomplissement du rituel mosaïque. Après le récit que lui fait Cornélius, saint Pierre, prenant la parole : « En vérité, dit-il, je crois que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'en toute nation, celui qui le craint et dont les œuvres sont justes, lui est agréable <sup>1</sup>. »

Les fidèles de Jérusalem, avertis de ce qui venait de se passer à Césarée, et encore sous l'influence des préjugés judaïques, adressent à Pierre de vifs reproches : « Comment avez-vous été chez les incirconcis et avez-vous mangé avec eux ? » Pour se justifier, le prince des apôtres raconte sa vision et les faits dont il avait été le témoin : « Quand j'eus commencé à leur parler, dit-il, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il était descendu sur nous dès le commencement. Je me souvins alors de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. Puis donc que Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus, qui étais-je pour m'opposer à lui ? Alors ils s'apaisèrent et glorifièrent Dieu en disant : « Dieu a donc fait » aussi part aux gentils du don de la pénitence qui mène à la » vie <sup>2</sup>. »

Le principe de la liberté chrétienne reçut une consécration publique et solennelle au concile de Jérusalem, à l'occasion des troubles excités par les pharisiens convertis, dans l'Eglise naissante d'Antioche. « Dans ce concile, écrit Edgar Quinet, les uns pensent, *et saint Pierre est de ce côté*, qu'il ne peut y avoir de communion avec les nations étrangères, si elles ne rentrent d'abord dans la loi judaïque, dans les rites et la circoncision d'Abraham. C'était obliger le monde entier d'entrer par la porte étroite de la Judée ; c'était nier le mouvement de l'esprit dans tout l'univers, hors de Jérusalem ; c'était contraindre le genre humain de recommencer la migration des Juifs ; c'était écrire sur le sable du désert : Hors de là, point de salut <sup>3</sup>. »

*Et saint Pierre est de ce côté*, dit Quinet. Or, voici le discours

<sup>1</sup> Act., x, 54, 85. — <sup>2</sup> Act., xi, 15, 18. — <sup>3</sup> *Le Christianisme et la Révolution française*, p. 67.

de saint Pierre : « Mes frères, vous savez qu'il y a longtemps que Dieu m'a choisi d'entre vous, *afin que les gentils entendissent par ma bouche* la parole de l'Évangile, et qu'ils crussent. Et Dieu, qui connaît les cœurs, en a rendu témoignage en leur donnant le Saint-Esprit aussi bien qu'à nous. Et il n'a point fait de *différence entre eux et nous*, ayant purifié leur cœur *par la foi*. Pourquoi donc tentez-vous Dieu maintenant, en imposant aux disciples un joug que ni nos pères, ni nous n'avons pu porter? Mais *nous croyons que c'est par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés aussi bien qu'eux*<sup>1</sup>. » Ce discours, le décret conforme rendu par le concile de Jérusalem, montrent si Pierre tenait pour indispensables les lois cérémonielles de Moïse. En ce discours, Pierre professe, dans les termes les moins équivoques, l'universalité de la Rédemption et l'égalité de tous les hommes en Jésus-Christ. « Dieu, dit-il, ne fait aucune différence entre eux et nous, » le salut ne vient point de la loi mosaïque, mais de la foi en Jésus-Christ et de la pureté du cœur : *Fide purificans corda eorum*<sup>2</sup>. Voilà précisément sur les lèvres de saint Pierre la doctrine qui scandalisait les pharisiens dans la bouche de saint Paul. Nulle part l'Apôtre des gentils n'a formulé plus nettement, à l'égard des observances légales, l'indépendance de la religion nouvelle. Les Épîtres de Paul, même les plus véhémentes, n'offrent rien de plus caractéristique que ce passage où Pierre déclare la loi un fardeau que « ni nos pères ni nous n'avons pu porter. »

« La charte d'affranchissement décrétée à Jérusalem, dit un apologiste contemporain, si l'on s'en tient à la lettre, ne regarde, il est vrai, que les païens convertis ; mais le discours de saint Pierre a une portée plus étendue : il implique la déchéance des institutions mosaïques. Si, en effet, les gentils sont admis au bénéfice de la Rédemption, sous l'obligation préalable de la loi cérémonielle, pourquoi faire peser sur les seuls enfants d'Israël un joug onéreux et sans profit ? La loi, ne confé-

<sup>1</sup> Act., xv, 7, 11. — <sup>2</sup> Ibid., xv, 9.

rant désormais aucun privilège, n'était plus qu'une dure servitude. Sans énoncer aussi clairement les principes dont la conséquence inévitable était l'émancipation des Juifs eux-mêmes ; saint Jacques abonde dans le sens de son collègue, en ce qui regarde les chrétiens sortis du paganisme. Il commence par rappeler les oracles des prophètes sur la vocation des gentils, puis il conclut en disant : « Qu'il ne faut pas inquiéter ceux d'entre eux qui se convertissent au Seigneur. » Toutefois, il juge à propos de les astreindre aux observances, d'ailleurs peu nombreuses et d'une exécution aisée, que les Juifs imposaient aux prosélytes : « Qu'ils s'abstiennent seulement des » choses immolées aux idoles, de la fornication, des chairs » étouffées et du sang<sup>1</sup>. »

Dans ses deux Epîtres, saint Pierre, sans doute, s'adresse principalement aux Hébreux, mais il s'adresse aussi aux gentils : *Electis advenis dispersionis*. Telle est, du moins, l'opinion de saint Augustin<sup>2</sup> et de quelques autres commentateurs, notamment Bède, saint Thomas, la Glose, Nicolas de Lyra et Estius. Mais peu importe à qui il parle : il n'a pas un mot, un seul, pour recommander aux fidèles la justice légale du mosaïsme. Au cours de ses instructions, il inculque les plus belles vertus de l'Évangile, et n'offre, comme moyen de les pratiquer, que les grâces de la Rédemption. En parlant aux Juifs, il n'hésite pas à leur dire qu'ils étaient autrefois comme des brebis errantes, mais qu'ils se sont tournés vers l'évêque et le pasteur de leurs âmes ; qu'ils ont été rachetés, non avec les choses corruptibles, mais avec le précieux sang de Jésus-Christ ; qu'ils sont élus selon la prescience de Dieu le Père, pour recevoir la sanctification du Saint-Esprit ; que, pour les croyants, c'est tout honneur, mais que, malgré les incrédules, la pierre que les architectes ont réprouvée n'en est pas moins devenue la tête de l'angle<sup>3</sup>. En comparant les Epîtres de saint Pierre avec ses discours rapportés dans les *Actes*, il est impos-

<sup>1</sup> *Act.*, xx, 19 et 20. — Cf. Thomas : *Etudes critiques sur les origines du Christianisme*, liv. I, p. 63 et passim. — <sup>2</sup> *In psalm.* cXLVI, et *In Faust.*, I, 22, cap. LXXXIX. — <sup>3</sup> I *Epist.* I, 2 et 19 ; II, 7 et 25.

sible de ne pas voir le parfait accord des idées, et il faut être bien fin pour découvrir, ici ou là, une ombre de judaïsme.

Les faits, du reste, parlent assez haut. Saint Pierre, l'apôtre de la circoncision, prêche d'abord les enfants de la synagogue. Cette tâche accomplie, il se tourne vers les gentils et place son siège à Antioche. Dans cette molle cité de l'Asie, le prince des apôtres songe si peu à réagir contre le sensualisme des mœurs par le rigorisme pharisaïque, que nous le voyons tout de suite adopter les usages des néophytes. S'il admet ensuite d'autres tempéraments, c'est par prudence, non par principe de doctrine. Aussi, loin que cette chrétienté florissante d'Antioche, dit le docte hébraïsant Le Hir, ait jamais vu, dans saint Pierre, un antagoniste judaïsant, elle l'a toujours compté pour son premier évêque ; elle s'en est glorifiée, elle y a reconnu la source de ses prérogatives patriarcales, et a tenu à plus grand honneur de lui avoir appartenu que d'avoir entendu la parole inspirée du plus zélé défenseur de la liberté chrétienne contre la servitude judaïque<sup>1</sup>.

D'Antioche, Pierre porte son siège à Rome et l'y fixe pour l'éternité. Nous avons appris de Tacite, de Philon et de Suétone qu'il y avait alors dans Rome beaucoup de Juifs observateurs de la loi avec cette froide obstination qui distingue leur caractère. Belle occasion pour saint Pierre d'aller à la synagogue et de revenir aux tempéraments de Jérusalem. Pierre entre si peu dans ces pensées que les Juifs excitent contre les chrétiens des tumultes publics et provoquent, par ces éclats, un décret de bannissement. On admitra, je l'espère, sans discussion, que la présence à Rome du Vicaire de Jésus-Christ fournit la preuve évidente de son zèle pour la conversion des païens ; et il est superflu, je pense, d'établir que l'épiscopat de saint Pierre dans la ville éternelle n'a rien à démêler avec des accusations de judaïsme.

II. Mais si l'Apôtre de la circoncision a su s'élever à la conception et à la pratique du christianisme catholique, l'Apôtre

<sup>1</sup> *Etudes bibliques*, t. II, p. 317.

des gentils, de son côté, n'a-t-il pas été l'ardent adversaire des judaïsants, une espèce d'Ismaël, seul contre tous et élevant sans cesse la voix contre les autres membres du collège apostolique? — C'est la seconde question que nous devons examiner.

La biographie de saint Paul répond d'abord à ces imputations. Né à Tarse, en Cilicie, de la tribu de Benjamin, Saul avait été initié aux lettres grecques dans sa ville natale et instruit plus tard, à Jérusalem, par Gamaliel, dans les hautes spéculations de la théologie judaïque. Son ardeur naturelle et l'esprit de sa secte le poussèrent à persécuter les chrétiens. Un jour qu'il se rendait à Damas pour faire enchaîner les néophytes, Jésus, qu'il avait connu personnellement durant sa vie mortelle, lui apparut miraculeusement et le convertit. Le persécuteur de l'Eglise naissante devint l'un des plus puissants propagateurs de la doctrine chrétienne et l'Apôtre des gentils.

Après son baptême, Saul, devenu Paul suivant un usage des rabbins, resta quelque temps avec les disciples à Damas, où il annonça le Christ dans les synagogues; puis il se rendit en Arabie, où il exerça son activité à répandre le christianisme parmi les nombreux Juifs de la contrée. De là il revint à Damas. Trois ans après sa conversion, il partit pour Jérusalem, y vit Jacques, évêque de la ville, demeura quinze jours avec Pierre, et vécut dans la société des disciples, prêchant avec un courage apostolique cette religion dont il avait été l'ardent ennemi. On voulut le tuer; il se retira dans sa patrie. Au nom de l'Eglise d'Antioche, Barnabé le vint presser de se rendre dans cette ville, et nous l'y voyons instruisant la multitude pendant une année entière. C'est là qu'il reçut l'imposition des mains et l'ordre d'aller remplir sa mission spéciale au milieu des païens. En compagnie de Barnabé, il faisait sa première grande mission; il parcourut l'Asie-Mineure et l'Archipel, puis revint dire aux fidèles d'Antioche quelles merveilles Dieu avait opérées par son ministère. Mais pendant que, d'un côté, Paul travaillait à fonder le christianisme à Antioche, de l'autre, il étendait sa sollicitude sur l'Eglise de Jérusalem, persécutée par Hérode Agrippa.

A Antioche, des Juifs avaient repris Paul de ce qu'il affranchissait des observances anciennes les néophytes sortis du paganisme ; Paul se rendit à Jérusalem et consulta les apôtres. Son but n'était pas seulement de demander leur avis, mais encore, pour ne pas s'exposer à travailler inutilement, de leur faire connaître l'Évangile qu'il prêchait. Entre l'an 50 et 52, le concile de Jérusalem, *d'un commun accord* et au nom du Saint Esprit, décida que les gentils n'étaient pas tenus d'accomplir la loi mosaïque, mais qu'ils n'avaient qu'à observer le commandement divin concernant les sacrifices et le culte des idoles. Bientôt après, en compagnie de Silas et de Timothée, il commençait une seconde grande mission, évangélisant la Phrygie, la Galatie, la Mysie. En Troade, il s'adjoignit un médecin, qui sera plus tard l'évangéliste saint Luc, et, se dirigeant vers la Macédoine, ils fondèrent successivement des Eglises à Philippes, à Thessalonique et à Bérée, où Paul, quittant Timothée et Silas, s'embarqua pour Athènes. Dans cette capitale de l'idolâtrie grecque, Paul annonça aux Athéniens étonnés le Dieu inconnu. Dans la riche et molle Corinthe, il fut reçu par un Juif fidèle, nommé Aquila. Partout sur son passage, il enseignait les dogmes décrétés à Jérusalem, et quand il écrivit aux Galates, il leur rappela, sans contradiction possible, son union avec les colonnes de l'Eglise.

De Corinthe, Paul retourne à Antioche, en passant par Ephèse, Césarée et Jérusalem, et commence une troisième grande mission. Une sédition le chasse d'Ephèse ; il retourne en Macédoine et à Corinthe. Cependant, toujours pressé par l'ardeur de son zèle, il revient à Jérusalem en passant par Milet. Surnaturellement averti de la fin prochaine de ses travaux, il accourait célébrer dans la capitale de la Judée la fête de la Pentecôte. Ses frères l'accueillirent avec joie et se réunirent pour entendre de sa bouche le récit de ses conquêtes apostoliques. A peine à Jérusalem, on l'épie dans le temple ; ses ennemis, surtout les Juifs de l'Asie-Mineure, l'accusent de violer la loi : on l'arrête. Sa qualité de citoyen romain le dérobaît aux colères du sanhédrin de la synagogue ; il comparait



devant les proconsuls Félix et Festus. Prisonnier pendant deux années, il en appelait à César et fut conduit à Rome. Il y avait longtemps qu'il souhaitait voir ces chrétiens dont la foi était célèbre dans l'univers, et, quoiqu'il ne les eût pas enfantés au christianisme, il leur avait adressé une de ses principales Epîtres. D'ailleurs, il se rapprochait du théâtre illustré par les prédications de Pierre. D'un autre côté, les aumônes que, dans ses missions, Paul recueillait pour Jérusalem, témoignent encore de la fraternité qu'il conservait avec le centre de l'Eglise pendant les premières années du christianisme<sup>1</sup>.

Cet abrégé de la vie apostolique du grand Paul réfute ceux qui en font l'adversaire constant des autres apôtres. Pour les sujets de sa prédication, comme pour le choix des lieux où il exerça son zèle, Paul fut toujours d'accord avec ses frères. Tantôt Paul jette ses regards sur le passé, et, rattachant l'origine du christianisme aux éternels décrets de Dieu qui doivent s'accomplir dans la plénitude des temps par le Christ, principe et terme de l'histoire du genre humain, il découvre la destinée particulière du judaïsme et de la gentilité. Tantôt il contemple l'avenir, soulève le voile qui couvre les destinées futures ; il en donne, dans ce mot profond, la solution définitive : « Toutes choses sont de lui, en lui et pour lui ; Dieu sera tout en toutes choses. » La gloire de Dieu, la déchéance commune en Adam, la rédemption par la croix du Calvaire, la vocation des Juifs et des gentils, voilà, pour Paul, les bases de la philosophie de l'histoire. Et, en même temps qu'il en trace les grandes lignes, il expose dans sa dogmatique et montre par sa vie d'apôtre, comment la destinée de l'homme est uniquement de renaître dans le Christ.

Ainsi, ni en fait ni en principe, il n'y a, entre Paul et ses co-apôtres, ombre de séparation, encore moins d'hostilité.

Mais nous devons serrer la question de plus près, venir aux

<sup>1</sup> Cet abrégé biographique étant pris presque mot à mot du Nouveau Testament, il eût été trop long de citer les textes ou de donner des renvois. Voir Hug : *Introd. au Nouv. Test.*, t. II ; et Tholuck : *Vie, caractère et langue de saint Paul*, dans ses *Mélanges*, t. II, p. 272.

thèses des docteurs de Tubingue et les examiner successivement au point de vue des faits et du droit.

On objecte d'abord que saint Paul se tint presque toujours éloigné de Jérusalem et qu'il évita constamment, dans ses courses apostoliques, la rencontre des autres apôtres. — Pas si éloigné cependant qu'il n'y vînt voir Pierre, consulter ses frères, porter ses offrandes ou y reprendre un peu de repos dans la piété. Mais pourquoi s'étonner de cet éloignement de Paul et de cette dispersion des apôtres? N'était-ce pas le premier de leurs devoirs? Est-ce que, par hasard, le Sauveur les avait choisis pour garder la chambre? et, en les quittant n'avait-il pas dit : allez? Les apôtres sont des envoyés, il faut bien qu'ils s'en aillent de Jérusalem pour être apôtres. Aussi lequel donc des autres, envoyés comme Paul, demeura dans Jérusalem, hors Jacques, son évêque? Saint Jean n'alla-t-il pas à Ephèse, saint Pierre à Rome, saint André en Achaïe, saint Barthélemy vers l'Égypte, saint Thomas aux Indes? — Saint Paul, il est vrai, ne rencontra pas souvent ses frères dans l'apostolat; mais il eut cela de commun avec tous les autres, et il est peut-être de tous celui à qui ses fréquents voyages procurèrent le plus souvent ces sortes de rencontres. D'ailleurs il prêcha de vive voix ou par écrit à Damas, à Antioche, à Jérusalem, à Rome, villes converties par d'autres missionnaires. S'il ne le fit pas plus souvent, c'est apparemment que la mission des apôtres n'était pas de marcher dans les mêmes voies; les ouvriers de la parole sainte devaient convertir toutes les nations; la moisson était vaste, les ouvriers peu nombreux; il fallait bien se séparer. C'est pourquoi saint Paul a voulu nous apprendre que, s'il ne s'arrêta pas chez les nations déjà instruites de l'Évangile, c'était afin que les ouvriers du père de famille ne jetassent pas la semence dans le même champ et ne consumassent pas leurs forces sur les mêmes sillons<sup>1</sup>.

Néanmoins, d'après l'école de Tubingue, l'Apôtre des gentils a joué, dans l'Église primitive, le rôle de novateur, presque d'un révolutionnaire. Si vous prêtez l'oreille aux discours de

<sup>1</sup> *Ep. ad Rom.*, xv, 20.

Baur, les apôtres ne songeaient pas à étendre le cercle de leur activité au-delà des frontières de la Judée, et si, au concile de Jérusalem, ils dispensèrent des cérémonies mosaïques les ethnico-chrétiens, ce n'était qu'une tolérance provisoire. Aux yeux de Paul, au contraire, cette orthodoxie des judaïsants est la négation foncière du principe catholique; il repousse donc le judéo-christianisme comme opposé à l'esprit de la nouvelle alliance. De là des dissensions, en attendant rupture déclarée et guerre ouverte.

Et voici les preuves à l'appui de ces singulières présomptions : 1° on signale un premier indice dans l'insistance que met Paul à parler de *son* Evangile; 2° la complicité des apôtres dans les intrigues des judaïsants ressort des expressions de saint Paul et de l'attention qu'il a d'impliquer les apôtres dans ses réponses à ses ennemis; 3° une nouvelle preuve de complicité ressort du dédain de Paul pour les lettres de recommandation; 4° saint Paul se plaint encore de ceux qui veulent étendre leur influence sur les Eglises où ils ne vont pas de leur personne; 5° enfin les judaïsants se couvrent de l'autorité des apôtres, sans qu'un démenti vienne désabuser les fidèles en démasquant leur imposture. De là cette lutte qui doit aboutir à la rupture d'Antioche.

Pour s'orienter dans la réponse à ces allégations, il est bon de rappeler qu'il y avait alors un parti juif qui, ne reconnaissant pas dans Jésus-Christ le Messie attendu, persécutait les apôtres, lapidait saint Etienne, faisait mettre à mort Jacques, tenait en prison Pierre et Paul. Il y avait ensuite les judaïsants, Juifs convertis voulant marier les prescriptions chrétiennes aux observances mosaïques, et dont plusieurs deviendront hérétiques sous la conduite d'Ebion et de Cérinthe. Au-dessus, il y avait les apôtres, qui avaient à ménager la faiblesse des judaïsants et à ne pas trop provoquer la colère des Juifs; de plus, ils devaient, suivant l'auditoire auquel ils s'adressaient, ne pas froisser les susceptibilités nationales et prévoir l'éclat imminent de plusieurs hérésies. Or, la base hypothétique des objections de Tubingue, c'est la solidarité supposée entre les apôtres et

les judaïsants, solidarité affirmée sans preuve et que nous nions avec d'autant plus d'assurance qu'il est plus facile de répondre aux objections.

On oppose les passages où Paul parle avec une sorte d'affirmation de *son* Evangile. C'est transformer en allusion la chose du monde la plus naturelle. Il est très-naturel, en effet, que l'Apôtre cherche à prémunir les nouveaux convertis contre les séductions de l'erreur et les entraînements des passions, qu'il leur recommande de demeurer fermes dans la foi qu'il leur a prêchée, de s'y attacher comme à la règle invariable de leurs sentiments et de leur conduite. Tout missionnaire en fait autant; s'ensuit-il qu'il conspire contre l'autorité apostolique?

La même réponse s'adresse à la solidarité illusoire entre les apôtres et les judaïsants et à l'attention qu'a Paul de les atteindre dans ses réponses. Sans doute, Paul affirme à plusieurs reprises qu'il est l'égal des apôtres; mais, dans cette revendication de ses droits, il ne laisse percer ni le moindre mécontentement contre ses collègues, ni le plus léger soupçon de leur prétendue complicité. Bien plus, il proteste humblement qu'il est le dernier des apôtres, qu'il n'est pas même digne de ce nom. S'il a travaillé plus que d'autres, il le doit uniquement à la grâce de Dieu. Du reste, il ne veut pas que les fidèles fassent de distinction dans la doctrine des apôtres: peu importe qui a prêché, il ne faut s'attacher qu'à l'Evangile du Crucifié!

Les lettres de recommandation nous rappellent que, parmi les judaïsants les plus hostiles à saint Paul, plusieurs étaient nantis de lettres élogieuses qui les accréditaient près des fidèles. Saint Paul, par une allusion aussi fine que mordante, répond qu'il n'a pas besoin de ces certificats, parce que ces convertis sont eux-mêmes une lettre de recommandation, lettre écrite « non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierres, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs<sup>1</sup>. »

Au sujet des ingérences dans les Eglises fondées par d'autres,

<sup>1</sup> II Cor., v, 3.

il suffit de traduire la pensée du grand Apôtre : « Je ne cherche pas à étendre mon influence au-delà des limites de mes travaux ni à m'immiscer dans les affaires intérieures des Eglises où d'autres que moi ont annoncé la parole du salut. Si je m'occupe de ce qui vous regarde, j'ai bien le droit de le faire sans encourir le reproche d'ambition, puisque c'est moi qui vous ai engendrés à Jésus-Christ. » Le blâme indirect exprimé dans ces paroles s'applique à tous ceux qui mettent la faux dans la moisson d'autrui ; il tombe à plein sur les faux docteurs du judaïsme ; mais rien, dans le texte, ne fait supposer que Paul s'adresse à ses collègues dans l'apostolat.

Enfin l'appel des judaïsants à l'autorité des douze contre l'enseignement de saint Paul n'est pas un fait aussi notoire qu'on veut bien le dire. Les uns suivaient la bannière de saint Paul, d'autres celle de Pierre, d'autres celle d'Apollo, d'autres enfin prétendaient ne relever que du Christ. Saint Paul ne fait pas connaître l'objet précis de la controverse qui occasionna ces divisions. On ignore si elle eut pour objet les observances de la loi mosaïque. Même dans ce cas, on conçoit qu'il y ait eu, entre les disciples, des divergences qui n'existaient pas entre les maîtres, et il y aurait injustice à rendre ces derniers responsables d'excès qu'ils n'ont pu empêcher.

Les docteurs Paley et Lardner avaient dès longtemps préparé les éléments de ces réponses. Nous ne pousserons pas plus loin, d'autant que les Allemands eux-mêmes, malgré leur indulgence pour les témérités de l'hétérodoxie, n'ont pas admis si facilement les fragiles théories de Baur. Qu'on interroge, par exemple, le docteur Ewald, ce philosophe distingué, ce fin critique, fort peu suspect de préjugés orthodoxes. Les théories de Baur ne sont à ses yeux que des rêves creux, de savantes niaiseries, propres seulement à inspirer aux étrangers une juste défiance des travaux de l'Allemagne, enfin comme un opprobre national dont le docte professeur de Göttingue ne parle pas sans rougir<sup>1</sup>. Voilà, j'espère, qui est bien frappé, et de main de maître.

<sup>1</sup> *Annales de la science biblique*, t. IX, p. 71, 72, 202 et seq.

Au surplus, si les douze et leur chef en particulier professent ouvertement, sur les conditions du salut, la doctrine dont Paul s'est constitué le défenseur contre les judaïsants, Paul, à son tour, ne se montre guère en pratique moins tolérant que ses collègues à l'égard des Juifs convertis. Les Actes des apôtres nous le montrent sous les traits d'un pieux Israélite scrupuleux observateur de la loi. S'il va souvent à Jérusalem, c'est pour adorer Dieu dans le temple et apporter ses offrandes, et il choisit, pour mieux accuser son sentiment, l'époque des principales fêtes de la nation, la Pentecôte, par exemple. Au concile de Jérusalem, il ratifie le décret rendu malgré les limites posées à la liberté des gentils. A Lystres, lorsqu'il s'adjoint Timothée, il le circoncit, « à cause des Juifs qui étaient dans ces lieux-là, disent les *Actes*, car tous savaient que son père était gentil<sup>1</sup>. » Le même motif lui fit prendre la résolution d'une œuvre surrogatoire, en se liant par le vœu du nazaréat, au moment où il s'embarquait à Cenchré pour Jérusalem avec Priscille et Aquila. Au terme de son voyage, il se joint à d'autres qui avaient fait le même vœu, pour accomplir avec eux les cérémonies prescrites et cela, d'après le conseil même de saint Jacques, pour dissiper les préventions des fidèles encore attachés à la loi. Dans sa défense devant Félix, il s'appuya sur ce qu'il était *venu à Jérusalem pour adorer et qu'on l'avait trouvé se purifiant dans le temple*<sup>2</sup>. Au tribunal de Festus, il insiste sur ce qu'il n'a prêché ni contre le temple ni contre la loi des Juifs<sup>3</sup>. Captif à Rome, il réunit les Juifs, et sa première parole c'est qu'il n'a *rien fait contre les traditions paternelles*<sup>4</sup>.

N'est-il pas mille fois prouvé que si Pierre a su s'élever à la conception catholique de l'Évangile, Paul n'a pas plus que lui brisé violemment avec la tradition judaïque et ne s'est point mis en guerre avec les apôtres.

Mais nous avons la grosse affaire d'Antioche et le dissentiment public sur la question fort compliquée des observances

<sup>1</sup> *Act.*, XVI, 3. — <sup>2</sup> *Act.*, XXIV, 14. — <sup>3</sup> *Act.*, XXV, 8. — <sup>4</sup> *Act.*, XXVIII, 17.

légales. Comment ne pas voir ici la preuve irréfragable des oppositions qui séparèrent saint Pierre et saint Paul?

« Pour bien comprendre l'enseignement des apôtres et les raisons de leur conduite, dit l'abbé Le Hir, il importe avant tout de se faire une idée nette de leur position en face de leurs disciples. Il faut les voir comme des pierres angulaires, selon le langage même des Ecritures, destinées à porter tout le poids d'un éminent édifice, et à unir ensemble les deux races si profondément antipathiques d'Abraham et de la gentilité. Pour y parvenir, il fallait assurément une prudence *toute divine*, et s'il y avait des principes qu'on ne devait point sacrifier, il y avait aussi des questions indifférentes, sur lesquelles il était sage de s'accommoder aux circonstances<sup>1</sup>. »

Deux périls imminents menaçèrent, au premier siècle, le christianisme encore au berceau, et il n'est pas nécessaire d'avoir approfondi l'histoire de cette époque, pour savoir d'où ils naquirent. La première tempête fut soulevée par les enfants incrédules de Jacob; on sait avec quelle fureur habile ils voulurent noyer le christianisme dans le sang de ses apôtres. Le second assaut fut donné par la gnose alors naissante, mais déjà redoutable par l'art avec lequel elle savait confondre les idées et énerver les mœurs. Les premiers convertis sortirent, sinon en majorité, au moins pour une partie notable, des rangs du judaïsme. En s'attachant au Sauveur comme au vrai Messie, ils n'avaient pu se dépouiller sitôt de cette religion héréditaire, dont ils se faisaient gloire, pour les institutions de Moïse. D'ailleurs, ces cérémonies, désormais superflues, n'en étaient pas moins divines dans leur origine; il convenait donc de s'en tirer avec respect, non de les répudier avec dédain, comme des pratiques idolâtriques et superstitieuses. L'Eglise, suivant l'expression de saint Augustin, ne refusa point à la synagogue une sépulture honorable. De là ces ménagements infinis, ces sages tempéraments, ces heureuses condescendances dont l'histoire des apôtres est remplie. Jamais ils n'essayèrent d'assujétir à la circoncision les chrétiens convertis

<sup>1</sup> *Etudes bibliques*, t. II, p. 309.

du paganisme; mais ils tolérèrent dans les enfants d'Israël ce qu'ils n'auraient pu leur interdire sans offrir un prétexte plausible aux récriminations amères d'un peuple déjà assez endurci. Pour leur conduite personnelle, elle dépendait des circonstances. A Jérusalem, où la société chrétienne ne comptait guère que des disciples nés dans le judaïsme, ils se conformaient au grand nombre, et saint Paul lui-même, de passage dans la cité sainte, se conformait aux observances légales. Ailleurs, dans des conditions différentes, autre était la conduite. Suivant l'heureuse expression du grand apôtre, on se faisait Juif avec les Juifs, gentil avec les gentils, *tout à tous*, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Cette diversité de conduite fournit matière à l'erreur des judaïsants. Voyant les apôtres se conformer à leurs rites, plusieurs en conclurent : 1° que la loi cérémonielle était une condition permanente du salut, partant une loi obligatoire ; 2° que cette loi avait la vertu de justifier l'homme pécheur et de le conduire à la sainteté parfaite. De là une tendance à mettre toute la piété dans des observances extérieures et à préférer, comme les pharisiens, la lettre à l'esprit.

C'était ruiner la base même du christianisme. Si la loi justifie, le sacrifice de la croix n'avait pas de raison d'être, et si elle demeure obligatoire, la mort de Jésus-Christ nous a laissés sous le joug de la servitude. C'est la vérité que saint Paul fait ressortir avec une grande force. « Sachant, dit-il, que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi que nous aurions en lui, et non par les œuvres de la loi ..., car, si la justice s'acquiert par les œuvres de la loi, Jésus-Christ sera donc mort en vain <sup>1</sup>. » Telle est la parole de saint Paul, l'expression fidèle de sa constante doctrine.

Est-ce à dire que Paul réprouve absolument les observances légales? Non, prises en elles-mêmes, il les déclare indifférentes au salut. « En Jésus-Christ, dit-il, la circoncision et l'incircon-

<sup>1</sup> Galat., II, 16, 21.



cision ne servent de rien, mais la foi qui agit par la charité<sup>1</sup>... » — « La circoncision et l'incirconcision ne sont rien, dit-il ailleurs ; ce qui importe, c'est d'observer les commandements de Dieu<sup>2</sup>. » C'est d'après ces principes qu'il trace aux Corinthiens la règle à suivre au sujet des viandes offertes aux idoles. « Nous savons bien, dit-il, que les idoles ne sont rien en ce monde<sup>3</sup>. » L'Apôtre ne veut donc ni proscrire ni imposer les observances judaïques : il les juge étrangères à la vraie piété, qui réside avant tout dans la foi, la charité et l'observation des commandements.

Mais les pratiques les plus inoffensives en elles-mêmes peuvent, à raison de l'esprit qui les inspire ou de la signification qu'on y attache, revêtir un caractère criminel. Aujourd'hui, par exemple, se soumettre à la circoncision équivaldrait à l'apostasie. A cette époque, il n'en était pas de même. On traversait une période de transition ; il fallait laisser les institutions mosaïques décliner peu à peu, non les supprimer violemment. Cependant, alors comme aujourd'hui, l'attachement aux observances légales pouvait procéder d'un esprit hostile au christianisme, et, de fait, dans la pensée de plusieurs, il se rattachait à des principes destructifs de la foi nouvelle. C'était le cas des judaïsants, qui voulaient imposer leurs observances à l'Eglise comme une condition permanente de la justice. La question changeait de face, et, en tout cas, un moment devait venir bientôt où il faudrait la trancher.

En attendant la décision, il est clair que la diversité de la conduite dans une foi commune pouvait prêter, même entre apôtres, aux malentendus et éveiller des susceptibilités légitimes.

D'un côté, la doctrine de l'émancipation immédiate, prêchée par saint Paul, n'était pas sans péril. Du vivant même de l'Apôtre, des novateurs, dénaturant ses principes sur l'insuffisance de la loi, préludaient aux attaques des manichéens contre l'Ancien Testament. D'autres, sous prétexte que l'homme était justifié par la foi, concluaient à l'inutilité des bonnes œuvres,

<sup>1</sup> Galat., v, 6. — <sup>2</sup> Galat., vi, 15. — <sup>3</sup> I Cor., vi, 9.

à l'abrogation de la loi morale, à la licéité de tous les désordres, que Luther décorera un jour du beau nom de liberté chrétienne. Les apôtres ne voyaient pas sans inquiétude les tentatives subversives qui, à l'occasion de l'enseignement de saint Paul, se faisaient jour dans l'Eglise. Sans doute, ils n'accusent pas leur collègue, mais ils s'élèvent contre l'ignorance et la perversité de ceux qui, grâce à l'obscurité dont l'expression de sa pensée n'est pas toujours exempte, abusent des saintes Ecritures pour leur propre ruine. C'est pourquoi il fallait, non pas rectifier, mais éclaircir, mais compléter la doctrine de saint Paul, en développant de préférence les côtés par où l'Evangile se rattache à l'Ancien Testament. Tel est l'objet que se proposent saint Pierre et saint Jacques : le premier en montrant l'accord des deux alliances, par l'accomplissement des prophéties en Jésus-Christ; le second en établissant la permanence de l'obligation morale et les vrais caractères de la liberté évangélique. Ce n'était pas de la division, encore moins de l'opposition; mais les esprits superficiels pouvaient s'y méprendre et voir de la contradiction là où il n'y avait qu'une diversité de points de vue, également vrais, également nécessaires, comme partie intégrante de la synthèse chrétienne.

« La question des observances légales, continue l'abbé Thomas, se compliquait encore de la nécessité de ménager les prétentions rivales des Juifs et des païens convertis. Imposer à ceux-ci un joug que les Juifs eux-mêmes, de l'aveu de saint Pierre au concile de Jérusalem, n'avaient pu porter, c'était leur rendre le christianisme odieux. L'abrogation immédiate de la loi mosaïque devait naturellement trouver faveur auprès de ceux qui, comme Paul et Barnabé, se vouaient à l'apostolat des gentils. Pour conquérir le monde païen à l'Evangile, il fallait avant tout éviter que le christianisme ne se confondit dans l'esprit des peuples avec le judaïsme, et dégager soigneusement la foi nouvelle d'une foule de prescriptions gênantes, désormais sans objet. Mais ce qui était un moyen, ou du moins une condition de succès chez les païens, devenait un obstacle à l'égard des Juifs. L'attachement de ces derniers à la

loi de leurs pères exigeait des ménagements; il fallait, sous peine de tout compromettre, opérer sans secousse la transition de l'ordre ancien à l'ordre nouveau. Aussi saint Pierre et saint Jacques, plus spécialement occupés de la conversion des Juifs, jugèrent-ils à propos de tolérer certains usages et d'observer eux-mêmes, au besoin, certains rites qui ne touchaient pas à l'essence de la religion. Qu'en cela ils aient suivi leur inclination personnelle, il est permis de le supposer. Saint Jacques, en particulier, paraît avoir conservé jusqu'à la fin un attachement inviolable aux coutumes religieuses de sa nation. Mais la tolérance dont ils ont fait preuve à l'égard des Juifs était surtout une mesure de prudence commandée par la nécessité<sup>1</sup>. »

Saint Paul ne condamnait pas, en principe, ces ménagements; lui-même en donna plus d'une fois l'exemple. Cependant il n'aimait pas ces sortes de tempéraments; aussi n'y avait-il recours que par nécessité et pour éviter de plus grands maux. A ses yeux, ces concessions tendaient à établir un mur de séparation entre les deux peuples et ne pouvaient qu'aliéner les chrétiens sortis de la gentilité. Le regard de saint Paul découvrait les suites de l'association, même provisoire, de l'esprit nouveau avec les formes anciennes; mieux que personne, il comprenait les périls d'une union si disparate pour l'intégrité du dogme chrétien. Apôtre des gentils, il ressentait plus vivement la nécessité d'affranchir le christianisme des formes trop étroites de la loi cérémonielle. Ces divergences, nous le répétons, ne concernaient pas les principes, mais l'application; il ne s'agissait pas du fond de la doctrine, mais de la conduite à tenir et des moyens les plus efficaces d'assurer les progrès de l'Évangile.

De là naquit le petit incident d'Antioche. En voici le récit fait par saint Paul, dans son Epître aux Galates : « Lorsque Céphas fut venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible; car, avant l'arrivée de quelques-uns envoyés par Jacques, il mangeait avec des gentils; mais, après leur arrivée, il se retirait et se séparait, craignant les incir-

<sup>1</sup> *Etudes critiques sur les origines du Christianisme*, p. 49.

concis. Et les autres Juifs imitèrent sa *dissimulation*, de sorte que Barnabé lui-même fut entraîné par eux dans cette dissimulation. Mais quand je vis qu'ils ne *marchaient pas droit*, selon la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas devant tous : Si toi, qui es Juif, tu vis à la manière des gentils et non à celle des Juifs, comment contrains-tu les gentils à judaïser<sup>1</sup>. »

Voilà le fait dans toute sa simplicité. Nous ne nous arrêtons pas ici à l'opinion qui refuse de voir dans Céphas l'apôtre saint Pierre, ou qui suppose, entre Pierre et Paul, un stratagème concerté pour imprimer plus fortement, dans l'esprit des fidèles, les décisions du concile de Jérusalem. Nous acceptons le fait tel quel. Nous croyons que saint Pierre a été réellement et sérieusement réprimandé par saint Paul, parce qu'il était *repréhensible*, parce qu'il ne *marchait pas droit* dans la vérité. Mais rien, dans l'Épître aux Galates, ne permet de supposer que saint Pierre, en modifiant, *par charité*, sa manière d'agir, se soit rallié aux principes des judaïsants. Si, après l'arrivée des envoyés de Jacques, il interrompt ses rapports avec les gentils et cesse de manger avec eux, il le fait uniquement pour ne pas *scandaliser les circoncis*, non par suite d'un changement dans ses convictions. Saint Paul ne juge pas autrement la conduite de saint Pierre; il ne lui reproche pas de contrevenir à la saine doctrine, mais seulement de la *dissimuler*, en ce cas, par sa conduite. C'est ce qui lui fait dire à Céphas, en présence de la multitude : « Si vous, qui êtes Juif, vous vivez à la manière des gentils et non des Juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils à judaïser? » Comme on le voit par ces paroles mêmes, saint Pierre ne se contentait pas d'admettre en théorie le principe de la liberté chrétienne; il y conformait sa conduite, quand la crainte des Juifs ne l'arrêtait pas dans la manifestation de ses sentiments.

Les exégètes rationalistes ont cru pouvoir tirer, d'un incident sans importance, l'idée d'un double courant dans la primitive Église : le courant juif ou palestinien, représenté par les saints Pierre et Jacques, et le courant hellène ou gentil,

<sup>1</sup> Galat., II, 11 et seq.

représenté par saint Paul. Pour voir soi-même et pour essayer de faire voir aux autres sous un pareil jour un fait si simple, qui n'excluait pas l'accord sur la doctrine, il faut, en vérité, beaucoup d'aveuglement ou de mauvaise foi. « Tout l'échafaudage construit sur ces néologismes de pétriniens ou de pauliniens en fait de doctrines ou de manières de concevoir le christianisme, dit très-bien le docte abbé Drach, ne repose que sur ce paralogisme, que les anciens logiciens appelaient *ignoratio elenchi*. Une étude consciencieuse sur cette dissidence, qui ne roulait que sur un point de pratique, aurait empêché bien des bévues et bien des livres <sup>1</sup>. »

En terminant, nous opposerons à la prétention des exégètes rationalistes nos fins de non-recevoir.

Lorsqu'il s'agit de prouver nos croyances, les critiques sont difficiles. Les arguments les plus péremptoires, ils refusent de les admettre, et pour les rejeter, pour en diminuer la force probante, le moindre échappatoire leur suffit.

Mais dès qu'il s'agit d'émettre une pensée défavorable à la religion ou à l'Eglise, oh! alors, les critiques les plus exigeants ne sont plus que de crédules gobe-mouches. La supposition la moins fondée, l'hypothèse la plus invraisemblable, une affirmation gratuite, cela suffit à leur science, et s'ils parlent, cela doit suffire à tout le monde. Ainsi, la théorie de Baur, relative à l'affaire d'Antioche, a contre elle le texte même de saint Paul et le silence absolu de la tradition. Sur quoi repose-t-elle donc? Certes, s'il y avait là seulement, comme on dit, quelque chose, l'histoire n'eût pas gardé le silence. Ce n'est pas ainsi que disparaissent, sans laisser l'ombre d'une trace, de grandes controverses. Puisque personne n'a rien dit, c'est qu'il n'y avait rien à dire. Cet argument négatif remplit les conditions que demandent les maîtres de la logique : il a, dans la question, une valeur décisive. La prétention de Baur, n'est qu'une prétention en l'air et une grossière calomnie

Nous avons, en second lieu, les Epîtres de saint Pierre. Non-seulement saint Paul ne dit rien qui prête à ces inventions ;

<sup>1</sup> *La sainte Bible avec commentaires*, Epîtres de saint Paul, p. 338.

mais saint Pierre a écrit aussi une lettre aux fidèles de la Galatie. C'était bien le cas d'accuser l'antagonisme dont on nous parle. En voit-on la moindre trace ?

Nous avons encore l'éloge qu'a fait saint Pierre de la doctrine des Epîtres de saint Paul. La deuxième Epître du prince des apôtres n'est pas, il est vrai, admise par nos adversaires comme authentique. Mais, outre qu'ils ne prouvent pas ce qu'ils affirment, cette Epître est toujours un monument d'un très-grand poids, puisqu'elle remonte aux premiers siècles de l'Eglise, et qu'elle atteste la bonne entente des deux apôtres, leur parfaite unité de vues en matière de doctrines.

Enfin les saints apôtres se sont rencontrés à Rome ; ils y ont prêché ensemble la bonne nouvelle ; ils y ont fondé ensemble la capitale du monde chrétien ; ils ont scellé ensemble cette fondation de leur sang. Depuis dix-huit siècles, l'Eglise, qui n'avait jamais entendu parler de leur christianisme antithétique, l'Eglise chante : « Glorieux princes de la terre ! comme ils se sont aimés pendant leur vie, ainsi ils n'ont point été séparés dans la mort. » *Quomodo in vitâ suâ dilexerunt se* : voilà le jugement de la sainte Eglise.

Nous concluons donc que Baur et ses disciples sont venus trop tard pour être autorisés à travestir de cette manière indigne le caractère des deux saints apôtres, et à nous donner sur les christianismes de Pierre et de Paul un conte aussi fantastique et moins recevable que ceux d'Hoffmann.

## CHAPITRE XVI.

### LE « CONSTITUIT » DE SAINT LIN.

Au fort de ses controverses contre le gallicanisme, Lamennais fut attaqué par un évêque de Saint-Brieuc, nommé Legroing de la Romagère. Dans toutes les discussions, la prudence veut qu'on ne laisse rien échapper dont puisse se prévaloir l'adversaire, et la loyauté exige que le champ-clos de la lutte soit également accessible aux deux parties. Mais ce que la raison de-

mande est d'ordinaire ce à quoi veulent le plus contrevenir les passions. Dans ces fameuses controverses qui illustrèrent les premières années de ce siècle, les antagonistes du formidable champion n'évitèrent pas suffisamment de se donner ces torts, dont le malheureux Lamennais, de son côté, ne put souffrir l'ingratitude et l'injustice. Ainsi, tantôt pour couler son ultramontanisme ou du moins pour le discréditer, on faisait contre son système de certitude des charges victorieuses; tantôt, pour lui rendre la réplique sinon impossible, certainement fort périlleuse, des lutteurs incapables d'affronter ses coups le faisaient battre dans des mandements d'évêques. Bref, l'évêque de Saint-Brieuc, dans une pastorale, avait soutenu, contre ceux qu'il appelait les novateurs de son temps, la thèse gallicane de la séparation des deux ordres et de l'indépendance des deux pouvoirs. Puis comme cette thèse était soutenue dans un mandement de Carême, le prélat, après avoir prêché de son mieux la mutuelle autonomie du spirituel et du temporel, pour suivre la coutume traditionnelle de l'Eglise, il défendait, aux deux ou trois derniers jours de la semaine sainte, l'usage des œufs. — « De quel droit? » reprit finement Lamennais.

En effet, de quel droit un évêque réglerait-il l'usage des œufs, si les dépositaires de l'autorité spirituelle n'ont, sur les affaires d'ordre temporel, aucune autorité? Les évêques n'ont plus qu'à se renfermer dans la sphère purement spirituelle de leurs attributions, et, s'ils en sortent, d'après la théorie gallicane, il y a abus de pouvoir, même à propos d'une omelette.

Les gallicans ont cherché une querelle analogue au premier successeur de saint Pierre, au martyr saint Lin. Mais donnons d'abord la courte légende de ce Pontife.

« Le successeur du prince des apôtres, dit le *Liber pontificalis*, fut Lin, Italien d'origine, né à Volaterra, fils d'un Toscan nommé Herculanium. Il siégea un an, trois mois et douze jours. Son pontificat s'écoula sous le règne de Néron, dans l'intervalle du consulat de Saturnin et Scipion jusqu'à celui de Capito et Rufus. Lin reçut la couronne du martyr. Selon l'ordre qu'il avait reçu du bienheureux Pierre, il *décréta* que les femmes ne

pourraient assister que voilées aux assemblées chrétiennes. Il fit deux ordinations, dans lesquelles il institua quinze évêques et dix-huit prêtres. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican, le 9 des calendes d'octobre<sup>1</sup>. »

*Hic ex præcepto beati Petri constituit* : voilà la phrase incriminée du *Liber pontificalis*. Ce *Constituit*, qui donne incontinent l'idée d'une constitution pontificale et d'un pouvoir souverain, même sur le costume des dames de la primitive Eglise, voilà ce qu'on ne voulut point accepter. Evidemment une ordonnance sur la coiffure des dames touchait de trop près à cette coiffure des souverains qu'on appelle couronne. Pour se dérober donc aux conséquences qui découlent du *Constituit* de saint Lin, les critiques du gallicanisme s'inscrivaient en gros et en détail contre la légende du Pape-martyr. Le malheureux *Constituit* eut, pour sa part, force horions et avanies. Nous devons ici le relever de ces anathèmes.

Ce serait entreprendre une tâche inutile que de prouver d'une manière générale l'authenticité et l'intégrité du *Liber pontificalis*. Nous nous bornerons, pour le justifier, à expliquer le *Constituit* de la légende, et nous croyons remplir parfaitement cet objet en donnant les raisons religieuses, morales et sociales du verbe cloué par les gallicans au pilori de l'histoire.

Toute législation doit s'occuper des femmes. Par leur titre dans la famille, par leur rôle dans la société et leur fonction dans le monde, les femmes contribuent en bien ou en mal, mais toujours pour une grande part, à la formation des mœurs et des lois d'un pays. Grâce à l'active sensibilité de leur nature, par les vertus qu'elles pratiquent et les faiblesses auxquelles parfois elles succombent, elles portent toujours dans leur cœur la fortune de l'avenir.

L'antiquité avait fait peser sur les femmes la dureté de ses lois, et, par une solidarité que ne dément jamais l'histoire, les femmes, avilies par les lois, avaient, par leur déplorable corruption, activé à leur tour le mouvement déjà si accéléré de la décadence. L'Évangile vint réhabiliter la femme. Pour opérer

<sup>1</sup> *Patrol. lat.*, t. CXXVII, col. 1047 de l'édition Migne.



cette réhabilitation, il s'y prit comme il savait s'y prendre en tout, par les voies cachées, lentes, mais sûres de l'ordre moral. Déjà par ses doctrines sur la divine maternité de Marie, sur l'union de l'Homme-Dieu à l'humanité, sur le sacrement du mariage un et indissoluble, il avait posé le principe de ce relèvement. Afin de tirer promptement du principe tout le bienfait de ses conséquences, il s'appliqua, par l'éducation de la femme, à mettre dans son esprit une foi ardente, dans son cœur un sentiment de pudeur énergique, dans sa conduite les inspirations du plus admirable dévouement. C'est ainsi qu'il créa ce type admirable et jamais assez admiré de la femme catholique. Femme sainte, femme qui confesse avec une douce bravoure le Dieu du Calvaire, femme apôtre par devoir, martyre dans l'occasion. L'histoire et les vies des saintes proclament assez haut combien elles se sont dévouées, ces femmes saintes, au double triomphe de la France et de l'Eglise.

Cette création de la Vierge, de l'épouse et de la mère, œuvre spéciale de la sainte Eglise, fut sans contredit une des merveilles de la grâce d'en haut. Expliquer comme on a essayé de le faire, cette production sans précédent et sans modèle, tantôt par les mœurs des Germains, tantôt par les usages de la chevalerie, c'est s'abuser sur les faits et contrevenir aux règles d'un sage raisonnement. Le culte rendu à la femme par la chevalerie suppose la femme déjà réhabilitée, et ce culte, lorsqu'il est seul, loin de sanctifier la créature qu'il honore, ne réussit guère qu'à la corrompre. Les Germains, il est vrai, reconnaissaient à la femme, malgré sa faiblesse, quelque chose de saint ; mais le respect que cette présomption comporte, ils le réservaient à leurs prophétesses, et ce sentiment ne les empêcha pas, dès les premiers temps, de traiter leurs femmes avec toutes les indignités de la passion et tous les emportements de la barbarie. La femme forte, respectée et libre, — car il faut ces trois conditions pour que sa vertu éclate, — cette femme est le chef-d'œuvre de l'Évangile. Et cela est si vrai que même depuis la révélation chrétienne, malgré l'exemplaire qui a été montré au monde, je ne dis pas chez les infidèles ou chez les sauvages,

mais même chez les hérétiques et les schismatiques, le déclin de la femme et le déchet de sa vertu ont été en proportion de leur éloignement de l'Eglise catholique. Et les femmes, à leur tour, l'ont si bien compris, avec cette délicatesse qui distingue aussi leur intelligence, qu'elles ont mis toujours leur dignité sous la garde de la foi, et le comte de Maistre a rendu un oracle quand il a dit : « Pour supprimer le christianisme, il faudrait enfermer les femmes. »

Or, cette vertu et cette dignité de la femme, que l'Eglise a créée avec toutes ses puissances de grâce, elle a commencé à la produire, si j'ose ainsi dire, en travaillant sous terre. D'abord, elle a voulu purifier les âmes ; puis, après avoir mis dans les âmes purifiées les sentiments de respect, de douceur, de dévouement, elle a amené insensiblement les femmes, par l'éducation qu'elle leur donnait, à exprimer, dans la simplicité de leur costume, la grandeur de leurs vertus cachées. Il est, en effet, dans la nature de la femme, lorsqu'elle est intérieurement bien réglée, qu'elle manifeste, par l'économie de sa parure, cet ordre jusque-là voilé. Au contraire, lorsque son âme est en proie au désordre, elle reflète, dans ses ajustements, ce désordre caché, et sa toilette est le miroir de son âme.

L'Eglise a donc inauguré son ouvrage par les vertus intimes, puis elle l'a couronné par la police des vêtements. Quelques lignes des Ecritures, une phrase du *Liber pontificalis* ont plus fait, pour la réforme du monde et pour l'avancement de la civilisation, que tous les dialogues de Platon, que tous les traités philosophiques d'Aristote, de Cicéron, de Sénèque ou de Marc-Aurèle. Il suffit, pour s'en convaincre, de descendre aux catacombes. Si vous avez traversé le Forum, vous avez vu les Romaines dans toute la splendeur de leur luxe ; si vous suivez la voie Appienne pour descendre au cimetière de Saint-Callixte, vous verrez les premières femmes chrétiennes vêtues de la tunique, enveloppées du grand manteau, la tête couverte d'un voile. Le point de départ de l'ordre chrétien, pour la part afférente aux femmes, est dans cette réforme somptuaire de l'Eglise primitive.

Nous n'avons pas à prouver ici que l'Évangile contient, pour la femme, une parfaite législation de pudeur et de simplicité. Notre objet est plus spécial: nous avons à nous occuper du costume des femmes dans les églises.

Voici ce qu'avait écrit sur ce grave sujet l'Apôtre des nations s'adressant aux fidèles de Corinthe, ville où la femme avait été particulièrement dégradée, il dit : « Or, je veux que vous le sachiez : le chef de l'homme, c'est le Christ, et le chef de la femme, c'est l'homme. Tout homme priant ou prophétisant la tête voilée, déshonore sa tête. Et toute femme priant ou prophétisant la tête non voilée déshonore sa tête : car c'est comme si elle était rasée ; car si une femme ne se voile pas, qu'elle soit tondue. Or s'il est honteux à une femme d'être tondue ou rasée, qu'elle voile sa tête. Quant à l'homme, il ne doit pas voiler sa tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu; mais la femme est la gloire de l'homme, car l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. C'est pourquoi la femme doit avoir un joug sur la tête à cause des anges. Cependant ni l'homme n'est sans la femme, ni la femme sans l'homme dans le Seigneur. Car de même que la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme est par la femme, mais tout vient de Dieu. Jugez vous-mêmes : convient-il que la femme prie Dieu non voilée ? La nature ne vous enseigne-t-elle pas que si l'homme nourrit sa chevelure, c'est pour lui une ignominie. Mais si la femme nourrit sa chevelure, c'est pour elle une gloire, parce que les cheveux lui ont été donnés pour voile<sup>1</sup>. »

Origine subordonnée de la femme, voile de la femme institué déjà par la nature et révélé par l'instinct, destination religieuse du voile superposé à la chevelure, raison de son emploi par rapport à l'homme et aux anges, de là abdication par la femme de tout ministère sacré dans les églises : telle est la sublime philosophie de saint Paul. Tout y est, il n'y a plus qu'à y mettre la forme pour que la spéculation morale devienne précepte du droit.

<sup>1</sup> I *Ad Cor.*, x, 3 et seq.

D'après le *Liber pontificalis*, ce précepte fut l'œuvre du prince des apôtres, et l'acte législatif de promulgation, l'œuvre de son premier successeur, qui n'agissait en quelque façon que comme vicaire. On a objecté que cette discipline avait été déjà prêchée par saint Paul et que saint Pierre, pour la notifier, n'avait pas besoin d'intermédiaire. On aurait pu ajouter, pour diminuer encore l'importance de ce règlement, que, du temps des apôtres, les femmes entraient dans les saintes assemblées par une porte spéciale et qu'elles y occupaient une place à part. Il n'y avait donc pas lieu aux abus que voulait prévenir la prudence apostolique. « Mais, dit très-bien le savant abbé Darras, on n'avait pas compris la portée de la constitution de saint Lin. Isolée des circonstances qui l'avaient rendue nécessaire, elle ne retrouvait plus sa perspective. Les catacombes d'une part, le texte des *Philosophumena* de l'autre sont venus tour-à-tour rendre au monument apostolique sa véritable physionomie. En l'an 56, quand saint Pierre rentra à Rome après l'exil que lui avaient infligé les édits de l'empereur Claude, il trouvait le champ de l'Eglise dévasté par les hérésies de Simon le Mage. Or, cette hérésie, dont les *Philosophumena* nous ont enfin révélé les dogmes si longtemps mystérieux, investissait les femmes du caractère sacerdotal. L'inspirée Hélène, l'*Epinoia* divine de Simon, était la prêtresse par excellence. On voit ce qu'avait de dangereux un pareil système, alors que l'Evangile, faisant irruption dans le monde, se rattachait, dans toutes les classes de la société, les intelligences précédemment perverties par les cultes efféminés du paganisme. Il s'agissait d'opposer, aux tendances corruptrices de l'erreur, une digue infranchissable <sup>1</sup>. »

Tel est donc le motif religieux de la constitution de saint Lin. Le prosélytisme de Simon s'était créé des auxiliaires, en exaltant les ambitions féminines et en les divinisant. Que si l'on s'étonnait des succès qu'il obtint par ces appâts grossiers dans le monde superstitieux du paganisme, qu'on veuille bien ne pas oublier la fortune que se sont faite, dans notre siècle

<sup>1</sup> *Histoire générale de l'Eglise*, t. VI, p. 230.

incrédule, les saints-simoniens, avec leur culte de la femme libre, c'est-à-dire libertine. Le voile prescrit par le Pontife est donc une digue opposée à Simon, la marque de l'infériorité du sexe et du ministère. Les peintures des catacombes ne nous laissent aucun doute sur ce point. Parfois l'auguste Vierge est peinte entre les apôtres Pierre et Paul. Or, Marie a la tête voilée, Pierre et Paul ont la tête nue. L'Eglise a tellement conservé cette tradition qu'aujourd'hui encore le prêtre, dont la vieillesse a fait tomber les cheveux, ne peut conserver à l'autel sans dispense ce petit voile inventé pour dissimuler ou rendre inoffensive la calvitie. De même la femme ne peut se présenter à l'Eglise tête découverte, sans blesser à la fois toutes les traditions, toutes les bienséances et toutes les convenances. Qu'on le sache donc, la philosophie sublime de saint Paul, l'édit de saint Pierre, promulgué par saint Lin, a tranché une des questions les plus considérables qui puissent agiter le monde. Et il est heureux que cette question brûlante ait été, dès les premiers âges, tranchée par l'autorité souveraine. Car, au milieu des agitations des peuples et des révolutions des empires, c'est l'usage constant des hérésies qu'elles cherchent, pour captiver les femmes, à les ameuter en leur promettant l'indépendance. Saint Lin a parlé, le voile fait loi apostolique : il faut que la femme accepte le joug, s'y soumette volontairement ou s'y crucifie. C'est son devoir, son honneur et le salut du monde.

La question a un autre aspect que nous révèlent les écrits des Pères : c'est la raison de modestie féminine et de chrétienne prudence. Le mérite des hommes tient beaucoup plus qu'on ne saurait dire à la vertu des femmes, et, pour que leur vertu exerce cette bienfaisante influence, il ne lui faut point d'autre ornement que sa propre grâce. De là, dans les écrits des Pères de l'Eglise, tant d'exhortations à la chasteté, et, dans la législation de l'Eglise tant de prescriptions à l'appui des observations paternelles. De plus, chez les Pères des premiers temps, et comme conséquence de l'édit pontifical sur le voile, tant de petits traités sur l'ornement des femmes, en particulier sur le

voile des vierges Le premier témoin latin des temps apostoliques, Tertullien, est la seule autorité dont nous voulions ici nous couvrir ; après l'avoir entendu, on jugera son témoignage plus que suffisant.

Dans son traité *De ornatu muliebri*, il proscriit sans pitié tout ajustement. Les principales raisons qu'il en donne sont : le précepte de la chasteté, la chute des anges causée par la beauté des femmes, la honteuse origine et la fragile nature des ornements qu'emprunte cette beauté pour se faire valoir, la nécessité de se distinguer des femmes païennes, le soin de se préparer au martyre ; et au zèle qu'il met de répondre aux objections, il est facile de croire que les femmes de ce temps, comme celles du nôtre, ne manquaient jamais de prétexte pour innocenter leur passion. Le génie de Tertullien se joue avec une vigueur impétueuse, et dans l'examen des objections, et dans la mise en œuvres des arguments. Mais où il lance vraiment la foudre, c'est quand, dès le début, il pose son principe de discussion. A ses yeux, la femme c'est « Eve pénitente, noyée dans les larmes, rachetant, par l'extérieur de l'affliction, l'ignominie d'une faute héréditaire et le reproche d'avoir perdu le genre humain. Si, dès l'origine du monde, les toisons de Milet fussent tombées sous les cisèaux, si la perle eût blanchi, si le rubis eût étincelé, Eve, chassée du paradis et à demi morte, eût-elle convoité ces vains ornements. Si donc elle aspire à revivre, qu'elle se garde bien de connaître des frivolités qu'elle ignorait lorsqu'elle était vivante. Tout ce bagage dont s'embarrasse une femme déjà morte n'est que la pompe funèbre de son convoi. »

Sur la question particulière du voile, Tertullien n'est pas moins décisif : « Qui que vous soyez, dit-il, mère, sœur, fille, épouse, n'importe l'âge et l'état, voilez votre tête : mère, à cause de vos enfants ; sœur, à cause de vos frères ; fille, à cause de votre père. Point d'âge que vous ne mettiez en péril : revêtez-vous des armes de la pudeur, dressez devant vous le rempart de la modestie, environnez enfin votre personne d'une muraille qui arrête vos propres regards ainsi que les regards

d'autrui. Restez fidèles à l'extérieur de la femme, pour conserver votre virginité ; déguisez quelques-uns de vos trésors intérieurs, pour ne montrer la vérité qu'à Dieu seul, ou, pour mieux dire, vous ne mentez pas en passant pour épouses : vous êtes les épouses du Christ. »

Les femmes qui ne se voilent pas suffisamment dans les églises, Tertullien les compare aux autruches, qui cachent leurs têtes dans les broussailles et croient, laissant leurs corps à découvert, se dérober aux flèches du chasseur. Quant à l'emploi général de ce voile, Tertullien va jusqu'à dire que découvrir son visage, c'est livrer sa personne, se prostituer<sup>1</sup>. Qu'il y ait là, pour nous, une exagération, je le veux bien ; mais au milieu des désordres du paganisme, sous le soleil de l'Afrique, s'il y a, dans le propos de Tertullien, quelque chose d'excessif, ce n'est que le juste ombrage de la vertu.

Enfin, cette question du voile se présente sous un aspect habituel à nos pensées, sous l'aspect civilisateur d'une réaction contre le luxe. On a tout dit sur le luxe des Romaines, et lorsqu'on a qualifié par le mot d'orgie l'abrutissement de leur république, on n'a point excédé dans l'expression. Le développement final de la civilisation antique ne fut, en effet, qu'une gigantesque orgie. Dans cette Rome, autrefois si fière de sa vertu, le concubinat était considéré comme une union licite. Le divorce, non prévu par l'ancienne loi, était devenu un accident quotidien, et avec les divorces qui se multipliaient s'augmentaient les progrès d'un célibat impur. Les esprits s'accoutumaient à l'adultère, qu'encourageait d'ailleurs l'exemple des Césars. La femme, dépouillée des attributs qui la relèvent et déchargée des vertus qui assurent sa puissance, descendait jusqu'à la prostitution, et même avec ses propres esclaves. Dans cette société animalisée avec une élégante fureur, le luxe était l'appoint de toutes les turpitudes. On ne peut lire sans un sentiment instinctif d'incrédulité les ouvrages relatifs au luxe des dames romaines. Sans prêter l'oreille aux déclamations des moralistes, ni aux cris des satiriques, en dégageant simple-

<sup>1</sup> *De ornatu muliebri*, n° 1 ; *De velandis virginibus*, n° 16 et passim.

ment les faits ordinaires de leur commerce, vous trouvez que ces femmes avaient perdu le sentiment de toutes les convenances et dépassé toutes les mesures. Lits voluptueux, riches étoffes, or et diamants, c'était trop commun : il fallait des bains de lait d'ânesse, des parfums de toutes sortes, des recherches inouïes. L'histoire a dû enregistrer comme un oracle le mot de Juvénal :

... Sævior armis

Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

Or, c'est contre ce luxe que les Papes des temps apostoliques ont voulu réagir, et ils ont réagi victorieusement. Ce voile qu'ils ont jeté, dans les églises, sur la tête des femmes, et qu'ils ont réussi à faire adopter dans l'usage ordinaire, ce voile était le gardien des mœurs, le garant de la civilisation, la marque du devoir hiérarchique et du respect dû au caractère sacerdotal. En apparence, un voile, ce n'était pas là un objet digne de la sollicitude pontificale ; dans la réalité c'était, pour le monde, une condition de salut.

## CHAPITRE XVII.

SAINT CLÉMENT ROMAIN N'A-T-IL PAS, DANS SES ÉPÎTRES, RENDU HOMMAGE A LA PRIMAUTÉ DU PAPE ?

Au dernier siècle, les protestants et les jansénistes prétendaient que la principauté pontificale n'avait commencé à se manifester qu'au huitième siècle. Aujourd'hui, les héritiers de ces sectaires ne soutiennent plus leurs prétentions, complètement ruinées par les réfutations de la science ecclésiastique. Dans leurs ouvrages les plus récents, notamment dans les écrits du pasteur de Pressensé, ils enseignent que la corruption de l'Eglise a commencé dès le deuxième siècle, dès le temps de saint Justin et de saint Cyprien, car, dès lors on trouve des textes explicites qui prouvent péremptoirement la primauté des Pontifes romains. En remontant un peu plus haut, ils pourraient découvrir, comme nous, catholiques, la suprématie



des successeurs de saint Pierre dans l'Évangile. Mais qu'ils remontent où ils voudront, qu'ils commencent à quelle date il leur plaira de choisir, ils se cramponnent toujours à la distinction d'une Eglise primitive qu'ils disent pure, et d'une Eglise qu'ils déclarent impure, parce qu'elle a dérogé de la primitive Eglise. A quoi nous répondrons par cet invincible dilemme : « A l'époque de corruption par laquelle vous motivez votre soi-disant réforme, existait-il, dans le monde, une Eglise de Dieu, *oui* ou *non*? Si elle n'existait pas, les réformateurs ne pouvaient lui donner naissance; si elle existait, ils n'avaient ni le pouvoir de la refaire ni le droit de l'abandonner. » Les protestants admettaient autrefois l'existence d'une Eglise apostolique. Chaque jour, en récitant le Symbole, ils faisaient un acte de foi au Saint-Esprit et à la sainte Eglise catholique. En même temps ils faisaient profession de croire que cette Eglise, au lieu d'avoir été préservée de l'erreur par l'Esprit saint, était pleine de mensonges, frappée d'une contagion mortelle. Leurs paroles et leurs actes étaient contradictoires : ils ne croyaient ni au Saint-Esprit ni à la sainte Eglise de Rome <sup>1</sup>. »

Mais, laissant de côté la question de logique et la question de doctrine, nous pouvons nous tenir au point de fait. Les protestants prétendent qu'au premier siècle on ne croyait pas à la primauté pontificale et à la hiérarchie catholique; nous pouvons leur montrer, par un seul acte de saint Clément, qu'on croyait dès le premier siècle à la hiérarchie ecclésiastique et à la primauté pontificale.

I. Saint Clément Romain, successeur immédiat ou troisième successeur de saint Pierre, fut martyrisé vers l'an 100. Sous son pontificat, un schisme éclatait à Corinthe. Corinthe, sacquée par Mummus, avait pris en Grèce, après la ruine de Sparte et d'Athènes, grâce à son commerce, une grande importance : c'était l'entrepôt des marchands, la ville de l'idolâtrie et le refuge préféré de la débauche, qui s'était élevée là, sous la protection de l'idolâtrie et avec l'appoint du commerce, à la

<sup>1</sup> Cf. James Kent-Stone, *l'Invitation acceptée*, motifs de retour à l'unité catholique, p. 101, Paris, 1877.

dignité d'une institution, presque au caractère d'un culte. De plus, en sa qualité de cité grecque, Corinthe possédait éminemment ce fond d'orgueil qui caractérise plus ou moins tous les peuples en décadence, et cet esprit particulier de division qui fut l'écueil de l'antique Hellade. Par la vertu de la croix, Paul avait fondé, dans cette cité voluptueuse, une Eglise chrétienne ; Apollon d'Alexandrie avait confirmé l'œuvre de Paul ; et Pierre, en passant, lui avait donné cette bénédiction, qui, dans l'Eglise catholique, achève toutes les bonnes œuvres. La semence apostolique avait produit, à Corinthe, d'admirables vertus. Cependant, dès le temps des apôtres, il y eut à Corinthe un affreux scandale et les plus tristes divisions : les Epîtres de saint Paul aux Corinthiens en ont fait suffisamment connaître l'histoire.

A la mort de saint Paul, les partis de Corinthe se divisèrent de plus en plus et aboutirent à un véritable schisme. Le lien de la subordination fut brisé, la voix de l'évêque méconnue, et quelques prêtres irréprochables, devenus pour les factieux un objet de haine, furent expulsés de leurs Eglises. La division eut un tel retentissement que les païens en profitèrent pour calomnier l'Eglise de Jésus-Christ. Le remède à un mal si profond ne pouvait être qu'un recours à l'autorité supérieure ; une décision souveraine pouvait seule faire céder les dissidents et réhabiliter les victimes. Si, comme le prétendent les protestants, il n'y avait eu dans l'Eglise naissante aucune hiérarchie et pas d'autorité prépondérante, si la conscience individuelle et la libre interprétation des Ecritures avaient été les seuls juges des questions de foi et de discipline, il est évident que l'idée même d'un pareil recours ne fût pas venue à l'esprit des Corinthiens. Le schisme, retranché au for de la conscience privée, dans l'indépendance des convictions particulières et leur inviolable liberté, se fût perpétué de plein droit ; cependant l'Eglise de Corinthe n'agit point ainsi : pour retrouver l'unité et la paix, elle s'adresse au Siège de Rome.

« C'est là, dit un apologiste contemporain, un fait capital. Pourquoi ce cri de détresse jeté vers Rome par une Eglise qui

ne trouve pas en elle-même de quoi remédier à ses désordres? S'il était vrai qu'au premier siècle toutes les Eglises fussent sur un pied d'égalité, quel besoin y avait-il pour les Corinthiens de passer la mer pour implorer une intervention lointaine? Pourquoi ne pas s'adresser de préférence aux chrétiens de la même race, à l'une des communautés si florissantes de Thessalonique, de Philippes et de Bérée? Ou bien, s'il fallait chercher plus loin le secours d'une autorité qu'ils ne trouvaient pas chez eux, sur le sol de la Grèce, pourquoi ne pas recourir à cette Asie-Mineure, d'où la foi leur était venue et dont les rivages touchaient aux leurs, à ces célèbres Eglises de Smyrne et d'Ephèse, leurs aînées dans la foi? Il y avait une raison majeure qui aurait dû, ce semble, leur faire prendre ce dernier parti. Comme l'atteste toute l'antiquité chrétienne, saint Jean vivait encore sur cette terre qui avait été le théâtre principal de son activité. Le respect de toutes les Eglises environnait le dernier survivant des apôtres du Christ. Dès lors n'était-il pas naturel que les Corinthiens eussent recours à son autorité pour éteindre leurs divisions? Eh bien! ce n'est ni à saint Jean, ni aux Eglises de l'Asie-Mineure, si rapprochées d'eux, ni aux communautés voisines de la Grèce qu'ils feront appel, mais à une Eglise lointaine, où la persécution éclatait à chaque instant, où les chrétiens étaient obligés de se cacher sous terre pour échapper à la mort, à l'Eglise romaine. Je le demande à tout homme de bonne foi : Quelle pourrait être la raison de ce fait, si ce n'est que saint Pierre avait établi à Rome le centre de l'unité chrétienne? Dans ce cas, tout s'explique. Cet appel fait au Siège de l'unité et l'intervention de ce Siège, pour extirper le schisme, deviennent une conséquence naturelle de la suprématie de l'Eglise romaine. On s'adressait à elle, parce qu'en elle résidait l'autorité suprême. Rien de plus légitime que l'induction tirée de ce fait<sup>1</sup>. »

Quelques théologiens protestants, pour se dérober à la force de cette induction, n'ont pas manqué d'observer qu'en tête de la réponse du pape Clément, on ne voit pas figurer son nom,

<sup>1</sup> Freppel, *les Pères apostoliques*, p. 133.

mais seulement le titre collectif de l'Eglise romaine. Qu'importe, répondrons-nous avec l'apologiste précité, puisqu'il est prouvé par toute l'antiquité chrétienne que la lettre est l'œuvre de ce Pontife. L'Eglise romaine pouvait s'exprimer par la bouche de son chef, sans que le nom de ce chef fût énoncé en tête de cette épître. Rien ne serait plus ridicule que d'exiger, pour le premier siècle de l'ère chrétienne, le style de la chancellerie usité dans l'Eglise de Rome au dix-neuvième siècle. L'usage des titres collectifs était généralement reçu au premier siècle de l'ère chrétienne. C'est ainsi que saint Paul met, en tête de la plupart de ses Epîtres, à côté de son nom, celui de Timothée, de Sylvain, de Sosthènes : dans l'Epître aux Galates, il parle conjointement avec les fidèles qui sont avec lui, bien que certainement il n'assimilât pas son autorité avec celle de ses compagnons, encore moins avec celle de simples fidèles. « Une lettre écrite collectivement par plusieurs n'exclut point parmi eux la distinction hiérarchique. Quand saint Ignace d'Antioche écrit aux Smyrniens, aux Tralliens, aux Magnésiens, etc., il s'adresse à ces diverses Eglises comme formant une seule personne morale, bien qu'il leur inculque l'obéissance qu'elles doivent à leur évêque. De même la fameuse lettre des Eglises de Vienne et de Lyon à celles de l'Asie ne porte pas en tête le nom de leur évêque, et pourtant il résulte clairement de leur contenu qu'elles étaient régies par l'autorité épiscopale. L'objection que je combats n'est donc qu'une pure chicane, imaginée pour affaiblir un argument dont les protestants ont senti la force. Si, d'une part, l'antiquité chrétienne est unanime pour attester que le pape saint Clément a écrit notre épître; d'une autre part, le recours de l'Eglise de Corinthe à celle de Rome et l'intervention de cette dernière, prouvent que dès le premier siècle on reconnaissait la suprématie du Siège de saint Pierre<sup>1</sup>. »

De là le vif intérêt qui s'attache à cette épître. La science moderne catholique, protestante ou incrédule l'a compris, et c'est autour des origines de l'Eglise que s'est engagé de nos

<sup>1</sup> Freppel, *les Pères apostoliques*, p. 335.

jours un vif débat. Loin de redouter ce débat, nous l'acceptons de grand cœur, dans la persuasion que rien n'est propre à ramener les esprits vers la foi comme l'étude des monuments primitifs de l'Eglise chrétienne. On sait quels résultats elle a produits en Angleterre. Nous lui devons cette phalange de doctes convertis qui ont porté de si rudes coups à l'anglicanisme. Si une critique plus négative a porté jusqu'ici, en Allemagne, des fruits moins consolants, elle servira, par ses fautes mêmes et ses excès au triomphe de la vérité. Il n'est, en effet, aucune attaque si menaçante qui n'ait trouvé en ce pays, parmi les protestants comme parmi nous, une victorieuse réponse.

En ce qui regarde donc les origines de l'Eglise et le pouvoir souverain des Papes, tandis que nous affirmons et prouvons, par une tradition ininterrompue, que la constitution ecclésiastique dérive du Christ même et des apôtres; que, dans la suite des temps, cet organisme a pu se développer sans varier, les sectes protestantes ont imaginé divers systèmes pour adapter les faits à leurs opinions. Selon les quakers, les indépendants, les piétistes, et, par un singulier accord, selon la plupart des rationalistes, l'absence même de tout gouvernement particulier aurait été la forme primitive de l'Eglise. Ils étendent ainsi la dignité de prêtre à tous les fidèles, qu'ils traitent sur un pied de parfaite égalité. Peu satisfaits de ce radicalisme niveleur, les presbytériens et les calvinistes prétendent que les premières communautés chrétiennes étaient régies par un collège de prêtres égaux entre eux, sans que nul s'arrogeât la prépotence épiscopale. Enfin les anglicans et les épiscopaux admettent bien que, parmi les prêtres, il y en avait un qui, sous le nom d'évêque, était supérieur aux autres par son caractère et par l'étendue de son pouvoir, mais ils rejettent la primauté de l'évêque de Rome, et, sur ce point, le schisme grec, ainsi que le schisme russe, leur donne la main. Nous avons déjà vu, nous verrons mieux encore tout-à-l'heure, comment l'appel au pape saint Clément et la réponse du Pontife réfutent ce dernier système. Nous avons à examiner ici comment l'épître

de saint Clément rejette cette triple négation qui, de l'évêque de Rome, passant à l'épiscopat entier et de là au sacerdoce, démolit pièce à pièce la constitution de l'Eglise.

Clément débute par un magnifique tableau de la situation antérieure de l'Eglise de Corinthe, qu'il oppose à son état présent de divisions déplorables. Ces divisions proviennent de l'envie ; l'envie prend sa racine dans un vice plus profond, l'orgueil. Or, pour combattre l'orgueil, ce Pontife prouve la nécessité de la subordination et de l'obéissance, par les vérités de la foi et les devoirs du salut, par l'ordre physique du monde, par la police nécessaire à la famille ainsi qu'à la société, enfin, par tout l'ensemble de l'histoire. A ce propos, il remonte à l'origine du monde, et, pour établir que l'envie a toujours été la source des discordes, il passe en revue tout l'Ancien Testament. Dans cette revue, il vient à établir un parallèle entre la synagogue et l'Eglise, dont il compare les deux hiérarchies sacerdotales. A propos de la hiérarchie mosaïque, il dit : « Le grand-prêtre a un ministère qui lui est propre, les prêtres un rang spécial, les lévites des devoirs déterminés ; enfin le laïque est astreint aux obligations de son état. Que chacun de vous, frères, demeure donc au rang où la Providence l'a placé, rendant à Dieu des actions de grâce, vivant avec une conscience pure, sans sortir jamais des limites de son ministère, ni des bornes de la modestie » (cap. XL). En venant à l'Eglise catholique, chap. XLII, saint Clément continue en ces termes : « Les apôtres nous ont annoncé l'Evangile de la part de Jésus-Christ, Jésus-Christ de la part de Dieu. Le Christ fut envoyé par le Seigneur, les apôtres par le Christ, et dans cette double hiérarchie s'est accompli le dessein providentiel. Acceptant donc leur mandat, convaincus de la sincérité de leur foi par la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, confirmés dans cette foi par la parole divine, les apôtres sont allés, avec une confiance absolue en l'Esprit saint, porter au monde la nouvelle de l'avènement du royaume de Dieu. Prêchant dans les cités et dans les campagnes, ils y ont recueilli les prémices de la moisson spirituelle, et après avoir éprouvé la foi des nouveaux convertis,

ils ont institué en chaque Eglise *des évêques et des diacres*, pour perpétuer ainsi leur ministère en faveur de ceux qui devaient plus tard embrasser la foi (cap. XLII). Vous étonnerez-vous que les apôtres, investis par Dieu même de leur autorité, l'aient déléguée à d'autres? Mais Moïse, ce bon et fidèle serviteur, n'a-t-il pas choisi de la sorte les princes des douze tribus (cap. XLIII). — Les apôtres, éclairés par la lumière de Notre-Seigneur Jésus-Christ, savaient que des discussions s'élèveraient un jour au sujet de la dignité épiscopale. Voilà pourquoi, en parfaite connaissance de cause, *ils constituèrent cette hiérarchie dans l'Eglise*, et fondèrent la règle de succession de telle sorte qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés fussent investis de leurs fonctions et de leur ministère. Ceux donc qui ont été institués primitivement par les apôtres, ou qui le furent depuis par d'autres missionnaires irréprochables, avec l'assentiment de l'Eglise universelle, ces ministres saints, qui ont gouverné en paix, avec un courage et une patience invincible le troupeau de Jésus-Christ et aux vertus desquels tous ont rendu témoignage depuis tant d'années, ces évêques ne peuvent, sans injustice, être dépouillés de leurs charges. Tel est notre *jugement*. Certes, ce n'est pas une faute légère de bannir de l'épiscopat des hommes qui ont offert les dons sacrés saintement et sans reproches! Bienheureux les prêtres qui ont achevé leur carrière et qui, à leur mort, ont recueilli le fruit d'une vie parfaite. Du moins, ils n'ont plus à craindre qu'on les chasse du trône où ils règnent aujourd'hui dans la gloire. Cependant nous voyons que vous n'avez pas eu honte, frères, de bannir de l'autel quelques-uns de ces hommes vénérables qui avaient saintement accompli tous les devoirs de la liturgie et de l'administration » (cap. XLIV).

Un témoignage aussi explicite en faveur de la hiérarchie catholique fait le désespoir des protestants. Saint Clément, disciple de saint Paul, premier ou troisième successeur de saint Pierre, parle d'évêques, de prêtres, de diacres, ni plus ni moins qu'un canoniste du dix-neuvième siècle, et en parle, s'il vous plaît, avec l'autorité d'un Pape : voilà qui trouble beaucoup les

rêves de Planck et les conceptions aventureuses de Néander ; voilà qui ne permet guère les négations obstinées de Baur et de Bunsen. Pour se tirer de ce mauvais pas, ils ont nié d'abord l'authenticité de la lettre de saint Clément, admise avant eux par tous les critiques et pour des raisons très-graves, qu'il est impossible même d'effleurer. Battus sur ce point, ils ont affirmé, sans ombre de preuve, que cette page du moins avait été ajoutée plus tard frauduleusement à un texte d'ailleurs authentique. Mais ce passage a paru si concluant au docteur Rothe, l'un des savants protestants les plus distingués d'Allemagne, qu'il n'a pu s'empêcher d'y voir l'origine apostolique de l'épiscopat dans le sens catholique du mot, et qu'on n'a pu lui répondre qu'en faisant mentir les textes par les tours de force ou de faiblesse d'une philologie sans consistance.

On a essayé, par exemple, d'affaiblir la portée de ce texte, en objectant que les termes d'évêques et de prêtres sont pris quelquefois l'un pour l'autre dans les monuments de l'Eglise primitive. « Cette synonymie d'expression, dit encore M. Freppel, est incontestable. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, au xx<sup>e</sup> chapitre des *Actes des apôtres*, saint Luc appelle évêques ceux qu'un peu plus haut il désignait sous le nom de prêtres. Dans son épître, saint Clément, tout en distinguant les pouvoirs, emploie indifféremment l'une ou l'autre qualification. Mais il n'en résulte absolument rien contre la subordination des simples prêtres aux évêques proprement dits. De ce que le nom d'*imperator* était commun à l'empereur romain et aux généraux victorieux, il ne s'ensuit pas que les pouvoirs fussent égaux de part et d'autre. Saint Pierre appelle Jésus-Christ lui-même « l'évêque de nos âmes ; » on ne dira pas qu'entre le Christ et un évêque il n'y a pas de différence. Saint Pierre et saint Jean s'intitulent prêtres : personne n'en conclura que le pouvoir apostolique ne fût pas supérieur à celui de prêtres. Rien de plus facile à expliquer que cet emploi alternatif des mêmes termes pour désigner deux classes de personnes ou de pouvoirs bien distincts. Comme tous les évêques sont prêtres, cette dernière qualification leur convenait parfaitement. Eu



égard à son étymologie, le mot prêtre signifie « ancien, » *senior*; or, c'est parmi les anciens de la communauté qu'on choisissait d'ordinaire les ministres du premier et du second ordre; l'âge accompagnait la dignité, mais ne la constituait pas, car saint Paul écrit à l'évêque Timothée : « Que personne ne méprise ta jeunesse. » De même, en prenant le mot dans sa signification native, évêque veut dire « surveillant; » or, les simples prêtres surveillaient également, dans la mesure qui leur était propre, la foi et les mœurs des fidèles. Par conséquent, cette dénomination, appliquée à leur ordre, n'avait rien que de très-naturel. Plus tard, l'usage et le besoin de préciser le sens des mots les firent réserver; et pourtant, au troisième siècle encore, nous voyons saint Cyprien, le plus ardent défenseur de la distinction entre l'épiscopat et le sacerdoce, s'intituler prêtre, tout évêque de Carthage qu'il était. Je ne puis donc voir dans tout cela qu'une pure chicane de mots, et, dans le cas présent, une véritable querelle d'allemand<sup>1</sup>. »

A cette vigoureuse argumentation du savant professeur de Sorbonne, le Baronius de notre âge, l'abbé Darras ajoute une considération non moins décisive : « Quand même, dit-il, les expressions d'évêques, de prêtres, de diacres, employées par saint Clément, ne présenteraient point par elles-mêmes une signification assez claire et assez nette, il suffirait de les rapprocher du passage précédent, sur l'organisation hiérarchique du sacerdoce juif, pour en saisir toute la valeur. Saint Clément affirme que la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ reproduit, dans sa simplicité et son unité admirables, les principaux caractères du sacerdoce d'Aaron. Il le fallait bien, puisque ce dernier n'était que la figure dont le sacerdoce institué par le Christ devait être la divine réalisation. Or, dans l'énumération des traits communs aux deux institutions, saint Clément désigne le Souverain-Pontife, les princes des prêtres et les diverses catégories; il leur assigne un rang et des fonctions spéciales, les distinguant tous des laïques. Il y a plus, saint Clément fait observer que le centre du culte hébreu, centre unique, est Jérusalem.

<sup>1</sup> *Les Pères apostoliques*, p. 157-58.

saalem. Donc le culte catholique doit avoir de même un centre de direction et de gouvernement : les Corinthiens ne s'y méprenaient pas, puisque eux-mêmes avaient eu recours à ce centre de l'Eglise romaine, fondée sur la Chaire de saint Pierre. On ne gagnerait donc rien à incider sur des expressions ou des termes équivoques. Le fond de la doctrine l'emporte ici sur tous les détails, en les confirmant chacun en particulier avec une force irrésistible. Aux sacrifices sanglants de Jérusalem saint Clément compare l'oblation pure « des dons du Seigneur » faite par les évêques et les prêtres de Jésus-Christ ; au culte mosaïque, il compare la liturgie chrétienne. Et maintenant, que le protestantisme nous montre le centre de son gouvernement, son pontife suprême, ses évêques, ses prêtres, ses diacres et tous les autres degrés du ministère ecclésiastique, distincts du laïcisme, et formant le sacerdoce immortel dont celui d'Aaron n'était que la figure ! Cette hiérarchie existait cependant au siècle apostolique, et le seul fait de ne l'avoir plus est une preuve palpable d'hérésie ou de schisme<sup>1</sup>. »

On ne peut infirmer la force de ces observations. Il est prouvé que, dès les premiers temps de l'ère apostolique, l'Eglise avait sa hiérarchie sacrée et que dans les difficultés on recourait au Saint-Siège.

II. Nous n'avions pas toutefois jusqu'à présent ici la décision de son autorité. Dans la *Patrologie* de Migne, au chapitre LVII de la lettre de saint Clément, une ligne de points indique les lacunes du texte à cet endroit. L'annotateur ajoute, au bas de la page : « Il manque ici, dans l'ancien manuscrit, une feuille entière qui donnerait quatre pages de texte imprimé. S'il n'y avait que lacune de quelques lettres, manque d'un ou de plusieurs mots, nous aurions tâché d'appliquer à ce mal un remède quelconque. Mais la blessure est trop grande pour que nous puissions la guérir avec l'emplâtre de la conjecture. Il faut attendre qu'il vienne d'Egypte ou de Grèce un nouvel Esculape qui enlève à notre Clément sa podagre. »

Ce qui manquait en 1856 est retrouvé aujourd'hui. Nous en

<sup>1</sup> *Hist. générale de l'Eglise depuis Adam jusqu'à nos jours*, t. VI, p. 256.

aurons le détail dans l'article suivant de l'*Univers*, mai ou juin 1877, article que nous devons au docte abbé Daniel :

« Le concile du Vatican a défini d'une manière solennelle l'infaillibilité pontificale. On sait comment les incrédules, les janistes et les vieux-catholiques ont attaqué l'œuvre du concile. Pour attester une fois de plus l'antiquité et la perpétuité de la foi chrétienne sur la primauté du Pape et montrer aux esprits les plus prévenus quelle a été l'autorité du Saint-Siège dès les premiers temps, Dieu a voulu qu'on en découvrit une preuve nouvelle, que personne n'avait soupçonnée jusqu'ici. Et comme, pour faire rendre témoignage à la vérité par l'erreur elle-même, il a permis que ce fragment, d'un prix incomparable, qui atteste clairement le pouvoir du Pape sur toute l'Eglise, fût publié par un archevêque schismatique, et traduit et annoté par des écrivains protestants ou rationalistes.

» Au moment où l'Eglise catholique tout entière rend un si éclatant hommage à la Papauté, en célébrant le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale du successeur de saint Clément Romain, tous les vrais fidèles se réjouiront d'apprendre que le premier Pape dont les écrits nous aient été conservés, en dehors de saint Pierre, parle de la puissance du Souverain-Pontife comme en parle Pie IX, comme en ont toujours parlé tous les Papes. Le nouveau témoignage que nous voulons faire connaître en faveur de la primauté du Pape est, en effet, un témoignage d'un des premiers successeurs de saint Pierre, de saint Clément Romain.

» La dignité de son auteur lui donne donc une valeur toute particulière. Mais tout concourt à augmenter le prix du passage récemment découvert. D'abord sa grande antiquité : l'écrit dont il fait partie est le plus ancien en date de tous les écrits ecclésiastiques d'une authenticité incontestable, et il ouvre à bon droit la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne et tous les recueils des œuvres des Pères apostoliques.

» L'autorité dont il a joui dans les premiers siècles n'est pas moins grande que son antiquité. Les premiers chrétiens eurent pour cet écrit, connu sous le nom de première épître de saint

Clément aux Corinthiens, une telle estime qu'on le lisait dans les assemblées des fidèles avec les écrits canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Tous les écrivains grecs, depuis la première partie du second siècle jusqu'à Photius, en ont fait les plus pompeux éloges. Denys de Corinthe nous apprend qu'on le lisait de son temps dans l'Eglise de Corinthe. Clément d'Alexandrie et Origène lui attribuent une autorité apostolique et le considèrent presque comme une partie de la sainte Ecriture. Eusèbe de Césarée atteste qu'on le lisait publiquement depuis les premiers temps dans les Eglises, mais il a soin cependant de ne pas le placer parmi les livres canoniques, comme semble le faire le canon LXXXV des Constitutions apostoliques.

» La lettre de saint Clément, écrite en grec et adressée à une Eglise de Grèce, a été moins célèbre en Occident qu'en Orient. A part saint Irénée, qui était originaire d'Asie-Mineure, et saint Jérôme, qui passa une grande partie de sa vie en Palestine et était très-versé dans la littérature grecque, nous ne rencontrons dans toute l'Eglise occidentale que saint Ambroise qui l'ait indubitablement connue. Selon M. Lightfoot, l'un des plus savants éditeurs de saint Clément, tout porte à croire que son épître aux Corinthiens n'a été traduite pour la première fois en latin qu'au dix-septième siècle; de là l'impossibilité où étaient les écrivains latins d'en faire usage.

» La célébrité de l'écrit de saint Clément a duré sans interruption, dans l'Eglise orientale, jusqu'à Photius, qui en a parlé avec grand éloge dans sa *Bibliothèque* (c. cxiii). Mais les progrès du schisme et sa funeste prédominance en effacèrent peu à peu le souvenir dans l'Eglise grecque, dont il condamnait manifestement la révolte contre l'autorité du Saint-Siège.

» C'est cependant aux schismatiques grecs que nous devons ce monument. L'histoire de la publication de cette épître est vraiment singulière. C'est par des schismatiques et par des protestants qu'elle nous est venue dans sa première forme incomplète, comme maintenant dans sa forme intégrale.

» La première édition imprimée de la lettre de saint Clément,

pape, aux Corinthiens, est de l'an 1633. Elle a été publiée par le protestant Patrice Junius, à Oxford, et contient le texte grec avec une traduction latine. Il reproduisait l'original d'un manuscrit d'Alexandrie, d'où ont été tirées, jusqu'en 1875, toutes les éditions nouvelles. C'était le seul manuscrit connu. Ce manuscrit, désigné sous le nom de *Codex Alexandrinus*, avait été donné en 1628, par le célèbre patriarche schismatique grec Cyrille Lucar, à Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre. Une annotation du manuscrit en attribue la transcription à sainte Thècle, martyre. Le patriarche Cyrille affirmait qu'il avait été écrit après le concile de Nicée, par une noble femme égyptienne appelée Thècle. Tischendorf, Scrivener, Oscar de Gebhardt et Harnack le rapportent au cinquième siècle; Hilgenfeld le fait moins ancien de près d'un siècle.

» Il manquait malheureusement à ce manuscrit plusieurs feuillets, la dernière partie de l'écrit, dit seconde lettre de saint Clément aux Corinthiens, dont nous ne nous occupons pas ici, et l'avant-dernier feuillet de la première lettre. C'est cet avant-dernier feuillet, contenant six chapitres, à peu près le dixième de la longueur totale de l'épître, qui renferme les témoignages les plus clairs et les plus directs sur l'autorité de l'Eglise de Rome.

» Plusieurs savants avaient fait des recherches pour découvrir quelque nouveau manuscrit de l'épître de saint Clément, mais elles avaient été infructueuses, et l'on croyait qu'on ne parviendrait jamais à compléter ses lacunes lorsqu'on apprit, en 1875, qu'un archevêque grec, Philothée Bryennios, métropolitain de Sères, en Macédoine, avait découvert un manuscrit complet et le publiait avec beaucoup de soin à Constantinople. Deux savants protestants allemands, MM. Oscar de Gebhardt et Adolphe Harnach, se sont empressés de mettre à profit la nouvelle édition de Constantinople pour donner une édition critique complète, texte, traduction et notes, des deux écrits de saint Clément. Le rationaliste Hilgenfeld, un des adeptes de l'école de Tubingue, a fait de même, mais il n'a point joint de traduction au texte grec<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Τοῦ ἐν ἁγίῳ πατρὸς ἡμῶν Κλήμεντος ἐπισκοποῦ Ρωμῆς ἀι δύο, πρὸς Κορίνθιους

» Le manuscrit découvert par le métropolitain Bryennios, à Constantinople, et qui sera désormais connu sous le nom de *Codex Constantinopolitanus*, provient de la bibliothèque du monastère patriarcal de Jérusalem, et a été écrit en 1056, par un scribe nommé Léon. Il contient plusieurs autres anciens écrits, comme l'épître de saint Barnabé, les lettres de saint Ignace, etc., que Bryennios se propose de publier plus tard.

» Aux deux manuscrits de la première lettre de saint Clément, dont nous venons de parler, on pourra bientôt joindre une traduction syriaque complète, fort ancienne, laquelle sera d'un grand secours pour la critique du texte des deux manuscrits. Le *Catalogue de la bibliothèque de M. Mohl*, publié après sa mort, à Paris, en 1876, portait au n° 1796 : « Manuscrit syriaque sur parchemin, contenant le Nouveau

ἐπίστολοι. Ἐκ χειρογραφοῦ τῆς ἐν Φαναριῶν Κωνσταντινουπόλεως βιβλιοθηκῆς τοῦ Παναγίου Ταφοῦ νῦν πρῶτον ἐκδιδόμεναι πλήρεις μετὰ προλεγομένων καὶ σημειωσέων ὑπὸ Φιλοθέου Βρυεννίου μητροπολίτου Σεβέρων. Ἐν Κωνσταντινουπόλει 1875. — *Clementis Romani ad Corinthios quæ dicuntur epistolæ*. Textum ad fidem codicum et Alexandrini et Constantinopolitani nuper inventi, recensuerunt et illustraverunt Oscar de Gebhardt, Adolfus Harnack, Lipsiæ, Hinrichs, 1876. — *Clementis Romani Epistolæ*, edidit, commentario critico et adnotationibus instruxit; Mosis Assumptionis quæ supersunt collecta et illustrata addidit, omnia emendata iterum edidit Adolphus Hilgenfeld. Lipsiæ, Weigel, 1876. — L'édition de Gebhardt et Harnack est de tous points préférable à celle de Hilgenfeld. Les trois éditions que nous venons d'indiquer sont jusqu'ici les seules qui contiennent le texte complet de la première Epître de saint Clément aux Corinthiens. — M. Lightfoot, sans publier le texte suivi, a complété sa remarquable édition de 1869 : *Saint Clement of Rome; the two Epistles to the Corinthians*, par un appendice, *Saint Clement of Rome; an Appendix containing the newly recovered; portions, with Introductions, notes and translations*, by J.-B. Lightfoot, D. D. Lady Margarets, professor of Divinity, Cambridge, Londres, Macmillan, 1877. — Quant aux anciennes éditions incomplètes du texte, d'après le manuscrit d'Alexandrie, il n'en a été publié qu'une seule, en France, depuis le commencement de ce siècle, c'est celle qui fait partie de la collection des Pères grecs, dans la *Patrologie* de Migne. Pendant ce même temps, on en a publié en Allemagne *quatorze* éditions, sans compter les deux nouvelles dont nous venons de donner les titres. En Angleterre, depuis 1838, on en a publié six éditions. On sait que les études patrologiques, en Angleterre, n'ont pas peu contribué à l'heureux mouvement de retour qui a fait rentrer tant d'anglicans dans le giron de la véritable Eglise.

Testament moins l'Apocalypse, d'après la traduction revue par Thomas d'Héraclée. Ce manuscrit, en beaux caractères Peschito, est suivi d'une note du copiste, qui dit l'avoir exécuté l'an 1481 des Grecs (1169 de l'ère chrétienne) dans le petit monastère de Mar-Salibo de Beth-Yehidoyé, sur la montagne sainte d'Edesse, la ville bénie... *Entre l'Épître de saint Jude et l'Épître de saint Paul aux Romains se trouve intercalée une traduction syriaque des deux épîtres de saint Clément de Rome aux Corinthiens.* » C'était le seul manuscrit syriaque de la bibliothèque de M. Mohl.

» La connaissance des Pères est malheureusement si peu répandue parmi nous, que personne ne soupçonna le trésor renfermé dans ce volume, et il fut acheté par l'université de Cambridge, en Angleterre. Quelques jours après, un des bibliothécaires de l'université, M. Bensly, écrivait : « En recevant notre nouvelle acquisition, j'ai été agréablement surpris de voir que nous étions réellement devenus possesseurs d'une version syriaque, jusqu'ici inconnue, des épîtres de Clément aux Corinthiens <sup>1</sup>... Les lacunes du texte du *Codex Alexandrinus* sont

<sup>1</sup> Quand le syndicat de la bibliothèque de l'université de Cambridge avait lu, dans le catalogue de la collection Mohl, la notice que nous venons de rapporter sur le manuscrit syriaque n° 1796, il n'avait pu croire que les deux épîtres de saint Clément qui y sont mentionnées fussent les épîtres aux Corinthiens, et il avait pensé que c'étaient les lettres aux vierges chrétiennes, publiées depuis 1732. « Il paraissait incroyable, dit M. Lightfoot, p. 232, qu'un trésor tel que la version syriaque des épîtres aux Corinthiens, faisant partie d'une collection bien connue, eût échappé à l'attention de tous les savants orientalistes de France. » De là l'agréable surprise des bibliothécaires de Cambridge. Le malheur de nos savants officiels de France, c'est d'être généralement ignorants en théologie et en histoire ecclésiastique. M. Guignant avait visité, en mission, la bibliothèque du Saint-Sépulcre de Constantinople, où se trouvait le manuscrit complet publié par Bryennios. Voici comment, dans son rapport, lu en 1856, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et publié la même année par le *Journal général de l'instruction publique*, il parlait de cette précieuse découverte : « Elle ne contient malheureusement que peu de chose, excepté des homélies, des prières, des traités de théologie et de controverse écrits dans des temps peu éloignés de nous. (!) » Il ne faut pas oublier cependant que M. Miller a eu le bonheur de découvrir, en 1831, les *Philosophumena*.

remplies de la même manière que dans le manuscrit grec récemment publié par Bryennios. La traduction elle-même est attribuée à la récension héracléenne. A cause de son extrême fidélité, elle est très-propre, dans les cas douteux, à faire pencher la balance en faveur de l'un des deux manuscrits, et elle sera très-utile pour corriger le texte des chapitres dernièrement découverts. » M. Bensly prépare la publication de la précieuse traduction de Thomas d'Héraclée, et M. Lighfoot en a déjà fait usage dans son *Appendice*.

» Ce Thomas d'Héraclée revit, en 616, la traduction syriaque du Nouveau Testament faite en 508 par Philoxène. Il se servit aussi de la version de Philoxène, ou peut-être d'un autre plus ancien encore, pour sa traduction corrigée de la lettre de saint Clément.

» L'authenticité de la première épître de saint Clément aux Corinthiens n'est l'objet d'aucun doute sérieux. Des critiques nient l'authenticité de l'homélie dite seconde épître aux Corinthiens ; on attaque surtout les lettres aux vierges, qui ne nous sont connues que par une traduction syriaque, mais on est d'accord à reconnaître que la première aux Corinthiens est l'œuvre du pape saint Clément. Il n'y a pas la même uniformité concernant la date de cet écrit. Plusieurs savants, Vossius, Blondel, Grabe, Pagi, Dodwell, Gallandi, Wolton, Woher, M<sup>sr</sup> Héfélé, Mack, Schenkel la rapportent de l'an 64 à l'an 68. La plupart la font un peu moins ancienne : « Domitiani ætati » jam Patricius Junius et Cotelarius hanc romanæ Ecclesiæ » epistolam recte vindicaverunt, » dit Hilgenfeld, p. xxxvii. Gebhardt et Harnack, qui discutent longuement la question, en fixent la date entre l'an 93 et l'an 97 (p. lx).

» Leur sentiment est, pour le fond, celui non-seulement des premiers éditeurs Junius et Cotelier, mais aussi de Tillemont, Lumper, Néander, Gieseler, Roth, Tholack, Bunsen, Schliemann, Koestelin, Ritschl, Tiersch, Lechler, Reuss, Anger, Gundert, Ekker, Lipsius, Ewald, Uhlhorn, Laurent, Tischendorf, Lightfoot, Pfeleiderer, Hoffmann, Zahn, Donaldsen, Bryennios. Le fragment nouvellement découvert, c. lxiii, n° 3, est tout-



à-fait favorable à l'opinion prédominante. Il est impossible d'ailleurs d'en descendre la date plus bas. Quoique tous les historiens rationalistes de ces derniers temps aient nié que l'Eglise romaine eût au premier siècle une autorité prépondérante, il n'en reste pas moins établi, comme en convient Hilgenfeld lui-même, ainsi que nous l'avons vu, que l'épître de saint Clément est du premier siècle. Aussi, le docteur Harnack donne-t-il cet avertissement aux partisans des théories de l'école de Tubingue : « Moneo eos errare qui cap. LVIII, LIX, LXII, » LXIII potissimum innisi, contendere volunt epistolam secundo » sæculo scriptam esse, cum vix esset credibile, Ecclesiam » romanam jam primo sæculo tantâ auctoritate cum aliis con- » servatam esse Ecclesiis » (p. LX).

» Le même savant est convaincu que saint Clément intervint de son propre mouvement, *epistola procul dubio ... sponte transmissa* (p. XLV), dans les troubles qui agitaient l'Eglise de Corinthe, afin d'y mettre un terme, en y envoyant sa lettre et ses légats. Les mots *παρ' ὑμῶν*, dit-il, employés chap. 1<sup>er</sup>, au lieu de *παρ' ὑμῶν*, prouvent qu'il faut traduire, non pas *quæsitâ à vobis*, comme dans l'édition Migne, mais *desideratâ apud vos*. Quoi qu'il en soit, l'autorité de l'Eglise romaine est manifeste dans les deux manières de traduire, soit que ce soient les corinthiens qui aient porté leur cause à Rome, soit que saint Clément ait agi de lui-même.

» Ce point de doctrine a été remarqué de tous ceux qui ont étudié l'écrit de saint Clément. Déjà Rufin avait été frappé de la manière dont ce Pape parlait, en se considérant comme la personnification de l'Eglise romaine : « Sub Clemente seditio » non modica orta est apud Corinthum inter fratres, ita ut » *ex personâ romanæ Ecclesiæ scriberet ipse Clemens ad Corin-* » *thios epistolam.* »

» Mais les éditeurs catholiques des derniers temps étaient obligés de reconnaître qu'on ne rencontrait pas dans son écrit d'affirmation expresse de la suprématie de l'Eglise romaine. « De dogmate quidem catholico, quod ex proscripto concilii » Tridentini etiam publice profiteremur : sanctam nimirum

» catholicam et apostolicam Ecclesiam romanam esse omnium  
 » Ecclesiarum matrem et magistram, in epistolâ suâ nullibi  
 » explicitam mentionem facit divus Clemens, » dit le bénédictin Lumper (Migne, col. 169). Il n'en sera plus ainsi désormais, grâce au manuscrit de Constantinople, et le premier document pontifical que nous possédions sera aussi le premier monument en faveur du pouvoir suprême des Papes.

» M. Harnack, rendant compte de la découverte de Bryennios dans une revue protestante, le *Theologischer Literaturzeitung* de Schürer, 1876, n° 4, a dit : « Le caractère officiel de la lettre se manifeste d'une manière plus claire encore dans les passages récemment publiés et par le ferme langage qui y est employé. Des passages comme le chap. LIX, 1, et plus encore, tout le chapitre LXIII, devront être désormais tenus en ligne de compte, si l'on veut décrire exactement les rapports qui existaient entre l'Eglise romaine et les autres Eglises. Ces passages sont bien propres à nous faire comprendre comment on pouvait déjà parler de Rome en 170-190 dans la chrétienté, comme le font Denys de Corinthe et Irénée, originaires de l'Asie-Mineure<sup>1</sup>. » M. Harnack fait allusion aux paroles par lesquelles saint Irénée apprend que saint Clément envoya sa lettre aux Corinthiens, pour leur rendre la paix. Saint Irénée rappelle cette lettre, en confirmation des paroles devenues si célèbres qu'il venait de dire un peu plus haut (*De hæres.*, III, III, 2) : « Maxima et antiquissima, et omnibus cognita, à gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Roma fundata. — Ad hanc Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles. » Ce fameux passage, qui était allégué le premier dans les traités de théologie, comme le plus ancien de tous, ne sera plus que le second en date.

» La suprématie de l'Eglise romaine et, par conséquent, la primauté pontificale, est exprimée, en effet, aussi clairement que possible dans le fragment retrouvé de saint Clément.

<sup>1</sup> Voir Denys de Corinthe, vers 170, ap. Euseb., *Hist. eccles.*, IV, xxiii, et S. Irén., *De hæres.*, III, III, 3.

» Une sédition s'étant élevée dans l'Eglise de Corinthe, le Pape exhorte les coupables au repentir et à la pénitence : que les auteurs du trouble confessent leur péché et travaillent au rétablissement de la paix. S'ils n'obéissent pas aux prescriptions de l'Eglise romaine, saint Clément leur déclare qu'ils ne seront pas du nombre des élus : « Sin autem quidam non pare- » bunt iis quæ ille (*Jesus Christus*) per nos dixit, cognoscant » offensioni et periculo haud exiguo se implicaturos esse ; nos » vero innocentes erimus ab hoc peccato » (c. LIX, p. 97). Ainsi Jésus-Christ a parlé par la bouche du Pape.

» Le chapitre LXIII est encore plus impératif : « Æquum » *θέμιτον* igitur est talibus et tantis exemplis accidentes cervi- » cem supponere et obedientiæ locum explere, ut quiescentes » à vanâ seditione ad scopum nobis in veritate propositum sine » omni maculâ perveniamus. Gaudium enim et lætitiâ nobis » præstabitis si obedientes facti iis quæ à nobis scripta sunt per » Spiritum sanctum<sup>4</sup>, eradicaveritis nefandam zeli vestri iram » secundum sermonem quem fecimus de pace et concordia in » hac epistolâ. Misimus autem viros fidos et castos, à juven- » tute usque ad senectutem inculpatè nobiscum versatos, qui » testes erunt vos inter et nos. Hoc vero fecimus ut cognosce- » retis omnem curam nostram id et spectasse et spectare ut » quam celerrimè ad pacem perveniatis » (p. 107).

» Hilgenfeld a résumé ce passage en disant, p. XLII : « Ro- » mani jam omnia quæ ad religionem spectant absolverunt et » et sperant Corinthios obsecuturos esse. » Le Pape fait plus qu'espérer l'obéissance, il l'impose. M. Harnack le reconnaît franchement : « Ecce quantâ auctoritate Roma locuta sit, » dit-

<sup>4</sup> Gebhart rapporte, mais à tort, les mots *Spiritum sanctum* à *eradicaveritis*, au lieu de *scripta sunt*. Le déplacement de cette virgule est le seul changement que nous ayons fait à sa traduction, mais la légitimité de notre changement est incontestable. Le sens devient ainsi celui du chapitre LIX, que nous avons déjà rapporté : *Quæ ille (Deus) per nos dixit*. M. Lightfoot a lu comme nous le faisons : « Ye will give us great joy, traduit-il, if ye render obedience unto the thing written by us through the Holy Spirit » (p. 378). Ce langage rappelle, d'ailleurs, celui des Actes, xv, 28 : *Visum est enim Spiritui sancto et nobis*.

il sur les mots *ἐάν ὑπήκοοι γερόμενοι τοῖς ὑφ' ἡμῶν γέγραμμένοις*. Et il explique les mots *testes vos inter*, employés par les légats envoyés par le Pape à Corinthe pour régler les affaires en son nom en disant : « *Id est judicabunt, utrum seditionem sedaveritis annon. Hæc vox gravis neque opinata; Ecclesia romana nequaquam à Corinthiis advocata, jurisdictionem quamdam sibi arrogat, sed severè hanc rem agit, quia Romanis πᾶσα φροντίς καὶ γέγονε καὶ ἐστὶν εἰς τὸ ἐν ταχεῖ εἰρῆνεσαι illos. Ecclesiarum omnium pax et salus Romanæ cordi est.* »

» Ainsi, l'un des premiers Papes, d'après plusieurs, le successeur immédiat de saint Pierre, d'après un plus grand nombre, le troisième, a le pouvoir sur l'Eglise universelle; il décide souverainement les questions en litige, il envoie ses légats, munis de pleins pouvoirs; en un mot, l'Eglise est fondée visiblement dès lors sur le roc de Pierre.

» L'annotateur protestant insinue que c'est un pouvoir que Clément s'arroe. Une preuve que son autorité était reconnue par l'Eglise, c'est qu'elle fut acceptée par les Corinthiens, et que sa lettre, qui contenait les belles et fortes paroles que nous venons de rapporter, fut lue publiquement pendant des siècles dans les Eglises d'Orient et acceptée par l'Eglise syriaque comme par l'Eglise grecque.

» Puissent donc tous les chrétiens obéir à ces belles paroles, par lesquelles commence le fragment retrouvé : « *Obediamus igitur nomini ejus sanctissimo (Dei)... Accipite concilium nostrum nec poenitebit vos; profectò enim per Deum, perque Dominum Jesum Christum et Spiritum sanctum<sup>1</sup> fidem et spem electorum, qui in humilitate cum assiduâ moderatione præcepta et mandata à Deo data exsequitur, constitutus et elec-*

<sup>1</sup> Ces paroles sont extrêmement importantes pour établir, contre les historiens rationalistes modernes, la foi du premier siècle à la divinité de Jésus-Christ et au mystère de la sainte Trinité. Elles étaient déjà connues par saint Basile, qui les rapportait, *De Spiritu sancto*, cap. xxix, t. III, p. 61, comme étant de saint Clément; mais parce qu'on ne les retrouvait pas dans la lettre aux Corinthiens, des critiques en révoquaient en doute l'authenticité. La question est désormais tranchée.

» tus erit in numerum eorum qui salvantur per Jesum Christum, per quem ei est gloria in sæcula sæculorum. Amen. » (C. LXIII, p. 97.)

---

## CHAPITRE XVIII.

EST-IL VRAI QUE LES PAPES SAINT ÉLEUTHÈRE ET SAINT VICTOR AIENT ÉTÉ SYMPATHIQUES AUX ERREURS DE MONTAN ?

L'accusation de montanisme, élevée contre le pape Eleuthère par les protestants du dix-septième siècle, a été renouvelée de nos jours par l'auteur de l'histoire de la *Gaule sous l'administration romaine*, et étendue au pape Victor par l'un des continuateurs de l'*Histoire littéraire de France*. Avant de présenter la défense de ces deux papes, il faut donner la parole à l'accusation.

« Montanus, dit Amédée Thierry, excommunié par les Eglises d'Asie, était venu à Rome; l'évêque de cette ville, Eleuthère, non-seulement l'admit dans sa communion, mais parut disposé à lui délivrer des lettres de paix, portant invitation aux Orientaux de se réconcilier avec lui. C'était un schisme qui se préparait. Les évêques de l'Asie-Mineure, avertis à temps, s'adressèrent à leurs compatriotes Irénée et Pothin, les priant d'intervenir auprès d'Eleuthère, de l'avertir de son erreur, de protester même au besoin contre sa conduite, au nom de l'Eglise naissante des Grecs. (EUSÈBE, V, III.)

» C'est à ce petit concile (des chrétiens prisonniers pour la foi), tenu sous les verrous, que Pothin et Irénée communiquèrent la lettre qu'ils avaient reçue des Eglises d'Asie et de Phrygie au sujet de Montanus et de l'appui prêté à cet hérésiarque par l'évêque de l'Eglise romaine. On n'ignorait à Lyon aucun de ces faits; on savait que des lettres de paix avaient été délivrées à Montanus (TERTULL., *Advers. Praxeam*, ed. Rigault, 1675), et qu'une prompte et vigoureuse protestation pouvait seule empêcher le schisme d'éclater. Les confesseurs

arrêtèrent donc qu'il serait écrit aux Orientaux pour approuver leur conduite, et au Pape de Rome (ce mot était alors synonyme d'évêque), pour l'avertir fraternellement et lui demander le retrait des lettres de paix. *On conçoit* que saint Irénée fut chargé de la rédaction de ces dépêches, qui exigeait une plume exercée à la controverse; il est certain du moins qu'on le choisit pour porter à l'évêque de Rome celle qui contenait les remontrances (HIERON., *Script. Eccl.*) et y ajouter, *au besoin*, des explications verbales. Un billet, conçu en ces termes, l'accréditait près du Chef des chrétiens de la ville éternelle : « Nous te souhaitons, ô frère Eleuthère, pour toujours et en toutes choses, joie et bonheur en Dieu. Nous te recommandons notre frère et collègue Irénée, porteur de cette lettre, comme un homme plein de zèle pour le testament du Christ. S'il était nécessaire d'invoquer d'autres droits auprès de toi, nous te le recommanderions comme prêtre de notre Eglise, car telle est sa qualité. (EUSÈBE, V, IV.) Irénée partit immédiatement pour l'Italie, où sa mission ne fut pas sans résultat. D'autres considérations fortifièrent encore la démarche des martyrs lyonnais et l'argumentation savante de leur interprète. Eleuthère, ramené aux principes de l'austère orthodoxie, révoqua les lettres de paix déjà remises et excommunia Montanus. Selon Tertullien, Praxéas exerça une influence non moins puissante sur l'esprit d'Eleuthère. (TERTULLIEN, *Advers. Praxeam*, 591.) Ce fut un coup mortel porté par l'Eglise naissante des Gaules à l'hérésie dangereuse que les orthodoxes appelaient la fausse prophétie <sup>1</sup>. »

» La tolérance d'Anicet, dit Jean-Jacques Ampère, ne fut point imitée par l'Africain Victor. Cet homme, d'un caractère emporté, après avoir donné dans les erreurs du montanisme, s'était ensuite précipité avec un entêtement pareil dans l'opinion d'Anicet sur le jour de la Pâques <sup>2</sup>. »

L'auteur de l'*Histoire romaine à Rome* ne cite, à l'appui de l'accusation contre Victor, aucun témoignage. Dans sa

<sup>1</sup> *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, I, ch. v, p. 185 et suiv. — <sup>2</sup> *Histoire littéraire*, I, 169.

fatuité étourdie, il aura pris un pape pour un autre et accusé sur une réminiscence erronée de Thierry, ou simplement avec le sans façon qui pourrait vous permettre d'accuser gaiement le premier venu, demain matin, de vol ou d'assassinat. Les deux écrivains ont donc de l'érudition et de la science positive, comme un seul homme.

Or, pour préciser, l'accusation se réduit à ces termes : Eleuthère, hérétique, est tiré de l'hérésie par saint Irénée et Praxéas, fait prouvé par les autorités d'Eusèbe, de Tertullien et de saint Jérôme.

Un mot d'abord sur le pape Eleuthère et sur l'hérésie de Montan.

Eleuthère, Grec de naissance, diacre du pape Anicet, occupa le Siège apostolique à peu près entre 177 et 193 ; cependant Pagi et les Bollandistes placent son pontificat avant cette époque. Le fait, précédemment rapporté par Eusèbe, est à peu près le seul qu'on sache de son ministère. Dans le *Liber pontificalis*, on ajoute cependant que Lucius, roi des Bretons, adressa une lettre à ce Pontife pour lui faire part de sa disposition à embrasser la religion chrétienne. « En effet, dit Schrödl, non-seulement les traditions et les auteurs de Bretagne, comme Nennius et Galfrid de Monmouth, parlent de la mission du prince breton Lever-Maur (la grande lumière, Lucius) au pape Eleuthère et de celle que Bède rappelle en quatre endroits de son ouvrage, mais elle est encore confirmée par la tradition bretonne. D'après celle-ci, Bran, prince du pays de Galles, père de Caractance, fait prisonnier lors de l'insurrection de la reine Boadicée, fut envoyé à Rome ; là, il embrassa le christianisme qu'il emporta à son retour en Bretagne, et Lever-Maur bâtit à Landa la première Eglise chrétienne du pays des Bretons<sup>1</sup>. »

Montan, né en Mysie, avait été d'abord païen. Peu après sa conversion, il se crut l'objet de révélations spéciales de la part de la divinité. Les historiens attribuent cette prétention au vif désir d'être quelque chose de grand ; mais il est possible que des exagérations de zèle et des écarts d'imagination aient été

<sup>1</sup> *Kirchen-Lexicon*, v° Eleuthère.

l'unique cause des erreurs de Montan. Quoi qu'il en soit, Montan tomba dans des extases qui lui ôtaient complètement la conscience de lui-même ; dans cette disposition , il se mit à prophétiser, à enseigner des choses bizarres, contraires aux traditions apostoliques. Les uns le tinrent pour un fou ou pour un possédé ; d'autres virent en lui un homme extraordinaire. Bientôt deux femmes, Prisca ou Priscille et Maximille, se croyant animées du même esprit, quittèrent leurs époux et s'attachèrent à Montan. Cependant quelques évêques de l'Asie-Mineure, entre autres Zoticus de Comare et Julien d'Apamée, cherchèrent dans quelques entretiens avec ces fanatiques à les faire revenir de leurs illusions. Ces tentatives ayant été inutiles, Sotar, évêque d'Anchialus, en Thrace, et saint Apollinaire d'Hiéraple tinrent, pour réprimer l'erreur naissante, les premiers conciles. Les chrétiens de Lyon, en ayant entendu parler, écrivent à plusieurs Eglises, notamment à l'Eglise de Rome, pour le bien de la paix. C'est le fait dont nous aurons à parler tout-à-l'heure. Le reste de l'histoire de Montan est inconnu. Wernsdorf le dit évêque de Pépuze, en Phrygie, ville qui fut la nouvelle Sion des montanistes. Blondell lui attribue les livres sibyllins. Gieseler dit qu'il avait été prêtre de Cybèle, circonstance qui aurait eu de l'influence sur sa manière de comprendre le christianisme. Enfin Schwegler, pour simplifier les questions érudites, considère Montan, Priscille et Maximille comme des personnifications mythiques de l'ébionisme. Quoi qu'il en soit, le point de départ du montanisme, c'est qu'une nouvelle effusion du Saint-Esprit devait éclater dans la Nouvelle-Jérusalem de Phrygie, effusion qui devait préparer les âmes à la fin du monde. Cette nouvelle Pentecôte devait préparer les hommes au jugement par une vie plus ascétique. Le moyen d'en déterminer les conditions, c'était le don de prophétie fait à Montan. D'après les montanistes, le Paraclét ne devait rien changer à la foi ; il devait seulement donner une intelligence plus grande des Ecritures et perfectionner la discipline chrétienne. Les points capitaux de la perfection montaniste étaient : l'interdiction des secondes noces, la ri-



gueur des jeûnes, qui devaient être plus fréquents, plus longs et plus sévères, l'exclusion des pécheurs de la société des *pneumatiques*, l'audace à braver la mort dans la persécution, la rebaptisation, l'obligation absolue du voile pour les vierges, la proscription de toute parure, l'abolition de la peinture, de la statuaire, du métier des armes, des spectacles et des sciences mondaines. De plus, ils diminuaient beaucoup l'autorité du sacerdoce et s'attachaient plus volontiers à une Eglise invisible. Ainsi dépourvus d'autorité et livrés d'ailleurs aux caprices de leurs prophètes, ils se partagèrent en plusieurs sectes, savoir : les artotyrites, les tascodrugites, les cataphryges, les quintilliens, les eschinites, les tertullianistes, etc. Les premiers, pour l'Eucharistie, se servaient, dit-on, de fromage en place de pain.

Une hérésie aussi rigoriste créait des dangers multiples : les évêques s'appliquèrent avec zèle à les conjurer. Outre les conférences particulières et les conciles, il y eut des écrits de controverse et des sentences d'autorité. C'est à ce propos que seraient intervenus les martyrs de Lyon, à ce provoqués par les chrétiens d'Asie-Mineure, par l'intermédiaire de saint Irénée, pour ramener à la foi le pape Eleuthère.

Nous ferons d'abord observer qu'il règne, sur le nom du Pape impliqué dans cette affaire, une grande incertitude. L'auteur anonyme du *Prædestinatus* dit que le pape Soter, prédécesseur d'Eleuthère, écrivit un livre contre les montanistes. Tillemont présume qu'Eleuthère se prononça contre la secte nouvelle, comme Soter, tandis que *vraisemblablement* le successeur d'Eleuthère, Victor, se serait laissé un instant surprendre par les nouveaux hérétiques. Pagi, Wolcher et d'autres sont du même avis, tandis que Pearson, Néander et Schwegler pensent que ce pût être Eleuthère. D'un autre côté, Lesueur parle de saint Pie I<sup>er</sup> et Dodwell du pape saint Zéphyrin<sup>1</sup>. Ce

<sup>1</sup> *Prædestinatus*, cap. xxvi et lxxxvi; Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 194; *In Baron.*, ad ann. 171, 3; *Hist. des hérésies*, I, 645; *Dissert. II de successione primorum Romæ episcoporum*, cap. ix, p. 253; *le Montanisme*, Tubing., 1841, p. 253; *Hist. de l'Eglise*, I, 481; *Suppl. à Pearson, Op. posth.*, p. 168.

dernier Pontife, en effet, publia au commencement du troisième siècle un édit contre les montanistes et approuva la réadmission des pécheurs ; mais il n'en résulta pas qu'il fût précisément, dans l'origine, trompé par les montanistes. Nous n'avons pas à nous préoccuper des arguments respectifs que font valoir ces auteurs ; nous constatons seulement le fait de leurs divergences, et nous concluons de cette incertitude qu'il est téméraire de mettre en cause Eleuthère ou Victor.

Nous ferons observer, en second lieu, que le caractère de l'intervention des martyrs lyonnais n'est pas mieux déterminée. Eusèbe et Tillemont disent que leur lettre n'était qu'une légation pour la paix ; l'abbé Gorini, qui abonde dans le même sens, en donne pour motif le caractère de leur intervention pacifique dans l'affaire ultérieure des quarto-décimans ; l'abbé Constant, qui suit Gorini, en donne un autre motif, le caractère admirable des chrétiens tombés dans la persécution. Gieseler, dans son *Histoire de l'Eglise*, présume au contraire que ces martyrs prirent un rôle de médiateurs ; mais son opinion paraît mal fondée, impossible à faire accorder avec le rôle connu de saint Irénée. Grabe et Massuet avaient cru que saint Irénée, par ces paroles : *Pseudo-prophetæ esse volunt* (liv. III, c. XI, § 9), avait combattu les montanistes. Des savants plus modernes ont justement reconnu que ce Père avait plutôt combattu leurs adversaires. Car, abstraction faite de ce que ceux-ci ne se proclamaient certainement pas eux-mêmes faux prophètes, toutes les expressions de saint Irénée prouvent qu'il avait en vue les antimontanistes. En effet, saint Irénée parle de ceux qui *repoussent de l'Eglise la grâce de la prophétie*, c'est-à-dire qui ne veulent pas reconnaître de prophètes dans le Nouveau Testament, qui rejettent en particulier l'Evangile de saint Jean, parce qu'il y est question de la promesse du Saint-Esprit, et qui, logiquement, devaient rejeter aussi les Epîtres de saint Paul, parce qu'il y est question du don de prophétie. Merkel, Olshausen, Lucke, Baumgarten-Crusius, ont fait, sur le passage d'Irénée relatif aux faux prophètes, de longues dissertations<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Merkel, *Explication historique et critique de la controverse des Aloges*

Quoi qu'il en soit, ce qui est important pour nous, c'est que saint Irénée combattait les adversaires de Montan. Ce rôle rend moins vraisemblable qu'il se soit rendu à Rome pour porter, contre Montan, une déclaration de guerre.

Il faut venir maintenant aux trois textes invoqués par Am. Thierry à l'appui de ses accusations contre le pape Eleuthère.

« Cependant, dit Eusèbe, comme en Phrygie, Montan, Alcibiade et Théodote commençaient à passer pour prophètes dans l'opinion publique (car, à cette époque, les miracles ayant encore lieu dans plusieurs Eglises, beaucoup de personnes étaient portées à les croire aussi des prophètes), et comme des dissensions s'élevaient à leur sujet, les frères qui habitaient les Gaules prononcèrent leur jugement particulier extrêmement religieux, et, d'accord avec la foi orthodoxe, ils le joignirent à la lettre (dans laquelle on racontait l'histoire des martyrs lyonnais), réunirent diverses épîtres des martyrs mis à mort parmi eux et qu'ils avaient écrites, étant encore dans les fers, en partie aux frères de l'Asie et de la Phrygie, en partie à Eleuthère, évêque de Rome, comme s'ils se fussent acquittés *d'une légation pour la paix* de l'Eglise, et chargèrent Irénée de tout porter à Rome. Les martyrs *recommandèrent aussi*, par une lettre au susdit Eleuthère, *ce jeune prêtre* de Lyon <sup>1</sup>. »

Dans ce passage d'Eusèbe, il n'est pas question d'erreur d'Eleuthère ni d'accusation contre ce Pontife. Le jeune prêtre qu'on lui recommande n'a pas eu évidemment à remplir près du Pape ce rôle agressif qui jure avec une recommandation. Les recommandés cherchent à se ménager bon accueil; il n'est pas ordinaire qu'ils se le préparent en s'inspirant de l'exemple du citoyen Grosjean remontrant son curé.

Voici maintenant le texte de saint Irénée : « Irénée, dit l'auteur du *De viris illustribus*, prêtre de l'évêque Pothin, qui sur l'*Apocalypse*, 1182; Olshausen, *Authenticité des quatre Evangiles canoniques*, 1823, p. 241; Lucke, *Commentaire sur l'Evangile de saint Jean*, 1833, I, p. 44; Gieseler, *Hist. de l'Eglise*, I, p. 166; Néander, *Hist. de l'Eglise*, p. 907. Le docteur Héféle, dans le *Kirchen-Lexicon*, pense que ces anti-montanistes, combattus par saint Irénée, étaient les Aloges.

<sup>1</sup> *Hist.*, V, III.

gouvernait dans les Gaules l'Eglise de Lyon, fut envoyé par les martyrs de cette ville en ambassade à Rome, à cause de quelques questions ecclésiastiques; il portait à l'évêque Eleuthère des lettres honorables pour sa personne <sup>1</sup>. »

Le solitaire de Bethléem tient au fond le même langage que l'Hérodote de Césarée. Un voyage pour affaire, une lettre de bon témoignage, un *celebret* et un passeport, mais pas trace d'accusation contre le Souverain-Pontife.

« L'évêque de Rome, dit à son tour Tertullien, reconnaissait déjà les prophéties de Montan, de Prisca et de Maximilla, et, par cette reconnaissance, il donnait la paix aux Eglises d'Asie et de Phrygie, lorsque Praxéas, en lui rapportant *des choses controuvées* sur les prophètes eux-mêmes et sur leur Eglise, et *en défendant l'autorité de ses prédécesseurs*, le força de révoquer des lettres de paix qui étaient déjà parties et le détourna du dessein qu'il avait de recevoir les dons nouveaux. Praxéas, à Rome, rendit donc un double service au démon : il chassa la prophétie et introduisit l'hérésie ; il mit en fuite le Paraclet et crucifia le Père <sup>2</sup>. »

Ces jeux de mots de Tertullien contre l'hérésie *patripassioniste* et l'éviction de la prophétie nous rappellent que ce prêtre avait embrassé les erreurs du montanisme, dont il se montre, contre Praxéas, le vaillant défenseur. Qu'il ait voulu, dans ce cas, se couvrir de l'autorité du Siège apostolique, rien d'étonnant : c'était dans les premiers siècles de l'Eglise la tactique habituelle des sectaires. Qu'il ait obtenu l'approbation du Saint-Siège, cela n'est point assuré, puisqu'il ne tarda guère à se révolter contre l'Eglise et à se livrer contre les chrétiens, qu'il appelle *psychiques*, à tous les emportements de son amertume. Mais prenons les choses comme il les donne, il ne s'ensuit rien contre Eleuthère. D'après Tertullien, Praxéas aurait rappelé à un Pape abusé par les montanistes la conduite de ses prédécesseurs. Il y avait donc eu *plusieurs* Papes entre celui dont nous cherchons le nom et l'apparition de Montan. Or, l'opinion commune est que Montan commença ses prophéties en 171,

<sup>1</sup> *De viris illustribus*, cap. LXVII. — <sup>2</sup> Tertull., *Advers. Praxeam*, I.

quatrième année du pontificat de saint Soter, et il y a apparence, dit Tillemont, que Soter témoigna par quelque acte ne pas approuver ces prétendues révélations. Un auteur assez ancien dit même qu'il écrivit un livre contre la nouvelle secte. Quoi qu'il en soit, de Soter à Eleuthère, il n'y a pas eu plusieurs évêques, mais un seul. C'est donc plus tard qu'on doit chercher celui des Papes qui approuva les prophéties des trois thaumaturges, s'écartant en cela de la règle de ses prédécesseurs.

Que ce soit Eleuthère ou Victor qui ait donné ces lettres de paix aussitôt révoquées, s'ensuit-il que ce Pape fut un sectateur de Montan? — Non, cette conclusion n'est pas renfermée dans le texte qu'on invoque à l'appui.

Montan, Prisca et Maximilla vinrent à Rome, exposèrent leur doctrine, qui était, sur le dogme, irrépréhensible<sup>1</sup>, et protestèrent de leur soumission à l'Eglise. Les exagérations de leur rigorisme et les emphases de leurs prophéties pouvaient n'exciter aucun ombrage. Ceux qui s'adressent au Saint-Siège, pour gagner ses sympathies, n'ont pas l'habitude de le brusquer, de l'irriter ou de le blesser. On atténue, on gaze, on dissimule. Pourquoi, au reste, le Pape se serait-il méfié des jeûnes de Montan, puisque les orthodoxes en pratiquaient de plus extraordinaires? Pourquoi aurait-il rejeté ces prophéties, puisque, au témoignage d'Eusèbe, le don de prophétie n'était pas éteint dans les Eglises? Si deux femmes avaient quitté leur famille, les prodiges qu'elles opéraient ne semblaient-ils pas prouver que l'Esprit saint les avait conduites? Mais de là à prendre Montan pour le Paraclet, à nier avec Montan la Trinité, à altérer la matière du sacrement de l'Eucharistie, manifestement il y a un abîme, et manifestement cet abîme ne fut pas franchi. Le Pape, trompé par des rapports spécieux sur des doctrines en apparence innocentes, avait expédié des lettres de paix, non des lettres dogmatiques; aussitôt que Praxéas l'eut informé que ces personnages n'avaient été sincères ni

<sup>1</sup> Montan et ses disciples, dit l'*Encyclopédie* de Diderot, ne changèrent rien à la foi enfermée dans le Symbole.

dans l'exposé des faits, ni dans leurs protestations de soumission, le Pape révoqua ces lettres. Loin de prouver sa connivence avec les montanistes, la conduite du Pape incriminé prouve donc, au contraire, la loyauté de son gouvernement et la pureté de sa foi.

Ainsi, d'après les anciens monuments, ni Eleuthère ni Victor n'ont été coupables de montanisme.

Cette conclusion pourrait suffire, mais nous avons mieux. Nous avons des témoignages établissant que ces Papes ont condamné effectivement le montanisme, et qu'au lieu d'en avoir été les adhérents, ils en ont été les proscripteurs.

Dans le passage précité de Tertullien, Praxéas alléguait l'autorité des prédécesseurs du Pape. Eleuthère, qui succéda immédiatement à Soter, condamna donc le montanisme.

Dans le célèbre passage de saint Irénée, où l'évêque de Lyon dit que toutes les Eglises doivent, *propter potioem principalityatem*, recourir à l'Eglise de Rome, il ajoute : « C'est par les Pontifes romains que la tradition et la prédication apostolique ont été conservées dans l'Eglise et sont arrivées jusqu'à nous. Il est de toute évidence que la foi vivifiante de ces évêques est la même que celle des apôtres, conservée et transmise en toute pureté jusqu'à ce moment <sup>1</sup>. » Or, avant de prononcer cet oracle, Irénée avait dressé une liste chronologique des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à saint Eleuthère. Conçoit-on qu'à son retour de Rome, il eût écrit ces lignes, s'il eût trouvé la Chaire de saint Pierre souillée par l'erreur? et s'il eût trouvé Eleuthère gagné par les montanistes, eût-il célébré la foi d'Eleuthère?

Dans le *Liber pontificalis*, à l'article d'Eleuthère, nous lisons : « Saint Eleuthère renouvela et confirma par un décret la défense faite aux chrétiens de repousser, par un motif superstitieux, aucun genre de nourriture dont les hommes ont coutume de se servir. »

Cette défense tombe à plein sur le montanisme. Montan n'avait pas seulement multiplié les jeûnes et les abstinences ; il

<sup>1</sup> *Adversus hæreses*, III.

avait encore établi certaines observances et condamné ses adeptes à ne vivre, pendant plusieurs semaines, que d'aliments secs. En publiant ce décret, le Pape condamnait donc, au moins indirectement, les erreurs du montanisme.

Le pape Eleuthère fut martyrisé l'an 185. Sur sa tombe, l'Eglise de Rome grava ces paroles, qui témoignent hautement de sa réputation de sainteté : « Ci-gît Eleuthère, Souverain-Pontife plein de piété : du haut du ciel, il exauce les prières réitérées que lui adressent les fidèles. Les nombreux ex-voto qui décorent cette voûte montrent combien est grand son pouvoir auprès de Dieu. »

---

## CHAPITRE XIX.

### LA CONDUITE DU PAPE VICTOR DANS LA CONTROVERSE SUR LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE PAQUES.

Lorsque l'Eglise était gouvernée par le pape Victor, qui monta sur le Siège pontifical l'an 193, et l'occupa neuf années, s'éleva une grande controverse entre la Chaire apostolique et les évêques de l'Asie-Mineure au sujet de la célébration de la fête de Pâques. La fête de Pâques est la première fête de l'année chrétienne ; elle est, de plus, le pivot sur lequel roule le cycle de la liturgie, le point polaire vers lequel convergent toutes les autres solennités saintes. Il importe donc grandement à la discipline, et, dans certaines circonstances, il peut intéresser la foi, que cette fête se célèbre dans tout l'univers en un seul et même jour. C'est à ce sujet et pour ces mêmes motifs qu'éclata la controverse dont nous voulons parler. Eusèbe, dans sa *Chronique*, la rattache à l'an 4 de Septime-Sévère, c'est-à-dire à l'an 196 de l'ère chrétienne. Ce n'est pas le premier fait par où se manifeste la puissance, dès l'origine, souveraine, des Pontifes romains : le gouvernement de l'Eglise, la répression des hérésies, beaucoup d'autres faits dont nous avons déjà parlé sommairement l'attestent : mais c'est un des

premiers actes d'autorité contre lequel s'insurgent les protestants, les jansénistes, les gallicans et les rationalistes, — un quatuor qui (ont jugé ainsi, entre autres, Henri Valois et Noël), dans la guerre contre la papauté, chante habituellement à l'unisson.

Nous ne nous arrêtons pas ici à démontrer la réalité de ce fait historique. Un franciscain d'Allemagne, appliquant à l'histoire de l'Eglise les thèses négatives de Niebuhr, le P. Molkenbuhr, dans son *Histoire de la religion chrétienne*<sup>1</sup>, prétend que c'est là une pure invention. D'après son argumentation, le fait attaqué n'a pas existé, et s'il n'a pas existé, par là tombent à l'eau toutes les invectives des adversaires. Au pis-aller, nous pourrions donc recueillir le bénéfice de la négation. Mais, à notre humble avis, le P. Marcelin Molkenbuhr et d'autres à sa suite s'efforcent, par des conjectures plus laborieuses que probantes, d'infirmar la vérité de cette histoire. La vérité du fait est tellement constatée par les témoignages concordants d'Eusèbe<sup>2</sup>, de saint Jérôme, dans son livre *des Ecrivains ecclésiastiques*, et de plusieurs anciens, qu'il ne nous paraît point permis d'en douter.

Le fait admis, il est d'ailleurs facile d'en donner raison. Voici d'abord en gros toute l'affaire.

Les chrétiens de l'Asie-Mineure avaient coutume de célébrer la fête de Pâques avec les Juifs, le quatorzième jour de la lune du mois de nisan, quelle que fût, du reste, dans la semaine, son incidence; les chrétiens des autres pays, depuis le temps des apôtres, célébraient cette même fête après l'équinoxe de printemps, le dimanche qui suit le quatorzième jour de cette même lune. On voit tout de suite la différence d'usage qui séparait les Asiatiques des autres chrétiens : ceux-là solennisaient Pâques le plus souvent en semaine, les autres toujours le dimanche. Cependant les Pontifes romains, considérant que les Asiatiques suivaient cette coutume, non par volonté d'observer les rites mosaïques, mais par attachement à une tradition qu'ils

<sup>1</sup> Le tome I<sup>er</sup> a paru à Paderborn en 1818; c'est le seul que nous connaissons. — <sup>2</sup> Edition de Pamélius, n<sup>o</sup> 75.



croyaient dérivée de saint Jean l'Évangéliste, il n'y eut à ce sujet, dans le commencement, aucune controverse. Toutefois, c'était le vœu constant des Pontifes romains qu'on ramenât insensiblement les choses à l'unité. Lorsque saint Polycarpe, évêque de Smyrne vint à Rome sous le pontificat de saint Anicet, le Pape traita, avec l'évêque, du jour où il faudrait désormais célébrer la fête de Pâques. Quoique Anicet se fût efforcé de persuader à Polycarpe de suivre, lui et ses compatriotes, la commune coutume des autres chrétientés, le Pontife ne put rien obtenir de l'évêque, mais excita plutôt son indignation. Saint Soter, qui succéda à saint Anicet, examina de nouveau l'affaire, et bien qu'il souffrît que les chrétiens d'Asie qui habitaient Rome suivissent, dans leur maison, la coutume de leur pays, il voulut cependant qu'ils célébrassent publiquement la fête de Pâques le même jour que les autres chrétiens.

Mais lorsque les montanistes et Blastus, prêtres de l'Église romaine, se prirent à affirmer que les chrétiens étaient tenus, *de droit divin*, à célébrer la Pâques en même temps que les juifs, Victor I<sup>er</sup>, qui occupait alors le Saint-Siège, craignant que les Asiatiques ne fussent dans la même erreur et ne voulant conniver à leur égarement, ne crut pas pouvoir tolérer plus longtemps cette coutume. Ce Pape tint donc, à cet effet, un concile à Rome et manda aux métropolitains de réunir en concile les évêques de leurs provinces. Les métropolitains déférèrent aux désirs du pape Victor. Des conciles se réunirent dans les Gaules, dans le Pont, l'Osrohène, l'Achaïe et la Palestine<sup>1</sup>. De toutes parts on répondit au Pape qu'il fallait célébrer la Pâques le dimanche ; les évêques de la Palestine ajoutèrent même que les Asiatiques leur paraissaient suivre, en cette occurrence, des erreurs contraires à la foi. Polycrate, évêque d'Ephèse, justifia cette présomption, en écrivant au Pape que célébrer Pâques le quatorzième jour de la lune était *selon l'Évangile* et *pour conserver en tout la règle de la foi*. Alors Victor, confirmé de plus en plus dans son sentiment, écrivant à Polycrate d'Ephèse, lui ordonna d'appeler en concile tous les

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. V, ch. xxxiii.

évêques de l'Asie-Mineure et menaça, en outre, d'excommunication ceux qui solenniseraient encore Pâques le quatorzième jour de la lune.

Quoique, après le concile d'Asie, l'affaire se fût envenimée et que Victor éprouvât, contre les Asiatiques, une profonde indignation, il ne paraît pas cependant qu'il alla jusqu'à lancer contre eux l'anathème. Et ce n'est pas sans raison que Noël Alexandre l'affirme. Eusèbe, il est vrai, paraît affirmer le contraire ; il rapporte cependant une lettre de saint Irénée, qui prie respectueusement le Pape de ne pas frapper, et l'on a, de Firmilien, évêque de Césarée, en Cappadoce, une lettre où il atteste « que la paix de l'Eglise ne fut point troublée pour cette affaire. » La seule chose qui paraisse certaine, d'après le témoignage de saint Epiphane, c'est que la chaleur de la controverse excita, de part et d'autre, un assez vif mécontentement<sup>1</sup>.

Nous avons à défendre, sur ces faits, en peu de mots, la cause du pape Victor. A l'occasion de cette controverse, Bœhmer et Hontheim-Fébronius l'accusent, comme si cette querelle n'avait été excitée que par l'irréflexion et l'imprudence du Pontife. On lui reproche le défaut de modération dans la conduite, le défaut de raison dans la résolution, et, dans les actes, le défaut d'autorité.

Avant de répondre à ces trois chefs d'accusation, nous dirons que le pape Victor défendait certainement la tradition apostolique. Les Eglises d'Asie connaissaient, avant l'ère apostolique, la célébration de la Pâques ; elles suivaient en ce point la tradition des Juifs. A Rome, on ne connaissait point cette fête avant la propagation de la religion chrétienne dans la capitale de l'empire. Si donc, à Rome, on ne peut faire remonter l'origine de cette fête plus haut que la prédication des apôtres Pierre et Paul, il est prouvé, par le fait même, que l'institution de cette fête, chez les Romains, doit être attribuée aux apôtres. Que si, à Rome, depuis les premiers temps de cette Eglise jusqu'au pape Victor, la fête de Pâques fut célébrée le dimanche qui

<sup>1</sup> Noël Alexandre, liv. V, chap. xxiv ; saint Cyprien, éd. de Pamélius, n° 75 ; saint Epiph., *In hæres.*, n° 70.

suit le quatorzième jour de la lune de mars ; si, en général, toutes les Eglises d'Occident suivirent en ce point la tradition de l'Eglise romaine ; si, plus tard, le concile œcuménique de Nicée confirma qu'il fallait célébrer cette fête dans toute l'Eglise suivant l'ordre intimé par le Souverain-Pontife, il est évident, certain, que le pape Victor défendait la liberté apostolique.

Soit, dira-t-on, le Pape défendait la tradition romaine, mais il pouvait, à l'exemple de ses prédécesseurs, laisser aux Eglises d'Asie la tradition de saint Jean, de saint Philippe et de saint Polycarpe. — Non, il ne le pouvait pas, à raison de la gravité du fait et des circonstances. Les prédécesseurs du pape Victor avaient pu *tolérer*, dans les premiers temps, une coutume isolée, dont le disparate, à cause de l'isolement, ne jurait pas beaucoup avec la coutume des autres Eglises. Mais dès que les Eglises furent partout solidement fondées, qu'elles entrèrent en relations plus intimes, elles gravitèrent nécessairement vers l'unité et ne purent, nécessairement encore, que la prendre à leur centre. Ce qui avait été toléré dans un temps, dut être défendu en un autre temps. Dans l'espèce, il s'agissait d'un point de discipline qu'observaient toutes les Eglises, les seuls évêques de l'Asie s'écartant de l'unanimité : Victor vit qu'il était de son devoir de persuader, au besoin d'ordonner aux évêques d'Asie d'embrasser une discipline suivie partout. Cette question de la Pâques chrétienne avait, aux yeux de l'Eglise, une telle gravité qu'elle fut, dit saint Athanase, un des motifs déterminants du concile de Nicée. Outre la gravité de la cause, bien suffisante pour décider un Pape, il y avait encore l'erreur des Asiatiques sur le droit divin de leur coutume. Les laisser dans cette erreur que célébrer la Pâques le quatorzième jour du mois de nisan, c'était suivre l'Évangile et garder la foi, n'était-ce pas admettre implicitement que toutes les autres Eglises avaient trahi la foi et lacéré l'Évangile ? Si le pape Victor se fût abstenu, il eût abdiqué. Tant qu'il vit les Asiatiques dans une erreur qu'avait déjà frappée le pape Eleuthère, il ne fit, par ses menaces d'excommunication, que ce qu'exigeait de lui le de-

voir pressant de confirmer ses frères, de paître et de gouverner tout le troupeau de Jésus-Christ.

Mais il manqua de modération! — Incidenter sur les formes est l'échappatoire ordinaire de ceux qui manquent de fonds, qui refusent de confesser leur tort lorsqu'ils le sentent, et croient s'échapper lorsqu'ils imputent quelques torts à ceux qui ont raison contre eux. Le pape Victor manqua-t-il seulement à la modération? il n'y paraît guère. Le Pape, au contraire, suivit la négociation de cette affaire avec une prudence parfaite. Quand le désaccord des Asiatiques en matière de discipline pascale est un fait constant, le Pape s'abstient d'ordonner et convoque des conciles d'évêques; quand les conciles ont répondu à l'unanimité dans le sens du Pape et que les Asiatiques s'obstinent, le Pape se contente de menacer; et quand le Saint-Siège a appris de saint Irénée que les Asiatiques ne sont pas dans l'erreur de Polycrate et que la foi reste étrangère à leur coutume, le Pape met fin à la controverse. Il nous semble qu'il est impossible de montrer plus de longanimité et une plus paternelle mansuétude.

Au moins vous confesserez qu'il est évident, par la résistance de Polycrate, que le Pape n'avait pas alors cette grande et universelle puissance qu'il a exercée depuis. — Certainement Polycrate résista au pape Victor; mais la résistance ne prouve pas qu'on ignorât, pas plus alors qu'en d'autre temps, l'autorité du Souverain-Pontife. La résistance ne diminue pas l'autorité législative, elle la suppose. Dans les temps postérieurs, quand les Pontifes romains exerçaient plus tranquillement le grand pouvoir attaché à leur ordre, il ne manqua pas d'hommes qui résistèrent à l'autorité du Siège apostolique, même la méprisèrent avec une criminelle audace. Les conciles ont vu également, après leurs plus solennelles assises, des hérétiques et des schismatiques, s'insurger contre les plus authentiques décisions. Mais la résistance des récalcitrants ne prouve pas le défaut d'autorité, pas plus pour les conciles que pour le Pape.

La négociation de cette affaire montre d'ailleurs qu'à cette époque le souverain pouvoir du Pontife romain, dans le gou-

vernement de l'Eglise, était parfaitement reconnu et respecté. D'abord la conduite de Victor le prouve, lui qui, dès le commencement de la controverse, montra clairement qu'à lui appartenait le devoir de traiter les principales affaires de l'Eglise universelle, et retint, comme l'incontestable possession du Siège apostolique, la sollicitude de toute les Eglises. Les évêques le confirment, eux qui, dans tout l'univers, sur la décision du pape Victor, tiennent des conciles dans les provinces pour assister le Souverain-Pontife à l'occasion de la sentence qu'il devait porter sur cette grave affaire. Ce qui le montre encore, ce sont les menaces de cette excommunication à porter, si les Asiatiques ne changent de conduite. Enfin le souci et le zèle des évêques, pour empêcher Victor de frapper, montre les évêques persuadés que le Pontife pouvait retrancher de l'Eglise ceux qu'il privait de la communion. Il serait incroyable que tant d'évêques, recommandables à tous les titres, aient si fort redouté la sentence du pape Victor, s'il n'eût été parfaitement connu que Victor avait le pouvoir d'excommunier.

De l'exposé des faits il résulte donc que le pape Victor, dans l'affaire de la Pâques, n'a manqué ni de modération, ni de raison, ni d'autorité. Prétendre le contraire, c'est manquer à l'histoire; se serait, de plus, prétendre que, dans le gouvernement de l'Eglise, le Pape et les évêques sont moins entendus, moins assistés, moins inspirés que les gallicans, les jansénistes et les Centuriateurs de Magdebourg : *Quod est absurdum.*

---

## CHAPITRE XX.

LES « PHILOSOPHUMENA » ET LE PAPE SAINT CALLIXTE.

Jusqu'à l'an 1861, la tradition romaine, par ses trois sources : l'histoire et le *Liber pontificalis*, — les martyrologes, sacramentaires, bréviaires et les inscriptions des catacombes, — les *Actes des saints* et les *Passions des martyrs*, ne nous apprenait

du pape saint Callixte que quatre choses, savoir : un décret relatif à l'établissement des Quatre-Temps, la consécration de la basilique Sainte-Marie au Trastevere, l'ouverture d'une catacombe sur la voie Appienne et son martyr. On avait bien encore, du même Callixte, une lettre insérée dans les *Décretales* d'Isidore et une ordonnance pontificale contre les accusations diffamatoires à l'endroit des personnes constituées en dignités ecclésiastiques ; mais il était entendu ou sous-entendu que la lettre était apocryphe et le décret sans valeur. Or, en 1861, parut à Oxford, par les soins d'un membre de l'Institut français, le texte grec d'une *Réfutation de toutes les hérésies*, mieux connue sous le nom de *Philosophumena*, et découverte récemment, dans un vieux manuscrit, par Mynoïde-Minas. Ce livre, attribué, pour en augmenter le crédit, à Tertullien, à Origène, à saint Hippolyte, mais composé plus probablement par un antipape, contenait, en son livre IX, un quatrième chapitre intitulé : « Comment Callixte, en mélangeant les erreurs de Cléomène, disciple de Noët, avec celles de Théodote, a composé une nouvelle hérésie. » Après tant de siècles, cet ouvrage venait donc, avec un grand scandale, traîner dans la boue la mémoire d'un Pape, d'un saint, d'un martyr ; il n'en fallait pas tant pour lui assurer les grâces du bon accueil. Le livre, imprimé dans la protestante Angleterre, traduit *impromptu* dans la protestante Allemagne, paraissait assurer, dans toutes les langues de l'Europe savante, aux ennemis de l'Eglise, un triomphe : il amoncelait, sans contradiction possible, les plus cruelles injures contre la majesté de la Chaire apostolique. — Nous avons à réviser ici ce procès, et, s'il y a lieu, à le casser.

Dans tout procès, il y a trois choses à entendre : l'accusation, la défense et le jugement. Le jugement, nous le laissons à l'équité du lecteur ; la défense, nous la présenterons ; l'accusation, nous voulons d'abord la produire. C'est un morceau répugnant, il est vrai, mais curieux, important même par les faits qu'il constate, peu redoutable d'ailleurs par les imputations dont il dresse le laborieux échafaudage.

I. « L'hérésie de Noët, dit l'auteur des *Philosophumena*,

eut pour principal fauteur Callixte. Cet artisan de crimes, rompu aux mensonges et à toutes les fourberies, aspirait au trône épiscopal. Il circonvinrent, par ses présents et ses artifices, l'esprit de Zéphirin, homme simple et sans lettres, étranger à la science des règles ecclésiastiques, d'ailleurs aimant l'argent et acceptant volontiers celui qu'on lui offrait. Il poussait Zéphirin à des mesures qui entretenaient la division entre les frères : lui cependant se ménageait, par ses intrigues, la faveur simultanée des deux partis opposés, tenant le langage de la vérité devant les orthodoxes, parlant comme Sabellius devant les partisans de ce dernier, qu'il acheva de perdre ainsi, quand il aurait pu le ramener à la vérité. Plus d'une fois je fus à même d'avertir Sabellius ; il n'opposait aucune résistance à mes observations, mais aussitôt qu'il avait revu Callixte et l'avait entretenu, il se laissait de nouveau entraîner dans la doctrine de Cléomène, dont Callixte se prétendait le fauteur. Sabellius ne soupçonnait point alors la perfidie de Callixte ; il la connut plus tard, ainsi que j'aurai l'occasion de le dire. Quoi qu'il en soit, Callixte à tout propos produisait en public Zéphyrin, qui renouvelait sans cesse les mêmes déclarations : Je ne connais, disait-il, qu'un seul Dieu qui ait été engendré et ait été passible, c'est Jésus-Christ. — Il ajoutait : Ce n'est pas le Père qui est mort, c'est le Fils. — Un tel langage entretenait parmi les fidèles une controverse incessante. Il ne nous fut pas difficile de démêler l'intrigue de Callixte ; dès lors, nous lui résistâmes en face, embrassant ouvertement le parti de la vérité. Fort de l'assentiment général, cet hypocrite, irrité de nos protestations, en vint à cet excès de démence qu'il ne nous nommait plus que les Διθεοῦς (Dithéites), révélant ainsi le venin secret qu'il portait dans son cœur. Mais il nous faut raconter sa vie en détail. J'ai vécu de son temps ; il est bon que les mœurs de cet homme soient mises à nu, afin que tous les honnêtes gens sachent sa valeur, et apprécient à son juste mérite l'hérésie qu'il a propagée. Il est vrai qu'il fut l'un des confesseurs de la foi, sous le préfet de Rome Fuscianus ; mais voici les circonstances de ce martyr prétendu :

« Callixte se trouvait être de la domesticité d'un chrétien, nommé Carpophore, qui faisait partie de la maison de César. Carpophore eut confiance en un homme qui professait la même foi que lui. Il remit à Callixte une somme importante, pour la faire valoir par des opérations de banque. Callixte s'établit sur la place de la *Piscina publica*; il reçut en peu de temps des sommes considérables que lui remirent les frères et les veuves sous la garantie du nom de Carpophore. Il perdit tout et se vit dans le plus grand embarras. Il ne manqua pas de gens qui s'empressèrent d'aller porter cette triste nouvelle à Carpophore. Celui-ci promit d'exiger des comptes rigoureux de son mandataire. Effrayé du danger qui le menaçait de la part de son Maître, Callixte prit la fuite et gagna en toute hâte le port d'Ostie. Un vaisseau achevait ses dernières dispositions pour appareiller, il s'y jeta sans même s'informer de sa destination; mais Carpophore, informé à temps, accourut à Ostie, prit une barque et se fit mener vers le navire, qui stationnait encore au milieu de la rade. Callixte, sur le pont du vaisseau, aperçut de loin son patron. Il se voyait pris; dans cette extrémité, recourant au suicide, il se jeta à la mer. Du rivage, les témoins de la scène poussèrent des cris d'alarme; les matelots, sautant dans des barques, réussirent à le sauver malgré lui. Le fugitif fut ainsi rendu à son maître, qui le ramena à Rome et l'envoya tourner la meule d'un moulin. Quelques temps après, les frères, selon qu'il se pratique ordinairement, intercédèrent auprès de Carpophore, le suppliant de faire grâce au coupable, qui déclarait, disaient-ils, avoir déposé chez certaines personnes des fonds avec lesquels il pourrait acquitter envers lui sa dette. Carpophore était humain; il répondit qu'il faisait volontiers remise de sa créance personnelle, mais qu'il avait à cœur de voir rembourser les autres dépositaires frustrés. Ces derniers venaient, en effet, chaque jour lui dire en pleurant que, s'ils avaient donné leur argent à Callixte, c'était parce que celui-ci avait couvert ses opérations du nom autorisé de Carpophore. Enfin, cédant aux prières des fidèles, Carpophore fit élargir Callixte. Or le malheureux n'avait en réalité, pour



acquitter sa dette, aucune des ressources dont il s'était vanté. D'ailleurs, comme il était gardé à vue, il ne pouvait plus s'enfuir ; il imagina donc un moyen de s'exposer à la mort. Un jour de sabbat, il sortit sous prétexte d'aller trouver ses débiteurs, se précipita au milieu de la synagogue, où les Juifs étaient réunis, et souleva un véritable tumulte au milieu de l'assemblée. Les Juifs, après l'avoir accablé d'injures et de coups, le traînèrent au tribunal de Fuscianus, préfet de la ville. Les Romains, dirent-ils à ce magistrat, nous ont octroyé le droit d'exercer le culte de nos pères. Or cet homme vient d'entrer dans la synagogue, en disant qu'il est chrétien, et sous ce prétexte, il veut nous empêcher de pratiquer les cérémonies de notre culte. — Sur la plainte des Juifs, Fuscianus, du haut de son tribunal, témoignait hautement son indignation contre Callixte, lorsque Carpophore, averti de l'incident, accourut au prétoire. « Seigneur, dit-il au préfet, n'ajoutez aucune foi aux paroles de l'accusé. Ce n'est pas un chrétien, c'est un misérable qui cherche une occasion de mourir ! Il a dissipé une somme considérable que j'avais remise entre ses mains. Je le prouverai. » Les Juifs virent, dans les paroles de Carpophore, un subterfuge imaginé pour soustraire Callixte à leur vengeance. Ils redoublèrent donc de clameurs, sollicitant instamment une sentence légale. Le préfet se rendit à leurs vœux, il condamna Callixte à la flagellation préalable et à la déportation aux mines de Sardaigne. L'arrêt fut immédiatement exécuté. »

» Le temps s'écoula ; Callixte subissait sa déportation dans l'île de Sardaigne, en compagnie d'autres martyrs, ceux-là véritables. Or, Marcia, favorite de Commode et secrètement attachée au culte du vrai Dieu, voulut faire une bonne action. Elle manda le bienheureux Victor, qui était alors évêque de l'Eglise, et lui demanda la liste des martyrs relégués en Sardaigne : Victor lui remit tous les noms des exilés, mais sans faire mention de Callixte, dont il connaissait les méfaits. Marcia n'eut pas de peine à obtenir de Commode des lettres de rémission ; elle les confia à un eunuque du palais, le prêtre Hyacinthe, qui partit pour la Sardaigne, remit au

gouverneur le décret impérial, et délivra les martyrs, à l'exception toujours de Callixte. Celui-ci, prosterné aux genoux d'Hyacinthe, le suppliait en pleurant de lui obtenir aussi sa grâce. Hyacinthe se laissa attendrir et pria le gouverneur, présent à cette scène, de consentir à l'élargissement du captif, ajoutant qu'il avait élevé l'enfance de Marcia, et qu'il prenait sur lui-même la responsabilité de l'acte qu'il sollicitait. Le gouverneur ne fit pas d'objection et Callixte fut mis en liberté. Il revint à Rome. Sa présence ne pouvait être agréable à Victor, qui fut vivement affligé de ce retour ; mais dans sa miséricorde, cet évêque garda le silence. Toutefois, pour prévenir de scandaleuses réclamations, car les méfaits de Callixte étaient encore trop récents pour être oubliés, et d'ailleurs Carpophore ne cachait point son ressentiment contre lui, Victor fit partir Callixte pour Antium et lui constitua une pension mensuelle pour son entretien. Après que Victor se fut endormi dans le Seigneur, son successeur, Zéphirin, choisit Callixte pour lui confier l'administration du clergé. L'élévation de Callixte devait être funeste à son bienfaiteur. Quoi qu'il en soit, il fut rappelé de sa résidence d'Antium, et reçut de Zéphirin la direction de la catacombe. Constamment obsédé par Callixte, qui ne le quittait jamais et l'accablait, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, de ses soins hypocrites, Zéphirin fut perdu. Il était à la fois incapable de discerner par lui-même la vérité et trop prévenu pour soupçonner les desseins artificieux de Callixte, qui s'étudiait à n'entretenir l'évêque que des choses agréables à ce dernier. Quand Zéphirin eut terminé sa vie, Callixte toucha enfin au but qu'il avait si longtemps pourchassé.

» Il se hâta d'excommunier Sabellius comme hérétique. Cette mesure lui fut commandée par la crainte que je lui inspirais et par le désir de se justifier en face des Eglises de l'accusation d'hétérodoxie qui pesait sur lui. Imposteur et fourbe comme il l'était, il entraîna, avec le temps, les multitudes dans son parti. Cependant le venin d'erreur qu'il portait dans l'âme ne pouvait toujours rester ignoré. Il n'avait aucun sentiment d'orthodoxie ; on eût dit qu'il avait honte de prononcer un mot

de vérité. Il nous injuriait dans les assemblées des fidèles, en nous répétant sans cesse : Vous êtes des *Διθεῖται* (Dithéites). Enfin, pressé par les arguments de Sabellius, qui le poursuivait avec acharnement et lui reprochait d'avoir trahi sa foi première, il fut contraint de formuler complètement son hérésie. Le Verbe, disait-il, est le même que le Fils. Avec le Père et l'Esprit il forme un seul et indivisible Dieu, distinct par les personnes et le nom. Le Père n'est pas un autre Dieu que le Fils, le Fils n'est pas un autre Dieu que le Père, mais un seul et même Dieu. L'esprit divin qui remplit toutes les sphères supérieures et inférieures et qui a formé le corps du Christ dans le sein de la Vierge Marie, n'est pas un autre Dieu que le Père, il est avec lui un seul et même Dieu. Voilà pourquoi Notre-Seigneur disait : « Ne croyez-vous donc point que je suis dans le Père et que le Père est en moi ? » En tant qu'homme, le Fils est devenu visible, et l'Esprit qui résidait dans le Fils était un avec le Père. Car, ajoute-t-il, jamais je ne dirai qu'il y a deux dieux, savoir : le Père et le Fils ; mais je dis que le Père et le Fils sont un seul Dieu. Le Père, qui résidait dans le Verbe fait homme, a déifié la chair du Verbe, en sorte que le Père et Jésus-Christ sont un seul Dieu, et cette substance une ne saurait faire deux dieux. C'est seulement dans ce sens-là qu'on pourrait dire que le Père a compati avec le Fils sur la croix. — Car ce docteur, insipide mais rusé, pour éviter l'accusation de blasphème qu'on lui jetterait au visage, ne veut pas qu'on dise que le Père a souffert, ni qu'il est une même personne avec le Fils. Et pourtant que de blasphèmes n'entasse-t-il point les uns sur les autres, sans rougir, tombant tantôt dans l'hérésie de Sabellius, tantôt dans celle de Théodote ! Voilà comment ce charlatan a constitué une école de mensonge opposée à la véritable Eglise. C'est lui qui le premier a donné ce noble encouragement aux concupiscences humaines, quand il a déclaré qu'il remettait tous les péchés ! En sorte que, dès qu'un chrétien professant une autre doctrine a eu le malheur de tomber dans quelque faute grave, on lui dit : « Ne t'en inquiète pas. Vas à l'école de Callixte ! » — C'est ainsi qu'un grand nombre de ces malheu-

reux, troublés par les remords de leur conscience, après que nous les avons chassés nous-mêmes de l'Eglise, sont allés remplir le didascalée de Callixte. Il a eu l'audace de décréter que, quand même un évêque aurait commis un péché mortel, ce n'est point une raison pour le déposer. Sous lui, on a vu ordonner des évêques, des prêtres, des diacres qui avaient précédemment été mariés deux et même trois fois. Parmi les clercs, s'il en est qui contractent un mariage, il les laisse à leur rang comme s'ils n'avaient pas péché. Pour se justifier sur tout cela, il cite la parole de l'Apôtre : « Qui es-tu pour te constituer juge d'un serviteur qui n'est pas le tien ? » Selon lui, la parabole de l'ivraie doit s'appliquer à l'Eglise et le mot de Notre-Seigneur : « Laissez l'ivraie croître avec le bon grain, » se rapporte aux pécheurs. Il prétend que l'arche de Noé, où les chiens, les loups, les corbeaux, tous les animaux purs ou impurs vivaient pêle-mêle, était la figure de l'Eglise. De telles maximes plaisaient infiniment à ses auditeurs, qui se berçaient de ces déplorables illusions et entraînaient la foule à son didascalée. Encore aujourd'hui cette secte persévère. Elle grandit et se glorifie du nombre immense de ses adhérents, multipliés, hélas par l'attrait des voluptés que le Christ a maudites. Au mépris de la loi divine, ils n'empêchent plus un seul péché, en se vantant de les remettre tous à ceux qui le demandent : Callixte a permis aux femmes qui ne voulaient point avouer un mariage contraire aux convenances sociales, d'épouser légitimement, quoique en secret, l'objet de leur indigne passion.

» C'est depuis lui qu'on a vu pénétrer dans la société des fidèles ces affreux désordres, qui souillent le lit nuptial et tarissent les sources de la race humaine. Epouvantables sacrilèges, où le meurtre s'allie à l'adultère ! Voilà pourtant ce qu'ils osent décorer du nom d'Eglise catholique ! Il se trouve des gens qui croient que c'est là une bonne administration ! Ce fut sous Callixte que la première tentative des rebaptisants eut lieu. Voilà les prodiges de ce merveilleux Callixte. Son didascalée continue à garder de telles traditions et de telles mœurs, ne reconnaissant aucune distinction entre les pécheurs et

communicant avec tous indifféremment. Du nom de leur porte-étendard, on appelle ces sectaires les *callixtiens*. Leur doctrine est répandue aujourd'hui par tout l'univers. »

II. Telle est l'accusation des *Philosophumena*. Voici maintenant la réponse :

Nous constaterons d'abord ce qui n'est point contesté entre nous et l'adversaire, pour tirer, de faits mutuellement reconnus, un argument contre les modernes hérétiques. Ainsi, les *Philosophumena* confessent qu'en l'an 222 de notre ère, les Pontifes romains portaient le titre « d'évêques de l'Eglise, » déjà répandu « par tout l'univers ; » qu'ils rendaient des décrets obligatoires pour l'universalité des fidèles ; qu'ils exerçaient ainsi une autorité souveraine en matière de foi, de culte et de discipline, non-seulement dans le cercle de Rome ou dans les Eglises d'Occident, mais dans toute la chrétienté. Les prérogatives du souverain-pontificat sont tellement considérables qu'elles excitent, malgré les perspectives du martyre, les convoitises de l'ambition : l'auteur des *Philosophumena* s'accuse lui-même et accuse aussi Callixte d'avoir cédé à ces suggestions ambitieuses.

Ainsi, sous le rapport de la hiérarchie, nous voyons mentionner, à différentes reprises, la distinction des évêques, des prêtres, des diacres et des simples clercs. Les *Philosophumena* nous montrent, en action, la législation de l'Eglise, telle qu'elle est consignée dans les canons et les constitutions apostoliques. Par surcroît, en parlant des honneurs rendus à Callixte par Zéphirin, il nous montre déjà, à côté du Pontife, un cardinal-vicaire.

Ainsi, sous le rapport de la discipline, l'antipape reproche à Callixte de permettre le mariage aux simples clercs et d'élever aux ordres, non pas des hommes mariés, mais des veufs : c'est une note en faveur du célibat. Et, par l'ensemble de ses accusations, il démontre l'authenticité du décret de Callixte, inséré dans les Décrétales d'Isidore.

Ainsi, sous le rapport hagiographique, il rend hommage à la « Vierge Marie » couverte de l'ombre du Saint-Esprit ; et

atteste que les Pontifes romains tenaient, depuis les papes Fabien et Antère, un catalogue exact de tous les confesseurs et martyrs. Quand Marcia veut connaître les chrétiens déportés en Sardaigne, elle s'adresse au pape Victor. Cet incident rend témoignage à l'authenticité du *Liber pontificalis* et du Martyrologe romain.

Ces aveux pourraient suffire à notre défense ; nous pouvons, du reste, renverser l'accusation. L'ardent sectaire reproche à saint Callixte deux choses : des erreurs de doctrine et des vices de conduite. Nous devons donc, pour suivre l'accusateur sur son terrain, examiner si Callixte a été vicieux et s'il a été hérétique.

Les accusations contre la vie privée et publique de saint Callixte tombent sur sa condition, sa banqueroute, sa tentative de suicide, sa relégation à Antium et ses intrigues sous le pape Zéphyrin.

D'après le pamphlétaire, Callixte aurait fait partie, dans sa jeunesse, de la domesticité de Carpophore, l'un des courtisans de Marc-Aurèle. Le mot dont il se sert est celui d'*οἰκετής*, qui ne signifie point esclave, comme on l'a dit par erreur, mais un homme de la maison ou de la clientèle patricienne. L'équivalent de ce mot est, en latin, *familiaris* ; ce n'est point un titre de servitude, il comporte même l'aptitude à remplir, dans la maison, plusieurs charges importantes. Si Callixte eût été esclave, la procédure à son égard eût été beaucoup plus simple ; il n'était point nécessaire de le poursuivre devant un tribunal et de le faire condamner aux mines : coupable, le maître pouvait le renfermer, sans forme de procès, dans l'*ergastulum* ; deux fois fugitif, il pouvait le tuer et le jeter à ses murènes, pour donner à leur chair fine une plus fine saveur.

Vers l'âge de vingt-cinq ans, le familier de Carpophore est établi banquier sur la place de la *Piscina publica*. Aussitôt, « les frères et les veuves » de l'Eglise romaine déposent à sa banque des sommes considérables. Ces veuves étaient les diaconesses ; les frères sont manifestement les premiers chrétiens ;

ils n'avaient pas, sous le régime persécuteur de l'empire, la facilité de placer en biens fonds leurs économies, ils les placent en argent sur une banque. Callixte est donc le banquier de l'Eglise, fonction qui indique et la notoriété de son nom et la confiance qu'inspirait sa probité. Par un revers de fortune, Callixte perd tout. C'est un accident ordinaire de sa profession, et lorsqu'il n'y a pas de fraude, mais seulement cas de force majeure, le revers est sans honte. Le diffamateur qui traite Callixte de charlatan, de fourbe, de scélérat, de banqueroutier, ne l'accuse pourtant pas de banqueroute frauduleuse, ce qui prouve que la faillite n'est imputable ni à l'impéritie malhonnête, ni à la débauche. Dans une condition aussi précaire que celle des premiers chrétiens, il y a mille causes qui expliquent ce revers sans engager la personne du banquier. Une infidélité, une disgrâce officielle, le retour de la persécution pouvait aisément tout perdre ; il n'y avait, pour le banquier et pour ses créanciers, habitués à ces retours trop faciles à prévoir, qu'un malheur auquel l'appoint possible de leur sang ou de leur liberté rendait moins sensible la perte de l'argent.

Carpophore, engagé dans l'opération financière de Callixte, le fait poursuivre à double fin, et pour ne pas perdre les bonnes grâces de César et pour étouffer les plaintes des frères et des veuves. Mais aussitôt il se relâche de sa sévérité et porte plainte au tribunal du prêteur. Toutefois, ce n'est point pour fraude que Callixte est poursuivi, mais seulement pour avoir prêché Jésus-Christ dans une synagogue. On voit qu'il y a du louche dans l'affaire de ce Carpophore. Darras le traite de semi-apostat ; il suffit, je crois, pour pénétrer sa conduite, de se rappeler sa profession et de raisonner par analogie. Aujourd'hui, en France, la quatrième page des journaux religieux est constamment encombrée d'annonces financières ; des prospectus à la glu tombent chaque matin dans la petite boîte du presbytère rural, et tout homme un peu au courant des choses sait parfaitement que les prêtres sont obligés à une circonspection excessive pour n'être pas volés et diffamés. Carpophore était donc un grippe-sous, ayant un pied chez les

chrétiens, un chez les païens, et l'affaire de Callixte est un cas d'exploitation par un chevalier de finance.

Callixte, pour éviter la colère de Carpophore, se retire à Ostie. Carpophore poursuit Callixte; Callixte, nouveau ou plutôt premier Troppmann, se jette à l'eau pour échapper aux gendarmes romains; mais il est pris à sa courte honte, condamné à tourner la meule, puis tout-à-coup, par un de ces changements qu'on ne voit que dans les rêves, nous le trouvons devant un tribunal où il confesse Jésus-Christ. Cet endroit de l'histoire me paraît sentir le roman. Il n'est point probable que Callixte ait voulu se noyer dans un port sillonné de barques, où il avait quatre-vingt-dix-neuf chances contre une d'être repêché immédiatement. Il a pu tomber à l'eau; s'il avait voulu en finir avec la vie, il avait, pendant quinze ans de travaux forcés dans les carrières de Sardaigne, mille occasions. Nous ne voyons point qu'il use des poisons qu'il manie dans les mines, ni qu'il s'offre aux éboulements qui pourraient si facilement l'ensevelir. Callixte vit en compagnie des martyrs; ces héroïques chrétiens ne rejettent pas de leur compagnie ce voleur, ce banqueroutier, ce monomane de suicide.

Callixte, condamné aux mines avec les martyrs, est délivré en même temps. Voilà le fait; le pamphlétaire l'interprète à sa façon, mais il ne peut, à l'appui de ses dires, invoquer le témoignage des chrétiens. Les chrétiens reconnaissent Callixte pour leur frère et l'acceptent pour associé à la délivrance. Commode, si l'on permet ce jeu de mot, était un empereur fort incommode; il n'avait rien diminué des rigueurs de la procédure, au contraire, il en avait aggravé les formalités vexatoires: il n'est point croyable que, sous son principat, on ait relâché, sur sa demande, un condamné aux mines. Callixte fut délivré tout simplement parce qu'il était chrétien et martyr, et que son nom était inscrit sur la liste remise, de la part du pape Victor, à la favorite de l'empereur Commode. Si Carpophore intervint encore ici, je n'en sais rien, mais je dis que l'inspecteur des mines n'a pas délivré Callixte pour le plaisir de s'exposer à prendre sa place.



A son retour, Callixte, toujours poursuivi par Carphophore, est relégué ou envoyé à Antium, « avec une pension mensuelle pour son entretien. » Dans aucune administration, il n'est d'usage d'assurer des pensions aux perturbateurs de l'ordre public, aux gens dont on connaît « la conduite coupable et les audacieux forfaits. » Il y a donc ici encore quelque anguille sous roche. Lorsqu'il tenait banque, Callixte n'était point prêtre, autrement il eût contrevenu aux canons, qui, de tout temps, ont interdit le négoce à ceux qui combattent pour Dieu. Pendant les quinze ans de travaux forcés dans les mines de Sardaigne, il est possible, mais il n'est point probable, qu'il ait été promu au sacerdoce. A son retour de Sardaigne, il fut reçu avec le respect dû aux martyrs, et, ennobli par ses longues souffrances, se vit ordonné prêtre et envoyé par saint Victor pour gouverner les chrétiens d'Antium. « Cette conjecture, dit l'abbé Cruice, paraît d'autant plus probable que, si l'on en croit son accusateur, immédiatement après la mort du pape Victor I<sup>er</sup>, Callixte fut rappelé d'Antium et chargé de la direction de toutes les affaires ecclésiastiques<sup>1</sup>. »

D'Antium, Callixte fut rappelé à Rome, où le pape saint Zéphirin « l'éleva aux honneurs. » Par conséquent, Callixte était prêtre, lorsqu'en 197 le pape Zéphirin lui confia l'administration supérieure du clergé romain. Par conséquent, à Antium, il avait déjà reçu la consécration sacerdotale et devait en remplir les fonctions. Et quand, en 217, les suffrages du clergé et du peuple appelaient au souverain-pontificat le confesseur de la foi, le prêtre fidèle, le ministre dévoué de Zéphirin, clercs et laïques protestaient en connaissance de cause, contre les calomnies des *Philosophumena*, et proclamaient la vertu, le zèle, tout au moins l'innocence de Callixte.

Et quand Callixte, à vingt-cinq ans, dans un état si difficile et si précaire que celui de banquier, eût commis une erreur de jeunesse, croit-on que quinze ans de captivité en Sardaigne, douze ans de ministère à Antium, vingt années d'administra-

<sup>1</sup> Cruice, *Histoire de l'Eglise de Rome*, etc., p. 60.

tion supérieure à Rome, n'eussent pas largement effacé, au besoin expié, un acte même répréhensible.

On sait, du reste, qu'à cette époque on n'était promu aux dignités ecclésiastiques qu'après un très-sévère examen. Il y avait une première assemblée du clergé et du peuple, pour le vote. Huit jours après, on se réunissait de nouveau, pour examiner : « 1° si l'élu avait bien réellement obtenu le suffrage de tous ; 2° s'il était digne des fonctions auxquelles il allait être appelé ; 3° si sa conduite envers Dieu avait toujours été celle d'une piété sincère ; 4° s'il avait toujours observé, dans ses relations avec les hommes, les règles de la justice ; 5° s'il avait chrétiennement administré ses affaires de famille et mené une vie irréprochable<sup>1</sup>. Après une triple interrogation, à laquelle il devait être répondu par l'affirmative, trois évêques procédaient à l'ordination de l'élu. Ce rituel, suivi à l'élection du pape Callixte, suffirait au besoin pour répondre à la calomnie. L'imprécation *foris canes!* a toujours été une loi dans l'Eglise.

Aux accusations contre la vie de Callixte s'ajoutent les accusations contre ses doctrines. Ces accusations nous offrent un double avantage : d'abord elles nous montrent que l'accusateur était hérétique et n'entendait rien à la saine théologie ; ensuite, par le fait de l'ignorance ou de l'erreur, elles établissaient la parfaite orthodoxie de Callixte. D'où l'on doit conclure que les accusations de droit, aussi mal fondées que les accusations de fait, mais plus manifestement fausses, suffirent pour jeter à terre tout l'édifice de la calomnie.

Les *callixtiens*, répandus alors dans tout l'univers, étaient, ce qu'ils sont encore, les fidèles enfants de la sainte Eglise. Ce qu'ils croyaient nous le croyons encore ; leur fameuse hérésie contre la Trinité est le dogme catholique par excellence. Le principe que toutes les fautes, même les plus graves, sont remises au pécheur repentant par le sacrement de pénitence, c'est le principe évangélique, maintenu par l'Eglise contre toutes les hérésies. Aujourd'hui, comme au temps de Callixte, un péché mortel commis par un prêtre ou par un évêque ne peut entraîner,

<sup>1</sup> *Patrol. græc.*, t. I, col. 1072 ; t. X, col. 870.

sans autre motif, contre le coupable, la peine de la déposition. On admet les veufs aux ordres, s'ils ont une véritable vocation; on permet encore le mariage aux clercs inférieurs. L'Eglise se compare toujours à l'arche de Noé; elle explique toujours, comme Callixte, la parabole de l'ivraie; elle répète toujours aux calomnieux la parole de l'Apôtre : « Qui es-tu pour te constituer juge d'un serviteur qui n'est pas le tien ? » L'Eglise admet encore le mariage secret, pourvu que le secret soit autorisé par des raisons particulières et imposé par des convenances sociales. Hélas ! « il se produit d'affreux désordres qui souillent le lit nuptial et tarissent les sources de la vie humaine; il se commet d'épouvantables sacrilèges où le meurtre s'allie à l'adultère; » mais l'Eglise ne fait pas du crime une barrière infranchissable au sang rédempteur.

En résumé, au point de vue dogmatique et disciplinaire, comme au point de vue biographique et personnel, les accusations des *Philosophumena* ne peuvent se soutenir. On découvre le faux dans les imputations d'erreur; on sent la passion aveugle et obstinée dans les reproches de vice. L'ouvrage, fût-il d'un homme connu et respectable, ne saurait braver un regard perspicace et rester debout sous le coup d'œil désintéressé de la raison.

Mais de qui sont les *Philosophumena*? Il est certain que ce n'est point l'œuvre d'un écrivain orthodoxe, puisqu'il fait un crime de l'orthodoxie; il est certain que ce n'est point le travail d'un chrétien fidèle, puisque la violence de ses propos est au moins une provocation à la révolte. L'auteur s'est si bien caché qu'on n'a pu le découvrir, et c'est seulement par de longues conjectures qu'on soupçonne un antipape. Mais si toute l'antiquité a ignoré et son nom et son ouvrage, c'est donc qu'il n'y a ici qu'une œuvre de ténèbres.

Or, en bonne justice, il faut que l'accusateur se montre; et, s'il se dérobe, on ne peut recevoir l'accusation.

Absence d'accusateur, orthodoxie tournée à crime, vie d'un Pape défigurée par la calomnie, c'est tout ce qui reste des *Philosophumena*; l'auteur de ce vil réquisitoire ne pouvait être

qu'un Edmond About du troisième siècle. La vie d'un Pape, mort martyr et déclaré saint, ne saurait succomber, devant une âme loyale, sous le poids d'une telle imposture.

---

## CHAPITRE XXI.

### DE LA CONTROVERSE SUR LES CHRÉTIENS TOMBÉS DANS LA PERSÉCUTION.

S'il y eut, contre la religion chrétienne, une persécution dont la longue durée et les atroces cruautés furent, pour les néophytes, une cause de chute, ce fut certainement la persécution de l'empereur Dèce. Nombre de confesseurs et de martyrs donnèrent sans doute, sur tous les points du monde, des exemples de courage et d'une foi héroïque, mais aussi un grand nombre de chrétiens fléchirent aux premières menaces; plusieurs, non contents de se perdre eux-mêmes, pervertissaient encore les autres; quelques-uns même apportaient leurs enfants. Sept évêques apostasièrent. Les écrivains qui ont parlé de ces temps malheureux distinguent, parmi les tombés, différentes classes : les *thurificati*, les *sacrificati* et les *libellatici*. Les *thurificati* avaient offert de l'encens aux idoles; les *sacrificati* avaient sacrifié aux faux dieux ou mangé des viandes offertes en sacrifice; les *libellatici* avaient donné quelque argent pour obtenir un certificat de paganisme, sans faire d'ailleurs aucun acte d'idolâtrie. On désignait sous le nom général de *tombés*, *lapsi*, tous ceux qui appartenaient à l'une de ces trois classes. Il y avait, de plus, sous cette dénomination générale et dans ces trois espèces d'apostasie, une multitude presque infinie de nuances; la condition des personnes, le rang, le sexe, les circonstances de temps et de lieu, le degré d'instruction et de liberté, l'intention surtout, rendaient plus ou moins grave la responsabilité de chacun. Saint Cyprien, évêque de Carthage, voyant tant d'hommes, même de l'ordre sacerdotal, désertir leur religion, crut pouvoir attribuer ces dé-

fections à la mollesse qui s'était glissée, dans les derniers temps, parmi les chrétiens. On avait joui, en effet, sous Alexandre-Sévère et Philippe l'Arabe, d'une tranquillité parfaite; on s'était relâché d'autant de la constance nécessaire aux bonnes œuvres et de la bravoure indispensable à la défense de la foi. En admettant cette opinion, il n'est pas permis toutefois de nier que la cause principale des défections ne doive être attribuée à l'acharnement des persécuteurs, à la fureur abominable de Dèce contre les chrétiens.

Une preuve entre mille, c'est qu'au déclin de la persécution, la foule des *tombés*, comme si elle n'eût cédé qu'à la rigueur des temps et sans croire autrement s'engager, voulait, sans pénitence préalable, rentrer dans l'Eglise, participer à la sainte Eucharistie, et même reprendre les fonctions sacerdotales. Ces malheureux abusaient pour cela d'une pratique très-sainte. Les martyrs et les confesseurs avaient habitué de donner des lettres de recommandation, aux apostats, près des évêques. L'Eglise, qui est une bonne mère, avait beaucoup d'égard pour ces lettres signées d'une main qui allait verser son sang, et, lorsque les suppliants étaient d'ailleurs bien disposés, elle abrégait pour eux le temps de la pénitence. Mais on ne s'en tint pas là. Plusieurs confesseurs, particulièrement un certain Lucianus de Carthage, se mirent à donner indistinctement, soit au nom des martyrs, soit en leur nom, des lettres d'indulgence collective et de laisser-passer indistinct. Le porteur d'un de ces billets pouvait présenter, comme membres de sa famille ou de sa maison, vingt ou trente personnes. Il se trouva même des gens qui trafiquèrent de ces billets d'indulgence : on avait acheté la paix dans la persécution, on voulait acheter maintenant la réconciliation avec l'Eglise. Des prêtres furent assez aveugles ou assez peu scrupuleux pour admettre aux sacrements, sans en référer à l'évêque, les *tombés* munis d'une pareille recommandation.

Il y avait, dans ces complaisances, un relâchement de la discipline et d'indignes abus. Ces abus étaient plus graves en Afrique, à Alexandrie et surtout à Carthage, parce que, dans

ces contrées, les *tombés* se trouvaient en plus grand nombre. Outre l'abus, mal suffisant pour provoquer la répression, ce relâchement introduisait, dans la doctrine et la discipline, un principe de dissolution venu de deux côtés différents. Au dehors, c'était le montanisme, qui, à la succession apostolique, si conforme à l'expérience et à la nature humaine, prétendait substituer une succession fondée sur les dons extraordinaires de l'esprit et rejetait celles des évêques comme destituée de la consécration de l'esprit apostolique. Au dedans, c'était, d'une part, une prétention orgueilleuse qui faisait dire à plusieurs que les martyrs avaient des mérites en vertu desquels ils pouvaient faire certaines choses qui n'appartiennent qu'à l'évêque; c'était, d'autre part, la vanité blessée de quelques prêtres qui offrirent le premier exemple d'évêques intrus et qui palliaient leur turbulente ambition, suivant les circonstances, en faisant parade tantôt d'un excès de rigorisme, tantôt d'une exagération de condescendance.

Ces tendances s'unissaient pour agiter l'Afrique septentrionale et ébranler l'épiscopat orthodoxe. Cyprien, récemment converti, bientôt prêtre et évêque, s'était préparé par ses études, sa science, son talent, sa piété, à combattre les ennemis de l'Eglise : il se porta aux avant-postes. Dans la lutte, il se fût servi, contre ses puissants adversaires, d'une arme, singulièrement émoussée, s'il se fût borné, comme le prétendent Néander, Gieseler, Rettberg, à considérer l'Eglise comme une forme extérieure et à n'invoquer que le *libre* esprit du protestantisme. Le grand esprit du saint évêque s'élevait à des hauteurs plus solides; sa polémique devait embrasser de plus vastes horizons. Il y avait, dans l'affaire, une question de discipline et un point de dogme : Cyprien expliqua le point de dogme dans son traité *De unitate Ecclesiæ*, et régla, dans son traité *De lapsis*, la question de discipline. Pour déterminer l'économie d'une sage direction, l'évêque de Carthage voulut maintenir, en matière de pénitence, l'unique et inamissible autorité des pasteurs; il sut, envers les pécheurs, tenir ce juste tempérament de douceur et d'austérité qui devait couper court au relâche-

ment sans prêter aux coups artificieux de Novatien. Mais pour aller jusqu'à la racine du mal et l'extirper d'une main triomphante, il salua dans le Christ la base de l'unité et émit, au sujet de l'Eglise, autant de propositions devenues classiques. « Celui-là, dit-il, ne peut avoir Dieu pour père, qui n'a pas l'Eglise pour mère. — Quiconque se sépare de l'Eglise, sa mère, s'exclut de la grâce du salut; il devient un étranger, un profane, un ennemi. — C'est le Christ même, principe et source de la vérité, qui a posé le fondement de cette unité, en faisant du Siège de Pierre le point de départ de l'unité sacerdotale, en faisant de l'Eglise romaine l'Eglise principale d'où est sortie l'unité <sup>1</sup>. »

Deux intrigants, à Carthage, Novat, à Rome, Novatien, s'appliquaient à suspendre l'effet de ces nobles enseignements. L'un aspirait à être évêque, l'autre à être pape; mais, comme tous ceux qui aspirent, ils n'avaient point la science et les vertus nécessaires à de si grands postes. En présence de ces passions conjurées, Cyprien vit qu'il faudrait un coup d'autorité : il en appela au Saint-Siège.

L'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, était alors veuve de son pasteur. Le pape Fabien était mort en 250; seize mois plus tard seulement devait être élu son successeur, Cornélius. Pendant l'interpontificat, le gouvernement de l'Eglise était déferé aux prêtres Moïse et Maxime. Malgré la vacance du Saint-Siège, la réponse du clergé romain ne devait pas moins trancher. Il est parfaitement vrai que, dans cet état de viduité, le collège des prêtres qui administrent l'Eglise romaine n'a pas l'autorité souveraine du successeur de saint Pierre. A la mort d'un Pape, la primauté de juridiction ne peut se transmettre ni à un particulier, ni à un corps quelconque, jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape : elle est exclusivement attachée à la personne de l'évêque de Rome. Dans l'intervalle, l'exercice de la charge apostolique reste suspendu, et l'Eglise toutefois n'est pas privée de gouvernement. Les évêques continuent à régir la portion du troupeau de Jésus-Christ qui leur

<sup>1</sup> *De unitate Ecclesiarum*, passim.

a été confiée par le Pasteur universel, et l'indéfectibilité de l'Eglise la garantit contre toute erreur dans la foi<sup>1</sup>. S'élève-t-il quelque part un différend, les évêques ont le droit de le juger; mais, comme ils ne sont juges qu'en première instance, leur sentence, pour devenir irréfutable, a besoin d'être confirmée par le Pape futur. Néanmoins, même pendant la vacance du Siège, les évêques peuvent encore en appeler à Rome. Car, d'une part, le droit de donner un chef à l'Eglise, de l'autre, le privilège de l'indéfectibilité, que tous les siècles chrétiens lui ont reconnu, assurent à l'Eglise de Rome, même privée de son chef, la prééminence du rang et de l'autorité. C'est pourquoi Cyprien s'adresse à elle au milieu des embarras que lui suscite la résistance des passions obstinées. La conduite des prêtres et des diacres romains, dans cette circonstance, est un modèle de prudence. Le successeur authentique de Fabien pourra seul décider sur le sort des apostats, *cum consilio et auctoritate*; ils réservent donc la décision souveraine, mais, en attendant, ils approuvent la vigueur évangélique de Cyprien. Les malades exceptés, tous les *tombés*, même les *libellatiques*, devront rester soumis à la pénitence publique jusqu'à la fin de la persécution.

La consultation de saint Cyprien, la réponse du clergé romain, les accusations réitérées contre l'évêque de Carthage, fournirent matière à un échange de lettres publiées, en 1702, par Baluze. En lisant ces lettres, on voit que, même pendant la vacance du Siège, l'Eglise de Rome gardait une primauté de sollicitude, de vigilance et d'administration. Fleury, qui s'en aperçoit, parle de cette correspondance de manière à n'en rendre aucun compte. Baluze va plus loin; dans une note, il ose écrire : « Nous avons prouvé, et il demeure constant pour nous, que le clergé de Rome n'avait d'aucune façon la charge de l'Eglise universelle pendant la vacance du Siège<sup>2</sup>. » Cette étrange conclusion, en présence de monuments si explicites, dépasse toute croyance. Il faut que Baluze, en publiant ces textes inédits, ait pensé que personne ne voudrait les lire ou ne

<sup>1</sup> M<sup>sr</sup> Freppel, *Saint Cyprien et l'Eglise d'Afrique au troisième siècle*, 1x<sup>e</sup> leçon et suiv. — <sup>2</sup> *Patr. lat.*, t. IV, col. 262.



saurait les entendre. A l'époque où Baluze et Fleury écrivaient, Louis XIV régnait : sous le rayon de sa puissance politique, si jalouse des gloires immortelles de la Chaire apostolique, il y avait, pour les auteurs, intérêt à se taire et quelquefois ordre de dissimuler. « Mais, dit très-justement l'abbé Darras <sup>1</sup>, ces réticences par ordre, ces calculs de la faiblesse, ces tempéraments d'une conciliation officielle, ne sauraient enlever un seul *iota* aux témoignages indestructibles de l'histoire. Il n'en reste pas moins vrai qu'en l'an 250, durant un interrègne pontifical de seize mois, les schismatiques de Carthage écrivent trois fois à Rome pour y dénoncer leur évêque ; que saint Cyprien envoya sa justification explicite à la commission intérimaire de Rome ; que cette commission, siégeant dans un cachot, répondit lettres sur lettres au clergé et à l'évêque de Carthage ; qu'elle décida sur toutes les questions, traça toutes les règles de conduite, définît les privilèges de chacun, les droits légitimes, les limites de la juridiction épiscopale. Il est avéré que saint Cyprien transmit à la commission romaine la copie intégrale de tous les mandements, circulaires, avis, adressés par lui aux martyrs, au peuple et au clergé de Carthage. Il est constant qu'il fit prendre la même voie à tous les actes émanés des évêques de sa province ecclésiastique, qu'il informa la commission intérimaire des moindres accidents de nature à modifier la situation ou à compromettre les intérêts spirituels. Si l'on veut, et pourquoi ne pas le dire ? saint Cyprien dénonça positivement Privat, évêque hérétique de Lambessa, absolument comme, dans une précédente lettre, il justifiait un autre de ses collègues, Caldonius. Quand Cyprien agissait ainsi, il prenait soin d'avertir que « la raison l'exige, » *ratio exposcit* <sup>2</sup>. Mais tout cela se passait en l'an 250, durant un interrègne, au milieu des fureurs de la plus horrible persécution. Et l'on osera prétendre que la primauté administrative du Siège apostolique est une usurpation des Papes du moyen âge, une invention de quelques Pontifes ambitieux, qui ont opprimé pour

<sup>1</sup> *Histoire générale de l'Eglise depuis la création*, t. VIII, p. 227. — <sup>2</sup> Saint Cyprien, *Epist.*, xxiv ; *Patrol. lat.*, t. IV, col. 302.

être oppresseurs, envahi pour être tyrans ! Et un savant, comme Guizot, croira pouvoir enseigner que l'Eglise, dans la période démocratique de ses origines, n'a eu aucun système de doctrine arrêtée, aucun ensemble de règles de discipline, *aucun corps de magistrats* ; que la Papauté ne commence elle-même à paraître que quand le corps entier s'est constitué, que la tête est le dernier produit de cette vigoureuse organisation<sup>1</sup> ! Non, saint Cyprien n'eût rien écrit à Rome, si, de son temps, Rome n'eût été reconnue pour être le centre dirigeant de la chrétienté. Non, Privat, l'évêque hérétique de Lambessa, n'aurait pas envoyé son porte-drapeau Futurus implorer, de l'Eglise romaine, des lettres de recommandation, si l'Eglise romaine était une Eglise comme les autres. Non, les prêtres Moïse et Maxime, chargés de chaînes ou espionnés par les polices impériales, n'auraient pas confié des messages aux diacres Nicostrate et Rufin si, au milieu du troisième siècle, l'Eglise de Rome n'avait pas joui d'une incontestable prééminence.

---

## CHAPITRE XXII.

### LA GRANDE QUERELLE ENTRE SAINT ÉTIENNE ET SAINT CYPRIEN.

Vers le milieu du troisième siècle aurait éclaté, à propos de la réitération du baptême conféré par les hérétiques, une grande querelle entre saint Cyprien, évêque de Carthage, primat de l'Afrique proconsulaire, et saint Etienne I<sup>er</sup>, successeur des papes Corneille et Lucius sur le Siège de saint Pierre. Dans cette querelle, l'évêque de Carthage aurait soutenu qu'il faut rebaptiser, en tous cas et toujours, ceux qui viennent de l'hérésie à la foi catholique ; le pape Etienne, au contraire, aurait soutenu la validité du sacrement, même conféré par un hérétique, pourvu que le baptême soit administré selon les rites déterminés par le divin Fondateur du christianisme. De plus,

<sup>1</sup> *Hist. de la civil. en Europe*, leçon III, p. 49. On peut, pour la réfutation d'une erreur si grossière, voir Gorini, *Déf. de l'Eglise*, t. III, ch. 1<sup>er</sup>.

dans la querelle, qui fut chaude et vive, saint Cyprien se serait mis en opposition avec le Pape, lui aurait refusé l'obéissance, aurait nié la primauté du Siège apostolique et persifflé, avec autant d'amertume que de violence, l'Evêque des évêques. Telle est, en substance, la question cyprianique.

Voilà, j'espère, un beau régal pour les ennemis du Saint-Siège. Avoir pour chef de file un homme éminent par le savoir et la doctrine; suivre, comme porte-drapeau, un saint, un évêque, un pontife martyr, on n'a pas aisément une si bonne fortune. Si donc le cas se présente, il faut le saisir au vol, et, sous le couvert d'un si grand exemple, justifier d'avance toutes les révoltes. C'est ce que n'ont pas manqué de faire, pour colorer leurs préjugés et motiver leurs erreurs, les sectateurs obstinés de Luther et de Jansénius. L'esprit humain, toujours si faible, se complaît encore dans ce qui flatte sa faiblesse, surtout si ses faiblesses sont au service de l'orgueil!

A première vue et sans étude aucune, ce triomphe des sectaires étonne beaucoup. Une âme chrétienne ne se fait pas à l'idée de voir saint Cyprien à la tête de pareilles gens. L'esprit élevé, le cœur tendre, le caractère ferme et doux, la vie héroïque, la plume charitable et vaillante du saint évêque, tout jure avec le rôle qu'on lui fait jouer. On se demande, comme d'instinct, si l'on n'est pas la dupe d'une illusion d'optique. Pourtant il ne paraît pas qu'on puisse nier des faits si avérés, s'inscrire en faux contre tant de pièces admises. Alors on explique, on pallie, on entasse glose sur glose : les catholiques, pour donner raison au Pape sans donner tort à l'évêque; les autres, pour se faire, du stylet de l'évêque, une arme contre le Souverain-Pontife.

Certes, la question est grave, difficile, et il y faut regarder de près. Ou plutôt il y a ici deux questions : 1° cette querelle sur la réitération du baptême est-elle un fait certain? 2° au cas où le fait serait admis, comment l'expliquer?

I. La vérité de cette histoire n'est point universellement admise; il y a même controverse sur la certitude du fait. Sans remonter trop haut, Walsch, Sbaralea, Berti, Palma tiennent pour

exact le récit d'Eusèbe, confirmé par plusieurs autorités d'un grand poids dans l'Eglise. D'autre part, les franciscains Missorio et Molkenbuhr, le professeur Népomucène Albert, de l'Université de Pesth, et le chanoine Vincent Tizzani, archevêque de Nisibe, récusent l'authenticité des pièces et déclarent le fait contrové. D'après ceux-là, nous devons laisser à ceux du dehors le petit avantage qu'ils prennent à l'occasion de saint Cyprien, sauf, bien entendu, à réduire le fait à sa juste valeur; d'après ceux-ci, il faut nier que saint Cyprien se soit révolté contre le Pape à propos du baptême des hérétiques; il faut reconnaître que les pièces sur lesquelles se fondait cette accusation sont apocryphes, et ont été fabriqués par les donatistes; ces hérétiques, à la faveur des troubles survenus en Afrique et d'incendies d'archives, ont pu donner l'appui du nom de Cyprien à certains évêques d'Orient, opposés au Pape, sur la question d'un nouveau baptême.

Nous devons déduire ici les raisons de cette dernière opinion. Ces raisons sont de deux sortes, raisons de droit, raisons de fait : raisons de droit, qui déterminent les conditions de non-authenticité d'une pièce; raisons de fait, décidant, après examen, que telle pièce est légitime, douteuse ou apocryphe.

Sans porter atteinte aux traditions qui se perdent dans l'antiquité des temps et qui sont acceptées par des hommes capables de les apprécier, il faut, lorsqu'il s'agit d'un texte, poser des règles de critique. Honoré de Sainte-Marie, Lenglet-Dufresnoy, Daunou et plusieurs autres ont écrit, sur cette nécessité de la critique, de volumineux ouvrages; pour nous, laissant de côté toute discussion spéculative, nous rappelons les règles suivantes :

*Premier critérium.* — L'autorité d'un texte dépend ou du sens qu'il renferme, ou de la réputation de l'auteur, ou de l'un et de l'autre à la fois.

*Second critérium.* — Un fait grave, privé de témoignages contemporains, et rapporté seulement par des auteurs sous-contemporains, est au moins suspect, si ces écrivains, par leur caractère, n'excluent pas toute espèce de doute.

*Troisième critérium.* — Le silence des contemporains sur un fait éclatant conduit à la négation des faits.

*Quatrième critérium.* — On ne peut pas considérer les monuments qui font partie d'un fait comme des témoignages de ce fait.

*Cinquième critérium.* — Lorsqu'un fait éclatant manque de témoignage contemporain, les témoignages sous-contemporains, surtout ceux du troisième degré, ne prouvent nullement ce fait, s'il n'en font qu'une simple mention.

*Sixième critérium.* — Lorsqu'un écrivain se tait sur un fait éclatant qu'on dit arrivé de son temps, fait qu'il ne pouvait pas ignorer et qu'il aurait dû citer en preuve, ou du moins indiquer dans l'intérêt de son discours, son silence, dans ce cas, a la force d'un argument pour nier ce fait.

*Septième critérium.* — Lorsqu'un fait est en opposition avec la vertu bien prouvée d'un homme, vertu couronnée même par une mort glorieuse, il doit être nié, à moins qu'il ne soit démontré jusqu'à l'évidence.

*Huitième critérium.* — Un écrit ne peut pas être déclaré authentique par cela seul qu'il est conforme au style d'un auteur.

*Neuvième critérium.* — Lorsque, dans une matière quelconque, un écrivain a suffisamment et clairement fait connaître sa doctrine, il faut considérer comme supposée toute doctrine contraire qui lui serait attribuée, à moins que cela ne soit prouvé avec une évidence qui ne laisse aucun doute.

Les principales pièces du procès pendant sont : les lettres de saint Cyprien aux évêques de Numidie, à Quintus de Mauritanie, à Jubain, à Pompée, à Magnus et au pape Etienne ; le décret de saint Etienne et les Actes du soi-disant troisième concile de Carthage. Nous examinerons sommairement toutes ces pièces.

La première en date est la lettre aux évêques de Numidie, notamment à Janvier, dont le nom se trouve écrit de sept façons dans les manuscrits. Ces évêques sont censés avoir demandé à Cyprien, pour la réception des hérétiques convertis, une règle de

conduite : leur lettre est perdue ; Cyprien leur répond et fait connaître sa manière de voir. Or, l'in vraisemblance de cette lettre ressort de son texte, de ses arguments, du fait et des circonstances. Car : 1° la coutume de rebaptiser les hérétiques était reçue à Carthage depuis l'évêque Agrippin et suivie dans toute l'Afrique ; 2° les Numides l'observaient comme les autres par tradition et savaient parfaitement qu'ils étaient sur ce point de discipline en parfaite harmonie avec toutes les Eglises d'Afrique, d'où l'inutilité de leur consultation ; 3° à supposer qu'ils pussent l'ignorer, à cause du voisinage de Carthage, une ou deux lieues seulement pour plusieurs, ils n'avaient pas besoin, pour s'informer, d'écrire ; 4° d'ailleurs, ils avaient reçu les décrets d'un récent concile sur la question, et le doute chez eux n'était pas possible ; 5° enfin, le pseudo-Cyprien, dans sa réponse, tout en confessant que les Numides ont toujours gardé la *vérité et la force de la règle catholique*, donne dans sa consultation des raisons superflues ou fausses, comme par exemple, quand il exige du ministre du sacrement la sainteté, et cite à tort et à travers, à l'appui de prétentions fausses, des textes inexacts, tronqués, mal compris, travestis avec une impudeur que ne se permettrait pas même le valet de Luther ou le brosseur de Renan.

Le second document cyprienique est la lettre à Quintus, évêque de Mauritanie, qui consulte comme les Numides : sa demande est également perdue. Cette consultation, aussi invraisemblable extrinsèquement que la précédente, soulève contre la réponse de nouvelles invraisemblances. La lettre de Quintus aurait été apportée par un prêtre de Carthage, qui pouvait parfaitement faire la réponse lui-même. Quant à la réponse, elle est inadmissible : 1° parce que l'histoire de ce temps ne nous offre aucune garantie de l'existence de ce document ; 2° parce que les arguments qui y sont développés, loin de pouvoir être attribués à la science profonde, à la candeur sans égale et à la charité sans bornes de saint Cyprien, portent tous le cachet des colères et des ignorances du donatisme ; 3° parce que ce serait faire injure à l'évêque de Carthage d'admettre

qu'il ait cité les saintes Ecritures avec une stupide ignorance ou avec une malice diabolique ; 4° parce que la lettre renferme des allusions et des faits en contradiction avec la prétendue contestation qui, à ce moment, n'existait pas encore.

La lettre au pape Etienne est supposée envoyée après un second concile de Carthage, relatif au baptême des hérétiques, lorsqu'il en avait été déjà tenu un premier sur la même question. Or, on ne voit pas ici, et personne ne pourra jamais expliquer : 1° pourquoi un second concile, quand le premier a tout décidé ; 2° pourquoi Cyprien écrit à Etienne après le second, quand il n'a pas écrit après le premier concile ; 3° pourquoi, en attendant la réponse de Rome, il fait une communication doctrinale à Quintus et aux Numides ; 4° pourquoi enfin il soumet au Pape les décrets conciliaires, puisqu'il professe, sur cette affaire de discipline, pour tous indistinctement, une liberté absolue. Dès là qu'on est libre, pourquoi des décrets pontificaux, pourquoi des conciles, pourquoi des décisions épiscopales ?

La lettre à Jubajan ou Jubain, évêque on ne sait d'où, personnage à notre gré fantastique, est encore une soi-disant réponse dont la demande est perdue. Cette réponse dit, en propres termes, que Jubain connaissait les lettres à Quintus et aux Numides ; c'est déclarer qu'il n'avait rien à apprendre sur la question et que la demande, comme la réponse, étaient également inutiles. Le faussaire n'avait pas l'imagination féconde : nous avons déjà remarqué, dans la lettre à Quintus, la même coïncidence. L'auteur, qui s'attribue les lettres à Quintus et aux Numides, donne ici, comme nouvel argument, l'exemple des marcionites, exemple peu convenable et cité à contre-sens, et le fait de Coré, Dathan et Abiron, qui n'ont rien à faire ici. Ensuite il émet, sur l'opposition entre la coutume et la vérité, des idées étrangères à sa thèse, inspirées par le plus pur rationalisme. Enfin, comme s'il eût traité la question d'une manière hypothétique, après le défilé véhément d'arguments saugrenus, il conclut que chacun fera selon son bon plaisir : on le prendrait pour un dévot du Dieu des bonnes gens. Le malin,

il termine par ce trait charmant, qui clôt son petit billet : dans l'édition de Venise, l'épître occupe vingt colonnes, compte onze cent quarante lignes et quatorze mille lettres. Simon Goulart appelle la lettre à Jubain un pur paralogisme.

Le décret de saint Etienne sur la question cyprianique fait partie de la lettre par laquelle le Pontife aurait répondu à Cyprien, au sujet de la décision du concile de Carthage. Cette lettre n'existe pas, et je serais porté à croire qu'elle n'existait pas, dans les archives romaines, du temps de saint Jérôme, secrétaire du pape Damase, car alors, à cause de son objet, à cause du personnage à qui elle était adressée et des circonstances de sa publication, il l'aurait certainement insérée dans son *De viris illustribus*. Saint Augustin ne la connaissait pas non plus, puisque, parlant du baptême, il déclare hautement qu'il connaît bien une lettre du pape Etienne, mais sans rapport à la question. Quant au décret, il est inadmissible : 1° l'exemple des hérétiques, qui est rapporté, ne saurait, en aucune façon, convenir au pape Etienne ; 2° le décret renferme une erreur de fait et une erreur de doctrine : erreur de fait, en supposant que les hérétiques ne rebaptisaient pas ; erreur de doctrine, en admettant comme valide tout baptême conféré par les hérétiques, double erreur qui ne peut être ni supposée ni soutenue dans le Chef de l'Eglise ; 3° il faut bien plus s'en rapporter à l'interprétation que nous donne la lettre à Pompée qu'à celle de tout autre écrivain : cette interprétation n'est qu'un effort de génie pour défendre le pape Etienne, et non une vérité ; 4° cette interprétation étant bien plus digne de considération que toute autre, il devient tout-à-fait invraisemblable que saint Etienne ait publié le décret en question.

La lettre à Pompée a été publiée pour la première fois par Erasme. Saint Augustin, il est vrai, en fait mention, mais traitant avec les donatistes d'une manière hypothétique, il acceptait comme bon tout ce qu'ils lui opposaient, sans vérifier d'ailleurs l'authenticité des pièces. Il ne faut, du reste, pas beaucoup d'arguments pour se convaincre que cette pièce est apocryphe. La supposition est d'abord évidente par la violence de l'expres-



sion. Ce héros du christianisme, qui versera son sang pour la foi, qui fait tous les efforts imaginables pour préserver du novatianisme l'Eglise romaine, saint Cyprien enfin, qualifie Etienne de défenseur de la cause hérétique, d'orgueilleux, d'ignorant, d'imprudent, d'imbécile ; il l'accuse d'avoir diffamé les apôtres, rendu l'Eglise imitatrice des hérésies, et ajoute en termes inconvenants qu'Etienne a admis comme valide le baptême de Marcion. Après ces violentes invectives, l'auteur devient mielleux, dit qu'un évêque ne doit pas être processif, et, se mettant en contradiction avec lui-même, après avoir proclamé itérativement sur ce point la liberté des opinions et des pratiques, il conclut qu'on ne peut suivre Etienne sans faire l'œuvre de l'Antechrist. Cette seule pièce renverse tout l'édifice : il n'est pas possible que saint Cyprien ait déraisonné si passionnément et parlé ce grossier langage.

Le troisième concile de Carthage est difficile à concilier avec la chronologie : il se serait célébré l'an 256, et nous en avons déjà deux pour la même année. Sans nous prévaloir de cet argument, ledit concile n'est point admissible : 1° il n'y a aucun témoignage contemporain de ce troisième concile ; 2° dès le commencement du cinquième siècle, alors que les actes de ce concile étaient déjà publiés, saint Augustin doutait de son authenticité ; 3° saint Augustin en laisse toute la responsabilité aux donatistes ; 4° il n'est pas croyable que les évêques se soient réunis pendant la peste de dix ans dont parlent Cedrénus, Philostrate et Zonaras ; 5° c'est impossible qu'ils se soient réunis en si grand nombre pendant la persécution de Valérien ; 6° rien ne nécessitait la tenue d'un troisième concile, puisque deux autres venaient de décider la question dans le sens de la tradition africaine ; 7° les actes conciliaires renferment de grandes difficultés sur les noms d'évêques présents et d'évêques absents ; de plus ils contiennent des erreurs de doctrine diamétralement opposées à l'enseignement de saint Cyprien. Il faut donc conclure que ce concile est aussi apocryphe que les lettres à Janvier, à Jubain, à Etienne et à Quintus.

Il y a encore, au dossier, une lettre de Firmilien, évêque de Césarée, à saint Cyprien. C'est à notre avis, dans cette affaire, la pièce qui découvre le mieux la trame de l'imposture. D'abord la demande faite par saint Cyprien n'existe pas; ensuite, la réponse, écrite nécessairement en grec, n'existe pas non plus en son texte original; nous n'en avons qu'une traduction, qu'on attribue, par simple conjecture, à saint Cyprien. La lettre, pitoyable sous le rapport du raisonnement, rachète cette faiblesse par tous les excès de la violence : le pseudo-Firmilien va jusqu'à traiter le Pape de stupide, de menteur, de diffamateur des apôtres Pierre et Paul, de nouveau Judas, coupable de tous les crimes. Non-seulement cette lettre n'est pas du saint évêque de Césarée, mais elle n'est pas même d'un chrétien ni d'un homme sensé. Baluze et Morel l'ont publiée, pour l'avoir découverte dans les manuscrits; Paul Manuce, Latino-Latini et Pamélius la rejettent; Erasme n'en parle pas. Déjà Eusèbe et saint Augustin ignoraient son existence, ainsi que Denis d'Alexandrie. Il y a plus; on peut démontrer l'impossibilité matérielle de cette correspondance.

La lettre est supposée répondre à une communication de saint Cyprien faite à Firmilien après le concile de Carthage; la lettre de saint Cyprien aurait été portée par Rogatien après la clôture du concile, et la réponse, rapportée par le même messager, est datée d'avant l'hiver, qui commence le 21 décembre. Or, le concile de Carthage s'ouvrit le 1<sup>er</sup> septembre. Quarante-sept évêques étaient présents : pour les délibérations, la transcription des actes, l'apposition des signatures, il faut au moins dix jours. Après quoi deux évêques, députés du concile, se rendirent à Rome : pour l'aller et le retour, nous devons compter quinze jours. Les députés ne furent pas reçus du Pape, la question fut soumise à un conseil de théologiens, et la réponse se fit attendre : il faut pour ceci un minimum de quinze jours. Si nous donnons deux ou trois jours à saint Cyprien pour écrire la longue lettre à Firmilien, cela nous mène jusqu'au 14 octobre, date du départ de Rogatien pour Césarée; au 21 décembre, terme dernier pour son retour à Carthage, le

voyage est impossible : impossible, parce que la Méditerranée est très-mauvaise en automne ; impossible, parce que les anciens, avec leurs navires mal appareillés, étaient obligés de suivre les côtes ; impossible, parce que le messager dut nécessairement éprouver des retards par suite du défaut de coïncidence entre les bateaux et des séjours forcés dans les ports à cause des tempêtes ; impossible, enfin, si, raisonnant par analogie, nous voulons bien nous rappeler qu'un voyage fait dans la même saison, d'Égypte au Pirée, par Lucien, dura, pour cette simple traversée, deux mois et dix jours. En présence de ces impossibilités, Lombert fait écrire la réponse de Firmilien en été, mais le texte s'y oppose : *hibernum tempus urgebat* ; Pearson et Baluze veulent devancer la célébration du concile, mais sans preuve, ou retarder d'un an la réponse de Firmilien, mais la mort du pape Etienne s'y oppose. Toutes les impossibilités matérielles et morales se réunissent pour démontrer la supposition d'une réponse de Firmilien.

Contre l'éviction des pièces qui composent le dossier cyprianique, on objecte les manuscrits de saint Cyprien. Nous admettons l'ancienneté des manuscrits dont se servirent Erasme, Latino-Latini, Pamélius, Morel, Rigault, Fell, Baluze et Pearson ; mais les plus anciens ne remontent pas au-delà du treizième siècle, et n'ont rien à faire dans cette discussion. Maintenant, si nous raisonnons sur les manuscrits primitifs, l'objection se convertit en argument favorable. La question cyprianique n'existe pas de l'an 256 à l'an 400 ; c'est après seulement qu'elle se pose, et seulement par le fait des hérétiques. A cette époque, les écrits authentiques de saint Cyprien n'étaient pas réunis en recueil ; et lorsque ce recueil fut formé, il s'y introduisit des écrits douteux ou apocryphes<sup>1</sup>. L'œuvre des faussaires y prit aussi place. Ce serait, du reste, un cercle vicieux de se retrancher, en objection, derrière ces manuscrits, puisque nous démontrons ici leur non-authenticité.

Nous mentionnerons ici, seulement pour mémoire, que les

<sup>1</sup> Cf. Fessler, *Institut. Patrologiæ*, 298, et Alzog, *Manuel de Patrologie*.

vertus, le caractère, les doctrines et les maximes chrétiennes de saint Cyprien s'inscrivent en faux contre cette invention.

Pour ne pas prolonger la discussion, nous nous abstenons de citer ici saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin et d'autres Pères, soit pour expliquer leurs paroles, soit pour nous prévaloir de leur silence. Nous nous bornons à la discussion des pièces proposées et nous croyons leur rejet nécessaire. Il y a donc lieu, sur toute cette querelle, à insérer, dans l'histoire, la rectification suivante, que nous empruntons à Tizzani : c'est un nouveau fragment d'histoire ecclésiastique :

Quelques évêques orientaux, doutant de la validité du baptême conféré par les cataphryges, se réunirent en plusieurs conciles, dont le premier fut réuni à Icône, en 234<sup>1</sup>. Les Pères y décidèrent l'invalidité du baptême des cataphryges et déclarèrent que ces hérétiques devaient être rebaptisés. Cette doctrine orientale prit, dans la suite, une grande extension.

On rebaptisait donc les hérétiques, du temps du pape Etienne, dans la Cappadoce, dans la Cilicie et dans les provinces voisines<sup>2</sup>. Cette pratique orientale ne tarda pas à soulever de graves contestations, qui prirent des proportions effrayantes. Le pape Etienne voulait qu'on suivît la tradition contraire à l'usage oriental. Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, comme représentant en Orient de l'opinion d'un grand nombre d'évêques, s'y opposait énergiquement ; ce qui produisit, entre lui et le Pape, cette irritation d'esprit qui se laisse aisément voir dans les lettres de Denys d'Alexandrie. Saint Etienne, loin de céder devant l'opposition orientale, menaçait d'excommunier les évêques coupables, si Denys d'Alexandrie n'eût interposé ses offices auprès du Pontife romain<sup>3</sup>. Si nous en croyons saint Basile, il paraît que, dans l'Afrique aussi, on tenait pour le sentiment du renouvellement

<sup>1</sup> Eusèbe, liv. VII, p. 7. — <sup>2</sup> Voyez Denys d'Alexandrie, lettre *De baptismo*, tant d'après Eusèbe que d'après *De Magistris*.

<sup>3</sup> Voyez la lettre de saint Denys d'après Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. VII, ch. v. La controverse entre saint Etienne et les Orientaux avait un caractère purement disciplinaire et non dogmatique, comme on le voit par la lettre à Amphiloque.

du baptême des hérétiques, et que c'était l'opinion personnelle de saint Cyprien. Cependant, s'il est vrai que saint Cyprien suivait la règle des autres évêques de l'Afrique, il ne s'ensuivait ni scandale, ni étonnement, comme on peut le conjecturer d'après les lettres de Denys sur le baptême. Mais en Orient, les esprits, qui étaient échauffés depuis le pape Etienne, ne se calmèrent point sous Sixte, son successeur. La question des rebaptisants faisait son chemin, et l'opposition à la tradition de l'Eglise romaine ne s'arrêtait pas. C'est le même Denys d'Alexandrie, qui écrivit à ce Pontife la seconde lettre sur le baptême, qui nous l'apprend.

Cette question des rebaptisants entre le pape saint Etienne et les évêques orientaux doit donc être enregistrée parmi les plus grandes disputes de ce temps. Un seul évêque d'Afrique y prit part. Ce fut Denys d'Alexandrie, non pas comme défenseur de Firmilien, mais comme médiateur et pacificateur entre lui et Etienne. Dans la suite, ces évènements orientaux s'étant répandus en Afrique, les donatistes en abusèrent d'une manière scandaleuse. Confondant la question orientale avec la paisible habitude de l'Afrique, ils travestirent l'histoire et firent entrer saint Cyprien dans la controverse, pour se servir au besoin de son autorité. Ils imitèrent le style du saint docteur, et, mêlant dans le développement de la scandaleuse contestation, astucieusement inventée, des expressions impudemment contradictoires de paix et d'unité catholique, ils répandirent des lettres sous son nom, et n'eurent pas honte même de fabriquer et de publier les actes d'un grand concile carthaginois. Les circonstances du temps favorisèrent cette fraude<sup>1</sup>. A ces circonstances se joignirent la perte des archives d'Afrique, brûlées par les donatistes eux-mêmes<sup>2</sup>, ainsi que l'astuce de ces hérétiques et leur inclination naturelle à cor-

<sup>1</sup> Pour les faits des donatistes, voyez saint Augustin et les décrets des empereurs Honorius et Théodose le Jeune.

<sup>2</sup> Ceux des donatistes qu'on appelle *circoncellions* sont célèbres par la dévastation et l'incendie de tout ce qui appartenait aux catholiques en Afrique. Lorsqu'on lit leurs atrocités, on croirait voir ce qui se produit de nos jours par le fait des circoncellions modernes.

rompre les documents et à en fabriquer de nouveaux pour se gagner l'opinion politique. Il ne faut donc pas s'étonner que de prétendus écrits de saint Cyprien soient venus, loin de l'Afrique, entre les mains d'hommes même graves, qui les ont regardés comme authentiques, et qu'ainsi se soit répandue cette prétendue contestation si scandaleuse entre lui et le pape Etienne.

II. Il ne manque point, parmi les érudits les plus orthodoxes, de savants pour croire à la réalité historique de la controverse entre saint Etienne et saint Cyprien, et pour admettre, par conséquent, l'authenticité, voir l'intégrité au moins relative des pièces du procès. Nous dirons même que cette opinion est généralement suivie par les auteurs modernes; c'est dans ce sens qu'abondent, non-seulement Fleury, Cellier, Dupin et Noël-Alexandre, mais Blanc, Rivaux, Alzog, Palma, Wouters, Drioux, Rivière, Freppel et Darras. Le lecteur nous prévient; il doit s'ensuivre que les faits ne portent point atteinte au magistère infallible et à la principauté du Siège apostolique. Nous devons justifier maintenant cette présomption.

En ce qui regarde le premier point, c'est-à-dire la pureté de la doctrine de saint Etienne et l'exactitude de sa décision, il faut rappeler l'observation judicieuse de dom Coustant, dans la savante dissertation<sup>1</sup> où il explique le vrai sentiment du Pape sur la réception des hérétiques. Cette observation porte qu'Etienne fut toujours regardé dans cette affaire, par les anciens, comme le défenseur de la tradition apostolique. Le fait peut facilement s'établir par le témoignage de quelques anciens auteurs.

Saint Augustin dit : « On doit croire que la coutume opposée à Cyprien était empruntée à la tradition apostolique<sup>2</sup>. » Vincent de Lérins, dans son *Commonitoire*, affirme que la coutume de rebaptiser les hérétiques avait été introduite « contre le divin canon, contre la règle de l'Eglise universelle,

<sup>1</sup> *Lettres des Souverains-Pontifes*, t. I, p. 225. — <sup>2</sup> *Traité du baptême*, liv. V, ch. xxxiii.

contre le sentiment de tous les prêtres, contre la coutume et les usages des anciens. » Facundus d'Hermiane, dans son livre *Contre Mocianus*, dit : « L'Eglise professe plutôt le sentiment d'Etienne que l'opinion de Cyprien. » Car il est certain que la très-ancienne coutume, provenant de la tradition des apôtres, tient pour valide, non le baptême de tous les hérétiques, sans distinction, mais le baptême même conféré par les hérétiques, pourvu qu'il soit administré suivant les rites établis par Jésus-Christ. Etienne, qui défendait cette tradition, enseignait donc, sur la vertu du baptême, une juste doctrine.

Pour démontrer plus clairement cette conclusion, nous pouvons produire les paroles de Firmilien dans sa lettre à Cyprien, et les paroles de saint Etienne dans sa lettre où il expose à l'évêque de Carthage le motif pour lequel il faut recevoir le baptême conféré par les hérétiques. « Le nom du Christ, dit le pape Etienne, est très-profitable pour la foi et la sanctification du baptême, et partout où l'on est baptisé au nom du Christ, on acquiert aussitôt la grâce du Christ. » Dom Coustant cite plusieurs particularités pour montrer que le pape Etienne, lorsqu'il s'occupe d'approuver le baptême conféré au nom du Christ, n'entend pas un autre baptême que celui qui a été donné en invoquant la très-sainte Trinité. Il suffira, je pense, d'apporter ici le témoignage de Firmilien. L'évêque de Césarée produit dans sa lettre les paroles d'Etienne ; il expose et censure l'opinion qu'elles expriment : « Ils ne pensent pas, dit Firmilien, qu'il faille s'enquérir de qui a baptisé, parce que celui qui a été baptisé a pu acquérir la grâce par l'invocation des mots de la Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Il est donc évident, par la confession de l'adversaire irrité contre Etienne, que le Pape n'approuvait pas indistinctement tout baptême, mais seulement celui qui avait été administré en la forme légitime. Cyprien a exposé, comme Firmilien, le sentiment du pape Etienne, et, si le fait n'était notoire, il serait vraiment trop facile de l'établir.

Ces arguments sont tellement péremptoires qu'il est à peine besoin de répondre à une difficulté tirée d'une parole de saint

Etienne, rapportée par saint Cyprien : « Si quelqu'un, avait écrit le pape Etienne, vient à vous de peu importe quelle hérésie, qu'on n'innove rien dans nos pratiques traditionnelles, et qu'on impose seulement au converti les mains dans la pénitence, puisque les hérétiques eux-mêmes ne rebaptisent pas ceux qui viennent à eux, mais leur donnent seulement la communion. » Le sens de ce passage ne peut pas être que le Pape voulait ratifier tout baptême, même conféré en une forme illégitime. L'examen de l'affaire exclut absolument une telle interprétation. Qui donc tiendrait pour vraisemblable que, quand Cyprien affirme l'invalidité du baptême conféré par les hérétiques, parce que les hérétiques manquent de Saint-Esprit et de la vraie foi du Christ, Etienne, que l'antiquité loue comme le défenseur de la tradition, ait répondu que le baptême des hérétiques a une vertu telle que cette vertu demeure, même quand ce baptême aurait été conféré en violation des rites chrétiens?

Au demeurant, la controverse ne roulait pas sur la forme et le mode de collation du baptême, mais seulement sur la question de savoir si le baptême manquait d'effet parce qu'il avait été conféré par un hérétique ou un schismatique. Etienne répondait selon la question posée : il n'était alors douteux pour personne que le baptême fût invalide, quand il avait été conféré en violant les rites prescrits par Jésus-Christ.

Pour quel motif Etienne devait-il exclure expressément, dans sa réponse, le baptême conféré en violation des rites chrétiens, puisqu'il n'en était pas question dans la controverse. Augustin lui-même dit : « On trouve plus facilement des hérétiques qui ne baptisent pas, qu'on n'en trouverait qui ne baptisent pas suivant la formule (de l'Eglise). »

Innocent I<sup>er</sup>, dans sa lettre xvi<sup>e</sup> aux macédoniens, et saint Jérôme, à la fin du dialogue contre les lucifériens, affirment que le concile de Nicée, si l'on excepte les paulianistes, reçut le baptême des autres hérétiques.

Il est certain que saint Jérôme et saint Léon le Grand, pour n'en pas citer d'autres, lorsqu'ils parlent de la réception du



baptême des hérétiques, prononcent généralement qu'il faut l'accepter et ne posent point d'exception contre ceux qui l'ont conféré d'une manière nulle. Cependant personne n'accuse Jérôme, Léon et les autres, dans une question qui n'était nullement obscure, de n'avoir pas ajouté une exception qui n'était nullement nécessaire. On doit juger de même la réponse du pape Etienne. Bien plus, si l'on doit tenir pour certain l'avis de Léon et de Jérôme, quand, à l'époque du concile de Nicée, les seuls paulianistes avaient péché contre la forme et les rites reçus dans l'Eglise pour le baptême, combien plus, à l'époque d'Etienne, où l'on n'avait pas vu encore s'élever les paulianistes, le Pontife pouvait, dans sa réponse, s'abstenir de l'exception susmentionnée.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de citer ici les passages de Léon, de Jérôme et d'Innocent pour établir qu'on trouve ces jugements dans leurs ouvrages; il s'agit ici d'un fait certain, tout-à-fait hors de controverse. Je concluerai cette discussion en affirmant que, non-seulement Etienne, dans sa réponse à Cyprien, n'a pas professé une doctrine étrangère à la foi de l'Eglise, mais qu'il a été manifestement le défenseur de la doctrine catholique. Je n'ai qu'à produire les paroles de Vincent de Lérins sur Etienne, qui, dans cette affaire, défendait la tradition, et sur Cyprien, qui proposait une autre conduite : « Quelle fut donc, dit-il, l'issue de toute cette affaire? Celle-là même qui fut selon l'usage et la coutume. On garda l'antiquité et on rejeta la nouveauté. »

Ces considérations démontrent assez l'exactitude de la doctrine d'Etienne, pour la réception du baptême des hérétiques. Il s'ensuit que ce Pontife n'a rien fait, dans cette controverse, qui puisse fournir un argument contre l'infailibilité des Papes dans la décision *ex cathedrâ* des questions de foi. Il est toutefois opportun d'ajouter quelques mots sur la conduite de Cyprien, pour établir qu'on ne peut en tirer aucun argument contre l'autorité du Pontife romain<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Une partie de cette réponse est empruntée à une note que nous avons publiée dans l'*Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Rohrbacher, édition Vivès.

A première vue, on s'étonne qu'on veuille tirer des faits connus un argument contre la Papauté. Un débat s'élève sur la question du baptême conféré par les hérétiques. La question est neuve; elle touche, d'une part, à la notion de l'Eglise; de l'autre, à la théorie générale des sacrements. Deux grands évêques la résolvent en un sens erroné; ils ont, tous les deux, le prestige de la sainteté et de la science. Leur solution paraît plus favorable à l'unité. On adhère donc à ce sentiment, croyant marcher dans la voie royale de la tradition. Or, pour renverser tout un échafaudage de textes et de syllogismes, un Pape écrit cinq lignes. Les partisans de l'innovation auront beau se démener, écrire lettre sur lettre, réunir des conciles, tous ceux qui s'étaient d'abord ralliés à l'opinion contraire reviendront sur leurs pas et le monde catholique suivra la décision de l'Evêque de Rome. « Si c'est là un argument contre la primauté du Pape, dit M<sup>sr</sup> Freppel, nous ne pouvons désirer qu'une chose, c'est que nos adversaires en découvrent beaucoup de pareils dans l'histoire <sup>1</sup>. »

Il n'en est pas moins vrai, dira-t-on, que Cyprien et Firmilien résistèrent au Pape et montrèrent, par leur résistance, qu'ils ne croyaient pas à sa juridiction suprême et à son infailibilité doctrinale.

On doit faire à cette objection trois réponses :

Premièrement, le principe de l'erreur de Cyprien n'est pas dans un esprit hostile au Pape, mais dans son amour pour l'Eglise. C'est dans le zèle du grand évêque pour l'unité et dans sa haine profonde pour l'erreur qu'il faut chercher la source de son opinion sur la validité du baptême conféré par les hérétiques. On ne peut se tromper pour des motifs plus spécieux et avec des intentions plus louables. Pour se rendre compte de la résistance, il ne faut pas perdre de vue les sentiments qui animaient Cyprien. Il a mis d'autant plus d'ardeur à défendre son opinion que la révolte des hérétiques lui paraissait plus déplorable. Il n'a péché, si l'on peut ainsi dire, que par excès d'attachement pour l'Eglise et dans l'espoir de mieux la servir.

<sup>1</sup> *Saint Cyprien et l'Eglise d'Afrique au troisième siècle*, p. 443.

Tirer de sa conduite une objection contre la Papauté, c'est un contre-sens.

En second lieu, l'objection est en contradiction avec la doctrine et la conduite de saint Cyprien. Nous connaissons assez sa doctrine sur l'Eglise. Aucun écrivain des premiers siècles n'a, mieux que l'évêque de Carthage, fait ressortir, pour l'Eglise, la nécessité d'un centre d'unité et de gouvernement. L'Eglise romaine est, à ses yeux, *l'Eglise principale, la racine et la mère de l'Eglise catholique*; même pendant la vacance du Siège, pour une simple question de conduite, c'est à l'Eglise de Rome qu'il veut tout remettre et ne se croit en sécurité que si elle l'approuve. Si donc, dans le feu de la discussion, il échappait à l'évêque des expressions qui le mettraient en contradiction avec lui-même, il suffirait d'en appeler de Cyprien trop ému à Cyprien rassis; et si l'on voulait prendre au sérieux son calme et son émotion, par là que le oui et le non peuvent coexister, on tuerait manifestement son crédit; mais nous n'avons rien à ôter à Cyprien, et il n'est point nécessaire qu'il revienne à sang-froid. Dans toute cette controverse, Cyprien ne conteste au Pape ni le pouvoir de définir, ni le droit de statuer, même sous peine d'excommunication. Ce qu'il conteste, c'est que la question soit telle qu'il faille se porter à ces rigueurs. S'il se plaint, il ne se révolte pas; Firmilien, plus animé, ne se révolte pas davantage. L'un et l'autre se sentaient en présence du souverain pouvoir.

On peut croire que, s'ils eussent tenu le Pape pour leur égal, les choses ne se fussent point passées de la sorte. « Ah! dit encore M<sup>sr</sup> Freppel, si un évêque autre que le successeur de saint Pierre, si un évêque n'ayant aucune juridiction sur l'Afrique ni sur l'Asie-Mineure avait osé menacer de l'excommunication les métropolitains de Césarée et de Carthage, s'imaginait-on qu'ils n'auraient pas répondu à tant d'audace en usant envers lui de réciprocité? Cyprien avait un sentiment trop vif de la dignité épiscopale pour qu'il eût hésité un instant devant une mesure qui, dans ce cas, n'aurait pas excédé son droit. Pourquoi donc une telle pensée n'a-t-elle pas même effleuré

son âme si profondément blessée? C'est parce qu'il se rappelle, comme il le disait naguère, que « rester en communion avec le Pape, c'est demeurer dans l'unité de l'Eglise. » Et puis voyez l'attitude que prennent les autres évêques dans ce conflit. Loin de nier le droit du Pape, Denys, patriarche d'Alexandrie, intervient auprès de lui pour le supplier de ne pas donner suite à la menace d'excommunication. C'est par une prière respectueuse, *rogans atque obtestans*, qu'il cherche à détourner le coup de la tête de Firmilien et de ses adhérents. Tant il est vrai que la juridiction suprême du Pontife romain était universellement reconnue<sup>1</sup>. »

Troisièmement, pour ce qui regarde spécialement l'infailibilité du Pape, on ne peut dire qu'elle reçoive de tout ceci la moindre atteinte. Cyprien et Firmilien n'ont vu dans cette affaire qu'une question où il est loisible aux évêques d'agir suivant la coutume locale. Que telle ait été la pensée de saint Cyprien, cela se prouve par ses lettres à saint Etienne et à Jubajan, où il explique que la question est telle que « quelques-uns ont coutume de retenir certaines particularités en usage parmi eux, sans rompre, entre collègues, le lien de la concorde et de la paix. » Firmilien dit également que « c'est là une question qui varie suivant la diversité des noms et des lieux. » Ce point a été longuement traité par le cardinal Orsi et par Pierre Ballerini<sup>2</sup>; mais il n'est pas besoin de longues discussions : une question, libre aux yeux des contradicteurs, ne peut porter préjudice à la reconnaissance de l'infailibilité pontificale.

Le cardinal de La Luzerne, dans son grand ouvrage sur la déclaration de 1682, combat Orsi et Ballerini; mais son argumentation n'établit pas ce qu'il veut établir. Car il remarque que, quand on accorderait que ces évêques n'ont vu, dans cette controverse, qu'une question de discipline, on ne peut nier qu'il s'agissait d'une question de discipline *dogmatique*,

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 445. — <sup>2</sup> *De l'Irréformabilité du Souverain-Pontife*, liv. III, ch. III; *de la Force et de la Raison de la Primauté des Papes*, ch. XIII, § 3. On peut voir aussi la préface des *Œuvres de saint Cyprien*, édition de la Congrégation de Saint-Maur.

savoir : si l'on pouvait réitérer le baptême des hérétiques, parce qu'il avait été conféré par les hérétiques.

Je conviens que cela ne se peut nier ; je sais, quand on examine la chose en elle-même, qu'elle regarde le dogme de l'unité du baptême, et de là vient la répugnance qu'éprouvaient ces évêques, parce qu'ils croyaient, pour la vertu du vrai baptême, la foi catholique nécessaire dans le ministre de ce sacrement. Quoi qu'il en soit, la question roulait *sur le fait*, et le fait prouve que ces prélats ne voyaient là qu'une de ces questions *variables suivant la diversité des lieux et des personnes*. Il s'en suit donc que ces évêques ne peuvent pas être représentés comme des hommes qui refusent aux Souverains-Pontifes l'infaillibilité lorsqu'ils décident en matière de mœurs et de foi. De ce que, à notre époque, l'Eglise a parfaitement élucidé et défini ce point de doctrine, de ce qu'il est facile de comprendre la raison et la nature de cette controverse, on ne peut dire qu'on doive en juger de même pour le temps de Cyprien, où Augustin affirme que la question était *obscur et non élucidée*.

Si l'on veut encore, malgré l'évidence de ces réponses, dire que saint Cyprien et Firmilien se sont révoltés contre la Chaire apostolique, nous ajouterons, pour mettre à bas l'adversaire, que si ces deux évêques ont péché, ils ont réparé leur faute et rétracté leur erreur. Nous en avons pour témoins saint Jérôme, saint Augustin et le vénérable Bède. Saint Jérôme, dans son *Dialogue* contre les lucifériens, nous apprend que, dans un concile tenu en 257, saint Cyprien et tous les évêques d'Afrique, revenant sur leurs précédents suffrages, déclarèrent à l'unanimité qu'ils s'étaient trompés l'année précédente, et qu'il ne fallait point, sans justes raisons, renouveler le baptême des hérétiques<sup>1</sup>. Dans le même temps saint Augustin écrivait : « Je n'ai pas entre les mains la preuve de rétraction de Cyprien, mais je suis *fondé à croire* qu'elle a réellement eu lieu ; peut-être les documents ont-ils été supprimés par ceux qui, épris de la même erreur, n'ont pas voulu se priver d'un tel patronage. Il est certain d'ailleurs qu'on n'a pas écrit tout ce que

<sup>1</sup> Saint Augustin, *Cont. Donat.*, lib. II, n° 4.

firent les évêques d'alors, et j'avoue que, pour ma part, je ne connais pas tout ce qui a été écrit<sup>2</sup>. » Enfin le vénérable Bède : « Si vous faites le bien sous l'inspiration de la charité, la grâce divine vous retirera des erreurs involontaires dans lesquelles vous pourriez tomber. Nous en avons un exemple illustre dans l'histoire du bienheureux Cyprien. A la tête des évêques d'Afrique, ses collègues, il avait, contrairement à la coutume de l'Eglise, décrété qu'il fallait réitérer le baptême aux hérétiques. Tel était son sentiment ; il y abondait, comme dit l'Apôtre. Mais il était de bonne foi, et, dans cette erreur involontaire, il continuait les œuvres de son zèle et de sa charité. Ainsi il mérita la divine faveur de comprendre enfin le vérité. On le vit se ranger à la foi de l'Eglise universelle et au sentiment des saints<sup>1</sup>. »

Tel fut le pacifique dénouement d'une ardente controverse. Cyprien se rétracta, et, après s'être rétracté, il versa son sang pour la foi de Jésus-Christ. A une année de distance, l'expiation du péché suivait la rétractation de l'erreur. L'effusion de son sang est le plus noble sacrifice que l'homme puisse faire, le meilleur témoignage qu'il puisse donner de ses sentiments. Nous pouvons conclure avec le grand évêque d'Hippone : « Si quelque chose avait encore besoin d'être corrigé en Cyprien, Dieu l'en a purgé par la faux du martyr<sup>2</sup>. »

La discussion aboutit donc à ce dilemme : Ou il n'y a pas eu de controverse entre saint Etienne et saint Cyprien, et alors les gallicans n'ont aucun avantage à prendre sur un fait apocryphe ; ou, s'il y a eu controverse, les choses se sont passées de manière qu'on n'en peut tirer aucune conséquence fâcheuse contre la suprématie des Papes.

<sup>1</sup> *Patr. lat.*, t. XXIII, col. 177, 178. — <sup>2</sup> Bedæ *Aliquot quæst. liber.*, c. v. — <sup>3</sup> *De baptismo*, lib III, cap. III.

## CHAPITRE XXIII.

## LE CONCILE DE SINUESSE ET L'APOSTASIE DU PAPE MARCELLIN.

Le concile de Sinuesse est un de ces évènements, fort contesté entre érudits, que l'on peut, à son choix, retenir ou rejeter : rejeter comme une fable, retenir comme un fait authentique, sans qu'il y ait, dans l'affaire, la moindre question de dogme, de morale ou de discipline. Quelque jugement qu'on prononce, les ennemis du Saint-Siège confesseront, du moins, que l'Eglise ne sait pas cacher les fautes ou dissimuler les torts ni de ses enfants, ni de ses chefs. Voici un Pape qui, durant la persécution de Dioclétien, s'est rendu coupable peut-être d'apostasie, plus probablement d'une condescendance excessive. Crime ou faute, l'Eglise pouvait se taire, et, dans l'entre-choc séculaire d'affirmations et de négations qui se détruisent, rien ne lui était plus facile que de biffer le fait embarrassant et de supprimer l'objection. Mais non, l'Eglise abonde dans le sens des accusateurs de la Papauté ; et, depuis quinze siècles, elle fait réciter à ses prêtres, dans le livre de la prière publique, la légende d'un Pape à son gré coupable. Ce pauvre Pape se trouve ainsi, probablement pour une simple imprudence, cloué au pilori du Bréviaire romain. — Au surplus, voici cette légende :

« Pendant la terrible persécution de Dioclétien, le Pontife se laissa ébranler par la vue des supplices. Mais bientôt, pénétré de douleur à la pensée de sa faute, il se présenta couvert d'un cilice au concile de Sinuesse, où plusieurs évêques étaient réunis. Fondant en larmes, il fit publiquement l'aveu de sa faiblesse. Aucun des évêques n'osa cependant le condamner. Tous unanimement s'écrièrent : « Prononcez vous-même votre sentence. *Le premier Siège ne peut être jugé par personne.* Nous savons que l'apôtre Pierre, pour une défaillance semblable, obtint de Dieu, par ses larmes, le pardon suprême ! » Marcellin

revint à Rome, se présenta devant l'empereur et lui reprocha courageusement de l'avoir entraîné malgré lui à un acte si énorme d'impiété. L'empereur fit décapiter Marcellin avec trois autres confesseurs, Claudius, Cyrinus et Antonin ; leurs corps furent abandonnés sur le Forum et y demeurèrent trente-six jours sans sépulture. L'empereur espérait par là intimider les chrétiens. Enfin le bienheureux prêtre Marcel, averti en songe par saint Pierre, vint, pendant la nuit, avec les autres prêtres et diacres de Rome, enlever les précieuses reliques, qui furent honorablement ensevelies, au chant des hymnes sacrées, dans la catacombe de Priscille, sur la voie *Salaria*<sup>1</sup>.

Le *Liber pontificalis* indique plus brièvement le même fait, mais sans allusion au concile de Sinuesse : « Marcellin, dit-il, conduit pour sacrifier aux dieux et leur offrir de l'encens, le fit ; mais, peu de jours après, plein de douleur et de repentir, il reçut la couronne du martyr, par ordre de l'empereur Dioclétien. »

Le *Martyrologe* est muet sur la double circonstance de la chute et du concile ; il indique simplement le martyr du Pape et de ses compagnons, Mais, par cette indication, il semble plutôt confirmer que contredire ; d'autant plus que l'Eglise, dont le *Martyrologe* et le *Bréviaire* sont l'œuvre traditionnelle, ne peut pas affirmer ici, nier là, et se mettre en si grossière contradiction.

Enfin, nous avons, dans la *Patrologie latine*, t. VI, col. 44-20, le texte latin du concile de Sinuesse. Ce texte n'est pas le texte original, mais une traduction faite sur le grec, avec une plume qui n'était pas de Cicéron, plus des additions et des erreurs que ne sauraient conseiller ni Aristote, ni Quintilien, ni Longin.

Que penser donc de la chute du Pape et du concile de Sinuesse ?

Pour le fait, abstraction faite des détails et du sens à leur assigner, il nous paraît indubitable. Il nous paraît indubitable que le pape Marcellin a péché et qu'un concile a entendu sa confession. Nous le croyons, parce que l'Eglise l'affirme, s'en

<sup>1</sup> *Brev. rom.*, 26 avril.



croit assez certaine pour l'affirmer dans ses livres liturgiques. Encore qu'elle puisse se tromper dans les légendes de son Bréviaire, il paraît cependant difficile qu'elle se soit trompée à Rome même, sur un fait qui accuse un Pape martyrisé à Rome, qu'elle se soit trompée au point d'oublier ses propres traditions et de se résigner à accuser, sans preuve, contre la vérité de l'histoire, un Pape martyr.

Cela, dis-je, paraît impossible; et si l'argument de prescription est admissible quelque part, il est certainement de très-bonne mise ici.

Mais que penser des actes du concile? La question est beaucoup plus embrouillée et a soulevé un grand partage d'opinions. Saint Augustin, répondant au donatiste Pétilien, atteste l'innocence de Marcellin, jusqu'à ce que Pétilien ait fait sa preuve. Le grand pape saint Nicolas I<sup>er</sup>, dans une lettre à l'empereur grec Michel II, croit à la vérité de l'accusation. Le cardinal Baronius avait d'abord rejeté les actes, s'appuyant sur l'impossibilité d'un grand concile en pleine persécution, et sur l'erreur chronologique qui fixe au huitième consulat de Dioclétien l'expédition de ce prince contre les Perses; Baronius, dans la seconde édition des *Annales*, accepte ces actes, parce qu'il lui paraît, dit-il, « souverainement téméraire de rejeter les monuments de l'antiquité sous prétexte que l'éloignement des temps, le mauvais état des manuscrits, l'incurie des copistes et la poussière des siècles les ont comme enveloppés d'un nuage plus ou moins impénétrable à nos yeux <sup>1</sup>. » Les premiers Bollandistes affirmaient la chute, Papebrock la niait; Noël-Alexandre rejetait les actes, Philippe Labbe les admettait; Tillemont pensait comme Noël-Alexandre; Sommier comme le P. Labbe. De nos jours, Doellinger, avant sa chute, inscrivait ce double fait dans les *Pabst Fabeln*; Darrás, dans son *Histoire générale*, l'accepte, sauf à en préciser le sens et à prononcer un équitable jugement. Mais qu'on entende Bossuet, parlant pour tous, au nom de l'opinion négative :

« Parlerai-je, dit-il, de l'absurde accusation lancée contre ce

<sup>1</sup> *Annal. eccl.*, an. 303, n<sup>o</sup> 100.

Pape et du fameux concile de Sinuesse, où trois cents évêques auraient assisté à sa rétractation ? Fausse ou vraie, la légende a été soutenue par Baronius ; elle a été crue pendant trois cents ans par presque tous les canonistes, qui en ont tiré ce principe, qu'en certains cas un synode peut se réunir, sinon pour juger un Souverain-Pontife, au moins pour le convaincre et le forcer, par un sentiment de pudeur, à abdiquer une charge dont il se serait rendu indigne. Du reste, aujourd'hui tous les savants sont d'accord pour conspuer le prétendu concile de Sinuesse. Les actes qu'on en présente sont manifestement supposés. Leur style barbare, leur absurdité, sautent aux yeux. La chute de Marcellin est une fable dont nul auteur ancien n'a parlé. Théodoret nomme le Pape uniquement pour dire qu'il s'est illustré dans la persécution. Un tel éloge aurait-il été décerné par un auteur presque contemporain à un Pontife apostat ? Il est vrai que les donatistes formulèrent une accusation d'apostasie contre Marcellin, de même que contre les saints pontifes Melchiade, Marcel et Sylvestre. Mais ils ne fournissaient aucune preuve, aucun témoin ; jamais ils ne parlèrent du fameux synode de trois cents évêques. Saint Augustin, dans ses livres contre Pétilien, n'en parle pas davantage. Comme si d'ailleurs il eût été facile, durant la persécution, de réunir un nombre d'évêques presque égal à celui du concile de Nicée, tenu en pleine paix et protégé par toute la bienveillance de Constantin ! Mais laissons là Sinuesse et son fabuleux concile. Je suis persuadé que Baronius n'en a soutenu avec tant de chaleur l'authenticité que par son amour pour la fameuse maxime : *Prima Sedes à nemine judicatur*<sup>1</sup>. »

Voilà qui est bien dit, mais toutes ces raisons ne sont pas solides. Quant à l'imputation gratuite relative au *prima Sedes*, nous pouvons la mettre tout de suite hors de cause. Si les actes de Sinuesse ne sont pas authentiques, ils n'existent pas moins ; et si nous devons les considérer comme l'œuvre apocryphe, calomnieuse des donatistes, l'apophtegme en question n'a pas moins sa valeur. Il fallait que la primauté, indépendante et

<sup>1</sup> Bossuet, *Defensio cleri gallicani*, lib. IX, cap. xxxii.

souveraine des Pontifes romains fût bien connue du monde entier dès le quatrième siècle pour que les donatistes aient été réduits à lui rendre un si explicite hommage, dans un acte même où ils voulaient la flétrir. La bourrique de Balaam a été encore une fois plus sage que son cavalier.

Tout intérêt se trouvant écarté de la cause, reste une question d'érudition pure, et c'est un grand profit. Dès que les passions ne s'intéressent plus à une affaire, rien n'est plus facile que de simplifier la discussion et de terminer au moins amiablement le débat.

Les actes de Sinuesse sont, il est vrai, en latin barbare, mais c'est une traduction, et si le traducteur se montre si maladroit, tant mieux. Les faussaires, en général, ont la plume un peu mieux taillée; ce sont aussi des gens de science sans conscience, et pour faire passer leurs papiers, ils se montrent rusés ma-tois. Sans doute, ils se font presque toujours prendre, mais pas comme le renard, au piège de l'ignorance et par la queue. Plus le traducteur est inexpert, plus je crois à sa sincérité.

Les actes de Sinuesse ne nous sont guère parvenus que dans des manuscrits mutilés, avec des expressions obscures, des phrases inachevées, des lacunes considérables. Tant mieux encore, parce que ce déchet regrettable ne rend que plus facile l'explication des additions et interpolations, oui ou non fautives, qui sont venues altérer le texte primitif.

La fausse indication de date, point capital en tout acte public, a pu ainsi ne pas faire partie intégrante des actes. « Le contraire semblerait plutôt vrai, dit Baronius, puisque, dans la clause finale, il est fait mention d'événements postérieurs au concile et du martyr subséquent de plusieurs évêques. Une note inexacte, ajoutée après coup par une main posthume, ne saurait en rien nuire à l'authenticité du monument lui-même. Voilà ce que nous avons à cœur de dire. » (*Loc. cit.*)

La fameuse mention de la *livre*, *libra*, énigme pour les Saur-maises, a été expliquée par la science moderne. La *libra* ancienne, d'un étalon unique, comprenait quatre-vingt-quatre *solidi*. Au temps du pape Marcellin, il y eut un changement de

monnaies quant au poids et quant au module; il y eut la *libra orientalis*, qui continua à valoir quatre-vingt-quatre sous, et la *libra occidua*, qui en valut seulement soixante-douze. Le rédacteur des actes se sert de cette comparaison usuelle pour parler des quatre-vingt-quatre témoins, dont soixante-douze seulement furent admis à témoignage. De part et d'autres, ils forment, à ses yeux, chacun une *libra*. Avec cette explication, si l'on peut se servir de cette locution trop familière, la mention de la *libra* avec les deux valeurs est simple comme bonjour, et devient immédiatement, par le trait caractéristique du détail, une preuve d'authenticité.

L'impossibilité du concile à cause du grand nombre d'évêques ne repose que sur une erreur de traduction. Le texte grec portait *πρεσβύτερος*; le traducteur, pour rendre ce mot, a mis une fois *sacerdotes* et une autre fois *episcopi*. Les personnages qui siégèrent au concile de Sinuesse n'étaient donc pas tous, comme on l'a cru, des évêques. Il y avait des prêtres et peut-être des laïques comme témoins, et, suivant l'expression du Bréviaire, plusieurs évêques comme juges, qui ont décliné leur compétence. Là est la vérité; l'impossibilité disparaît.

Les actes de Sinuesse portent d'ailleurs des caractères de vraisemblance historique. Dioclétien n'était pas une brute comme Galère; il pouvait entrer, sinon dans son caractère, au moins dans sa politique, de régler les choses par conciliation et de prévenir d'inutiles cruautés. L'intermédiaire d'un prêtre de Jupiter Capitolin pour amener Marcellin à *thurifier*, paraît tout naturel. L'accession du Pape à l'idée de jeter un grain d'encens sur un trépied pour sauver la vie à des milliers, peut-être à des millions de chrétiens, cadre assez avec la charité et la prudente mansuétude d'un Souverain-Pontife. C'est là, en effet, la faute, plus matérielle que formelle, confessée par Marcellin dans les actes de Sinuesse: « Je n'ai point sacrifié aux dieux, dit-il; j'ai seulement jeté quelques grains d'encens sur un trépied. J'ai été trompé par les promesses captieuses de l'empereur. »

Somme toute, si le dossier de ce procès est apocryphe, nous

n'avons pas moins un témoignage, rendu par les hérétiques, en faveur de la primauté des Papes, et nous gagnons, par l'innocence de Marcellin, une gloire ajoutée à son martyre ; si, au contraire, le dossier est authentique, si les actes de Sinuesse, vrais dans leur ensemble, n'ont été maculés que d'interpolations partielles qui n'atteignent pas leur substance, il nous reste un Pape légèrement coupable, mais qui a effacé sa faute par l'effusion du sang, et nous gardons, comme sentence rendue par un concile tenu avant Constantin, l'axiome canonique : *Prima Sedes à nemine judicatur*.

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses.

---

## CHAPITRE XXIV.

### JUGEMENT DU PAPE MELCHIADE DANS L'AFFAIRE DES DONATISTES.

Le schisme le plus étendu et le plus opiniâtre qui affligea l'Eglise dans les premiers siècles, fut certainement celui des donatistes, une des conséquences les plus déplorables de la persécution de Dioclétien.

Durant cette persécution, Carthage avait eu pour évêque Mensurius, homme digne et résolu, qui exigeait, de la part des fidèles, de la vigueur et du courage, mais qui blâmait toute démarche inconsidérée, capable de provoquer la colère et les représailles des païens. Pendant le feu de la persécution, il avait confisqué un certain nombre de livres hérétiques et les conservait dans la bibliothèque de son église. Des adversaires, notamment Donat, évêque de Cases-Noires, avaient faussement interprété la conduite de Mensurius : en le voyant nanti d'une si notable quantité d'ouvrages hérétiques, ils l'accusaient d'avoir livré aux païens les livres orthodoxes. Dans l'Eglise persécutée, cette remise de livres sacrés en mains profanes était considéré comme l'équivalent d'une apostasie. L'accusation élevée contre Mensurius avait donc excité, dans l'Eglise de Carthage, une agitation assez vive ; cependant elle ne devint un

schisme réel qu'après la mort de Mensurius, en 311. Deux prêtres considérés, mais ambitieux, aspirant chacun au siège vacant, imaginèrent, pour mieux atteindre leur but, de n'appeler à l'élection du nouveau pontife que les évêques des environs de Carthage, et ne convoquèrent point ceux de la Numidie, dont Carthage était le siège primatial. Malgré cet expédient, les deux compétiteurs furent déçus dans leur espérance. L'unanimité des suffrages se porta sur Cécilien, autrefois archidiaque de Mensurius, qui fut sacré par Félix d'Aptonge, suffragant de Carthage.

A peine cette nomination fut-elle connue, qu'il se forma aussitôt un parti décidé à renverser le nouvel évêque. Cécilien avait excité contre lui des mécontentements, en réclamant des objets précieux de son Eglise à des dépositaires qui n'eussent pas demandé mieux que de garder le dépôt et en blâmant la dévotion d'une matrone envers un martyr non reconnu par l'Eglise. Dans ces conjonctures, le primat de Numidie, voyant que ses suffragants n'avaient pas été appelés à l'élection de l'évêque de Carthage, considéra cette Eglise comme vacante et la pourvut d'un administrateur. Bientôt après, les mécontents prièrent le primat et les évêques de Numidie de se rendre à Carthage pour juger Cécilien. Soixante-dix prélats répondirent à la lettre de convocation ; mais Cécilien, se considérant comme légitimement élu, refusa de comparaître. L'assemblée, blessée de ce refus, incrimina la conduite assez sévère de Cécilien envers les chrétiens, durant la persécution, et lui reprocha l'illégalité de son sacre. Puis, sans autre instruction, sans jugement, elle déposa Cécilien et lui substitua Majorin. Comme Carthage était, pour ainsi dire, le siège patriarcal de l'Afrique latine, non-seulement l'Afrique proconsulaire, mais encore toutes les autres provinces furent entraînées dans cette controverse, et, dans presque toutes les villes, il se forma deux communautés adverses, ayant chacune son évêque.

Ainsi s'établit le schisme. Majorin eut pour successeur Donat, l'évêque schismatique de Cases-Noires, Donat, qui donna son nom à la secte. D'après les nouveaux sectaires : 1° la véritable

Eglise avait péri partout excepté dans le parti qu'ils avaient en Afrique ; toutes les autres Eglises de l'univers étaient des prostituées plongées dans le vice et l'aveuglement ; 2° le baptême et les autres sacrements conférés hors de la secte étaient nuls et devaient être conférés de nouveau. En conséquence , ils rebaptisaient tous ceux qui sortaient de l'Eglise catholique pour entrer dans leur parti. Il n'y avait rien qu'ils n'employassent pour répandre partout leurs erreurs et pour augmenter le nombre de leurs adhérents : ruses, insinuations, récits captieux, violence ouverte, cruautés, persécutions, ils mirent tout en usage. Il fallut, pour réprimer cette faction violente, recourir à l'autorité du Saint-Siège et au glaive des Césars.

Un grand évènement s'accomplissait alors dans l'empire. Constantin, vainqueur de Maxence au Pont-Milvius, prenait dans ses mains glorieuses le sceptre d'Auguste, et proclamait par un édit l'affranchissement de la sainte Eglise. L'ère des persécutions par les Césars romains était fermée ; une nouvelle ère se levait sur le monde.

A cette nouvelle, les donatistes présentèrent à Constantin une requête, pour appuyer leur schisme de son autorité. « Nous avons recours à vous, très-excellent empereur, disaient-ils, vous qui êtes sorti d'une race juste, vous dont le père, seul entre les empereurs, n'a point sanctionné la persécution contre les chrétiens. Nous vous supplions de nous donner pour juges les évêques de Gaule, puisque les Gaules, exemptes de la proscription, n'ont point eu comme nous le malheur de compter dans leur sein des traditeurs. Faites donc juger par les évêques des Gaules les différends qui viennent de s'élever dans l'Eglise d'Afrique. Telle est l'humble requête adressée à votre justice impériale par Lucien, Narsutius, Dignus, Capito, Fidentius et les autres évêques du parti de Majorin. »

La réponse de Constantin à cette indigne supplication devrait être écrite en lettres d'or. « Quoi, s'écriait-il, vous me demandez des juges, vous évêques, à moi qui suis dans le siècle et qui attends moi-même le jugement de Jésus-Christ. » Le prince renvoya tous les mémoires et toutes les pièces de

cette affaire au pape saint Melchiade, en y joignant la lettre suivante : « Constantin Auguste à l'évêque de Rome et *iérarque* Miltiade. Le clarissime Anulinus, proconsul d'Afrique, m'a transmis un dossier relatif à Cécilien, évêque de Carthage, accusé de divers crimes par quelques-uns de ses collègues. Rien ne me semble plus désastreux que ces schismes entre diverses Eglises, dans une province populeuse, que je voudrais voir calme et pacifiée. Il me paraîtrait convenable de mander Cécilien à votre tribunal; dix évêques de son parti et dix autres de ses accusateurs comparaitraient devant vous à Rome, et vous prononceriez *la sentence définitive*. Pour que vous puissiez avoir une plus ample connaissance de l'affaire, je vous adresse le dossier qu'Anulinus m'a fait parvenir. En l'étudiant, il sera facile à votre sagesse de former son jugement sur le point controversé. Vous n'ignorez pas mon respectueux attachement pour l'Eglise catholique. Je voudrais voir disparaître de son sein tous les germes de divisions et de luttes. Que la puissance du Dieu très-haut vous conserve de longues années<sup>1</sup>. »

Ainsi les donatistes avaient invoqué le jugement de Constantin. Constantin comprenait facilement que la cause des évêques appartient, non au juge séculier, mais aux évêques et surtout à l'Évêque des évêques, au Souverain-Pontife; c'est pourquoi il remettait au pape Melchiade l'affaire en litige. En même temps, par prudence politique, pour adoucir les donatistes et désarmer quelques jaloux, il priaît Materne de Cologne, Marin d'Arles et Rhéticus d'Autin, évêques, de se rendre des Gaules à Rome, pour assister, dans son jugement, le pape Melchiade. Un concile se tint à Rome, en 313, au palais de l'impératrice Fausta, au Latran. Melchiade le présida; il avait avec lui, outre les trois évêques venus des Gaules, quinze évêques d'Italie que Melchiade appela au concile. L'assemblée s'ouvrit le 12 octobre, tint trois séances, entendit Cécilien et Donat, et examina avec soin toute la controverse. Sa décision fut que Donat était condamné pour avoir écarté injustement Cécilien et ordonné Majorin, et que Cécilien, reconnu innocent, devait remonter sur son

<sup>1</sup> *Lettre XLIII, alias CLXII.* -- Le pape Melchiade est appelé aussi Miltiade.



siège. Saint Augustin <sup>1</sup>, rappelle avec les plus grands éloges cette décision du pape Melchiade : « Le bienheureux pape Melchiade parla le dernier ; mais combien son jugement fut droit, intègre, prudent et pacifique ! Il n'écarta pas du collège épiscopal des collègues contre qui rien n'était prouvé ; il condamna le seul Donat, qu'il savait l'auteur de tout ce mal, et laissa aux autres la faculté de revenir à résipiscence, prêt à envoyer des lettres de communion même à ceux que Majorin avait ordonnés. En sorte que, là où la discussion avait placé deux évêques, Melchiade voulut confirmer celui qui avait été ordonné le premier et donna au second un autre peuple à gouverner. O excellent homme ! ô fils de la paix chrétienne ! ô père du peuple catholique ! »

Nous avons à examiner ici ce qui, dans le jugement du pape Melchiade, a prêté matière à discussion.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de m'arrêter à examiner si le pape Melchiade jugea en vertu de son droit propre de Pontife, ou bien comme juge délégué par l'empereur. Cette dernière opinion est celle de Basnage <sup>2</sup> et de Mosheim <sup>3</sup>. Etant certain que Constantin lui-même a déclaré n'avoir aucun droit de juger en pareil cas, il est évidemment inadmissible que Melchiade ait connu de cette cause comme juge délégué par l'empereur. Voici, en effet, ce qu'écrivit l'empereur dans sa lettre au concile d'Arles : « Combien de fois ces méchants, avec leurs importunes sollicitations, n'ont-ils pas été écartés, par moi, avec la réponse qu'ils méritaient. Certes, s'ils eussent eu présent à la mémoire ce souvenir, ils n'eussent point appelé à mon jugement. Mon jugement ! ils le demandent à moi qui attends le jugement de Dieu. Je le dis comme le porte la vérité : le jugement des prêtres doit être rendu comme si Dieu en personne siègeait sur le tribunal... Ils poursuivent les avantages séculiers et délaissent les biens célestes. O rageuse audace de la fureur ! Comme cela se fait dans les causes des gentils, ils ont interposé appel... Quoi, ces détrac-

<sup>1</sup> *Patr. lat.*, t. VI, col. 32. La lettre de Constantin est écrite en grec. —

<sup>2</sup> *Annales*, an. 313. — <sup>3</sup> *Hist. ecclés.*, quatrième siècle, p. II, c. v.

teurs de la loi, qui récusent le jugement céleste, ont pensé à solliciter le mien, comme si je suivais leur opinion sur le Christ Sauveur ! » Ces paroles montrent assez que Constantin ne se croyait pas le droit propre de juger dans ces causes. Il est donc incroyable que, par délégation de Constantin, Melchiade ait jugé l'affaire des donatistes.

Ce point étant de toute évidence, il n'est pas nécessaire de prouver longuement que Melchiade, en jugeant cette cause, jugea en vertu du droit propre de sa dignité. C'est ce que démontre la conduite du Pontife, qui, sans consulter Constantin, appelle au concile, outre les trois évêques des Gaules, quinze évêques d'Italie. Cela résulte aussi de la nature même de la cause ; car, dès les premiers temps de l'Eglise, il était reçu que les causes majeures étaient réservées au jugement du Souverain-Pontife. Or, telle était la cause de Cécilien, puisque, de la controverse à résoudre, il devait suivre si ce prélat serait jugé privé de l'évêché qu'il avait légitimement obtenu. Enfin, le jugement de cette cause revenait à Melchiade par un titre particulier : il s'agissait d'un évêque d'Afrique, et ce pays, comme toutes les contrées de l'Occident, était soumis au patriarcat du Pontife romain ; à ce titre spécial, les affaires ecclésiastiques de l'Afrique avaient été soumises au jugement du Pape.

Après le concile de Rome, sous le pape Melchiade, les donatistes s'étaient plaints de son jugement à l'empereur. On tint donc, pour la même affaire, un second concile à Arles, où l'on traita de l'appel des donatistes à Constantin. A la suite et pour en finir, Constantin rendit un arrêt à Milan. Henri Valois<sup>1</sup>, le cardinal Norris<sup>2</sup>, Sirmond<sup>3</sup> pensent, au contraire, que l'affaire se passa autrement. Les donatistes, à leur avis, n'en auraient pas appelé du jugement de Melchiade, mais auraient déposé appel seulement après le concile d'Arles.

Saint Augustin, témoin très-grave dans les affaires qui regardent les donatistes, raconte ainsi la chose, contre les

<sup>1</sup> Diss. sur le schisme des donatistes. *Hist. ecclés. d'Eusèbe.* — <sup>2</sup> *Hist. des donatistes.* — <sup>3</sup> *Notes sur les conciles des Gaules.*

lettres de Pétilien : « Si, ce qui est vrai, à la demande de vos anciens, Constantin avait donné un jugement épiscopal à Rome et à Arles, vous accusez le premier contre lui et vous en appelez de l'autre à son tribunal<sup>1</sup>. » En outre, la raison des appels et la forme des jugements n'admettent pas que ceux dont la sentence est révisée soient eux-mêmes juges de leur jugement. Or, il est certain, par la lettre synodale et par les actes du concile d'Arles, qu'à ce même concile siégèrent comme juges, outre le Pontife romain par ses légats, ceux qui avaient déjà jugé à Rome, Marin d'Arles, Materne de Cologne, Rhétique d'Autun, Méroclès de Milan, Proter de Capoue. On ne jugea donc pas à Arles de la cause en appel contre la sentence du concile de Rome.

Cette opinion est combattue par Optat de Milève<sup>2</sup>, qui parle de manière à faire entendre que les donatistes en ont appelé du concile de Rome au jugement de l'empereur, appel que Constantin aurait rejeté en s'écriant : « O frénétique audace de la fureur ! Ils ont interposé appel, comme cela se fait dans les causes des gentils. » Mais les érudits pensent qu'Optat s'est trompé ici ; ils citent à l'encontre le témoignage très-positif de saint Augustin et arguent de la nature même de l'affaire, n'étant pas équitable que ceux-là jugent en appel dont on révisé la sentence. Ensuite Optat ne fait jamais mention du concile d'Arles et montre assez qu'il pense que les lettres de Constantin, citées plus haut, ont été écrites, non aux Pères d'Arles, mais aux évêques qui jugèrent à Rome. Or, il est certain qu'elles ont été écrites aux Pères du concile d'Arles, comme le prouve assez le témoignage de saint Augustin<sup>3</sup> : « L'empereur chrétien, dit-il, n'osa pas recevoir leurs plaintes bruyantes et tumultueuses ; il récusé sa compétence contre le jugement des évêques qui avaient siégé à Rome. Mais il donna, comme je l'ai dit, d'autres évêques ; les hérétiques aimèrent encore mieux en appeler une seconde fois à l'empereur de ces derniers évêques ; vous avez entendu combien l'empereur déteste ce nouvel appel. » Ces paroles se rapportent à l'exclamation

<sup>1</sup> Liv. II, ch. XCII. — <sup>2</sup> *Contre Parménien*. — <sup>3</sup> *Lettre CLXII*.

de l'empereur : *O rabida furoris audacia!* Or, la lettre dans laquelle se trouve cette exclamation fut adressée aux Pères d'Arles par Constantin.

Malgré la vérité de cette assertion, on ne peut nier que les donatistes n'aient pas eu, pour le jugement du Pape, un respect convenable. Mais quoi d'étonnant que ces schismatiques aient refusé l'obéissance à Melchiade ? Du moins, leur conduite ne peut, en aucune façon, prouver que l'autorité de Melchiade ne termina pas l'affaire de Cécilien par un jugement tout-à-fait définitif. On voit assez que la conduite des donatistes fut criminelle ; leur rébellion prouve tout juste qu'ils méprisaient toute autorité, même légitime.

Cependant il nous paraît opportun, au sujet de ce fait des donatistes, d'examiner, en passant, ce qu'en dit le cardinal de La Luzerne, dans son livre *de la Déclaration de 1682*. Dans la troisième partie de cet ouvrage, le cardinal <sup>1</sup> prétend que la controverse ne fut pas définitivement tranchée par le jugement du pape Melchiade. Citant un témoignage de saint Augustin, tiré de sa lettre <sup>2</sup> à Glorius d'Eleuze, il prouve qu'il faut juger tout autrement de la décision du pape Melchiade. « En admettant que nous croyons, dit à cet endroit saint Augustin, que tous les évêques qui jugèrent à Rome n'étaient pas des juges intègres, il restait encore le conseil plénier de l'Eglise universelle, où l'on pouvait reprendre la question avec les juges eux-mêmes, et s'ils avaient été convaincus d'avoir mal jugé, on eût cassé leur jugement. Que les donatistes prouvent s'ils l'ont fait. Pour nous, nous prouvons facilement qu'ils ne l'ont pas fait, par cela que, de toute la chrétienté, personne ne communique avec eux. » Par ce témoignage, La Luzerne prétend qu'il est démontré qu'il restait le conseil œcuménique, qui peut casser la sentence du Pape ; et quoique aucun concile n'ait cassé la sentence de Melchiade, cependant la cause de Cécilien ne fut pas définie par une moindre autorité, puisque ce juge-

<sup>1</sup> Liv. IX, ch. x. Nous dirons ici, une fois pour toutes, qu'un évêque, à plus forte raison un cardinal, écrivant contre le pape, nous paraît manquer à tous les devoirs de son état. — <sup>2</sup> *Lettre XLIII, alias CLXII, c. VII, n. 9.*

ment fut approuvé par l'assentiment de l'Eglise universelle. Il est facile de comprendre pourquoi cet auteur prétend que telle est la portée du témoignage de saint Augustin; c'était pour établir que les jugements du Pape sont réformables tant qu'ils n'ont pas été confirmés par le consentement de l'Eglise.

Le cardinal Joseph-Augustin Orsi, dans son ouvrage : *De l'Irréformable Jugement des Pontifes romains, dans la définition des controverses de foi*<sup>1</sup>, avait, sur ce chef, réfuté Bossuet. Orsi avait montré : 1° que la cause de Cécilien, terminée par le jugement de Melchiade et du Pontife romain, n'était pas susceptible de modification par un concile général; 2° qu'elle n'aurait pu être retirée que sur la concession gracieuse du Pape, et encore dans un concile qu'il eût présidé par lui même ou par ses légats; 3° que la cause de Cécilien, dont parle saint Augustin, n'était pas une de ces causes qui appartiennent au jugement de l'Eglise universelle. Ce qu'avait dit là le cardinal Orsi, le cardinal de La Luzerne entreprit de le réfuter en 1821. Son but était d'infirmier ce qu'on objectait à l'auteur de la *Défense de la Déclaration* et de conclure qu'on ne pouvait ébranler ce qu'avait produit Bossuet pour la défense.

Mais je ne sais vraiment pas comment on peut infirmer l'argumentation d'Orsi et montrer que le jugement de Melchiade aurait été susceptible de réforme sans la permission du Pontife romain, par cela qu'Augustin aurait affirmé qu'il restait aux donatistes, après le jugement du Pape, l'autorité du concile général. En premier lieu, il est hors de doute qu'Augustin, disputant avec les donatistes, a voulu agir d'une manière humaine et suivre la voie qui lui paraissait plus expéditive et plus certaine pour les réfuter. Comme il arguait de leur conduite et voulait objecter que le schisme des donatistes avait été condamné par l'Eglise universelle, de manière à ne leur laisser aucune apparence de raison, aucun moyen de répondre, il ne doit pas être étonnant qu'il ait affirmé ce qu'on trouve, en effet, dans sa lettre.

On pourrait citer ici plusieurs passages d'Augustin pour éta-

<sup>1</sup> Tome II, liv. III, ch. x.

blir qu'en agissant ainsi contre les donatistes, il voulait les écraser sous les objections et, suivant ses moyens, les réfuter victorieusement par la plus ample autorité. Voici, entre autres, ce qu'il dit<sup>1</sup> : « Cyprien, dit-il, montre assez qu'il aurait facilement changé d'avis ..., si, dès cette époque, la vérité de la question, éclaircie et manifestée, eût été confirmée par un concile général. Car s'il loue Pierre, il dit aussi qu'il a été patiemment et paternellement réprimandé par un collègue d'une vocation plus récente ; combien plus promptement, en présence d'une vérité manifeste, eût-il cédé, lui et le concile de sa province, à l'autorité de l'Eglise universelle. » Voici ce qu'il dit encore<sup>2</sup> lorsqu'il oppose l'autorité de l'Eglise contraire aux donatistes, pour montrer qu'il en résulte la preuve de leur erreur : « Certainement, dit-il, j'aurais partagé l'avis de Cyprien, si je n'étais ramené à une considération plus attentive par la grande autorité de tant d'autres que la grâce de la doctrine a rendus ses égaux et peut-être ses supérieurs ; l'Eglise, qui l'avait enfanté, a pu, répandue qu'elle est dans tout l'univers, enfanter une foule d'autres docteurs parmi les nations latines, grecques, hébraïques et barbares. S'ils ne m'ont paru en aucune façon avoir refusé vainement de suivre cette opinion, ce n'est pas que, dans une question très-obscur, un seul ou un petit nombre ne puisse penser plus juste qu'un plus grand nombre ; mais c'est que, quand il y a d'un côté un ou plusieurs, de l'autre un grand nombre d'hommes de même religion et unité, doués d'un grand génie et d'une abondante doctrine, on ne doit se décider qu'après avoir examiné les choses et les avoir traitées selon ses forces. » Que si telle a été la conduite d'Augustin en traitant la controverse des donatistes, s'il a voulu d'abord comprimer des sectaires arrogants et leur opposer l'autorité de l'Eglise, pour les convaincre d'erreur et de défection, l'argument tiré de son témoignage ne prouve pas qu'il a cru les jugements du Pape réformables, avant leur confirmation par l'autorité de l'Eglise ; il prouve seulement qu'il a voulu dé-

<sup>1</sup> *De baptismo*, lib. II, cap. iv. — <sup>2</sup> *Ibid.*, lib. III, cap. iv.

montrer aux donatistes que toute l'Eglise avait adhéré au jugement de Melchiade.

Mais voyons de plus près la nature de cette cause, qu'Augustin pense n'appartenir pas à l'Eglise universelle. Dans l'*Abrégé de la conférence du troisième jour*<sup>1</sup>, l'évêque d'Hippone dit : « La cause de l'Eglise fut traitée de telle façon que les catholiques eurent grand soin de la distinguer de la cause de Cécilien, parce que, en présence de toute accusation humaine, la cause catholique avait mérité tant de témoignages divins. Après on se mit à examiner l'affaire de Cécilien. » Il continue<sup>2</sup> : « Dans cette conférence, les catholiques mirent leur attention à distinguer la cause de l'Eglise de la cause de Cécilien ; ils dirent que, dans l'Eglise, le mélange de méchants ne nuisait pas aux bons et ne les souillait pas de leurs péchés ; ils obtinrent par là que la cause ne préjudiciât pas à la cause et la personne à la personne. Dès qu'on s'écartait de cette procédure, elle était confirmée à haute voix par les adversaires. » Augustin et les catholiques qui assistaient à la conférence de Carthage, crurent qu'il s'agissait d'une question de fait, qui fut traitée à Rome dans l'affaire de Cécilien et qu'il fallait la considérer à part de la cause de l'Eglise universelle. Que si tel fut l'avis d'Augustin et des catholiques qui combattirent avec lui les donatistes, au sujet de l'affaire de Cécilien, on ne peut mettre en doute qu'elle n'appartenait pas à l'Eglise universelle, qui pouvait, par une raison invincible, se défendre contre les erreurs des hérétiques, sans avoir besoin que Cécilien fût, en effet, innocent. Par ce que nous avons dit de l'ordination de Cécilien et de l'élection de Majorin, on voit assez de quoi il était question dans cette affaire, de quelles erreurs les donatistes affligeaient la cause de l'Eglise, cela est connu par l'histoire. Or, saint Augustin<sup>3</sup> affirmait à bon droit, après la conférence, ceci : « Nous travaillions de toutes nos forces à séparer la cause et la personne de Cécilien, quelle qu'elle fût, de la cause et de la personne de l'Eglise, que Dieu a fortifiée de ses saints témoignages. »

<sup>1</sup> *De baptismo*, lib. II, cap. XI. — <sup>2</sup> *Ibid.*, cap. XVI. — <sup>3</sup> *Contre les donatistes*, cap. IV.

Quoiqu'il soit certain que telle était la cause de Cécilien, il ne faut pas croire, pour cela, que l'opinion d'Augustin fût qu'en effet les décrets des Pontifes pussent être cassés par le concile général. Une telle opinion ne cadre pas avec le caractère du saint docteur ; lui qui était d'une si parfaite déférence envers le Saint-Siège ne pouvait croire réformable un jugement rendu par le chef de toute l'Eglise, dans la cause d'un évêque d'Afrique, cause qui, par droit particulier, était réservée à la définition du Souverain-Pontife. Cela se voit dans la lettre <sup>1</sup>, où il parle du concile qui aurait pu se tenir après le jugement du pape Melchiade, et examiner de nouveau l'affaire de Cécilien. Il parle seulement d'une assemblée pour comprimer l'audace des hérétiques. Rapportons qu'après le concile de Rome, les donatistes ne s'étaient pas soumis, mais s'étaient plaints du jugement pontifical ; il ajoute : « Constantin leur donna, à Arles, le jugement d'autres évêques, *non parce que cela était nécessaire*, mais cédant à leur perversité et voulant contenir de toute manière leur excessive impudence. » Pour confirmer le témoignage d'Augustin, il est bon de rapporter ce que dit Optat de Milève<sup>2</sup> du schisme des donatistes. Optat parle pour démontrer qu'il lui paraît inouï que le jugement porté sur Cécilien par Melchiade ait pu être retiré et cassé par un autre concile. « Cécilien, dit-il, fut absous par le jugement de tous ceux qui assistaient au concile de Melchiade, et le jugement fut terminé par la sentence du Pape lui-même. » Optat ajoute que le Pontife envoya en Afrique deux évêques, Eunomius et Olympius, pour publier le second concile romain là où était l'Eglise catholique ; que les prélats étant venus en Afrique y « déclarèrent que celle-là était catholique qui était répandue dans tout l'univers, que le jugement des dix-neuf évêques ne pouvait être révisé, qu'ils communiquèrent avec le clergé de Cécilien et partirent. » J'omets ce qu'il écrivit dans la pensée que les donatistes, après le jugement de Melchiade, en avaient appelé à Constantin. Car, il s'étonne qu'on puisse traiter de

<sup>1</sup> Lettre CLXII. — <sup>2</sup> Lib. I, n. 24.



nouveau cette affaire, lorsque Donat est frappé par tant de sentences et Cécilien purgé par un si grand jugement.

Nous ne devons pas omettre ici ce que dit plus haut le cardinal Orsi, à savoir : que si l'on avait tenu le concile plénier dont parle Augustin, ce concile, relativement à Cécilien, eût été semblable ou analogue au concile d'Arles pour son affaire, c'est-à-dire qu'on n'aurait pu célébrer ce concile que du consentement du Pape et sous la présidence de ses légats. Comme le concile d'Arles fut tenu, non parce qu'il était nécessaire après le jugement de Rome, mais parce que sa célébration parut utile et opportune pour comprimer les clameurs des hérétiques, de même on n'aurait pas dû estimer nécessaire un concile plénier pour terminer la cause. Il est certain que le concile d'Arles se tint du consentement de Sylvestre, que ce Pontife présidait par ses légats, et qu'on traita de nouveau l'affaire de Cécilien. La lettre des Pères d'Arles au Pape, rapportée par le cardinal Norris, prouve que le Pontife n'assista pas au concile, parce qu'il ne pouvait s'éloigner des contrées où siègent chaque jour les apôtres et où leur sang atteste sans cesse la gloire de Dieu. » Mais il est constant que Sylvestre envoya des légats, Claudien et Vitus, prêtres, Eugène et Cyriaque, diacres, pour présider à sa place. Si, du consentement et sous la présidence du Pape, on traite de nouveau dans un concile œcuménique quelque cause déjà jugée par le Saint-Siège, cela ne peut certainement fournir un argument grave pour montrer que les jugements du Pape sont réformables par un concile général.

Cela suffit, je pense, pour montrer que La Luzerne se trompe, lorsqu'il pense que le témoignage de saint Augustin<sup>1</sup>, cité par Bossuet, prouve manifestement que ce grand docteur croyait le jugement du Pape réformable par le concile œcuménique. On voit assez dans quel sens a parlé saint Augustin. Dans ce passage, comme le prétend le même auteur, saint Augustin n'affirme pas que les donatistes avaient le droit de faire connaître à nouveau de la cause de Cécilien, après le con-

<sup>1</sup> Lettre CLII.

cile de Rome, et d'en appeler de ce concile : Augustin ne dit rien, sinon que la sentence romaine fut estimée juste par l'Eglise universelle et que, si l'on avait tenu un concile, les donatistes auraient compris que les juges de Rome avaient été bons juges.

Il n'est pas inutile d'ajouter ici une observation du cardinal Norris<sup>1</sup>. Calvin et sa secte, parce qu'au synode d'Arles on institua un nouveau jugement sur une cause qu'avait jugée le pape Melchiade, tirent de là des arguments pour prouver que le Saint-Siège ne jouit pas de l'autorité suprême, puisque, dans un synode majeur, on remit en cause une affaire qu'il avait définie. Plairait-il donc aux ennemis de l'autorité pontificale que saint Augustin ait affirmé que l'appel du jugement du Pape était le droit propre des donatistes? Et les frères Ballerini, à propos de cette observation de Norris, ajoutent très-sagement : Puisque le saint docteur a écrit qu'il aurait pu rester aux donatistes, après le jugement de Rome, le concile plénier de l'Eglise universelle et qu'il crut ce concile en réserve pour briser l'impudence des schismatiques, les adversaires argumentent évidemment très-mal en disant que la pensée d'Augustin était que la sentence du Pape pouvait, de plein droit, être rétractée par un concile général et qu'il était permis d'en appeler de cette sentence. Par le témoignage d'Augustin qu'on oppose, il est dit que la cause pouvait être agitée de nouveau, dans un concile général, avec les mêmes juges, et si Augustin a affirmé pas ses paroles quelque reconnaissance de l'affaire, il ne l'a concédée qu'au point de vue du fait ; les Ballerini remarquent donc que, par là, il a plutôt écarté qu'approuvé l'appel. Car, disent-ils, là où intervient l'appel, les Pères dont il est appel ne peuvent siéger comme juges dans l'assemblée qui doit suivre, comme l'a enseigné Norris lui-même, dans l'endroit où il montre que les donatistes n'en ont pas appelé à Constantin du jugement de Melchiade. Si donc Augustin a laissé les Pères de Rome juges au concile qui doit suivre, quand il dit : « La cause aurait pu être agitée avec les mêmes juges, » il a donc certai-

<sup>1</sup> *Histoire des donatistes*, P. I, ch. ix.

nement écarté un véritable appel ; il a seulement jugé qu'il se pouvait faire qu'on permît par grâce un nouvel examen aux donatistes, pour découvrir plus évidemment et comprimer leur audace.

On ne peut davantage accorder à La Luzerne ce qu'il affirme avec une si grande confiance, en contredisant Orsi au bénéfice de Bossuet, en soutenant qu'il n'était pas nécessaire que le Pape donnât son assentiment pour qu'on pût examiner de nouveau l'affaire traitée au concile de Rome. L'évêque de Langres appelle la réponse d'Orsi une pétition de principe ; or, ce n'est pas là une pétition de principe, c'est une manière de répondre qui s'appuie sur de très-graves raisons. Un concile plénier se serait tenu, du consentement ou sous la présidence du Pape, au moins par ses légats. Comment donc, dans ce concile, aurait-on pu examiner la cause de Cécilien, déjà jugée par le Pape, sans le consentement du Pape, puisque ce concile n'aurait dû se tenir que du consentement et sous la présidence du Pontife ? En outre, il est certain que les décrets d'un conseil œcuménique, pour acquérir l'autorité d'un concile général, doivent être confirmés par le Saint-Siège. Si une nouvelle connaissance de la cause de Cécilien s'était faite sans le consentement du Pape, et qu'à l'issue du concile, le Pape l'eût déclarée nulle, ce nouvel examen du concile plénier eût-il été légitime ? Pour nous, quand nous disons que, dans le concile dont parle Augustin, on n'eût pu examiner qu'avec le consentement du Pape une cause déjà jugée ; quand nous ajoutons que si le Pape, à l'issue du concile, eût improuvé et rejeté ce nouvel examen, la nouvelle connaissance de la cause n'eût pu être jugée légitime : nous parlons d'un concile général, qui se tient selon les lois canoniques, non d'un concile qui violerait les institutions de l'Eglise. Ici s'accuse la difficulté de prouver l'opinion qui donne aux conciles généraux une autorité supérieure à l'autorité des Papes ; quel concile général peut-on citer, qui ait été estimé légitimement œcuménique et dont le Pontife romain n'ait pas approuvé les décrets ? Comment l'autorité de ces décrets sera-t-elle démontrée supérieure à la puissance pontificale, puisque

la raison du concile vraiment œcuménique exige la confirmation du Saint-Siège?

Le cardinal de La Luzerne n'est pas plus heureux lorsqu'il entreprend de réfuter ce qu'on objecte à Bossuet sur la cause de Cécilien; il base ses raisonnements sur ce que la controverse, quand elle fut jugée par Melchiade, regardait seulement la personne et la cause de Cécilien. Or, il est faux que, dans la controverse agitée l'an 313, on n'eût pas songé à des qualités qui regardaient la personne de Cécilien. En effet, elles regardaient la personne de Cécilien, ces accusations des donatistes, qui le prétendaient coupable d'inhumanité envers les martyrs, au milieu même de la persécution, et d'empressement à recevoir la consécration épiscopale des mains de Félix, évêque d'Aptonge accusé lui-même du crime de tradition.

Que si, outre ces crimes objectés contre Cécilien, on traita encore, en présence de Melchiade, des ordinations de Cécilien et de Majorin, si l'on disputa, pour savoir quelle ordination était légitime, ce chef de controverse consistait encore en particulières circonstances du fait, et la controverse ne devenait pas pour cela telle qu'on puisse dire que, dans le jugement rendu à Rome, on n'ait pas traité seulement de la personne et de la cause de Cécilien, mais d'une affaire qui regardait l'Eglise universelle. Le nombre et l'obstination des hommes qui soutenaient Donat, ne changeaient pas la nature de la controverse, lorsqu'elle vint au tribunal du Souverain-Pontife : le genre et la nature d'une cause ne se définissent pas sur le nombre et l'obstination du parti qui la défend, mais sur la chose qui la constitue. Or, par les témoignages cités plus haut, surtout de saint Augustin, nous avons montré que les catholiques, qui luttaient contre les donatistes, étaient entièrement persuadés que la controverse jugée par Melchiade regardait seulement la personne et la cause de Cécilien.

Pour le prouver, il est bon de rappeler ce que dit Noël-Alexandre, dans son *Histoire ecclésiastique*<sup>1</sup>; il dit que ni les catholiques qui communiquaient avec Cécilien, ni les donatistes

<sup>1</sup> Quatrième siècle, diss. vi.

qui revenaient à l'unité de l'Eglise, n'avaient dû croire Cécilien pur des crimes dont il avait été accusé, mais seulement n'avaient pas dû croire témérairement qu'il avait été coupable et que les juges qui l'avaient absous avaient mal jugé. Le cardinal Orsi avait fait à Bossuet cette objection pour montrer plus évidemment que la question définie par Melchiade était une question de fait. L'auteur que nous réfutons en conclut que si le jugement pontifical regardait la personne privée de Cécilien, on doit alors au moins penser que l'opinion de saint Augustin était que, dans ces causes au moins, on peut en appeler du Pape au concile général. Cette conclusion ne mérite pas de réponse. Ce que nous avons dit précédemment établit assez la véritable opinion de saint Augustin, qui est fort loin de cette pensée. Il reste donc à conclure que, du témoignage de saint Augustin, on ne peut tirer aucune preuve contre l'autorité irréformable des décrets du Pontife romain.

---

## CHAPITRE XXV.

### SAINT SYLVESTRE ET LE PREMIER CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Les gallicans de toute nation et de toute espèce étaient toujours pleins d'amour et de vénération pour le *futur concile*; mais pour le concile présent, c'est autre chose. A la veille du concile du Vatican, les gallicans d'Allemagne envoyaient des notes diplomatiques où l'effroi, feint plus que réel, voulait se convertir en obstacle; les gallicans d'Italie publiaient des brochures où respirait, sous couleur de liberté, l'esprit du plus exécrationnable absolutisme; enfin nos gallicans de France, qui ne sont plus désormais que des impies, nous adressaient par leurs journaux les déclarations suivantes :

1° L'Etat ou le prince peut prendre l'initiative de la réunion d'un concile œcuménique;

2° Le Pape ne peut convoquer le concile sans avoir obtenu l'adhésion de l'Etat;

3° Le Pape doit faire connaître à l'Etat le but du concile et le lieu où il désire le réunir ;

4° L'Etat peut refuser aux évêques l'autorisation de se rendre au concile ;

5° L'Etat peut se faire représenter au concile et y combattre les propositions qu'il juge préjudiciables au bien du pays ;

6° L'Etat peut accepter ou rejeter les décrets du concile ;

7° L'Etat peut s'opposer à la promulgation des décrets du concile.

Nous n'avons pas à refuter ces énormités ; nous les rappelons seulement ici pour les mettre en face du premier concile œcuménique. Pour abondance de preuves, nous ajouterons quelques détails empruntés aux actes du premier concile. Le lecteur intelligent verra quelle figure font, en présence de l'histoire, ces misérables prétentions d'un gallicanisme qui n'est plus, trait écrasant pour sa mémoire, qu'une *machine de guerre* à l'usage de tous les persécuteurs.

Avant d'aborder cette discussion, il est indispensable d'établir la situation des ennemis. Les impies font des conciles l'organe vital, essentiel, constitutionnel de l'Eglise. La Papauté n'est qu'une usurpation, les résultats frauduleux de ces fameux envahissements qu'on ne peut effectuer pourtant qu'à la condition de posséder l'être et la puissance. « Les systèmes, dit Quinet, passent devant la Papauté sans seulement qu'elle ait l'air d'exister. Ce n'est pas elle qui dit anathème aux hérétiques. Ce n'est pas elle qui *convoque et préside* les conciles. Que fait-elle donc ? Elle attend ; elle ne produit pas la vie ; elle la reçoit ; loin d'enfanter le monde religieux, c'est à peine si elle le suit <sup>1</sup>. »

Les protestants, raisonnant comme les impies, au lieu d'attribuer la toute-puissance aux conciles, ne voient dans les conciles que l'arme de l'Orient, alors dominateur de l'Eglise, contre l'Occident. « Il y a eu, dit Bost, du quatrième au huitième siècle six conciles œcuméniques ou généraux ; ils ont tous été tenus en Orient, par des évêques d'Orient, sous l'in-

<sup>1</sup> *Le Christianisme et la Révolution*, lect. IV, p. 80.

fluence des empereurs d'Orient... Ici le grand fait saillant, c'est que *pendant près de sept cents ans*, c'est l'Orient qui *gouverna* l'Eglise<sup>1</sup>. » A l'appui de cette assertion, Bost dresse un tableau du personnel des conciles, tableau duquel il résulte que, sur onze cent neuf Pères assistant aux six premiers conciles, il y en a mille quatre-vingt dix d'Orient et dix-neuf seulement d'Occident. Voyez ces totaux, dit le pasteur : cinquante-sept orientaux contre un occidental. — La conclusion à prévaloir c'est que, si les conciles sont favorables à la Papauté, on ne pourra pas reprocher à l'Occident d'avoir parlé pour lui-même et jugé dans sa propre cause.

Nous n'avons rien à ajouter sur les visées gallicanes. La seule observation que comportent ici ces prétentions autocratiques, c'est que le gallicanisme, hérésie représentée désormais par le catholicisme libéral, s'accommode toujours à merveille de la dictature. Ces gens qui ont sans cesse à la bouche le mot de liberté, ne s'en servent, suivant la remarque oratoire de Bossuet, que pour entraîner la foule ; mais lorsqu'il s'agit de l'arrêter ou de la dominer, surtout lorsqu'il s'agit de vexer l'Eglise, ils recourent immédiatement aux pratiques de la tyrannie.

I. Le cardinal Jacobatius a traité doctement, suivant son usage, la question de savoir à qui il appartient de convoquer le concile<sup>2</sup>. Dans sa discussion, le savant auteur établit *théologiquement* que la convocation des conciles n'appartient ni aux empereurs, ni aux rois, ni au collège des cardinaux, ni même aux légats, mais seulement aux Papes. Nous avons à dire d'abord un mot de cette question au point de vue de l'histoire.

Dans tous les temps, les évêques ne reconnaissent aucun droit de tenir des conciles sans la convocation du Pape pour les conciles généraux, et sans son consentement pour les autres. « La loi ecclésiastique, dit Socrate, défend de porter des décrets dans les Eglises sans l'avis de l'Evêque de Rome. » — « Quant aux choses sacrées, dit Sozomène, la loi casse et annule tout ce

<sup>1</sup> Appel à la conscience de tous les honnêtes gens, p. 79. — <sup>2</sup> De conc., lib. III.

qui se fait contre le gré de l'Évêque de Rome. » — « Il y a, dit Nicéphore, une loi dans l'Eglise, qui ôte toute autorité à ce que l'on entreprendrait de faire contre le gré de l'Antistès de Rome. » Un jour que l'empereur Anastase pressait Macédonius, patriarche de Constantinople, de réunir un concile pour condamner celui de Chalcédoine, le patriarche répondit « qu'il ne pouvait rien faire sans un concile universel, auquel devrait présider l'évêque de Rome<sup>1</sup>. » Voilà, j'espère, qui prouve admirablement, par le témoignage très-explicite des Grecs, que les Papes restaient étrangers aux conciles, que l'Orient gouvernait l'Eglise, et que l'autorité de la Chaire apostolique était chose inconnue de la chrétienté naissante. *Illis robur et æs triplex CIRCA FRONTEM.*

Si nous ouvrons maintenant l'histoire de l'Eglise, nous verrons le pape saint Clément, rendant à l'Eglise de Corinthe, dès le premier siècle la paix et la pureté de la foi. Nous verrons dans le siècle suivant Marcion, Valentin et Cerdon venir demander au Pontife de Rome la communion des fidèles, dont ils avaient été privés dans leurs provinces. Nous verrons le pape Victor, de l'aveu de Polycrate d'Ephèse, assembler des conciles dans toutes les parties de l'Eglise, et envoyer ses décrets touchant la célébration de la Pâques à l'Europe, à l'Asie, à l'Afrique, sans qu'aucun évêque décline sa juridiction, même parmi ceux qui, faisant remonter à l'apôtre saint Jean l'usage de leurs Eglises, croyaient pouvoir le maintenir. Nous verrons, dans les deux siècles suivants, la question des rebaptisants et l'hérésie d'Arius provoquer la même sollicitude d'un côté, de l'autre, la même reconnaissance des droits apostoliques. Que si nous interrogeons les Pères, surtout les plus savants et les plus illustres, tous répondraient par un éclatant hommage à l'autorité universelle du Pontife de Rome. Et, particularité qui achève la démonstration, parmi ces milliers de Pères dont s'honore l'Eglise catholique, il n'y en a pas un seul, je dis *pas un*, qui ait nié jamais la primauté pontificale.

<sup>1</sup> Socrat., *Hist.*, lib. II, cap. VIII; Sozom., lib. III, cap. X; Niceph., lib. IX, cap. X; Theod. Lect., *Hist. eccl.*, lib. II, cap. XXIV.



Mais venons à l'objet propre de cet article et disons que le concile de Nicée, convoqué de concert avec Constantin par le pape saint Sylvestre, fut présidé par le Pape seul, dans la personne de ses légats, et confirmé par le seul Souverain-Pontife.

A la vérité, nous lisons dans Eusèbe : « L'empereur s'occupait donc désormais du concile général, réunion en un même lieu de divers corps de l'armée sainte. Des lettres impériales invitèrent les évêques à s'y rendre avec empressement. » Et dans Socrate : « Constantin convoqua un concile général et invita par des lettres tous les évêques à se rendre à Nicée, ville de Bithynie. » Convocation que les évêques reconnurent eux-mêmes, « puisque c'est par la grâce de Dieu et l'ordre de Constantin, notre très-excellent empereur, qui nous a tous réunis de différentes provinces de son empire, que le saint concile de Nicée a été convoqué <sup>1</sup>, » etc.

Et l'on comprend, en effet, que l'empereur se soit préoccupé de la convocation d'un concile général et y ait donné tous ses soins, soit parce que les disputes soulevées par l'arianisme et les divisions qui s'ensuivaient, agitaient l'empire ; soit parce que le concours du pouvoir temporel était fort utile pour procurer aux évêques les facilités de se rendre à Nicée ; soit enfin parce que la mise en exécution des résolutions du concile avait besoin de la main forte du pouvoir civil. Pour ces motifs, Constantin se disait l'*Evêque du dehors*, montrait son intelligence des charges du pouvoir civil et mettait son zèle à y faire honneur.

Mais cela prouve-t-il que Constantin ait fait la convocation *canonique* du concile ? Non. « L'empereur, dit Rufin, convoqua à Nicée une réunion générale des évêques, après avoir pris l'*avis et le consentement* des prêtres, » dont le premier était Sylvestre, évêque de la capitale de l'empire. « Arius, s'écriaient les Pères du sixième concile général, veut diviser et séparer les personnes adorables de la sainte Trinité, et aussitôt l'empereur Constantin et l'honorable Sylvestre s'empres-

<sup>1</sup> Euseb., III, VI ; Socrat., lib. I, cap. V ; Theod., lib. I.

sèrent de convoquer le grand et célèbre concile de Nicée<sup>1</sup>. »

Indépendamment de ces témoignages, nous avons, en confirmation de preuves, la conduite de Constantin au concile. En admettant qu'il eût convoqué cette assemblée en vertu d'un droit inhérent au pouvoir civil, l'empereur eût dû se réserver au moins un rôle principal ; il eût dû préparer les travaux, diriger les séances, paraître en toute occurrence avec sa supériorité d'empereur. Il n'en est rien. Les auteurs même qui parlent de la convocation par Constantin, nous apprennent que « Constantin ne voulut qu'un petit siège qu'il s'était fait dresser lui-même, qu'il ne s'assit qu'après que les évêques l'eurent, à diverses reprises, invité à le faire ; qu'il n'édicta aucune prescription à l'adresse des évêques, mais laissa aux Pères liberté parfaite de délibérer et de juger ; « qu'ayant été prié par quelques évêques de prendre connaissance de diverses affaires qui le concernaient personnellement, il avait répondu que ce n'était pas à l'empereur, mais au concile, qu'il appartenait de connaître des choses épiscopales. « Je ne suis qu'un homme sans caractère dans l'ordre des choses saintes, dit-il ; je ne m'ingérerai jamais à juger ceux que Dieu a établis à sa place pour nous juger nous-mêmes. » Dans la harangue qu'il adresse aux Pères du concile, il les reconnaît pour ses maîtres, chargés de le redresser s'il se trompe : « Ne vous attendez pas, de ma part, à une doctrine élevée ; ce que je désire, c'est que ma foi obtienne votre approbation<sup>2</sup>. »

« Que faut-il conclure ? demande à ce propos l'abbé Constant. Qu'est-ce qu'un président qui, entrant dans une assemblée, ne veut pas occuper la première place, qui se fait dresser un siège moins élevé que les autres membres, qui demande la permission de s'asseoir, laisse les évêques discuter librement toutes les questions, ne se reconnaît pas le droit de voter avec eux et les appelle ses juges ? L'empereur Constantin se donna lui-même la qualification qui lui convenait, quant il s'appela l'évêque *du dehors*. L'assemblée de Nicée, en tant que réunion, a été

<sup>1</sup> Rufin, lib. I, cap. 1 ; *Act.* XVIII, *Sermo acclamat.* — <sup>2</sup> Euseb., III, x ; Sozom., I, v ; Theod., I, vii ; S. Ambr., XIII *Ad Val. imper.* ; Rufin, lib. I, II.

convoquée par l'empereur ; en tant que concile, elle a été convoquée par le Pape. Constantin, maître des trésors de l'empire, s'est chargé des frais de voyage que n'auraient pu faire la plupart des prélats invités ; commandant la force armée, il a pris des mesures pour que les égards dus à leur caractère sacré leur fussent partout prodigués ; mais là s'est arrêtée son intervention, et c'est comme *témoin*, et non comme *juge de la foi*, qu'il a pris part quelquefois aux travaux du concile<sup>1</sup>. »

Voilà pour la convocation, voici pour la présidence.

« Dans cette assemblée (de Nicée), dit Gélase de Cyzique, siégea aussi l'illustre Osius d'Espagne, qui, avec les prêtres romains Viton et Vincent, *tenait la place de Sylvestre*, évêque de la très-grande Rome<sup>2</sup>. »

« Etaient présents, dit Socrate : Osius, évêque de Cordoue, Victor et Vincent, prêtres ; Alexandre, évêque d'Egypte ; Eusthatius, d'Antioche la grande ; Macaire, de Jérusalem ; Hippocratie, Cynon et les autres, dont les noms ont été inscrits en détail dans le livre d'Athanase, intitulé : *des Synodes*<sup>3</sup>. »

Ce passage de Socrate concorde avec l'affirmation de Gélase de Cyzique. A la vérité, Osius, Victor et Vincent ne sont pas qualifiés des titres de légats du Pape ; mais il est remarquable qu'ils sont placés en tête de tous les autres, bien que les deux derniers soient simples prêtres, et que le premier, comme évêque espagnol, n'ait manifestement, comme évêque ou comme métropolitain, aucun droit de préséance. On ne peut expliquer que par la délégation pontificale le rang qu'assigne Socrate aux prêtres de Rome, et l'on ne peut guère expliquer que par le même motif le rang d'Osius. Simple évêque de Cordoue, suffragant de Séville, il devait céder le pas aux archevêques, aux primats et aux patriarches. La place qu'il ne tenait pas de son titre, la devait-il à ses vertus ? Sans doute, il avait combattu pour la foi, mais il ne l'avait pas confessée dans les tourments, comme Paphnuce de la Haute-Thébaïde ou comme Potamon d'Héraclée. Avait-il fait des miracles ? L'histoire ne le

<sup>1</sup> *Histoire de l'infailibilité pontificale*, t. I, p. 202. — <sup>2</sup> *Hist. conc. Nicæni*, lib. II, cap. v. — <sup>3</sup> Socrate, *Hist.*, I, IX.

dit pas, et toute l'Eglise connaissait ceux de Spiridion de Chypre, de Jacques de Nisibe et de Nicolas de Myre. Enfin, au lieu d'être délégué du Pape, Osius avait-il été choisi par l'empereur ? L'histoire garde le même silence ; mais, même en admettant l'hypothèse inadmissible que l'empereur ait désigné le président du concile, on n'expliquera jamais qu'il ait choisi un évêque qu'il connaissait à peine, laissant au second plan un patriarche d'Alexandrie, un métropolitain de Nicée, un Alexandre, un Eusèbe, évêques, objets favoris de toutes ses préférences.

Le coryphée du schisme grec, Photius, est plus explicite que Socrate. Dans une lettre à l'empereur Michel, prince bulgare, parlant des sept premiers conciles généraux, il dit sur celui de Nicée : « Les princes de cette assemblée furent Alexandre, qui avait obtenu le siège archiépiscopal de Constantinople (naturellement Photius lui assigne la première place), ainsi que Sylvestre et (son successeur) Jules, insignes et célèbres Pontifes de l'Eglise romaine. Ces deux derniers ne purent assister personnellement au concile ; mais ils s'y firent représenter, pendant le temps correspondant du pontificat de chacun d'eux, par Victor et Vincent, auxquels était associé (Osius) l'évêque de Cordoue<sup>1</sup>. »

Hincmar, archevêque de Reims, qui avait examiné la question, est encore plus formel : « A ce concile de Nicée, dit-il, *présidèrent*, comme *vicaires* de Sylvestre, Osius de Cordoue, Victor et Vincent<sup>2</sup>. »

La préface aux canons de Sardique, du pape Adrien, rappelle le même fait : « Il faut savoir qu'Osius, dont nous venons de parler, fut honoré par les trois cent dix-huit évêques du concile de Nicée, comme le représentant du Siège apostolique, avec Victor et Vincent<sup>3</sup>. »

Enfin, nous avons la témoignage non suspect des patriarches de Constantinople, Mennas et Théodore : « Nous vénérons

<sup>1</sup> Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. II, pars secunda, p. 384. Voir Labbe, à la suite des pièces relatives au premier concile œcuménique. — <sup>2</sup> In opusc. *Contrà Hincmar. Laudun.*, cap. xx. — <sup>3</sup> *Præf. in can. Sard.*, conc. vi, 1810.

surtout, disent-ils dans leur profession de foi adressée à l'Evêque de Rome, nous vénérons et recevons comme orthodoxes les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Nous acceptons leurs actes et leurs décisions quels qu'ils soient, tels qu'ils ont été écrits du commun consentement des Pères qui y ont assisté, et des légats et vicaires du Siège apostolique, en la personne desquels nos prédécesseurs, les Evêques de Rome, les ont présidés<sup>1</sup>. »

Mais, dit-on, Osius n'a pas souscrit, comme légat, les actes du concile, ou, du moins, il n'a joint à sa signature d'autre titre que celui d'évêque de Cordoue. Un fonctionnaire, lorsqu'il donne son nom, ne le fait pas toujours suivre de tous ses titres. L'empereur des Romains, Auguste, se contentait du qualificatif de *Sebastos*, et notre saint Louis signait souvent Louis de Poissy; Napoléon était aussi fort bref en donnant son coup de griffe. Osius n'a pas signé son titre de légat, soit parce qu'il jugeait inutile d'affirmer une qualité que personne ne lui contestait, soit parce que, siégeant au premier concile œcuménique, il n'avait pas su prévoir une jurisprudence qui n'était pas encore établie; mais Osius a signé à la place des légats, et cela suffit. On sait, au surplus, que les actes de Nicée ne sont pas parvenus intacts, et si les pièces qui accréditaient les légats ont péri, lorsqu'elles existaient, elles suffisaient amplement à la validité du rôle d'Osius, Victor et Vincent.

Mais, dit-on encore, il y a d'autres présidents, à Nicée, que les légats du Pape. Il est vrai; toutefois, nous n'accordons point que les légats eussent, pour associés, comme le prétend Photius, Alexandre de Constantinople. Simple prêtre à Nicée, Alexandre y représentait son évêque Métrophane et n'arriva lui-même que plus tard à l'épiscopat. De plus, en 325, Constantinople n'existait pas, ou du moins, elle n'était encore que la pauvre Byzance, ruinée par l'empereur Sévère, réduite à l'état de bourgade et siège suffragant d'Héraclée<sup>2</sup>.

« Pourquoi, demande Gorini, cet anachronisme de Photius?

<sup>1</sup> *Concil.*, t. V, 337. — <sup>2</sup> Gélase de Cyzique, *ubi supra*; Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. XI, n° 68; Fleury, *Hist. eccl.*, liv. XI, n° 44, à l'an 330.

Peut-être a-t-il voulu donner une brillante généalogie à son schisme, en présentant celui qui fut le premier évêque de la nouvelle Rome comme l'égal de l'évêque de la Rome ancienne, et même comme lui étant supérieur dans la nomenclature ecclésiastique ; peut-être ne s'est-il pas moins trompé de bonne foi dans ce cas, que lorsqu'il fait régner le pape Jules I<sup>er</sup> au temps du concile de Nicée<sup>1</sup>. »

Les Pères du concile de Nicée écrivirent à ceux d'Alexandrie que, dans tout ce qu'on avait décidé, leur évêque Alexandre avait eu la présidence. Le pape Félix III a dit aussi que l'évêque d'Antioche, Eustathe avait présidé le concile des trois cent dix-huit évêques. Voilà pour le concile de Nicée des présidents à foison ; mais sans parler de l'ambition humaine, qui explique aisément toutes les glorioles, il ne manque pas de bonnes raisons pour résoudre cette difficulté. D'abord, dans les langues classiques, les mêmes mots servent à exprimer les idées fort distinctes de *présidence* et de *préséance*, et il faut observer encore, quant à la *préséance*, qu'elle est tantôt l'effet d'un droit acquis, tantôt la bonne grâce passagère d'un service de circonstance. Ensuite, les patriarches occupaient une place distincte, ils jouissaient ainsi d'une *préséance* acceptée, sinon comme droit, certainement comme une haute convenance. Enfin, à Nicée, le patriarche d'Antioche avait harangué Constantin, et le patriarche d'Alexandrie, avec le concours éloquent de son diacre Athanase, s'était distingué dans sa lutte contre l'arianisme.

On a donc pu, surtout dans des lettres où il ne s'agissait pas de parler avec la rigueur dogmatique, mais de placer en évidence honorable le rôle des deux patriarches, on a donc pu les honorer du titre de président. Nil et Cédrenus pensent même que les trois patriarches et l'évêque de Jérusalem présidèrent ensemble et effectivement ; l'évêque de Jérusalem avait déjà une place distincte. Mais cette preuve, croyons-nous, repose sur une confusion ou sur un oubli.

Les conciles se célébraient généralement dans les églises.

<sup>1</sup> *Défense de l'Eglise*, t. III, p. 234.

Dans les églises, il y a un côté droit et un côté gauche occupant les deux parties de la nef ; il y a, de plus, dans le sanctuaire et dans le chœur, également un côté gauche et un côté droit. Le mot dont on se sert pour les indiquer varie suivant la place d'où écrit l'observateur. Si vous entrez dans une église par la porte ordinaire, en vous plaçant vis-à-vis de l'autel majeur, vous avez à votre gauche un côté gauche, à votre droite un côté droit. Si, au contraire, vous vous placez sur l'autel, regardant la porte d'entrée, la droite devient la gauche et la gauche devient la droite. Or, dans la liturgie, l'orientation des églises se prend de la position du prêtre disant *Dominus vobiscum*, et cette situation est elle-même variable, suivant que le prêtre dit la messe en présentant la face ou en tournant le dos aux fidèles. Ces distinctions sont à rappeler, lorsqu'il s'agit de se rendre compte de la place d'un Père dans un concile. Vous dites, par exemple, qu'Eustathe occupait, à Nicée, la première place à droite. Cette première place à droite était la seconde, et la plus digne était à gauche en entrant. Que cet usage s'explique par les usages rappelés précédemment, ou par la conviction des anciens que le côté gauche était de meilleur augure, ou par la coutume de placer au milieu des assemblées conciliaires les saints Evangiles, toujours est-il qu'il existe. Nous en voyons une preuve au concile de Chalcédoine : le côté gauche était occupé par les légats du Saint-Siège, les patriarches d'Antioche et de Constantinople ; le côté droit par Dioscore et Juvénal, patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem. Nous voyons aussi que, dans le concile général de Florence, le Pape et le clergé latin occupaient le côté gauche ; au côté droit, l'on voyait l'empereur et le clergé grec, qui venaient renoncer au schisme. Par ces faits et ces considérations, il est facile de conclure qu'on ne peut bâtir des arguments sur la droite ou la gauche d'un concile, surtout lorsqu'on peut confondre la préséance patriarcale avec la présidence des légats.

En tout état de cause, puisque la primauté dans l'Eglise était attribuée au Pape, puisque c'était lui qui, avec l'empereur, avait réuni le concile, puisque les légats signèrent avant les

patriarches eux-mêmes, le rang principal appartient nécessairement aux Romains, et, de quelque façon qu'on l'entende, ils furent alors au moins les premiers présidents.

Cette auguste assemblée reconnut dans ses décrets la primauté du Siège de Rome. « Les trois cent dix-huit Pères de Nicée, déclarent les Pères de Chalcédoine, disent dans leur sixième canon : « L'Eglise de Rome a toujours eu la primauté. » — « D'après les faits et l'aveu de tous, ajoutent-ils plus loin, toute primauté et l'honneur principal doivent être conservés, selon les canons, à l'Archevêque très-chéri de Dieu de l'ancienne Rome<sup>1</sup>. »

Non-seulement le pape Sylvestre a présidé le concile de Nicée en la personne de ses légats, mais il a été encore appelé à en confirmer tous les actes. Le passage suivant de la lettre synodale qu'écrivit, en 485, le concile de Rome au clergé de Constantinople ne permet pas d'en douter : « Le prélat du Siège apostolique exerce sa sollicitude sur toutes les Eglises, étant le Chef de toutes, en vertu de la parole que le Seigneur a dite à Pierre. C'est en conformité avec cette parole que les trois cent dix-huit évêques rassemblés à Nicée déférèrent à la sainte Eglise romaine la confirmation de leurs actes<sup>2</sup>. »

D'après Denys le Petit, le pape saint Sylvestre aurait répondu à cette demande en ces termes : « Nous admettons et nous confirmons de notre bouche tout ce que les saints prêtres, au nombre de trois cent dix-huit, ont établi à Nicée, dans la Bithynie, pour la défense et le maintien de notre sainte mère l'Eglise catholique et apostolique. » Le pape Félix III écrivait de même, en 483 : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; à cette parole, les trois cent dix-huit Pères réunis à Nicée demandèrent à la sainte Eglise romaine de *confirmer* et de *sanctionner* de son autorité ce qui avait été fait<sup>3</sup>. »

« Pour procéder plus solennellement à ce grand acte pontifical qui allait couronner l'œuvre de Nicée, dit M<sup>sr</sup> Gerbet, le pape Sylvestre convoqua, en 327, un synode dans la nouvelle

<sup>1</sup> Coletti, *Collect. concil.*, t. IV, col. 1747 et 1755. — <sup>2</sup> Labbe, IV, 4126. —

<sup>3</sup> Dion. Exig.. *In præfat. conc. Nic.*; Felic., III *Epist.*, iv.



église d'Equitius. Ce fut un spectacle à la fois imposant et significatif que cette réunion auguste de confesseurs de la foi, tenant ses séances dans les thermes de Domitien. La chaire du Pontife devait, selon la coutume, se trouver en face de l'autel. Le pape Sylvestre, assis sur cette chaire, devait avoir la tête couverte de cette mitre de soie bleue brochée d'or que l'on conserve dans la sacristie de cette église, comme lui ayant appartenu. Les bancs où siégeaient les évêques étaient rangés de chaque côté de la chaire, sous les arceaux des thermes. Derrière les évêques se tenaient debout les prêtres, les diacres et le reste du clergé. L'image de la Vierge, en mosaïque, dont les débris subsistent encore aux parois du souterrain, semblait présider au concile, rassemblé pour rendre gloire à la divinité de son Fils. Saint Sylvestre avait dédié cette peinture à Marie, sous le titre de « Joie des chrétiens, » *Gaudium christianorum*, pour célébrer la fin des persécutions. Ce titre se vérifiait aussi sous un autre rapport, dans cette circonstance. La condamnation de l'arianisme, plus dangereux, plus fatal que le paganisme persécuteur, était pour l'Eglise un triomphe encore plus heureux. Une joie sainte et grave était peinte sur tous les visages. Le souvenir odieux des orgies dont ces mêmes voûtes avaient jadis été témoins, était banni de ce lieu, déjà purifié par le sacrifice de l'Agneau sans tache. Les prières par lesquelles s'ouvraient les séances synodales avaient été faites; l'Esprit divin descendait; Pierre allait parler par la bouche de son successeur. Alors, disent les Actes du concile romain, Sylvestre, évêque du saint et apostolique Siège de la ville de Rome, s'exprima en ces termes : Nous confirmons, par notre déclaration tout ce qui a été établi à Nicée de Bithynie, par trois cent dix-huit évêques, pour l'intégrité et le bien de notre sainte Mère l'Eglise catholique et apostolique. Tous ceux qui oseraient attenter à la définition du saint et grand concile réuni à Nicée, en présence du très-pieux et vénérable empereur Constantin Auguste, nous les anathématisons! — Et tous dirent : *Placet*. — Le lieu où ces paroles ont été prononcées est lui-même bien vénérable, quoiqu'il ne renferme plus

aujourd'hui que fort peu d'objets capables d'attirer l'attention des visiteurs : dans quelques coins des vieux arceaux ou thermes, un reste de peintures presque toutes effacées, sauf une grande croix encore assez visible ; une partie du pavé ancien et des fragments d'une chaire en marbre qu'on croit avoir été celle de saint Sylvestre ; enfin, dans une espèce de chapelle, les contours encore très-reconnaissables de l'antique image de la Vierge, qu'on a reproduite tout à côté dans une mosaïque moderne, parce que le tableau original avait trop souffert. Il a le cachet des anciens temps ; la Vierge y porte la *stola*, comme les *orantes* des catacombes. La position de cette image, à quelques pieds au-dessus du sol, au fond de la nef principale, semble indiquer que l'autel antique était placé en cet endroit. Ce qui confirme la tradition suivant laquelle saint Sylvestre avait dédié son oratoire à la Mère du Sauveur. La revue de ces objets est bientôt faite ; mais après les courts instants qui suffisent à la curiosité, la piété demande les siens pour recueillir les impressions que ce lieu fait éprouver. Parmi les anciennes peintures qu'on y a retrouvées dans le dix-septième siècle, il y en avait une déjà très-endommagée, qui était merveilleusement appropriée aux souvenirs que cette église rappelle. Au milieu d'un cercle à fond bleu, un agneau avec un livre sous ses pieds ; d'un côté, saint Jean-Baptiste et cette inscription : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* ; de l'autre, saint Jean l'Évangéliste, avec ces mots : *In principio erat Verbum et Verbum erat apud Deum et Deus erat Verbum*. Ce tableau, usé par le temps sur ces vieux murs, a disparu pour les yeux, mais il y reste toujours pour l'âme, car le Symbole de Nicée, qui a reçu à cette même place sa sanction définitive, fut le commentaire authentique de ces paroles de l'Évangile. Cette profession de foi, si belle à entendre, lorsqu'elle est chantée par mille voix dans nos grandes solennités, est peut-être plus auguste encore lorsque le pèlerin la récite à voix basse, agenouillé dans l'oratoire souterrain de saint Sylvestre <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, t. I, p. 363.

En résumé, le premier concile œcuménique, sous le rapport purement religieux, qui seul nous occupe, a été convoqué par le Pape ; il a été présidé par ses légats ; il a, non établi, mais solennellement reconnu la primauté universelle du Siège romain, et tous ses actes, déjà approuvés par les légats du Pontife, ont été, de plus, confirmés par saint Sylvestre.

II. Le concile œcuménique de Nicée, premier en date, devient la règle de tous les autres, et suivant l'usage qu'a l'Eglise de se conformer toujours à ses traditions, les conciles généraux qui se tiendront par la suite reviendront toujours aux formes canoniques de Nicée. Nous allons nous en convaincre en parcourant brièvement l'histoire des conciles, qui seuls ont pu prêter matière aux illusions protestantes, aux équivoques gallicanes ou aux erreurs des impies.

Le premier concile général de Constantinople, deuxième œcuménique, réunit, en 381, cent-cinquante évêques. A cette époque, trois empereurs gouvernaient simultanément l'empire : Théodose régnait sur l'Orient ; celui qui avait appelé Théodose à l'empire, Gratien, sur les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne ; Valentinien, sur l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique. Lors de son avènement, en 379, le triste état de divisions dans lequel Théodose trouva l'Orient porta cet empereur à convoquer, pour y rétablir l'unité et faire fleurir la discipline, un concile national. Ce concile condamna Macédonius et Apollinaire, et fit quelques additions au Symbole de Nicée, principalement pour affirmer plus solennellement la divinité du Saint-Esprit. Par le fait, les évêques des Etats de Théodose ne pouvaient, à eux seuls, former un concile œcuménique, puisque ces Etats étaient loin de former la plus grande partie de l'Eglise. Il y aurait contradiction même dans les termes, car un concile œcuménique, suivant l'étymologie grecque, est un concile de la terre *habitée*, de l'Eglise entière. Un concile tenu en Orient par des évêques d'Orient, sous l'influence d'un empereur d'Orient, est un concile ... d'Orient. Il ne pourrait devenir œcuménique que par l'adhésion à ses actes du Pape et des évêques des autres parties de la chrétienté, et ce cas est précisément

celui du second concile général. Avant de réunir ce concile, Théodose avait pris l'agrément du pape Damase. Les Pères du concile, dans une lettre à ce Pontife, le déclarent expressément : « Nous nous sommes réunis à Constantinople, disent-ils, par suite des lettres que Votre Révérence envoya l'année dernière à notre très-religieux empereur Théodose<sup>1</sup>. » — « Macédonius, dit le troisième concile général de Constantinople, en parlant du premier, niait la divinité du Saint-Esprit; l'empereur Théodose et Damase, dont la foi était inaccessible à l'esprit d'erreur, y apportèrent un prompt remède<sup>2</sup>. » Le sixième concile général, dans une revue des conciles antérieurs, dit à son tour : « Ce fut par l'*autorité* de Damase et la faveur de Théodose l'Ancien que les évêques furent réunis<sup>3</sup>. » S'il en eût été autrement, comment, soixante-dix ans plus tard, les légats du Pape auraient-ils pu dire de Dioscore au concile de Chalcedoine : « Il a osé célébrer un synode sans l'autorisation du Siège apostolique, ce qui n'a jamais été permis<sup>4</sup>. »

Bien que ce concile ne fût pas œcuménique, il ne fut donc célébré que par l'autorité du pape Damase, et, après sa tenue, les évêques d'Orient adressèrent au Pape des députés pour demander au Souverain-Pontife la confirmation de leurs actes. Le Pape confirma les décrets, mais seulement pour la condamnation de Macédonius, et par cette confirmation, de national qu'il était, le concile devint œcuménique. Ce fait, rapporté dans la Collection des conciles, est tiré de la lettre de Photius à Michel. « C'est le bienheureux Damase, dit Photius, qui *confirma* le deuxième concile général, dont les décrets sont suivis par l'univers entier<sup>5</sup>. » Le dernier membre de la phrase, relatif aux prétentions orgueilleuses des patriarches de Constantinople, n'est pas conforme à la vérité. Saint Grégoire nous apprend que Rome n'approuva que la partie doctrinale et non

<sup>1</sup> Théodoret, V, IX. — <sup>2</sup> *Concil.*, t. VII, col. 1086. — <sup>3</sup> Labbe, *Act.* XVIII, *Sermo acclamat.* — <sup>4</sup> *Concil.*, t. VII, *ibid.*

<sup>5</sup> Photius, Maii, *Script. vet.*, t. I, præf. XXIII. Nous avons entendu précédemment les patriarches Mennas et Théodore avouer que l'évêque de Rome avait présidé par ses légats les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcedoine.

les canons ; le pape saint Léon ne voulut pas davantage reconnaître à l'évêque de Constantinople le second rang, que ce concile lui avait attribué et que cet évêque redemandait au concile de Chalcédoine. Lucentius, légat du Saint-Siège, en s'opposant alors à ce décret, répondit avec justesse à ceux qui alléguaient en sa faveur le concile de Constantinople : « Si dès lors les évêques de Constantinople ont joui de cette prérogative, que demandent-ils, et pourquoi le demandent-ils, s'ils n'en ont jamais joui<sup>1</sup>? »

Le concile d'Ephèse, troisième œcuménique, se tint en 431; il montre d'une manière non moins éclatante l'évêque de Rome chargé de la sollicitude de toutes les Eglises, convoquant, présidant, et, en tout cas, confirmant les conciles généraux.

Les erreurs de Nestorius, contre la personne du Christ et la maternité divine de Marie, commençaient à se répandre en Orient. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie écrivit au pape Célestin : « La vigilance que Dieu demande de nous et l'ancienne coutume des Eglises nous imposent un pénible devoir à remplir envers Votre Sainteté. Nous devons vous informer que Satan, cet éternel ennemi, bouleverse tout dans nos Eglises ...; daignez guider nos démarches et nous apprendre clairement si nous devons communiquer avec Nestorius, ou le prévenir que personne ne peut communiquer avec celui qui répand une si fausse doctrine. Les évêques de la Macédoine et ceux de tout l'Orient ont besoin de connaître clairement là-dessus votre pensée et vos avis. » — Le Pape lui répond : « Vous avez élevé la voix comme un pasteur. C'est à nous maintenant de tirer Nestorius du bord du précipice, ou plutôt du précipice même, s'il est encore possible. » Et remplissant aussitôt près de l'évêque égaré le devoir de la sollicitude pontificale, il lui adresse d'abord les remontrances les plus touchantes, et ajoute ensuite : « Sachez donc que si, après cette correction, qui est

<sup>1</sup> S. Greg., lib. VI, Ep. CXXIII; S. Leon., *Epist xxxi ad Anatol.*, LII ad *Marcian.*, LIII ad *Pulcher.*, LXI ad *episc. synod. Chalced.*, et LXII ad *Maxim. Antiochen.*

déjà le troisième avertissement, vous ne rétractez vos paroles et ne rentrez dans la voie qui est Jésus-Christ même, vous êtes entièrement séparé de la communion des chrétiens <sup>1</sup>. »

Le Pape délégua saint Cyrille pour agir en son nom <sup>2</sup>; mais au point où en était le mal, il ne restait plus qu'un remède. Un concile universel s'ouvrit à Ephèse par les soins des empereurs Théodose et Valentinien. A sa tête paraît Cyrille, patriarche d'Alexandrie, chargé, dans la cause de Nestorius, des pouvoirs du Pape et se signant lui-même « représentant du très-saint et très-sacré archevêque de l'Eglise de Rome <sup>3</sup>. » Trois autres légats du Saint-Siège, qu'une tempête avait retenus sur mer, arrivèrent pour la seconde session et présentèrent au concile une lettre de Célestin dont ils étaient porteurs. Cette lettre fut reçue avec des honneurs et des acclamations dont Philippe, l'un des légats, remercia en ces termes : « Nous rendons grâce au concile de ce que vous avez accueilli les lettres du saint Pape, que nous avons lues, comme il convenait à des membres à l'égard de leur chef, et nous vous remercions des acclamations par lesquels vous y avez répondu. C'est que vous n'ignorez pas que Pierre est chef de la religion et même des apôtres <sup>4</sup>. » Le concile, avant de se séparer, écrivit au Pape : « La défense de la foi est une vertu héréditaire sur le Siège de Rome, dont les Pontifes sont si grands. Aussi ils sont célèbres entre tous les autres et les Eglises trouvent, dans leur sollicitude, leur plus ferme soutien. Nous devons *compte* à Votre Sainteté de *tout* ce qui s'est fait ; c'est là un devoir que nous impose la volonté du Christ, le Sauveur de tous <sup>5</sup>. »

Ainsi le concile d'Ephèse, comme le concile de Nicée, fut assemblé par l'autorité du Pape et des empereurs. « Célestin, dit le primicier des notaires en ouvrant le concile, Célestin a tracé avec clarté ce qu'il y avait à faire. Puis donc que votre saint concile est assemblé ici par la volonté du pouvoir impérial et du pouvoir religieux ..., » ce concile a été présidé par

<sup>1</sup> *Ephes. concil.*, cap. XIV, XV et XVIII. — <sup>2</sup> *Loc. cit.*, cap. XVIII et XIX. —

<sup>3</sup> *Collect. concil.*, t. III, col. 994, 1139 et 1159. — <sup>4</sup> *Ibid.*, t. III, col. 1150. —

<sup>5</sup> *Ibid.*, col. 1187.

les légats du Pape ; il lui a été rendu compte de tous ses actes et il a reçu son approbation <sup>1</sup>. En présence de ces preuves, que notre seul embarras était d'abrèger, conçoit-on l'impudence qui ose dire les premiers siècles hostiles aux prétentions de la cour de Rome ?

Le concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, se tint en 451, contre Eutychès, moine de Constantinople, et Dioscore, patriarche d'Alexandrie ; il fournit, en faveur de la Papauté, la même série et un nombre égal de preuves.

D'abord le pape saint Léon se plaint que Flavien, évêque de Constantinople, ne l'ait point informé des troubles qu'excitait l'hérésie d'Eutychès, et ordonne qu'il lui en soit transmis un rapport fidèle. Flavien rend aussitôt compte de sa conduite et apprend, entre autres, au Pape, qu'il n'est point vrai qu'Eutychès en ait appelé au Siège apostolique <sup>2</sup>. Nous pourrions montrer par les lettres de l'empereur Marcien et de l'impératrice Pulchérie au pape Léon, que la célébration du concile de Chalcédoine, le temps, le lieu, le mode de procédure, que tout dépendit de ce grand Pontife. Il suffira sans doute de ce témoignage des évêques de la deuxième Mésie à l'empereur Léon : « Plusieurs saints évêques (il y en avait cinq cent vingt) se réunirent à Chalcédoine par ordre de Léon, pontife de Rome, qui est vraiment le chef des évêques <sup>3</sup>. » En envoyant ses légats, ce même Pontife écrivait au concile : « Pensez que, dans leur personne, c'est *moi qui préside* l'assemblée <sup>4</sup>. » Ils la présidèrent, en effet, et voici l'une de leurs souscriptions, prise au premier endroit qui s'offre à nous : « Moi, Paschasin, évêque, vicaire de Monseigneur le très-heureux et apostolique Léon de la ville de Rome, pape de l'Eglise universelle, comme président au concile, j'ai statué et souscrit <sup>5</sup>. » Avant de se séparer, l'assemblée écrivait à saint Léon le Grand : « Etabli organe pour tous de la voix de Pierre, vous avez conservé jusqu'à nous la loi du législateur. C'est l'avantage de trouver

<sup>1</sup> *Collect. concil.*, t. III, col. 1763. — <sup>2</sup> *Concil. Chalcedon.*, t. IV, col. 771, 775, 778. — <sup>3</sup> Labbe, *Concil. Chalced. Hist.*, part. 3<sup>a</sup>, epist. xxxiii. — <sup>4</sup> T. IV, col. 842. — <sup>5</sup> *Act.* vi.

conservé et garanti entre vos mains un si précieux dépôt, qui nous a mis à même d'offrir aux enfants de l'Eglise l'héritage et la part de la vérité... Vous *présidiez ici* dans la personne de ceux qui tenaient votre place, vous étiez pour nous ce que la tête est pour les membres... Nous venons de vous exposer tout ce qui s'est fait, pour vous prouver la sincérité de notre foi, comme pour obtenir *votre confirmation*, et maintenir l'unité <sup>1</sup>. »

Le Pape ne fit pas longtemps attendre son approbation. « J'espère, écrivait-il, qu'aucun de vous n'ignore que j'ai reçu avec la joie la plus vive les définitions du saint concile de Chalcedoine, et pour que la mauvaise foi ne puisse rendre incertaine l'approbation que je donne à tout ce qui s'y est fait concernant la doctrine, j'adresse cet écrit à tous nos frères et évêques qui y ont assisté <sup>2</sup>. »

Le deuxième concile de Constantinople, cinquième œcuménique, se tint en 553, pour l'affaire des Trois-Chapteres. Justinien, prince distingué à certains égards, eut, comme tant d'autres empereurs grecs, sur la fin de son règne, la déplorable manie de s'immiscer dans les questions théologiques. Suivant l'usage ordinaire de la puissance temporelle, lorsqu'elle touche à ces questions, en voulant tout éclaircir, Justinien ne réussit qu'à tout brouiller. A bout de voies, ne sachant comment mettre un terme aux dissensions qu'il avait causées, il pressa le pape Vigile de se rendre à Constantinople. Le Pontife ne partageant pas toutes les vues du prince, on vit, spectacle à jamais flétrissant pour la mémoire de l'empereur, on vit un Pape ne trouver pas même, sous les autels, un abri contre la brutalité des soldats. Mais les évêques ne pouvaient, sans le Souverain-Pontife, tenir un concile œcuménique ; ils se plaignent donc d'en voir ajourner l'ouverture et d'être tenus si longtemps éloignés de leurs Eglises ; ils se consultent et délibèrent entre eux, sans qu'il vienne à l'esprit de personne qu'on puisse se passer du Pape pour célébrer un concile général. Mais si l'Orient gouvernait alors l'Eglise, pourquoi se troubler et ne pas se passer de l'Occident ? Comment ne se trouvait-il pas un pasteur pro-

<sup>1</sup> *Concil. Chalced.*, part. 3<sup>a</sup>, cap. XI. — <sup>2</sup> *Ibid.*, col. 1136.



testant pour révéler à tant d'évêques le secret de leur indépendance? Néanmoins, il ne savent que se déterminer à une démarche auprès du Pape. « Nous demandons à Votre Sainteté, écrivait Euty chius, que, sous votre *présidence*, nous puissions, en esprit de paix et en commun, traiter la question des Trois-Chapitres<sup>1</sup> » Le Pape approuve que les évêques se réunissent en concile ; toutefois il ne juge point encore à propos de se mettre à leur tête. Les Orientaux se décident alors à commencer leurs séances ; mais il reste, dans leur assemblée, un vide qu'on ne saurait remplir. On voit des évêques qui siègent, on n'en voit aucun qui préside, selon la règle constante des conciles généraux. « L'absence du Pontife de Rome, dit M<sup>sr</sup> Magnin, parle en faveur de sa primauté plus haut encore que ne pouvait le faire sa présence<sup>2</sup>. »

A la fin, le Pape donna aux actes du concile l'approbation qu'il avait promise. « Cependant, dit Evagre, le Pape, qui n'avait pas voulu assister au concile, donna son consentement à ses actes. » — « Quoique le Pape, dit Photius, ne fût pas disposé favorablement envers le concile, cependant il confirma la foi qui avait été professée. » Le consentement du Pontife donna ainsi au concile ce qui lui manquait alors. C'est le sixième concile œcuménique qui nous l'apprend : « Par l'accord entre Vigile et Justinien, le cinquième concile fut constitué<sup>3</sup>. »

Dans un autre endroit, Photius va encore plus loin. « C'est le célèbre Vigile, dit-il, qui *présida* le cinquième concile<sup>4</sup>. » Il est certain pourtant que Vigile ne présida ce concile, ni en personne, ni par ses légats ; il y a toutefois, dans cette erreur, une confession de la vérité. Car les Pères du concile avaient offert au Pape une présidence qui lui appartenait *de droit* ; le Pape avait donné, sur les Trois-Chapitres, un avis qui fut accepté des Pères du concile ; le Pape approuva les décisions de l'assemblée et, par cette ratification, donna à une assemblée, jusque-là

<sup>1</sup> *Concil. Constant. II*, t. VI, col. 27. — <sup>2</sup> *La Papauté aux prises avec le protestantisme*, p. 388. Cet excellent ouvrage nous a beaucoup servi dans la rédaction de ce chapitre. — <sup>3</sup> Evagr., lib. IV, cap. xxxiv ; Phot., in libello *De synodis* ; *Conc. C. P. II*, act. xviii. — <sup>4</sup> Maï, *Script. vet.*, t. I, præf., p. 23.

acéphale, la tête qui lui manquait. C'est sans doute aussi, dans ce même sens, que les patriarches Théodore et Mennas ont déclaré que le Pape avait présidé le deuxième concile de Constantinople.

Ce troisième concile général de Constantinople, sixième œcuménique, se tint en 681, pour la condamnation du monothélisme. Pour la célébration de ce concile, Constantin Pogonat s'était concerté avec le Saint-Siège, et les trois légats du Pape parurent, comme toujours, dès la première session, en qualité de présidents. Les premiers ils prirent la parole et indiquèrent le but ainsi que la marche du concile. Ce fut la profession de foi faite par le pape Agathon, dans sa lettre aux évêques assemblés, qui fut opposée à l'hérésie et souscrite par tous les évêques.

Le concile, dans sa lettre d'acclamation à l'empereur, lui dit : « Avec nous combattait le prince des apôtres, car son imitateur et le successeur de son Siège nous accordait son appui et éclairait le saint mystère des lumières de ses lettres. Cette ville ancienne de Rome nous a envoyé sa profession de foi écrite sous la dictée même de Dieu <sup>1</sup>. » — Et, dans sa lettre de clôture, au Pape, « nous avons lu, dit-il, les lettres à l'empereur, dans lesquelles, Saint-Père, vous confessez la vraie foi; nous les regardons comme écrites sous l'inspiration divine, par le chef même des apôtres; nous nous reposons du soin de ce qui est à faire sur vous, en votre qualité de pasteur du premier Siège de l'Eglise universelle, vous qui vous tenez avec tant d'assurance sur la pierre inébranlable de la foi. » — « Nous supplions Votre Sainteté de confirmer encore, par son respectable rescrit, ce que nous avons fait de concert avec elle, pour faire briller comme une éclatante lumière la foi orthodoxe <sup>2</sup>. »

Le Pape répondit à leur demande : « Ce vénérable Siège apostolique, uni au saint concile par des sentiments d'accord et de parfaite union, donne son consentement à ce qu'il a défini, et confirme par l'autorité de saint Pierre des décrets établis sur la pierre inébranlable, qui est le Christ <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Conc. VII*, col. 1090. — <sup>2</sup> *Conc. VII*, col. 1110 et 1114. — <sup>3</sup> *Epist. Leonis*, *ibid.*, col. 1154.

Il y a ici, toutefois, une objection. Ce n'est pas sans surprise que, dans les procès-verbaux des séances, on voit l'empereur désigné comme président. Constantin, prince très-remarquable par sa barbe, avait, comme tous les Césars de Byzance, la manie de théologiser; il fut donc, en dirigeant les débats, au comble de ses vœux. Toutefois, il déclara, dans la sixième session, « qu'à l'exemple du religieux prince Constantin, il n'avait voulu assister au concile que pour prêter son appui à la foi, et non pour y exercer quelque autorité<sup>1</sup>. » La sorte de présidence qu'eut l'empereur fut donc seulement une courtoisie du concile, une condescendance pour les goûts théologiques de Pogonat, tandis que la présidence *légal*e et *réelle* demeurait aux envoyés romains, toujours inscrits en tête des membres ecclésiastiques de l'assemblée, et dont le commettant, le pape Agathon, était proclamé par les Pères *l'héritier du Prince suprême des apôtres*, le *Pape souverain*, et, grâce à un intraduisible barbarisme, le *Pontificalissime*<sup>2</sup>.

Le deuxième concile général de Nicée, septième œcuménique, se tint en 787, à la demande de Constantin Porphyrogénète et de l'impératrice Irène, pour la condamnation des iconoclastes. Les deux légats du pape Adrien, Pierre, archiprêtre, et Pierre, abbé, présidèrent l'assemblée. Le rôle le plus actif fut rempli par Taraise, patriarche de Constantinople. Cet évêque aspirait sans doute à consolider sur sa tête ce titre *d'évêque universel*, qu'il prenait au grand déplaisir du pape Adrien. Les légats découvrirent ce jeu, mais laissèrent faire; toutefois, ils gardèrent la première place, soit dans les procès-verbaux des séances, soit dans les souscriptions des actes synodaux, et, malgré leur mollesse ou leur prudence, ils osèrent exiger de tout le concile, et de Taraise comme de tous les autres, qu'on *déclarât, oui ou non, si l'on adoptait l'enseignement d'Adrien et les conditions de réconciliation qu'il imposait*, demande à laquelle il fut répondu par d'unanimes acclamations. Voilà bien le chef qui reparaît avec toute son autorité.

<sup>1</sup> *Collatione* VI<sup>a</sup>. — <sup>2</sup> Labbe, *Conc. œcum.* VI, act. XVIII, *Sermo acclamat.*

Il est utile de rappeler ici un passage de la première des deux épîtres pontificales si chaleureusement accueillies du concile : « Observez, écrivait le pape Adrien, observez la tradition de notre Eglise romaine sainte et sacrée ; rejetez et méprisez les ruses des méchants et des hérétiques, pour que vous soyez reçus dans les bras de notre sainte, catholique, apostolique et irrépréhensible Eglise romaine <sup>1</sup>. »

Le quatrième concile général de Constantinople, huitième œcuménique, se tint en 869, sous la présidence de Donat, d'Etienne et de Marin, légats d'Adrien II. On y condamna Photius, on rétablit Ignace patriarche de Constantinople, et on renouvela l'anathème contre les iconoclastes. En convoquant ce concile, le pape Adrien écrivait à l'empereur Basile : « Nous voulons que, par l'entremise de votre piété, il se célèbre dans cette ville un nombreux concile, où, sous la présidence de nos légats, on examinera les fautes et les personnes <sup>2</sup>, » etc.

Les autres conciles universels s'étant tenus par la suite en Occident, la haute part des Papes à ces assemblées ne saurait être douteuse. Nous terminons donc, au neuvième siècle, les démonstrations que nous venons d'emprunter aux actes des conciles. Pour les siècles suivants, nous n'avons plus qu'à constater les faits sans discussion et à dresser des assemblées œcuméniques une table *sommaire*.

En 1123, neuvième concile œcuménique. Premier concile général de Latran : trois cents évêques ; président, le pape Calixte II. Ce concile fut tenu pour éteindre le schisme de Bourdin, apaiser les troubles occasionnés par les prétentions du pouvoir temporel à conférer les bénéfices, travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique et s'occuper des moyens à prendre pour délivrer la Terre sainte.

En 1139, dixième concile œcuménique. Deuxième concile général de Latran : mille évêques. Innocent II le présida ; l'empereur Conrad III était présent. Ce concile condamna les partisans schismatiques d'Anaclet, fit divers décrets de disci-

<sup>1</sup> *Conc. œcum. VII*, act. II. — <sup>2</sup> *Conc. œcum. VIII*, act. I.

pline et condamna les erreurs d'Arnaud de Brescia, ancien disciple d'Abailard.

En 1179, onzième concile œcuménique. Troisième concile général de Latran, composé de trois cent deux évêques, sous la présidence d'Alexandre III. Il fut réuni pour annuler les ordinations des schismatiques, condamner les erreurs des vaudois et travailler à la réforme des mœurs.

En 1215, douzième concile œcuménique. Quatrième concile général de Latran : quatre cent quatre-vingt-sept évêques. Président, Innocent III. Réuni pour condamner les erreurs des albigeois et autres hérétiques et s'occuper de la conquête de la Terre sainte.

En 1245, treizième concile œcuménique. Premier concile général de Lyon, où présida le pape Innocent IV : cent quarante évêques y assistèrent, dont quatre patriarches. Baudouin II, empereur d'Orient, et saint Louis, roi de France, étaient présents. On y excommunia l'empereur Frédéric et on organisa une croisade pour secourir la Terre sainte.

En 1274, quatorzième concile œcuménique. Deuxième concile général de Lyon, présidé par Grégoire X : cinq cents évêques le composaient ; plus de mille docteurs y prirent part. Ce concile définit la double procession du Saint-Esprit, et, pour l'exprimer, ajouta le mot *Filioque* au Symbole de Nicée ; il prononça la réunion des Grecs et des Latins et s'occupa des moyens de recouvrer les saints Lieux.

En 1311, quinzième concile œcuménique. Concile général de Vienne ; trois cents évêques, sous la présidence de Clément V. Étaient présents : Philippe IV, roi de France ; Edouard II, roi d'Angleterre, et Jacques II, roi d'Aragon. Ce concile abolit l'ordre des Templiers, condamna les erreurs des béguards et des béguines, s'occupa des moyens d'organiser une nouvelle croisade, de réformer les mœurs et de fortifier les études ecclésiastiques.

En 1438, seizième concile œcuménique. Concile général de Florence, présidé par Eugène IV : il était composé de cent cinquante-deux évêques, parmi lesquels était Joseph, pa-

triarche de Constantinople, accompagné de Jean Paléologue, empereur d'Orient. C'est dans ce concile qu'eut lieu la réunion des Grecs et des Latins.

En 1545, dix-septième concile œcuménique. Concile général de Trente, présidé par les légats du Pape : il fut composé de deux cent cinquante-cinq évêques, dura dix-huit ans, sous cinq Papes, Paul III, Jules III, Marcel II, Paul V et Pie IV. Il fut convoqué pour condamner les erreurs des protestants et travailler à la réforme générale de la discipline et des mœurs.

En 1870, dix-huitième concile œcuménique, premier concile général du Vatican, convoqué par Pie IX, présidé par ses légats, approuvé et publié par l'immortel Pontife de l'Immaculée Conception et du *Syllabus*.

D'après ces faits constatés et prouvés par la célébration des dix-huit conciles œcuméniques, nous concluons contre le libéralisme, le protestantisme et l'impiété :

1° En ce qui regarde la *convocation* des conciles, les conciles sont convoqués le plus souvent directement par le Pape ; quelquefois, par suite de l'accord des deux puissances et en vertu d'une convention préalable, ils sont convoqués par le pouvoir civil ; et si le pouvoir civil, par une initiative spontanée, convoque un concile, le concile n'est valable que par l'acceptation du Souverain-Pontife, qui donne à ce concile en l'acceptant l'équivalent juridique d'une convocation.

S'il se produit par l'ingérence du pouvoir civil, sur ce point, quelque anomalie, nombre de causes tendaient à l'introduire. Le besoin de calmer les troubles suscités dans l'Etat par l'hérésie fit exiger des conciles par le gouvernement. Ensuite, afin de publier dans le monde romain la réunion des conciles, les Papes réclamèrent l'aide de l'administration publique, beaucoup plus rapide dans ses communications. Les secours d'argent, les moyens de transports qu'ils fournissaient aux évêques durent sembler aux empereurs d'excellentes raisons de prendre part à des réunions dont ils payaient en grande partie les frais. L'enthousiaste reconnaissance des Grecs pour les faveurs dont le pouvoir civil enrichissait l'Eglise orthodoxe, la patiente

condescendance du Saint-Siège pour tout ce qui, en définitive, tournait au profit de la vérité religieuse, la profonde vénération du clergé devant l'autorité laïque ; puis, d'autre part, chez les princes, l'esprit d'empiètement, la rage théologastrique, l'omnipotence du pouvoir, peut-être un reste d'habitude chez ces ci-devant pontifes de l'idolâtrie romaine, qui, quoique chrétien, voulaient en retenir les attributions : tout portait les empereurs à intervenir dans les affaires ecclésiastiques ; de là quelques convocations, rares d'ailleurs, de conciles sans attendre l'avis du Saint-Siège.

Mais, quel que fût le convocateur des évêques, il fallait que la convocation agréât au Saint-Siège ; sans cela, au lieu d'un concile, on n'avait qu'une réunion schismatique. C'est là doctrine que nous avons entendu exposer par les historiens grecs et par les Pères de l'Eglise d'Orient, doctrine que Cassiodore formule en ces termes : « Sans l'assentiment du Pontife romain, on ne doit point célébrer de concile<sup>1</sup>. »

On se rappelle qu'un des griefs qui firent déposer Dioscore fut d'avoir osé réunir un concile sans l'autorisation du Saint-Siège. Telle chose n'a jamais été permise et ne s'est jamais faite, disaient les prélats à ce téméraire. En 509, Macédonius, patriarche de Constantinople, pressé par l'empereur Anastase I<sup>er</sup> de rejeter les décrets de Chalcedoine, répondit « qu'il ne ferait rien sans un concile universel, présidé par l'Evêque de Rome<sup>2</sup>, » auquel, par conséquent, l'Evêque de Rome aurait consenti.

Le pape Pélage II, en 589, écrivit aux membres d'un concile de Constantinople, réuni sans qu'il en eût été prévenu : « Il m'a été rapporté que Jean de Constantinople se signe *évêque universel*, et que, poussé par cette présomption, il vous convoquait à un synode général, tandis que l'autorité pour convoquer les synodes généraux a été donnée au Siège apostolique du bienheureux Pierre... Nous sommes avertis par un grand nombre de règles apostoliques, canoniques et ecclésiastiques, que ces conciles ne doivent point être célébrés sans l'avis du

<sup>1</sup> *Hist. tripartita*, sæcul. IV. — <sup>2</sup> *Max. Bibl. vet. Patr.*, t. XXVI, au livre II des *Collectanea* du lecteur Théodore.

Pontife romain <sup>1</sup>. » En conséquence, Pélage cassa les actes du pseudo-concile de Jean le Jeûneur.

En 787, les trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, empêchés par l'invasion arabe de se réunir à Constantinople, écrivent au patriarche de cette dernière ville pour donner leur agrément et expliquent comment il a droit de réunir les évêques : « Vous le pouvez voir clairement par le sixième concile, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de la domination des impies, sans que le concile en ait souffert préjudice, vu principalement que le très-saint Pape de Rome y consentait et s'y trouvait par ses légats. » Ces paroles, ajoute Fleury, sont très-remarquables en la bouche de ces Orientaux, qui n'avaient aucun intérêt de flatter l'Église romaine <sup>2</sup>.

Enfin, à la date de 809, Théodore Studite, écrivant à Léon III, à propos de certains novateurs : « Ils n'ont pas craint, dit-il, d'assembler un concile hérétique, eux qui n'auraient pas même dû en réunir un orthodoxe sans nous en avoir averti, comme c'est l'usage de toute antiquité <sup>3</sup>. »

C'était donc, au point de vue du droit ecclésiastique, une nécessité que les conciles, pour être légitimes, fussent approuvés de Rome ; de sorte qu'en fin de compte la volonté impériale, pour la convocation de ces assemblées, ne produisit son effet que par l'accession de la volonté du Souverain-Pontife.

2° En ce qui regarde la *présidence* des conciles, tantôt les Papes l'occupent directement, tantôt ils la confèrent à des légats, parfois ils sont pressés par les évêques de venir l'exercer, et dans les rares occasions où les légats, peut-être par défiance de leur aptitude à parler dans une assemblée grecque, s'effaçaient dans la direction des débats synodaux, ils étaient toujours ramenés par quelques circonstances à la place d'honneur, en tête des autres prélats.

Nous avons vu deux fois seulement Constantin le Grand et Constantin Pogonat occuper un siège dans les conciles, mais ce

<sup>1</sup> Apud Labbe, *Pelagii Epist.* VIII ad Joannem C. P. — <sup>2</sup> Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIV, n° 33. — <sup>3</sup> Baronius, *Annales eccl.*, ad an. 809, n° 21.



n'était pas le siège du président, et ces empereurs eux-mêmes ont eu soin de déclarer qu'ils n'étaient là que comme fidèles, sans voix pour décider, à plus forte raison pour présider.

En une seule circonstance, la présidence a été enlevée à l'Eglise, c'est au *Brigandage* d'Ephèse.

3° En ce qui regarde l'*approbation* du concile, il est acquis, indubitable, absolument certain qu'elle appartient au Pape, et l'on ne peut, à l'encontre de ce droit, ni citer un fait, ni produire un principe, à moins que ce ne soit un fait d'hérésie ou un principe de schisme.

4° En ce qui regarde la *doctrine* des conciles, tous les conciles sont unanimes à proclamer la principauté pontificale, à confesser la monarchie du Saint-Siège. Et il est remarquable qu'en saluant, dans le Pape, le Pasteur universel, le chef de la religion, le docteur infallible, ils rattachent principalement son autorité à la mémorable déclaration du *Tu es Petrus*. Viendrait-on nous dire que les dix mille évêques qui assistèrent à ces conciles ne connurent pas le sens des paroles du Sauveur ; que ces illustres représentants de tous les âges, aussi distingués par la vertu que par la science, ne comprenaient rien à l'organisation de l'Eglise ? L'énormité seule d'une telle prétention dispenserait de la réfuter. Dire, avec les protestants, que le corps enseignant avait perdu le sens des Ecritures, même lorsque ces Ecritures n'étaient point encore universellement reconnues, et qu'elles n'étaient venues qu'après la prédication, c'est une contradiction manifeste. Si l'intelligence de la parole divine était perdue, alors l'Eglise était éteinte, alors la doctrine des conciles serait en opposition avec l'enseignement des Pères apostoliques. Mais s'ils n'enseignèrent, ainsi qu'il est démontré, que ce qu'avait enseigné les premiers témoins de la vérité, le sens qu'ils attachaient à la parole divine était bien son sens original, le sens de Jésus-Christ même.

5° Quant à l'affirmation que l'Orient gouvernait l'Eglise, non, le gouvernement de l'Eglise ne flotte point au gré des masses, de l'Occident à l'Orient ou de l'Orient à l'Occident. Les chiffres des premiers conciles ne prouvent qu'une chose, c'est que

l'Orient fut, pendant sept cents ans, le grand champ de bataille des intelligences chrétiennes.

Et dans ces grandes assemblées, où le coupable fut toujours quelque enfant de l'Orient, si l'Occident ne fut pas toujours représenté par un si grand nombre d'évêques, il fut toujours représenté. Mais, fût-il borné aux légats, il présidait, et, point essentiel, c'est que de l'Occident, de Rome, dut toujours émaner la sanction sans laquelle l'Eglise ne reconnaît pas de concile œcuménique.

En résumé, pour les conciles, la pierre fondamentale de l'Eglise, le roc du Vatican, est la base de l'unité, la source d'où procèdent la lumière et la grâce : *Oleum de saxo durissimo.*



# APPENDICES

ET

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

Nous donnons en pièces justificatives les documents qui confirment les faits, et en appendices les discussions qui les éclairent, les expliquent ou les prouvent par l'autorité de la doctrine.

La première question que nous devons traiter en appendice, c'est la question même posée par le titre de cet ouvrage.

L'apologétique est, comme l'indique l'étymologie, l'art de défendre la religion et l'Eglise contre leurs adversaires. Le principe fondamental du christianisme est la grande vérité qu'en Jésus-Christ, Dieu fait homme apparut en ce monde; que, d'une part, il révéla la vérité divine dans sa plénitude; que, d'autre part, il releva l'humanité de sa décadence morale et la racheta de toutes les suites du péché originel; qu'enfin il confia à l'Eglise, et aux Souverains-Pontifes principalement, la double charge d'enseigner au genre humain la doctrine du salut et de lui appliquer les bienfaits de la grâce. L'Évangile ayant eu à lutter dès qu'il fut connu, il se forma, à mesure qu'il se répandit, à côté de la doctrine positive, une véritable apologétique; on peut même dire que c'est par elle que commença la théologie. Mais comme jamais les attaques n'ont manqué à l'Eglise et au Saint-Siège apostolique, l'apologétique a toujours eu sa raison d'être et sa mission propre. Naturellement elle devait porter la défense là où se portait l'attaque, et,

suivant les formes de l'attaque, elle devait régler la stratégie de la défense.

L'apologétique a donc tour-à-tour défendu l'apparition et l'action de Jésus-Christ, les vérités du Symbole, les préceptes du Décalogue, les institutions de l'Eglise et les prérogatives de la Chaire apostolique ; elle les a défendus sous la triple forme du plaidoyer judiciaire, de la démonstration théologique et de la discussion historique. C'est à ce dernier point que nous nous attachons dans la défense du Saint-Siège.

La défense du Saint-Siège, au point de vue historique, est l'objet de cet ouvrage ; mais cette défense pourrait se faire à deux autres points de vue : au point de vue théologique, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et au point de vue simplement logique, dont nous nous occupons dans les pages suivantes ; nous les avons publiées autrefois dans les colonnes d'une *Revue catholique*, puis reproduites en brochure. En les insérant ici, nous croyons appuyer d'un document utile la défense historique des Pontifes romains.

## L'ÉGLISE ET LES JOURNAUX IMPIES.

### I. — Etat de la question.

Dans une lettre latine de félicitations, adressée par le Souverain-Pontife à l'un des rédacteurs ordinaires d'un journal religieux, nous lisons ces mémorables paroles :

« Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi *non-seulement les journaux*, mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

» Jamais, certes, la vérité n'a manqué de champions qui s'attachassent à déchirer les voiles tissés par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité, et toujours cependant *les mêmes calomnies* ont repris une vie nouvelle ; on a vu se produire au jour et dans le monde *les mêmes erreurs* qui, le visage couvert de nouveaux masques,

se sont appuyés *sur de nouveaux sophismes*, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

» Il est donc *de la plus haute importance* de battre en brèche cette opiniâtre impudence par de nouvelles réfutations, surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire, et dont le modique prix d'achat peut les mettre à la portée de tous. »

De ces paroles du Souverain-Pontife, nous concluons :

1° Que la peste du mensonge a envahi premièrement les journaux impies ;

2° Que ces mensonges ne s'appuient pas seulement sur des faits controuvés ou défigurés de l'histoire, mais encore, et avant tout, sur des erreurs de principes ou sur des sophismes ;

3° Qu'il est de la plus haute importance de les réfuter, soit par des opuscules de propagande, soit par des articles de journaux.

Certainement le Saint-Père ne méconnaît pas la nécessité de prendre par le détail les faits incriminés, de les exposer d'après les lois de l'érudition et de les justifier par l'évidence du bon sens ou l'autorité des témoignages. Loin de là ; Sa Sainteté *approuve pleinement* le but de l'auteur des *Erreurs et Mensonges historiques*, et son approbation si explicite et son auguste gratitude doivent, pensons-nous, s'étendre à tous ces vaillants auteurs qui s'enferment dans les bibliothèques, compulsent les vieux livres, relèvent les erreurs d'une science insuffisante, ou dénoncent les mensonges de la mauvaise foi. Cependant, si importante que soit cette tâche, le Souverain-Pontife est évidemment préoccupé d'une autre nécessité. Ses paroles ne s'adressent pas seulement aux réfutations historiques, elles supposent un autre genre de travaux qui iraient à attaquer les erreurs dans leurs principes faux et les mensonges dans de misérables sophismes.

« Paroles du Pape, paroles de Dieu, » disait saint Liguori. Nous devons donc trouver, dans les paroles du Saint-Père, une consigne du ciel et puiser, dans ses recommandations, le germe béni de quelques articles.

Notre dessein ici ne saurait être d'examiner des faits d'histoire ; il se borne à constater que les journaux impies n'envi-

sagent pas l'Eglise comme elle doit l'être. Cette erreur d'appréciation ne repose pas tant sur l'ignorance des évènements passés que sur certains principes supposés vrais, sur certains préjugés, sur certains vices de logique et procédés de tactique. Si nous montrons que ces procédés de tactiques sont déloyaux, que ces vices de logique sont flagrants, que ces préjugés manquent de base, que ces principes supposés s'appuient sur des fondements ruineux, nous enlevons à l'ennemi l'arme du combat.

Tel est notre but. De courtes considérations suffiront pour l'atteindre.

Mais d'abord il faut exactement définir la manière dont l'Eglise est envisagée par les journaux impies. Nous citerons, à ce sujet, une fable dont nous ferons ressortir plus loin l'application.

L'homme invita une fois le lion à être son hôte et lui donna une hospitalité princière. Le lion avait la jouissance d'un magnifique palais, dans lequel on trouvait une grande quantité de choses à admirer. Il y avait de vastes galeries et de longs corridors richement meublés, décorés et garnis avec profusion de beaux modèles de sculpture et de peinture, ouvrages des premiers maîtres de l'art. Les sujets représentés étaient variés, mais les plus apparents avaient un intérêt spécial pour le noble animal, qui se promenait fièrement au milieu d'eux. Ils avaient trait au lion lui-même, et à mesure que le maître de la maison le conduisait d'un appartement à l'autre, il ne manquait pas d'attirer son attention sur l'hommage indirect que ces divers groupes de tableaux offraient à l'importance de sa tribu.

Tous ces chefs-d'œuvre présentaient cependant un trait caractéristique auquel l'invité, bien qu'il fût silencieux par politesse, ne paraissait pas du tout insensible ; c'est qu'au milieu de la variété de ces représentations, toutes s'accordaient sur ce point : *L'homme était toujours victorieux et le lion toujours battu.* Tout était à la fantaisie de l'homme, et le lion ne figurait que comme un sot, lui servant de jouet. Des

marbres d'un travail exquis représentaient Samson rendant le lion comme un chevreau, et le jeune David, prenant le lion par la barbe et l'étranglant. On voyait l'homme qui met son bras dans la gueule du lion et le tient par la langue, et cet autre qui, emporté dans les dents de l'animal, s'efforçait de tirer un couteau de sa poche et de le plonger dans le cœur du monstre. On voyait une chasse au lion, ou ce qui avait été une chasse, car l'animal y était représenté se roulant à terre, dans les angoisses de la mort, et son vainqueur, sur son cheval saignant, le surveillait à distance. Un gladiateur était représenté sur un théâtre romain, engagé dans une lutte mortelle avec son ennemi, et l'on apercevait clairement qu'il allait avoir le dessus. On voyait un lion pris dans un filet, un lion pris dans une trappe ; quatre lions harnachés traînaient le char d'un empereur romain, et d'un autre côté se trouvait Hercule, vêtu d'une peau de lion et tenant à la main la massue qui avait servi à l'abattre. Ce n'était pas encore tout. Non-seulement l'homme triomphait du lion dans ces sculptures, se moquait de lui, le méprisait, mais encore le fier animal était mis à la torture sous des formes très-variées. Le lion figurait là comme décoration artistique et blason héraldique. Les pieds des tables d'albâtre étaient tournés en griffes de lion. Des têtes de lion montraient les dents des deux côtés du manteau des cheminées, et des gueules de lion liaient les poignées des portes. On remarquait aussi des sphinx, à moitié lion, à moitié femme. Il y avait des lions grim pant tenant des drapeaux, des lions couchant, des lions passant, des lions regardant, des lions et des licornes, des lions blancs, noirs et rouges ; en un mot, il n'y a pas de variété, de transformation ou d'excès d'indignité qui parût trop grand pour le seigneur de la forêt et le roi des animaux. Quand le lion eut visité le palais, l'homme lui demanda ce qu'il pensait des splendeurs qu'il renfermait. Il répondit en rendant pleine justice aux objets précieux qu'il avait examinés, mais en ajoutant : « Les lions auraient mieux fait s'ils avaient été les artistes <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Newman, *le Christianisme travesti*, p. 3.

L'application de cette fable se fait sans effort : la difficulté est moins de chercher les termes de comparaison que de les choisir. Volontiers les journaux ouvrent leurs colonnes à l'Eglise, et lui rendent même des hommages avec une affectation d'impartialité. Hautains et méprisants pour ce qui touche aux intérêts de l'âme (comme si la matière devait être l'unique objet de nos préoccupations!) ils ne laissent pas cependant que de parler des choses de l'esprit et d'en appeler à la religion. Mais, au lieu de parler de la religion et de l'Eglise, d'après la notion exacte de leurs principes et le sens vrai de leurs institutions, ils n'en parlent que d'après des préjugés ignares, sous l'impulsion d'une haine aveugle et avec les couleurs de la fantaisie. La religion est la réfutation flagrante de toutes les erreurs, et l'Eglise catholique est la pierre de touche, le rocher fatal de toutes les Eglises fausses. C'est pourquoi il faut se débarrasser d'elles à tous risques, les fouler au pieds, les bâillonner, les habiller comme des criminels, les affamer, les meurtrir, si l'on veut que les idoles restent debout sur le piédestal de l'orgueil. On ne donne beau jeu à l'Eglise en aucune manière. L'antiquité de son origine, le côté providentiel de ses développements, le caractère de son Fondateur, les miracles de sa propagation et de sa conservation, les combinaisons de sa hiérarchie, la sainteté de son extérieur, l'éclat de son regard, la mélodie de sa voix, la grâce de ses mouvements, tout cela serait un péril. Il faut noircir l'Eglise, il faut en faire un être sinistre, un lion grim pant, un griffon, un gypaète ou une salamandre. L'Eglise sera toujours absurde, toujours méchante, toujours tyrannique, toujours imbécile. L'Eglise sera toujours vaincue par les hérétiques, vaincue par les schismatiques, vaincue par les libres-penseurs, toujours abattue, toujours écrasée, toujours mourante, toujours morte, et le seul prodige c'est qu'elle ait été tuée si souvent et qu'il faille encore terrasser ses prêtres et ses docteurs, dénoncer ses moines et ses religieuses, écrire des millions d'articles et de pamphlets, afin toujours, et une fois pour toutes, et pour la dernière fois, de l'anéantir à jamais.



Quand on considère l'extension, la renommée et l'influence de la religion catholique ; quand on considère que cette religion surpasse toute autre communion chrétienne, par l'étendue du territoire qu'elle a conquis et le chiffre de la population qui la professe ; quand on considère que cette religion de deux cents millions d'âmes fleurit sur tous les points du globe et qu'elle est partout riche dans ses développements, multiple dans ses institutions, féconde dans ses ressources, on s'étonne que des hommes attentifs à recueillir les moindres bruits de la publicité arrivent à se cacher de tels évènements. Si l'on ajoute que la religion catholique a été la croyance des hommes les plus profonds et les plus accomplis, la croyance des grands rois, des législateurs puissants, des philosophes sublimes, l'inspiration des œuvres les plus utiles, les plus belles, les plus élevées, et que, malgré cette autorité, cette supériorité d'intelligence, cette puissance d'énergie, elle est restée une et la même dans tous les siècles, on se demande comment des hommes faisant profession d'esprit arrivent à méconnaître ce grand fait, au point de tourner les catholiques en ridicule et d'abhorrer leur religion. Enfin, si l'on dit que notre siècle est un siècle d'études, de recherches patientes, d'examen attentif, qu'il compulse, avec la plus louable ardeur, les manuscrits poudreux, les inscriptions frustes, tous les vieux monuments de l'esprit humain, on tombe dans la stupéfaction de voir des écrivains en possession d'enseigner le public connaître aussi peu les principes religieux, les sentiments religieux, les usages religieux de deux cent millions de chrétiens, vivant au milieu d'eux, que s'ils étaient, je ne dis pas des Tartares ou des Patagons, mais que s'ils habitaient un autre monde. Et même, si l'Eglise catholique était enfouie dans la poussière des antiques papyrus, ou si elle était établie dans quelque astre de notre système solaire, ils mettraient plus de patience à l'étudier, plus d'exactitude, à la décrire qu'ils ne le font maintenant.

Voilà le fait, le fait flagrant, le phénomène incroyable d'écrivains qui ne peuvent nier l'invincible présence du catholicisme et qui se refusent à l'admettre. Au lieu de reconnaître l'Eglise,

soit à titre d'observation philosophique, soit à titre de recherche historique, ils ferment les yeux ; ils cachent leur tête dans les buissons comme l'oiseau du désert, ils s'efforcent de se débarrasser d'une réalité triomphante, en vociférant contre le fantôme du *jésuitisme*. Au lieu de s'incliner, comme l'ont fait d'ailleurs d'illustres impies, devant la simplicité de l'Évangile, devant la grandeur de ses dogmes, les magnificences de son culte et l'amabilité de ses vertus, ils détachent mille ans des chroniques du monde, les trempent, sous le nom par eux flétri de moyen âge, dans le crime et dans l'idolâtrie et disent : « Voilà le christianisme ! »

Telle est bien la manière dont les journaux impies apprécient le catholicisme. On le regarde comme trop absurde pour être étudié, trop corrompu pour être défendu, trop dangereux pour être traité avec bonne foi.

Pour répondre à ces surprenants adversaires, notre intention n'est pas d'établir, par preuves directes, que la religion est une loi divinement révélée et que l'Église est le royaume de Dieu sur la terre. Nous rechercherons comment il peut se faire qu'elle soit parmi nous, de la part d'hommes éclairés, l'objet d'un si ridicule mépris et d'une haine si mal fondée. Après avoir découvert la raison du fait, nous en montrerons l'inanité au point de vue des principes, de la logique, de la conscience et des bonnes mœurs. Nous comptons, pour cela, sur les sympathies des honnêtes gens, et nous ne demandons à nos honorables contradicteurs qu'un peu de justice. Personne, nous l'espérons, ne voudra désertier le champ clos de l'honneur.

## II. — Du danger des journaux impies.

Il paraît, chaque jour, en Europe environ quinze cents journaux. La plupart sont impies, c'est-à-dire plus ou moins hostiles à la religion chrétienne et à l'Église catholique. Ceux qui les lisent ne sont certainement pas atteints de la même impiété. Autrement la raison générale serait en proie à une maladie mortelle ; il n'y aurait plus, suivant la formule antique, qu'à s'envelopper dans son manteau et à s'en remettre à la justice

de la Providence. En acceptant les restrictions que la réflexion suggère aisément, et en apportant d'ailleurs dans ses appréciations la bienveillance la plus exquise, on ne peut se dissimuler que cette lecture ne constitue un danger pour la foi religieuse et pour la dignité civique. Les gens sages ne lisent pas de journaux ; le temps qu'ils perdent à les parcourir se borne aux quelques instants nécessaires pour les ouvrir et les fermer, un quart d'heure tout au plus par jour. Mais les sages sont en minorité depuis Adam. La foule légère et curieuse, cherche dans les journaux une distraction et y trouve un aliment spirituel. Cette nourriture, infectée de poison habilement préparé, va atteindre au fond des âmes les principes inculqués par l'éducation, conservés par les rapports de famille et par les enseignements de la religion. Sans qu'il y paraisse, il se fait comme un empoisonnement quotidien des classes élevées, en sorte que cette question du danger des journaux impies est une des plus importantes pour l'ordre public. Car, enfin, dans la situation morale de l'Europe, les hommes les plus à craindre ne sont pas les scélérats, mais les honnêtes gens. Des honnêtes gens trompés, abusés, égarés, voilà ce qu'on trouve à la source de tous les maux, et voilà aussi ce que nous peut donner seulement la lecture des journaux impies.

Le principe dans cette discussion est que l'esprit régit la matière et que le mouvement du monde, en dernière analyse, relève de la pensée. Ce qu'il faut voir, en effet, dans les agitations de la fourmilière humaine, ce n'est pas le côté extérieur des faits, c'est l'idée qu'ils expriment, le sentiment qu'ils révèlent, en un mot, leur âme. Cette âme des évènements est un ensemble des principes reçus, qui sont répandus comme l'air, dont tout le monde s'inspire et qui servent à juger les actes après les avoir inspirés. Avant d'entrer dans le vague et mobile océan de l'opinion publique, les principes ont été formulés ou découverts par le génie de quelque penseur. Dans l'innombrable multitude d'idées qui circulent parmi le peuple, il y en a sans doute qui sont venues du ciel, d'autres qui ont été produites par le travail anonyme de la foule ; mais ces grands

mouvements de la pensée publique, ces courants irrésistibles qui emportent tout, qui les a créés, sinon la puissance des esprits supérieurs? Cet homme qui médite dans sa solitude, que le vulgaire dédaigne, que les hommes sans pénétration tournent volontiers en ridicule, peuples, inclinez-vous, c'est votre souverain!

Cette pensée maîtresse qui régit le monde a ses interprètes autorisés. Le prêtre dans le sanctuaire, le père et la mère dans la famille, l'instituteur dans son école en sont les principaux organes. L'éducation, domestique ou publique, pose dans l'âme humaine ses fondements solides, qui sont, suivant le beau mot de Fénelon, comme une seconde âme. La vie de famille crée des traditions de respect, de tendresse, de gratitude, de fraternité et d'honneur qui préviennent les défaillances et survivent à toutes les chutes. La parole apostolique et les grâces qui l'accompagnent inculquent les plus hauts principes de foi et de morale, éclairent la conscience et, par la grande pensée des fins dernières, consomment l'œuvre ébauchée par les traditions de famille et d'éducation. Et derrière tous ces précepteurs s'élève, dans le rayonnement terrible et encourageant de sa puissance, la grande figure du Très-Haut.

Au milieu de ces maîtres et sous la garde de la Providence, l'homme de génie a sa place, tantôt intermédiaire, tantôt souveraine. Ce rôle que nous ne songeons nullement à lui contester, il faut voir à quels avilissements, à quelle prostitution le font descendre les ouvriers de la presse.

Au siècle dernier, se sont surtout les livres impies qui ont ébranlé la foi, dégoûté de tous les devoirs, brisé tous les liens religieux, préparé enfin cette abominable anarchie qui, dans le court espace de quelques années, a fait à la France des blessures dont nous attendons encore la guérison. Aujourd'hui les mauvais livres continuent leurs ravages avec le renfort des journaux impies. Au lieu de se composer une petite bibliothèque d'élite, on s'abonne, chacun suivant ses goûts, à des feuilles éphémères. Le premier besoin de ces feuilles, c'est d'avoir des lecteurs, et le moyen presque universellement employé pour

en avoir, c'est de flatter les passions. Or, flatter les passions, c'est tout à la fois tromper et corrompre. Le journalisme qui n'est pas soumis aux inflexibles principes de la conscience chrétienne, et les journaux impies en sont tous là, se nourrit donc naturellement et nourrit continuellement les peuples de mensonge et de dépravation.

Pour comprendre le danger de ce double poison, il faut voir comment le préparent les journalistes dans leurs officines et comment se l'ingère l'abonné sous son toit.

La rédaction d'un grand journal se compose d'un rédacteur en chef et d'une soixantaine de collaborateurs, les uns réunis au siège de la rédaction, les autres répandus dans toutes les grandes villes, avec le titre de correspondants. Dans ce siècle de lumière, avec nos moyens actuels d'information, on peut croire qu'un tel assemblage d'hommes spéciaux offre toutes les garanties d'impartialité et d'exactitude. Cette présomption est tout-à-fait le contraire de la vérité. Sans doute, il y a, parmi les journalistes, nombre d'hommes distingués par l'éclat de leur talent, l'étendue de leurs connaissances, la distinction de leurs idées, les ressources de leur esprit et la délicatesse de leur cœur. Mais ces qualités qui honorent leurs personnes ne sont plus que des puissances négatives dans l'organisation du journal. Un journal, c'est une idée absolue, une œuvre de parti et, par conséquent, de haine. Pour atteindre plus sûrement son but, le journal enrégimente ses hommes sous l'autocratie d'un directeur, qui n'est lui-même le plus souvent que le porte-voix d'une compagnie anonyme. A mesure que les questions se présentent, on ne songe pas d'abord à *les étudier*, mais à *tenir conseil*, et on tranche, non pas suivant les exigences de la question, mais suivant les exigences du parti. Le parti pris, tous les collaborateurs le prônent comme le seul et unique, et ils le prônent avec d'autant plus de succès qu'ils disposent d'un plus habile talent. A force de répéter les décisions du directeur et de les prouver par tous les arguments que fournissent la réflexion ou l'étude, les collaborateurs peuvent s'échauffer et finir par se persuader. Mais pour l'homme sérieux qui connaît

les manipulations du journalisme, il n'y a rien là que le bon sens approuve et que la délicatesse puisse honorer.

Et d'abord le journaliste commence par abdiquer son indépendance. En devenant le collaborateur d'un journal, le publiciste devient serf attaché à la glèbe de l'intelligence. Ses idées personnelles, il y renonce; ses inspirations, il les refoule. On lui donne le sujet de son article, on lui donne les idées; il brode sur ce thème. S'il est heureux dans ses élucubrations, il est bien venu; s'il ne réussit pas à donner de l'esprit à la matière de son directeur, chose parfois difficile, il encourt les censures. Le directeur est une espèce de pacha, un czar au petit pied. J'avoue ne rien comprendre à ce despotisme d'idées; mais ce qui me touche plus encore qu'il ne m'étonne, c'est de voir cette complaisance. Se figure-t-on des hommes faisant profession d'esprit et se réduisant à une pareille domesticité?

En perdant son indépendance, le journaliste abdique son intégrité. Qu'on écrive suivant sa conscience et son génie, qu'on tire de son travail, s'il est besoin, un légitime profit, il n'y a rien à dire contre ce bénéfice; mais qu'on se mette à l'attache, qu'on fasse de sa plume un croc et de son encrier une mine, voilà qui dépasse toute croyance. Ce mercantilisme, qui est la gangrène de notre moderne littérature, sévit particulièrement dans le journalisme. Le collaborateur fait ce qu'on appelle, en style de commerce, l'*article*. Cette expression d'ignominie ne caractérisant pas suffisamment cet abaissement de la pensée, on appelle la fourniture ordinaire, la *copie*. Le journaliste écrit pour remplir ses colonnes. Le malheureux, il tire l'idée dans tous les sens, il la farcit de grands mots, et cela pour l'appoint de quelques francs.

Enfin le journaliste, après avoir fait brèche au désintéressement et à l'indépendance, renonce même à la pensée. Une fois lancé dans ce tourbillon, il n'est plus qu'une machine à écrire. Ecrire sans étudier, écrire sans méditer, toujours écrire: voilà sa condition. Notez qu'il touche à toutes les questions pour les résoudre sans hésiter, qu'il juge de haut toutes les assemblées et tous les souverains, qu'il en remontre avec une parfaite suf-

fisance au Souverain-Pontife, et toujours sans étude. Un journaliste c'est un homme qui sait tout sans rien apprendre, qui décide de tout sans rien savoir, qui coule sans cesse sur le papier l'abondance de ses idées. Enfin, ce maquignon de la pensée n'a rien de commun avec la pensée. C'est une pythie, un oracle, mais un oracle ridicule et une pythie sans divination.

On voit le parti que peut tirer de ces hommes un intelligent directeur. Si ces publicistes écrivaient un mauvais livre, ils n'auraient, pour les pousser au mal, ni le besoin du moment, ni engagement contracté ; en sorte que, leur composition faite, ils pourraient être redressés par la réflexion ou même arrêtés par la conscience. Mais pour le journaliste, l'engagement pris avec le directeur d'une feuille impie est un engagement pris avec les passions. Chaque jour il faut offrir aux lecteurs quelque dose d'impiété, et si le journal est en même temps immoral, il faut encore donner à leur avidité quelque aliment impur. Les directeurs le savent ; ils savent que, sans ce double appât, ils auraient à craindre la concurrence de feuilles plus fécondes en perversité. Il faut donc, non par conviction ou attrait personnel, mais par nécessité de position, faire à tout prix de l'irrégion et de l'immoralité. Non pas que cette immoralité et cette irrégion soient le cynisme cru et le blasphème brutal : la police ne le permettrait pas et les consciences seraient révoltées. L'immoralité et l'irrégion sont donc embellies et déguisées sous les formes du langage. Le journal ne tend pas moins habituellement à déprécier, avec une perversité plus habile, ce qui tient proprement à la pureté morale et chrétienne de l'homme. Les bureaux de rédaction de ces feuilles malheureuses ressemblent ainsi à ces vastes usines où la volonté de l'homme vient se soumettre au mouvement continu d'un mécanisme dominateur, de telle sorte qu'en y mettant la main, il en devient l'auxiliaire.

La machine est montée pour fabriquer constamment des articles impies ou immoraux, comme elle est organisée ailleurs pour façonner des métaux ou des tissus. De part et d'autre, ce sont des produits, c'est une industrie, c'est un état.

Non, jamais, depuis le règne du paganisme, rien ne s'était imaginé de plus audacieux et de plus corrupteur. Et cependant ce n'est pas là le côté le plus effrayant de la situation. C'est ainsi que le poison se prépare; il faut voir maintenant comment il opère.

Le journal impie arrive chaque matin dans tous les coins et recoins de la France; il est reçu avec satisfaction, parce qu'on l'a payé d'avance; il est lu avec avidité, parce qu'on s'en est fait une habitude.

Le lecteur qui s'en *nourrit* — c'est le mot, et il est plein de sens — le lecteur est quelquefois jeune, avec des passions vives, peu d'expérience, très-porté à croire le journal infallible: des pensées irrégulières, des sentiments corrompus ne peuvent que le troubler dans ses pensées et dans ses mœurs. Le lecteur, le plus souvent, est arrivé à l'âge mûr, à cet âge qui est chargé de former la famille et de soutenir l'honneur de la société; mais ses devoirs ne lui laissent que peu de loisirs, qui sont absorbés par la lecture du journal.

« De là, dit un savant évêque, pour ceux même à qui la réflexion est le plus indispensable, l'impossibilité presque absolue de réfléchir et d'avoir des idées à soi; de là, le dégoût de toute considération sérieuse et de toute lecture prolongée; de là, l'incapacité pour toute étude méthodique et pour toute science approfondie; de là, sous le vernis d'une érudition d'autant plus vaniteuse qu'elle est plus vaine, l'ignorance la plus crasse de tout ce qu'il y a, pour le chrétien, de plus nécessaire à savoir.

« Un peuple qui ne lit plus que des journaux n'est plus, du côté de l'intelligence, qu'un *peuple de mendiants*, tendant la main au premier venu, pour obtenir quelques miettes de ce pain de la vérité, que nous cherchons toujours, lors même que, par quelque fatale illusion, nous courons après le mensonge<sup>1</sup>. »

Graves paroles, trop tristement vraies, pour qu'il soit nécessaire d'invoquer des exemples. S'il était permis d'en citer, nous pourrions nommer nombre de petites villes où les talents ne

<sup>1</sup> M<sup>gr</sup> Parisi, *Cas de conscience politique*, 1<sup>re</sup> série, p. 130.



manquent pas, où la loyauté fait encore moins défaut, mais où la lecture des mauvais journaux entretient le plus détestable esprit.

Ce qui dispose le commun des lecteurs à ajouter foi à ces misérables feuilles, c'est qu'ils n'ont ni assez d'instruction pour former leur jugement sur les faits, ni assez de réflexion pour démêler le vrai du faux dans les élucubrations du journal, et qu'ils acceptent sans discussion les idées toutes faites; disposition d'autant plus ordinaire qu'on lit un journal moins pour s'instruire à fond que pour se tenir au courant des choses, et qu'on s'abonne plus volontiers à la feuille que vous savez d'avance devoir flatter vos préjugés ou vos passions; disposition d'autant plus funeste que les lecteurs, d'autant plus faciles à vaincre qu'ils sont gagnés d'avance, sont toujours prêts à accepter sur parole les récits scandaleux et les réflexions anticatholiques; disposition enfin, en apparence, d'autant plus excusable qu'on est plus porté à croire les rédacteurs instruits des questions qu'ils traitent. Précisément parce qu'on ne les connaît pas, on se plaît à leur supposer des lumières supérieures, ou au moins les renseignements les plus sûrs, et ce qui confirme dans cette vague, mais décisive opinion, c'est qu'en effet, ces rédacteurs savent parler de tout avec l'aplomb qui impose.

Ce qui donne surtout au journal un irrésistible empire, c'est la continuité de son action. Un journal n'est pas une histoire fidèle, c'est un plaidoyer. Les rédacteurs excluent de la feuille tout ce qui n'est pas favorable aux idées qu'ils ont à défendre, passent sous silence certains faits, appuient fortement sur d'autres, en présentent d'autres seulement sous certains aspects. En admettant que le lecteur ait toute l'instruction et l'intégrité convenables, il ne peut, étant mal instruit, que prononcer à faux. Que sera-ce, si l'indécision de la volonté et la faiblesse de l'intelligence le mettent plus à la merci des avocats subtils et insidieux de l'impiété?

Ce qui achève la puissance du journal, ce qui fait son crédit surtout près de la multitude, c'est qu'à l'impiété il ajoute la corruption. Chaque numéro en distille une dose habilement

préparée. On dévore ce lambeau de roman sans savoir ce qu'il est, uniquement parce qu'on espère y trouver des émotions pour les sens et des outrages pour la vertu. Quand on a fini ce festin licencieux, on en savoure le souvenir en attendant celui du lendemain, que l'on dévorera de même, et ainsi de tous les jours : tellement que quelque chose manque à la journée quand on n'a pas eu cette ignoble pâture, tant la fièvre du mal s'accroît par l'action continuelle de ces lubriques peintures et de ces tableaux désordonnés, tant les raffinements excitateurs du roman-feuilleton entretiennent, dans des âmes faites à l'image de Dieu, un appétit féroce pour cette nourriture.

Comment désormais rendre à ces âmes le goût sacré de la vérité et de la vertu ? Comment les rendre attentives à des considérations élevées, sensibles à de nobles inspirations ? Comment surtout, dans un moment de crise, comprimer des passions dont on aura d'avance excité les fureurs en les entretenant dans l'idéal de tous les excès ?

Oui, oui, ce privilège admirable, d'exprimer sa pensée par la parole, de la rendre sensible par des signes, de lui assurer, par l'imprimerie, une propagation rapide et une espèce d'immortalité, ce privilège est devenu, par la malice de l'homme, un des fléaux du monde.

### III. — La tradition des journaux impies.

D'aucuns s'imaginent, en voyant la superbe assurance des journaux impies, que les rédacteurs de ces feuilles sont les représentants de traditions autorisées et les interprètes d'une doctrine avouable. A entendre des affirmations si tranchantes, répétées avec une si implacable opiniâtreté, il est difficile, en effet, de croire que ceux qui les prononcent ne peuvent se prévaloir d'aucune vérité certaine, ni invoquer aucun témoignage de poids. Sans y prendre garde, on crée ainsi, en faveur des journalistes, une présomption sans fondement, non sans apparence d'autorité. La vie n'est pas assez longue pour pouvoir prouver chaque chose. Aujourd'hui surtout, avec la frivolité des éducations communes et les charges qui pèsent

sur toutes les conditions, on est bien obligé d'accepter quelque moyen commode d'information. La tradition nous transmettant ce qui a toujours été dit, nous l'acceptons comme vraie, parce que, s'il en était autrement, cela ne nous eût pas été transmis. C'est par le canal de la tradition que les choses nous arrivent d'abord ; il est naturel et légitime de lui accorder sa confiance, et tant que nous la maintenons à la place qui lui convient, elle nous rend de véritables services. En recevant toutefois les journaux comme interprètes de doctrines et organes de traditions, nous les revêtons bénévolement d'un prestige qu'ils ne peuvent justifier. Par suite de cette erreur, sous prétexte d'être bien informés par les feuilles publiques, nous fermons nos yeux et nos oreilles à tout autre témoignage, et nous nous flattons d'avoir une certitude positive sur tous les sujets mis en question. Le journal, pour le grand nombre, est un second Evangile.

Les doctrines d'impiété et les traditions qui les transmettent, au lieu de faire le crédit des journaux, doivent, au contraire, leur enlever tout crédit : telle est la proposition qui fera l'objet de cet article.

Le mal a commencé, au ciel, par la révolte des anges, et, sur la terre, à l'instigation des anges déchus, par la révolte de l'homme. Le but du mal, c'est de mettre l'erreur à la place de la vérité, pour permettre à l'homme de vivre suivant ses passions. Dieu, la conscience et l'Eglise, qui sont les deux premiers ministres de Dieu au département de ce monde, ne permettent pas à l'erreur d'étouffer toute vérité et aux passions d'assurer l'entier triomphe du mal. Dans les temps anciens, la malheureuse faiblesse de l'humanité leur avait cependant procuré les plus grands succès qu'elles aient pu obtenir jusqu'à présent. Une première fois, telle avait été la corruption que la colère du Ciel dut ensevelir le genre humain dans les eaux du déluge. Une seconde fois, sous le nom de paganisme et par l'entraînement de l'idolâtrie, il se fit, sur la terre, une telle organisation du mal, que Dieu, pour le vaincre, voulut dresser la croix du Golgotha. Par le miracle de la prédication

apostolique, le grand Vainqueur du Calvaire, ralluma le flambeau des traditions, tira l'homme du borbier séculaire de ses infamies, pour l'appeler à l'honneur des vertus, et substitua aux iniquités barbares du paganisme cette merveilleuse organisation des choses que notre langue régénérée nomme la chrétienté. La victoire toutefois ne se remporte pas sans résistance. Trois siècles durant, les persécuteurs égorgèrent les chrétiens. Et comme verser le sang ne pouvait rassurer leur conscience, ils ne se contentèrent pas de tuer, ils diffamèrent. Ces chrétiens, qu'ils jetaient aux lions dans l'amphithéâtre, formaient une secte scélérate ; ils commettaient l'inceste dans des assemblées nocturnes, et, après l'orgie, se passaient à la ronde le sang d'un enfant égorgé pour leurs abominables mystères. Leur religion, d'ailleurs, n'était qu'un ramas d'impures absurdités et leur association un danger pour l'empire. Ces calomnies furent accueillies, puis grossies par la crédulité populaire. Enfin, un philosophe de la secte d'Epicure, Celse, les recueillit vers la fin du premier siècle, dans un grand ouvrage. Celse expliquait le monde par les atômes crochus et la destinée de l'homme par le libertinage : il avait toutes les vertus nécessaires pour attaquer les chrétiens. Son livre, qui n'est qu'un tissu de violences risibles et de calomnies infâmes, rassura, pendant cent ans, la conscience irritée des persécuteurs. Enfin, Dieu tira de ses trésors le grand Origène. Origène réfuta pied à pied les assertions du sophiste, et le fit avec une telle puissance que les païens donnèrent gain de cause à l'apologiste en se convertissant. Sans égards pour les calomnies, les barbares du quatrième siècle se convertirent comme les païens. Et comme c'est une loi que les livres ne se conservent guère qu'en proportion des vérités qu'ils contiennent, le *Discours véritable* (c'est-à-dire menteur de Celse), ne s'est perpétué que dans la vigoureuse réfutation de son antagoniste.

La fusion chrétienne des civilisés de l'empire romain et des barbares de la Germanie constitua l'Europe du moyen âge. Après mille ans d'une progressive durée, l'Europe catholique,

tiraillée durant un siècle par des agitations difficiles à définir, fut scindée par l'insurrection protestante. Le protestantisme nia l'autorité de l'Eglise et fit de chaque individu son propre pontife. En vertu du libre examen, chacun, lisant la Bible, sans notes ni commentaires, devait se faire sa religion. Luther, le grand promoteur de cette œuvre satanique, la fit triompher, suivant l'usage des soutiens de l'erreur, non par des raisons, mais par des passions. Ses œuvres sont pleines d'injures qui font honte, je ne dirai pas au protestantisme, mais à l'espèce humaine. Je croirais faire tort à la place des portefaix, à la halle des harengères et au corps-de-garde, en disant qu'on y tient un pareil langage : je doute même qu'on parle de la sorte dans les mauvais lieux. La calomnie la plus effrontée, l'insulte la plus abjecte, l'ordure surtout, l'ordure crapuleuse, c'est tout ce que savent produire les patriarches du protestantisme. Ces malfaiteurs de la pensée pouvaient se séparer de la communion chrétienne sans vociférer de pareils outrages ; mais non, ils sont en proie à une espèce de frénésie et ils veulent à toute force déshonorer l'Eglise, sauf à se déshonorer. Rome est la grande prostituée, l'impure Babylone ; les couvents sont des maisons de débauche ; les prêtres et les évêques sont de misérables libertins ; le Pape est Satan. La Papauté a été instituée par le diable. Et en preuve on donne le Pape-Ane, le Pape-Veau, le Pape-Truie... La plume tombe des mains.

Le protestantisme alluma en Europe une guerre civile de trente années. Après la guerre il y eut, dans les Etats catholiques, un mouvement de réaction. Nous eûmes, pour notre part, le grand règne de Louis XIV. Mais quand le roi fut mort, nous tombâmes dans les hontes de la régence, et de cette pourriture naquit Voltaire. Luther n'avait guère attaqué que le corps de l'Eglise, Voltaire s'en prit au christianisme tout entier. Les divines Ecritures, les miracles, les prophéties ; le dogme, la morale, le culte ; Jésus-Christ, les apôtres, les martyrs, les Papes, les ordres religieux, il attaqua tout, et il attaqua, comme Luther, non avec des semblants de raison, mais avec le persifflage. Le dernier des hommes par le cœur, mais doué d'un

certain esprit, Voltaire ne discute pas, il se moque. Et comme cent moqueries ne valent pas une preuve, il ne se contente pas du sarcasme, il appelle à son aide la grande arme de tous les agresseurs de l'Eglise, la corruption. Les œuvres de Voltaire suent l'obscénité, et, plus encore que l'obscénité, elles respirent la haine. Le mot d'ordre du patriarche des philosophes était cette devise qu'il appliquait à Jésus-Christ : « Ecrasons l'infâme ! »

L'Eglise et le christianisme effacés par la négation, il ne restait plus à nier que les premiers principes du bon sens, de la morale et de l'ordre public : Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future, la distinction du bien et du mal, le mérite des bonnes œuvres. C'est la tâche que poursuivent sous nos yeux les derniers des impies. Au-delà il n'y a plus place à la négation.

Assurément, nous n'ignorons pas que d'autres, après Luther et Voltaire, ont attaqué l'Eglise et la religion. Autour de Luther, nous voyons Mélanchton, Calvin, Zwingle, Bucer, Œcolampade, Farel, Capito, la plupart *prêtres interdits*, comme lui, pour leurs mauvaises mœurs. Autour de Voltaire, nous voyons Rousseau, Diderot, Helvétius, d'Holbach et toute la secte encyclopédique. Absolument comme après Celse vinrent Plotin, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès, Libanius et Julien. Ce qu'il faut bien entendre, c'est que ces hommes sont l'*état-major* de Celse, de Voltaire et de Luther. La plupart n'ont rien inventé. D'autres, comme eux et beaucoup plus honnêtes qu'eux, ont pu répéter les mêmes accusations sans en connaître l'origine ni en apprécier la portée. En répétant les propos des grands maîtres de l'impiété ou de leurs adeptes, ces hommes, surpris ou ignorants, *n'ont pu les revêtir d'une autorité ou d'une innocence* qu'ils ne comportent pas. L'essentiel ici est de bien remarquer que ces dires d'honnêtes gens viennent des coryphées de l'incrédulité ou de leurs plus illustres disciples. Et ce qui est plus important encore, c'est d'ajouter que toutes ces violences contre les grands principes de la religion, qui menacent l'Europe depuis trois siècles, sont sortis de la sentine des abominations païennes.

Ainsi, seulement pour ce qui regarde l'ordre religieux, nous voyons de grands imposteurs, de grands trompeurs du genre humain s'insurger contre l'Eglise d'abord, puis contre la religion, enfin contre les données primordiales de la pensée et du sentiment. Dans l'assaut contre les principes, ces destructeurs font fi, non-seulement des principes qu'ils abandonnent, mais de la raison, du raisonnement et des procédés nécessaires d'une honnête discussion. Tout ce que la raillerie la plus méprisante, la sophistique la plus dédaigneuse et la corruption la plus éhontée peuvent imaginer d'odieux et de blessant, ils le prodiguent contre les chrétiens. Le grand signe de l'erreur, l'injure, le châtement de l'injure, l'ordure : voilà les traits historiques de leur physionomie.

Maintenant, pour revenir au point de départ de cette discussion, il faut faire observer que les maximes corrompues, les allégations menteuses, et surtout les outrages de Voltaire, de Luther ou de Proudhon, procèdent du *Discours véritable* de Celse. Les ennemis de l'Eglise *ne font que répéter* comme des écoliers, ce que Celse disait il y a bien des siècles. Des calomnies *que les païens ont trouvées vaines* et dont l'inanité constatée a préparé la conversion des persécuteurs, ces calomnies, nos modernes apostats les remettent en vogue. Et ce qui met le comble à leur ignominie, c'est *qu'ils en prennent l'énoncé dans des réfutations* qui les pulvérisent. Pour attaquer à fond et sérieusement la religion, il faut être un fou ou un lâche. Ceux qui l'attaquèrent de la sorte furent souvent l'un et l'autre ; il en est peu qu'on puisse honorer de l'épithète, d'ailleurs vulgaire, d'*honnête* homme. Les infamies auxquelles ils se condamnèrent, ils les subirent comme une conséquence forcée de leur rôle. S'il y avait un seul côté vulnérable de la religion, il y a bien longtemps qu'il l'aurait découvert. Pour un homme sans préjugé, les objections les plus formidables contre nos saints mystères, ramenées à leurs véritables termes, ne supportent pas un quart d'heure d'examen. Dans l'impossibilité d'entamer une controverse sérieuse, les agresseurs du christianisme furent donc réduits ou à copier lâchement le *Discours* de Celse,

sans tenir compte du *Traité* d'Origène, ou à prendre dans quelque ouvrage théologique les pauvres objections qui y traînent, en laissant de côté la réponse. C'est ainsi que Voltaire allait faire, au couvent de dom Calmet, des communions sacrilèges, pour voler au savant bénédictin quelques arguties. Luther qui, après tout, n'est qu'un religieux infidèle à ses vœux, un prêtre libertin, un de ces hommes qu'on n'admet dans aucune compagnie respectable, Luther, pour se faire hérétique prend le contre-pied de la science dont il a reçu les grades dans les universités. Quant aux Jamblique, aux Porphyre, aux Hiéroclès et autres plagiaires de Celse, dont pullule notre journalisme, ils sont tout bonnement les échos de Voltaire ou de Luther, les copistes ignares de plagiaires déshonorés, des ravaudeurs de calomnies, des rhapsodes de préjugés, des vulgarisateurs sans vergogne d'objections mille fois résolues.

Car, et qu'on veuille bien ne pas l'oublier, il n'y a pas un catholique instruit qui ne connaisse par le détail tout ce qu'on a dit et tout ce qu'on peut dire contre sa croyance. Mais la connaissance qu'il a de la vanité de ces allégations, au lieu de l'ébranler, ne peut que le confirmer dans sa foi. Affirmation qui explique comment, aux attaques les moins attendues de l'esprit d'erreur, les apologistes de la religion opposent toujours les réfutations les plus péremptoires. Les ennemis de nos doctrines prennent leur temps, choisissent leur sujet, fourbissent à loisir les armes de leur controverse et ne négligent même pas la réclame pour appuyer leurs arguments des recommandations de la renommée. Quand leurs livres paraissent, ils nous prennent toujours un peu au dépourvu. Et cependant voyez comme l'Eglise les traite, comme elle réfute savamment et victorieusement leurs livres, tout en ménageant leurs personnes ! Se peut-il qu'elle réponde avec cette promptitude décisive, si elle n'avait par-devers elle la science de toutes les erreurs et la certitude de leur néant ? Ne peut-on même dire que, abstraction faite des gages divins de son ministère, ce qui fait l'autorité de ses enseignements et la consolation de



la foi, c'est justement cette parfaite assurance qu'à l'Eglise du néant de toutes les erreurs, assurance qui achève merveilleusement sa divine infaillibilité?

Où en serions-nous, s'il y avait dans l'Eglise une seule possibilité de sérieuse objection?

D'après ces considérations, il est clair que la tradition des journaux impies est une tradition sans crédit, une tradition ruinée par le nom seul des grands malfaiteurs qui en furent les premiers organes, une tradition déshonorée par la honteuse inanité des prétextes qui la colorent et par la profonde ignominie des lâchetés qui en font toute la puissance. Les journalistes qui la propagent peuvent être personnellement honorables, mais les impiétés qu'ils colportent sont méprisables. Le mépris des journaux impies est le commencement du bon sens.

IV. — La manière de voir des journaux impies ne s'appuie que sur des fables.

L'hostilité des journaux impies contre l'Eglise ne s'appuie pas seulement sur des autorités déshonorées, elle s'appuie encore sur des faits illusoires. Les ténèbres du moyen âge, les bûchers de l'Inquisition, les massacres de la Saint-Barthélemy, les horreurs des dragonnades sont les événements principaux qui la défraient. Autour de ces faits capitaux se groupent une multitude innombrable de faits secondaires. On cite surtout, avec une complaisance malvenue, les scandales qui affligent de temps à autre le sanctuaire et les maisons religieuses. A ce propos, on insinue tout doucement que l'enseignement catholique fausse dans les consciences l'intelligence du devoir, que le célibat est contre nature, que les monastères sont des maisons de désordre, que le confessionnal est un piège tendu à l'honneur des familles, que les ecclésiastiques sont gens avarés, durs, égoïstes, qui abusent de leur pouvoir d'une manière tyrannique pour le triomphe misérable d'une misérable ambition.

Il n'entre pas dans mon esprit de nier les scandales qui nous

désolent. Les accusations qui s'élèvent contre les catholiques ont parfois des fondements, souvent des prétextes. L'Eglise, suivant la parabole de l'Évangile, est le filet toujours jeté dans la grande mer des âges et qui prend des poissons de toutes espèces. Au moment où ils se laissent prendre dans les pièges de la divine charité, ils sont purs comme des enfants nouveaux-nés ; mais, semblables aux enfants qui changent à mesure qu'ils grandissent, ils ne résistent pas tous aux périls du temps et à l'assaut des tentations ; plusieurs s'égarent pour un moment, d'autres périssent pour l'éternité. Ainsi, parmi les douze apôtres, il y eut un Judas. Dans les premiers jours de l'Eglise, il y eut un Nicolas hérétique, un Diotrèphès ambitieux, un Démas mondain. Depuis il s'est, à chaque siècle et dans chaque pays, rencontré des imitateurs pour Démas, pour Diotrèphès, pour Nicolas, même pour Judas Iscariote. Mais, de grâce, ces scandales éclatent-ils, parce que Dieu le veut, parce que l'Eglise le commande, le désire ou le tolère ? En aucune façon ; les maux qui se produisent, surviennent seulement parce que Dieu le permet par respect pour la liberté humaine, et le mal moral existe dans l'Eglise seulement parce que l'homme est pervers. L'ennemi sème l'ivraie sur le bon grain, et l'ivraie croît dans le champ jusqu'au jour de la moisson. Le mal dont souffre l'Eglise ne se trouve pas seulement parmi les fidèles, il se rencontre même parmi les prêtres. Le prêtre même est imparfait, il n'est point impeccable, il peut tomber, il tombe. Si c'est là ce qu'on nous impute, nous ne le nions pas, nous soutenons même l'accusation. « Dans un palais, dit saint Paul, il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, il y a aussi des vases de bois et de terre. » Ce n'est donc pas une objection à nous faire que de reprocher à l'Eglise les scandales de quelques-uns de ses enfants, puisque nous affirmons comme un point de doctrine et nous constatons comme un fait permanent qu'il existe nécessairement des scandales ; à quoi servirait l'Eglise, je le demande à tout homme de sens, de quelle utilité serait son ministère, s'il n'y avait personne à sauver ?

Si les journalistes veulent invoquer des arguments qui aient

force contre nous, ils doivent prouver non pas que certains individus sont mondains, vindicatifs, licencieux, paresseux, cruels ou incrédules, mais que l'Eglise enseigne, recommande et prescrit ce qui est profane et immoral, qu'elle encourage et récompense, ou, du moins, qu'elle n'avertit ni ne détourne le pécheur ; qu'elle établit des règles et sanctionne des pratiques qui mènent directement au péché. Si l'on fait cette preuve, alors, *mais alors seulement*, on aura soulevé contre elle une véritable objection.

Un seul écrivain, à notre connaissance, a tenté de faire cette démonstration. L'auteur socialiste du livre *de la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* a essayé d'établir, par thèses formelles et arguments soi-disant péremptoires, que l'Eglise est la grande prostituée et qu'il faut exterminer le christianisme. Mais il a fait sa preuve en termes qui choquent plus le bon sens que la foi, et s'il a succombé, ç'a été sous les coups de la justice civile, point sous les foudres de l'Eglise. D'autres ont repris depuis par partie, comme d'autres avaient préparé d'avance, cette formidable attaque. Le dénouement ordinaire de ces essais est une citation en police correctionnelle, non pour fait de discussion, puisque la loi ne protège pas les doctrines, mais pour *attentats* à la religion et aux bonnes mœurs, c'est-à-dire pour assertions criminelles, déloyautés de polémique et violences de propos.

Pour atteindre le même but par des moyens que la raison ne fournit pas et que la justice ne saurait punir, les journalistes quittent la voie de la démonstration. Des assertions à effet, des insinuations malveillantes, des faits habilement présentés, certaines idées intercalées dans le récit avec une adroite méchanceté : telle est la méthode courte et facile qu'ils emploient, non pour convaincre les lecteurs, mais pour les pervertir, mais pour leur souffler l'esprit de haine contre la religion, de rage contre l'Eglise, et envelopper le christianisme dans la tempête d'une indignation universelle.

Ces procédés ne sont ni charitables, ni justes. C'est un principe de loi, que personne ne doit porter contre quelqu'un une

accusation *sans la prouver*. L'ordre public serait gravement compromis si le premier venu pouvait obtenir, par la délation, l'appui de la justice. L'accusateur est au moins obligé d'affirmer par serment la vérité de ce qu'il dit, et ce n'est encore là que *le commencement* de l'instruction judiciaire. Il doit, en outre, affirmer un fait qu'il connaît par lui-même et jamais une simple conjecture, ni un soupçon, ni un oui-dire. Bien plus, quelque présomption que l'on ait de la culpabilité de l'accusé, il faut cependant le convaincre par des témoignages qui lui soient étrangers. Enfin, après que l'accusateur a motivé son accusation, il faut que l'accusé soit admis à se défendre.

Ces règles de justice sont complètement mises de côté dans les journaux, dès qu'il s'agit de l'Eglise. Au lieu d'imposer à l'accusateur l'obligation de faire sa preuve, on exige de l'accusé une justification, comme s'il n'y avait aucune différence entre accuser et convaincre. Le premier venu peut se présenter et dire de nous tout ce qui lui plaira, sans fournir aucune garantie de la vérité de ses accusations. On ne lui demande pas d'établir son honorabilité, de faire connaître ses moyens de conviction ; il n'a besoin ni de donner ses preuves, ni de fournir ses autorités ; il suffit qu'il accuse, et aussitôt une foule abusée se tourne vers le pauvre catholique et le presse de répondre, comme s'il avait à se défendre.

« Un sot, dit le proverbe, peut faire plus de questions que n'en pourraient résoudre cent hommes sages. » Tel est le genre de succès que poursuivent les fanatiques du journalisme impie.

Un journaliste lance contre nous l'accusation qui lui plaît, et, sans fournir de preuve, nous provoque à le réfuter. Si nous acceptons le défi, nous trouvons l'accusation, ou si vague, ou si détaillée, ou si générale, ou si particulière, que nous ne savons par quel bout la saisir. Par exemple, le *Journal des Débats* disait, en 1844 : « Sur vingt prêtres, il y a un jésuite déguisé ; » ou bien : « Les couvents de femmes sont pour la plupart des maisons de détention. » Que répondre à cela ? Tout ce qu'on peut faire, c'est de montrer qu'un tel ou un tel n'est pas un jésuite ; que ce couvent ou cet autre n'est pas une prison.

Mais le journal n'a pas dit qu'un tel était jésuite et que ce couvent était une prison. Ce que l'accusateur soutenait, c'est qu'il y a un jésuite *sur vingt* prêtres que vous rencontrez et que *la plupart* des couvents sont des maisons de forces. Est-ce répondre que de justifier tel individu ou tel couvent? Si celui qui nous accuse n'est pas mis en demeure de fournir la preuve de ce qu'il dit, nous sommes donc réduits à courber la tête et à subir avec douceur ce qu'il lui aura plu de nous imputer.

D'autres fois, on spécifie les détails et on appuie le fait d'une autorité. Quelle sera cette autorité? Peut-être un hiéroglyphe déchiffré en Egypte ou un manuscrit récemment découvert à Saint-Pétersbourg. Peut-être un texte de saint Augustin, d'Abailard, de saint Thomas ou de Baronius; mais comme on n'indique ni la page, ni le tome, et que ces auteurs ont laissé quinze ou vingt volumes in-folio, vouloir vérifier, c'est chercher une aiguille dans une botte de foin. Il arrive même, par un raffinement de perfidie, que le volume indiqué ou la page citée, n'existe point; de sorte que, si l'on ne trouve pas la vérification que l'on cherche, il reste toujours le doute, ou que nous avons mal cherché, ou que l'auteur n'a pas donné une indication exacte.

Il faut dire, à la décharge des journalistes, qu'ils ne sont pas toujours les premiers auteurs de ces méprises. Les journalistes font remonter d'idées près des historiens. Les historiens, de leur côté, ne peuvent tout voir; ils sont obligés sur un très-grand nombre de points de s'en rapporter les uns aux autres. En ce qui regarde l'Eglise, contre laquelle l'histoire conspire depuis trois cents ans, si peu qu'ils se laissent égarer par le préjugé ou aveugler par les passions, ils tombent habituellement dans les plus grandes erreurs. Thierry citera Montesquieu, Macaulay invoquera Gibbon, Hallam se remparera de Robertson ou de Hume, tous se rattacheront à Mosheim, aux Centuriateurs de Magdebourg ou à Fra-Paolo. La chaîne des autorités est parfaite, ... sauf qu'il manque un premier anneau. Si vous comparez Sarpi ou Mosheim avec les historiens primitifs, vous saisirez le premier en flagrant délit d'erreur ou d'imposture. Il

faut donc recourir aux sources premières, si l'on veut dirimer les questions controversées. Un prêtre français dont le nom appartient à la gloire, a commencé ce travail. Dans un livre intitulé *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, l'abbé Gorini prend *trois cent cinquante passages* de nos auteurs en vogue, met ces passages en regard du texte original des vieux auteurs et établit avec une irréfutable érudition, que toutes les assertions hostiles à l'Eglise reposent ou sur une fausse interprétation des textes ou sur un contre-sens. Plusieurs auteurs incriminés ont corrigé leurs livres, d'autres ont maintenu leurs fautes, notamment Guizot, qui se retranchait pour garder ses erreurs sur sa qualité de partisan du principe libéral. Qu'on soit libéral ou qu'on ne le soit pas, une erreur *de fait* est une erreur, et si l'on s'obstine à la soutenir, c'est un tort qui ne relève plus de la critique. Mais si des hommes graves s'abritent derrière de pareilles puérités, vous jugez des libertés que se donnent les journalistes.

Quelquefois l'accusation des journaux contre l'Eglise est tellement circonstanciée et les détails sont si précis que le fait semble n'avoir pas besoin de preuve. La scène se passe dans quelque château-fort des Apennins, dans les provinces éloignées de la Pologne ou sur les plateaux élevés du Mexique; ou bien c'est une légende sur quelque prêtre du petit village de Buonavalle, en Calabre, qui vivait au quinzième siècle, ou sur un moine du monastère du Saint-Esprit, à Saint-Philippe-d'Argire. Le récit en est extrait d'un manuscrit authentique ou de la correspondance d'un témoin oculaire. Le nom des personnes, les particularités de fait, la couleur locale, rien n'y manque. Un catholique qui se risquerait à réfuter ces contes, s'engagerait dans un labyrinthe d'où il aurait peine à se tirer. En supposant, toutefois, qu'il n'ait pu consulter la carte de géographie, les livres de voyage et d'histoire et prouvé d'une façon concluante la ridicule absurdité de la calomnie, qui prendra garde à sa réfutation? D'abord, le journal est fermé à la rectification et déjà les esprits sont prévenus. La calomnie a accompli son œuvre: elle a fait naître dans les esprits la persuasion

qu'un prêtre commet un crime avec la même facilité qu'il boit un verre d'eau. On oublie comment cette impression est venue, mais elle ne s'efface pas de l'imagination. En supposant qu'on trouve quelque exagération aux fantaisies hypocrites du journal, l'esprit est déjà fixé et l'on n'aurait ni le courage ni l'impartialité de suivre une controverse. L'auteur du récit peut s'être trompé dans quelques détails, mais c'est tout ce qu'accordera le lecteur. Qui peut imposer aux esprits égarés la perplexité et la fatigue de suivre une controverse où « l'un dit » et « l'autre dit, » et « *il dit qu'il dit, qu'il ne dit pas ou ne devrait pas dire ce qu'il dit ou devrait dire.* » Pour arriver à la vérité il faudrait faire un effort que l'on n'a nulle envie de s'imposer. Le catholique n'est point écouté, son livre reste quelque temps sur la devanture du libraire, puis il disparaît, donnant, par son insuccès, un nouveau relief au triomphe de la calomnie.

Nous n'entrerons pas ici dans l'examen des faits exploités avec passion par les journaux contre la religion et l'Église. Nous dirons seulement que les faits manquent où ils ne signifient rien : tantôt ce ne sont que des rêveries ou des fantômes : d'autres fois ce sont des exagérations, le plus souvent de fausses interprétations ; une chose ou l'autre vient toujours émousser leur force et faire douter du reste.

Et nous ajouterons que des faits illusoire, sans cesse rappelés par des journalistes ignorants, au mépris de toute équité, avec les emportements habiles de la passion et les grossièretés de la calomnie, constituent une de ces injustices violentes qui doivent décider toute âme honnête à réproucher les journaux impies.

#### V. — Les préjugés des journaux impies.

« L'art d'arriver au vrai, dit Balmès, est le premier, le plus utile de tous les arts, l'art pratique par excellence. La vérité dans les choses est la réalité des choses ; la vérité dans l'entendement, c'est la connaissance de ce qui est ; la vérité dans la volonté, c'est la droiture, c'est l'acquiescement aux règles de la saine morale ; la vérité dans la conduite, c'est l'action soumise aux lois d'une volonté droite. Pour celui qui se propose

une fin, la vérité, c'est, eu égard aux circonstances, la convenance et la justice ; enfin dans le choix des moyens, la vérité, c'est la moralité de ces moyens, c'est leur aptitude à remplir le but que l'on se propose<sup>1</sup>. »

Pour arriver au vrai, il faut, suivant les matières qu'on étudie, consulter les maîtres, prendre connaissance des faits, se débarrasser du préjugé, partir de principes vrais et en tirer de légitimes conséquences. Nous avons examiné déjà la manière de voir des journaux impies dans ses rapports avec les faits qu'elle exploite et les autorités qu'elle invoque ; nous devons l'examiner maintenant dans ses rapports avec le préjugé, avec les principes et leurs justes déductions. Après avoir trouvé la pratique mal fondée, voyons si nous ne trouverons pas la logique en défaut.

La logique pure exige d'abord qu'on se débarrasse de préjugés et que l'on procède en matières controversées par le doute méthodique. Le bon sens en fournit aisément la preuve. Préjugé veut dire jugement par anticipation, c'est-à-dire jugement formé avant l'étude de la question. Un jugement, un préjugé, une croyance anticipée ne peut être qu'une opinion vague, une conjecture plus ou moins plausible, suivant les raisons qui l'appuient. L'accepter comme infaillible avant tout examen, s'y attacher en matière d'impiété malgré les dénégations contraires, sans vouloir entendre ce que peut dire l'autre partie, comme si l'évidence de la chose rendait toute explication inutile, c'est cesser de raisonner, c'est cesser d'agir suivant les conseils de l'honneur.

Or, le préjugé, dans son sens mauvais et coupable, tel est le premier tort que la logique impute aux journalistes impies.

Dans le commerce ordinaire de la vie, le préjugé est autre chose qu'un acte de jugement, c'est une habitude et un état d'esprit. Lorsque nous entendons dire et répéter souvent une même chose, elle fait sur nous ce qu'on appelle une impression. Si c'est nous-même qui la répétons avec toutes les variantes acceptables et toutes les raisons plausibles, en vue de

<sup>1</sup> *El Criterio*, p. 302 de la traduction française.



la faire accepter, et tel est le cas des journalistes, l'impression ne peut que grandir en puissance. Or, cette impression ne reste pas seulement en nous comme opinion indépendante, n'ayant d'autre fondement que les raisons qui l'ont fait admettre, prête d'ailleurs à être rejetée au premier signal de la volonté. Cette impression agit sur l'âme, elle la pénètre, elle s'en rend maîtresse. En nous ôtant la faculté, que nous avons auparavant, de l'admettre ou de la repousser, elle devient une des mesures ordinaires de nos jugements et de nos croyances. Un fait ou un argument, pour être répété, n'en acquiert sans doute pas au fond plus de force ; mais l'effet produit sur l'esprit, qui reste passif sous son influence, est d'autant plus grand qu'il y a répétition plus fréquente de ce fait ou de cet argument. Tel est précisément, sur les publicistes et sur leurs lecteurs, l'effet des déclamations du journalisme impie. Pour être incessant, le bruit qui se fait contre l'Eglise, rien n'en est vrai, mais à mesure qu'il continue, il fortifie, dans l'esprit de ceux qui le produisent et dans l'esprit de ceux qui l'entendent, les impressions défavorables. Il n'y a pas accroissement de force logique, un mensonge est aussi bien un mensonge la dixième fois qu'on le dit que la première ; il a même davantage ce caractère, puisqu'au lieu d'un mensonge il y en a dix, mais il a gagné en influence persuasive. Les journalistes entre eux se persuadent, les lecteurs se pénètrent mutuellement des idées hostiles avec une facilité et une force effrayante à considérer. Les journaux, instruments de cette dépravation, quoique dépourvus de toute force argumentative, n'en sont pas moins d'immenses ateliers où l'on confectionne des préjugés, article bien mieux soigné et d'un tissu beaucoup plus durable qu'aucun des genres de produits qui font la gloire de nos métropoles industrielles.

Le caractère particulièrement fâcheux de ces impressions sur l'esprit des journalistes, c'est qu'une fois produites, elles ne dépendent plus des faits ou des motifs qui les ont déterminées. En brûlant le bâton, vous ne détruisez pas la plaie qu'il a faite ; de même en réfutant l'argument, vous n'effacez pas le préjugé. La calomnie fait tache sur l'esprit, et le temps seul, si

même le temps y peut quelque chose, est capable de la détruire. L'Écriture parle de ceux qui *aiment mieux les ténèbres que la lumière*. Il est impossible de ne pas reconnaître qu'en ce qui regarde la manière dont les journalistes envisagent le clergé, il y a des hommes qui se complaisent dans les idées sombres, qui désirent pouvoir nous haïr avec de bonnes raisons et en toute conscience, qui ne veulent pas être désabusés et qui s'irriteraient contre la pensée qu'on pût leur enlever une erreur si agréable. N'est-ce pas là le préjugé? Et ne le voyons-nous pas chaque jour survivre aux démentis les plus catégoriques. On accuse : les preuves d'erreur arrivent, et l'on continue d'accuser. Au lieu de relever les personnes calomniées par des égards, par de bonnes paroles, dans l'occasion par des services, on n'adhère qu'extérieurement à la réhabilitation, et l'on garde ses soupçons et ses défiances. Ces publicistes s'excusent en disant, qu'après tout, ils ne sont pas entièrement satisfaits, qu'ils ne peuvent à la vérité donner des raisons, mais que certaines choses ont une apparence suspecte ; et puis ils se mettent en quête de quelque nouveau motif d'accusation, pour justifier une semblable conduite et se confirmer davantage dans de pareilles pensées.

Il est une loi naturelle qui nous oblige à avoir de tout homme la meilleure idée. Cette loi est suivie par tous les esprits généreux : un noble cœur souffre si l'on peut dire du mal d'autrui avec quelque plausibilité, et il sera heureux de pouvoir le détruire ; il espère que les propos tenus ne sont pas vrais et ses doutes bénéficient toujours à celui qui en est victime. La défiance, le soupçon, l'aversion, sont des sentiments si pénibles, qu'un homme bien né proteste constamment contre eux et fait tous ses efforts pour s'en préserver. Dans une candeur qui, du reste, n'a rien de naïf, il voudrait que le mal n'existât pas sur la terre, et il éprouve une joie profonde chaque fois qu'il peut effacer une des taches qui noircissent le livre des accusations dont les hommes se chargent entre eux. Mais au lieu de professer cette bonté noble, fermer l'oreille à toute explication et décider souverainement que des soupçons qui ne s'appuient

sur aucune raison claire, sont fondés, je dis, et je crois n'être pas dur, que c'est une malveillance déplorable, révoltante, sans excuse.

A coup sûr, je n'ajouterai pas que nos publicistes ignorent cette loi de bienveillance. Ce sont des esprits délicats, courtois, ouverts à tous les nobles sentiments. Depuis cinquante ans, combien la presse n'offre-t-elle pas d'exemples de vertus privées et publiques? Des intrigants ont pu abuser de ses ressources pour de vils intérêts, mais elle a racheté ses malheurs en servant de noviciat à d'illustres écrivains. Cependant, lorsqu'il s'agit de nous, où sont les cœurs généreux, les sentiments favorables, la droiture de nos journalistes? Où est cette délicatesse du Français dont on est si fier à tous les âges? Où est son amour pour la bonne foi, sa compassion pour la faible, son horreur de l'oppression? Les hommes les plus sensibles de la terre, des hommes ennemis des inconséquences, des hommes jaloux des convenances et du bon goût, aiment mieux se rendre coupables d'une grossièreté que de montrer envers nous, je ne dirai pas un peu de justice, mais seulement de la raison et du bon sens. Cela est si vrai que je craindrais, en constatant avec exactitude ce qu'ils font tous les jours, d'encourir le reproche d'être satirique. Mais comment fermer les yeux à l'évidence et ne point dire ce qui est? Nous ne traitons pas nos publicistes avec défiance, mépris et aversion : ce sont eux qui nous traitent ainsi ; notre seule vengeance, et assurément elle n'est pas grande, est d'analyser avec soin le traitement qu'ils nous font subir.

Le journaliste prévenu, car je veux personnifier cette puissance de préjugé qui travaille la presse avec une ardeur si infatigable et dans de si grandes proportions, le journaliste tient pour avéré que tout bon catholique est pour le moins un esclave et tout prêtre un imposteur. C'est pour lui un principe fondamental. S'il rencontre quelque histoire contre les catholiques, qu'elle soit ou non appuyée d'une autorité, pourvu qu'elle s'accorde avec les idées qu'il a de nous, il s'en empare avidement. Peu lui importe l'autorité ; la vraisemblance à son

sens supplée au témoignage : ce qu'on lui raconte dans le moment est précisément ce qu'il attendait. C'est peut-être un tout fait à plaisir, mis en circulation uniquement parce qu'il avait des chances de succès : cela l'inquiète fort peu, il n'en est pas moins convaincu de la vérité de l'histoire ; il savait tout cela bien avant de le lire ; c'est précisément ce qu'il avait toujours dit ; c'est toujours le vieux conte qui revient pour la centième fois.

Mais il arrive que la précieuse calomnie est l'objet d'une dénégation absolue, entière, d'une réfutation complète, explicite, appuyée sur des autorités incontestables. Le journaliste prévenu la met tout simplement de côté, sans qu'il y prenne seulement garde. S'il le peut, il restera dans son dédain ; mais si l'on insiste avec plus de vigueur, il se redresse, regarde son adversaire en face, redit et répète son histoire en criant d'une voix plus forte et avec plus de confiance, comme pour fermer la bouche aux interrupteurs, braver toute réfutation et montrer au monde que rien ne peut le faire incliner, même de l'épaisseur d'un cheveu.

Si quelqu'un se hasarde à demander au journaliste prévenu ce qu'il sait des catholiques et en particulier des prêtres, de leurs personnes, de leurs habitudes, de leurs livres, il vous répondra qu'il ne connaît personnellement que deux ou trois abbés qui, par leur courtoisie, font exception, mais que pour tout le reste il s'estime heureux de n'en rien connaître. Quant à nos tendances d'esprit, à notre manière de voir les choses, à nos occupations, à nos doctrines, à nos moyens de les défendre, il refuse absolument d'en rien savoir. Son préjugé est comme une blessure sensible ou une inflammation locale, qui ne craint rien tant que d'être touchée, quelque précaution qu'on y apporte.

Supposons cependant que la fameuse histoire à laquelle le journaliste a rendu témoignage vienne à être, d'un consentement unanime, jetée au vent du mépris. Eh bien ! il n'en devient que plus violent. Cette histoire est discréditée, dit-il, mais elle doit être vraie, et c'est pure chicane que d'en chercher les

preuves. Au reste, si vous l'abandonnez, n'avons-nous pas cinquante histoires analogues? C'est une impertinence que d'invoquer la discussion, lorsque les convictions sont admises. Toujours remettre en question les mêmes choses, c'est tout bonnement perdre son temps. Ainsi le journaliste, loin de devenir plus calme, s'exaspère d'autant plus qu'on lui renouvelle davantage ses objections. A quoi bon des arguments incontestables contre un homme qui tient ses préjugés pour infailibles?

Supposons, enfin, qu'un journaliste soit d'humeur à nous écouter. Homme de libre examen, grand partisan du libre penser, le voilà résolu à être la droiture même et à rendre pleine justice à vos raisons. Vous commencez donc à les exposer, vous l'assurez qu'il comprend mal vos doctrines, qu'il a de fausses notions des faits; vous faites appel à l'histoire et vous prouvez qu'elle a été faussée; vous en appelez aux maîtres de la science catholique et vous montrez de quelle indigne façon ils ont été travestis. Rien ne manque à votre exposition. Le journaliste vous a écouté, il a gardé le silence, il s'est incliné avec grâce, il a même souri du bout des lèvres. Vous triompez. Tout-à-coup votre homme prend la parole: « Les voilà bien ces jésuites; quels gens habiles! Vous croyez les battre, et ce sont eux qui vous enfonce! Toujours polis et fins dans leurs livres, ils connaissent toutes les définitions du dogme et tous les secrets de l'érudition. J'avoue cependant que ces explications si complètes, trop complètes, sont loin de me convaincre. Je croirais volontiers qu'on a un peu exagéré l'accusation, mais il m'est impossible de la croire sans fondement. Qui prouve trop, ne prouve rien. »

Tels sont les préjugés des journaux impies; des divagations qui pèsent moins que l'air sont pour eux des arguments plus lumineux que l'évidence, plus forts que tous les témoignages. Sourds, aveugles, très-répandus en propos, ils ne savent qu'accuser, toujours accuser, sans jamais voir les faits qui les réfutent, ni entendre les principes qui les contredisent. Si vous mettez le doigt sur une erreur palpable, ils ne trouvent, dans

le redressement le plus nécessaire, qu'un prétexte à des allusions nouvelles ou à de nouvelles violences. Engagés par-devant le public à ne jamais lâcher prise, ils s'obstinent avec une opiniâtreté dérisoire dans des récriminations surannées, ou s'attardent avec une suffisance grotesque dans des puérités saugrenues. Phares allumés dans les brouillards, ils ne montrent pas le port, mais attirent, par des rayons obliques, sur de funestes écueils. Le nautonnier qui accourt à ces reflets trompeurs, se perd tristement. De là des égarements d'opinion qui préparent les troubles publics; de là des violences de sentiments qui aident à toutes les catastrophes. Ah! qui nous permettra d'espérer que la presse aura désormais plus grand souci de la loyauté et de la droiture? qui nous donnera de voir le jour où les publicistes, adeptes déclarés du libre examen, respecteront ses franchises dans leur plus noble exercice, dans l'adhésion à la vérité révélée?

Ce jour sera un grand jour, non pas pour la religion, qui n'a rien à craindre, mais pour la France, qui demande à espérer.

VI. — Des principes supposés règlent la manière de voir  
des journaux impies.

L'homme, étant un être raisonnable, doit, pour se rendre compte des choses, procéder par principes. Les principes sont le point de départ de ses raisonnements et de ses jugements. Ce sont des opinions tenues pour évidentes par elles-mêmes, des axiomes dont on n'exige pas la démonstration, parce qu'ils paraissent briller de tout l'éclat de l'évidence. Si l'on veut se rendre compte de leur nécessité et de leur existence, il suffit de remonter à l'origine des raisons qui nous font professer telle ou telle opinion. Evidemment, dans cette recherche, il faudra s'arrêter quelque part, à moins qu'on ne veuille passer sa vie à chercher. Or, chercher toujours, c'est rester dans l'indécision, sans rien avoir pour se guider. Il n'y a donc pas d'homme qui ne doive avoir et qui n'ait en effet quelques principes primordiaux. Celui même qui déclarerait que rien ne peut être tenu

pour certain, émettrait une assertion qui renfermerait son premier principe, le point de départ de ses jugements.

La nature des principes en fait connaître l'importance. Ce sont des moyens de preuve sans qu'ils soient prouvés eux-mêmes : ils règlent et ne sont pas réglés ; d'une part, ils sont souverains ; de l'autre, irresponsables ; s'ils sont vrais, il sont le plus grand bienfait ; s'ils sont faux, le pire des fléaux. Dans la spéculation et dans l'action, dans la décision et dans le jugement, ils sont toujours nos points de ralliement et nos guides. Par eux nous formons nos manières de voir sur les faits, sur les personnes, sur les objets, les qualités morales, les alternatives de conduite et même sur la religion. Oui, la religion elle-même, la croyance et le culte sont déterminés par les premiers principes, à moins que des circonstances étrangères ne viennent arrêter leur développement. En un mot, des principes reçus sont les conditions de la vie intellectuelle et morale. Les principes sont tout l'homme.

Par là que les principes premiers sont les points élémentaires de la pensée humaine, il est assez ordinaire qu'on ne s'en rende pas compte. Les yeux voient ce qui est à distance, mais ce qui est trop rapproché échappe à la vue. De même que nous ne nous voyons pas nous-même, de même nous ne raisonnons pas les idées principales qui gouvernent notre esprit. Les principes sont cachés par cette raison qu'ils sont dominateurs souverains. A une époque inconnue, ils ont pénétré en nous ; ils se répandent maintenant à travers notre être.

Nous agissons d'après eux beaucoup plus que nous ne les invoquons comme règle de conduite. C'est là surtout ce que l'on entend, en disant qu'il est si difficile de se convaincre soi-même, ce qui signifie, en d'autres termes, que communément les hommes ne connaissent pas leurs premiers principes.

La conversation fournit souvent des exemples de ce caractère subtil et caché des principes. Deux personnes sont en présence ; elles discutent un point controversable. Dans la controverse, elles s'opposent réciproquement les faits et les raisons qui paraissent trancher en leur faveur. Cet échange se fait avec

une parfaite délicatesse de courtoisie, et, bien qu'on ne s'entende pas, on paraît jusque-là satisfait de la divergence d'opinions, tant on trouve de charme à la politesse. Tout-à-coup les deux antagonistes s'échauffent, prennent feu et se persuadent que, soutenant des sentiments opposés, ils ont tous deux raison. Comment cela se fait-il? Comment peut-on soutenir le oui et le non et s'étonner chacun que son adversaire ne soit pas de son avis? La raison de cette divergence est que chaque discuteur a ses principes qu'il admet, *sans s'apercevoir qu'il les suppose*, principes qu'il croit trop simples, trop évidents pour avoir besoin de preuve. L'un et l'autre partent de principes premiers, et ils diffèrent précisément sur ces premiers principes.

De ces principes souverains, irresponsables et secrets, les uns sont reconnus par la grande masse du genre humain, et sont par conséquent vrais comme ayant été inculqués par le Créateur, D'autres sont particuliers aux individus et sont, par suite, sans autorité. D'autres, enfin, sont communs aux hommes qui habitent un même pays; ils les apprennent les uns les autres par l'éducation, par les rapports journaliers, par les journaux et les livres. Voilà comment on voit, dans une nation, un certain nombre de personnes professer un ensemble de principes premiers, dont chaque individu croit la vérité d'autant plus sûre que ce n'est pas seulement son opinion propre, mais l'opinion de presque tout le monde.

Il est à peine besoin d'ajouter que ces principes qui tiennent aux temps, aux lieux et aux circonstances, sont *tantôt vrais, tantôt faux*. La faiblesse de l'esprit humain et la violence des passions disent assez qu'il ne saurait en être autrement.

En ce qui regarde la religion, il y a aujourd'hui, en philosophie, en histoire et en politique, un très-grand nombre de ces principes faux. C'est une espèce d'épidémie intellectuelle, qui fait de l'Europe comme un vil Bas-Empire. Non pas qu'on soit positivement hostile : par convenance et par principe on a répudié le sot esprit de persifflage et de mensonge qui caractérisait l'école de Voltaire. Il s'est même formé, dans la société française, un grand parti, chaque jour plus nombreux, qui



désire être juste envers l'Eglise. Ce parti se sent au-dessus de la multitude par les sentiments et par l'intelligence : il vise à bien penser de tous les hommes, de toutes les opinions, de toutes les grandes écoles de l'intelligence, sans en excepter celle du catholicisme. Candides, et, dans un certain sens, impartiaux, les hommes de cette classe sont disposés à reconnaître la grandeur de la religion catholique ; ils désirent vivre en bons termes avec elle ; ils se plaisent à contempler les grands saints du catholicisme ; ils reconnaissent avec une admiration qui va peut-être jusqu'à l'enthousiasme, le génie et les autres dons de l'intelligence, si largement répandus parmi les catholiques à toutes les époques de l'histoire. Autant qu'il est permis de le dire, ces hommes n'ont pas de préjugés. Dans cette honorable disposition d'esprit, ils prennent en main un de nos livres avec le désir sincère de n'y rien trouver à redire ; mais, hélas ! ils sont tout-à-coup renversés ; ils y voient trop de choses qu'ils ne peuvent absolument admettre, quelque bon vouloir qu'ils en aient. Ils sont mécontents d'eux-mêmes et mécontents de nous, mais il n'y a rien à faire : ils sentent, ils comprennent même qu'entre eux et nous il y a un abîme.

Quelles choses choquent donc ainsi ces hommes sincères et bien intentionnés ? Ce qui les choque, il faut le dire, ce n'est pas tel ou tel point particulier, c'est tout l'ensemble de la religion. Le principe du surnaturel, ils ne l'admettent pas ; le corps des Ecritures, ils en contestent l'authenticité, l'intégrité et la véracité ; les prophéties et les miracles, ils les rejettent comme impossibles ; les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la grâce et des sacrements, ils n'en font qu'un symbolisme vide ; nos doctrines du péché, de la pénitence, du purgatoire et surtout de l'enfer, il les abhorrent ; nos idées sur le célibat et les ordres religieux, ils les repoussent ; Jésus-Christ, ils n'en font qu'un grand homme comme Moïse, Bouddha, Zoroastre ou Confucius ; les apôtres, les martyrs, les Papes, les grands personnages, après leur avoir prodigué une admiration romantique, ils finissent par les décrier. En un mot, tout est à leurs yeux extravagant, exagéré, contre nature, lorsque ce n'est

pas directement mauvais ou matériellement impossible.

Les hommes qui éprouvent de pareilles impressions ou formulent de semblables jugements ont-ils donc *étudié à fond* la religion catholique? En aucune façon. Leur catéchisme, c'est le journal; leur saint Augustin et leur saint Thomas, ce sont des journalistes qui disent tous les jours, *et sans songer jamais à le prouver*, qu'il n'y a au monde que la nature, que la critique allemande a ébranlé la Bible, que d'immuables lois empêchent le miracle et la prophétie, que la raison est la règle unique et suprême des croyances, et qu'il faut retrancher de la religion, de ses doctrines, de son culte, de son histoire, tout ce qui ne cadre pas avec les lumières de la raison.

Il faudrait un livre et un gros livre pour discuter tous ces principes du journalisme impie. Ce n'est pas ici le lieu d'entamer cette discussion. La seule observation à faire, c'est que, si les journalistes ont leurs principes premiers, les catholiques aussi ont des principes. Les journalistes peuvent aisément le croire; ils ne sont pas excusables de les ignorer, et surtout ils ne sont nullement admissibles à *préférer leurs principes* aux nôtres *sans en avoir*, au préalable, *établi la démonstration*. En cette matière, comme en toute autre, tout dépend du genre de principes que l'on prend comme point de départ de ses jugements; et, pour se présenter avec mission, pour parler avec autorité, il faut d'abord prouver ses principes. Les petits docteurs de nos grands journaux ne se donnent pas de tels embarras; ils préfèrent appliquer leurs propres principes *sans les prouver*; ils en font autant de pierres de touche dont l'expérience doit être décisive dans l'examen de la religion, et c'est en s'appuyant sur eux qu'ils la condamnent. Mais alors la question reste entière: des principes catholiques et des principes des journaux, lesquels sont vrais? Désormais le publiciste qui trouve bon d'attaquer l'Eglise n'est qu'un théoricien qui s'arme contre notre pratique, comme si notre pratique ne pouvait pas avoir aussi sa théorie, et comme si notre théorie n'avait pas aussi ses droits. En fait, il ne s'imagine même pas que nous ayons des principes intellectuels qui servent de base à notre conduite. Dans son in-

comparable modestie, il pense qu'il est le seul homme intelligent : l'esprit est de son côté et il n'est jamais entré dans nos têtes. Aussi décide-t-il sans rien connaître de nos profonds philosophes et de nos grands théologiens, et il se débarrasse de la peine de lire leurs ouvrages en les traitant de *jésuites*, de *cléricaux*, noms merveilleux qui dispensent de preuves, à ce qu'il paraît, pour l'emporter d'emblée sur ses adversaires.

C'est à n'en pas croire ses yeux. Nos journalistes aiment à dire : « Nous devons envisager les choses avec ampleur ; nous devons donner à tout une base philosophique ; c'est la raison qui doit gouverner ; le monde va avoir un autre commencement ; des vues nouvelles et ravissantes vont être exposées à la grande famille humaine. » Puis, par une volte-face que la logique n'approuve point et que l'honnêteté autorise moins encore, ils font de leurs principes particuliers la vérité absolue, la règle de toute argumentation, de toute investigation, de tout jugement. Eux dont le jugement privé est le drapeau, pour qui la discussion est le grand foyer de lumière, ils monopolisent toute liberté, sans droit aucun, et, par cette inique usurpation, étouffant toute controverse, non contents d'appliquer leurs principes à leurs pensées, ils veulent en faire une loi pour condamner nos pensées et réprouver nos actions. Afficher la prétention de faire de ce qui est local, personnel, nouveau, et rien de plus, une règle pour juger tous les principes antérieurs, et cela sans essayer seulement de prouver que cette règle a quelque autorité, n'est-ce pas le comble du ridicule et de l'obstination.

La maxime : *In necessariis unitas, in dubiis libertas*, doit toujours être la règle d'un vrai philosophe. Dans un grand nombre de cas, cependant, il est difficile de décider quels principes sont éternels et quels principes sont dépendants des temps, des lieux et des circonstances. Mais lorsque des personnes, soutenant certaines manières de voir, établissent avec un soin jaloux que ces principes viennent de leur jugement privé, nous pouvons affirmer sans crainte qu'elles devraient au moins être aussi jalouses *de les tenir à leur place* et n'en

pas faire le même usage que s'ils venaient directement des cieux, de la nature des choses ou de la nature des hommes.

Nous dirons donc aux journalistes : « Ayez vos idées, prêchez-les, si vous le trouvez bon, jouissez-en ; mais daignez vous souvenir que le monde, avant vous, avait aussi ses principes. Vous dites que les principes du catholicisme sont faux ; très-bien, mais prouvez-le. Renversez-les si vous le pouvez, et, si vous ne le pouvez pas, subissez-les. Il ne suffit pas de les appeler usés parce qu'ils sont vieux, ou d'en faire des antiquités parce qu'ils sont anciens. Il ne suffit pas de regarder dans nos églises et de s'écrier : Tout cela n'est qu'une forme, *parce que* la faveur divine ne peut pas dépendre de pratiques extérieures ou tout cela n'est qu'un esclave, *parce qu'on* exagère la gravité du péché, ou c'est un blasphème, *parce que* Dieu ne peut pas être présent à des cérémonies, ou c'est une tyrannie, *parce que* les vœux sont contre nature, ou c'est une hypocrisie, *parce qu'un* homme raisonnable ne peut pas croire à ces mystères. Je vois dans ce langage une supposition sans fin, une hypothèse sans correctif, une assertion vague. Commencez par prouver vos *parce que*, prouvez vos premiers principes, et si vous êtes incapables de le faire, apprenez du moins la modération philosophique. »

Pourquoi donc les principes du catholicisme ne pourraient-ils disputer le prix aux principes du journalisme impie ? Ils ont été plus longtemps dans le monde, ils ont duré plus longtemps, ils ont fait un plus rude service. Vous êtes assis dans votre fauteuil, vous dogmatisez dans votre chaire, vous maniez bien votre plume. Tout cela fait très-bon effet sur le papier. Vous écrivez admirablement bien ; votre style est nerveux, éloquent et pur. Prenez maintenant ces principes dont vous êtes si fiers, et portez-les au milieu de la foule qui encombre les rues de nos grandes villes, au sein des classes formidables qui forment la masse de la population ; essayez de mener avec eux la société. Vous pensez pouvoir le faire ; je dis que vous ne le pouvez pas, — du moins vous ne l'avez pas fait jusqu'à ce jour, et il reste encore à voir si vous le pouvez. En attendant la déci-

sion de l'expérience, de grâce, un peu de modestie. Croire que l'homme peut pécher, qu'il a des devoirs envers Dieu, que l'Eternel entend ses prières, qu'il accorde par le canal des sacrements ses faveurs, ce sont des principes qui ont fait la vie des peuples et l'honneur de la civilisation. Montrez-nous une nation, une seule, qui agisse d'après les vôtres, et vous aurez alors des prétentions plus fondées à parler, avec votre sublime dédain, des rites, des préceptes et de la croyance catholiques.

VII. — Inconséquences logiques des journaux impies.

Bien raisonner est une marque de haute distinction. Qui raisonne juste montre la droiture de son esprit, la générosité de son cœur et la dignité de son caractère, car le raisonnement ne procède pas uniquement d'un exercice tel quel de l'intelligence; il jaillit des profondeurs de l'âme, il exprime les délicatesses du sentiment, il rend les inspirations de la conscience, il résume admirablement tout l'homme. Tel homme, telle parole. Si donc nous relevons les inconséquences des journaux impies, ce n'est pas pour suivre dans ses derniers détours les subtilités de leur logique, moins encore pour savourer le vain et facile plaisir d'en relever les contradictions; c'est surtout pour attirer l'honorable attention de nos adversaires sur toutes les faces du sujet et réussir plus sûrement, par les lumières d'une complète discussion, à les persuader. Aussi bien, et nous ne le dissimulerons pas, le bénéfice que nous espérons de cette controverse, c'est de voir disparaître de la presse les railleries de l'impiété et les invectives de l'irréligion. Dans toute société polie, il est aujourd'hui du dernier mauvais goût de rire des croyances ou de ridiculiser la foi. Pourquoi, par les progrès de la raison publique, dans cette grande et perpétuelle conversation que la France se tient à elle-même par la voie des journaux, pourquoi ne bannirait-on pas ce qui est exclu sans miséricorde de toute société polie? Et au cas où l'accomplissement de ce vœu trouverait des réfractaires, quelle idée devrait-on avoir et quel sentiment professer sur des hommes qui, sous

couleur de publicité, ne sauraient que jeter la confusion dans l'esprit des masses, corrompre les mœurs et irriter les passions ?

J'entre en matière.

Le principe fatal des inconséquences logiques du journalisme, c'est la vérité du christianisme. Par là que la religion chrétienne est vraie, tout ce qui se dit contre est faux par quelque endroit. Eût-on la science infuse et un génie sans égal, du moment qu'on se heurte à la réalité vivante, à une institution de la pensée éternelle, que prétendre qui ne soit vaincu d'avance ? L'Évangile n'est pas attaqué d'aujourd'hui. Dix-huit siècles de luttes ont mis en évidence son indestructible vitalité. A côté de la splendeur de ses triomphes, rien n'est plus sensible que la défaite de ses ennemis. L'Église a eu contre elle toutes les puissances ; elle n'avait, humainement parlant, aucune force pour résister, et pourtant le fait seul de sa présence accuse une magnifique victoire. Quiconque s'est porté contre elle s'est brisé. C'est l'histoire renouvelée à chaque siècle, je ne dirai pas du serpent qui, dans sa rage impuissante, brise ses crochets contre la lime, mais du papillon qui voudrait, avec une audace malvenue, user de son aile d'azur une pyramide de diamant. L'indestructibilité historique de l'Église, la divinité de son origine, la vérité, l'incomparable vérité de toutes ses institutions, voilà le principe fatal, la cause inévitable des aberrations du journalisme impie.

A ce principe, trop peu médité par nos adversaires, s'ajoute un fait qui devrait piquer leur amour-propre. Bien des choses ont changé parmi nous depuis soixante ans. La société s'est transformée plusieurs fois, l'opinion publique a acquis un développement tout nouveau dans l'histoire de l'humanité ; des révolutions, qui ont déplacé les principes politiques, en ont été la conséquence. Les anciennes idées sur les causes et le châtiement des crimes, sur la fin des gouvernements, sur les relations de la ville et de la campagne, sur les intérêts internationaux, ont été pour le moins modifiées ; des sciences jusque-là inconnues, ayant pour objet l'économie sociale, ont été créées ;

la médecine a fait naître des doctrines nouvelles qui ont leur influence sur les conseils de l'autorité civile; enfin, nous avons accompli de merveilleux progrès. Dans ce grand mouvement, dont le catholicisme a recueilli déjà quelques bienfaits, les publicistes ont joué l'honorable rôle d'initiateurs et de porte-drapeaux. Mais, progressifs en tout le reste, ils sont demeurés, par rapport à la religion, stationnaires et même rétrogrades. Les plus honorables d'entre eux (je ne parle pas de ceux qui sont dépravés), en sont encore aux idées de Voltaire, sinon à son persiflage. La haine de l'Eglise, le mépris de la religion se sont conservés, à travers des alternatives de recrudescence et d'apaisements périodiques, sans que rien ait pu tempérer l'amertume des sentiments. Ce qui augmente la surprise, c'est qu'en dehors de la presse il n'y a pas une classe de citoyens où le catholicisme, s'il n'est étudié, ne soit au moins respecté. Comment les hérauts de la délicatesse et les arbitres du goût s'accommodent-ils d'un esprit sans convenance ni ouverture, en présence de transformations qui commandent au moins plus d'habileté?

Je pourrais citer ici une foule d'exemples qui prouvent l'inconséquence de nos adversaires, touchant des actes qu'ils pratiquent ou des principes qu'ils admettent, et qu'ils nous reprochent, à nous, comme autant d'énormités. Je pourrais parler de la science, de la liberté, du bien-être et d'autres questions. Je toucherai seulement au fait capital de ces discussions, que je dois m'interdire, parce qu'elles confinent à la politique.

Quel riche sujet de déclamation contre nous que l'accusation d'intolérance ! L'Eglise catholique est une puissance persécutrice, chacun de nous est un persécuteur, et si nous ne le sommes pas naturellement, nous le devenons par la nécessité d'obéir à l'Eglise. Ceux qui tiennent de pareils propos veulent dire, je pense, que les catholiques punissent les délits religieux, qu'ils font peser leurs châtimens sur les personnes, les biens, les privilèges, la réputation. On veut dire que nous haïssons, calomnions, tournons en ridicule, poursuivons d'injures et inquiétons, par toutes sortes de moyens, ceux qui ne pensent pas

comme nous ; que nous les accablons, en les frappant d'incapacité, en prononçant contre eux des pénalités civiles, l'emprisonnement, l'exil, la torture, l'esclavage et la mort ; que nous sommes inflexibles dans nos mesures, perfides dans nos actions, cruels dans nos rigueurs, implacables dans nos vengeances. On racontera quelque histoire à l'appui, en l'exagérant beaucoup, assez pour qu'on s'en aperçoive à première vue, mais cependant toujours avec un petit fond de vérité. Je ne veux soulever ici aucune question de principe ou d'histoire, je ne me donnerai même pas la peine de repousser sommairement ces accusations, par ce seul motif que tel n'est pas mon but. Mon intention est seulement de prouver que les actes imputés aux catholiques, quelle qu'en soit la nature, ressemblent tellement à ce que pratiquent et proclament les journalistes, que nos adversaires sont les dernières personnes qui puissent en toute sûreté accuser les catholiques d'être persécuteurs, s'ils ne veulent pas jeter des pierres dans leur propre jardin.

A coup sûr, je ne m'oublierai pas jusqu'à soulever le voile de la vie privée. Certaines convenances, que nous entendons respecter, ne nous permettent pas de voir le journaliste dans sa maison. Demandons-nous cependant, par forme d'hypothèse, ce que ferait un publiciste impie, si sa femme entendait aller à la messe tous les matins, si son fils voulait se faire missionnaire, si sa fille voulait entrer chez les carmélites, si sa domestique portait ostensiblement la médaille miraculeuse ? Serons-nous présomptueux en disant qu'il ne se contenterait pas d'en gémir secrètement, qu'il s'emporterait en réprimandes, qu'il trancherait du pontife dans sa maison, qu'il réglerait l'ordre des confessions, des communions, des messes ? En ce moment même, ne voyons-nous pas les libéraux belges exercer, contre les femmes et les enfants, la plus atroce tyrannie ? Et si nous ne nous étions imposé la plus scrupuleuse discrétion, serait-il donc si difficile de citer tel et tel, très-libéral dans ses articles, qui exerce à huis clos, sur son domestique, la plus insupportable prépotence ?

Mais laissons ces choses et parlons de faits publics.



L'Eglise est sanguinaire, cruelle, féroce; les prêtres voudraient faire rôtir les journalistes sur un grand brasier, boire du sang chaud, manger de la chair palpitante : très-bien ! Mais ces agneaux de 93, qui aimaient tant le lait, n'aimaient-ils pas aussi un peu le sang ? Mais Marat, Danton, Desmoulins, Robespierre (des journalistes, s'il vous plaît), n'ont-ils pas commis quelques légères peccadilles ? Mais les lois qui devaient laisser notre patience, mais les pontons de l'île de Ré et les déserts de Sinnamary n'ont-ils pas trouvé dans la presse des apologies ? Est-ce que, malgré la sécurité des temps, Alloury n'a pas écrit : « Que m'importent vos vertus, si vous m'apportez la peste ? » Est-ce que Edgard Quinet n'a pas écrit ces compromettantes paroles, qu'il a voulu rétracter trop tard : « Il faut que le christianisme tombe; il faut l'extirper, le déshonorer, l'étouffer dans la boue; aveugle, il appelle contre lui la force aveugle ? » Est-ce que Girardin n'a pas dressé contre l'Eglise ses alinéas trop souvent ridicules pour être formidables ? Est-ce que Guérault, Peyrat, Neftzer, Labédollière, Jourdan n'ont pas fait complaisamment écho à tous les emportements les plus fanatiques de l'irréligion contemporaine ? Que sont tous les journaux impies, sinon des machines de guerre ? Les feuilles quotidiennes et les feuilles hebdomadaires, celles de la capitale et celles de la province, ne poussent-elles pas les hauts cris au moindre mouvement du clergé ? La presse est tellement partiiale, si aveuglément intolérante, qu'elle ne s'est pas encore faite à l'idée que l'Eglise catholique ait seulement le droit de vivre. Le catholicisme devrait se contenter de végéter, comme une plante malade, dans le pauvre petit coin d'une pauvre petite sacristie. Tout serait pour le mieux dans la plus florissante des nations, si les prêtres restaient muets et si les évêques pratiquaient plus attentivement la vertu capitale du silence. Mais que nous songions à propager notre foi, c'est une vraie trahison. Nous sommes des ultramontains, des cléricaux, des jésuites, des gens agressifs, des conspirateurs, une race ennemie du genre humain, parce que nous avons assez de cœur pour désirer le salut du prochain et assez de zèle pour

y travailler. Tel est notre crime. Et pour ce crime glorieux, on appelle sans cesse contre nous la répression; et quand, par une fortune que je ne veux ni louer ni maudire, on a obtenu quelques rigueurs, il y a dans la presse une acclamation de triomphe, un surcroît d'intolérance, un désir public de nous accabler : « Tombons sus, ils sont à terre. »

Je sais bien que parfois il se manifeste, parmi quelques publicistes, des sentiments plus généreux, plus équitables et trop consciencieux pour mériter ces reproches, mais je parle ici du parti dominant, des coryphées du journalisme impie. Il se passera du temps avant qu'ils admettent seulement que nous sommes avec eux sur un pied d'égalité. En attendant, c'est pour ces pacifiques conquérants de l'idée un sujet de surprise que nous osions dire un mot pour notre défense, et que nous ne tenions pas pour suffisante la liberté de respirer, de manger et d'aller. Prétendre à une opinion, vouloir nous conduire par nous-mêmes, oser prêcher, se mettre sur l'offensive, quelle intolérable présomption. Ces journalistes vraiment sont des martyrs de patience s'ils peuvent en notre présence rester de sang-froid, et s'ils nous montrent quelque politesse, ils font acte de condescendance héroïque.

Pour porter la justice jusqu'au scrupule, je ne contesterai pas à nos adversaires le droit légal de discuter nos croyances. Mais les insultes, les outrages, les calomnies, les moqueries, les profanations, comment les justifier? Tout homme devrait être respecté, non-seulement dans sa personne et dans ses biens, mais encore dans ses jouissances intimes et surtout dans sa foi, et à moins de nécessité publique, quel bon motif peut-on invoquer pour prodiguer à qui que ce soit l'injure? Non pas qu'il faille proscrire absolument le ridicule. Il y a toujours dans la société certains charlatans qui étonnent le monde par leur impudence, et il est bon d'exercer contre eux les représailles de la satire. Il n'y a pas de moyen plus facile et plus inoffensif de se débarrasser d'une foule d'abus, de misères et de sottises. Le ridicule est souvent l'expression la plus vraie de l'opinion publique; c'est une soupape de sûreté pour bien

des sentiments qui, sans cette issue, pourraient finir par faire explosion. Mais, si la satire a ses franchises, elle doit avoir ses limites. Même en temps de guerre, on épargne les femmes, les enfants et les vieillards. En tout temps, on doit respecter le prêtre, et on doit le respecter d'autant plus fidèlement que l'entraînement public pousse davantage à l'insulter. L'impartialité alors est du courage. En quoi, d'ailleurs, les outrages servent-ils la cause de la vérité ? Et ne doit-on pas désormais, parmi les nations civilisées, réputer délit toute diffamation des personnes sacrées ?

Mais où donc est la tolérance de ceux qui déclament tous les jours contre notre intolérance ?

#### VIII. — Les bonnes mœurs et les journaux impies.

C'est un principe évident par lui-même qu'il faut respecter les bonnes mœurs. On peut discuter, dans les écoles et dans les journaux, sur la nature du devoir, sur l'objet précis d'une obligation, sur les motifs déterminants d'une loi, mais non contester les titres de la vertu à la vénération des peuples.

Le respect des mœurs étant admis comme un principe général, évident et obligatoire, il faut en conclure que quiconque outrage les mœurs, accuse sa propre dépravation, et, s'il n'est pas dépravé, confesse l'infirmité de sa cause. Personne ne dit, de gaieté de cœur, des infamies. Lorsque la vérité suffit pour établir la démonstration d'une thèse, recourir au mensonge ne serait pas seulement un acte immoral, mais une maladresse. Si donc les journaux impies, dans la guerre qu'ils font à l'Eglise et à la religion, emploient, pour les combattre, la corruption et la calomnie, nous sommes en droit de leur dire : « Vous corrompez, donc vous avez tort ! »

A Dieu ne plaise que nous imputions ce tort à la bassesse des journalistes. Nous les croyons hommes convaincus, purs d'intentions, respectables dans leur conduite privée. Mais plus nous rendons hommage à leurs vertus, plus nous sommes en droit de leur opposer, comme preuve évidente d'erreur et réfu-

tation sommaire de leurs allégations quotidiennes, les iniquités et les corruptions de la polémique.

Cette fin victorieuse de non-recevoir pouvons-nous la revendiquer contre les journaux impies ?

Voltaire disait aux encyclopédistes : « Mentez, mentez comme des diables, mes amis ; il en restera toujours quelque chose. » Si Voltaire avait ajouté : « Corrompez, mes amis, c'est le seul moyen d'entamer l'Eglise, » par ce corollaire abominable d'une ignoble recommandation, il eût pressenti exactement la tactique des journaux irrégieux. Nous accusons ces feuilles de mensonge systématique et de corruption effrontée. Il va sans dire qu'en élevant contre elles cette accusation suprême, nous entendons leur porter un argument qui doit, de deux choses l'une, ou nous couvrir de honte, ou ruiner radicalement leur crédit.

L'hostilité à l'Eglise offre des caractères différents suivant l'éducation qu'on a reçue et le rang que l'on occupe dans la société. Prenez un homme bien élevé, qui a vu le monde, qui s'intéresse aux controverses et aux événements religieux, quelque prévenu qu'il soit, s'il veut se faire l'honneur d'une opinion sur un sujet quelconque, il avouera que les motifs de l'opinion qu'il a adoptée seraient insuffisants pour le grand nombre. La multitude, quand on veut l'entraîner, demande des raisons autres que celles qui peuvent persuader un homme instruit, qui sent, qui pense et qui a de l'honneur. Les arguments de ce dernier contre le catholicisme, quoiqu'il les tienne lui-même pour suffisants, offrent une réserve, une délicatesse, une rigueur, une harmonie, un fond, une forme, des distributions telles qu'ils ne peuvent être d'aucun effet sur la généralité des hommes. La question, pour les journaux, est de savoir comment on arrive à faire impression sur ceux qui n'ont jamais appris à exercer leur intelligence, à comparer les idées, à analyser une preuve ou à discuter des probabilités. Or, il est constant, que la foule vit moins par la raison que par l'imagination. Les petits faits, sèchement racontés, ne lui plaisent pas, et les discussions graves de la philosophie ne peuvent

que l'endormir. La lecture d'une histoire, d'une biographie, d'une controverse est quelque chose de bien triste, à son jugement, auprès d'un bon roman, d'une vie de voleur de grands chemins, de contes de revenants, d'un mélodrame, d'une ménagerie d'animaux sauvages ou d'une exécution capitale. L'Eglise catholique, partout où elle est établie, par la profondeur de ses mystères, la rigueur de ses lois et la magnificence de son culte, s'est rendue maîtresse de l'imagination populaire. Les journaux qui veulent avoir contre elle quelque chance dans la lutte, sont dès lors obligés de trouver quelque idée plus propre à captiver; il leur faut avoir recours à quelque vive fascination capable de saisir, d'attirer et de dompter. Précédemment nous croyons avoir démontré que ces journaux, pour défrayer leur polémique, s'appuyaient sur des autorités déshonorées, invoquaient des faits illusoire, s'inspiraient du préjugé, supposaient la vérité de leurs principes et se jetaient dans de perpétuelles contradictions. Au point de vue du bon sens et de la logique, une telle démonstration détruit tout leur prestige. Mais si l'on vient à examiner, au point de vue de la conscience, les faits et gestes de cette logique boiteuse, ce n'est plus de l'indifférence qu'on éprouve, c'est du mépris. Tout le génie de ces journaux, et c'est un génie vraiment diabolique, consiste à dire que Jésus-Christ est Béalzebuth, le Pape l'Antechrist, et l'Eglise le cauchemar de la civilisation. Plus le journal qui distille ces impiétés s'adresse aux classes élevées, plus il est circonspect dans ses insinuations. Lorsqu'il s'adresse aux classes moyennes et aux patriciens de la blouse, il surveille moins ses idées, il est plus effrontément corrupteur et menteur. Quand il s'adresse aux dernières classes, il est cru, cynique, sans vergogne. Comparez, par exemple, le *Journal des Débats*, le *Siècle* et le *Journal de la Canaille*. Au fond, les idées sont identiques et les visées se ressemblent, mais dans la forme quelle différence ! L'un est discret, l'autre sans gêne, le dernier brutal. Ce n'est pas ici le lieu d'établir que Jésus-Christ n'est pas l'Antechrist et que Dieu n'est pas le diable. Il suffit de constater que l'énormité des accusations est

le seul moyen de succès contre l'Eglise. Des livres sanscrits ou dignes de l'être, des articles quintessenciés, cela peut conduire à l'Académie, mais ne peut ébranler la religion. Il faut absolument pourfendre le clérical, manger du jésuite, crier à la conspiration, invectiver, mentir et maudire. Hors de là, tout est vain pour les vues de l'impiété.

Le mensonge, le mensonge systématique et sans pudeur, — car je ne puis employer des termes plus doux, — est donc la condition indispensable des accusations du journalisme. Tant que l'Eglise aura des ennemis, elle ne pourra être attaquée que par la calomnie, chaque fois qu'on prétendra argumenter contre elle ; et l'on devra toujours argumenter, parce que l'homme, être éminemment moral, ne peut, dans aucune de ses luttes, se contenter de la force aveugle. Le lion déchire sa proie sans donner aucune raison de ses violences ; mais l'homme ne peut persécuter sans déduire les motifs de sa conduite. Il faut qu'il mette ses actes d'accord avec sa conscience, et, si les bonnes raisons lui manquent, il n'y a pas à dire, il faut qu'il en invoque de mauvaises. Ayant entrepris de combattre l'influence morale et sociale de la religion, il n'y a pas de milieu : on ne peut que diffamer ou exposer mal les choses. Faits de l'espèce commune, inductions savantes, conjectures subtiles, tout cela ne servirait de rien auprès de la foule. Des choses qui tranchent, des couleurs vives, éclatantes, telle doit être la rhétorique de l'impiété. Ou vous devez vous résigner à voir la multitude accepter l'action bienfaisante de l'Eglise catholique, ou vous devez confondre cette Eglise par les seules armes de la calomnie.

Est-ce à dire que tous les catholiques soient des saints et que tous les prêtres soient des anges ? Déjà nous avons répondu à cette question ; au risque d'excéder en condescendance, nous voulons encore y répondre. Certaines choses que l'on avance contre nous sont vraies sans doute, mais elles ne renferment pas le mal qu'y veulent voir les journalistes ; d'autres donnent lieu à des objections simplement spécieuses ; d'autres encore sont vraies en ce qu'elles se rapportent à des choses réellement

coupables, et nous les condamnons avec autant de rigueur que les journalistes ; mais *tous ces faits*, blâmables en apparence et en réalité, *réunis ensemble*, ne suffisent pas pour légitimer ce système général de détraction et l'habile malveillance de la presse impie. Ce sont des faits vagues, dont on ne peut rien conclure, et les preuves qu'on en veut tirer ne frappent jamais, pour me servir d'une expression commune, qu'à côté du but. On ne peut avoir la preuve directe que le catholicisme est tel que les journalistes le veulent faire, sans que cette preuve soit basée sur le mensonge. En dehors du mensonge, il n'y a que de faibles soupçons qui peuvent être fondés, mais qui peuvent aussi ne pas l'être. Les journalistes impies sont donc obligés de retrancher de leur décalogue le huitième commandement : « Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain. » Ce précepte, ils doivent le supprimer, le faire disparaître, leur entreprise exige ce sacrifice. La substance, la force, le mordant de leur argumentation, encore une fois, c'est la calomnie.

Une dernière preuve à l'appui de cette déduction, c'est que plus les publicistes sont hommes de talent, moins ils sont aptes au service de la presse impie. Des manœuvres de la plume, moins que cela, des machurats de basse mine, y font merveille. Pour atteindre au suprême de l'habileté hostile, il suffit de joindre l'absurde innocence de Jocrisse aux stratagèmes de Mandrin. Et quelle que soit l'intelligence des journalistes, il est à observer encore que, quand leur esprit s'applique seulement à distinguer le vrai du faux, ils changent aussitôt d'allures. Je ne dis pas que leurs répugnances s'évanouissent ou que leurs défiances disparaissent ; mais ils se font plus tolérants, et, en admettant qu'ils ne puissent se débarrasser de leurs vieilles entraves, ils comprennent qu'ils ne peuvent plus communiquer à d'autres les sentiments d'une haine qui n'est plus pour eux qu'un importun souvenir.

Mais le comble d'iniquité, l'abomination de cette polémique impie, c'est que, quels que soient les sentiments personnels des rédacteurs, jamais le journal impie ne nous offre de

réparation. Il est de règle, parmi les gens bien élevés, que, sur la dénégation d'une personne accusée, on retire ses paroles, alors même qu'on en garde la persuasion intime. Les habitudes de la bonne compagnie imposent cette rétractation. Il en est tout autrement dans les attaques contre l'Eglise. Lorsque nous nions les accusations qu'on fait peser sur notre caractère, lorsque nous les nions en produisant des preuves sans réplique, nous n'avons pas sujet de nous plaindre qu'on n'ait pas pour nous ces égards extérieurs que commandent les lois de la société, mais nous avons le chagrin de voir qu'on aggrave le tort des premières accusations. Des esprits capables et cultivés ne sont pas seulement les organes des plus grossières calomnies dont on nous charge, mais refusent encore de les rétracter; mais, lors même qu'on les a manifestement réfutées, n'en font qu'un prétexte à de nouvelles violences. Comment qualifier une telle conduite, et ne serions-nous pas justes de dire que c'est bien là de la malhonnêteté littéraire au premier titre?

Je répète donc : tous les faits produits à notre charge ne sont pas sans fondement ; mais ce n'est point la vérité qui parle contre nous, c'est le mensonge. L'impiété a besoin d'images exagérées : il lui faut des couleurs fortes et beaucoup de saillant. J'ajoute que les journalistes, pour y atteindre, joignent au mensonge la corruption. Ce point est le côté le plus triste de mon sujet ; je ne l'aborde pas sans répugnance. Du moins que nos adversaires comprennent que nous n'y touchons que pour venger notre honneur, point pour mettre en doute leur honorabilité : *Mutuâ pace dixerim.*

L'Eglise catholique n'a pas deux sortes d'ennemis : la haine est le fond commun de toute hostilité contre ses dogmes, sa discipline ou sa hiérarchie, et le projet de renverser l'Eglise est le seul dessein qui puisse assouvir cette haine. Pour réaliser ce projet, il y a des savants et des publicistes, sectes de rongeurs souterrains, de termites qui dévorent les assises de l'ordre moral. Les savants, gens lourds ou légers d'esprit, nous menacent de la science et de la raison ; dans leur naïf orgueil, ils se flattent que leur fine adresse saura réussir ; mais la



science et la raison, quand il s'agit de les tourner contre le Christianisme, sont des auxiliaires dangereux, toujours prêts à se mettre du côté de l'ennemi, par des trahisons soudaines, qu'aucune dextérité ne peut prévenir. Les journalistes, venant à rescousse, ajoutent donc aux ressources de la science les habiletés de la perfidie. La philosophie défigurée, l'histoire travestie fournissent des armes redoutables. Malheureusement il y a encore possibilité de contrôle pour relever les travestissements de l'histoire et les contrefaçons de la philosophie. D'ailleurs, le mensonge scientifique ne s'adresse qu'à des esprits capables de le démasquer. Que faire donc ? De guerre las, surtout d'une guerre si vaine, les champions se prennent de fureur. L'esprit troublé, l'œil en feu, le bras haletant, ils se précipitent dans la mêlée, moins soucieux de combattre suivant les règles de la stratégie que de porter de rudes coups. Le mensonge était timide : il sera flagrant, impudent, provocateur, il pénétrera partout, il triomphera, il deviendra irréfutable par son effronterie. Au mensonge on ajoutera l'injure, à l'injure la diffamation, à la diffamation enfin l'ordure. Oui, l'ordure, on ira là surtout, et c'est sur quoi l'on compte. Il y aura des feuilletons qui, pour être plus efficacement irréligieux, seront obscènes. Le feuilleton obscène est celui qui trouve le plus de lecteurs; dans cette guerre où l'on méprise le droit des gens, c'est la flèche ailée qui vole partout, c'est la flèche empoisonnée qui fait d'incurables blessures. Ce serait peu d'accuser le prêtre d'ambition, l'Eglise de tyrannie, la religion de fausseté. Peine perdue, vaines clameurs ! le peuple ne les entend pas, ou ne les comprend pas. Quoi ! cette religion qui fait tant d'œuvres saintes, elle ne s'appuie que sur des mythes. Quoi ! cette Eglise que dix-huit siècles de luttes n'ont pas épuisée et que sa faiblesse a défendue contre la force, elle ne s'appuie que sur les petites ruses d'un vieux Pape ? Quoi ! ce prêtre isolé, craintif, c'est un tyran ? Allons donc ! nous dirons alors que la religion est infâme, l'Eglise infâme, le prêtre infâme, et en les dénonçant comme des suppôts de pourriture, nous les exterminerons.

Telle est la tactique finale des journaux impies.

Le prêtre, l'homme de Dieu, l'homme du peuple, l'homme des petits et des pauvres, l'homme admirable est la première victime de ce projet satanique. Les malheureux, ses meilleurs amis rendaient hommage à son dévouement ; ils jouissaient de ses bienfaits, ils connaissaient ses vertus. La presse veut ôter à ces malheureux leur dernier gage de consolation. La pointe de l'épigramme, les lazzis de la gaudriole, le refrain de la chanson, l'article surtout, l'article tantôt crûment effronté, tantôt perfidement discret, sont ses armes de prédilection. Quant aux idées qui défraient sa polémique, elles sont moins des idées que des grossièretés. Son point de départ, c'est l'impossibilité du célibat, c'est-à-dire l'impossibilité de la vertu. L'homme n'est qu'un ver rat, disent nos journalistes, et le prêtre ne peut se soustraire à la condition de l'homme. On insinue tout doucement que si l'Eglise impose aux jeunes clercs un rude noviciat, c'est pour opérer sur eux la ligature du cerveau et les énerver. Si l'Eglise a établi la confession, c'est afin que le prêtre, tout brûlé de feux adultères, dresse son confessionnal comme un piège infâme où succombent l'honneur de la vierge et la vertu de l'épouse. Et pour aviver sa luxure le prêtre traîne, dit-on, ses jours honteux dans une perpétuelle intempérance. Voilà j'espère des choses qui se peuvent dire avec joie, parce qu'on ne manquera pas de les croire avec empressement. Les cœurs gâtés se réjouiront d'entendre dire que les chastes habits de la religion sont des voiles hypocrites, sous lesquels bouillonnent d'abjects emportements. Les cœurs faibles qui soutiennent leur honneur au milieu de tant de défaillances abjureront le souci de la vertu et s'accommoderont désormais de leurs faiblesses. La vile multitude des cités tressaillera de joie à ce spectacle. Le bouvier, le berger, le laboureur ajouteront foi à ces récits ; l'enfant les répétera avec sa naïveté ; la jeune fille et le jeune homme les rediront, sans honte, au foyer domestique. Un jour de noce ou de fête de village, la voix avinée d'un histrion rustique donnera à ces croyances immondes l'autorité de sa considération et le grand jour de la publicité. On tuera le prêtre par

mépris, en attendant l'heure où il sera donné de l'étouffer dans la boue.

Avec une pareille idée du prêtre, que peut-on dire des ordres religieux ?

Il y a, grâce à Dieu, beaucoup de religieux et de religieuses en France, et personne n'ignore le bien qu'ils y font. Les fils de saint Benoît, de saint Bernard, de saint François, de saint Dominique et de saint Ignace prêtent main forte au clergé séculier pour toutes les œuvres du ministère et vaquent, suivant leur vocation, aux travaux qui sont la raison de l'existence de leur ordre. Vouées au service de toutes les infortunes, les religieuses, la fleur des familles chrétiennes, donnent l'exemple de toutes les vertus et de tous les dévouements. Elles sont au berceau de l'enfant, au chevet du malade, dans les écoles, dans les chaumières, dans les missions ; leur charité ne recule devant aucune misère, accepte tous les dégoûts, affronte toutes les fatigues, invente tous les jours un nouveau moyen de servir Dieu et les pauvres. Jamais peut-être spectacle plus beau ne fut donné au monde. Aussi les hommes de tout rang et de toute condition, dans ce pays de France où l'on a encore le sentiment des grandes choses, témoignent-ils une admiration sans réserve à ces vaillantes sœurs qui joignent aux méditations du cloître tous les travaux de l'apostolat.

Il y a cependant une noire tribu qui affiche d'autres pensées, la tribu des journalistes impies.

Le couvent, à ses yeux, est une maison de détention volontaire. On n'y entre que par faiblesse de cœur, par dépit ou par impuissance d'amour. Les personnes qui y vivent sont gens nerveux, à imagination malade : religieuse est le superlatif de vieille femme. La vie qu'on y mène est vide, monotone, d'un insupportable ennui. Des vices de l'espèce la plus grossière s'y introduisent fréquemment, et le crime, le crime lui-même, se fraie un chemin dans ces retraites.

Une sorte de mirage plane sur les maisons religieuses, et dans ce mirage, les cerveaux distinguent toutes les horreurs. C'est là que s'ourdit la conspiration du mal, que rôdent des agents

déguisés, que se prononcent les serments horribles, que se trouvent les passages secrets, les portes dérobées, la question, la torture, le sang, le feu, les lamentations d'enfants étouffés, les gémissements de l'agonie, tous les spectres créés par la fièvre du crime. L'appétit de la canaille demande ces apprêts, le mauvais génie du journalisme le sert à souhait. La pièce de théâtre par son compte-rendu, le mauvais livre par l'article bibliographique, les éphémérides par les souvenirs du passé, les nouvelles par les correspondances, les articles de fonds par tous les artifices de rédaction, le roman surtout, découpé en feuilletons, exploitent cette mine de calomnies. Des feuilles, même honnêtes, peu infectées des passions révolutionnaires, publient le *Juif-Errant* et les *Mystères de Paris*. On juge ce que font les autres. A seule fin qu'un beau jour, une foule ameutée se rue sur un palais épiscopal et le démolisse, envahisse une maison religieuse pour y découvrir d'abominables forfaits et n'y trouve que des paniers de pommes, des sacs de pruneaux, quelques gigots, quelques bouteilles de vin, dont elle se gorgera pour les délivrer de l'oppression cléricale et les soustraire au joug abrutissant des cardinaux.

Et puis, par une contradiction flagrante, ces journaux, qui reprochent à l'Eglise d'être ulcérée des pieds à la tête, se font agents de corruption. Malgré le luxe et l'audace de leurs invectives, ils sentent que l'Eglise est le grand instrument de la sanctification des peuples. Ses dogmes, sa morale, son culte, tout, en elle, a pour but de rendre l'individu plus moral, le famille plus pure, la société plus heureuse. Cette action bienfaisante est sa force suprême. Pour porter à l'Eglise les seuls coups qu'elle redoute, que faut-il ? Agiter la société, corrompre la famille, inoculer aux individus le virus des mauvaises mœurs. Faire des cœurs vicieux, voilà l'unique moyen de réussir contre la religion. Pour satisfaire aux exigences honteuses de leur situation, les journaux impies font de l'obscénité l'instrument favori de leur propagande. Ce fleuve de boue qui, malgré ses digues, menace à chaque instant d'ensevelir le monde sous un déluge d'ignominie, ce fleuve a sa source dans

l'encrier des journalistes ! Lisez peu importe quel journal impie, il n'y a pas de numéros où les plus viles passions n'y reçoivent deux ou trois coups d'encensoir. Parcourez tous les prospectus de la librairie française, comptez si vous en avez le courage, toutes les productions mauvaises de l'imprimerie contemporaine, vous verrez qu'il n'y en a pas une seule — je dis pas une et j'en ferais la preuve — qui n'ait eu la presse pour auteur ou pour complice. Des hommes qui dénoncent le libertinage supposé du prêtre, qui l'appellent le *Maudit*, ces hommes, pour se prêter au service de l'impiété, se font corrupteurs de profession et prennent rang, quoiqu'ils en aient, parmi les mal-fauteurs de la pensée.

Tel est le dernier mot et le dernier résultat de la polémique des journaux impies. Est-ce là de la probité, de la délicatesse et de l'honneur ?

IX. — L'absence de relations avec les catholiques protège la manière de voir des journaux impies.

Un philosophe se promenait, un soir, sous les fenêtres d'une bibliothèque publique. Le bonhomme songeait. Tout-à-coup il fut tiré de sa rêverie par l'appel d'un malheureux qu'on avait enfermé par mégarde dans la bibliothèque. Supplié d'aller prévenir le concierge de l'établissement, après avoir considéré attentivement le prisonnier, le philosophe lui répondit par le syllogisme suivant : Aucun homme ne peut être dans la bibliothèque après quatre heures du soir ; or, vous êtes un homme, donc vous n'êtes pas dans la bibliothèque, — et il passa outre.

Dans ses fameux *Voyages de Gulliver*, Swift nous fait connaître certains philosophes de Laputa qui portaient leur tête sous leur bras. Ces ingénieux personnages faisaient rarement usage de leurs sens, ils procédaient par voies de raisonnement. Un tailleur, par exemple, ayant à prendre une mesure pour confectionner un vêtement, nous est représenté s'armant, non pas d'instruments de son état, mais d'instruments astronomiques, tels que cadrans et télescope. Ce maître-tailleur mesurait un homme comme s'il eût mesuré la hauteur d'une mon-

tagne, il déterminait la coupe d'un pantalon ou d'un gilet comme il eût déterminé l'ascension exacte d'une étoile ou la révolution d'une comète. C'eût été un moyen vulgaire que d'examiner de près et de manier le sujet vivant, quand il pouvait barbouiller des pages d'équations. Notre laputien se retirait à distance, prenait une théodolite au lieu de prendre des bandes de papier et faisait ses observations de loin. C'était une grande idée que de faire un habit par voie de raisonnement et avec un théodolite : mais le résultat invariable était que l'habit, une fois terminé et confectionné avec une rigueur mathématique, était gauche, difforme, parfaitement ridicule.

Tel est, en abrégé, la logique des journaux impies. Des autorités sans poids, des faits sans valeur, des préjugés sans raison, des principes sans fondement, des raisonnements sans justesse, des accusations mensongères et immorales surtout : voilà le gros de leur artillerie. Rien de plus nul, de plus plat que leur polémique contre l'Eglise. En ajoutant que la manière de voir de ces journaux impies est protégée par l'absence de relations avec les catholiques, nous entendons la ruiner plus radicalement encore, tout en présentant, au bénéfice des journalistes, quelques circonstances atténuantes. Aussi bien croyons-nous que s'il n'y a rien de plus honorable qu'un publiciste dont la vie est consacrée à la propagation d'un principe, il n'y a rien non plus de plus triste qu'un système permanent, faux et inique, d'invectives contre la religion.

Nous disons donc que les journalistes emploient aussi envers nous le théodolite. Quand le bon sens leur conseille de nous adresser simplement des questions, ils se tiennent à distance, calculent des sinus et des cosinus et se livrent à un travail algébrique. C'est une affirmation qu'il faut expliquer de manière à en fournir la preuve en définissant l'erreur de nos adversaires.

Quand la direction d'un journal veut avoir sur quelque sujet des informations exactes, elle envoie sur les lieux un des collaborateurs, afin qu'il voie de ses propres yeux. Si un homme d'affaires veut mener une négociation à bonne fin, il s'écrie que les

lettres n'en finissent pas, et aussitôt il envoie une personne de confiance pour traiter directement l'affaire. Nous savons combien les chefs de famille se soucient peu de prendre des domestiques sur certificats, par la raison que les renseignements écrits ne sont pas assez positifs sur ce qu'ils voudraient savoir. Cette manière de procéder, nécessaire pour les vulgaires intérêts du monde, l'est bien plus en matière de religion. Les livres saints ne sont pas des documents techniques comme une disposition légale, ils ne sont pas rédigés avec la précision d'un traité, d'un symbole ou d'un testament. Les monuments de la tradition, nombreux comme les étoiles du firmament, exigent, pour être étudiés, plusieurs vies bout à bout. La profondeur des mystères, les justes rigueurs de la loi, les défauts du langage humain et l'infirmité de celui qui veut en pénétrer le sens sont, pour le commun des lecteurs, autant d'obstacles. Mais à côté de lettres mortes, il y a des personnes vivantes. Les premiers chrétiens formaient une communauté d'hommes zélés, énergiques qui catéchisaient, prêchaient, convertissaient. Les catholiques d'aujourd'hui forment, comme leurs ancêtres, une communauté, un corps; eux aussi prêchent, discutent, catéchisent, conversent en toutes langues et professent partout la même doctrine. Pour connaître leurs idées et leurs sentiments, il ne suffit pas de citer quelques lambeaux d'ouvrages écrits il y a quatre ou cinq cents ans. Pour se mettre au courant de nos principes, évidemment le moyen le plus simple et le plus sûr, est de venir à nous et de nous interroger. Si donc ces journalistes désirent réellement nous interroger, comme nous le croyons, approfondir le catholicisme, eh bien! qu'ils ferment leurs livres et s'adressent à l'Eglise. L'Eglise, c'est la religion incarnée; il n'est possible d'en apprécier les manifestations qu'en les considérant, non dans des abstractions, mais sur le fait.

Tel n'est pas le procédé des journaux; les journalistes jugent les Ecritures, la Religion et l'Eglise sur des textes tirés de nos écrits et rien de plus. Des phrases choisies çà et là, des lambeaux déchirés du contexte, des fragments de phrases, telles sont les

pièces justificatives produites à l'appui des idées que les journaux se font du catholicisme. Grâce à ces extraits, ils pensent arriver à comprendre nos doctrines mieux que nous ne les comprenons nous-mêmes. Leur persuasion à cet égard est si entière qu'ils ne veulent même pas nous permettre d'expliquer nos livres, et si grande est l'assurance de leur supériorité qu'ils ne manquent jamais d'éluder les raisons par lesquelles nous les contredisons. Et quand nous disons que les journalistes nous jugent sur « leurs textes, » nous n'entendons point par là des textes tirés simplement de nos auteurs (c'est la voie que nous suivons nous-mêmes pour faire la preuve de nos principes), mais nous parlons de toutes ces citations historiques, biographiques, philosophiques, politiques et même théologiques, préparées avec soin, améliorées, polies et repolies par plusieurs artistes, pour les besoins des circonstances. Ces citations leur semblent mériter beaucoup plus de crédit et de confiance que notre témoignage et nos paroles. Une bonne connaissance personnelle des catholiques, des rapports avec eux, entretenus non dans un but de controverse et de critique, mais comme moyen d'arriver à une enquête sincère sur le véritable état des choses : cette connaissance et ces rapports, dis-je, vaudraient mieux que toutes les conclusions les plus finement élaborées, mieux que les articles les plus sublimes tirés de certaines rumeurs, de faux témoignages, de simples soupçons, de scènes romantiques, de fragments de théologie, de fragments de légendes miraculeuses, de fragments de nos écrivains de piété, de fragments de nos livres écrits par des membres isolés de notre communion, quelquefois des membres ignorants ou exaltés, fragments dont l'ensemble constitue le fonds, la quintessence, la fève, la fleur de tous les propos impies du journalisme.

C'est une grande méprise de la part des journalistes de croire qu'avec leur fourniment d'extraits ils connaissent la religion, et c'en est une plus grande encore de s'imaginer qu'avec ce frivole attirail ils peuvent s'ériger en docteurs.

« Chacun son métier, » dit le proverbe. D'où il suit que si un



Allemand doit être un meilleur maître de la langue allemande, et si un pilote doit être un meilleur maître pour les règles de la navigation, ainsi les catholiques doivent mieux que les étrangers connaître le catholicisme. Les militaires ne font pas grande attention aux critiques des hommes engagés dans la vie civile. En fait de médecins amateurs, je suppose que vous préféreriez une simple garde-malade à un théoricien qui se serait bourré la tête de traités médicaux. Et cependant on pense que le premier venu a qualité pour attaquer ou pour instruire les catholiques sur les matières de religion. Un bourgeois de province, un capitaine de vaisseau, un officier en demi-solde ayant à disposer de son temps, peut devenir d'emblée, s'il est passionné, un excellent journaliste. Sans hanter nos églises ni nos écoles, il peut, avec l'assortiment traditionnel d'extraits à l'usage de la presse impie, se croire très-compétent pour enseigner au Pape sa religion, réfuter un concile et mépriser tout haut saint Augustin, saint Thomas ou Bossuet.

Vous avez sur les rayons de votre bibliothèque Suarez, Vasquez, De Lugo, Lambertini, saint Bonaventure, toute une série d'in-folio. Vous penseriez qu'un certain temps est nécessaire pour se rendre maître de la doctrine qui a occupé la vie entière des grands maîtres de la pensée. Notre journaliste, cependant, est persuadé qu'il y a bien peu de chose dans de tels ouvrages, à cause même de leur nombre. Ce docteur improvisé n'a pas étudié nos doctrines, il n'a même pas appris notre langue; il appelle nos expressions consacrées un jargon; notre doctrine, obscurantisme; et il pense que tout sujet doit tenir dans une coquille de noix. Dans son ignorance, il prend continuellement une chose pour une autre et pense que cela importe peu. Les bévues les plus risibles n'enfantent certainement pas chez lui la conviction, mais un entêtement inconcevable et une injustice extraordinaire. Qu'il attaque ou qu'il réplique, tout de suite, il se rempare des passages présentés pour la remonte d'idées impies; par exemple, il cite quelque terrible sentiment de Bellarmin ou de Duns Scot. Sans doute il ne s'est jamais reporté au passage en question dans l'ouvrage original,

il ne l'a jamais vérifié, il n'a jamais consulté le contexte ; mais il ne présente que plus hardiment ses citations soi-disant érudites, il les multiplie avec une aisance parfaite ; il s'échauffe, s'irrite, argumente, surtout ergote, et toujours à la plus grande satisfaction de ses benoîts lecteurs.

Ces allures cavalières ne procèdent pas d'une science sérieuse ; elles réussissent encore moins à donner une idée quelconque de la Religion.

Toute chose est frappante et grotesque si elle est mise hors de sa place, si elle est examinée sans la rapporter au tout dont elle fait partie. La perfection des parties consiste dans leur agencement, leur subordination ou leur affinité, et souvent elles n'ont de sens que dans le rapport qu'elles ont les unes aux autres. Comment peut-on dire qu'une chose est bonne ou mauvaise sans savoir à quoi elle est destinée ? Les journalistes séparent nos assertions des circonstances qui y donnent lieu, de l'objet qu'elles se proposent, des raisons qui les justifient, et ensuite ils demandent au monde quels peuvent être leur sens ou leur usage. Couper les racines d'une plante pour la mettre en terre ou la planter la tête en bas n'est pas plus absurde que d'examiner les doctrines catholiques dans le miroir trompeur de citations sans portée. Celui qui désire nous connaître doit condescendre à nous étudier. Après tout, la doctrine catholique est trop grande pour être connue par des études superficielles ; elle ne peut être examinée d'un simple coup d'œil ou réfutée par un syllogisme ; et si nos journalistes la prennent au sérieux, s'ils sont autre chose que des docteurs d'ignorance et des marchands de calomnies, qu'ils se résignent à approfondir la religion et à n'en parler jamais qu'avec intelligence.

Nous dirons donc aux journalistes : « Vous avez à traiter chaque jour, si vous touchez à la religion, les questions les plus diverses et les plus délicates. Il est impossible d'en parler pertinemment sans les connaître, et il ne vous est guère possible de les connaître sans les étudier à fond. Le temps vous manque pour ces études, et, avec le temps, il vous manque

beaucoup d'autres choses. Mais quoi de plus facile que de consulter des maîtres ? Vous avez à Paris un archevêque en qui se personnifient la science, la sagesse et la courtoisie ; vous avez à Saint-Sulpice un séminaire de docteurs ; vous avez à la tête de toutes les paroisses des curés de première distinction ; vous avez, dans toutes les institutions et dans toutes les églises, des professeurs savants, des aumôniers habiles, des vicaires pleins de zèle ; encore une fois, consultez. Ne serait-ce pas une faute sans excuse et une preuve flagrante de mauvais vouloir si, pouvant nous tendre la main, vous vous contentiez de nous étudier avec une lunette d'approche ; si, pouvant vous asseoir à notre foyer et apprendre dans une conversation aimable des choses que vous ignorez, vous vous contentiez de nous argumenter à grands coups de paralogismes absurdes. »

Oh ! si nous étions connus, non pas sur un ou deux points, mais dans tout ce que nous pensons, disons et faisons comme catholiques, quelle révolution s'opérerait tout-à-coup dans l'esprit national ! Le bon sens et la probité française reprendraient dans la presse leur suprématie ; les folliculaires du dernier rang perdraient leur emploi ; nous n'entendrions plus dire que les laïques sont menés en aveugles, qu'on les force à digérer des impossibilités en les menaçant de perdition, ou qu'ils ne croient point de cœur ce qu'ils professent de bouche. Les spectres de tyrannie, d'hypocrisie, de fraude, s'évanouiraient avec la lumière du jour. Les journalistes ne craindraient plus d'être brûlés sur les bûchers de l'Inquisition ou tués par les balles de la Saint-Barthélemy. Les cachots, la torture, les poulies, la chaux vive n'apparaîtraient plus que comme les restes d'un festin de sabbat. Les prétentions politiques, les complots, les intrigues, que l'on est toujours si disposé à nous imputer, n'auraient aucune consistance. Et quoique l'on trouve parmi nous, je suppose, comme parmi les autres enfants d'Adam, toutes sortes de misères, du moins on ne dirait plus que nous avons le monopole des vils défauts et la plus grande part de superstition.

## X. — Devoirs des catholiques envers les journaux impies.

Les journaux impies, par leur nombre et leurs moyens de publicité, constituent, contre l'Eglise, une formidable puissance. La cause de leurs attaques, c'est qu'ils ont de nous une idée très-inexacte, et en cela se trouvent leur force et notre danger. Contrairement à ce qui arrive dans une guerre ordinaire, où l'ignorance est une faiblesse, ici l'ignorance devient une force, force d'autant plus à craindre qu'elle est plus aveugle, d'autant plus hostile, qu'en propageant de plus noires calomnies, elle croit peut-être encore servir la vérité.

Pour neutraliser cette force destructive, nous avons opposé aux journaux impies un argument de prescription ; nous avons présenté les fins de non-recevoir que tout homme sensé doit faire valoir contre la mauvaise presse. Sans s'occuper des mille détails de la polémique, le lecteur peut dire désormais en toute assurance : « Ces journaux raisonnent mal, et quand il y aurait quelque fondement à leurs récriminations, il est de toute évidence que des millions d'articles, appuyés sur des bases ruineuses, sont sans valeur aucune contre l'Eglise. »

Maintenant, quels sont nos devoirs envers la presse impie ? Quel doit être le résultat de l'examen auquel nous venons de nous livrer ? Par quelles remarques pratiques, par quels utiles conseils devons-nous conclure cette discussion, dont le but était de déterminer nos rapports avec les journaux irréguliers ?

D'abord, nous devons nous bien mettre dans l'esprit qu'en fait de diffamation et de raillerie nos ennemis ont fait ce qu'ils pouvaient faire de pire. Ce qu'ils disent chaque jour contre les catholiques, les prêtres et l'Eglise, ils le disent depuis longtemps ; ils ont usé toutes leurs armes, et nous n'avons plus rien à craindre, car, à leurs yeux du moins, nous n'avons plus rien à perdre. Dans leurs emportements fanatiques, ils nous accusent de toutes les abominations et nous mettent en quelque sorte hors la loi. Nous ne pouvons donc d'aucune façon les émouvoir, ni par des caresses, ni par des plaintes, ni par des remontrances. Soyons polis, ils ne seront pas plus doux ;

soyons rudes, ils ne seront pas plus violents. Nous ne pouvons faire penser de nous mieux ou plus mal. Ils ne nous proposent pas de conditions, et ainsi nous ne pouvons être tentés de leur faire des concessions, de prendre des déguisements ou d'employer des biais. Nous sommes débarrassés de la peur des hommes. Nous n'avons pas besoin de nous demander : Qu'en dira-t-on? Dieu doit être notre seule crainte, comme il est notre seule récompense.

Maintenant, catholiques, si les attaques des journaux trouvent, dans nos défauts ou nos vices, quelques prétextes à violences, il faut nous en corriger : il faut nous en corriger, parce que nous sommes chrétiens; il faut nous en corriger, parce que ces misères donnent prise aux agressions de l'ennemi. La nature humaine, laissée à elle-même, est entraînée par des penchants dépravés; elle tombe aisément dans une multitude de petits défauts et dans quelques grands vices. Le remède aux grands vices, c'est la religion. La religion donne les lumières et les forces nécessaires pour cicatrizer les grandes plaies de l'âme. Indépendamment de ces plaies, l'âme est susceptible d'innombrables sentiments plus ou moins malséants, inconvenants, petits et misérables. En très-peu de temps et presque sans qu'on s'en aperçoive, elle est couverte d'une foule de disgracieuses infirmités : jalousies, ruses, lâchetés, humeurs chagrines, ressentiments, obstinations, travers d'esprit, idées vulgaires, impertinence, égoïsme. La culture de l'esprit, qui ne peut par elle-même guérir les grandes plaies de la nature humaine, peut beaucoup pour la guérison de ces petits défauts. Plus notre horizon s'étend, plus nous faisons de progrès dans la connaissance des hommes et des choses, et plus aussi nous devons faire des progrès dans ces qualités et ce caractère de l'esprit que l'on désigne sous le nom éminemment français de courtoisie. Et si cela est vrai de toutes sortes d'hommes, quels que soient leurs principes religieux, cela doit être encore plus vrai des catholiques. Nos ennemis, même lorsqu'ils sont irréflechis, injustes, violents, ne laissent pas que de paraître bons chevaliers, mais pas assez pour ne se montrer jamais ni em-

portés ni violents. C'est à nous, en dépit des provocations, à être humains, polis, nobles dans nos rapports, à mettre dans nos relations beaucoup de droiture, à montrer de la candeur, de la générosité, des sentiments honorables, du bon sens et de la patience, à éviter de remporter, sur nos adversaires, de petits avantages, à faire vers eux la moitié du chemin, à ne pas nous arrêter aux insultes, à supporter les imputations, à interpréter les actions de tous dans le meilleur sens. Il n'est pas seulement plus religieux, plus convenable, plus heureux, d'avoir ces excellentes dispositions d'esprit, mais c'est aussi, et de beaucoup, le meilleur moyen de persuasion et de succès.

A l'absence de défauts graves et aux vertus que suppose cette absence de défauts, il est à souhaiter que nos catholiques joignent une parole, à laquelle nos adversaires ne sauraient résister. Ce que nous désirons surtout, dans les fidèles de ce siècle, c'est ce don de science dont l'apôtre veut que nous soyons envieux. Nous ne devons pas cacher notre talent sous un voile et notre lumière sous le boisseau. Il s'est fait dans le clergé de France un magnifique travail, et sans vouloir méconnaître aucun mérite, nous ne saurions taire qu'il y a dans nos prêtres une supériorité vraiment triomphante. Nous voudrions maintenant des laïques non point arrogants, amoureux des disputes, âpres dans leurs discours, mais connaissant leur religion, la méditant, sachant quelle est la valeur de leurs croyances, ce qu'ils admettent et ce qu'ils rejettent, assez instruits de leur foi et de leur histoire pour l'exposer et la défendre. Nous voudrions des laïques intelligents et savants. Assurément, nous ne nions pas qu'il n'y en ait beaucoup de tels ; mais nous ne craignons pas d'être exigeant, exorbitant même dans nos demandes. Nous désirons qu'ils augmentent leurs connaissances, qu'ils cultivent leur raison, qu'ils observent les rapports des vérités entre elles, qu'ils apprennent à voir les choses telles qu'elles sont, qu'ils comprennent comment s'accordent la raison et la foi, quels sont les principes du catholicisme, en quoi consistent les absurdités et les inconséquences de toutes les théories contemporaines de l'incrédulité.

En devenant plus savants, nous ne craignons pas qu'ils deviennent mauvais catholiques, pourvu qu'ils conservent un vif sentiment de la présence de Dieu et des destinées de leur âme. Au contraire, en devenant plus capables d'expliquer ce qu'ils sentent, ils seront plus en garde contre l'abattement, l'irritation ou les surprises ; ils seront plus enracinés dans cette confiance calme qui est déjà la moitié de la victoire. Celui qui peut se rendre compte des lois, de tous les combats de l'ordre moral, de l'incohérence de l'erreur, de l'issue des perplexités, de la fin des choses, de la présence du souverain Juge, celui-là devient nécessairement philosophe, patient, magnanime.

Des talents, des connaissances, des vertus, c'est beaucoup ; ici pourtant ce n'est point assez, il faut encore se faire connaître, au moins à ses entours. L'Évangile nous fait une obligation de l'humilité, et, à coup sûr, il n'est aucune vertu qui puisse suppléer la modestie. La modestie cependant ne doit jamais aller jusqu'à refuser la justice, surtout lorsqu'une justice refusée met en péril notre nécessaire considération. Les journaux nous attaquent, ils cherchent à égayer l'opinion sur notre compte, et, par cet égarement de l'opinion, ils voudraient nous atteindre. Mais l'opinion ne peut nous frapper qu'autant que notre pays accepte, comme monnaie de bon aloi, les diffamations des journaux. Si nous sommes connus dans notre paroisse comme gens de conscience et d'honneur, c'est en vain qu'on dira le contraire ailleurs. Les journaux pourraient faire croire au monde entier que j'ai deux têtes, quatre pattes, des ailes, une grande queue armée d'un dard ; dans mon village, cependant, personne n'y ajouterait foi. Il en est, dans l'espèce, des difformités morales comme des difformités physiques. La presse pourra dire que les fidèles sont des lâches, les prêtres des imposteurs, les évêques des tyrans ; elle le pourra dire et le faire croire au loin, mais dans notre pays, du moment que nos vertus nous protègent et que la renommée nous fait un rempart d'honneur, à quoi peuvent aboutir ces affreuses calomnies ? A pis-aller, on ne pourra que dire : Les catholiques, son sans doute des lâches, mais

dans la Haute-Marne, ils font exception ; les prêtres sont, sans doute, de francs hypocrites, mais ici ils sont à l'abri de tout blâme ; les évêques sont sans doute, des monstres, cependant il y a, à Langres, un évêque qui n'affecte aucun luxe, aucune pompe, qui est simple, modeste, bon, toujours à son travail. Dans d'autres diocèses, on tiendra le même langage. Les accusations contre les catholiques seront comme une espèce de jeu de savate ; étant partout et nulle part, elles se perdront en vaines clameurs et la vérité remportera la victoire.

Ce n'est pas assez de se défendre sur son terrain ; il faut prendre l'offensive, attaquer l'ennemi dans ses forteresses. Le journalisme impie est superbe, parce qu'il ne nous connaît pas. L'ignorance est sa force, l'erreur est sa vie. Présentons-nous à lui ; pressons-nous contre lui ; forçons-le à savoir qui nous sommes. Montrons si clairement ce que sont les catholiques, que les publicistes ne puissent pas affecter de ne pas nous voir, ni refuser de nous justifier. Ne les laissons pas se réfugier dans le silence ; ne consentons même pas à ce qu'ils affectent de nous baiser les pieds pour nous lier les mains. Ces bons journalistes, pressés par nos réclamations, ils feront tout ce qu'ils pourront pour ne pas nous voir ; ils regarderont en arrière, ils regarderont en avant, de côté, en l'air ; ils fermeront les yeux, et plus nous approcherons d'eux, plus ils tiendront closes leurs paupières. Ils seront saisis de colère et d'effroi ; ils donneront l'alarme comme si nous venions les assassiner. Insistons. Plusieurs d'entre eux ont à demi conscience qu'ils ont tort, mais ils ne veulent pas le savoir clairement, de peur des conséquences. Ils pensent qu'il vaut mieux laisser les choses aller leur train, et persister dans l'injustice envers le bien, puisqu'il y a si longtemps qu'ils se rendent coupables. Trop orgueilleux pour avouer qu'ils se sont trompés, ils préfèrent, à une sincérité embarrassante, une iniquité sans péril. Comment toucher à cette obstination ? Difficile problème, mais remarquons que si nous parvenons à le résoudre, nous avons achevé notre œuvre. Il n'y a qu'un pas entre nous et le succès ; un pas rude, sans doute, mais un seul pas. C'est beaucoup de connaître



notre but et de pouvoir concentrer tous nos efforts sur un seul point. Quand nous aurons obligé les journalistes à nous observer avec attention et à parler de nous en toute justice, je ne dis pas qu'ils deviendront catholiques, mais ils cesseront d'avoir des moyens de nous adresser des reproches ou des injures, et de nous infliger la disgrâce de l'impopularité<sup>1</sup>.

Quand nous agirons ainsi, on essaiera peut-être d'autres armes. Plus nous serons sérieux, plus on fera d'efforts pour nous tourner en ridicule. Mais le ridicule ne peut nous blesser; il ne peut même que difficilement nous atteindre. Nos ennemis haïssent et redoutent le catholicisme; ils peuvent rire de quelques individus, de quelques détails, mais jamais de l'ensemble de notre religion. On a injurié l'Eglise, on l'a diffamée, on n'a pas pu la ridiculiser. Sa puissance est trop réelle, trop profonde, trop vivace, pour avoir quelque chose à craindre des gambades des gens d'esprit.

Nous ne pourrons pas réduire au silence nos adversaires; n'en soyons pas surpris. Cela ne prouvera pas qu'ils ne nous estiment pas secrètement. Les hommes sont mus par diverses impulsions. Ce qu'ils montrent à la surface n'est pas toujours le signe de ce qu'ils sentent à l'intérieur. Lorsqu'ils ont posé des affirmations, ils ne peuvent pas facilement les rétracter: leur contradiction serait trop palpable; mais tout en continuant à faire du bruit, ils désirent sortir de leur mauvaise position. La vérité fait à la délicatessè et à la conscience des blessures qui ne se peuvent fermer. Nos adversaires ont reçu intérieurement un coup; ils sont énervés par la conscience intime de leur tort et le sentiment de leur insuccès. Irrités peut-être contre eux-mêmes, bien qu'ils ne nous aiment pas plus qu'au-paravant, ils seront plus prudents une autre fois. Déjà ils parlent avec moins de suffisance, et, du moins, s'ils gardent

<sup>1</sup> A Paris, où il y a des associations de toutes sortes, ne pourrait-on pas former un *Comité de défense* pour les catholiques attaqués dans les journaux. Ceux qui seraient attaqués seraient dispensés de l'ennui de se défendre, et les journaux, qui se verraient tenus en bride, montreraient sans doute plus de discrétion.

leur hardiesse première, les autres ne le suivent plus. L'opinion publique ne répond plus à ces calomnies. Une attaque qui, tout d'abord, était formidable, tombe maintenant sur des cœurs insensibles et dans des oreilles qui ne veulent plus entendre.

Tel est le système de défense que nous regardons comme le devoir spécial des catholiques. L'Eglise est attaquée de plusieurs côtés; ne cherchons des amis ni à droite ni à gauche; ne nous confions ni à l'Assyrie ni à l'Egypte; ne nous adressons qu'à nous-mêmes. Sans doute, nous devons aux hommes généreux la gratitude, mais prenons garde aux partis. Tous les partis sont nos ennemis; défions-nous des alliances; nous sommes nos meilleurs, nos plus sûrs, nos plus solides amis. Nul ne peut nous blesser que nous-mêmes; nul ne peut nous secourir que nous-mêmes. Soyons fidèles à nous-mêmes, et le succès est entre nos mains; soyons satisfaits d'avoir notre conscience pure, et notre Dieu est de notre côté.

Ils sont peu nombreux encore ceux qu'anime un zèle pur et qu'éclaire une lumière supérieure; mais notre force n'est pas dans le nombre, elle est en Dieu et dans notre conscience. La fureur des révolutions nous a dépouillés et le mirage du siècle nous démoralise. Nous avons à reprendre cœur et à refaire nos positions. Dieu opère le salut avec peu comme avec beaucoup; nous devons seulement faire briller au dehors sa lumière et répandre partout la suave odeur de sa connaissance. Ce serait un terrible état de choses que de croître en puissance matérielle, si, en même temps, grandissait contre nous l'esprit de répulsion. Nous devons croître, sans doute; nous ne pouvons même pas l'éviter: c'est là notre destinée, c'est la nécessité du nom catholique, c'est la prérogative de l'héritage apostolique; mais nous devons craindre de hâter une extension matérielle sans qu'une extension morale y corresponde. Pour le moment, nous ne devons pas même demander l'accroissement matériel; que seulement s'accroisse le nombre des âmes gagnées à la foi. Ce que nous voudrions, c'est d'abord l'organisation de nos forces, l'édification, la culture de l'esprit, le développement de

la raison. C'est une force morale et non une force matérielle qui assurera le triomphe de la foi. Les grands pays ne sont pas toujours de grandes puissances et tous les géants ne sont pas des héros. C'est une idée précise, une conviction ferme, une résolution indomptable du petit nombre ; c'est une prière forte, une résolution héroïque, une crise d'un moment, l'énergie concentrée d'une parole ou d'un regard, qui est l'instrument favori du ciel. Espérez, petit troupeau, car il est puissant Celui qui est au milieu de vous et il opérera par vous de grandes choses.

Pour pousser les choses aux dernières extrémités, il peut se faire que la fortune de notre avenir soit balancée par de cruelles épreuves. Nos ennemis ont ce sentiment confus qu'ils ne peuvent se débarrasser de nous que par un massacre général, et qu'on ne peut avoir raison de l'Eglise que par l'extermination. C'est une erreur plus profonde encore que toutes leurs erreurs. Notre grande, notre victorieuse puissance, c'est notre sang. Les plus tristes perspectives ne doivent donc point nous chagriner. Nous avons en nous un don surnaturel, le don non-seulement de pouvoir discuter hardiment, mais encore de pouvoir souffrir patiemment et de vaincre à coup sûr par la mort. Cette supposition ne se réalisera pas ; rien ne nous oblige à nous y attendre. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, la persécution venait à fondre sur nous, nous retrouverions, j'espère, l'énergie des premiers chrétiens. L'Eglise de Dieu ne peut point changer. Ce qu'elle a été dans les premiers temps, elle l'est encore aujourd'hui ; il y a entre nous et nos premiers ancêtres de grands traits de similitude. Par le dehors, nous sommes pareils aux autres hommes, mais nous avons en nous ce que les autres n'ont pas, le ressort caché d'une force indomptable. Notre époque peut n'être pas l'âge des saints, surtout de ces grands saints en qui se personnifie un siècle ; toutes les époques sont l'âge des martyrs. La flèche est sur l'arc et le bras est tendu ; si le Seigneur dit un mot, grande sera la multitude des champions. Oh ! mes frères ! il est difficile pour vous et pour moi de réaliser ces choses ; il est difficile de croire que nous avons en

nous cette force, mais nous l'avons. Il est difficile de croire que l'occasion peut se présenter de manifester cette force. Je ne dis pas que ce temps vienne, je souhaite même qu'il ne vienne pas ; mais je dis que si les circonstances exigeaient de nous la manifestation de l'amour du martyr, par la grâce de Dieu, nous aurions en nous cet amour.

Soyons soldats aujourd'hui ; nous pourrions toujours être martyrs.

---

### QUELQUES CARACTÈRES DE L'ERREUR EN HISTOIRE.

La grande séduction de notre temps, c'est la séduction par l'histoire. Une foule de compositions historiques sont pour les âmes comme cette île du poète habitée par des syrènes. La syrène avait toutes les grâces de la femme, elle en avait aussi les faiblesses et les fureurs. Ce monstre plein de grâce entraînait dans l'abîme de la volupté les malheureux qui prêtaient l'oreille à ses chants, et, après les avoir couverts de honte, il les dévorait. De même, les compositions historiques de notre temps, sans avoir toujours la grâce de la syrène, ont souvent avec elle cela de commun qu'elles entraînent aux débauches de l'esprit, pervertissent le cœur et corrompent les âmes. Ce danger, si grave par lui-même, s'augmente par le nombre relativement considérable des publications historiques et par la prédilection marquée que l'esprit public réserve à ce genre de travaux. A bout d'expériences, de systèmes et d'essais, on en est venu à ne s'attacher sérieusement, en fait d'études spéculatives ou récréatives, qu'à la lecture de l'histoire.

La librairie veut répondre à ces préférences. Le public est inondé chaque jour d'un torrent de publications historiques ; l'homme le plus oisif et le lecteur le plus indolent s'y trouvent entraînés sans le savoir. La fécondité est telle que les catalogues des ouvrages qui paraissent forment, à eux seuls, une bibliothèque fort respectable : c'est réellement à faire tourner les têtes qui ne sont pas bien assises entre les deux épaules.

On pourrait appliquer aux fruits de cette fécondité ce vers si connu de Martial :

*Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.*

Comment le lecteur se guidera-t-il au milieu de ce dédale? Comment démêlera-t-il l'ivraie du bon grain? Lorsque les chefs de l'Eglise se sont prononcés, le catholique fidèle a une règle fixe qui le dispense de tout examen; si cette règle lui manque, il doit consulter ses supérieurs ecclésiastiques immédiats. Si, en l'absence de ces deux moyens de s'éclairer, le fidèle se trouve obligé de lire des ouvrages qu'il ne connaît pas, il doit agir avec la plus grande circonspection, pour garantir son esprit et son cœur des atteintes de l'erreur.

Nous ne parlons pas des publications qui affichent ouvertement l'impiété ou l'immoralité : rien ne peut autoriser à les lire. Mais il est une autre catégorie d'écrits qui sont en quelque sorte plus dangereux, ce sont ceux qui cachent leur poison sous des dehors trompeurs : ceux-ci ressemblent à un ennemi caché ou à un traître, tandis que ceux-là attaquent sans détour; on peut se prémunir contre les premiers, tandis qu'on se laisse surprendre par les seconds.

Certains indices peuvent servir à faire découvrir ces loups revêtus de la peau de l'agneau. Nous dirons au lecteur : Méfiez-vous de l'historien qui débute par une protestation d'impartialité et qui la renouvelle à chaque page. Cette protestation est inutile et fausse : elle est inutile, parce que dès qu'on écrit on est obligé de dire la vérité; elle est fausse, parce que dès qu'on dit la vérité on est impartial, la vérité ne transigeant pas avec l'erreur. Méfiez-vous d'autant plus de tels historiens que les neuf dixièmes d'entre eux ne tardent pas, malgré leurs belles protestations, à être d'une partialité révoltante au profit du protestantisme et des erreurs dont il est le père.

Méfiez-vous des historiens qui exaltent systématiquement les auteurs protestants, de ceux qui passent sous silence ou décrivent les écrivains catholiques.

Méfiez-vous de ceux qui parlent à tout propos des abus de l'Eglise, des vices du clergé, des excès des catholiques.

Méfiez-vous de ceux qui attaquent le culte extérieur.

Méfiez-vous de ceux qui donnent un récit infidèle de la naissance du catholicisme et de celle du protestantisme : ces deux faits peuvent presque toujours servir de pierre de touche.

En 1776, parut à Vienne un ouvrage intitulé : *Introductio in historiam ecclesiasticam Novi Testamenti*. Il avait pour auteur un certain abbé Stöger, un apostat gagné à la philosophie du jour, un loup revêtu de la peau de l'agneau. L'ouvrage fit du bruit, et les futurs partisans du joséphisme applaudirent ; mais ils trouvèrent, dans le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, un adversaire dont le zèle leur fut redoutable. Le prélat n'hésita pas à dénoncer l'écrit impie à l'impératrice ; il lui adressa, en langue allemande, une réfutation complète de l'*Introduction à l'histoire ecclésiastique*, et y joignit un résumé français de cette même réfutation. Ce résumé est digne, sous tous les rapports, d'être mis sous les yeux de nos lecteurs. Ils y trouveront signalées la plupart des erreurs qui ont encore cours aujourd'hui, le caractère et les ruses de ces erreurs, ainsi que leur réfutation succincte ; ils y verront, en même temps, la confirmation des quelques règles que nous venons de tracer pour reconnaître les publications qui méritent la confiance des catholiques.

Voici comment s'exprimait le cardinal Migazzi :

« I. Malgré l'impartialité dont l'abbé Stöger se pare, et dont effectivement il soutient si bien le caractère qu'à n'en juger que par son ouvrage, il serait difficile de discerner si les leçons sont destinées pour l'université de Vienne ou pour celle de Göttingen ; malgré, dis-je, cette affectation d'impartialité, il laisse clairement entrevoir que les historiens protestants occupent dans son estime une place qu'il n'accorde pas aux auteurs catholiques ; à peine fait-il grâce à quelques-uns parmi ceux-ci, qu'il traite pour la plupart d'hommes à préjugés, sans discernement, sans critique, ou de flatteurs, d'esclaves de la cour de Rome, asservis au temps et vendus à leurs intérêts. Il

prodigue, au contraire, des éloges à ceux-là, et si parfois il les censure, c'est avec des ménagements, des restrictions et des égards, dont il se dispense quand il est question des autres. Que doivent naturellement conclure de là les disciples à qui il parle, sinon que c'est par préférence dans les auteurs protestants qu'ils doivent puiser pour s'instruire, et que leurs ouvrages sont les sources les plus pures pour arriver à la connaissance du vrai ?

» II. Une autre preuve non moins sensible de sa partialité et de son penchant décidé pour tout ce qui sort de la plume des protestants, c'est le brillant étalage et l'énumération pompeuse qu'il fait de tout ce qu'ils ont imprimé de plus minutieux en ce genre, jusqu'à ranger dans la classe des historiens un nombre d'auteurs qui ne nous ont donné aucune histoire ecclésiastique suivie, et qui, par la nature de leurs écrits, appartiennent plutôt à celle des écrivains polémiques, tels qu'un Pierre du Moulin, un Philippe de Mornay, un Daillé, un Saumaise, qu'on sembla ne citer que pour avoir le plaisir de faire connaître aux jeunes gens ce qu'ils ont écrit de violent contre le Siège de Rome et le pouvoir des Papes ; tandis que, d'un autre côté, on passe sous silence et on laisse dans un oubli affecté quantité d'auteurs catholiques, qui mériteraient bien davantage une mention expresse de sa part, entre autres la *Gallia christiana*, l'*España sagrada*, l'*Histoire de l'Eglise gallicane* de Longueval, les *Annales ecclésiastiques de France* de Le Cointe, celles d'Allemagne de Calles, celles des Bénédictins de Mabillon, les grands ouvrages d'Ughelli, et surtout les *Acta sanctorum* des Bollandistes, ouvrage immortel, rempli de recherches et de critiques, qui est estimé des protestants eux-mêmes, et dont il est impossible de se passer, pour peu qu'on veuille aller en avant dans l'histoire ecclésiastique de quelque nation, de quelque siècle que ce soit ; une pareille omission est sans doute impardonnable, mais elle n'a rien qui étonne dans un auteur qui, à la page 80, ne craint pas de dire à ses élèves, à l'occasion des écrivains du sixième siècle, que les Vies des saints se composaient d'imagination et à plaisir, que souvent

la vraisemblance même y manque, que la vérité s'y trouve noyée dans les fables et avec un mélange de superstitions, que, dans la vue de s'enrichir, on publiait ce qu'on jugeait propre à ses fins, et qu'on y employait jusqu'à la fraude, qu'on colorait du nom de *pieuse*, mais qui, en effet, était une impiété véritable : n'est-ce pas là le pur caractère des protestants? Un auteur impartial et sans passion distingue avec les plus sages critiques, d'entre les catholiques, les actes apocryphes d'avec ceux qui ne le sont pas ; mais, sous prétexte qu'il en est de suspects, il ne fait pas main basse sur tous sans exception et ne s'abstient pas d'indiquer les véritables, qui peuvent servir à l'éclaircissement de l'histoire et à l'édification des fidèles.

» III. Si, parmi les catholiques, il en est quelques-uns, en petit nombre, auxquels il se montre favorable, dont il recommande spécialement la lecture, dont il loue l'érudition, le courage, la fidélité, ce sont presque tous des auteurs suspects, qui ont excité en leur temps l'animadversion des premiers pasteurs, ou dont les ouvrages ont éprouvé des censures canoniques : tels sont, en Italie, Laurent Valla ; en France, Edmond Richer<sup>1</sup>, Launoi, Du Pin, Baillet, Racine ; il n'a même pas la précaution d'avertir ses lecteurs de ne les pas prendre pour guides en tous ces points ; il se tait sur leurs écarts, ou, s'il fait mention des contradictions qu'ils ont essuyées, ce n'est que pour les attribuer à la passion et à l'esprit de parti ; c'est qu'en effet, il est éloigné de leur en faire un crime ; on dirait, au contraire, que déprécier les Papes, attaquer leur primauté, s'élever contre leur juridiction, est un mérite à ses yeux, tant il montre de prédilection pour ceux qui ont osé l'entreprendre.

» IV. Il paraît faire peu de cas des jugements mêmes, des

<sup>1</sup> Le fougueux Edmond Richer, qui poussa le fanatisme jusqu'à faire l'éloge du meurtre de Henri III, dont la doctrine a été si justement condamnée comme destructive de toute puissance, tant séculière qu'ecclésiastique, et qui établissait pour principe que, tout dans l'Etat, l'autorité et le pouvoir appartiennent essentiellement et primordialement à la communauté, et par communication seulement aux princes et aux pasteurs, à qui elle en remet l'exercice.



décisions, des ordonnances, soit des Souverains-Pontifes, soit des évêques, quand ils ne s'accordent pas avec sa façon de penser ; c'est ainsi qu'à la page 100, en parlant de la condamnation de la Bibliothèque de Du Pin, faite par de Harlay, archevêque de Paris, et de la rétractation que l'auteur fut obligé d'en faire, il ajoute que cette soumission fut, de sa part, plutôt le fruit de la crainte que de la persuasion, et que, du reste, le censuré de l'archevêque n'a rien ôté ni à l'auteur, ni à l'ouvrage, de l'estime qu'ils méritent.

» C'est ainsi qu'à la page 55, il établit pour principe et pour règle de critique, que c'est par la voie de l'examen et non par l'autorité qu'il faut juger d'un ouvrage et que, pour s'assurer si un livre défendu contient ou non des erreurs, le vrai moyen est de consulter la source sans s'arrêter à la défense. Jusqu'où ne va-t-on pas avec un pareil principe proposé dans cette généralité ? et quelles conséquences un jeune ecclésiastique n'est-il pas induit à en tirer s'il s'y attache ?

» Que penser encore de la manière dont l'auteur s'exprime à la page 53, où il traite de la foi que méritent les monuments publics ? De ce qu'il trouve une décision dogmatique rapportée dans les actes d'un concile, tout ce qu'il en déduit, c'est qu'on ne saurait nier que les Pères de ce concile aient été, en effet, de tel ou tel avis, il se borne à tirer cette unique conclusion : « Les livres symboliques prouvent donc que la doctrine qui y est proposée a été du goût de la famille qui les a dressés. » Est-ce là s'expliquer convenablement et suffisamment ?

» Que prétend-il et à qui en veut-il à la page 170, lorsqu'en détaillant les abus des siècles d'ignorance, il se plaint qu'on détournait les fidèles de la lecture des Livres saints ? S'il parle des textes originaux et de la Vulgate, son imputation porte à faux ; il n'exista jamais de défense à cet égard ; s'il est question des versions en langue vulgaire, ne voit-il pas qu'adoptant un pareil reproche il se fait l'écho des novateurs, qui ne se sont récriés, contre les règlements de l'Eglise à ce sujet, que parce qu'ils mettaient un frein à la licence des interprétations arbitraires et aux écarts de l'esprit particulier, dont ils avaient

fait le fondement de leur réforme? Les premiers pasteurs, touchés de l'abus que les vaudois, les albigeois, les frères de Bohême et autres sectaires avaient fait de la lecture familière des saintes Ecritures, ce qui avait donné naissance à plusieurs hérésies funestes, ont voulu y obvier, non en retirant absolument les Livres saints des mains des fidèles, ainsi que notre auteur le donne à entendre, mais en prenant des précautions pour que la lecture en langue vulgaire n'en fût pas indifféremment et sans choix permise à tous les laïques, et c'est cette sage économie, dictée par la nécessité des circonstances et devenue en quelque sorte indispensable par l'infidélité des versions qui se multipliaient, que le pasteur Stöger, a la témérité de censurer, sans égard pour le respect dû aux sentiments de l'Eglise, qui elle-même jugeait devoir user en ce point de circonspection et de prudence.

» V. Il règne dans tout le cours de l'ouvrage un ton et une couleur de tolérantisme qui, pour être à la mode et dans le goût du siècle, n'en est pas moins répréhensible, surtout dans un prêtre chargé de l'instruction des jeunes clercs ; un de nos nouveaux philosophes ne s'exprimerait pas avec plus d'affectation et d'énergie sur les vexations, les cruautés, les tourments que notre auteur prétend avoir été employés, soit pour convertir les infidèles à la foi, soit pour les y maintenir par la violence, soit pour punir leur désertion, non-seulement du dogme catholique, mais même des opinions reçues. Il ne se borne pas à condamner qu'on usa de la force pour faire exécuter les sentences des conciles, il pousse l'indulgence jusqu'à trouver mauvais qu'on brûla les livres des hérétiques. Il met en parallèle les persécutions que, selon lui, les chrétiens se sont faites entre eux pour des questions théologiques, avec celles que les premiers fidèles ont essuyées de la part des juifs et des païens, et les excès qui ont pu être commis en ce genre ; quoiqu'il en parle en différents endroits et à tous propos, ce ne sont jamais les hérétiques qu'il en accuse, mais les Papes et les princes catholiques.

» VI. C'est par une suite de ce même esprit qu'il range sur la

même ligne et met en quelque sorte de niveau avec la foi catholique les différentes communions qui se sont séparées d'elles : évangéliques, réformés, anglicans, romains, tous sont également désignés dans l'ouvrage par les dénominations communes de *famille*, d'*assemblée*, de *société*, de *nation*, de *cité*, sans que l'on remarque d'expression qui imprime à aucun le caractère de secte ou d'hétérodoxie : l'auteur parle partout des uns et des autres avec une indifférence et un désintéressement qui laisseraient le lecteur dans le doute à laquelle de ces familles il appartient, si le frontispice n'annonçait pas qu'il est prêtre catholique, enseignant publiquement dans la capitale de l'Autriche. Il n'ose prononcer si les catholiques ont raison de tirer avantage, contre les protestants, de leur variations dans le dogme, et si ceux-ci, de leur côté, ne sont pas en droit de comparer, comme ils font, ces variations qu'on leur objecte, avec la diversité d'opinions qui partagent nos écoles, La chose lui paraît problématique ; il laisse, dit-il, les théologiens batailler la défense et s'applaudit, comme d'une bonne fortune, de ne devoir être que l'historien paisible de ces guerres, tant domestiques qu'étrangères, des différentes familles.

» VII. Rien de plus singulier que l'aspect sous lequel il présente la naissance et les progrès de l'hérésie du seizième siècle ; peu s'en faut qu'il ne les regarde comme un bien, tant il trouve qu'il en ait résulté d'avantages. Depuis longtemps, il régnait des abus considérables dans l'Eglise ; des hommes zélés et bien intentionnés s'étaient donnés, en différents temps, de longs et grands mouvements pour la réforme dans le chef et dans les membres, mais en vain. Tout-à-coup ce grand changement s'opère, au moment où l'on s'y attendait le moins. La petite dispute de Tezelius et de Luther sur les indulgences en est l'occasion ; les esprits s'échauffent entre les contendants. Les évêques, les papes, les rois, les empereurs se mettent de la partie ; enfin, la controverse se réduit à savoir si l'on doit laisser aux hommes la liberté de professer quelle religion bon leur semble ? Après s'être bien battu, on en convient pour presque toutes les provinces de l'empire germanique ; depuis

cette époque, l'Europe se trouve divisée en deux grandes troupes : les catholiques attachés à l'ancienne voie ont continué de la suivre, et ayant tenté assez infructueusement de relever leurs affaires tombées en mauvais état, sans se donner davantage de mouvement dans l'ancien monde, ils sont allés avec plus de succès chercher dans le nouveau de quoi remplir le vide qui s'était fait dans leur cité. Les autres, qui voulaient absolument la réforme et y mettaient efficacement la main, se sont ouvert une nouvelle route mitoyenne entre la sévérité de l'ancienne discipline et le relâchement introduit ou adopté par les catholiques de leur temps. Ils ont à cela enjoint de croire différemment de ceux-ci sur plusieurs dogmes, et ayant persuadé à beaucoup de gens qu'ils avaient raison, ils ont non-seulement maintenu, mais considérablement augmenté leurs corps par les nouveaux accroissements qu'il a reçus. L'auteur détaille ensuite les fruits abondants qu'a produits, selon lui, ce conflit entre les protestants et les catholiques, dont le plus grand, à son avis, est une saine politique qui apprend à bien traiter ceux qui sont dans l'erreur. Voilà, en raccourci, le tableau qu'il nous présente de cette grande révolution, et le point de vue sous lequel il veut que ses élèves envisagent une catastrophe qui a porté la désolation dans l'Eglise et lui a enlevé tant de royaumes florissants. Assurément il serait difficile d'en parler avec moins d'émotion et d'un ton plus cavalier.

» Ainsi, sans parler du reste, retrancher la plupart des sacrements, supprimer le sacrifice de la messe et l'adoration de l'Eucharistie sur les autels et dans les tabernacles, réduire presque jusqu'à rien les cérémonies des saints mystères, interdire le culte des saints et des images, abolir l'usage de la confession auriculaire, se soustraire à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ et des évêques successeurs des apôtres, donner atteinte aux pratiques de la pénitence chrétienne par la suppression du carême et des jeûnes ecclésiastique, c'est-à-dire renverser de fond en comble la discipline, détruire, changer et bouleverser tout, c'est, selon Stöger, tenir le milieu entre la pureté antique et les abus des derniers temps. Quelle hardiesse et quelle

impiété ! Je frémis de penser que c'est sous les yeux de Votre Majesté, dans le sein de sa capitale, au milieu de la première université de ses Etats, qu'on ose débiter et imprimer des assertions aussi scandaleuses. Que ne dit-on tout d'un coup que, dans le fond, toutes les communions chrétiennes, catholiques ou non, sont à peu près égales, et que rien n'empêche de les réunir en un même corps, puisqu'elles sont si peu différentes entre elles ? Déjà on ne l'insinue que trop, bientôt on en viendra jusqu'à le dire sans mystère et à s'efforcer de le persuader.

» Quelle triste révolution une telle liberté de penser et d'écrire ne nous présage-t-elle pas, si Votre Majesté, de tout temps si tendrement attachée à la religion de ses pères, et, à leur exemple, zélée contre les hérésies, ne vient au secours de la foi et n'interpose son autorité pour détourner les malheurs qui nous menacent !

» VIII. L'auteur, sans s'expliquer ouvertement, paraît cependant en vouloir au culte extérieur ; il avance que, dans l'origine, ce culte était fort peu de chose, qu'il régnait à cet égard une noble liberté dans toutes les Eglises, et que, comme on faisait consister alors la vertu chrétienne dans une bonne vie et dans des sentiments intérieurs de religion, on se bornait à l'essentiel et l'on se contentait d'un petit nombre d'exercices de dévotion ; il fixe au règne de Constantin l'introduction de la pompe extérieure dans la religion, de la multitude des cérémonies, du nombre des pratiques, qu'il appelle singulières et inconnues aux premiers temps de l'Eglise, sans observer que la contrainte où vivaient les chrétiens durant les persécutions qui précédèrent le règne de Constantin ne leur avait pas permis de suivre à cet égard le mouvement de leur piété, ni de donner au culte cet appareil de majesté qui l'a depuis accompagné ; au lieu d'assigner à cette différence une cause si naturelle et si conforme à la vérité, il donne à entendre que cet éclat n'est pas de son goût, qu'il le regarde comme abusif ; et qu'on ferait très-bien de ramener la chose à l'antique coutume.

» IX. On remarque dans tout le cours de l'ouvrage une affectation manifeste de rendre odieuse la cour de Rome ; il n'y

est parlé des Papes que pour les représenter comme remplis de vues ambitieuses, continuellement occupés à faire valoir des droits chimériques, à tenir les princes sous leur joug, à s'arroger sur eux un pouvoir qui ne leur appartient pas ; l'auteur y revient si souvent, il en parle avec tant de complaisance et si peu de ménagement, que son narré a plutôt l'air d'une satire que d'un récit historique. Les évêques et le reste du clergé ne sont pas plus épargnés ; on les peint livrés, tous ou presque tous durant sept siècles, au faste, à l'esprit de domination, à l'oisiveté, plus jaloux d'étendre leur autorité que de la faire aimer par leurs vertus, exerçant sur ceux qui leur étaient soumis un empire tyrannique, et se rendant redoutables par l'abus d'un pouvoir usurpé. L'auteur de l'*Introduction* a si fort à cœur qu'on n'ignore rien à cet égard, qu'il juge nécessaire d'en faire la matière d'un article à part, où il sera traité spécialement des vices du clergé, ce qu'il se propose d'exécuter dans son cours d'histoire.

» On ne saurait nier qu'il y ait eu sur les divers objets qu'il relève, des abus considérables, surtout pendant les siècles de barbarie et d'ignorance, et que le clergé ait quelquefois donné lieu aux reproches qu'on lui fait. On convient encore que la vérité de l'histoire exige qu'un écrivain ne les passe pas sous silence, mais quelle nécessité de s'appesantir si fort sur des excès dont on doit gémir, et qu'il faudrait plutôt désirer voir ensevelis dans l'oubli, de les rappeler sans cesse à la mémoire de les rapprocher avec une espèce de triomphe, de les exagérer, de représenter comme général ce qui, assurément, ne l'a jamais été, de se taire sur ce qu'il y avait de bon, pour ne s'attacher qu'à ce qu'on trouve de répréhensible ? Le siècle où nous vivons n'est déjà que trop porté à décrier l'ordre ecclésiastique et à chercher des taches dans ceux qui le composent. Un professeur qui n'aurait que des intentions droites, sans dissimuler le mal, insisterait plus volontiers sur le bien, et au lieu de se livrer à des déclamations dont le seul fruit est d'avilir le ministère et de prévenir les esprits contre l'autorité légitime, il s'appliquerait principalement à se rendre utile, en proposant

par préférence à ses élèves des exemples et des modèles qu'ils puissent et devraient imiter.

» X. A la page 163, l'auteur observe que chaque peuple et chaque siècle, ayant un caractère propre qui le distingue, celui qui étudie l'histoire doit s'appliquer à la bien connaître pour mieux juger des évènements et de leurs causes, parce que c'est de là que dépend la destinée de la religion des citoyens, et il rapporte pour exemple l'établissement de la religion chrétienne. « A ne considérer, dit-il, que les secours humains, la religion chrétienne n'eût fait, en aucun autre temps, des progrès aussi rapides qu'elle en a fait dans celui où elle a été promulguée. » Sans parler de la fausseté historique de cette assertion, puisqu'il est certain par le fait que nul secours humain, nulle circonstance de temps n'a favorisé alors la propagation du christianisme, mais qu'au contraire il s'est établi et répandu en dépit de tous les obstacles qui se réunissaient pour empêcher ses progrès; l'auteur n'a-t-il pas dû remarquer, qu'en supposant la vérité de ce qu'il avance, il ôtait aux apologistes de la religion une des preuves les plus sensibles, les plus efficaces de sa divinité, tirée du miracle de sa propagation, et qu'il prêtait aussi aux incrédules des armes pour la combattre? Ce n'est pas le seul endroit où il manifeste une façon de penser équivoque sur un point aussi essentiel, il parle encore ailleurs de ce même établissement de la religion chrétienne, et on ne peut que gémir en voyant de quelle façon indigne il veut abuser de la bonne foi de ses disciples, et avec quelle audace et en même temps quel artifice il tâche de surprendre ses lecteurs, car en faisant mention des auteurs d'où l'on peut tirer plus amplement les preuves de la divinité du catholicisme, il se borne, dans le grand nombre à en citer trois, auxquels il renvoie toujours ses écoliers, dont deux protestants et un catholique, et, parmi les premiers, il ne balance pas à placer Less, imprimé à Liepzig et à Brême, l'année 1773; et que l'on remarque bien que c'est expressément à cette édition qu'il se réfère, quoiqu'elle soit positivement défendue, à Vienne, par le tribunal de censure de Votre Majesté. Voyons à présent quels

sont les sentiments de cet auteur ; outre qu'il professe clairement l'indifférentisme et le socinianisme, avant d'en venir aux preuves en question, il déclare nettement que les arguments qu'il apportera prouveront plutôt la vérité du mahométisme que du papisme. Ce sont ses propres expressions fanatiques et impies, dont les luthériens eux-mêmes ont senti l'indécence, et que, pour cette raison, ils ont retranchées dans une édition postérieure. Voilà pourtant l'auteur que Stöger invite ses écoliers à consulter et l'édition que, par préférence, il leur met entre les mains. Peut-on pousser plus loin la hardiesse et la séduction ? »

La voix du cardinal Migazzi ne trouva sans doute pas d'écho : la gangrène du philosophisme avait déjà atteint la cour d'Autriche, et ce fut probablement sans succès qu'il demanda que le livre de Stöger fût soumis à l'examen des professeurs de l'Université de Louvain. Quant à nous, profitons du zèle et des lumières du courageux cardinal, pour découvrir et éviter dans les productions historiques du jour, les dangers qu'il signalait dans l'œuvre du prêtre infidèle.

En relisant ces pages, un siècle après leur publication, un fait confirme leur justesse : c'est l'état de l'Autriche. L'Autriche, par sa soumission à l'Eglise, avait reçu la couronne impériale, et par son union à la maison d'Espagne, avait possédé à peu près l'empire du monde. La monarchie universelle fut empêchée par l'opposition de la France. Puis l'Autriche, devenue janséniste et philosophe à la manière de Voltaire, perdit la couronne du saint-empire. De nos jours, nous la voyons exclue de la Confédération germanique, menacée à bref délai, d'une entière destruction. Des plaisants la rassurent avec quelques propos complaisants de Bismarck, et des esprits chimériques rêvent, pour cette puissance, des compensations en Orient. Ceux qui méditent la mort d'une nation ne divulguent pas le secret de leur crime. L'Autriche n'aura d'autres compensations que la tombe. Formidable justice de Dieu ! L'Etat le plus livré par son gouvernement aux idées novatrices des sectaires est détruit le premier, miné par les libéraux, écrasé par les hérétiques. Les



peuples ne meurent pas du glaive, mais des paroles et des actes hostiles au Saint-Siège. L'Autriche est en train d'en offrir le terrible exemple. *Nunc erudimini.*

---

## DES HOMMAGES RENDUS AUX PAPES

PAR LES HOMMES DE SCIENCE.

La Papauté est menacée de nos jours par deux puissances : par le rationalisme et par le césarisme.

Le rationalisme, en constituant chaque individu arbitre souverain de ses croyances religieuses et de ses obligations morales, nie par là même l'autorité du pontificat et même du sacerdoce, fait de la religion un simple objet de pensée et du culte un acte de conscience qui ne se traduit point au dehors, du moins d'une manière collective. Le césarisme ne nie pas la religion ni l'Eglise, mais il veut les subordonner aux desseins de son ambition, et, s'il n'y peut réussir, il s'applique à les écraser. Dans tous les cas, le rationaliste travaille au profit de César : en détruisant le corps des vérités dogmatiques, il énerve les intelligences, désarme les consciences, réduit la foule à l'état de poussière humaine, et, tout libre penseur qu'il se dise, n'est qu'un fabricant d'esclavage. Dès que l'humanité est avilie, il lui faut un joug.

A l'appui de ces jugements, je citerai deux textes dignes de mémoire, l'un d'un impie français, l'autre d'un prince étranger.

Voici d'abord ce qu'écrit Renan :

« La philosophie doit être libre, elle doit énergiquement défendre son droit contre les prétentions des diverses orthodoxies religieuses; mais elle doit s'interdire absolument, quand elle en a le pouvoir, toute autre mesure que la persuasion, la diffusion des lumières, l'instruction. Le progrès accompli autrement n'est pas le progrès. On ne guérit pas la superstition, l'idolâtrie, en brisant les amulettes, les idoles, mais en mettant les esprits dans un état où la superstition et l'idolâtrie sont des

non-sens. Que la libre pensée ait plus d'un grief contre les partis religieux, lesquels d'ordinaire ne se croient libres que quand ils règnent, cela est incontestable. Qu'elle maintienne ses revendications, mais qu'elle s'interdise toutes représailles. *De fâcheuses mesures ont été prises.* L'école publique, *qui doit être neutre en matière de religion*, est trop souvent un instrument de propagande pour un seul culte. *Des règles pénibles ont été établies* pour les funérailles. Les funérailles sont une sorte de sacrement; leur donner *un cachet confessionnel*, contrairement à la volonté du mort, est *un sacrilège*.

» Enfin, les libres penseurs ont le droit de se plaindre que, contrairement à la vérité des faits, *le parti catholique s'arroge la France* et commette trop souvent, au moins en parole et en intention, la faute de 1849. *Employer dans l'intérêt d'un parti religieux la force armée* de la nation est un véritable attentat contre la nation. Qu'à l'avenir les catholiques se contentent strictement du droit commun. La liberté est chose réciproque; quand on la veut pour soi, il faut l'admettre pour les autres. Quant à nous, soyons obstinément fidèles aux principes. Notre religion, c'est *la relation pure, libre, spontanée, de l'homme avec l'idéal*. Nous serions non-seulement inconséquents, mais coupables, en employant pour notre propagande des moyens que ne se refusent pas ceux qui respectent moins que nous la conscience. Laissons-leur cet avantage, si c'en est un; nous aurons notre revanche le jour où nous verrons les adversaires de la liberté se contenter de ce qu'ils dédaignèrent, *réclamer chaudement pour eux ce qu'ils n'ont guère accordé aux autres*, heureux d'un pis-aller qu'au temps de leur orgueil ils avaient repoussé comme injure à leurs droits divins.

» Ces principes sont les vrais principes. Restons-y fidèles, par là nous vaincrons. On entend souvent des personnes animées d'un sincère patriotisme faire ce raisonnement : « Nos » rivaux suivent une politique anticatholique, suivons une » politique catholique. » C'est là une grave erreur. Le vrai raisonnement est celui-ci : « Nos rivaux suivent une politique » de compression religieuse; suivons une politique de liberté

» religieuse. » Que tout le monde soit libre en France ; que le jésuite, le protestant, le vieux-catholique, le libre penseur s'y trouvent à l'aise, y forment des associations, y créent en toute sécurité des fondations durables. Si l'on veut dire qu'avec toute cette conception de la liberté et ces larges concessions aux diversités, disons-le, même aux aberrations individuelles, *il n'y a plus de place pour l'Etat*, dans le sens absolu où l'entendirent autrefois les politiques français et où l'entendent maintenant les politiques prussiens, je m'en réjouis, et je suis reconnaissant au catholicisme d'avoir fait en cette circonstance ce qu'il a déjà fait plus d'une fois, c'est-à-dire empêché la formation d'Etats trop forts.

» *L'Etat doctrinaire est toujours tyrannique.* S'il y avait une raison s'imposant avec évidence, on pourrait prendre cette raison pour base de souveraineté ; mais la raison ne s'impose que par la persuasion. Vouloir inculquer nos idées libérales par les moyens dont se servit autrefois le fanatisme et dont il se servirait encore, s'il le pouvait, c'est une flagrante contradiction, puisque, d'après nos principes, il n'y a d'acte humain méritoire que celui qui est voulu, libre, consenti. Rassurons-nous : la liberté est un bien plus énergique dissolvant pour les autorités dangereuses que nous voulons tous combattre que les mesures directes qu'on leur oppose. Nous ne reprochons au catholicisme qu'une chose, c'est d'écraser par sa masse ou, pour mieux dire, par sa centralisation, les opinions rivales qui, repoussant l'organisation régimentaire, ne peuvent arriver à la même unité. Mais quand on aura le droit, dans les principaux Etats de l'Europe, de quitter librement le catholicisme, de vivre hors de lui, de discuter ses dogmes et sa discipline, cette vieille Eglise sera quelque chose d'inoffensif et, nous en sommes convaincus, de bienfaisant. A elle-même, l'épreuve de la liberté sera utile ; elle y retrouvera quelques-uns des dons de sa jeunesse, et peut-être des doctrines nouvelles lui sont-elles réservées.

» *La patrie des temps modernes ne saurait plus être la patrie du temps de Rome ou de Sparte, où tous en réalité, parents,*

membres de la même famille, avaient les mêmes dieux, participaient à la même éducation, aux mêmes cultes. Nos Etats modernes sont beaucoup trop étendus pour cela. Pas un seul de ces Etats n'a d'unité pour ce qui est de la race, de la langue, de la religion. Ce sont de vastes associations faites par l'histoire, maintenues par les intérêts et par le consentement mutuel des partis. Croit-on qu'on rattachera puissamment les membres assez divers de ces grandes réunions en les gênant dans leurs croyances, en contrariant leurs habitudes? Non. Dans un avenir prochain, la patrie la plus aimée, la plus recherchée, sera celle qui laissera ses membres le plus tranquilles, les gênera le moins.

» Depuis que la patrie allemande donne la gloire militaire, le nombre des émigrants a-t-il diminué, le nombre des naturalisations a-t-il augmenté? La part d'idéalisme qui reste dans le monde est considérable encore, mais l'idéal se réfugie de plus en plus dans la conscience de chacun. N'allez pas les attaquer. Philosophe ou chrétien, l'homme ne vaut qu'en proportion de ce qu'il croit et de ce qu'il aime. S'imaginer qu'on augmente sa valeur par l'hypocrisie officielle, par la persécution qui humilie ou exaspère, par des procédés de gouvernement qui ravalent la foi au niveau des choses mises en régie, est la plus grave des erreurs. Peut-être reconnaîtra-t-on un jour que les philosophes, qui éprouvent devant de tels actes une invincible antipathie, auront été en cela non-seulement des politiques honnêtes, mais encore des politiques habiles. »

Voici maintenant le propos du roi de Prusse :

« Le devoir m'incombe d'être le guide de mon peuple *dans la lutte* ENGAGÉE depuis des siècles par les empereurs d'Allemagne contre un pouvoir dont la domination n'a, dans aucun pays du monde, été jugée compatible avec la liberté et le bien-être des nations; pouvoir qui, s'il était victorieux de nos jours, mettrait en péril, non-seulement en Allemagne, mais partout ailleurs, les bienfaits de la Réforme, la liberté de conscience et l'autorité de la loi.

» *J'accepte la bataille qui m'est ainsi* IMPOSÉE dans l'exer-

cice de mes devoirs de roi, avec une ferme confiance en Dieu, dans l'appui duquel nous comptons pour la victoire ; mais nous l'acceptons aussi en ayant égard aux croyances d'autrui et avec cette circonspection évangélique que mes ancêtres et prédécesseurs ont gravées dans les lois et dans l'administration de mes Etats.

» Les dernières mesures prises par mon gouvernement n'ont, *en aucune façon, porté atteinte à l'Eglise romaine* ou au libre exercice de sa religion de la part de ses adeptes. Ces mesures assurent seulement à l'indépendance de la législation du pays quelques-unes des garanties dont jouissent depuis longtemps d'autres contrées, et que possédait anciennement la Prusse sans que l'Eglise romaine les ait tenues pour incompatibles avec le libre exercice de son culte. »

Nous opposerons ici, à ces frivoles accusations, les témoignages rendus aux Papes par les hommes de science et de conscience. Nous parlerons d'abord des témoignages anciens, puis des témoignages contemporains.

§ 1<sup>er</sup>. — Ce qu'on a dit autrefois des Souverains-Pontifes.

I. L'humanité, prise dans son ensemble, est une multitude tumultueuse, où quelques personnes parlent pour la foule qui pense ou qui ne pense pas, et qui ratifie leur jugement. Ce jugement de quelques-uns, devenu la sentence de tous, a toujours obtenu grand crédit. Il importe donc d'en rechercher la teneur relativement à la Papauté.

Vis-à-vis des Papes, l'humanité se partage en deux classes : les adhérents et les opposants, les fidèles et les étrangers.

Les fidèles catholiques, en considérant le Souverain-Pontife dans son caractère, l'ont appelé Pape et Sainteté, ou, d'un nom qui réunit ces deux attributs, le Saint-Père.

Le Chef de l'Eglise est appelé Père. Ce nom renferme tout ce que l'amour et le respect peuvent dire de plus doux et de plus grand. Dieu lui-même, pour se recommander à notre piété, a voulu s'appeler : « Notre Père, qui est aux cieux, » et, pour toucher davantage nos cœurs affectueux, il a délégué à d'autres

la ressemblance de sa paternité suprême. Or, le Chef de l'Eglise est un père, dit le comte Schérer ; dans tous les fidèles il voit ses enfants ; tous il les embrasse avec bienveillance, même les indociles, et quand il se voit obligé de châtier des récalcitrants, il ne le fait que par amour et avec amour, pour leur salut et celui de la grande famille. « Est-il quelque chose de plus noble, dit un auteur classique, que les rapports du père avec ses enfants ? Il les nourrit, les élève, les instruit, les protège et les défend, depuis le premier jusqu'au dernier moment ; il sacrifie sa fortune et son sang à leur conservation, à leur salut. » Le nom de Père, donné par les hommes au Chef de l'Eglise, renferme donc l'excellent aveu que le Pape doit tenir lieu de père à l'humanité, et de quel père ? De Dieu même.

Le Chef de l'Eglise est appelé saint, non que le Pape soit déjà par lui-même un saint du ciel, mais de la terre ; non parce que son front porte la triple couronne, mais bien parce qu'il a pour objet le salut éternel des hommes. Ce titre, en rappelant aux fidèles la vénération qu'ils doivent à celui qui en est investi, leur enseigne que son empire n'est point terrestre, mais spirituel, et que sa sainteté ne lui permet de l'exercer que dans la vue des intérêts divins.

En considérant le Pape dans son autorité souveraine de pontife, les fidèles lui ont prodigué les noms les plus sublimes. Dans le perpétuel concert de leur foi et de leur piété, ils l'appellent le prince des apôtres, l'évêque des évêques, le pasteur et le gardien de tout le troupeau du Christ, le maître de tous les chrétiens, l'homme et le seigneur apostolique, la pierre de l'Eglise, le Père spirituel de tous, le bienheureux seigneur, le gardien de la vigne du Père éternel, le président de l'Eglise, le grand pontife et vingt autres appellations pareilles.

Personne ne sera surpris que les chrétiens glorifient la paternité et l'autorité des Papes. Ce qui étonne davantage, ce qui porte à réfléchir, ce qui détermine, dans l'esprit, de solides convictions, c'est que les rivaux des Papes, les ennemis des Papes portent le même jugement et se servent presque des

mêmes termes. Les rois, les auteurs et fauteurs de schismes, les fabricateurs et propagateurs d'hérésies, les sectaires de toutes nuances et de toutes classes, se rencontrent, en parlant des Papes, avec les pieux fidèles et les plus éminents docteurs de l'Eglise. Cette affirmation tire trop à conséquence pour qu'on n'en administre pas les preuves. Nous avons dit d'abord les rois et nous les présentons comme rivaux des Papes. C'est la perpétuelle tentation des hommes d'autorité, des princes de l'action et des princes de la pensée, de devenir, par un emportement d'orgueil, jaloux de la Chaire apostolique. Les princes de la pensée, en philosophie, ne voudraient point s'assujétir à une autorité doctrinale; ils voudraient, au contraire, tout expliquer par leur raison, tout soumettre à leur jugement, devenir, en un mot, chefs d'écoles; les princes de l'action, les rois, peu satisfaits de ne dominer que sur les corps, souhaiteraient encore de pouvoir commander aux âmes. Le Pape les offusque; sa personne est comme la pierre d'achoppement de leur autorité. Dans l'irritation, plus ou moins contenue, que leur cause la présence d'un prêtre, ils doivent être peu favorables à son autorité. Si donc ils la reconnaissent, tantôt par leurs attaques, tantôt par leurs hommages, nul ne saurait contester la force pressante de leur déclaration.

Les attaques des princes, tout le monde le sait, n'épargnaient guère le Saint-Siège. Depuis Néron jusqu'à Victor-Emmanuel, en passant par les Césars de Rome, de Byzance, d'Allemagne et d'ailleurs, on en voit peu qui aient épargné les successeurs de saint Pierre. Ce fait, à première vue, doit surprendre. Car que fait aux souverains un vieillard qui garde un vieux livre et qui parle au nom d'un Juif crucifié à Jérusalem? Mais le mystère s'explique: le Juif crucifié est Dieu; le vieux livre s'appelle l'Evangile; le vieillard est le vicaire de Jésus-Christ. La présence des prêtres du schisme ou de l'hérésie n'a jamais inspiré aux princes ni le désir ni même la pensée d'une persécution. Eux, si bénins en présence de ces prêtres des idoles, en présence du Pape ne savent ni ne peuvent se contenir. En voyant Jésus-Christ en croix, le centurion disait: « Celui-ci

était vraiment le Fils de Dieu ; » en présence des Papes persécutés, il faut bien dire : « Ceux-ci sont vraiment les vicaires de Jésus-Christ. »

Dans les instants de lucidité que laisse la persécution, les empereurs rendent hommage à la suprématie des Papes. Déjà Aurélien, sollicité de trancher une question litigieuse, décidait que le siège contesté devait appartenir à qui le tenait du Pontife romain. Un autre César avait confessé ingénûment qu'il craignait plus un Pape à la tête de l'Eglise qu'un prétendant à la tête des légions. Un autre enfin se disait prêt à embrasser l'Évangile, si les chrétiens voulaient le faire leur Pape..... « A ce prix, disait Tertullien, les Césars ne peuvent devenir chrétiens. » Constantin converti par l'apparition de la croix, renvoya les évêques donatistes au Pape romain, saint Melchiade, et lorsque, mécontents de sa décision, ils s'adressèrent de nouveau à l'empereur, celui-ci leur répondit avec impatience : « Ils me demandent un jugement, à moi, qui attends moi-même celui de Jésus-Christ : le jugement des prêtres doit être respecté comme le jugement de Dieu ; mais ces solliciteurs tiennent plus à leurs inimitiés qu'à la sentence qui a été rendue. » Dans d'autres occasions, Constantin montra une égale déférence pour le Siège apostolique.

Le persécuteur d'Athanase, Constance, arien, croyait si peu à la légitimité de ses violences qu'il voulait en obtenir la ratification du Pape, et parce que le Pape refusait, Constance le persécutait. Constance croyait donc au pouvoir suprême du Pape.

La vénération de l'empereur Gratien pour le Siège apostolique ressort des termes suivants de son édit impérial : « Nous désirons que tous les peuples soumis à notre sceptre suivent la religion que l'apôtre Pierre a enseignée aux Romains, et qui est professée maintenant par le pape Damase. » Quand l'élection de Nectaire comme patriarche de Constantinople rencontra des difficultés à Rome, l'empereur Théodose le Grand envoya une ambassade spéciale au Siège apostolique, pour lui recommander la confirmation de l'élu. Un auteur moderne fait obser-



ver avec raison que c'était là une reconnaissance officielle de l'autorité de l'évêque de Rome. Car le puissant empereur se serait-il inquiété de ce faible évêque, si éloigné de lui et, de plus, son sujet, si sa prééminence spirituelle n'avait pas été indubitable? L'empereur Valentinien III écrivait à l'empereur Théodose II : « Nous devons défendre avec le zèle convenable la foi que nous avons héritée de nos pères ; nous devons de même conserver aussi de nos temps la vénération due au saint apôtre Pierre, attendu que l'évêque de Rome, qui a été de tout temps le chef de tous les prêtres, doit décider librement dans les affaires ecclésiastiques et en matière de foi. » Et dans l'édit impérial nous lisons ces mots : « Tous les empereurs chrétiens, depuis Constantin, ont toujours été les protecteurs et les défenseurs du Siège apostolique ; la désobéissance à ce Siège n'est plus seulement un délit ecclésiastique, c'est un délit de lèse-majesté. La paix de l'Eglise ne peut subsister à moins que chacun n'obéisse au Chef. »

L'empereur Justinien inséra dans son Code cette déclaration : « Nous approuvons et nous confirmons selon les lois de l'Eglise que le Pape de Rome est le premier de tous les prêtres. L'ancienne Rome, qui est le berceau des lois, est aussi le Siège du premier des prêtres. » Il écrivait au pape Hormisdas : « L'unité de l'Eglise est maintenue par l'autorité et par la doctrine de votre apostolat, dans lequel vous avez succédé à saint Pierre. » Il promit au pape Jean I<sup>er</sup> de contribuer de tout son pouvoir à la réunion de l'Orient au Siège de saint Pierre, et de témoigner en toute occasion le respect dû à l'évêque de Rome. C'est dans le même esprit que Justinien publia cet ordre : « L'unité des Eglises doit être maintenue en toute chose par le Pape de l'antique Rome. C'est pourquoi nous voulons que tout ce qui concerne l'Eglise soit soumis à Sa Sainteté, car le Pape est le chef de tous les prêtres. » Charlemagne, qui s'intitulait dans le préambule de ses lois : « Dévoué défenseur de l'Eglise, » témoigne, dans ses Capitulaires comme dans sa conduite, sa profonde vénération pour le Saint-Siège. « Je suis de tout mon cœur avec le Siège apostolique et avec les tradi-

tions catholiques, qui remontent à l'origine de l'Eglise. Ainsi, quand il s'élève des controverses, je m'adresse à Rome, comme les lois de l'Eglise le prescrivent et l'ordonnent. L'Eglise romaine est la mère de la dignité sacerdotale ; elle est la régulatrice des rapports ecclésiastiques. Les actes de résistance à son autorité sont nuls et à considérer comme non-avenus. » Au moyen âge, les princes ne se contentent pas de reconnaître la suprématie des Papes ; ils acceptent encore leur direction sur les choses temporelles et veulent même tenir de leurs mains la couronne. Rien n'est plus commun alors que les rois se déclarant vassaux du Saint-Siège ; l'Europe forme une république chrétienne, à la tête de laquelle se trouve la Chaire apostolique. Il serait très-facile, il est par là même superflu de produire cette multitude de témoignages des princes chrétiens. Je cite, en courant, les noms de Louis le Pieux, de Charles le Chauve, des empereurs Basile, Michel et Phocas, d'Alfred le Grand, d'Othon le Grand, d'Etienne de Hongrie, des rois d'Espagne Sanchez et Alphonse, de Canut d'Angleterre, de Wratlaw, duc de Bohême, de Geisa et de Ladislas de Hongrie, de Suénon, Canut et Eric de Danemark, de Boleslas, roi de Pologne, de Michel, roi d'Esclavonie, de Démétrius, grand-duc de Russie, des empereurs d'Allemagne et des rois très-chrétiens de France.

Comme échantillon curieux de l'unanimité des sentiments, voici ce qu'écrivait à Innocent IV le sultan d'Egypte : « Vous êtes le treizième des apôtres, la voix universelle des chrétiens, le guide des adorateurs de la croix, le juge du peuple chrétien, le conducteur des hommes baptisés, le grand-prêtre. »

Dans les temps modernes, où les princes n'en réfèrent plus au droit public du moyen âge, les rois ne reconnaissent pas moins la principauté apostolique des Souverains-Pontifes. Charles-Quint écrivait : « Pour conserver son unité, l'Eglise a son premier évêque, dont le pouvoir est supérieur à celui de tous les autres. » François 1<sup>er</sup> déclarait ne reconnaître de successeur de saint Pierre que l'évêque de Rome. Louis XIV dit dans son testament : « Je meurs comme membre de l'Eglise

apostolique romaine, qui a reçu ses pouvoirs par une succession non interrompue de saint Pierre, qui les tenait de Jésus-Christ lui-même. » Napoléon I<sup>er</sup> déclara devant le Corps législatif : « Je reconnais l'influence spirituelle qui appartient aux successeurs du premier pasteur de l'Eglise. Le grand but auquel nous tendons, c'est le rétablissement des autels de cette religion, dont les Grecs, les protestants, les Anglais et les calvinistes allèguent à tort qu'elle est inconciliable avec l'indépendance des trônes et des nations. Dieu nous a suffisamment éclairé pour que nous ne tombions pas dans une pareille erreur. Nous écouterons la voix de l'Eglise en tout ce qui concerne le spirituel. »

II. Les chefs de sectes et les fauteurs de schismes ont rendu, comme les princes, hommage à la suprématie des Papes, et leur témoignage, comme celui des princes, est d'une haute importance. Ce ne sont plus seulement des hommes, revêtus d'une autorité légitime, dont ils faussent la notion et méconnaissent les limites, ce sont des usurpateurs de l'autorité spirituelle qui préconisent cette autorité, ce sont les ennemis nés du Pape qui s'inclinent devant le pouvoir des Papes. Quoique cette assertion paraisse étrange, elle est pourtant justifiée par l'histoire. Au risque de tomber dans une flagrante contradiction et de se condamner d'avance par leur propre parole, les hérétiques et les schismatiques ont rendu honneur à la primauté de la Chaire apostolique.

Dès les premiers siècles, nous voyons s'accourir à Rome, soit pour se justifier, soit pour surprendre une décision, Valentin, Cerdon, Marcion, Praxéas, Arius, Macrobe et Priscillien. Au cinquième siècle, Pélage, pour défendre la catholicité de ses écrits, dit au Pape : « Vous occupez la Chaire de saint Pierre ; vous avez la foi de saint Pierre, corrigez mes écrits et purifiez-les des erreurs qui s'y trouveraient, par mon inexpérience ou mon manque de prudence. »

Eutychès et Nestorius, celui qui distingue en Jésus-Christ, deux personnes et celui qui confond en Jésus-Christ les deux natures, en appellent également au Saint-Siège apostolique.

Photius, avant d'oser déposer le Pape, lui adresse une longue et obséquieuse lettre, pour en obtenir la confirmation du titre de patriarche de Constantinople.

Luther, avant de jeter le masque, écrivait : « S'il entrait dans les desseins de Dieu qu'il y eût une Eglise catholique sur toute la terre, il fallait nécessairement désigner un peuple, et au milieu de ce peuple un père qui attirât sur lui et ses successeurs les regards du monde entier, afin qu'il n'y eût qu'un troupeau et que l'unité de l'Eglise fût maintenue, malgré le grand nombre des nations et la diversité des mœurs. » « Nous reconnaissons que beaucoup de bien, que tout ce qu'il y a de bien dans le Christianisme se trouve dans la Papauté et nous a été transmis par elle, c'est-à-dire nous reconnaissons qu'avec la Papauté se trouvent la véritable Ecriture sainte, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'Autel, le véritable pouvoir de remettre les péchés, le vrai ministère de la parole, le vrai catéchisme. Je dis que sous le Pape se trouve la vraie chrétienté, le vrai modèle même de la chrétienté. » Luther appuyait cette doctrine sur ces paroles de Jésus-Christ : « Tu es Pierre, » et : « Fais paître mes brebis, » et il ajoutait : « Que chacun reconnaisse que l'autorité du Pape découle de ces paroles. Chacun doit régler sa foi sur l'Eglise romaine. » Il rendait grâce à Jésus-Christ de conserver sur la terre, par un tel prodige, cette Eglise et de prouver ainsi cette vérité de notre foi. Que l'accord unanime de tous les fidèles maintenait son respect pour l'Eglise romaine, « car il est impossible que Jésus-Christ ne se trouve pas avec ce grand nombre de chrétiens. » Il y a plus : En apprenant que ses doctrines ont été dénoncées au Saint-Siège, Luther écrivit de sa main au Pape : « Saint-Père, voyez, je me jette à vos pieds. Je vous offre moi-même et tout ce que je possède. Donnez la vie, donnez la mort, avouez et désavouez, approuvez et désapprouvez, comme il vous plaira. Je reconnaîtrai dans votre voix la voix de Jésus-Christ, qui nous parle et nous gouverne par vous. »

Calvin, l'adversaire peut-être le plus acharné du Saint-Siège, fut pourtant forcé d'avouer : « Que les anciens avaient toujours

rendu beaucoup d'honneurs à l'Eglise de Rome, qu'ils en avaient parlé avec grand respect, que l'Occident l'avait saluée du titre d'Apostolique, que les pieux évêques d'Orient qui avaient été expulsés de leurs sièges s'étaient réfugiés auprès d'elle comme dans un port et un asile sûr, et que l'Eglise romaine est celle qui avait le plus fidèlement conservé les traditions. »

Zwingli écrivait de même : « Je suis loin d'être opposé au Pape à cause de sa primatie, car il faut un chef pour gouverner une multitude. »

Et Henri VIII, l'auteur de la révolution ecclésiastique en Angleterre, n'a-t-il pas fait cet aveu : Que les droits du Pape étant incontestables, il ne se permettrait jamais d'en faire l'objet d'un doute ou d'un examen ? » N'a-t-il pas sollicité du Pape le titre de *Défenseur de la foi* ? Bien plus, Henri VIII n'écrivit-il pas à L. uther même : « Vous ne pouvez pas disconvenir que tous les fidèles honorent dans le Saint-Siège de Rome la mère de toutes les Eglises, et lui accordent la primatie sur toutes ; vous n'ignorez pas que les Grecs eux-mêmes, alors que le siège de l'empire avait déjà été transféré à Constantinople, reconnaissaient néanmoins la primatie de Rome ? »

Le comte de Maistre, dans son beau livre *du Pape*, a recueilli un grand nombre de témoignages fort curieux, empruntés aux livres liturgiques des schismatiques russes<sup>1</sup>. Le pape saint Clément y est loué d'avoir tenu avec une grande sagesse « le gouvernail du vaisseau qui représente l'Eglise de Jésus-Christ. » Le pape saint Sylvestre est appelé « le chef du Sacré-Collège, le divin chef des saints évêques qui a glorifié le trône du prince des apôtres, qui a affermi la divine doctrine et fermé la bouche impie des hérésiarques. Ces livres disent du pape saint Léon le Grand qu'il fut « le vénérable chef du concile suprême, l'héritier du trône de Pierre, de l'invincible rocher, son successeur dans l'empire. » Le pape Agapet est glorifié pour avoir « dé-

<sup>1</sup> On en trouve beaucoup d'autres dans l'ouvrage du P. Tondini, barnabite, intitulé : *la Primauté de saint Pierre prouvée par les titres que lui donne l'Eglise russe dans sa liturgie*, Paris, 1867.

posé l'hérétique Antinoüs et mis à sa place l'irréprochable Mennas. » Un hymne au pape Martin dit : « Tu as honoré le divin trône de saint Pierre, et ton nom est glorieux, parce que tu as maintenu l'Eglise sur ce roc inébranlable ; illustre maître de tous les fidèles docteurs, organe de vérité qui proclame les saints commandements, autour duquel se presse tout le clergé orthodoxe pour condamner les hérétiques. » Au pape Grégoire II il est dit : « Dieu t'a appelé pour être le principal évêque de son Eglise et le successeur de saint Pierre, le prince des apôtres. » A Léon III on dit : « O suprême pasteur de l'Eglise sur la terre ! c'est Dieu lui-même qui t'a élu pasteur pour paître ton troupeau, car tu es véritablement Pierre, puisque tu occupes la Chaire de Pierre, que tu illustres. C'est à toi que Jésus-Christ a dit : « Affermis tes frères. »

En 1775, les huguenots français font, dans un mémoire, ce remarquable aveu : « Si nous établissons un parallèle entre l'Eglise catholique et la nôtre, nous ne nous dissimulons pas que, malgré de nombreux abus (?), les traits principaux sont en faveur de l'Eglise catholique. Vous, catholiques, vous avez existé avant nous ; car votre Eglise remonte jusqu'au siècle des apôtres, tandis que la nôtre n'a pas trois siècles de durée. En l'année 1518, vos ancêtres et les nôtres ont reçu la sainte communion dans la même messe, ont célébré en commun la fête de Pâques, ont vécu ensemble dans une parfaite unité de foi. Bien plus, la chaîne de la tradition, dont Pierre et Paul sont attachés, se trouve continuée parmi vous, de telle sorte que les Irénée, les Grégoire, les Cyrille, les Athanase, les Augustin, les Chrysostome, s'ils revenaient aujourd'hui, ne reconnaîtraient que dans l'Eglise romaine l'institution dont ils faisaient partie. »

III. A côté des chefs de sectes et des fauteurs de schisme, nous citerons quelques hommes éminents du protestantisme. Le protestantisme est l'antithèse du christianisme : il établit sur l'examen individuel la règle de foi que l'Eglise fonde sur l'autorité des Pontifes. Par son principe du libre examen, le protestantisme se confond ainsi avec le rationalisme, qui n'ad-

met que la raison humaine pour principe et règle du vrai. Si donc des protestants rendent hommage à la suprématie des Papes, l'erreur parle contre elle-même et des bouches ennemies rendent les oracles du salut.

Mélancton, le modérateur de Luther, écrit : « J'ai toujours été choqué de l'arrogance qui a renversé la belle et sainte discipline de l'Eglise. » — « Nous reconnaissons avant tout qu'une direction ecclésiastique est une chose sainte et salutaire, à savoir, qu'il faut des évêques pour diriger les pasteurs des différentes Eglises, et que le Pontife de Rome doit être au-dessus des autres évêques. »

« L'institution ecclésiastique en vertu de laquelle on reconnut les évêques comme les chefs de leur Eglise et le Pape comme le chef des évêques, cette institution est licite et sans danger. On ne conteste pas plus la supériorité du Pape que l'autorité des évêques ; le Pape, aussi bien que les évêques, peut sans difficulté conserver son autorité. » — « A la place du joug papal, qui était de bois, nous nous sommes imposé un joug de fer, c'est-à-dire le joug des hommes d'Etat, qui se sont arrogé un pouvoir bien plus formidable que les Papes n'en ont jamais eu. » — « Je désire que la constitution ecclésiastique soit maintenue et que les évêques ainsi que le Souverain-Pontife conservent la même autorité qu'ils ont eue jusqu'à présent. »

L'Anglais Kowel : « Dans toute société, l'obéissance et l'unité conduisent à l'autorité ; celle-ci ne peut pas exister entre des égaux. C'est pour cela que, suivant la remarque de saint Jérôme, l'un des douze apôtres fut choisi comme chef. On ne peut pas soutenir que l'autorité ecclésiastique ne s'étend pas sur tous les temps. On ne peut pas dire qu'elle a cessé avec les apôtres, mais il faut reconnaître qu'elle passe jusqu'à la fin du monde à tous ceux qui exercent des fonctions ecclésiastiques. »

De semblables aveux ont été faits dans le même siècle par des savants anglais : Mussel, Fox, Hooker, Held, Whiloker, Baccar, etc. Ce dernier écrit : « Tous les écrivains éclairés reconnaissent que l'Eglise romaine est l'Eglise de Dieu. Au

jugement de tous les savants et de toutes les Eglises régénérées, la véritable Eglise est dans la Papauté. »

Hugues Grotius : « L'Eglise est un corps ; elle a donc besoin de l'union de ses membres. Les membres qui constituent l'union sont les évêques, les métropolitains, les patriarches, et, à la tête du corps, celui qui est le prince de tous les patriarches, l'Evêque de Rome. Celui-ci possède le souverain pouvoir tel que Pierre l'a eu sur les apôtres par l'institution de Jésus-Christ. L'unité du chef est le meilleur remède contre les scissions, ainsi que Jésus-Christ l'a enseigné et que l'expérience l'a confirmé.

» L'utilité de la prééminence de l'Evêque de Rome est avouée par un grand nombre de savants du parti protestant. Si plusieurs d'entre nous avaient mieux réfléchi sur ce point, nous aurions déjà une Eglise meilleure, plus pure. Nous autres, protestants, ne serons jamais unis entre nous, si nous ne sommes pas unis également à ceux qui sont attachés au Siège de Rome, sans lequel il ne peut y avoir d'unité dans le pouvoir ecclésiastique. »

Puffendorff, l'émule de Grotius pour l'érudition : « La suppression de l'autorité papale a semé dans le monde d'innombrables germes de discorde. Comme il n'y avait plus d'autorité souveraine, on vit les protestants se diviser entre eux et déchirer leurs propres entrailles. »

Leibnitz, qu'il suffit de nommer pour désigner la supériorité du génie, la pénétration d'esprit, la plus vaste érudition, Leibnitz, qui, comme philosophe, comme jurisconsulte, historien et homme d'Etat, sera toujours l'ornement de l'Allemagne, Leibnitz dit : « Une loi divine et les mémorables paroles que Jésus-Christ adressa à saint Pierre ont fait naître et ont maintenu dans l'Eglise cette croyance, que l'un des apôtres avait reçu pour lui et ses successeurs une autorité supérieure à celle de tous les autres évêques, avec la mission, comme chef de l'Eglise, de la maintenir dans son intégrité, de pourvoir à ses besoins, de convoquer et de diriger les conciles qui pourraient être nécessaires, et dans l'intervalle d'écarter les fidèles des dangers



de l'hérésie. Cet apôtre Pierre ayant ensuite gouverné l'Eglise à Rome, la capitale du monde, où il a souffert le martyre après avoir désigné son successeur, comme la tradition nous l'enseigne, nous reconnaissons avec raison l'Evêque de Rome comme le premier et le Souverain-Pontife. C'est à lui, comme au représentant visible de Dieu, qu'il faut obéir en matière de foi. » On pourrait douter à bon droit, dit Rothensée, que ces lignes aient été écrites par un protestant, s'il n'était pas incontestable que l'ouvrage très-remarquable d'où elles sont tirées est écrit de la propre main de Leibnitz. Le savant protestant de Murr dit également à ce sujet : « Leibnitz, dans son *Système théologique*, défend la religion catholique avec tant de gravité, même dans les points les plus controversés entre les protestants et les catholiques, qu'on serait tenté de nier qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, si l'Ecriture bien connue de Leibnitz ne remplissait des milliers de pages du manuscrit.

On sait que le même Leibnitz entretenait avec Bossuet une correspondance confidentielle sur les moyens de réunir les confessions séparées. Parmi les points sur lesquels il voulait céder, Leibnitz place en première ligne la reconnaissance de l'unité hiérarchique. Il écrivait aussi confidentiellement au landgrave de Rheinfels : « Je suis d'avis que si, au moyen de la reconnaissance de la primatie papale, on pouvait remédier aux maux et aux abus qui accablent l'Eglise, on aurait tort de ne pas le faire. La plus grande partie des objections que l'on élève contre Rome s'adresse moins aux dogmes qu'aux pratiques populaires. Mais comme ces pratiques sont aujourd'hui publiquement désapprouvées, les objections tombent. »

On lit dans Mosheim, théologien protestant, auteur d'une Histoire ecclésiastique : « On ne peut méconnaître que Cyprien et d'autres anciens Pères attribuent à l'Eglise une unité visible, qu'ils font dériver d'un évêque, qu'ils regardent comme la source et le centre de cette unité. Or, tous les esprits droits reconnaîtront que cette unité, enseignée par Cyprien, n'est autre que l'unité catholique sous l'évêque de Rome. »

Lessing, qui appartenait au dix-huitième siècle et dont le

nom est célèbre dans la littérature allemande, n'hésite pas de donner au Pape le titre de *Sauveur du genre humain*.

Krug, célèbre philosophe et rationaliste protestant du dix-neuvième siècle, porte ce jugement remarquable : « Il n'existe qu'un seul *supernaturalisme*, parfaitement conséquent : c'est celui de la doctrine catholique romaine. Celui-ci ne se renferme pas uniquement dans l'Écriture, comme le *supernaturalisme* protestant, et il n'en permet pas la libre interprétation ; mais il admet encore, à côté de l'Écriture, une influence incessante, immédiate et surnaturelle du Saint-Esprit sur l'Église et *sur son chef*, de telle sorte que ceux-ci sont réputés infailibles, et que, s'il se présentait une question douteuse, chaque membre de cette Église est obligé de se soumettre aussitôt à son jugement, sans qu'il lui soit permis de consulter la raison. Voyez, protestants, *supernaturalistes* : ceci est la conséquence vraie, strictement logique, car l'une découle de l'autre par une nécessité absolue ; votre conséquence à vous est la plus grande inconséquence, » etc.

Le célèbre Herder reconnaît les grands services rendus à l'humanité par les Papes et n'hésite pas à le déclarer : « Rome a montré sa sagesse en matière de législation en insistant sur la liberté de l'Église, la pureté de la doctrine, l'orthodoxie et le catholicisme, pour y asseoir les fondements de l'Église. Cet esprit d'une doctrine universelle s'est toujours maintenu au Siège romain. »

William Cobbet, le savant anglican, dit nettement dans son *Histoire de la réforme protestante d'Angleterre* : « Jésus choisit Pierre pour être le chef de son Église ; saint Pierre subit le martyre à Rome, environ soixante ans après la naissance de Jésus-Christ, mais un autre prit sa place, et nous avons la certitude que, depuis lors jusqu'à nos jours, la succession n'a pas été interrompue. Il est vrai qu'à cause des persécutions que l'Église a subies pendant les trois premiers siècles, les Souverains-Pontifes successeurs de saint Pierre n'ont pas toujours eu le moyen de soutenir publiquement leur suprématie ; mais ils ont toujours existé, il y eut toujours un Souverain-Pontife,

et sa suprématie fut toujours reconnue par l'Eglise, c'est-à-dire par tous les chrétiens de l'époque. »

Qu'est-ce que le Pape dans son idée pure ? telle est la question posée par une feuille périodique protestante, qui y répond en ces termes : « Nous nous arrêtons à l'essence de la dignité et de l'influence qui appartiennent à celui qui porte le nom de Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. A ce point de vue, il ne peut certes nous apparaître sous une forme plus noble que celle de *Père de la chrétienté*, dont la personne présente le souvenir vivant du Christ aux peuples de tous les temps, pour les instruire, les consoler et les encourager. Jésus-Christ lui-même est son type. Plus il ressemble à ce type, plus un Pape est digne de ce haut rang. Toutes les victimes de la persécution, de l'oppression, trouveront un asile sûr chez le Père de la chrétienté, il sera l'adversaire de toute machination tramée par l'hypocrisie contre un généreux défenseur de la vérité ; la liberté civile pourra toujours compter sur la médiation courageuse et bienveillante du souverain Pasteur chrétien ; jamais il ne prêtera son concours aux oppresseurs pour l'exécution de leurs desseins pervers : il rappellera au conquérant heureux la vanité des grandeurs et les vengeances célestes frappant l'abus de la puissance ; dans une bonne et juste cause, il sera l'avocat, l'ami dévoué du puissant monarque comme du plus humble sujet ; aux peuples en décadence il tendra une main secourable pour les relever ; il inspirera aux superbes l'esprit de modération, sans lequel il n'y a point de bonheur durable ; les malheureux éprouveront le bienfait de ses consolations ; son approbation, ses encouragements ne failliront pas aux hommes généreux qui dévouent leur zèle au bien de l'humanité ; il aiguillonnera l'indolent pour qu'il utilise les talents qu'il enfouit ; le monde entier se réjouira de ses bénédictions, de ses bienfaits paternels. » Voilà le Pape dans son idée pure, tel qu'il est présenté par une feuille protestante.

Le docteur Marheineke, ce théologien protestant si actif, si zélé pour sa confession, laisse pourtant échapper l'aveu suivant : « L'idée de la hiérarchie est une des plus grandes, des plus

sublimes que l'esprit humain ait jamais conçues. Nous mesurons d'un coup d'œil ce prodigieux édifice depuis sa base jusqu'à son faite, et nous avouons que nous n'avons jamais vu un édifice doctrinal qui ait été élevé sur ses fondements avec cette assurance et cette sûreté, dont la construction ait été exécutée jusque dans ses moindres détails avec autant d'art, de perspicacité et de suite, et où l'esprit humain ait montré depuis tant de siècles un aussi haut degré de vigueur et de puissance. L'histoire nous autorise à le dire en toute vérité : un système auquel des esprits pieux, éclairés et savants de tous les temps ont travaillé avec cette persévérance, un édifice dans lequel des hommes cultivés et des hommes sans cultures, de tous les temps et de toutes les nations, ont habité ensemble dans les joies d'une sainte dévotion, d'un céleste bonheur : ce système, cet édifice, se recommandent *par eux-mêmes* à l'observateur impartial et libre, *et n'ont pas à craindre la critique même la plus sévère de la science, quelque profonde qu'elle soit.* »

« La foi des catholiques, dit encore Marhéineke, n'est pas déraisonnable ; au contraire, elle se justifie par les motifs les plus conformes à la raison. Cette fois, *c'est la raison croyante sous l'autorité divine.* Jésus-Christ a institué les apôtres et leurs successeurs comme maîtres et guides des autres hommes, et a déterminé la différence entre le clergé et les laïques. Jésus-Christ a confié expressément à Pierre une surveillance et un pouvoir supérieur sur l'Eglise. Il en a fait le chef visible avec toute l'autorité, la juridiction et la subordination nécessaires. L'Eglise étant fondée pour conserver la religion de Jésus-Christ, elle doit posséder la force, le pouvoir, la juridiction ; et Dieu lui-même doit l'en avoir pourvue à un degré suffisant pour qu'elle puisse accomplir sa mission. »

Qu'il nous soit permis, en terminant, de citer, comme témoignages en faveur de la Papauté, les ouvrages des cinq historiens contemporains les plus recommandables, tous nés et élevés dans la confession protestante, mais qui, dans leurs recherches historiques se sont placés au-dessus des préjugés de secte, et dont le jugement, à l'abri de tous reproches de

partialité, présente un témoignage d'autant plus imposant. Ce sont les ouvrages des célèbres historiens Jean de Muller <sup>1</sup>, Voigt <sup>2</sup>, Luden <sup>3</sup>, Raumer <sup>4</sup>, Hurter <sup>5</sup>. La recherche impartiale de la vérité a fait naître chez tous ces historiens un sentiment de respect pour les Papes qui se produit ouvertement dans leurs mémorables ouvrages. L'un d'eux, Hurter, a même été amené irrésistiblement à saluer le Pape *comme son père*.

Tels sont donc, en faveur des Papes, les témoignages des rois, des empereurs, des hérétiques, des schismatiques et des personnages éminents dans l'ordre des doctrines. Ni les préjugés de naissance, ni les haines de sectes, ni les jalousies d'autorité, ni même la simple prudence qui arrête sur les lèvres une parole compromettante, n'ont pu empêcher leur confession. Au risque de compromettre leur parti ou de risquer leurs intérêts, ils ont parlé, et ils ont parlé tous comme en vertu d'un concert préalable, de la manière la plus expressive, parce qu'ils suivaient simplement la lumière de leur raison ou l'impulsion de leur conscience. Les passions leur eussent donné d'autres conseils ; certainement elles ne leur eussent pas conseillé ces aveux. Pour nous qui les recueillons, nous en revendiquons le bénéfice ; il ne nous semble pas qu'on ait pu se prévaloir jamais, à meilleur titre, de la force probante du *Credidi propter quod locutus sum*.

L'utilité de ces témoignages pour les bons catholiques n'est pas considérable ; mais, pour cette foule incertaine, dont les idées sont à la merci des évènements, elle s'offre avec un évident à-propos. Le Saint-Siège est l'objet d'une attaque inique et violente. Les malheurs de la patrie pourront empêcher de sentir aussi vivement les malheurs de l'Eglise et suspendre aussi, pour un temps, les attaques de la mauvaise presse. Mais nous pouvons croire, du moins nous devons craindre qu'elle ne rachète ce délai forcé par une aggravation de calomnie ; nous savons d'ailleurs, que les préjugés répandus suffisent largement pour alimenter les passions. Il était donc utile, après

<sup>1</sup> *Voyage des Papes et Hist. univ.* — <sup>2</sup> *Le pape Grégoire VII et son époque.*  
— <sup>3</sup> *Hist. univ.* — <sup>4</sup> *Hist. des Hohenstaufen et de leur temps.* — <sup>5</sup> *Innocent III.*

avoir recueilli ces témoignages, de les publier aujourd'hui. Nous souhaitons qu'ils confirment dans les meilleures convictions quelque pauvre âme que la Providence attend du haut du ciel.

§ 2. — Ce qu'on disait naguère des Souverains-Pontifes.

Durant les trois derniers siècles, la Papauté avait été le point de mire de toutes les attaques; mais, depuis quarante ans, cette Papauté, si persévèrement calomniée, recevait de ses ennemis les plus glorieux hommages.

On commençait à comprendre, ou du moins à soupçonner la divinité de son origine, le miracle de sa perpétuité; on reconnaissait les bienfaits dont lui sont redevables les rois et les peuples; on admirait que, sur une succession de deux cent cinquante-neuf Papes, une critique éclairée n'en trouvât guère que deux ou trois dont la vertu n'était pas assez en rapport avec l'éminence du Souverain-Pontificat.

Chose remarquable, ce sont des écrivains pour qui le Pape devrait être le précurseur de l'Antéchrist, ce sont des protestants qui ont donné avec plus de force le signal de la réparation. Quelle apothéose plus magnifique des Souverains-Pontifes que ce tableau d'un journal protestant de la Grande-Bretagne :

« Malgré l'uniformité de vues qui a présidé pendant des siècles au gouvernement papal, malgré la rapide succession de prêtres vieillards qui sont venus tour-à-tour mourir sur ce trône sacré, les annales d'aucun empire ne se distinguent par un plus puissant intérêt, une politique plus complexe, des péripéties plus inattendues, un coloris plus étrange et plus spécialement emprunté aux idées de chaque siècle; admirez aussi quel remarquable emploi de la force intellectuelle chacun de ces vieillards sacrés fait tour-à-tour! Qui a vu ces choses? Personne jusqu'ici: les peuples se sont contentés d'adorer ou de maudire. Où est le Tite-Live, le Tacite, le Polybe de cette histoire mystérieuse? Qui a dit les destinées moderne de Rome? L'idolâtrie et la haine, seules chargées de cette histoire, n'ont rien approfondi, rien éclairci.

» C'est une belle souveraineté que celle que les Innocent et les Grégoire osèrent fonder sur la pensée : magnifiques sceptres tyrannie violente<sup>1</sup>, mais non odieuse ! Elle passait en service ce qu'elle enlevait en indépendance ; elle n'écrasait les hommes que pour les éclairer, non pour les avilir ; on pouvait pardonner beaucoup à qui faisait de tels présents : « Respectez-moi, soumettez-vous, obéissez, disait-elle au monde ; en échange, je vous donnerai l'ordre, la science, l'union, l'organisation, le progrès, et même, autant que cela est possible dans une telle époque, le calme et la paix. » Rien d'étroit, rien de personnel, rien de barbare dans cette domination souveraine : elle reculait les bornes du monde chrétien, s'opposait aux envahissements de l'islamisme, contrebalançait, par un pouvoir intellectuel et moral, le pouvoir brutal et sanglant des sceptres de fer et des lances d'airain. D'une main, la Papauté luttait contre le croissant ; d'une autre, elle étouffait les restes du paganisme énergique du septentrion ; elle ralliait, comme autour d'un point central et vivant, les forces morales et spirituelles de l'espèce humaine ; elle était despote comme le soleil qui fait rouler le globe. La barbarie et la férocité universelles tendaient à tout désorganiser, elle faisait tout revivre. Elle insultait, dites-vous, les diadèmes des rois et les droits des nations ; elle posait son pied insolent sur le front des monarques ; rien n'existait sans la permission de Rome ! — Sans doute, mais cette domination présomptueuse était un bienfait immense. La force de l'esprit contraignait la force brute à plier devant elle. De tous les triomphes que l'intelligence a remportés sur la matière, c'est peut-être le plus sublime<sup>2</sup>.

Que l'on se reporte au temps où la loi muette, prosternée sous le glaive, rampait dans une boue ensanglantée ! N'était-

<sup>1</sup> C'est un auteur protestant qui parle. Nous ne pouvons comprendre comment une souveraineté fondée uniquement sur la pensée peut être une violente tyrannie.

<sup>2</sup> Nous ne comprenons pas davantage comment un bienfait immense, comment la suprématie de l'esprit sur la matière, et le plus sublime triomphe de l'intelligence peuvent constituer une domination présomptueuse.

ce pas chose admirable de voir un empereur allemand, dans la plénitude de sa puissance, au moment même où il précipitait ses soldats pour étouffer le germe des républiques d'Italie, s'arrêter tout-à-coup et ne pouvoir passer outre ; des tyrans couverts de leurs armures, environnés de leurs soldats, Philippe-Auguste de France ou Jean d'Angleterre, suspendre leur colère et se sentir frappés d'impuissance ? A la voix de qui, je vous prie ? A la voix d'un pauvre vieillard habitant une cité lointaine, avec deux bataillons de mauvaises troupes, et possédant à peine quelques lieues d'un territoire contesté. N'est-ce pas un spectacle fait pour élever l'âme, une merveille plus étrange que toutes celles dont la légende chrétienne est remplie <sup>1</sup>. »

La *Revue d'Edimbourg*, dans une série d'articles du docteur Macaulay, exprime sur la Papauté les mêmes idées, avec beaucoup de force et d'éloquence. Sous ce titre général : *les Révolutions de la Papauté*, lord Macaulay montre la Papauté attaquée successivement par l'hérésie, au moyen âge et au seizième siècle, par le scepticisme philosophique du dix-huitième, par l'impiété révolutionnaire et les armes conquérantes de Napoléon I<sup>er</sup>, sortant triomphante de toutes ces luttes, rétablie à Rome en 1814, avec le concours des nations protestantes elles-mêmes, et proclamant, du haut de la Chaire de saint Pierre, le principe de sa miraculeuse immortalité. Ces belles pages de Macaulay appartiennent, en quelque sorte, à la tradition du genre humain. Nous citons les deux passages relatifs au temps présent et à l'avenir :

« L'anarchie avait eu son règne, dit lord Macaulay. Un nouvel ordre de choses naquit de la confusion même. Nouvelles dynasties, nouvelles lois, nouveaux titres ..., et au milieu s'éleva la Papauté. Les Arabes racontent dans leurs fables que la grande pyramide fut bâtie par des rois antédiluviens, et que, seule de tous les ouvrages de la main des hommes, elle supporta le poids du déluge. Telle fut la destinée de la Papauté : elle avait été ensevelie sous la grande inondation,

<sup>1</sup> *Revue britannique*, avril 1836.



mais ses fondements étaient restés inébranlables, et, lorsque les eaux s'écoulèrent, elle apparut seule au milieu des ruines d'un monde bouleversé. La république de Hollande n'était plus, ni l'Empire d'Allemagne, ni le grand conseil de Venise, ni la vieille ligue helvétique, ni la maison de Bourbon, ni les Parlements et l'aristocratie de la France. L'Europe était couverte de jeunes créations : un empire français, un royaume d'Italie, une confédération du Rhin. Les derniers événements n'avaient pas seulement altéré les limites territoriales et les institutions politiques. La distribution de la propriété, la composition et l'esprit de la société, avaient, dans presque tous les Etats de l'Europe catholique, subi un changement complet. L'Eglise immuable était encore debout.

Après avoir constaté que le chiffre des catholiques égalait celui de toutes les sectes réunies, Macaulay ajoutait : « Nous n'apercevons aucun signe qui indique l'approche du terme de la longue domination de Rome : la Papauté a vu le commencement de tous les gouvernements et de tous les établissements ecclésiastiques existant aujourd'hui dans le monde, et nous ne sommes pas sûr qu'elle ne soit destinée à voir la fin de tous. Elle était grande et respectée avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, avant que les Francs eussent franchi le Rhin, quand l'éloquence grecque florissait encore à Constantinople, quand les idoles étaient encore adorées dans le temple de La Mecque, et elle pourra survivre dans toute sa vigueur primitive, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste solitude, et, appuyé contre une arche brisée du pont de Londres, exquissera sur son album les ruines de la cathédrale de Saint-Paul<sup>1</sup>. »

John Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre*, Digby, dans ses *Mœurs chrétiennes du moyen âge*, ont raconté les efforts qu'ont fait les Papes pour adoucir les mœurs des barbares, fusionner les races et organiser en société des éléments naturellement

<sup>1</sup> *Œuvres diverses de lord Macaulay*, 3<sup>e</sup> série. Ce passage se trouve aussi dans la *Biographie* de lord Macaulay, par Amédée Pichot.

réfractaires à toute organisation. William Cobbett, dans ses *Lettres sur la réforme protestante*, a démontré que la séparation d'avec Rome a été illégitime dans ses causes et funeste dans ses résultats. L'université d'Oxford a dès longtemps essayé d'établir que la primauté du Saint-Siège n'est pas contraire aux formulaires de l'anglicanisme. Un de ses docteurs écrit, dans un petit traité pour le temps, que « l'union avec le Pape est une chose nécessaire à la parfaite santé d'une Eglise. » Plus loin il ajoute : « Loin de nous ce protestantisme vulgaire qui ose ouvrir sa bouche profane et proférer des calomnies contre le Siège de saint Pierre. Oui, si une fois on était parvenu à me persuader que l'Esprit de Dieu a quitté l'Eglise de Rome, je croirais en même temps que le Christianisme va s'éteindre dans toute la terre. » Naguère les échos d'outre-Manche nous apportaient les résolutions d'un *meeting* tenu pour protester contre les abominations tyranniques du persécuteur allemand. Le *Times* lui-même, c'est-à-dire le premier journal de l'univers, constate que cette démonstration catholique a été beaucoup plus imposante que la démonstration protestante, tant par le nombre des assistants que par leurs qualités et les discours des orateurs. « Si une personne ignorant les choses d'Angleterre avait assisté au *meeting*, dit-il, il aurait pu croire que l'immense majorité du peuple anglais est catholique. Le peuple que l'on passionnait autrefois avec le mannequin de Guy Fawkes et les souvenirs menteurs de la conspiration des poudres, ne se laisse plus entraîner par la consigne du *No popery*; que dis-je? ses protestations contre le persécuteur de l'Eglise accusent ses sympathies pour la Chaire apostolique. »

Ce n'est pas en Angleterre seulement que les dissidents reviennent à des idées plus justes sur la Papauté; voici en quels termes s'exprime, sur le même sujet, un protestant belge, Eugène Robin :

« Un fait comme celui-ci, l'apostolat confié par le Christ, il y a dix-huit cents ans, à l'un de ses disciples, s'est perpétué de Pape en Pape jusqu'à nos jours. Pouvoir dire cela aujourd'hui et être sûr qu'on le dira demain, cela doit bien signifier

quelque chose. Et si l'on songe que, depuis le jour où cette parole a été prononcée en Judée, la barbarie, le schisme, la réforme, la philosophie se sont rués tour-à-tour, la torche et le fer à la main, sur le Siège occupé par le même apôtre, et continué dans mille vies; que Rome, la ville éternelle des temps modernes comme elle l'était des temps antiques, a été prise, reprise, occupée, saccagée par tous les fléaux venus de l'Orient et de l'Occident; qu'il n'y a pas plus de trois siècles, des soldats ivres, conduits par un renégat, y sont entrés au nom de Luther; qu'il n'y a pas trente ans qu'un empereur, son souverain par la conquête, lui envoyait un préfet, comme faisaient les empereurs de Constantinople dans les premiers temps de ses pontifes : oh ! alors le fait grandit à la taille de l'idée, devient immense comme le dogme, et, quoi qu'on en ait, il faut bien, je le répète, que ce fait sans pareil signifie quelque chose.

» C'est en vain que nous voudrions détourner les yeux de cette prodigieuse image de la perpétuité. Nous qui sommes venus après les grandes persécutions que Rome a essuyées depuis les siècles des martyrs, nous sommes forcés de nous dire : Sans doute, les promesses des temps s'accompliront. Le rêve de la philosophie était d'abattre la Papauté, parce qu'elle comprenait que là est la tête, là est le cœur du catholicisme, et que, s'il pouvait mourir, c'était à ce cœur et à cette tête qu'il fallait viser; car la Papauté et le christianisme même sont inséparables, à ce point que la Réforme n'existe qu'à la condition d'entretenir sans cesse le souvenir de la rébellion, et que sa foi, fondée sur sa défiance, ne retrouve un peu de sa vitalité qu'en l'excitant à la haine de ce qu'elle a nommé le papisme. La durée de la Papauté était donc, pour nos pères, toute la question.

» Dix-huit cents ans sont d'une belle haleine, sans doute, dans le cours des choses; mais la Papauté détruite, la Papauté gagnait toujours son procès, qui était de prouver qu'elle n'avait jamais existé qu'à l'aide de l'ignorance et de la barbarie. La révolution est venue et a saisi le mot d'ordre : elle a visé au cœur, elle a traîné le Pape dans l'exil et il y est mort !

Un autre Pape lui a succédé; la chaîne de perpétuité ne s'est pas plus rompue qu'elle ne s'était brisée aux jours les plus mauvais du catholicisme. Maintenant la philosophie a fait son temps, les destructeurs dorment dans le passé, à côté de Luther, l'Encyclopédie, la République et l'Empire; Rome est toujours debout et au centre de la chrétienté, déchirée par les ravages de l'incrédulité et de l'indifférence. Il y a un Pape comme il y en avait un sous Néron, alors que le christianisme naissant était déchiré dans le cirque par les bêtes féroces. Autour de cette miraculeuse continuité, l'Europe a changé plusieurs fois de face, l'antiquité s'est éteinte, le moyen âge est mort. Trois empires, celui de Charlemagne, celui de Charles-Quint, celui de Napoléon, se sont élevés et ont disparu. Des nations ont brillé, qui ne sont plus; un monde découvert est échu en partage à la puissance temporelle et à la puissance spirituelle; celle-ci seule a gardé sa part. Tout a fait son temps, idées, peuples et empire; Rome seule est restée debout, le Pape seul est resté. Il y a, dans ce fait, je ne saurais trop le répéter, quelque chose qui vaut bien la peine qu'on y réfléchisse<sup>1</sup>. »

C'est de l'Allemagne, chose singulière, c'est du pays natal du protestantisme que sont venus les premiers ouvrages pour la réhabilitation historique du Saint-Siège. Déjà au commencement du siècle, Herder pouvait écrire : « Au moyen âge, la barque de saint Pierre portait les destinées de l'humanité; » mais ce n'était là qu'une phrase poétique, insuffisante pour faire brèche dans le préjugé national ou pour porter atteinte aux idées préconçues de l'auteur; ce n'était pas encore l'effet de la conviction, le résultat de l'étude consciencieuse. Des hommes se sont rencontrés qui, depuis, après avoir patiemment fouillé les archives, sont venus rendre justice aux Pontifes romains; j'ai nommé Hock, l'historien de Sylvestre II, Voigt et Gfrörer, les historiens de saint Grégoire VII, Hurter, l'historien d'Innocent III, Ranke, l'historien des Papes du seizième et du dix-septième siècle, Raumer, Léo, et peut-être le plus étonnant de tous, Jean de Müller.

<sup>1</sup> Migne, *Dictionnaire d'apologie catholique*, t. I, p. 118.

« Les Papes, écrivait Hurter, ont été mal jugés, parce qu'on les a jugés sans considérer, comme on le devait, le temps où ils ont vécu et les devoirs de leur charge. Mais les préjugés disparaissent devant les lumières de l'histoire véridique, et l'histoire doit être telle pour mériter rellement le nom d'histoire. Un écrivain doit rapporter les faits accomplis et non point les traduire au tribunal de son siècle, dont les idées ne sont point la règle absolue du vrai et du bien <sup>1</sup>. »

« Nous voulons sauver notre Christianisme, disait, il y a vingt ans, le correspondant de *l'Allemagne du Nord*, organe des luthériens du Mecklembourg. Nous irons là où l'Eglise sait ce que dit l'Écriture, où l'Eglise prescrit ce que les ministres doivent enseigner, ce que les fidèles doivent apprendre, où l'on veille sur l'uniformité du culte, où tout est solennel, relevé, en harmonie avec le cœur et l'adoration, où un puissant chef spirituel ne se courbe pas devant les puissants de la terre, mais seulement devant Dieu, où les communautés ont encore conservé de la foi, de la religion, des mœurs religieuses, où l'Eglise est réellement bâtie sur un roc contre lequel les forces de l'enfer ne prévaudront pas. C'est à contre-cœur que nous nous séparons de la maison de nos pères, mais il faut nous séparer. En avant vers Rome ! »

A l'époque où le Piémont se préparait à envahir les Etats du Saint-Siège, un certain nombre de catholiques et de protestants conservateurs s'étaient réunis à Erfurt, pour chercher ensemble les moyens de faire prévaloir, contre les principes dissolvants de la révolution, les doctrines communes du christianisme. Un professeur de Berlin, Hengstenberg, avait blâmé la présence des protestants à cette réunion, toutefois, dans la *Gazette évangélique*, il ajoutait : « Nous n'avons rien de commun avec la révolution italienne, et la sympathie que Cavour et Garibaldi rencontrent dans les sociétés chrétiennes, surtout en Angleterre, est pour nous un sujet de profonde douleur. L'affliction du Pape, quoique nous la considérons à la lumière des jugements divins, ne nous laisse pas indiffé-

<sup>1</sup> *Histoire d'Innocent III*, introduction.

rents. Nous ne méconnaissions pas que ce que l'on attaque dans le Pape, c'est non-seulement ce qui fait le caractère distinctif de la Papauté, mais encore les éléments chrétiens qu'il a de communs avec nous ; et nous sommes disposés à voir l'Antéchrist plutôt dans les adversaires de la Papauté que dans la Papauté elle-même, comme faisaient nos ancêtres, dont la position vis-à-vis de Rome était bien différente de la nôtre... Nous aussi, nous sommes loin de nous réjouir du malheur d'autrui : nous reconnaissons plutôt que la chute de l'Eglise romaine, loin d'être avantageuse à l'Eglise évangélique, lui serait préjudiciable sous bien des rapports. »

Quant aux injustes attaques contre le pouvoir temporel, nous donnons, pour repousser l'injustice, les décisives et mémorables paroles du docteur Léo :

« Vous vous formalisez, dit-il à Hengstenberg, de cette assertion que la souveraineté temporelle du Pape repose sur un droit *plus incontestable que celui de toute autre souveraineté* de l'Europe. Un droit incontestable dépend : 1° de la manière dont il a été acquis ; 2° de la manière dont il a été reconnu, et 3° de sa durée.

» Or, le *patrimoine de saint Pierre proprement dit*, c'est-à-dire la plus grande partie de la Toscane romaine, a été acquise de la manière suivante : les Lombards s'en étant emparés dans une guerre régulière, le roi Luitprand, à qui les Romains ne pouvaient ni disputer, ni reprendre cette possession, en fit don à l'Eglise de saint Pierre, et le Pape accepta ce don pour le saint apôtre ; c'était du reste le seul moyen de soustraire le pays à la domination des barbares et d'y maintenir les formes d'un Etat romain.

» Pour ce qui est de l'*Emilie*, de la *Flaminie* et de la *Pentapole*, Pépin les enleva dans une juste guerre aux Lombards qui les avaient eux-mêmes enlevées aux Romains ; puis le roi franc les donna à l'Eglise de saint Pierre, comme Luitprand avait donné auparavant la Toscane méridionale, et le Pape les accepta dans le même sens.

» Quant à Rome et ses dépendances, la *Campagna* et la *Ma-*

*ritima*, voici comment les Papes en devinrent souverains. Complètement abandonnées pendant près d'un siècle par les empereurs de Constantinople, ces contrées ne durent leur indépendance qu'aux Papes, qui consacraient à leur défense les revenus des biens que l'Eglise de saint Pierre possédait en Sicile et dans la Provence. Par une conséquence toute naturelle, les Papes se virent obligés, dans l'administration des territoires romains, de prendre de plus en plus en main l'autorité suprême. Après que les Lombards se furent rendus maîtres de la Pentapole, la cour de Byzance ne pouvait plus secourir Rome, quand même elle l'aurait voulu, et tout ce qui restait à la fin de sa souveraineté, c'est que l'on datait encore les actes et les inscriptions des années du règne des empereurs grecs, et qu'on frappait les monnaies à leur effigie. Mai alors même le Pape ne se sépara point formellement de Constantinople ; il nomma le roi des Francs patrice de Rome, pour s'en faire un protecteur : c'est de cet ensemble de demi-mesures que sortit nécessairement, et sans empêchement de la part de Byzance, le rétablissement de l'empire d'Occident.

» Depuis l'*Ombrie* jusqu'à la Flaminie se trouve une série de domaines donnés au Saint-Siège par la comtesse Mathilde, et dont la possession longtemps contestée lui fut enfin reconnue par Frédéric II. Ainsi, depuis Frédéric II, le Saint-Siège devint encore, par un traité, possesseur du duché de Spolète. En un mot, depuis 742, date de la formation du patrimoine de saint Pierre, les Etats de l'Eglise furent, l'un après l'autre, acquis de bon droit, et des milliers de traités de paix, d'autres conventions et d'actes authentiques émanés de tous les Etats et de tous les souverains de l'Europe ont reconnu pour chacun en particulier et pour tous ensemble que le chef de l'Eglise romaine les possède au titre le plus légitime, et cela depuis onze cent dix-neuf ans.

» Nommez-moi un seul Etat de l'Europe qui soit aussi ancien, qui possède à aussi bon droit toutes les parties dont il se compose, dont les droits aient été souvent reconnus par ceux-mêmes qui, aujourd'hui, cherchent déloyalement à le dépouiller

— et je retirerai mon assertion. Mais cela vous est impossible.

» Vous dites que le pouvoir temporel du Pape n'est qu'une annexe du pouvoir spirituel, et qu'il perd celui-ci par le fait qu'il enseigne une erreur. — Je puis vous accorder cela jusqu'à un certain point, et je crois que les catholiques l'accorderont eux-mêmes dans une certaine mesure, mais à qui appartient de décider si le Pape enseigne l'erreur, oui ou non ? A l'Eglise catholique seule, et à personne autre. Si vous enseignez une doctrine erronée, vous serez aussi déposé; cependant vous n'en reconnaissez le droit ni à un synode rationaliste, ni à un évêque catholique, mais bien, sur les propositions de vos supérieurs ecclésiastiques, à notre Evêque, au chef de l'Etat. Le reproche d'erreur est donc, sous ce rapport, aussi déplacé dans votre bouche que dans les articles de Smalkalde. Et d'ailleurs, dût l'Eglise catholique procéder à la déposition du Pape (comme elle l'a fait plus d'une fois), ce serait encore toute autre chose que l'abolition du pouvoir temporel.

» Qu'auriez-vous dit, il y a quelques années, lorsque Wislicenus fut éloigné de notre église de Saint-Laurent à cause de ses erreurs : le gouvernement avait confisqué la paroisse tout entière et les biens ecclésiastiques de Saint-Laurent pour les donner à quelque joueur ruiné, afin de rétablir ses affaires ? C'eût été pourtant un cas tout-à-fait semblable à la conduite que le Piémont tient envers les Etats de l'Eglise. Votre dissertation théologique sur le droit de la souveraineté pontificale ne repose sur aucun fondement solide, et je tiens encore aujourd'hui le droit du Pape pour plus incontestable que celui de tout autre souverain dans ses Etats. Ce n'est pas cependant que je veuille contester celui d'aucun autre prince, pas même du roi de Sardaigne, s'il reste dans ses Etats. »

La France n'est pas restée en arrière de ce mouvement, et, chez nous aussi, ce sont les plus illustres protestants qui sont d'accord avec les catholiques dans l'appréciation des services rendus par la Papauté. Nous lisons dans le *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, par Ancillon : « Dans le moyen âge, où il n'y avait point d'ordre social, la Papauté



sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie. Elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées ; elle fut un point de ralliement pour les États isolés, un centre commun... Ce fut un tribunal suprême élevé au milieu de l'anarchie universelle, et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que respectés ; elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le défaut d'équilibre et diminua les inconvénients du régime féodal <sup>1</sup>. »

Athanase Coquerel a développé plus récemment la même pensée : « Le pouvoir papal, dit-il, en disposant des couronnes, empêchait le despotisme de devenir atroce ; aussi, dans ces temps de ténèbres, ne voyons-nous aucun exemple de tyrannie comparable à celle de Domitien à Rome. Un Tibère était impossible, Rome l'eût écrasé. Les grands despotismes arrivent quand les rois se persuadent qu'il n'y a rien au-dessus d'eux : c'est alors que l'ivresse d'un pouvoir illimité enfante les forfaits les plus atroces <sup>2</sup>. »

L'école de Saint-Simon, avant de communiquer à ses disciples les projets de réforme utilitaire, rendait au rôle sublime de la Papauté les plus explicites hommages. Depuis que l'école s'est dissoute, la plupart de ses adeptes sont devenus des enfants dévoués de l'Eglise catholique. Parmi ceux qui se sont tenus à l'écart, nous pouvons citer Michel Chevalier et retenir, du savant économiste, cette parole : « Sans les Papes, sans l'action politique des Papes, nous retournerions à Nemrod <sup>3</sup>. »

Dans l'école libérale, même intelligence de la mission des Souverains-Pontifes. « L'Eglise, écrit Ch. de Rémusat, a eu raison d'en appeler du jugement du dix-huitième siècle. C'était le temps où les plus éminents esprits, refusant de se placer sur son terrain, lui appliquaient la règle de leur incrédulité, et, à cette mesure, une institution religieuse, quelle qu'elle soit, n'est plus même compréhensible. Aussi, pendant de longues années, l'histoire a-t-elle été écrite avec sévérité pour l'Eglise. Mais cette sévérité n'est pas uniquement le fait des philosophes

<sup>1</sup> Introduction, p. 133 et 157. — <sup>2</sup> *Essai sur l'histoire du Christianisme*, p. 75. — <sup>3</sup> *Lettres sur l'Amérique du Nord*.

modernes. Nous ne parlons pas des écrivains protestants ; l'injustice leur serait permise, si elle pouvait l'être. Mais les publicistes et les jurisconsultes monarchistes, mais les amis des droits populaires ont toujours pris parti contre la puissance spirituelle, et l'Eglise a été tour-à-tour attaquée au nom du pouvoir et au nom de la liberté. Elle pourrait dire que l'histoire n'a été écrite que par ses adversaires <sup>1</sup>. »

Le patriarche du parti libéral, le calviniste Guizot, écrit, au début de sa carrière, l'*Histoire de la civilisation européenne*, et bien que ce livre ne soit pas sans taches, qu'il présente même beaucoup d'erreurs, il n'explique pas moins, par l'Eglise et par la Papauté, le développement intellectuel, moral et social de l'Europe. Au terme d'une longue vie, en 1861, il écrit un livre sur *l'Eglise et la Société chrétienne*, pour protester contre la guerre faite à la Papauté dans la personne de l'immortel Pie IX, et bien qu'il maintienne dans cet ouvrage ses convictions protestantes, il ne regarde pas moins le Saint-Siège et sa puissance temporelle comme l'arc-boutant de toutes les institutions, j'allais dire comme la clef de voûte de l'ordre public. La mise en échec du pouvoir pontifical est, à ses yeux, une cause permanente de perturbations, et dans les attentats qui se préparent, il entrevoit la cause des plus terribles catastrophes. La conséquence à tirer de tels aveux, si Guizot n'était retenu par les petites infirmités de son grand esprit, serait de se convertir, mais cette conversion, qui nous réjouirait jusqu'au fond de l'âme, si elle nous manque, ne donne que plus grand crédit à un tel témoignage.

Au reste, pour en mieux comprendre la force, il faut en mesurer la portée. Dans son ouvrage sur *l'Eglise et la Société chrétienne*, l'auteur étudiait la question de foi et la question politique posées par les événements ; sur la question de foi, il maintenait, selon la théorie protestante, la coexistence légitime du libre examen et de l'Eglise ; mais sur la question politique, il s'élevait hautement contre « une adhésion complaisante ou un laisser-aller imprévoyant à cette politique *tour-à-tour bru-*

<sup>1</sup> S. Anselme de Cantorbéry, p. 421.

*tale et hypocrite*, qui compromet, bien loin de la servir, la bonne cause en Italie, et qui jette la société chrétienne dans une perturbation douloureuse, *prélude certain d'une anarchie* que nous verrions tantôt déchaînée, tantôt comprimée par je ne sais quelles chaînes. » Ailleurs il constate quels coups portent les événements perpétrés en Italie : « Les sociétés européennes, dit-il, sont profondément troublées; les institutions et les croyances, les lois et les influences, l'état et les relations des personnes, toutes choses y sont en question; presque partout, l'ancien édifice s'écroule ou s'ébranle, et l'on ne voit pas sur quels fondements solides s'élèvera l'édifice nouveau; partout la confusion, l'incohérence, l'incertitude règnent dans les esprits et passent ou menacent de passer dans les faits; les gouvernements et les peuples sont à la fois fatigués et agités; le présent n'inspire plus de sécurité, l'avenir n'offre point de clarté; malgré l'incontestable progrès de nos lumières et de notre état social, nous vivons dans les ténèbres et sur les ruines <sup>1</sup>. »

Chose qui n'a du reste rien d'étonnant, ce protestant combat, tout comme les catholiques, l'unité de l'Italie et les dévergondages du suffrage universel; il défend la Papauté au nom du droit des gens et de l'unité de l'Italie; il croit, avec Rossi, Balbo, Manin et Gioberti, que la liberté et l'indépendance de l'Italie ne se peuvent abriter que sous l'égide d'une fédération; enfin il enveloppe, dans une énergique réprobation, les politiques associées de Napoléon III et de Victor-Emmanuel.

Déjà l'année précédente, à propos de l'invasion des Romagnes, un confrère en libéralisme du protestant Guizot, Abel Villemain, exprimait les mêmes convictions. « Nous croyons, dit-il, avec beaucoup de libres esprits de l'Allemagne, que la lutte souvent courageuse du pouvoir spirituel, c'est-à-dire d'une force intellectuelle et morale, contre le grossier despotisme et la grossière licence des hommes du Nord, était, au moyen âge, un grand exemple pour l'Italie et un bienfait pour le monde. Nous datons de là volontiers le réveil de l'Occi-

<sup>1</sup> *L'Eglise et la Société chrétienne*, p. 193 et 266.

dent ; mais l'œuvre du Pape comme évêque et défenseur de Rome, est bien plus ancienne, plus profonde, *plus liée* au christianisme tout entier <sup>1</sup>. » Après la mort de l'éminent professeur de Sorbonne, son gendre, Allain-Targé, l'un des coryphées de la synagogue radicale, a publié une histoire posthume du pape Grégoire VII. Bien que Villemain ne se soit pas élevé jusqu'à l'intelligence de ce grand Pape, il n'écrit, en somme, que pour le considérer comme tel.

En 1862, Cousin, rencontrant sur le seuil de l'Académie l'évêque d'Orléans, félicitait chaleureusement l'éloquent défenseur de la Papauté et ajoutait que, pour son compte, comme philosophe, il considérait le ministère libre du Saint-Siège comme une discipline essentielle à la raison publique. Et s'il ne put se convertir à la mort, il avait, du moins, écrit précédemment à Pie IX une lettre où il se déclare prêt à effacer de ses livres tout ce que lui signalera comme fautif la clairvoyance de la Chaire apostolique.

En 1867, au Corps législatif, Thiers, à propos de la guerre d'Italie, s'élève contre « ces idées fausses qui ont déjà bouleversé la moitié de l'Europe et achèveront de bouleverser l'autre moitié, si on continue de leur donner un libre cours. » Après avoir exposé longuement le danger de ces idées, l'orateur ajoutait : « Ce n'est pas au nom de la dévotion, ce n'est pas au nom de ce sentiment si respectable cependant, que je vous parle ; je vous parle au nom de l'intérêt vrai de la France, et, pour moi, ce qui me fait attacher une importance extrême à cette question, c'est d'abord qu'on viole la liberté de conscience de la manière la plus intolérable ; c'est ensuite qu'on fait naître ainsi une question religieuse, ce qui est toujours un danger énorme pour la société et pour le gouvernement ; c'est enfin qu'on attaque la grandeur du pays, en jetant au vent la clientèle catholique <sup>2</sup>. »

Nos historiens libéraux parlent comme les philosophes et les politiques. Augustin Thierry, le plus grand de tous, dans ses

<sup>1</sup> *La France, l'Empire et la Papauté*, p. 9. — <sup>2</sup> *Discours sur la politique extérieure de la France*, p. 3 et 116.

conversations avec le P. Gratry et l'abbé Hamon, expliquait comment l'histoire de la Papauté l'avait amené à la foi ; et, conséquent avec lui-même, lorsque la mort vint le surprendre, il effaçait des ouvrages qui avaient établi sa renommée tout ce qui portait atteinte à l'admirable pureté de l'Eglise du Christ. Amédée Thierry, son frère, qui, en vieillissant, n'avait pas laissé éteindre sa passion, l'a cependant reniée sur le lit de mort. Ceux qui n'ont pas imité sa noble abnégation se sont eux-mêmes suicidés par leurs excès. Michelet, qui avait payé au moyen âge son tribut, devenu impie comme une vieille vivandière, était tombé dans une monomanie furieuse. Edgar Quinet, son compère, tombé en fanatisme violent, a écrit qu'il fallait étouffer l'Eglise dans la boue. Enfin, Victor Hugo, le chantre des *Odes et Ballades*, devenu à peu près fou, conduisait hier l'enterrement civil de son dernier fils et nous donnait, le lendemain, l'apothéose de Quatre-vingt-treize. Voilà où la haine de la Papauté mène des gens d'esprit.

Mais nous avons mieux. Le Descartes et le Diderot du socialisme, Proudhon écrit :

« Des brouillons menacent la Papauté de schisme, voire même de protestantisme. On peut juger, d'après ces rêves, du désarroi des esprits. Le schisme, s'il était sérieux, je veux dire s'il avait réellement pour cause le sentiment religieux, l'idée chrétienne, serait le triomphe de la Papauté, en montrant *combien est solide encore* la Pierre sur laquelle a été édiflée l'Eglise. Le protestantisme est mort : il n'y a que des fagoteurs germaniques qui puissent se dire *chrétiens en niant l'autorité de l'Eglise* et la divinité du Christ.

» On traite d'hypocrites ceux qui se montrent soumis au Souverain-Pontife à l'égard du spirituel. L'idée que représente le Pape est, dit-on, épuisée ; il faut la sacrifier avec le reste. A merveille : mais il faut en même temps la remplacer, cette idée, et pour cela il faut autre chose que la profession de foi du *Vicaire savoyard*.

» A quoi ont servi les trente-trois années de guerre contre les jésuites ? A quoi peuvent servir aujourd'hui les attaques

aussi dépourvues de poids que de jugement de la presse contre la Papauté? A rien, puisque le catholicisme apparaît encore, de l'aveu des adversaires de la Papauté eux-mêmes, comme *l'unique refuge de la morale et le phare des consciences*.

» La religion, c'est encore, *pour l'immense majorité des fidèles*, la forteresse des consciences, le fondement de la morale. Tout le monde le reconnaît. Je dis donc que sacrifier la religion, c'est trahir. Oui, je suis, par position, catholique, parce que la France, ma patrie, n'a pas cessé de l'être; parce que, *tandis que nos missionnaires se font martyriser en Cochinchine*, ceux de l'Angleterre vendent des Bibles et autres articles de commerce.

» Au reste, quand je dis que le déisme et le doctrinarisme, avec leurs attaques contre le clergé, parvinssent-ils à ébranler le Saint-Siège, ne feraient donner que plus de vigueur à l'Eglise et au catholicisme, ce n'est pas comme partisan de la Papauté que je raisonne, mais comme libre penseur.

» Ce qu'il faut, dans ces matières, considérer avant tout, ce sont les choses de fait : or, quels sont ici les faits? C'est que la religion tient encore une grande place dans l'âme des peuples, que là où, sous une influence quelconque, la religion vient à faiblir, il se forme aussitôt des superstitions et des sectes mystiques de toutes sortes; que la transformation de cet état religieux des âmes en un état purement juridique, moral, esthétique et philosophique, donnant pleine satisfaction aux consciences et aux aspirations de l'idéal, ne s'est encore *accomplie nulle part*; qu'ainsi les peuples sont forcés de vivre soit en présence de religions autorisées, soit au milieu de sectes indépendantes, antagonistes et vis-à-vis de lui scissionnaires et hostiles; que, dans cet état de choses, toute atteinte aux religions, et spécialement à l'Eglise catholique, aurait le caractère d'une persécution; et en ce qui concerne plus spécialement la Papauté, on ne la détruirait pas en la dépouillant, mais qu'on ne lui préparerait qu'une restauration glorieuse.

» Tels sont les faits, *fâcheux pour le rationalisme*, je l'accorde, irritants même, c'est possible, mais incontestables et qu'on n'amointrira pas.

» On ne détruit pas une religion, une Eglise, un sacerdoce par des persécutions et des diatribes. En 1793, nous essayâmes d'abolir le catholicisme par la persécution et la guillotine : la tempête révolutionnaire ne servit, en épurant le clergé, qu'à donner à l'Eglise plus de force. Jamais elle ne s'était relevée plus florissante qu'on ne la vit sous le Consulat. Trente ans auparavant, Voltaire avait entrepris de la rendre infâme : ce fut Voltaire lui-même et son école qui furent déclarés *libertins*. Grâce aux licences de ses adversaires, l'Eglise se saisit du drapeau de la morale, que personne depuis lors n'a su lui ravir. En 1848, nous lui avons tous rendu hommage et tendu la main. Tout ce que nous pouvons aujourd'hui, c'est de reconquérir le terrain que nous a fait perdre Voltaire<sup>1</sup>. »

---

#### DE L'ÉLECTION DES PAPES.

Nous renfermons, dans cette dissertation, quelques considérations historiques sur l'élection des Papes, et quelques détails pratiques sur le fait régulier de cette élection. Dans les circonstances présentes, cette question n'est pas sans importance ; elle touche, au contraire, au seul fait par où les persécuteurs puissent s'introduire dans nos affaires et jeter le désordre jusqu'au sein de l'Eglise. Les souvenirs des antipapes, de la captivité d'Avignon et du grand schisme, c'est là-dessus qu'ils asseoient leurs espérances. Mais tout cela est réfuté d'avance par l'histoire ; nous avons d'ailleurs la parole divine : *Non prævalebunt*.

§ 1<sup>er</sup>. — De l'élection des Papes au point de vue historique.

Il est un fait qui doit, à lui seul, trancher la question controversée entre ultramontains et gallicans, c'est l'élection des Souverains-Pontifes. Si l'Eglise est dépendante de la société civile, comme le veulent les parlementaires, cela doit surtout se voir dans l'établissement du chef qui la dirige. Si, au contraire comme l'enseignent les catholiques, l'Eglise jouit, au for exté-

<sup>1</sup> *La Fédération et l'Unité de l'Italie*, p. 5.

rieur, d'une autonomie propre et d'une inamissible indépendance, elle doit puiser dans son sein la force et le droit d'établir ses chefs, de constituer sa hiérarchie, de s'organiser enfin dans son ministère.

I. Nous savons que le premier Pape a été directement choisi et institué par Jésus-Christ. L'élection du pêcheur de Bethsaïde, sa prédestination au rôle de pasteur des pasteurs, sa préparation à cette auguste charge, enfin la collation effective du souverain-pontificat : tout cela est, dans l'Évangile, l'œuvre positive du divin Rédempteur. Jésus-Christ seul a fait de Pierre le prince des apôtres, le pasteur des agneaux et des brebis ; et lui qui avait, comme citoyen, payé le tribut, ne voulut pas, comme fondateur de la sainte Église, prendre une provision impériale ou l'exéquatur des proconsuls. Pierre est donc franc par institution divine, et le Pape, du chef de saint Pierre, dont il est le successeur légitime, jouit d'une égale franchise.

Dans les premiers temps de l'Église, nous voyons quelquefois le Pape mourant désigner son successeur, et, le plus souvent, après la mort du Pape, un Pape nouveau être élu par le clergé et le peuple ; le consentement du clergé et du peuple, ou du moins leur ratification sont, dans le *Liber pontificalis*, l'invariable formule de chaque avènement d'un nouveau Pape. Ce fait constamment répété est l'indice du droit <sup>1</sup>.

Au contraire, nous savons bien que les Césars persécutent l'Église et tuent les Papes ; mais nous ne les voyons jamais intervenir dans leur élection. Un historien nous a même appris qu'un empereur, Aurélien, dans l'affaire de Paul de Samosate, avait reconnu que, dans l'Église, la souveraine dispensation des biens dépendait du Pape de Rome. Un autre nous déclare que tel autre empereur, dans son despotisme jaloux, redoutait plus l'élection d'un nouveau Pape que la révolte d'un prétendant à la tête des légions <sup>2</sup>.

A partir de Constantin, les empereurs n'interviennent dans les élections pontificales que pour en protéger la liberté. L'ingé-

<sup>1</sup> Thomassin, *Discipline*, II<sup>e</sup> partie, liv. II, ch. II et III. — <sup>2</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. VII, ch. xxx.



rence illégitime du pouvoir civil paraît seulement sous les rois barbares; Odoacre, le premier, publia une déclaration par laquelle il défendait de procéder à l'élection d'un nouveau Pape, après la mort de Simplicius, sans avoir pris son avis, et protesta que le Pape lui-même, avant sa mort, l'avait prié de faire ce règlement pour prévenir les discordes et les séditions. Les guerres sanglantes entre les Visigoths et les Ostrogoths empêchèrent la mise à exécution du règlement d'Odoacre. Félix, Gélase et Anastase furent élus, après Simplicius, par la voie canonique des suffrages du clergé et du peuple. Le schisme qui troubla l'élection de Symmaque fit invoquer l'arbitrage de Théodoric; mais le prince aima mieux faire éclater sa justice que de mettre la main sur une autorité usurpée. L'élu, Symmaque, put même condamner l'édit d'Odoacre dans le septième concile de Rome : l'évêque de Todis remarqua fort bien qu'accepter un pareil décret, c'était mettre les élections au pouvoir des laïques et en exclure les ecclésiastiques, qui ont d'ailleurs plus de lumières et d'intérêts pour élire d'excellents pasteurs. Sur la fin de ses jours, Théodoric revint aux prétentions d'Odoacre et refusa de reconnaître le légitime successeur du pape Jean, qu'il avait fait mettre à mort. Athalaric, fils de sa fille, tout en consentant à l'élection de Félix, fit entendre, dans une lettre au sénat de Rome, qu'il fallait se soumettre à son jugement et se conformer à ses ordres<sup>1</sup>. Le schisme qui arriva après la mort de Félix, entre Boniface et Dioscore, pourrait bien avoir été causé par les efforts que fit Athalaric pour nommer le nouveau Pape. Jean et Agapet furent élus après Boniface, sans que les rois goths s'en mêlassent, parce qu'ils avaient ailleurs assez d'autres démêlés. Mais après la mort d'Agapet, Théodat mit Sylvère sur le Siège apostolique, sans observer aucune forme d'élection et menaçant, au contraire, d'une mort cruelle ceux qui résisteraient à sa volonté.

Une autre source des entreprises violentes des rois d'Italie sur les élections des Papes, fut leur propre avarice et l'ambition sacrilège de clercs simoniaques. Il est au moins vraisem-

<sup>1</sup> Cassiodore, lib. VII, *Epist.* xv.

blable que Théodat voulait, par l'élection de Sylvère, prévenir l'élection du Pape à Constantinople. En effet, Liberatus rapporte que l'impératrice Théodora promit la papauté à Vigile, diacre d'Anthyme, et des sommes d'argent très-considérables, s'il voulait s'engager, lorsqu'il serait Pape, à condamner le concile de Chalcédoine et à rétablir Anthyme sur le siège de Constantinople. Sur l'ordre de l'impératrice, Bélisaire exila Sylvère, et intronisa Vigile. Pélage fut reçu de même sur le commandement de l'empereur Justinien. Après cela, on ne peut douter que les empereurs de Constantinople, vainqueurs des Goths et maîtres de Rome, n'aient influé sur la création de tous les Papes suivants. Aussi Anastase rapporte comme une singularité que Pélage II fut ordonné sans l'ordre de l'empereur, parce que les Lombards assiégeaient Rome et faisaient des dégâts effroyables dans toute l'Italie.

Cette usurpation, commencée par les rois goths, n'avait jamais eu une suite bien affermie ; elle n'avait paru qu'en deux ou trois rencontres, excitée par des tumultes d'élection ou par l'ambition de quelques mauvais ecclésiastiques. En passant aux mains des Césars de Byzance, elle devenait un pouvoir stable, et même comme un droit, au moins de tolérance. On n'ordonna plus de Pape sans avoir reçu la confirmation de l'empereur de Constantinople.

D'après les paroles de Jean, diacre, en son récit de l'élection du pape saint Grégoire le Grand, il faut tenir, sur ce régime d'élection, deux vérités importantes : la première que le clergé, le sénat et le peuple continuèrent toujours d'élire les Souverains-Pontifes, sans que les empereurs y missent aucun obstacle ; — la seconde, que les empereurs, par concession, confirmaient seulement l'élection, de manière néanmoins que, s'ils se fussent opposés à celui qui avait été élu, il eût fallu en élire un autre. Ce sont les propres paroles de Thomassin <sup>1</sup>.

II. Au septième siècle, la plupart des Papes furent élus pour leur éminente dignité lorsqu'ils étaient encore diacres. Cela arrivait en vertu de cette coutume, fort préjudiciable à l'Eglise

<sup>1</sup> *Discipline*, t. II, p. 462, éd. Guérin.

romaine et à toutes les Eglises, qui obligeait les Pontifes élus, avant d'entrer en charge, à obtenir la confirmation de l'empereur. Parmi les raisons qui firent choisir alors un grand nombre de diacres, il faut certainement compter le désir du clergé romain d'abrèger les vacances du Saint-Siège. Les apocrisiaires envoyés à la cour de Constantinople étaient habituellement diacres : le clergé romain pensa qu'on obtiendrait plus facilement et en moins de temps la confirmation impériale, si l'on choisissait ces diacres, très-connus du prince et de sa cour. Tant que les ambassadeurs envoyés à Constantinople pour obtenir le décret de confirmation ne l'avaient pas obtenu et rapporté à Rome, le Saint-Siège était dit vacant, bien que le nouveau Pape ait été élu trois ou quatre jours après la mort de son prédécesseur. Durant cette vacance, souvent prolongée à cause de la longueur des voyages et des formalités de la confirmation, les affaires de l'Eglise étaient gérées par l'archiprêtre, par l'archidiaque et par le primicier des notaires. On en trouve la preuve au chapitre II du *Liber diurnus* des Souverains-Pontifes, édité et annoté par le P. Jean Garnier, de la Compagnie de Jésus.

Il est tellement certain, par l'histoire, que cette loi fut portée par l'empereur Justinien, qu'il n'est pas besoin d'en fournir la preuve. Il suffira de chercher la longueur des interpontificats, à dater de la mort du Pape Vigile, époque où le royaume des Goths fut détruit par Justinien, jusqu'à Constantin Pogonat : on verra qu'auparavant la Chaire apostolique n'était vacante que peu de jours et que, de Vigile à Pogonat, les vacances furent beaucoup plus longues. En outre, il est prouvé, par des monuments certains, que cette différence provient uniquement de la nécessité imposée par Justinien de demander sa confirmation. Que si parfois, dans l'intervalle, les vacances furent moins longues, cette brièveté provint de ce que l'empereur, pour éviter les maux inséparables d'une trop longue vacance, conférait à l'exarque de Ravenne, qui commandait en son nom en Italie, le droit de donner la confirmation impériale. Par le *Liber diurnus*, cité plus haut, il conste, en effet, que cette

confirmation fut quelquefois demandée à l'exarque, qu'on lui envoya, dans ce but, des ambassadeurs, et qu'il fut recommandé à l'archevêque, aux juges et aux apocrisiaires, d'expédier plus promptement cette affaire. Aux divers inconvénients qui naissaient de la nécessité de la confirmation civile, s'ajouta bientôt, pour les Pontifes élus, la nécessité de payer, s'il voulaient être confirmés, une grande somme d'argent.

Cette loi de confirmation, certainement portée par Justinien I<sup>er</sup>, fut certainement rapportée par Constantin Pogonat. D'abord, il est constant, par le témoignage d'Anastase le Bibliothécaire, dans la *Vie d'Agathon*, élu pape en 678, que cet empereur écrivit une lettre pour décharger les Papes de la somme réclamée en leur confirmation : « Celui-ci, dit Anastase, reçut un décret du prince, un ordre conforme à sa demande, pour être dégagé de la quantité d'argent qu'il fallait fournir avant de procéder à l'ordination du Pape. De manière pourtant que dans les élections, par la suite, l'élu ne devait pas être ordonné avant d'avoir envoyé à la ville royale une demande générale, suivant l'ancienne coutume, afin que l'ordination n'eût son effet que conformément à la conscience et à l'ordre de l'empereur.

Plus tard, Constantin Pogonat mérita bien de l'Eglise par une plus grande réparation. En vertu d'un édit adressé à Benoît II, en 684, il détruisit radicalement la nécessité, pour les Pontifes élus, d'attendre, avant de prendre les rênes du gouvernement ecclésiastique, la confirmation de l'empereur. Voici ce que dit Anastase dans la *Vie de Benoît II* : « Celui-ci reçut du très-clément prince Constantin un ordre... par lequel il accordait que l'élu au Siège apostolique fût sans retard ordonné pape. » Cet ordre de Constantin ou l'édit à Benoît II portait l'abrogation de la confirmation impériale; à défaut d'autre preuve, nous pouvons invoquer l'auteur de la *Vie de Jean V*, successeur de Benoît : « Celui-ci, dit-il, après beaucoup de Papes et d'années, fut, selon l'ancienne coutume, élu par la généralité, dans l'église de Saint-Sauveur, basilique constantinienne, et ensuite conduit au siège épiscopal. » Cet auteur raconte

qu'alors, pour la première fois, après l'élection du Pape légitime, il ne fallut pas attendre pour que le Pontife élu remplît les devoirs de sa charge; mais aussitôt après l'élection, comme cela se faisait lorsqu'il n'y avait pas d'obstacle, Jean V put occuper la dignité pontificale. Ce récit ne peut signifier qu'une chose, c'est que Jean V, successeur immédiat de Benoît II, fut le premier Pape qui jouit de la liberté accordée par Pogonat et exerça le pontificat tout après son élection. Nous n'avons pas besoin de parler ici des entreprises postérieures des princes, au sujet de l'élection des Papes; nous n'avons qu'à rappeler ici les faits qui concernent ce point de discipline, au septième siècle.

Au sujet des Pontifes romains qui furent alors élus étant diacres, on connaît le sentiment de Mabillon. Mabillon pense qu'on omettait la prêtrise et qu'ils étaient aussitôt élevés à l'épiscopat, mais que la chose se faisait différemment à l'époque de saint Grégoire VII, duquel il est constant qu'il fut d'abord ordonné prêtre, puis consacré évêque<sup>1</sup>.

Voici, à l'appui de son sentiment, les principaux arguments de Mabillon; Pagi les répète en parlant de l'élection de Sabien, successeur de saint Grégoire le Grand. D'abord, il produit les témoignages d'Anastase le Bibliothécaire, dans la *Vie de Valentin*, élu pape en 827, et dans la *Vie de Nicolas I<sup>er</sup>*, élu en 858. Au sujet de l'élection de Valentin, qui était archidiacre, Anastase dit : « Valentin résista longtemps et fortement; il se déclarait, d'une voix forte, indigne d'un si grand commandement; il fut néanmoins élu par les voix joyeuses du saint peuple et de l'une et l'autre milice des Romains; il fut comblé de grands honneurs, conduit à la basilique patriarcale de Latran et placé sur le trône pontifical ..., et le jour de sa consécration, une lumière sereine éclairant l'horizon, tous les Romains conduisirent ledit évêque de son palais à l'église du B. Pierre, prince des apôtres, et, avec l'aide de Dieu, le consacrèrent souverain-pontife. Celui-ci gravissant les degrés de la

<sup>1</sup> *Musæum italicum*, t. II, dans le commencement qui sert d'introduction à l'*Ordo romanus*, § 18.

chaire de saint Pierre, offrit pieusement le saint sacrifice et revint à son palais. »

Ce qu'Anastase rapporte de l'élection de Nicolas I<sup>er</sup>, qui était également diacre, est en harmonie avec son récit sur l'exaltation de Valentin. « Les électeurs, dit-il, s'entretenant entre eux plusieurs heures, furent éclairés d'une lumière céleste et d'un sentiment unanime le choisirent pour titulaire du Siège apostolique. Aussitôt ils accoururent au portique du Prince des apôtres, où Nicolas s'était réfugié et caché. Il se disait indigne d'un si grand commandement. Les électeurs, se précipitant sur lui, l'arrachèrent de la basilique, et, au milieu de saintes acclamations, le conduisirent à l'église patriarcale de Latran. Ensuite les nobles et les prêtres le conduisirent dans la basilique du B. Pierre; il fut consacré en présence de César, élevé comme pape sur le Siège apostolique et célébra heureusement la messe solennelle sur le corps très-saint de l'apôtre. »

Mabillon cite encore le témoignage de l'*Ordo romain*<sup>1</sup>, par lequel il est évident, dit-il, qu'on élevait généralement des diacres à l'épiscopat et qu'ils étaient consacrés évêques généralement sans recevoir la prêtrise. Enfin, il produit le raisonnement de Photius, qui, entre autres reproches, accusait l'Eglise romaine « de consacrer évêque ordinairement des diacres, *per saltum*, et sans leur conférer le sacerdoce. »

Tels sont les arguments de Mabillon. Mais je ne puis comprendre comment ces allégations établissent le sentiment du savant auteur. Je ne dis rien du témoignage de Photius : tout le monde sait qu'il n'apportait pas, envers l'Eglise romaine, une parfaite équité, et que Ratramne, moine de Corbie, lui reprochait, au neuvième siècle, ce propos comme une calomnie, ajoutant que « ceux-là s'enlèvent, en d'autres affaires, toute autorité qui, dans celle-ci, avaient évidemment produit le mensonge. » Je ne dis rien donc ici du témoignage de Photius.

Je remarquerai plutôt que, dans l'Eglise romaine, il est manifeste, par tous les décrets des papes Sirice, Innocent, Zozime, Célestin, Gélase, qu'à cette époque il n'était pas permis d'élever

<sup>1</sup> N<sup>os</sup> 8 et 9.

un diacre à l'épiscopat en négligeant le sacerdoce. Il paraîtra même, en droit, incroyable, que l'ordre de la prêtrise ait été omis avant l'élévation à l'épiscopat, puisqu'on décide que l'épiscopat se distingue du sacerdoce, et qu'indépendamment du pouvoir de consacrer, qui s'acquiert par la prêtrise, l'épiscopat n'est que l'augmentation, l'extension, la plénitude du sacerdoce.

Les témoignages tirés des *Vies de Valentin et de Nicolas I<sup>er</sup>* ne peuvent persuader du contraire. Ces textes ne constitueraient que des arguments négatifs, quand ils contiendraient autre chose que les applaudissements et la joie du peuple à l'élection d'un nouveau Pape, sans rien exprimer spécialement de l'ordre à suivre lorsqu'un diacre était élevé au Souverain-Pontificat. L'écrivain qui rapporte les actes de ces Papes, put rappeler seulement leur consécration épiscopale, qui était, en effet, le point principal, sans mentionner leur promotion à l'ordre inférieur, qui se faisait alors le même jour.

L'argument tiré de l'*Ordo* romain, où l'on ne voit aucune différence entre l'élévation d'un diacre et l'élévation d'un prêtre à l'épiscopat, qui offre une apparence de difficulté, n'en offre peut-être pas réellement. Le but de l'*Ordo* était de prescrire les cérémonies pour la collation de l'épiscopat au Pontife élu; non de rapporter que ces cérémonies étaient identiquement semblables pour un diacre ou pour un prêtre. A cet endroit, en effet, on énumère les restes de la consécration épiscopale, qui est le point important, mais on ne détaille pas les choses, mais on se tait sur ce qui se devait faire, avant cette consécration, quand l'élu était un diacre; surtout parce qu'on pouvait savoir d'ailleurs, qu'il fallait recevoir d'abord la prêtrise. Il n'y a pas plus de difficulté dans le fait d'Hildebrand, qui était diacre lorsqu'il fut élu pape, et duquel on rapporte expressément qu'il fut premièrement ordonné prêtre. Cet exemple, dis-je, ne peut pas être cité comme une exception et une preuve indirecte de l'usage contraire. Dans le fait, il s'agit d'un diacre qui fut ordonné prêtre le jour de la Pentecôte, et consacré évêque, sous le nom de Grégoire, dans la fête des saints apôtres. Dans l'*Ordo*

romain, il s'agit seulement de la consécration du Pontife élu, qu'il soit prêtre ou diacre, et la seule chose dont il soit question c'est la consécration épiscopale, qui est considérée comme l'affaire capitale, et l'on ne s'enquiert pas des rites requis pour la préparation d'un néophyte à cette ordination.

Pour prouver plus péremptoirement qu'il s'agit ici non des rites qui doivent précéder la consécration épiscopale, mais de cette seule consécration ; pour prouver qu'on parle du diacre et du prêtre, non afin de les mettre, devant l'ordination épiscopale, sur le pied de l'égalité, mais en vue de rappeler la loi, alors en vigueur, sur les conditions de l'éligibilité, je citerai le IX<sup>e</sup> *Ordo* romain. Dans le *De gradibus romanæ Ecclesiæ*, on lit<sup>1</sup> : « Quand le Souverain-Pontife est béni, on le choisit parmi les cardinaux de peu importe quel titre ; seulement pour qu'il soit ordonné Pape, il doit être diacre ou prêtre, car il ne pourra pas être évêque. » Voilà ce qu'on lit dans le IX<sup>e</sup> *Ordo* sur les personnes éligibles. Ensuite on s'occupe de la consécration du nouveau Pape, et l'on ne s'occupe plus de ce qui regarde spécialement le prêtre ou le diacre, mais seulement de la consécration pontificale. Voici la suite :

« Tout le clergé et le peuple entrent avec lui dans la basilique de Saint-Pierre. A la sacristie, il est revêtu des ornements pontificaux, il vient à la Confession de saint Pierre et se prosterne en prière, pendant que le chœur chante l'introït : *Elegit te dominum*. Alors il se lève, approche de l'autel, se prosterne de nouveau en oraison et tout le clergé suit son exemple. Sur quoi, il est relevé par les évêques et placé entre le siège et l'autel ; ils tiennent l'Évangile sur sa tête ; un évêque s'approche, récite sur lui l'oraison et se retire ; l'autre fait de même : le troisième s'approche et le consacre. L'archidiacre alors lui impose le pallium, et, placé entre l'archidiacre et le diacre, il est élevé sur le siège. Debout sur les gradins, il dit à haute voix : *Gloria in excelsis Deo*. Après quoi il donne la paix ; les chantres et les protecteurs des régions de la ville célébrèrent ses louanges. Lui-même offre le saint sacrifice de la messe, » etc.

<sup>1</sup> N<sup>o</sup> 5.



Ce que nous disons du neuvième *Ordo* s'applique au huitième, paragraphe 2, où il s'agit en général, seulement de l'ordination des évêques ; et quoiqu'on dise que l'évêque élu doit être pris d'entre les diacres ou d'entre les prêtres, il n'est pas expressément question que, dans un diacre, on doive omettre l'ordination sacerdotale, mais l'on s'occupe tout de suite de la consécration des évêques. On ne peut donc pas prouver certainement le sentiment de Mabillon, de Pagi, de Martène, qui pensent qu'à cette époque, dans les diacres élus évêques, on négligeait la collation du sacerdoce.

### III. De Constantin Pogonat à Charlemagne, liberté complète.

Sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, l'Eglise de Rome n'est pas moins le centre de la liberté que le centre de l'unité. Après la mort de Zacharie, Etienne II fut élu par le peuple, dit le *Liber pontificalis*, entendant par là l'exclusion des empereurs. Après la mort d'Etienne II, Paul fut aussi élu par le peuple. Paul mort, Toto, duc de Népi, se rendit maître de Rome et fit élire, par force, pour pape, son frère Constantin. Mais les plus considérables du clergé de Rome, lassés de la tyrannie de cet antipape, reprirent l'offensive avec l'appui de Didier, roi des Lombards, rassemblèrent le clergé, la milice et le peuple, et, par une élection libre et canonique, mirent Etienne IV sur le trône pontifical. Adrien I<sup>er</sup> succéda à Etienne et eut pour successeur Léon III, qui fut élu avec le même concours du clergé, des nobles et du peuple.

On remarque, dans les élections de cette époque, qu'il est parlé des *proceres et primates cleri*; c'est l'origine lointaine du Sacré-Collège. Son établissement fut inspiré par le désir d'une plus exacte discipline, par l'emploi de plus prudentes précautions pour éviter le schisme.

L'élection de Léon III, étant semblable aux précédentes, fournit un argument invincible contre la fabuleuse concession du pape Adrien à Charlemagne, pour lui accorder le pouvoir d'élire le Pape.

Après la mort de Léon, Etienne V fut élu avec la même liberté. Thégan dit qu'aussitôt élu il exigea du peuple romain

serment à l'empereur Louis. D'après ces paroles, il y a lieu de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire l'assertion du moine Adhémar, portant : Que le Pape envoya des légats pour satisfaire l'empereur sur l'article de son élection. Ou, du moins, cette légation ne doit s'entendre que d'un simple avis, comme les anciens Papes l'avaient pratiqué envers les empereurs.

A Etienne V succéda Pascal I<sup>er</sup>, par une élection libre et unanime. Ce qui suffit pour convaincre de fausseté le statut attribué à Etienne V et rapporté par Gratien, par lequel ce Pape aurait ordonné que le Pontife élu ne pourrait être consacré qu'en présence des légats de l'empereur.

Cette imposture est encore manifestement réfutée par la constitution de l'empereur Louis, publiée en 817, pour ordonner que l'élection et la consécration des Papes se fissent en toute liberté, avec seule réserve de l'avis d'avènement pour renouveler l'ancienne paix avec la couronne de France.

Après la mort de Pascal, Eugène II fut élu par tous les Romains. Le successeur d'Eugène fut Valentin, dans l'élection duquel les évêques-cardinaux, le sénat et le peuple sont particulièrement remarquables. Grégoire IV succéda à Valentin, et Eginhard, dans ses *Annales*, à l'an 827, dit que son ordination fut différée jusqu'à l'arrivée de l'empereur Louis. Les *Annales Bertiniennes* en disent autant pour l'élection de Sergius ; mais ces affirmations ne sont point sans réplique. Ainsi Anastase n'en dit rien dans la *Vie* de ces Papes et Adon n'en parle pas davantage dans sa *Chronique*. On peut donc croire avec raison que ces allégations viennent de la même source corrompue, je veux dire des écrits du moine Sigebert ; que ces contes se sont coulés de là dans les *Annales de saint Bertin*, dans celle d'Eginhard et dans la *Vie de Louis le Pieux*. En effet, le docte Florus, dans le fragment qui est inséré parmi les œuvres d'Agobard, assure que jusqu'à son temps les Papes étaient élus et ordonnés sans l'intervention des princes de la terre. Or, Florus vivait du temps de Charles le Chauve. Tout ce qui a été rapporté de Grégoire IV et de Sergius II est donc une pure fable. Il est néanmoins vraisemblable qu'on fit diverses

tentatives pour soumettre au contrôle des empereurs l'élection des Papes. Dans la *Vie de Léon IV*, Anastase avoue même que les Romains, après l'avoir élu, n'osaient le faire consacrer sans le consentement des empereurs. Cet aveu d'Anastase est d'un grand poids pour confirmer les paroles d'Eginhard, mais on peut aussi, avec justice, prétendre que ce furent plutôt des tentatives que des résolutions ou des pratiques fermes et constantes, puisque Léon IV traita enfin avec les mêmes empereurs et les fit consentir à la révocation de cette nouvelle servitude.

Ce ne fut non plus qu'un essai, lorsque l'empereur Lothaire voulut assujétir les Romains aux capitulaires, comme il est porté dans les lois lombardes. Léon IV y avait lui-même consenti, comme il paraît par son décret qui se trouve dans Gratien. Mais on y trouve aussi son décret de révocation, qui rend aux Romains la liberté de leurs lois indigènes.

Nicolas I<sup>er</sup> fut élu en présence de l'empereur. Adrien II, son successeur, fut élu par les évêques, le clergé, les seigneurs et le peuple. Les ambassadeurs de l'empereur Louis, alors présents à Rome, ne purent dissimuler leur colère de ce qu'on ne les avait pas conviés à l'élection. On leur avoua que ce n'avait pas été manque de respect, mais pour ne pas donner lieu à une nouvelle servitude.

Les élections et les ordinations suivantes se firent sans l'assistance des ambassadeurs et avis donnés aux empereurs. Mais elles furent si souvent tumultueuses, que Jean IX résolut, dans un synode romain, que l'élection du Pape ne se ferait plus qu'en public par les évêques, le clergé, le sénat et le peuple, et que la consécration n'aurait lieu qu'en présence des ambassadeurs de l'empire. A ce propos, il faut faire observer que la concession procédait non du pouvoir civil et en vertu d'un droit propre, mais du Saint-Siège; encore était-ce uniquement pour éviter les dissensions. De plus, il faut remarquer : 1<sup>o</sup> que ce n'est qu'à l'ordination et nullement à l'élection que les évêques étaient admis ; 2<sup>o</sup> qu'ils n'étaient admis que pour éviter les scandales ou, au besoin, les réprimer ; et

3° que cela se fit, par la suite, en vertu d'une coutume érigée en loi.

Après la mort de Jean IX, l'empire se trouva si brouillé et les Papes se trouvèrent si faibles que, malgré ces sages précautions, l'Eglise fut encore assez souvent troublée par la violence. Les Othon lui rendirent le jour et la liberté. Luitprand raconte que les Romains jurèrent à Othon I<sup>er</sup> de ne jamais faire d'élection ni d'ordination sans son consentement. On ignore si cette concession était personnelle, ou devait passer aux successeurs. Du reste, et les Othon, et les descendants de Charlemagne, du moins ceux qui eurent le droit de confirmation, l'exercèrent toujours gratuitement, uniquement pour écarter de l'Eglise la simonie. En quoi, observe bonnement Thomassin, « ils ont relevé la gloire de leur piété au-dessus des Justinien, des Maurice et de tant d'autres empereurs avant Constantin Pogonat, qui n'avait pas tant d'honnêteté envers l'Eglise romaine <sup>1</sup>. »

Henri I<sup>er</sup> obtint encore, toujours par concession, le pouvoir de faire remplir à son gré le Siège apostolique. Mais ses successeurs, n'étant point les imitateurs de ses vertus, furent dépouillés de ce droit. Dès lors, l'élection et la consécration des Papes se fit par le collège des cardinaux, et, s'il fallut de longues luttes contre les Césars allemands pour sauver l'indépendance du Saint-Siège, les Pontifes ne manquèrent ni à la lutte, ni à l'honneur de la victoire.

IV. Nous ajouterons, pour terminer ce chapitre, quelques mots sur le nom des Papes.

L'homme que la Providence élève à la dignité de vicaire de Jésus-Christ entre par là même dans une situation de puissance et de vie telle qu'il change même son nom.

Ce changement de nom, chez des personnages d'une condition publique et élevée, a été observé aux époques antérieures au Christianisme et même aux plus reculées.

Ovide atteste que le premier roi de Rome et son fondateur,

<sup>1</sup> *Discipline*, loc. cit., ch. xxv.

d'abord appelé Romulus, s'appela ensuite Quirinus, mais *post consecrationem*, comme d'anciens auteurs le font remarquer <sup>1</sup> :

Proxima lux vacua est et tertia dicta Quirino  
 Qui tenet hoc nomen Romulus ante fuit...  
 Sive suum reginonem posuere Quirites,  
 Seu quia Romanis junxerat ille cures <sup>2</sup>.

Les empereurs romains n'agirent pas de la sorte. Même dans leurs apothéoses, ils conservaient leur propre nom; seulement ils y ajoutèrent une épithète tirée du nom du faux dieu dont ils affectaient les grandeurs <sup>3</sup>.

En ce qui concerne les Pontifes, le premier qui changea de nom à cause de sa très-haute dignité fut le premier des Papes. Jésus-Christ lui-même changea son nom dès le jour où il le vit et plus tard quand *il l'investit de fait de sa mission divine* <sup>4</sup>.

Le soin que prend le Fondateur de l'Eglise de changer le nom de celui qui doit le remplacer, est un des arguments dogmatiques dont les théologiens se servent pour prouver la primauté de saint Pierre. Le Christ, en effet, parlant à Simon, change son nom et lui en impose un qui exprime par lui-même le mystère de Simon, fondement inébranlable sur lequel lui, le Christ, établit son Eglise indestructible.

Dieu modifia aussi le nom d'Abraham, pour rappeler qu'il était devenu le père de tous les croyants; d'Abram il en fit Abraham : *Nec ultra vocabitur nomen tuum Abram, sed vocaberis Abraham, quia patrem multarum gentium constitui te* <sup>5</sup>.

Ce changement de nom que Dieu opéra, pour ainsi dire, par figure en Abraham, et, avec une plus grande réalité dans le fils de Jonas, ne fut adopté communément par les successeurs de Pierre qu'après un laps de siècles considérables. Entre autres raisons de ne pas changer de nom dans les premiers siècles, il y avait celle-ci : on ne voulait donner lieu à aucune erreur, ni auprès des païens, ni auprès des hérétiques, sur la personne du chef de l'Eglise, persécutée au dehors et travaillée au dedans. Mais lorsque le danger d'induire en erreur,

<sup>1</sup> Lucens., *Polym.*, liv. II, dissert. XLII. — <sup>2</sup> Ovid., *Fastes*, II, 475. —

<sup>3</sup> Bulleng., *De imp. rom.* — <sup>4</sup> Joan., I, 42; Math., XVI, 18. — <sup>5</sup> Gen., XLII, 5.

d'exposer un autre au martyre ou de donner lieu à quelque tromperie de la part des hérésiarques eut cessé, l'occasion se présenta d'elle-même pour le Pontife de quitter son nom particulier pour en prendre un autre qui lui était dû comme Pape et comme homme d'une importance nouvelle et universelle.

A l'époque de Charlemagne, la coutume s'était déjà introduite parmi les savants de changer de nom. Charles lui-même, dans son académie, avait pris celui de *David*; son maître Alcuin, celui de *Flaccus*; Abailard, celui d'*Augustin*; Engelbert celui d'*Homère*; ce qui donna naissance à la mode des humanistes du seizième siècle de prendre un nom mythologique ou historique, mode qui se conserva plus au moins au dix-septième siècle et au dix-huitième siècle, et dont on trouve la sanction dans les statuts de l'Arcadie romaine, et dans l'exemple de Gravina, changeant le nom de Trapasi en celui de Métastase.

Bien que l'imposition du nom pontifical remonte à peu près à l'époque de Charlemagne, elle ne provient pas des faits rapportés plus haut. Il est bon d'éclaircir ici avec Baronius et d'autres une erreur de quelques historiens. Ces auteurs disent que le premier qui changea son nom fut Serge II, et qu'il le fit parce que son nom précédent était malséant. Or, il ne s'agit pas ici de Serge II, mais bien de Serge IV. Au reste, il est plus certain que ce fut Adrien III qui, le premier, changea son nom. Jean XII y fut induit par le respect qu'il avait pour le Saint-Siège, car il s'appelait Octavien, nom par trop profane. Jean XIV et Serge IV, qui s'appelaient Pierre, quittèrent ce nom en montant sur le trône, par vénération pour le premier des Papes.

La coutume se généralisa surtout lorsque survinrent des Papes étrangers, tels que Gerbert, Svidger, Pappon, Hildebrand dont les noms eussent été trop à propos aux oreilles italiennes.

On trouve des noms plus communs dans tel ou tel siècle et exprimant en quelque sorte le caractère dominant des Papes de cette époque.

De même qu'au moyen âge on voit les Papes prendre de pré-

férence les noms de Jean, de Benoît et de Grégoire, de même dans les temps modernes les Papes ont recherché le nom de Pie, qui exprime en même temps la mansuétude et la force. Pie VI meurt en exil, mais ne cède pas ; Pie VII fait trembler l'empereur et survit à sa chute et à sa mort ; Pie VIII, quoique âgé et infirme, foudroie le carbenarisme ; Pie IX, qui ouvre une nouvelle époque de civilisation et d'élan chrétien, déjà vainqueur de la république et des usurpations, le sera encore des derniers efforts du désordre et de l'impiété.

§ 2. — Comment se fait l'élection des Papes.

I. Quand la grande cloche du Capitole annonce à Rome la mort d'un Pape, le glas retentit aussitôt dans tous les temples du monde catholique, et partout l'Eglise appelle à la prière ses enfants orphelins, pour demander à Dieu une heureuse élection. Les cardinaux, réunis en conclave, y procèdent canoniquement de la manière suivante :

Le Sacré-Collège des cardinaux, quand il est au complet, se compose de soixante-dix membres, dont six cardinaux évêques, cinquante cardinaux prêtres et quatorze cardinaux diacres. La nomination du Pape a lieu par *inspiration*, quand tous les cardinaux obéissent en quelque sorte à une suggestion d'en haut ..., s'accordent tout d'abord sur une seule personne, sans vote et par acclamation ; elle a lieu par *compromis*, quand les cardinaux délèguent leur droit d'élection à un ou à plusieurs d'entre eux ; ou enfin par le *vote formel*. Ce dernier mode d'élection est le plus usité. Pour la validité de l'élection, il faut que l'élu obtienne les deux tiers des voix.

Le cérémonial observé pour l'élection du Pape, d'après les ordonnances d'Alexandre III, de Grégoire X, de Clément V, de Clément VI, de Pie III, de Jules II, de Grégoire XV, d'Urbain VIII et de Clément XII, est d'une si haute signification, qu'il nous paraît instructif et utile d'en donner un précis.

Dès que le temps fixé pour le deuil de l'Eglise, après le décès d'un Pape, est expiré, les cardinaux se réunissent dans l'église de Saint-Pierre, où le doyen du Sacré-Collège célèbre la sainte

messe, qui est suivie d'une allocution en latin faite par un cardinal sur l'importance de la prochaine élection. Ensuite les cardinaux se rendent processionnellement, aux chants des cantiques, au lieu destiné à la tenue du conclave, qui est ordinairement le Vatican ou le Quirinal. A leur arrivée, on tire au sort les cellules destinées aux cardinaux. Chaque cellule est divisée en deux pièces, pour dire la messe et pour prendre les repas. Les cellules sont très-petites : une table, un lit, quelques autres meubles occupent presque tout l'espace. Une fois entrés au conclave, les cardinaux n'ont plus aucune relation avec le dehors. Les fenêtres et les passages extérieurs sont murés. Les cellules ne sont éclairées que par une seule ouverture pratiquée au plafond ; la seule porte d'entrée qui ne soit pas murée est occupée militairement et ne s'ouvre que pour des messages officiels. Cette clôture du conclave est constatée par un procès-verbal, et le cardinal doyen est chargé d'en surveiller la stricte observation.

Le vote a lieu dans une chapelle, où les cardinaux se réunissent deux fois par jour, à six heures du matin et à neuf heures du soir, pour l'invocation du Saint-Esprit et pour la remise des bulletins de vote ; ils passent le reste de la journée dans leur cellules. On commence par tirer au sort trois scrutateurs, trois contrôleurs et trois aides-malades ; les premiers sont chargés de recueillir les votes, les seconds de les vérifier, les troisièmes d'aller chercher dans les cellules les votes des cardinaux qui tomberaient malades. Au milieu de la chapelle électorale se trouve une grande table, avec deux calices et un vase rempli de bulletins de vote. Ceux-ci, d'une longueur d'environ huit pouces sur quatre de largeur, contiennent la suscription suivante dans des cases tracées par des lignes parallèles :



A	Ego Cardinalis N.
B	(Enveloppe.)
C	(Sceau.)
D	Eligo in Summum Pontificem R. D. meum D. Card. N.
E	(Enveloppe.)
F	(Sceau.)
G	(Un passage de la Bible et un chiffre quelconque.)
H	(Enveloppe.)

Chaque votant écrit son nom dans le première case, A ; la seconde, B, sert d'enveloppe ; la troisième, C, est cachetée d'un sceau quelconque. Dans la quatrième, D, l'électeur écrit le nom de celui auquel il donne son suffrage ; la cinquième E, sert encore d'enveloppe ; la sixième, F, est cachetée ; dans la septième, G, l'électeur écrit un passage de l'Écriture sainte et un chiffre à volonté ; la huitième case, H, reste en blanc et sert d'enveloppe. Les verso des billets sont couverts de vignettes, pour que l'écriture ne puisse pas être déchiffrée au travers du papier.

Hors du vote, le cardinal doyen, après une prière faite en commun, s'approche le premier de la table, prend dans le vase un bulletin, passe à une des petites tables disposées dans la circonférence de la chapelle, écrit son nom dans la case à ce destinée, plie et cache cette partie d'un bulletin, écrit ensuite dans la quatrième case le nom de celui qu'il choisit, plie et cache une seconde fois, écrit ensuite un chiffre et un passage de la Bible, et ferme la dernière enveloppe.

Tous les cardinaux se rendent ainsi successivement à la table pour émettre leurs votes, d'abord les cardinaux évêques, puis

les cardinaux prêtres, enfin les cardinaux diacres. Quand tous les cardinaux ont ainsi préparé leurs bulletins, le doyen prend le sien, l'élève avec deux doigts devant tous les assistants, s'avance vers l'autel, s'agenouille, et s'étant relevé après une courte prière, il prononce le serment écrit en gros caractères sur la table et qui est ainsi conçu : *Testor Dominum, qui me iudicaturus est, me eligere quem secundum Deum iudico eligi debere et quod idem in accessu præstabo*<sup>1</sup>. Il pose ensuite le bulletin sur la patène de l'un des calices, le fait glisser de la patène dans le calice et retourne à sa place. Ensuite chaque cardinal se rend à l'autel dans l'ordre de son rang et de son âge, prête le serment, et dépose son vote de la même manière. Quant aux bulletins des cardinaux retenus dans leur cellule pour cause de maladie, les gardes-malades, spécialement désignés et sévèrement surveillés, les y recueillent dans des boîtes cachetées et les déposent dans le calice.

Alors le premier scrutateur remue les bulletins dans le calice les en tire l'un après l'autre, les compte et les dépose dans l'autre calice. Si le nombre des votes n'est point d'accord avec celui des cardinaux votants, tous les bulletins sont aussitôt brûlés, mais si le nombre est exact, le premier scrutateur retire un bulletin du calice, l'ouvre par le milieu, rompt le sceau de la case E, pour arriver à la case D, où se trouve le nom de l'élu, lit ce nom, l'inscrit et remet le bulletin ouvert au second scrutateur, qui, après avoir retenu le nom passe le bulletin au troisième, lequel, après avoir proclamé le nom de l'élu à haute et intelligible voix, perce le bulletin dans la case D, avec un aiguille et l'attache à un fil de soie. Ayant ainsi réuni tous les bulletins avec ce fil, il en noue les deux bouts et pose la liasse dans le second calice qui se trouve sur la table du scrutin. S'il résulte du dépouillement des votes qu'aucun nom n'a réuni les deux tiers des voix, on procède à l'accession, c'est-à-dire à une sorte de vote complémentaire. Lors de ce

<sup>1</sup> Je prends à témoin le Dieu qui me jugera un jour que je choisis celui que je crois devoir choisir, selon la volonté de Dieu, et j'agirai de même dans l'accession.

deuxième tour de scrutin, il est libre à chaque cardinal de renoncer à son premier vote et de le porter sur un autre qui a déjà obtenu des voix au premier tour.

Le second tour a lieu de la même manière et avec les mêmes formalités que le premier. Le cardinal qui ne veut pas changer son vote et qui maintient son premier candidat, écrit sur son bulletin : *Accedo nemini* (je n'accède à personne). Celui, au contraire, qui veut porter son vote sur un candidat qui a déjà réuni d'autres votes, écrit : *Accedo R. D. meo D. Cardinali N.* Les bulletins d'accession sont ouverts et dépouillés comme ceux du premier vote, et, s'il en résulte que personne n'a encore réuni les deux tiers des votes, on brûle sur-le-champ les bulletins de l'un et l'autre scrutin<sup>1</sup>, qui sont considérés comme non-avenus ; les cardinaux se retirent dans leurs cellules, et le soir on procède à un nouveau scrutin, lors duquel chaque cardinal peut voter comme bon lui semble et sans avoir égard à ce qui s'est passé lors des votations précédentes. Les opérations se succèdent ainsi sans interruption, matin et soir, chaque fois par deux scrutins, dont l'un principal et l'autre par accession, jusqu'à ce qu'un candidat ait enfin réuni les deux tiers des voix. Aussitôt que ce cas se présente, les trois scrutateurs comparent très-attentivement les sceaux, les chiffres et les devises des bulletins de vote et d'accession, pour en vérifier la régularité ; puis les sceaux, les chiffres et les devises sont publiés, afin que chaque cardinal puisse s'assurer que son vote a été recueilli exactement<sup>2</sup>. Ensuite les trois contrôleurs vérifient encore une fois tous les bulletins et le recensement des votes. Après l'accomplissement de cette formalité, le plus jeune des cardinaux diacres fait sonner une cloche ; le maître des céré-

<sup>1</sup> Ils sont brûlés dans une cheminée qu'on peut voir de la place publique. Quand les Romains, qui s'y réunissent dans une curieuse attente, voient sortir de la fumée de cette cheminée, ils savent que le Pape n'est pas encore élu.

<sup>2</sup> Nous avons dit plus haut que les bulletins ne sont ouverts que pour les cases D à G, de manière que le nom du votant reste inconnu ; seulement, en cas de fraude, on ouvre aussi les cases A jusqu'à C. pour découvrir le nom du coupable.

monies et le secrétaire du Sacré-Collège entrent dans la chapelle électorale ; le doyen du Sacré-Collège se présente devant l'élu pour demander son acceptation en ces termes : *Acceptasne electionem de te canonicè factam in Summum Pontificem* <sup>1</sup> ? S'il accepte, l'élu se jette à genoux et proclame, sous l'invocation du Saint-Esprit, le nom qu'il entend porter comme pape. Ensuite les deux plus âgés cardinaux diaques se rangent aux côtés du nouveau Pape, le conduisent à l'autel, prononcent une courte prière et l'accompagnent à la sacristie, où ils le revêtent des ornements pontificaux. Ils consistent en une soutane de soie blanche, une ceinture à glands d'or, des bas blancs, une calotte blanche, un rochet blanc, une mozette rouge, une étole rouge à fils d'or et des souliers en velours rouge, sur lesquels est brodée une croix en or. Le Pape, revêtu de ces ornements, retourne en cortège à la chapelle et reçoit à l'autel le premier hommage des cardinaux ; chacun d'eux se rend auprès du nouveau Saint-Père, lui baise la main et l'embrasse deux fois. Puis le Saint-Père reçoit du cardinal camérier l'anneau du pêcheur, tandis que le plus âgé des cardinaux diaques monte sur le grand balcon, et annonce l'élection au peuple par ces paroles : *Annuntio vobis gaudium magnum : Papam habemus eminentissimum ac reverendissimum dominum qui sibi imposuit nomen N. N.* <sup>2</sup>. Au même instant toutes les cloches de la ville retentissent, et les canons du château Saint-Ange annoncent au monde catholique qu'il n'est plus orphelin et qu'il a un père. Le nouveau Pape se rend ensuite en cortège solennel à la chapelle Sixtine, où il reçoit un nouvel hommage, et de là il est porté dans un fauteuil à brancards à l'église Saint-Pierre, où le cardinal doyen entonne le *Te Deum*. Le Saint-Père y reçoit le troisième hommage, donne au peuple assemblé la première bénédiction papale, et ouvre ainsi, en bénissant, la carrière de son apostolat.

## II. Nous arrivons au couronnement du Saint-Père.

<sup>1</sup> Acceptez-vous votre élection canonique comme Souverain-Pontife ?

<sup>2</sup> Je vous annonce une grande joie : nous avons un Pape, l'éminentissime et révérendissime seigneur qui s'est donné le nom de N. N.

Le jour du couronnement, Sa Sainteté se rend en grande pompe à l'église de Saint-Pierre; les cardinaux, les prélats, les premières autorités civiles et militaires, les camériers, les gardes-du-corps entourent le fauteuil à brancards qui porte le Saint-Père. La cérémonie commence par quelques prières et actes d'adoration. Ensuite le maître des cérémonies, debout devant le Saint-Père, brûle sous ses yeux des étoupes, en criant : *Pater sancte, sic transit gloria mundi*, — « Saint-Père, c'est ainsi que passe la gloire du monde. » Alors le Pape se prosterne sur les marches de l'autel apostolique et dit le *Confiteor* pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés.

Après cet acte d'une si haute signification et si propre à disposer l'âme selon le véritable esprit de l'Eglise, le premier diacre s'avance vers le Pape et lui remet le pallium<sup>1</sup> en disant : « Recevez le pallium, source de la dignité papale, en l'honneur de Dieu tout-puissant, de la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, des apôtres saint Pierre et saint Paul et de la sainte Eglise romaine. » Le Saint-Père ayant baisé le pallium et s'étant revêtu de cet ornement, s'assied sur le trône pour recevoir l'hommage du clergé. Les cardinaux se présentent d'abord l'un après l'autre, s'agenouillent pour lui baiser le pied, se relèvent, lui baisent la main, et l'embrassent; les patriarches, les archevêques et les évêques ne baisent que le pied et le genou, et les abbés crossés et mitrés, ainsi que les pénitenciers de Saint-Pierre, le pied seulement.

Après cet hommage, le saint sacrifice de la messe est célèbre avec le cérémonial suivant. Le Pape descend de son trône sans crosse ni mitre, s'avance au pied de l'autel, dit l'*Introït*, le *Kyrie*, entonne le *Gloria in excelsis*, et retourne à son trône, pendant que la musique exécute le majestueux *Gloria*. Ensuite le Pape revient à l'autel, chante la collecte et reprend place

<sup>1</sup> Le *pallium* est une écharpe en laine blanche parsemée de croix, qui entoure les épaules et d'où descendent trois autres bandes semblables. Le Pape seul a le droit de porter le *pallium* toujours et partout; les archevêques ne peuvent le porter que dans leurs provinces et aux jours désignés par le Pape.

sur le trône. On se rend alors dans la chapelle souterraine où reposent les ossements de saint Pierre et de saint Paul. Le cardinal-diacre y chante par trois fois le saint cantique : *Exaudi, Christe*, pour appeler l'assistance divine sur le nouveau Pape, et les assistants répètent le cri : *Tu illum adjuva*. L'Épître et l'Évangile sont ensuite chantés à l'église en latin et en grec, et le Saint-Père baise l'un et l'autre livre d'Évangile. Puis le Pape entonne le *Credo*, dit l'Offertoire, célèbre la consécration et continue la sainte messe jusqu'à la communion. Mais, avant la communion, le Pape, entouré de tous les cardinaux, revient de l'autel au trône, les sous-diacres y portent la sainte hostie sur la patène et le sang divin dans le calice. Le Saint-Père communique alors pour célébrer sous les yeux de tous son union sacramentelle avec Jésus-Christ. Après la communion, le Pape retourne à l'autel pour achever la sainte messe. Alors commence la procession qui se rend au grand balcon de l'église de Saint-Pierre, dont la place est couverte de la foule pressée des habitants de Rome. Sa Sainteté est portée sur le balcon, entourée des cardinaux, des prélats, des dignitaires ecclésiastiques et civils. Au moment où le Saint-Père paraît sur le balcon, il se fait un religieux silence parmi la foule. Le Pape se place sur le trône ; le clergé chante des cantiques ; le doyen des cardinaux et le premier cardinal-diacre élèvent la triple couronne et la posent sur la tête du nouveau Pape en disant : « Recevez la tiare ornée de trois couronnes, et sachez que vous êtes le père des rois et des princes, le gouverneur spirituel du monde, le représentant de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, qui soit loué et glorifié éternellement. Amen ! » Ensuite le Saint-Père, se levant du trône, donne la triple bénédiction apostolique à la foule innombrable des fidèles qui a chanté le *Kyrie eleison* pendant le couronnement. En ce moment éclatent les salves de l'artillerie du château Saint-Ange et les feux de mousqueterie des troupes réunies sur la place d'armes ; les tambours et les musiques des régiments unissent leurs roulements et leurs fanfares au son de toutes les cloches de la capitale, qui retentit partout de longues et joyeuses acclamations.

Après avoir reçu encore une fois les félicitations du Sacré-Collège, le Pape quitte les ornements de sa dignité et retourne à son palais sans cortège et sans suite.

L'écrivain allemand Schmid fait les réflexions suivantes, qui nous paraissent fort judicieuses, sur l'esprit et la signification du couronnement du Pape. Le nouvel élu est *porté*, pour indiquer la haute vénération qui est due au représentant de Jésus-Christ ; on le porte à l'église de Saint-Pierre, puisque le Pape est le successeur du saint apôtre Pierre ; on brûle devant lui des étoupes, afin qu'au milieu des hommages qui lui sont rendus il n'oublie pas que toutes les pompes de la terre sont vaines, frivoles, semblables à une bulle de savon, qu'elles ne sont donc pas faites pour éblouir un homme de sens et pour le détourner de sa voie. On *implore* la bénédiction du ciel pour obtenir de la divine Providence un pasteur qui fortifie ses frères, selon la mission qu'il en a reçue du Seigneur, comme aussi pour montrer au nouvel élu qu'en espérant que son gouvernement soit prospère, on fonde cet espoir, non pas sur ses qualités intellectuelles et morales, mais uniquement sur Celui qui donne la volonté et le succès. On décore le nouvel élu du pallium, pour qu'à l'habillement même la chrétienté reconnaisse son Père ; on descend dans la chapelle souterraine, auprès des ossements de saint Pierre et de saint Paul, et l'on célèbre le saint sacrifice ; cela signifie que le nouveau pasteur reconnaît comme son premier devoir de demander lumière et miséricorde au pied de l'autel de saint Pierre, comme dans l'accomplissement même du saint sacrifice il offre en sacrifice vivant toutes les forces de son esprit. Enfin, on impose au Saint-Père une triple couronne pendant que le peuple crie : *Kyrie, eleison ; Dieu, ayez pitié !* Coutume extrêmement touchante : l'évêque de Rome est le rocher sur lequel le Seigneur a bâti son Eglise ; un faible mortel, pris au milieu d'un peuple enclin au péché, est revêtu de cette dignité. *Dieu, ayez pitié :* ce cri est poussé par la foule des fidèles en voyant l'être faible dont la tête reçoit la pesante couronne du représentant de Jésus-Christ.

## LA PROPHÉTIE DE SAINT MALACHIE.

Saint Malachie, archevêque d'Armagh, évêque après saint Patrice, le second apôtre de l'Irlande, fut, en son vivant, de l'aveu de Fleury, de Baillet et des auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, prévenu du don des miracles et du don de prophétie. Mais on ne connaissait de lui que les prophéties particulières rapportées par saint Bernard, quand, l'année 1590, Arnold de Wyon découvrit au fond d'une bibliothèque un manuscrit absolument ignoré, attribué à saint Malachie, et contenant une prophétie de la succession des Papes, depuis Célestin II, en 1143, jusqu'à la fin du monde.

Arnold de Wyon apprécia la valeur du document qu'il venait de découvrir. Mais trop prudent pour en hâter la publication et trop modeste pour s'en rapporter à son propre jugement, il confia cette pièce au dominicain Ciacconius, l'historien des Papes, qui en chercha l'explication. La prophétie ne fut imprimée pour la première fois qu'en 1593, trois ans après sa découverte par Arnold de Wyon. Ce savant bénédictin le donna dans son *Lignum vitæ*, ouvrage consacré aux vies des hommes illustres de son ordre. Pendant cet intervalle elle fut assurément communiquée à beaucoup de saints et savants personnages, composant ce que nous appelons la république des lettres. Ce document fut accueilli partout avec respect et considération, malgré sa nouveauté, malgré l'obscurité de ses termes, malgré ce que ces termes semblent parfois présenter de minutieux et de ridicule. Ainsi Robert Rusca, qui écrivait alors l'*Histoire de Cîteaux*, n'hésita pas à l'y reproduire en entier. L'Irlandais Thomas de Messingham voulut également lui donner place dans sa *Vie des saints d'Hibernie*, imprimée en 1649. Dom Gabriel Bucelin, le savant et laborieux auteur du *Menologium benedictinum*, donne, au 9 novembre, la vie de saint Malachie et la termine par ce passage : « On a de lui un monument mémorable, savoir : une prophétie sur les Souverains-Pontifes qui devaient, à partir de son temps, s'asseoir au gouvernail de la barque de saint Pierre. Chaque



pontificat y est désigné par des indications d'une fidélité remarquable. Dieu voulait que les dons surnaturels qu'il s'est plu à communiquer à ce grand Pontife fussent ainsi offerts à la connaissance, à l'admiration et aux hommages de toutes les générations à venir. » Enfin Henri Engelgrave, jésuite belge, qui a laissé, dit Feller, des *ouvrages estimés* sous le titre du *Lux evangelica*, etc., Engelgrave accepte cette prophétie, « toute cette succession sous des symboles obscurs, mais que l'évènement a toujours justifiés. » Plus loin il ajoute : « Cette succession non interrompue des Pontifes assis sur la Chaire de Pierre, prouve et confirme son antiquité, son unité, sa vérité, et surtout sa perpétuelle durée : attributs divins de la sainte Eglise que les hétérodoxes voudraient, par tous les moyens possibles, anéantir. »

L'auteur anonyme d'une interprétation italienne de la prophétie de saint Malachie, dont la quatrième édition a été imprimée à Venise, en 1721, avec approbation des supérieurs, s'exprime ainsi dans le premier chapitre : « Cet archevêque, grand serviteur de Dieu, avait reçu de la divine majesté, des faveurs multipliées, et, en particulier, le don de prophétie en vertu duquel il a annoncé tous les Souverains-Pontifes qui devaient venir depuis son temps jusqu'au jour du jugement, dans toute leur suite, leur ordre et avec leurs symboles. Il était convenable que le Seigneur qui, dans l'Ancien Testament, a prédit par ses prophètes les grandes monarchies dans leur ordre de succession, — daignât de même, dans le Nouveau Testament, annoncer par ses serviteurs l'ordre et la succession de la monarchie spirituelle du Saint-Siège de Pierre. »

Le premier auteur connu qui ait exprimé un doute sur l'authenticité de cette prophétie est un contemporain de dom G. Bucelin ; c'est Ange Manriquez (1577-1647), cistercien espagnol, qui a donné les *Annales* de son ordre. Manriquez conjecture : *ut conjectari licet*, que ces oracles sont apocryphes et ne s'inspirent pas assez de la gravité de leur saint auteur. Il y a, en effet, dans cette prophétie, des expressions qui paraissent puériles ou ridicules, comme, par exemple, lorsqu'on appelle

le grand pape Innocent XI : *Bellua insatiabilis* ; le savant Benoît XIV : *Animal rurale*, et le pieux Léon XII : *Canis et coluber*. Moréri, dans son *Dictionnaire*, et de Vallemont, dans ses *Eléments de l'histoire*, ont abondé depuis dans le sens de Manriquez.

Manriquez est donc l'unique autorité sur laquelle s'appuient Vallemont et Moréri. A cette autorité unique, ils ajoutent des arguments de discussion, bien résumés par Vallemont, suffisamment réfutés par l'abbé Cucherat<sup>1</sup>. Nous n'avons pas à nous y arrêter ici.

La prophétie de la succession des Papes a été faite sous le pontificat d'Innocent II, du moins c'est à cette date qu'elle commence. On peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'elle fut écrite à Rome. En effet, c'est dans une bibliothèque d'Italie qu'Arnold de Wyon en fit la découverte ; c'est à Rome qu'habitait alors Ciacconius qui, le premier, en reçut communication. On y rencontre fréquemment des détails d'une couleur toute locale ; quand le prophète annonce des Papes qui doivent naître à Rome, il donne la rue ou le quartier qui sera leur berceau, l'un à la Suburra ou au Carines, l'autre au Trastévère. Une teinte locale si prononcée autorise assez l'induction qu'en tire l'abbé Cucherat, savoir que Rome a été le Pathmos de saint Malachie, et que, s'il a laissé dans cette ville ce que nous appelons son Apocalypse, c'est parce que c'est là qu'il l'avait écrite.

L'an 1139, saint Malachie se rendit au second concile de Latran. Après la conclusion du concile, le pape Innocent II le retint à Rome pendant un mois. C'est pendant ce mois, selon toute apparence, que l'Esprit de Dieu parla à l'esprit et au cœur de Malachie. C'est là qu'il lui fit voir toute la suite des Souverains-Pontifes qui devaient se succéder sur le trône de saint Pierre jusqu'à cet autre Pierre qui sera Romain de naissance et verra périr la ville avec le monde.

La vue des ruines de Rome païenne, le tombeau glorieux des

<sup>1</sup> La prophétie de la succession des Papes, dans la *Revue du monde catholique*, puis en un vol. in-8° de 215 pages.

saints apôtres, le souvenir de tant de milliers de martyrs, la présence d'Innocent II, qu'on avait vu pendant des années obligé d'errer en France et ailleurs, à cause de l'antipape Anaclet, tout cela remplissait l'âme de saint Malachie de réflexions profondes, douloureuses ; tout lui faisait pousser le soupir des anciens prophètes : *Usquequò, Domine, non miseraberis Sion?*... Et Dieu lui répond : Jusqu'à la fin du monde l'Eglise sera militante et victorieuse ; jusqu'à la fin des temps il faudra continuer sur la terre les douleurs de ma passion et le mystère de ma croix. Et je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Et alors se déroule aux regards du saint archevêque d'Armagh toute la suite des illustres capitaines que Dieu donnera au vaisseau agité de sa sainte Eglise.

Ah ! les agitations tumultueuses d'alors correspondent aux agitations sanglantes de nos jours, comme le grain jeté dans la terre correspond à la moisson qu'il prépare.

L'idée moderne, le droit nouveau, le socialisme démagogique datent principalement du pontificat d'Innocent II. Et c'est pour combattre tout cela, plus encore que le schismatique Anaclet, que le Pape convoqua le second concile de Latran, où nous avons trouvé notre saint Malachie.

Jusqu'alors on avait attaqué quelque point déterminé de doctrine ; on ne rejetait pas absolument tout le christianisme. Mais voici Pierre de Bruys qui ne veut plus du baptême des enfants, ni d'églises, ni de lieux consacrés à la prière. Il brise et brûle les croix et les images de Jésus-Christ et des saints. Il abolit le sacrement et le sacrifice eucharistiques et rejette la prière et les suffrages pour les morts. Ce qui fait dire à Pierre le Vénérable, que je ne fais que copier, que Pierre Bruys fut le père de tous les hérétiques qui sont venus après lui.

Arnaud de Bresse, démagogue autant qu'hérétique, sous le froc monacal, commençait à souffler l'esprit républicain et révolutionnaire par ses virulentes diatribes contre le clergé. Déchirant tout, dit Othon de Fressingén, rongéant tout, n'épargnant personne, insulteur des clercs et des évêques, persécu-

teur des moines, adulateur des laïques seuls. Car il disait que les clercs propriétaires, les évêques qui jouissaient du droit de régale, et les moines qui possédaient des biens, ne pouvaient en aucune manière être sauvés ; que tout appartenait au prince, que tout devait venir de sa bienfaisance et ne profiter qu'aux laïques.

Qu'on pèse bien ces dernières propositions : « Tout appartient au prince ; tout doit venir de sa bienfaisance et ne profiter qu'aux laïques. »

C'est la formule phalanstérienne, c'est la pratique communarde : tant il est vrai de dire : *Nil sub sole novum*.

Est-il donc étonnant qu'en présence des déplorables aberrations que je viens de signaler et dont nous subissons encore les conséquences, Dieu, voulant affirmer de nouveau la solidité et l'indéfectibilité de la Chaire de Pierre, colonne et fondement de la vérité, ait daigné faire connaître à saint Malachie toute l'auguste suite des successeurs d'Innocent II, jusqu'à l'avènement du grand Juge des vivants et des morts ?

C'est à Innocent II que saint Malachie remit son manuscrit. C'est ce Pontife que Dieu voulait consoler et affermir au milieu des tribulations exceptionnelles de son glorieux pontificat, tout comme, de nos jours, il a voulu consoler et guider la grande âme de Pie IX par les secrètes révélations de la Salette et par celles de la vénérable servante de Dieu, Anna-Maria Taïgi. Le document est ensuite demeuré oublié, ignoré tout-à-fait dans les archives romaines jusqu'à l'heure marquée dans les décrets de la divine Providence pour sa découverte et sa vulgarisation. La découverte date de l'an 1590. Sa vulgarisation était réservée à nos jours si tourmentés.

J'ai déjà dit que le texte latin des légendes est seul l'ouvrage de saint Malachie. Leur application aux Papes successifs, la traduction et les explications appartiennent à divers interprètes savants qui se sont succédé à des distances inégales, tels que A. Ciacconius, le R. P. Engelgrave, le R. P. Ménéstrier, Moréri et de Vallemont.

Il me paraît incontestable que généralement ces légendes

présentent un sens personnel aux Papes qu'elle désignent, et un sens large qui se rapporte à leur siècle.

Le sens personnel des Papes indique, comme le dit le P. Ménestrier, et Moréri après lui, leur pays, leur nom, leurs armes, leur titre cardinalice, la condition de leur naissance, leur profession ou emploi.

Le sens général fait allusion aux choses remarquables, heu- reuses ou malheureuses, du règne de chaque Pape.

Quelquefois on n'y rencontre que le sens personnel, cela se présente surtout dans quelques pontificats de très-courte durée.

D'autres fois, au contraire, on ne trouve signalé que le côté saillant de règne : c'est surtout pour les règnes longs et extraordinairement agités.

Cette distinction, je crois, n'a jamais été bien faite, ou du moins on n'y a pas attaché assez d'importance : ce qui est cause que tous les interprètes que j'ai pu connaître, et qui n'ont souvent fait que se copier, se sont attachés exclusive- ment au sens personnel.

Nous donnons maintenant le texte de la prophétie. Ce texte existe authentiquement depuis 1590 ; il porte, dans la singularité même de sa rédaction, pour les temps antérieurs, un caractère intrinsèque d'authenticité suffisante ; mais enfin, pour les plus difficiles esprits, ils pourront toujours, en prenant date de la découverte, chercher, sans indiscretion aucune, comment la prophétie concorde avec l'histoire. Nous ne saurions faire ici ce travail, qui d'ailleurs est fait, et dont on retrouve les éléments dans cette histoire.

Ex castro Tiberis,	Célestin II,	1143-1144
Inimicus expulsus,	Lucius II,	1144-1145
Ex magnitudine montis,	Eugène III,	1145-1153
Abbas Suburranus,	Anastase IV,	1153-1154
De rube albo,	Adrien IV,	1154-1159
Ex tetro carcere,	antipape Victor IV,	1159
Via Transliverina,	antipape Pascal III,	1164
De Pannoniâ Tuscia,	antipape Calixte III,	1170
Ex ansere custode,	Alexandre III,	1159-1181

Lux in ostio,	Lucius III,	1181-1185
Sus in cribro,	Urbain III,	1185-1187
Ehsis Laurentii,	Grégoire VIII,	1187
Ex schola exiet,	Clément III,	1187-1191
De rure bovensi,	Célestin III,	1191-1193
Comes signatus,	Innocent III,	1198-1216
Canonicus ex latere,	Honorius III,	1216-1227
Avis ostiensis,	Grégoire IX,	1227-1241
Leo Sabinus,	Célestin IV,	1241
Comes Laurentius,	Innocent IV,	1243-1254
Signum Ostiense,	Alexandre IV,	1254-1261
Jerusalem Campaniæ,	Urbain IV,	1261-1264
Draco depressus,	Clément IV,	1265-1269
Anguineus vir,	Grégoire X,	1271-1276
Concionator gallus,	Innocent V,	1276
Bonus comes,	Adrien V,	1276
Piscator Tuscus,	Jean XXI,	1276-1277
Rosa composita,	Nicolas III,	1277-1280
Ex telonio Liliacei Martini,	Martin IV,	1281-1285
Ex rosa leonina,	Honorius IV,	1285-1287
Picus inter escas,	Nicolas IV,	1288-1292
Ex eremo celsus,	Célestin V,	1294
Ex undarum benedictione,	Boniface VIII,	1294-1303
Concionator Patarocus,	Benoît XI,	1303-1304
De fessis Aquitanicis ou De fasciis Aquitanicis, }	Clément V,	1305-1314
De sutore osseo,	Jean XXII,	1316-1334
Corvus schismaticus,	l'antipape Nicolas V,	1329
Frigidus abbas,	Benoît XII,	1334-1342
Ex rosa Atrebatensi,	Clément VI,	1342-1352
De montibus Pammachii,	Innocent VI,	1352-1362
Gallus Vicecomes,	Urbain V,	1362-1370
Novus de Virgine forti ou Novâ de Virgine fortis, }	Grégoire XI,	1370-1378
De cruce apostolica,	l'antipape Clément VII,	1378
Luna comedina,	l'antipape Benoît XIII,	1394
Schisma Barcinonicum,	l'antipape Clément VIII,	1424
De inferno Pregnami,	Urbain VI,	1378-1389
Cubus de mixtione,	Boniface IX,	1389-1404
De meliore sidere,	Innocent VII,	1404-1406
Nauta de Ponte Nigro,	Grégoire XII,	1406-1409
Flagellum solis,	Alexandre V,	1409-1410
Cervus Sirenæ,	Jean XXIII,	1410-1417
Columna veri aurei,	Martin V,	1417-1431
Lupa cœlestina,	Eugène IV,	1431-1447
Amator crucis,	Félix V, antipape,	1439
De modicitate lunæ,	Nicolas V,	1447-1455

Bos poscens,	Calixte III,	1455-1458
De capra et alberga,	Pie II,	1458-1464
De cervo et leone,	Paul II,	1464-1471
Piscator Minorita,	Sixte IV,	1471-1484
Præcursor Siciliæ,	Innocent VIII,	1484-1492
Bos Albanus in portu,	Alexandre VI,	1492-1503
De parvo homine,	Pie III,	1503
Fructus jovis juvabit,	Jules II,	1503-1513
De Craticula Politiana,	Léon X,	1513-1521
Leo Florentius,	Adrien VI,	1522-1523
Flos pilæ ou pilulæ,	Clément VII,	1523-1534
Hyacinthus medico ou medicorum,	Paul III,	1534-1549
De corona montana,	Jules III,	1550-1555
Fruentum floccidum,	Marcel II,	1555
De fide Petri,	Paul IV,	1555-1559
Esculapii pharmacum,	Pie IV,	1559-1565
Angelus nemorosus,	Saint Pie V,	1566-1572
Medium corpus pilularum,	Grégoire XIII,	1572-1585
Axis in medietate signi,	Sixte V,	1585-1590
De rore cæli,	Urbain VII,	1590
De antiquitate urbis,	Grégoire XIV,	1500-1591

Tous les suivants ont été élus et ont vécu depuis la découverte du manuscrit de saint Malachie, en 1590, imprimé, de l'aveu de tous, en 1595.

Pia civitas in bello,	Innocent IX,	1591
Crux Romula,	Clément VIII,	1602-1605
Undosus vir,	Léon XI,	1605
Gens perversa,	Paul V,	1605-1621
In tribulatione pacis,	Grégoire XV,	1621-1623
Lilium et rosa,	Urbain VIII,	1623-1644
Jucunditas crucis,	Innocent X,	1644-1655
Montium custos,	Alexandre VII,	1655-1667
Sydus olorum,	Clément IX,	1667-1669
De flumine magno,	Clément X,	1670-1676
Bellua insatiabilis,	Innocent XI,	1676-1689
Pœnitentia gloriosa,	Alexandre VIII,	1689-1691
Rostrum in porta,	Innocent XII,	1691-1700
Flores circumdati,	Clément XI,	1700-1721
De bona religione,	Innocent XIII,	1721-1724
Miles in bello,	Benoit XIII,	1724-1730
Columna excelsa,	Clément XII,	1730-1740
Animal rurale,	Benoit XIV,	1740-1758
Rosa Umbriæ,	Clément XIII,	1758-1769
Visus velox ou Ursus velox,	Clément XIV,	1769-1774

Peregrinus apostolicus,	Pie VI,	1775-1799
Aquila rapax,	Pie VII,	1800-1823
Canis et coluber,	Léon XII,	1823-1829
Vir religiosus,	Pie VIII,	1829-1830
De balneis Etruriæ,	Grégoire XVI,	1831-1846
Crux de cruce,	Pie IX,	1846-1878

Nous terminons en empruntant aux *Voix prophétiques* de l'abbé Curicque la légende des sept derniers papes :

Peregrinus Apostolicus,	Pie VI,	1775-1799
-------------------------	---------	-----------

Le zélé Pontife, malgré son grand âge, fit le voyage d'Allemagne pour défendre la liberté de l'Eglise contre les visées sacrilèges du josphisme ; on sait quelle autre voie douloureuse lui fut infligée par la Révolution française.

Aquila rapax,	Pie VII,	1800-1823
---------------	----------	-----------

La lutte de ce Pontife avec Napoléon 1<sup>er</sup>, dont les aigles n'épargnèrent pas même Rome, est assez connue pour nous arrêter ici à plus de commentaires sur la justesse de la prophétie.

Canis et coluber,	Léon XII,	1823-1829
-------------------	-----------	-----------

Ce Pape fut le gardien vigilant de l'Eglise contre le libéralisme et le gallicanisme, dont il dut anathématiser les erreurs sans blesser personne par trop de sévérité.

Vir religiosus,	Pie VIII,	1829-1830
-----------------	-----------	-----------

Un an de règne, assez pour montrer son zèle dans la défense de la religion contre les entreprises du philosophisme, de l'indifférentisme, des sociétés bibliques et des sociétés secrètes.

De balneis Etruriæ,	Grégoire XVI,	1831-1846
---------------------	---------------	-----------

Ce pape était originaire de Toscane, où se trouvent un grand nombre de bains, et frère de l'ordre des Camaldudes, qui a son chef d'ordre à Camaldoli, en Toscane.

Crux de cruce,	Pie IX,	1846-1878
----------------	---------	-----------

Il est facile d'expliquer cette prophétie : la croix de Savoie l'a moralement crucifié ; il est sur la croix par le fait de la croix personnifiée en Victor-Emmanuel. Nous espérons qu'il en descendra victorieux ; mais, mourant comme Grégoire VII, pour avoir haï l'injustice, il triompherait encore. « Il est, dit Montaigne, des défaites triomphantes à l'envi des victoires. »



Voici maintenant, sans rien préjuger de l'avenir, les onze derniers successeurs de Pie IX :

- |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Lumen in cœlo,                                                                                                                                                                                              | 1. « La lumière dans le ciel. »                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2. Ignis ardens,                                                                                                                                                                                               | 2. « Le feu ardent. »                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 3. Religio depopulata,                                                                                                                                                                                         | 3. « La religion ravagée. »                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 4. Fides intrepida,                                                                                                                                                                                            | 4. « La foi courageuse. »                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 5. Pastor angelicus,                                                                                                                                                                                           | 5. « Le pasteur angélique. »                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 6. Pastor et nauta,                                                                                                                                                                                            | 6. « Le pasteur et le nautonnier. »                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 7. Flos florum,                                                                                                                                                                                                | 7. « La fleur des fleurs. »                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 8. De medietate lunæ,                                                                                                                                                                                          | 8. « De la moitié de la lune. »                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 9. De labore solis.                                                                                                                                                                                            | 9. « Du travail du soleil. »                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 10. De gloria olivæ,                                                                                                                                                                                           | 10. « De la gloire de l'olive. »                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 11. In persecutione extrema sanctæ romanæ Ecclesiæ, sedebit Petrus Romanus, qui pascet oves in multis tribulationibus; quibus transactis, civitas septicolis diruetur, et Judex tremebundus judicabit populum. | 11. « Dans la dernière persécution » de la sainte Eglise romaine siégera » Pierre, de Rome, qui paîtra les » brebis au milieu de beaucoup de » tribulations, après lesquelles la » ville aux sept collines sera rui- » née; puis viendra le Juge redou- » table, qui rendra à chacun ce qui » lui est dû. » |

### SÉRIE CHRONOLOGIQUE DES PAPES.

- |         |                                                                                                                                                                                  |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 42-63.  | 1. S. PIERRE, né à Bethsaïde, en Galilée, vient à Rome l'an 42, sous Claude, après avoir siégé à Jérusalem et à Antioche ; il est couronné du martyre le 29 juin 63, sous Néron. |
| 63-67.  | 2. S. LIN, Italien de nation, fils d' <i>Herculanus</i> , du ..... 63, sous Néron, au (23 septembre?) 67, sous le même empereur.                                                 |
| 67-76.  | 3. S. CLÉMENT, Romain, fils de <i>Faustinus</i> , du ... 67, sous Néron, au (3 décembre 76?), sous Vespasien.                                                                    |
| 77-83.  | 4. S. CLET, Romain, fils d' <i>Emilien</i> , du (16 février 77?), sous Vespasien, au 26 avril 83, sous Domitien.                                                                 |
| 83-96.  | 5. S. ANACLET, Grec de nation, fils d' <i>Antiochus</i> , du (7 septembre 83?), sous Domitien, au 13 juillet 96, sous le même empereur.                                          |
| 96-109. | 6. S. EVARISTE, Syrien de nation, fils de <i>Juda</i> , de l'an 96, sous Nerva, au 26 ou 27 octobre 109, sous Trajan.                                                            |

- |          |                                                                                                                                                                          |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 109-119. | 7. S. ALEXANDRE I <sup>er</sup> , romain, fils d' <i>Alexandre</i> , de la fin de 109, sous Trajan, au 3 mai 119, sous Adrien.                                           |
| 119-127. | 8. S. SIXTE I <sup>er</sup> , ou XISTE, Romain, fils de <i>Pastor</i> , du ... 119, sous Adrien, à la fin de 127, sous le même empereur.                                 |
| 127-139. | 9. S. TÉLESPHORE, Grec d'origine, de la fin de 127, sous Adrien, au (2 janvier ?) 139, sous Antonin le Pieux.                                                            |
| 139-142. | 10. S. HYGIN, Grec de nation, du ... 139, sous Antonin, au (2 janvier ?) 142, sous le même empereur.                                                                     |
| 142-157. | 11. S. PIE I <sup>er</sup> , italien, fils de Rufin, du ... 142, sous Antonin, au (11 juillet ?) 157, sous le même empereur.                                             |
| 157-168. | 12. S. ANIGET, Syrien, fils de <i>Jean d'Ormisa</i> ou <i>Hurmisa</i> , a siégé du ... 157, sous Antonin, au 17 avril 168, sous Lucius Verus.                            |
| 168-177. | 13. S. SOTER, né en Campanie, fils de <i>Concordius</i> , a siégé du ... 168, sous Lucius Verus, au (22 avril ?) 177, sous Commode.                                      |
| 177-193. | 14. S. ELEUTHÈRE, ou <i>Abundius Eleutherius</i> , né à Nicopolis d'Épire, fils d' <i>Abundius</i> , a siégé du ... 177, sous Commode, au (26 mai ?) 193, sous Pertinax. |
| 193-202. | 15. S. VICTOR I <sup>er</sup> , Africain, fils de <i>Félix</i> , du ... 193, sous Pertinax, au (28 juillet ?) 202, sous Caracalla.                                       |
| 202-218. | 16. S. ZÉPHYRIN, Romain, fils d' <i>Abundius</i> , a siégé du ... 202, sous Caracalla, au 20 décembre 218, sous Héliogabale.                                             |
| 219-222. | 17. S. CALLISTE I <sup>er</sup> , ou CALLIXTE, a siégé du commencement de 219, sous Héliogabale, au 20 décembre 222, sous Alexandre Sévère.                              |
| 222-230. | 18. S. URBAIN I <sup>er</sup> , Romain, fils de <i>Pontien</i> , du ... 223, sous Alexandre Sévère, au 25 mai 230, sous le même empereur.                                |
| 230-235. | 19. S. PONTIEN, Romain, fils de <i>Calpurnius Pontianus</i> , a a siégé du ... 230, sous Alexandre Sévère, au 28 septembre 235, sous Maximin.                            |
| 235-236. | 20. S. ANTÈRE, né dans la Grande-Grèce, a siégé du 21-25 novembre 235, sous Maximin, au 3 janvier 236, sous le même empereur.                                            |
| 236-250. | 21. S. FABIEN, Romain, fils de <i>Fabius</i> , a siégé du 10 janvier 236, sous Maximin, au 20 janvier 250, sous Dèce.                                                    |
| 251-252. | 22. S. CORNEILLE, Romain, fils de <i>Castinus</i> , a siégé du 4 juin 251, sous Dèce, au 14 septembre 252, sous Gallus et Volusien, empereurs.                           |
| 252-253. | 23. S. LUCIUS I <sup>er</sup> , Italien, fils de <i>Porphyrius</i> , a siégé du 25 septembre 252, sous Gallus et Volusien, au 4 ou 5 mars 253, sous Emilien.             |
| 253-257. | 24. S. ETIENNE I <sup>er</sup> , Romain, fils de <i>Jules</i> , a siégé du ... mars 253, sous Emilien, au 2 août 257, sous Valérien.                                     |
| 257-258. | 25. S. SIXTE II ou XISTE, Grec, a siégé du 24 août 257, sous Valérien, au 6 août 258, sous le même empereur.                                                             |

- 259-269. 26. S. DENYS, Grec, né en Calabre, a siégé du 22 juillet 259, sous Claude II le Gothique, au 26 décembre 269, sous le même empereur.
- 269-274. 27. S. FÉLIX I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Constantius*, a siégé du 28 ou 29 décembre 269, sous Claude II, au (22 décembre?) 274, sous Aurélien.
- 275-283. 28. S. EUTHYCHIEN, Toscan, fils de Marinus, a siégé du 5 ou 6 janvier 279, sous Aurélien, au 7 ou 8 décembre 283, sous Carus.
- 283-296. 29. S. CAIUS, Dalmate, fils de *Gaius*, a siégé du 17 décembre 283, sous Carns, au 22 avril 296, sous Dioclétien.
- 296-304. 30. S. MARCELLIN, Romain, fils de *Projectus*, a siégé du 30 juin 296, sous Dioclétien, au 24 octobre 304, sous le même empereur.
- 308-310. 31. S. MARCEL I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Benedictus*, a siégé du 19 mai 308, sous Maximin, au 16 janvier 310, sous Licinius.
310. 32. S. EUSÈBE, Grec, fils de *Medicus*, a siégé du 20 mai 310, sous Licinius, au 26 septembre 310, sous le même empereur.
- 311-314. 33. S. MILTIADE ou MELCHIADE, Africain, a siégé du 2 juillet 311, sous Licinius, au 10 ou 11 janvier 314, sous le même empereur.
- 314-335. 34. S. SYLVESTRE, Romain, fils de *Rufin*, a siégé du 31 janvier 314, sous Licinius, au 31 décembre 335, sous Constantin le Grand, qui, ayant été baptisé par ce saint Pape, rendit la paix à l'Eglise, et, par son adhésion au Christianisme, ferma l'ère des persécutions.
336. 35. S. MARC, Romain, fils de *Priscus*, a siégé du 18 janvier 336, sous Constantin le Grand, au 7 octobre 336, sous le même empereur.
- 337-352. 36. S. JULES I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Rusticus*, a siégé du 6 février 337, sous Constantin le Grand, au 12 avril 352, sous Constance.
- 352-366. 37. S. LIBÈRE, Romain, fils d'*Augustus*, a siégé du 22 mai 352, sous Constance, au 22 septembre 366, sous Julien l'Apostat.
- 358-365. 38. S. FÉLIX II, Romain, fils d'*Anastasius*, remplace Libère pendant l'exil de ce Pape, de 355 à 358, sous Julien l'Apostat; il mourut le 22 novembre 365, sous Valens.
- 366-384. 39. S. DAMASE, Espagnol, fils d'*Antoine*, a siégé du (1<sup>er</sup> octobre?) 366 au 10 ou 11 décembre 384, sous Valentinien I<sup>er</sup>, Gratien et Valentinien II.
- 384-398. URSIN ou URSICIN, antipape, du ... 366 au 15 novembre 367, époque où il fut relégué dans les Gaules. Il tenta plus tard de s'opposer à l'élection de saint Sirice.
40. S. SIRICE, Romain, fils de *Tiburinus*, a siégé du 22 dé-

- cembre 384 au 25 novembre 498, sous Théodose. — L'héritage de Théodose ayant été divisé en empire d'Orient et en empire d'Occident, après la mort de ce prince, nous n'indiquerons plus désormais les empereurs sous lesquels les Papes ont siégé.
- 398-401. 41. S. ANASTASE, Romain, fils de *Maxime*, a siégé du (5 décembre ?) 398, au 14 décembre 401 ou au 27 avril 402.
- 401-417. 42. S. INNOCENT I<sup>er</sup>, d'Albano, fils d'*Innocent*, a siégé du 21 décembre 401, ou du 27 avril 402, au 12 mars 417.
- 417-418. 43. S. ZOZIME, Grec, fils d'*Abraminus*, a siégé du 18 mars 417 au 26 décembre 418.
- 418-422. 44. S. BONIFACE I<sup>er</sup>, fils de *Jucundus*, a siégé du 28-29 décembre 418 au 4 septembre 422.
- 422-432. 45. S. CÉLESTIN I<sup>er</sup>, Italien, fils de *Priscus*, a siégé du 5-10 septembre 422 au 26 ou 30 juillet 432.
- 432-440. 46. S. SIXTE III, Romain, fils de *Sixte*, a siégé du 31 juillet 432 au 18 août 440.
- 440-461. 47. S. LÉON I<sup>er</sup>, le Grand, Toscan, fils de *Quinctianus*, a siégé du 29 septembre 440 au 4 ou 5 novembre 461.
- 461-468. 48. S. HILAIRE ou HILARIUS, Sarde, fils de *Crispinus*, a siégé du 10-12 novembre 461 au 21 février 468.
- 468-483. 49. S. SIMPLICE, Tiburtin, fils de *Castinus*, a siégé du 25 février 468 au 27 février 483.
- 483-492. 50. S. FÉLIX II ou III, Romain, fils de *Félix*, a siégé du 26 mars 483 au 24 ou 25 février 492.
- 492-496. 51. S. GÉLASE I<sup>er</sup>, Africain, fils de *Valerius*, a siégé du 1<sup>er</sup> mars 492 au 19 novembre 496.
- 496-498. 52. S. ANASTASE II, Romain, fils de *Pierre*, a siégé du 24 novembre 496 au 17 novembre 498.
- 498-514. 53. S. SYMMAQUE, Italien, fils de *Fortuné*, a siégé du 22 novembre 498, au 19 juillet 514.  
L'archiprêtre LAURENT, antipape.
- 514-523. 54. S. HORMISDAS, natif de Campanie, fils de *Fauste*, a siégé du 26-27 juillet 513 au 6 août 523.
- 523-526. 55. S. JEAN I<sup>er</sup>, Toscan, fils de *Constantius*, a siégé du 14 août 523 au 18 mai 526.
- 526-530. 56. S. FÉLIX III ou IV, Samnite, fils de *Castorius*, a siégé du 24 juillet, fin de septembre 526 au 18 septembre ou au commencement d'octobre 530.
- 530-532. 57. BONIFACE II, Romain, fils de *Sigimultus*, a siégé du 15 octobre 530 au 16 octobre ou au 8 novembre 532.
- 533-535. 58. JEAN II (*Mercurius*), Romain, fils de *Projectus*, siégea du 22 janvier 533 au 27 mai 535.  
DIOSCORE, antipape, du 15 octobre au 12 novembre 530.
- 535-536. 59. S. AGAPIT I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Gordien*, a siégé du 3 juin 535 au 22 avril 536.
- 536-537. 60. S. SILVÈRE, né en Campanie, fils de *saint Hormisdas*,

- avant que ce dernier eût été élevé au Souverain-Pontificat, a siégé du 8 juin 536 au 17 novembre 537, date de son exil. Il mourut le 20 juin 538.
- 537-555. 61. VIGILE, fils de *Jean*, consul, occupa d'abord la Chaire apostolique illégitimement, mais plus tard son élection fut régularisée. Il siégea du 22 novembre 537 au 10 novembre 555.
- 555-560. 62. PÉLAGE I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Jean Vicarien*, siégea du 16 avril 555 au 1<sup>er</sup> mars 560.
- 560-573. 63. JEAN III, surnommé *Catellinus*, Romain, fils d'*Anastase*, siégea du 18 juillet 560 au 13 juillet ou au 25 octobre 573.
- 574-578. 64. BENOÎT I<sup>er</sup>, surnommé *Bonose*, Romain, fils de *Boniface*, siégea du 3 juin 574 au 13 juillet ou au 25 octobre 578.
- 578-590. 65. PÉLAGE II, Romain, fils de *Vinigilde*, siégea du 30 novembre 578 au 8 février 590.
- 590-604. 66. S. GRÉGOIRE I<sup>er</sup>, surnommé *le Grand*, Romain, fils de *Gordien*, de l'illustre famille *Anicia*, docteur de l'Eglise, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du ... février 3 septembre 590 au 12 mars 604.
- 604-605. 67. SABINIEN, Toscan, fils de *Benus*, siégea du 1<sup>er</sup> ou du 13 septembre 604 au 19 février 605, ou au 22 février 606.
- 606-607. 68. BONIFACE III, Romain, fils de *Jean Catadiocis*, siégea du 25 février 606 au 12 novembre 606, ou du 19 février 607 au 10 novembre 607.
- 607-614. 69. S. BONIFACE IV, Marse, fils de *Jean Medicus*, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du 18 septembre 607 ou du 25 août 608 au 7 mai 614 ou 615.
- 614-617.  
ou  
615-618. 70. S. DEUSDEDIT, Déodat ou *Théodact*, Romain, moine de l'ordre de Saint-Benoît, fils d'*Etienne*, siégea du 13 novembre 614 au 3 décembre 617, ou du 19 octobre 615 au 8 novembre 618.
- 617-625. 71. BONIFACE V, Napolitain, fils de *Jean Fuminius*, siégea du 29 décembre 617, ou du 23 décembre 619 au 25 ou 22 octobre 625.
- 625-638. 72. HONORIUS I<sup>er</sup>, né en Campanie, fils de *Petronius*, homme consulaire, siégea du 27 octobre 625 au 12 octobre 638.
640. 73. SÉVERIN, Romain, fils d'*Abienus* ou *Labienuis*, siégea du 28 ou 29 mai 640 au 1<sup>er</sup> août 640.
640. 74. JEAN IV, Dalmate, fils de *Venantius*, siégea du 24 décembre 640 au 11 octobre 642.
- 642-649. 75. THÉODORE I<sup>er</sup>, Grec, fils de *Théodore*, siégea du 24 novembre ou du 8 décembre 642 au 13 mai 649.
- 649-653. 76. S. MARTIN I<sup>er</sup>, Toscan, fils de *Fabricius*, siégea du 5 juillet 649 au 19 juin 653, date de son emprisonnement. Il mourut le 16 septembre 655.

- 654-657. 77. S. EUGÈNE I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Rufinien*, siègea du 8 septembre 654 au 1<sup>er</sup> juin 657.
- 657-672. 78. S. VITALIEN, né en Campanie, fils d'*Anastase*, siègea du 30 juillet 657 au 27 janvier 672.
- 672-676. 79. ADÉODAT, Romain, fils de *Jobien* ou *Jovinien*, étant moine de l'ordre de Saint-Benoît, fut élevé au Pontificat du 11 ou du 22 avril 672 au 17 ou 26 juin 676.
- 676-678. 80. DONUS ou DOMNUS I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Maurice*, siègea du 2 novembre 676 au 11 avril 678.
- 679-682. 81. S. AGATHON, né à Palerme, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siègea du 27 juin 678 ou du 26 juin 679 au 10 janvier 682.
- 682-683. 82. S. LÉON II, Sicilien, fils de *Paul Moneus*, siègea du 16 avril, 17 août, au 19 octobre 682 au 3 juillet 683 ou au ..... juin 684.
- 684-685. 83. S. BENOÎT II, Romain, fils de *Jean*, siègea du 26 juin 684 au 17 mai 685.
- 685-686  
ou 686-687 84. JEAN V, Syrien, fils de *Cyriaque*, siègea du 23 juillet 685 au 1<sup>er</sup> août 686, ou du 10 juin 686 au 7 août 687.
- 686-687  
ou  
687-688. 85. CONON, Thrace, fils de *Benoît*, siègea du 21 octobre 686 au 21 septembre 687, ou du 20 novembre 688 au 22 octobre 688.
- 687-701. PIERRE et THÉODORE, antipapes, en 686 ou 687.
86. S. SERGIUS I<sup>er</sup>, Syrien, fils de *Tiberius*, siègea du 15 décembre 687, ou du 22 novembre 688, au 8 septembre 701.
- PASCAL et THÉODORE, antipapes, en 687 ou 688.
- 701-705. 87. JEAN VI, Grec de nation, siègea du 28 octobre 701 au 9 janvier 705.
- 705-707. 88. JEAN VII, Grec de nation, fils de *Platon*, siègea du 1<sup>er</sup> mars 705 au 17 octobre 707.
708. 89. SISINIUS, Syrien, fils de *Jean*, siègea du 18 janvier 708 au 7 février 708.
- 708-715. 90. CONSTANTIN, Syrien, fils de *Jean*, siègea du 25 mars 708 au 9 avril 715.
- 715-731. 91. S. GRÉGOIRE II, moine de l'ordre de Saint-Benoît, né à Rome, fils de *Marcellus*, siègea du 15 mai 715 au 10 février 731.
- 731-741. 92. S. GRÉGOIRE III, Syrien, fils de *Jean*, siègea du 18 mars 731 au 27 ou 28 novembre 741.
- 741-752. 93. ZACHARIE, moine de l'ordre de Saint-Benoît, Grec de nation, fils de *Polychronius*, siègea du 30 novembre 741 au 14 mars 752.
752. ETIENNE II meurt trois jours après son élection; il ne compte pas parmi les Papes.
- 752-757. 94. ETIENNE III, Romain, fils de *Zacharie*, siègea du 26 mars 752 au 26 avril 757.

- 757-767. 95. S. PAUL I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Constantin*, siégea du 29 mai 757 au 28 juin 767.  
THÉOPHYLACTE, antipape pendant quelques mois.
- 768-772. 96. ETIENNE IV, moine de l'ordre de Saint-Benoît, né en Sicile, fils d'*Olybrius*, siégea du 5-7 août 768 au 1<sup>er</sup> février 772.  
CONSTANTIN, antipape pendant la vacance.  
PHILIPPE, nouvel antipape en 768.
- 772-795. 97. S. ADRIEN I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Théodore*, siégea du 9 février 772 au 25 décembre 795.
- 795-816. 98. S. LÉON III, Romain, fils d'*Azuppius*, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du 26-27 décembre 795 au 11 juin 816.
- 816-817. 99. ETIENNE V, Romain, fils de *Martin*, siégea du 11 ou 12-22 juin 816 au 24 janvier 817.
- 817-824. 100. S. PASCAL I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Maxime Benesus*, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du 25 janvier 817 au 11 mai 824.
- 824-827. 101. EUGÈNE II, Romain, fils de *Bohémond*, siégea du 14 février ou du 5 juin 824 au 27 août 827.  
ZOZIME, antipape.
827. 102. VALENTIN, Romain, fils de *Pierre Léontius*, siégea du ..... (9 août 827 au 10 octobre ? ) 827.
- 827-844. 103. GRÉGOIRE IV, Romain, fils de *Jean*, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du ... 827, fin de 827, ou 5 ... janvier 828 au ..... 843, ou bien au 11 ou 25 janvier 844.
- 844-847. 104. SERGIUS II, Romain, fils de *Sergius*, siégea du 27 janvier ou du 10 février 844 au 27 janvier 847.
- 847-855. 105. S. LÉON IV, Romain, fils de *Radéalde*, de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du 27 ou 28 janvier 847, 11 avril 849 au 17 juillet 855.
- 855-858. 106. BENOÎT III, fils de *Pierre*, siégea du 17 ou 18 juillet, 1<sup>er</sup> ou 29 septembre 855 au 8 avril 858.  
ANASTASE, antipape, est chassé avant le 29 septembre 855.
- 858-867. 107. S. NICOLAS I<sup>er</sup>, Romain, fils de *Théodore*, siégea du 24 avril 858 au 13 novembre 867.
- 867-872. 108. ADRIEN II, Romain, fils de *Talaris*, siégea du 13 ou 14 novembre, 13 ou 14 décembre 867 au ..... 872.
- 872-882. 109. JEAN VIII, Romain, fils de *Gundius*, siégea du ..... 872, 14 décembre 872 au 15 décembre 882.
- 882-884. 110. MARIN I<sup>er</sup> ou MARTIN II, né en Etrurie, fils de *Palumbus*, siégea du ..... décembre 882 au ..... mai 884.
- 884-885. 111. ADRIEN III (*Agapit*), Romain, fils de *Benoît*, siégea de la fin de mai 884 au ..... septembre 885.
- 885-891. 112. ETIENNE VI, fils d'*Adrien*, noble romain, siégea du ..... septembre 885 au 7 août 891.

- 891-896. 113. FORMOSE, fils de *Léon*, citoyen d'Ostie, siégea du (19 ?) septembre 891 au ..... avril 896 (avant le 15).  
SERGIUS, antipape.
896. 114. BONIFACE VI, Toscan, siégea du ..... 896 au ..... 896. Il mourut quinze jours après son élection.
- 896-897. 115. ETIENNE VII, Romain, fils de *Jean*, de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du ..... 896, avant le 20 août, au ..... 897. Il occupa la Chaire de saint Pierre environ quatorze mois.
897. 116. ROMAIN, Toscan, neveu du pape *Marin*, siégea du ..... 897 (avant le 20 août) au ..... 897. Il n'a pas siégé tout-à-fait quatre mois.
898. 117. THÉODORE II, Romain, fils de *Photius*, siégea du ..... 898 ..... au ..... 898. Il est mort avant le mois de juin, n'ayant siégé que vingt jours.
- 898-900. 118. JEAN IX, Tiburtin, fils de *Rampoalde*, étant moine de l'ordre de Saint-Benoît, fut élu pape et siégea du (17 ?) juillet 898 au 30 novembre 900.  
SERGIUS, antipape, le même qui devint pape en 904, et qui, peut-être, avait été aussi antipape sous Formose.
- 900-903. 119. BENOÎT IV, Romain, fils de *Mammolus*, étant chanoine régulier, fut élu pape et siégea du ..... décembre 900 au ..... octobre 903.
903. 120. LÉON V, Italien, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du 28 octobre 903 au ..... novembre 903, date de son emprisonnement. Il meurt le 6 décembre 903.
- 903-904. 121. CHRISTOPHORE, Romain, fils de *Léon*, siégea du ..... 903 au commencement de juin 904, date de son élection.
- 904-911. 122. SERGIUS III, Romain, fils de *Benoît*, d'abord intrus, fut élu canoniquement et siégea du ..... 904-905 au ..... août 911. Il avait été antipape sous Jean IX.
- 911-913. 123. ANASTASE III, Romain, fils de *Lucien*, siégea de la fin d'août 911 au milieu d'octobre 913.
- 913-914. 124. LANDON OU LANDUS, Sabin, fils de *Lucien*, siégea du 16 octobre 913 ou du ..... 914 (avant le 5 février) au 26 avril 914.
- 914-928. 125. JEAN X de Ravenne, siégea de la fin d'avril 914 à la fin de mai ou au commencement de juin 928.
- 928-929. 126. LÉON VI, fils de *Christophe*, de la fin de juin 928 au 3 février 929.
- 929-931. 127. ETIENNE VIII, Romain, fils de *Théodmond*, siégea du 1<sup>er</sup> février ou du 3 ou 4 mars 929 au 12 mars 931.
- 931-936. 128. JEAN XI, Romain, fils de *Sergius III*, et de l'impudente Marozie, siégea du 20 mars 931 au commencement de janvier 936.
- 936-939. 129. LÉON VII, Romain, siégea du ..... janvier 936 (avant le 9) ou ..... juillet 939 (avant le 18).



- 939-942. 130. ETIENNE IX, né en Allemagne, siégea du ..... juillet 939 (au plus tard le 15) au commencement de novembre 942.
- 942-946. 131. MARIN II, dit MARTIN III, siégea du ..... novembre 942 (au plus tard le 11) au (25 ?) janvier 946.
- 946-955. 132. AGAPET ou AGAPIT II, Romain, siégea du (8 ?) mars 946 (entre le 5 et le 14) à la fin de 955.
- 955-963. 133. JEAN XII (*Octavien Conti*), Romain, fils d'*Albéric*, patrice de Rome, siégea du ..... 955 ..... janvier 956 au ... novembre 963, date de sa déposition. Il meurt le 14 mai 964.
- 963-965. LÉON VIII fut imposé par la force, du 22 novembre. 6 décembre 963 au 31 mars ou au commencement d'avril 965.
964. 134. BENOÎT V, dit le *Grammairien*, élu contre la volonté de l'empereur Othon, en mai 954, abdique le (23 ?) juin suivant, meurt le 5 juillet 965.
- 965-972. 135. JEAN XIII, surnommé *Poule-Blanche*, Romain de naissance, fils de *Jean*, siégea du 1<sup>er</sup> octobre 965 au 5 ou 6 septembre 972.
- 972-974. 136. BENOÎT VI, Romain, fils d'*Hildebrand*, siégea de la fin de 972 au ..... 974.
974. BONIFACE VII (*Francon*), antipape en 974, est chassé au bout d'un mois. Il reparait sous Jean XIV.
974. 137. DONUS II ou DOMNIUS, Romain, siégea du ..... 974 au ..... 974 (avant le 25 décembre).
- 974-983. 138. BENOÎT VII (*Deusdedit*), des comtes de *Tusculum*, fils du consul *Albéric*, siégea du 18 décembre 974, ou avant le 25 mars 975, au 10 juillet 983.
- 983-984. 139. JEAN XIV (*Pierre*), siégea du ..... novembre 983 au 30 août 984.
984. BONIFACE VII, antipape pour la seconde fois, siégea du ... mars 984 au ... octobre 984. Il meurt en mars 985.
985. 140. JEAN XV, Romain, fils de *Léon*, élu après la mort de Jean XIV, et mort avant le mois de juillet 985, ne compte point parmi les Papes.
- 985-996. 141. JEAN XV ou XVI siégea du ..... juillet 985 au ..... 996, avant le 3 mai.
- 996-999. 142. GRÉGOIRE V (*Bruno*), Saxon de nation, siégea du 3 mai 996 au 4 février 999.
- 997-998. JEAN XVII (*Philagate*), antipape du ..... mai 997 au ..... février 998.
- 999-1003. 143. SYLVESTRE II (*Gerbert*), né en Aquitaine, moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du 2 avril 999 au 11 mai 1003.
1003. 144. JEAN XVI ou XVII (*Succan* ou *Secco*), Romain, siégea du 9-13 juin 1003 au 31 octobre 1003.

- 1003-1009. 145. JEAN XVII ou XVIII (*Pasanus* ou *Panassus Phasian*), siégea du 26 décembre 1003 à la fin de mai 1009, date de son abdication. Il meurt le 18 juillet suivant.
- 1009-1012. 146. SERGIUS IV, Romain, fils de *Pierre Martin*, surnommé *Es Porci* ou *Bucca Porcis*, fut élu entre le 17 et le 24 août 1009, meurt avant le 6 juillet 1012.
- 1012-1024. 147. BENOÎT VIII (*Jean de Porti*), fils de *Grégoire*, comte de Tusculum, siégea au plus tard du 6 juillet 1012 à la fin de juillet 1024.
- 1012-1014. GRÉGOIRE, antipape, de la fin de 1012 au commencement de 1014.
- 1024-1033. 148. JEAN XVIII ou XIX, ou même XX, Romain, né *Conti*, siégea du ..... août 1024 à la fin de mai 1033.
- 1033-1044 et 1048. 149. BENOÎT IX (*Théophylacte*), fils du comte *Albéric*, siégea du ..... 1033 au ..... 1044, date de sa première abdication, et du 8 novembre 1047 au 17 juillet 1048.
1044. SYLVESTRE III (*Jean*), antipape pendant trois mois, à partir du commencement de l'an 1044.
- 1044-1046. 150. GRÉGOIRE VI (*Jean Gratien*), Romain, siégea du ... mai 1044, au plus tard du ... août 1044, au ... décembre 1046, date de son abdication.
- 1046-1047. 151. CLÉMENT II (*Swidger*), Saxon, siégea du 25 décembre 1046 au 9 octobre 1047; après lui Benoît IX remonta sur le Saint-Siège.
1048. 152. DAMASE II (*Poppon*), né en Allemagne, siégea du ... 1048-17 juillet 1048 au 8 août 1048.
- 1048-1054. 153. S. LÉON IX (*Bruno*), fils de *Hugues*, comte de Dasbourg, de l'ordre de Saint-Benoît, siégea de la fin 1048-12 février 1049 au 19 avril 1054.
- 1055-1057. 154. VICTOR II (*Gebehard*), Bavarois, siégea du ... mars-13 avril 1054 au 21 juillet 1057.
- 1057-1058. 155. ETIENNE X (*Frédéric*), qui se nommait antérieurement *Gozelon*, fils du duc de Lorraine, moine de l'ordre de Saint-Benoît; il siégea du 2-3 août 1057 au 29 mars 1058.
- 1058-1061. 156. NICOLAS II (*Gérard*), Bourguignon, siégea du 28 décembre 1058-28 janvier 1059 au 21 ou 22 juillet 1061.
- 1058-1059. 157. BENOÎT X (*Jean*), antipape, du 30 mars 1058 au (18?) janvier 1059. Quelques savants le regardent comme Pape légitime.
- 1061-1073. 158. ALEXANDRE II (*Anselme de Bedagio*), fils d'*Anselme*, noble Milanais, siégea du 30 septembre 1061 au 21 avril 1073.
- 1061-1062. HONORIUS (*Cadalus* ou *Cadaloius*), antipape, du 28 octobre 1061 au 27 octobre 1062, date de sa condamnation au concile de Mantoue.
- 1073-1085. 159. S. GRÉGOIRE VII (*Hildebrand*), né à Soano, en Toscane,

- fils d'*Hildebrand Boniti*, fut moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il fut élu le 22 avril et ordonné le 30 juin 1073 ; il occupa la Chaire romaine jusqu'au 25 mai 1085.
- CLÉMENT III, antipape, du 25 juin 1080 à la fin de septembre 1100.
- 1086-1087. 160. Le B. VICTOR III (*Didier de Bénévent*), moine de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du 24 mai 1086-9 mai 1087 au 16 septembre suivant.
- 1088-1099. 161. URBAIN II (*Otton ou Odon de Châtillon*), né à Reims, moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il siégea du 12 mars 1088 au 29 juillet 1099.
- 1099-1118. 162. PASCAL II (*Rainier*), Toscan, fils de *Crescentius*, moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il siégea du 13-14 août 1099 au 18 ou 21 janvier 1118.
- 1100-1106. Trois antipapes furent successivement élus de 1100 à 1106 : ALBERT, THÉODORIC et SYLVESTRE IV (*Maginule*).
- 1118-1119. 163. GÉLASE II (*Jean Cajetan ou de Gaète*), né en Campanie, fils de *Crescentius*, moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il siégea du 25 janvier-10 mars 1118 au 29 janvier 1119.
- 1118-1121. GRÉGOIRE VIII (*Bourdin*), antipape, du 9 mars 1118 au commencement de 1121.
- 1119-1124. 164. CALLISTE II (*Gui*), fils de *Guillaume*, comte de Bourgogne, siégea du 1<sup>er</sup>-9 février 1119 au 12 ou 13 décembre 1124.
- 1124-1130. 165. HONORIUS II (*Lambert*), né à Bologne, de la noble famille *Fagnani*, siégea du 21 décembre 1124 au 14 février 1130.
- URIBAND, antipape.
- 1130-1143. 166. INNOCENT II (*Grégoire*), Romain, fils de *Jean* ou *Gui*, de la noble famille des *Papareschi*, moine de l'ordre de Saint-Benoît ; il siégea du 15-23 février 1130 au 24 septembre 1143.
- 1130-1138. ANACLET (*Pierre le Bon*), antipape, du 15-23 février 1130 au 25 janvier 1138.
1138. VICTOR (*Grégoire*), nouvel antipape, vers le 15 mars 1138, renonce presque aussitôt à ses prétentions.
- 1143-1144. 167. CÉLESTIN II (*Gui de Castello*), Toscan, siégea du 26 septembre 1143 au 9 mars 1144.
- 1144-1145. 168. LUCIUS II (*Gérard Caccianemici*), fils d'*Albert*, noble Bolonais, siégea du 12 mars 1144 au 25 février 1145. Il fut chanoine régulier.
- 1145-1153. 169. EUGÈNE III (*Bernard*), Pisan, moine de Cîteaux, disciple de Saint-Bernard, siégea du 27 février-4 mars 1145 au 7 ou 8 juillet 1153.
- 1153-1154. 170. ANASTASE IV (*Conrardi*), fils du patrice *Benoît*, chanoine

- régulier ; il siégea du 9 juillet 1153 au 2 décembre 1154.
- 1154-1159. 171. ADRIEN IV (*Nicolas Breakspere*), Anglais, moine de l'ordre de saint Benoît, siégea du 3 décembre 1154 au 1<sup>er</sup> septembre 1159.
- 1159-1181. 172. ALEXANDRE III (*Roland*), né à Sienne, fils de *Raynier*, de la noble famille des *Bandinelli*, siégea du 7-20 septembre 1159 au 30 août 1181.
- 1159-1164. VICTOR (*Octavien*), antipape, du 7 septembre-4 octobre 1159 au 20 ou 22 avril 1164.
- 1164-1168. PASCAL III (*Gui de Crème*), deuxième antipape, du 20 ou du 22 avril 1164 au 26 septembre 1168.
- 1168-1178. CALLISTE (*Jean de Strume*), troisième antipape, du ... 1168 au 29 août 1178, époque de son abjuration.
- 1178-1180. INNOCENT III (*Landon* ou *Lando Sitino*), quatrième antipape, du 29 septembre 1178 au ... 1180, époque de son emprisonnement.
- 1181-1185. 173. LUCIUS III (*Humbalde*), né à Lucques, de la noble famille *Allucingoli*, fils de *Benjinuti Morli*, siégea du 1<sup>er</sup>-6 septembre 1181 au 29 novembre 1185.
- 1185-1187. 174. URBAIN III (*Hubert Crivelli*), Milanais, siégea du 25 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1185 au 17 octobre 1187.
1187. 175. GRÉGOIRE VIII (*Albert de Morra*), de Bénévent, fils de *Sertorius de la Morra*) moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il siégea du 20-25 octobre 1177 au 17 décembre 1187.
- 1187-1191. 176. CLÉMENT III (*Paul* ou *Paulin Scolari*), Romain, siégea du 19-20 décembre 1187 au 27 mars 1191.
- 1191-1198. 177. CÉLESTIN III (*Hyacinthe Bobocardo Corsini*), Romain, siégea du 30 mars-14 avril 1191 au 8 janvier 1198.
- 1198-1216. 178. INNOCENT III (*Lothaire Conti*), d'Anagni, fils de *Trasimond*, comte de *Segni*, siégea du 8 janvier-22 février 1198 au 16 ou 17 février 1216.
- 1216-1227. 179. HONORIUS III (*Cencio Savelli*), Romain, de la noble famille des *Savelli*, siégea du 18-24 juillet 1216 au 18 mars 1227.
- 1227-1241. 180. GRÉGOIRE IX (*Ugolin*), d'Anagni, petit-neveu d'Innocent III, de la famille *Conti*, siégea du 19 mars 1227 au 21 août 1241.
1241. 181. CÉLESTIN IV (*Geoffroy Castiglioni*), Milanais, fils de *Jean Castiglioni*, siégea de la fin d'octobre 1241 au 17 ou 18 novembre 1241.
- 1243-1254. 182. INNOCENT IV (*Sinibalde de Fiesque, Fieschi*), né à Gênes, fils de *Vego* ou *Obizo*, comte de Lavania, siégea du 24 ou 25-28 ou 25 juin 1243 au 7 décembre 1254.
- 1254-1261. 183. ALEXANDRE IV (*Rainaldi*), né à Anagni, des comtes de *Segni*, siégea du 12 (20 ?) décembre 1254 au 25 mai 1261.

- 1261-1264. 184. URBAIN IV (*Jacques Pantaléon*), né à Troyes, Français, surnommé de *Court-Palais*, siégea du 25 août, 4 septembre 1261 au 2 octobre 1264.
- 1265-1268. 185. CLÉMENT IV (*Gui Faulquois* ou de *Foulques*, ou *Gui Gros*), né en France, à Saint-Gille de Narbonne, fils de *Foulques*, siégea du 5-22 ou 26 février 1265 au 29 novembre 1268.
- 1271-1276. 186. Le B. GRÉGOIRE X (*Théalde* ou *Thibaud*), Italien, de la famille des *Visconti*, de Milan, siégea du 1<sup>er</sup> septembre 1271, 27 mars 1272 au 10 janvier 1276.
1276. 187. INNOCENT V (*Pierre de Tarantaise*), de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il siégea du 21-23 février 1276 au 22 juin 1276.
1276. 188. ADRIEN X (*Ottoboni*), Génois, de la noble famille des *Fieschi*, siégea du 11 juillet 1276 au 16 ..... 1276.
- 1276-1277. 189. JEAN XXI (*Pierre de Lisbonne*), fils de Julien, siégea du 13-20 septembre 1276 au 17 mai 1277.
- 1277-1280. 190. NICOLAS III (*Jean Gaélan*), Romain, de la famille *Orsini*, siégea du 25 novembre ..... décembre 1277 au 22 août 1280.
- 1281-1285. 191. MARTIN IV (*Simon de Brion* ou *Simon de Montpensier*), Français, né en Champagne, siégea du 22 février-23 mars 1281 au 28 mars 1285. On a coutume de désigner ce Pape sous le titre de Martin IV, bien que deux des Pontifes romains qui sont comptés parmi les Papes du nom de Martin aient en réalité porté le nom de Marin.
- 1285-1287. 192. HONORIUS IV (*Jacques Savelli*), Romain, fils de *Luc*, siégea du 2 avril, 4 ou 6 mai 1285 au 3 avril 1287.
- 1288-1292. 193. NICOLAS IV (*Jérôme Maschi*), né à Ascoli, de l'ordre de Saint-François; il siégea du 15-22 ou 25 février 1288 au 4 avril 1292.
- 1294-1296. 194. S. CÉLESTIN V (*Pierre de Mouron*), fondateur des Célestins sous la règle de saint Benoît, siégea du 5 juillet, 29 août 1294 ou 12 décembre 1294, date de son abdication. Il mourut le 19 mai 1296.
- 1295-1303. 195. BONIFACE VIII (*Benoit Cajetan*), de la noble famille des *Cajetan*, né à Anagni, siégea du 24 décembre 1294, janvier 1295 au 12 octobre 1303.
- 1303-1304. 196. Le B. BENOIT XI (*Nicolas Bocassini*), né au territoire de Trévise, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, siégea du 22-27 octobre 1303 au 6 ou 7 juillet 1304.
- 1305-1314. 197. CLÉMENT V (*Bertrand de Got*), archevêque de Bordeaux, né en Gascogne, siégea du 5 juin, 14 novembre 1305, au 20 avril 1314.
- 1316-1334. 198. JEAN XXII (*Jacques d'Euse* ou de *Ossa*), Français, fils d'Arnauld, siégea du 7 août, 5 septembre 1316 au 4 décembre 1334.

- 1328-1330. NICOLAS V (*Pierre de Corbières*), antipape, du 22 mai 1328 ou 25 août 1330.
- 1334-1342. 199. BENOÎT XII (*Jacques Fournier*), né à Toulouse, fut moine Cistercien. Il siégea du 20 décembre 1334, 8 janvier 1335, au 25 avril 1342.
- 1342-1352. 200. CLÉMENT VI (*Pierre Roger*), Français, né au château de Maumont, près Limoges, de la famille des *Canillac*, moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il siégea du 7-19 mai 1342 au 6 décembre 1352.
- 1352-1362. 201. INNOCENT VI (*Etienne d'Albert*), né au diocèse de Limoges, siégea du 18-30 décembre 1353 au 12 septembre 1362.
- 1362-1370. 202. URBAIN V (*Guillaume de Grisac*), Français, fils de *Grimoald*, né à Mende, de l'ordre de Saint-Benoît, siégea du ... septembre, 6 novembre 1362 au 19 décembre 1370.
- 1370-1378. 203. GRÉGOIRE XI (*Pierre Roger*), Français, né à Limoges, siégea du 30 décembre 1370, 5 janvier 1371 au 27 mars 1378.
- 1378-1389. 204. URBAIN VI (*Barthélemy Prignano*)', Napolitain, siégea à Rome du 9-18 avril 1378 au 18 octobre 1389.
- 1378-1394. CLÉMENT VII (*Robert*), siégea à Avignon du 22 septembre, 31 octobre 1378 au 16 septembre 1394.
- 1389-1404. 205. BONIFACE IX (*Pierre ou Perrin Tomacelli*), siégea comme successeur d'Urbain VI, du 2-3 novembre 1389 au 1<sup>er</sup> octobre 1404.
- 1394-1409. BENOÎT XIII (*Pierre de Lune*), successeur de Clément VII, siégea du 28 septembre, 11 octobre 1394 au 5 juin 1409, date de sa déposition au concile de Pise. Excommunié en 1417, il mourut le 1<sup>er</sup> juin ou le 29 novembre 1424.
- 1404-1406. 206. INNOCENT VII (*Cosme Megliorati*), né à Sulmone, siégea, comme successeur de Boniface IX, du 17 octobre, 2 ou 11 novembre 1404 au 6 novembre 1406.
- 1406-1415. 207. GRÉGOIRE XII (*Ange Corrario*), patricien de Venise, successeur d'Innocent VII, siégea du 30 novembre 1406 au 5 juin 1409, époque de sa déposition au concile de Pise. Il abdiqua le 4 juillet 1415, meurt le 18 octobre 1417.
- 1409-1410. 208. ALEXANDRE V (*Pierre Philargo ou Philarète*), Crétois, appartenant à l'ordre des Frères-Mineurs. Elu au concile de Pise, il siégea du 15-17 juin ou du 26 juin, 7 juillet 1409 au 3 mai 1410.
- 1410-1419. 209. JEAN XIII (*Balthasar Cossa*), Napolitain, siégea du 17-25 mai 1410 au 29 mai 1415, date de sa déposition. Il abdiqua le 13 mai 1419.
- 1417-1431. 210. MARTIN V (*Othon Colonne*), Romain, siégea du 11-31 novembre 1417 au 21 février 1431.

- 1424-1429. CLÉMENT VIII (*Gilles de Mugnos* ou *Mognon*), antipape, successeur de Benoît XIII, siégea du ... 1424 au 26 juillet 1429, époque de son abdication.
- 1431-1447. 211. EUGÈNE IV (*Gabriel Condolmero*), Vénitien, siégea du 3, du 4 ou du 6-11 mars 1431 au 23 février 1447.
- 1419-1449. FÉLIX V (*Amédée*), antipape, du 5 novembre 1439-24 juillet 1440 au 9 avril 1449, date de sa renonciation.
- 1447-1455. 212. NICOLAS V (*Thomas Parentucelli*), de Sarzane, siégea du 6-18 mars 1448 au 24 mars 1455.
- 1455-1458. 213. CALLISTE III (*Alphonse Borgia*), né à Valence, en Espagne, siégea du 8-20 avril 1455 au 8 août 1458.
- 1458-1464. 214. PIE II (*Aeneas Sylvius Piccolomini*), né à Sienne, siégea du 19 ou 27 août-3 septembre 1458 au 16 août 1464.
- 1464-1471. 215. PAUL II (*Pierre Barbo*), Vénitien, fils de *Nicolas Barbo*, siégea du 31 août-16 septembre 1464 au 28 juillet 1471.
- 1471-1484. 216. SIXTE IV (*François d'Albescola* ou *François de la Rovère*), né près de Savone, siégea du 9-25 août 1471 au 13 août 1484.
- 1484-1492. 217. INNOCENT VIII (*Jean-Baptiste Cibo*), Génois, siégea du 29 août-12 septembre 1484 au 25 juillet 1492.
- 1492-1503. 218. ALEXANDRE IV (*Rodrigue Lenzuoli*), né à Valence, en Espagne, de la noble famille des *Borgia*, siégea du 11-26 août 1492 au 18 août 1503.
1503. 219. PIE III (*François Tedeschini Piccolomini*), né à Sienne, fils de *Nani Tedeschini*, siégea du 22 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1503 au 18 octobre 1503.
- 1503-1513. 220. JULES II (*Julien de la Rovère*), né à Savone, fils de *Raphaël de la Rovère*, siégea du 1<sup>er</sup>-17 novembre 1503 au 21 février 1513.
- 1513-1521. 221. LÉON X (*Jean de Médicis*), fils de *Laurent de Médicis*, Florentin, siégea du 11-19 mars 1513 au 1<sup>er</sup> décembre 1521.
- 1522-1523. 222. ADRIEN VI (*Adrien Florent*), Hollandais, né à Utrecht, fils de *Florent*, siégea du 9 janvier-31 août 1522 au 24 septembre 1523.
- 1523-1534. 223. CLÉMENT VII (*Jules de Médicis*), Florentin, siégea du 10-25 novembre 1523 au 26 septembre 1534.
- 1534-1549. 224. PAUL III (*Alexandre Farnèse*), Romain, siégea du 13 octobre-7 novembre 1534 au 10 novembre 1549.
- 1550-1555. 225. JULES III (*Jean-Marie del Monte*), Italien, siégea du 8-22 février 1550 au 23 mars 1555.
1555. 226. MARCEL II (*Marcel Cervin*), de Monte-Pulciano, fils de *Richard Cervin*, oncle du cardinal *Robert Bellarmin*, siégea du 9-10 avril 1555 au 1<sup>er</sup> mai 1555.
- 1555-1559. 227. PAUL IV (*Jean-Pierre Caraffa*), Napolitain, de l'ordre des Clercs réguliers Théatins, siégea du 23-26 mai 1555 au 18 août 1559.

- 1559-1565. 228. PIE IV (*Jean-Angé de Médicis*), Milanais, siégea du 26 décembre 1559-6 janvier 1560 au 9 décembre 1565.
- 1566-1572. 229. S. PIE V (*Michel Ghisleri*), né à Bosco, diocèse de Tortone, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il siégea du 7-19 janvier 1566 au 1<sup>er</sup> mars 1572.
- 1572-1585. 230. GRÉGOIRE XIII (*Hugues Buoncompagni*), né à Bologne, de la famille des *Buoncompagni*, siégea du 13-25 mai 1572 au 10 avril 1585.
- 1585-1590. 231. SIXTE V (*Félix Peretti*), né à Montalte, de l'ordre des Mineurs conventuels. Il siégea du 24 avril-1<sup>er</sup> mai 1585 au 27 août 1590.
1590. 232. URBAIN VII (*Jean-Baptiste Castagna*), Romain, siégea du 15 au 27 septembre 1590.
- 1590-1591. 233. GRÉGOIRE XIV (*Nicolas Sfondrate*), Milanais, siégea du 5-8 décembre 1590 au 15 octobre 1591.
1591. 234. INNOCENT IX (*Jean-Antoine Fachinetti*), Bolonais, siégea du 29 octobre-3 novembre 1591 au 30 décembre 1591.
- 1592-1605. 235. CLÉMENT VIII (*Hippolyte Aldobrandini*), Florentin, siégea du 30 janvier-2 février 1592 au 3 ou 5 mars 1605.
1605. 236. LÉON XI (*Alexandre de Médicis*), Florentin, fils d'*Octavien de Médicis*, siégea du 1<sup>er</sup> au 26 avril 1605.
- 1605-1621. 237. PAUL V (*Camille Borghèse*), Siennois, né à Rome, siégea du 16 mai 1605 au 28 janvier 1621.
- 1621-1623. 238. GRÉGOIRE XV (*Alexandre Ludovisi*), Bolonais, siégea du 9 février 1621 au 9 juillet 1623.
- 1623-1644. 239. URBAIN VIII (*Maffei Barberini*), Florentin, siégea du 6 août 1623 au 29 juillet 1644.
- 1644-1655. 240. INNOCENT X (*Jean-Baptiste Pamphili*), Romain, siégea du 15 septembre 1644 au 6 janvier 1655.
- 1655-1667. 241. ALEXANDRE VII (*Fabius Chigi*), né à Sienne, siégea du 7 avril 1655 au 21 mai 1667.
- 1667-1669. 242. CLÉMENT IX (*Jules Rospigliosi*), né à Pistoie, siégea du 20 juin 1667 au 22 décembre 1669.
- 1670-1676. 243. CLÉMENT X (*Emile Altieri*), Romain, siégea du 29 avril 1670 au 22 juillet 1676.
- 1676-1689. 244. Le Vénérable INNOCENT XI (*Benoît Odescalchi*), né à Côme, dans le Milanais, siégea du 21 septembre 1676 au 11 août 1689.
- 1689-1691. 245. ALEXANDRE VIII (*Pierre Ottoboni*), Vénitien, fils de *Marc Ottoboni*, siégea du 6 octobre 1689 au 1<sup>er</sup> février 1691.
- 1691-1700. 246. INNOCENT XII (*Antoine Pignatelli*), Napolitain, siégea du 12 juillet 1691 au 27 septembre 1700.
- 1700-1721. 247. CLÉMENT XI (*Jean-François Albani*), né à Pesaro, siégea du 23 novembre 1700 au 19 mars 1721.
- 1721-1724. 248. INNOCENT XIII (*Michel-Ange Conti*), Romain, siégea du 8 mai 1721 au 7 mars 1724.



- 1724-1730. 249. BENOÎT XIII (*Vincent-Marie Orsini*), Napolitain, de l'ordre des Frères-Prêcheurs ; il siégea du 29 mai, 4 juin 1724, au 21 février 1730.
- 1730-1740. 250. CLÉMENT XII (*Laurent Corsini*), Florentin, né à Rome, siégea du 12 août 1730 au 21 février 1740.
- 1740-1758. 251. BENOÎT XIV (*Prosper Lambertini*), Bolonais, siégea du 17 août 1740 au 8 mai 1758.
- 1758-1769. 252. CLÉMENT XIII (*Charles Rezzonico*), Vénitien, siégea du 6 juillet 1758 au 2 février 1769.
- 1769-1774. 253. CLÉMENT XIV (*Laurent Ganganelli*), de Saint-Angelo in Vado, de l'ordre des Frères-Mineurs conventuels. Il siégea du 19 mai 1769 au 22 septembre 1774.
- 1775-1799. 254. PIE VI (*Jean-Ange Braschi*), né à Césène, siégea du 15 février 1775 au 29 août 1799.
- 1800-1823. 255. PIE VII (*Grégoire-Barnabé Chiaramonti*), né à Césène, de l'ordre de Saint-Benoît. Il siégea du 14 mars 1800 au 20 août 1823.
- 1823-1829. 256. LÉON XII (*Annibal della Genga*), né à Spolète, siégea du 28 septembre 1823 au 10 février 1829.
- 1829-1830. 257. PIE VIII (*François-Xavier Castiglioni*), né à Césène, siégea du 31 mars 1829 au 30 novembre 1830.
- 1831-1846. 258. GRÉGOIRE XVI (*Maur Capellari*), Vénitien, né à Bellune, bénédictin-camaldule. Il siégea du 2 février 1831 au 1<sup>er</sup> juin 1846.
- 1846-1878. 259. PIE IX (*Jean-Marie Mastai Ferretti*), de la noble famille des *Mastai*, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, élu pape le 16 juin 1846 ; mort le 7 février 1878.
1878. 260. LÉON XIII (*Vincent-Joachim Pecci*), né à Carpinetto, diocèse d'Anagni, le 2 mars 1810, élu pape le 20 février 1878. — Puisse-t-il vivre longtemps pour le triomphe de l'Eglise !



# TABLE DES MATIÈRES.

---

DÉDICACE. . . . .	V
PROTESTATION DE L'AUTEUR . . . . .	VII
INTRODUCTION . . . . .	IX
CHAPITRE PREMIER. — De la falsification de l'histoire dans ses rapports avec la vérité révélée. . . . .	1
CHAPITRE II. — Des falsifications de l'histoire dans la guerre contre la Papauté. . . . .	27
CHAPITRE III. — Les origines de la Papauté d'après le rationalisme. . . . .	48
CHAPITRE IV. — Les origines de la Papauté d'après le protestantisme. . . . .	74
CHAPITRE V. — Les origines de la Papauté d'après le gallicanisme. . . . .	90
CHAPITRE VI. — Les origines réelles de la Papauté . . . . .	108
CHAPITRE VII. — La monarchie des Papes. . . . .	124
CHAPITRE VIII. — Ce que représentent les Papes dans la société civile et dans l'humanité. . . . .	164
CHAPITRE IX. — Saint Pierre considéré comme pape et prototype des Papes. . . . .	173
§ 1 <sup>er</sup> . Ce qu'est à première vue saint Pierre. . . . .	173
§ 2. Personnalité de saint Pierre. . . . .	176
§ 3. Dignité de saint Pierre. . . . .	182
§ 4. Discours et écrits de saint Pierre. . . . .	190
§ 5. Apostolat de saint Pierre. . . . .	198
§ 6. Primauté de saint Pierre. . . . .	204
§ 7. Chaire de saint Pierre à Rome. . . . .	210
§ 8. Martyre de saint Pierre. . . . .	216
§ 9. Perpétuité de saint Pierre. . . . .	219
CHAPITRE X. — L'épiscopat de saint Pierre à Rome. . . . .	223
CHAPITRE XI. — Saint Pierre est-il mort à Babylone ? . . . . .	244
CHAPITRE XII. — Le <i>Catalogus sanctorum Pontificum</i> . . . . .	258
CHAPITRE XIII. — Le <i>Liber Pontificalis</i> . . . . .	270
CHAPITRE XIV. — Les quinze chutes de saint Pierre. . . . .	293
CHAPITRE XV. — Est-il vrai que, dans la primitive Eglise, saint Pierre et saint Paul aient représenté chacun un christianisme particulier ? . . . . .	315
CHAPITRE XVI. — Le <i>Constitut</i> de saint Lin. . . . .	340
CHAPITRE XVII. — Saint Clément Romain n'a-t-il pas, dans ses Epîtres, rendu hommage à la primauté des Papes ? . . . . .	350

CHAPITRE XVIII. — Est-il vrai que les papes saint Eleuthère et saint Victor aient été sympathiques aux erreurs de Montan ? . . . . .	371
CHAPITRE XIX. — La conduite du Pape Victor dans la controverse sur la célébration de la fête de Pâques. . . . .	381
CHAPITRE XX. — Les <i>Philosophumena</i> et le pape saint Callixte. . . . .	387
CHAPITRE XXI. — De la controverse sur les chrétiens tombés dans la persécution. . . . .	402
CHAPITRE XXII. — La grande querelle entre saint Etienne et saint Cyprien. . . . .	408
CHAPITRE XXIII. — Le concile de Sinuesse et l'apostasie du pape Marcellin. . . . .	429
CHAPITRE XXIV. — Jugement du pape Melchiade dans l'affaire des donatistes. . . . .	435
CHAPITRE XXV. — Saint Sylvestre et le premier concile œcuménique. . . . .	451

## APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — L'Eglise et les journaux impies.	
1° Etat de la question. . . . .	482
2° Du danger des journaux impies. . . . .	488
3° La fausse tradition des journaux impies. . . . .	496
4° La manière de voir des journaux impies, appuyée seulement sur des fables. . . . .	503
5° Les préjugés des journaux impies. . . . .	509
6° Des principes supposés règlent la manière de voir des journaux impies. . . . .	516
7° Inconséquences logiques des journaux impies. . . . .	523
8° Les bonnes mœurs et les journaux impies. . . . .	529
9° L'absence de relations avec les catholiques protège la manière de voir des journaux impies. . . . .	539
10° Devoirs des catholiques envers les journaux impies. . . . .	546
II. — Quelques caractères de l'erreur en histoire. . . . .	554
III. — Hommages rendus aux Papes par les hommes de science. . . . .	567
1° Ce qu'on disait autrefois des Papes. . . . .	571
2° Ce qu'on dit aujourd'hui. . . . .	588
IV. — De l'élection des Papes.	
1° Point de vue historique. . . . .	605
2° Question pratique. . . . .	621
V. — La prophétie de saint Malachie. . . . .	630
VI. — Série chronologique des Papes. . . . .	639

FIN DE LA TABLE.



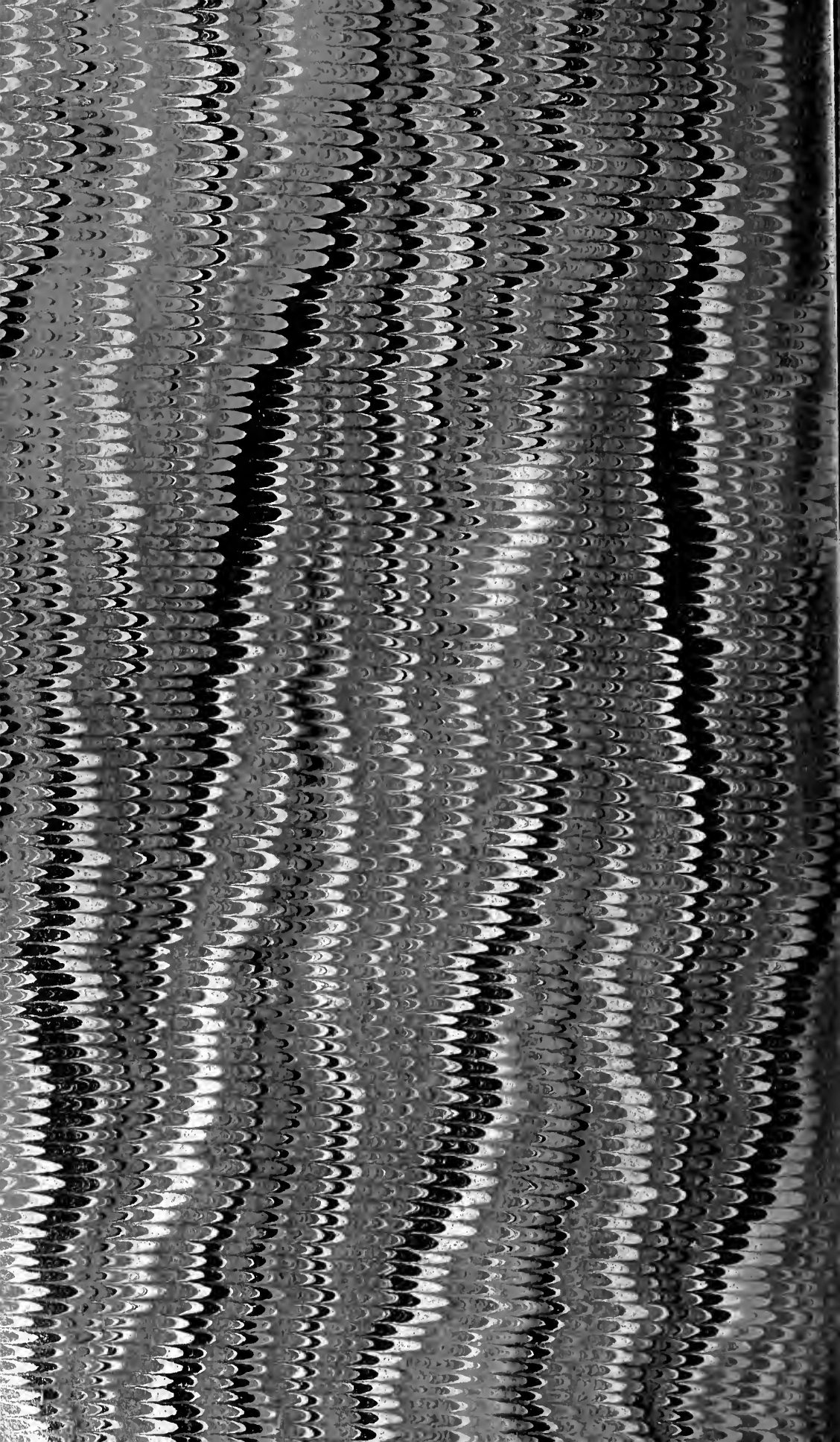












tique de la  
# 3731

3731

